Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Comptes rendus analytiques des débats de la 145e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)

11-15 octobre 2022

Table des matières

Page(s)

Introduction 5

Cérémonie inaugurale de la 145e Assemblée
- Discours de Mme Donatille Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda 6
- Message vidéo de M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU 6
- Discours de M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire 6
- Discours de M. Duarte Pacheco, Président de l'Union interparlementaire 7
- Discours de M. Paul Kagame, Président du Rwanda 7

Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
- Allocution liminaire de Mme D. Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda 8
- Allocution liminaire de M. D. Pacheco, Président de l'Union interparlementaire 8
- Message vidéo de Mme S. Bahous, Directrice exécutive d'ONU Femmes 9
- Intervention de M. W.J. van den Berg, Administrateur de la campagne *MenCare* (Promundo International) 9
- Intervention de Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires 10
- Message vidéo de Mme S. Albazar (Égypte), Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires 10
- Débat général 11; 32; 52; 83
- Volet spécial sur les parlements sensibles au genre 49

Organisation des travaux de l'Assemblée
- Examen des demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 23
- Ordre du jour définitif 27

Point d'urgence intitulé *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*
- Débat en séance plénière 28
- Adoption de la résolution 75

Volet spécial sur le suivi de la mise en œuvre des décisions de l'UIP 78

Page(s)

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

- Adoption de l'ordre du jour 85
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022) 85
- Élaboration d'une résolution intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* *85*
  - a) Présentation du projet de résolution et du mémoire explicatif préparés par les co-rapporteurs
  - b) Débat sur le projet de résolution
  - c) Préparation et adoption du projet de résolution en plénière
  - d) Désignation d'un rapporteur à la 145e Assemblée de l'UIP
- Préparation des Assemblées suivantes 93
  - a) Sujet de la prochaine résolution qui sera élaborée par la Commission
  - b) Ordre du jour de la Commission à la 146e Assemblée de l'UIP
- Élections au Bureau 94

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

- Adoption de l'ordre du jour 95
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022) 95
- Élections au Bureau 95
- Réunion-débat sur *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles* 96
- Réunion-débat sur *La guerre et les changements climatiques comme éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire mondiale* 102
- Audition d'experts sur le thème *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale* 109
- Divers 115

Commission permanente du développement durable

- Adoption de l'ordre du jour 116
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022) 116
- Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts* 116
- Préparatifs pour la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en Égypte 124
- Réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8* 126
- Élections au Bureau 133
- Divers 133

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

- Adoption de l'ordre du jour 134
- Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022) 134
- Les mesures des Nations Unies face à l'aggravation de la faim et de la famine 134
- La présence de l'ONU sur le terrain à l'appui du développement national : le cas du Rwanda 143
- Élections au Bureau 146
- Divers 146

Forum des femmes parlementaires
- Élection de la Présidente de la 34e session du Forum des femmes parlementaires 147
- Adoption de l'ordre du jour 149
- Activités visant à faire avancer l'égalité des sexes 149
- Contribution aux travaux de la 145e Assemblée dans une perspective de genre 152
- Réunion-débat sur le thème *Des parlements sensibles au genre : des parlements exempts de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes* 158
- Rapport de la rapporteure du débat sur le projet de résolution 167
- Élections au Bureau des femmes parlementaires 167
- Lieu et date de la 35e session du Forum des femmes parlementaires 168

Forum des jeunes parlementaires
- Adoption de l'ordre du jour 169
- Remarques liminaires 169
- Dernières informations en matière de participation des jeunes 170
- Contribution aux travaux de la 145e Assemblée 175
- Mettre en acte la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* : Séance de questions/réponses sur le mentorat et l'autonomisation des jeunes candidats parlementaires 179
- Préparatifs de la 146e Assemblée (mars 2023) 181
- Clôture de la réunion 181

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire – *Bonnes pratiques parlementaires : inclusion des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides* 182

Réunion-débat – *Appel du Sahel : une réponse mondiale – Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme - Lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme* 187

Réunion-débat – *Vers l'égalité des sexes : célébrer et comprendre les accomplissements des forums de femmes parlementaires* 195

Atelier sur les changements climatiques 203

Atelier sur la nutrition : *Comment l'action parlementaire peut-elle contribuer à préserver les progrès réalisés en matière de nutrition ?* 210

Atelier sur les droits de l'enfant : *Renforcer l'action parlementaire en faveur des droits de l'enfant par le biais de parlements adaptés aux enfants* 215

Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'ASGP 220

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports
- Présentation du Prix Cremer-Passy 225
- Déclaration de Kigali : *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique* 226
- *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme) 227
- Rapports des commissions permanentes 227
- Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour la 147e Assemblée de l'UIP et nomination des rapporteurs 229

Clôture de l'Assemblée 230

Annexes

I. Déclaration de Kigali : *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique* (Point 3) 232

II. *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* (Point 4)
Texte de la résolution 235

III-A.– III-C. Rapports des commissions permanentes 241-247

IV-A.– IV-B. Résultats du vote par appel nominal sur les demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée 249-250

V. *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État* (Point 7)
Texte de la résolution 251

VI. Liste des participants 253

Introduction

Des délégations des 119 Parlements membres ci-après ont pris part aux travaux de l'Assemblée :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Eswatini, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Libye, Liechtenstein, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mozambique, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Türkiye, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

Des représentants de l'Afghanistan et de la Tunisie ont également participé aux travaux de l'Assemblée en vertu de leur statut d'observateur sans droit de vote.

Les huit Membres associés ci-après ont également pris part aux travaux de l'Assemblée : Assemblée interparlementaire des nations membres de la Communauté des États indépendants (AIP CEI), Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Parlement arabe, Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO), et Parlement panafricain

Les observateurs comprenaient des représentants :

i) du système des Nations Unies : Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;

ii) des assemblées ou associations parlementaires : Assemblée parlementaire asiatique (APA), Assemblée parlementaire des États de langue turcique, Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, Assemblée parlementaire de l'Union du Bélarus et de la Russie, Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM), Association parlementaire du Commonwealth, Conseil consultatif maghrébin (CCM), Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe, Forum des Parlements de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), Parlement international pour la Tolérance et la Paix, Union interparlementaire arabe, Union parlementaire africaine (UPA), Union parlementaire des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI) ;

iii) Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ;

iv) Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA), Ordre souverain de Malte.

Sur les 959 délégués qui ont participé à l'Assemblée, 573 étaient des parlementaires (552 des Parlements membres et 21 des délégations des Membres associés). Ces parlementaires comprenaient 39 présidents de parlement, 39 vice-présidents, 207 femmes parlementaires (36,1 %) et 130 jeunes parlementaires (22,7 %).

Cérémonie inaugurale

MARDI 11 OCTOBRE 2022

La cérémonie inaugurale de la 145e Assemblée de l'UIP se déroule au Kigali Convention Centre (Rwanda), le mardi 11 octobre 2022, à 11 h 00.

La maîtresse de cérémonie, **Mme Hadija Murangwa, Sénatrice du Rwanda,** souhaite la bienvenue à Kigali aux délégués.

À l'arrivée du Président du Rwanda, M. Paul Kagame, un chœur entame l'hymne national rwandais.

Mme Donatille Mukabalisa (Présidente de la Chambre des députés du Rwanda), remercie le Président Kagame de sa présence et souhaite chaleureusement la bienvenue aux délégués du monde entier à la 145e Assemblée de l'UIP. Les Assemblées sont des moments clés pour faire vivre l'engagement de l'UIP consistant à donner une dimension parlementaire à la coopération internationale, à la gouvernance mondiale et à la résolution de grandes questions internationales. Une part importante des objectifs de paix et de démocratie de l'UIP tient à son ferme engagement à permettre aux femmes de participer à la vie politique sur un pied d'égalité avec les hommes.

Le thème de l'Assemblée, *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, devrait aider les institutions parlementaires à dresser un bilan pour voir où en est l'égalité des sexes et à identifier des moyens de faire progresser l'intégration de la dimension de genre dans les sphères politique et économique de tous les pays. Au Rwanda, la promotion de l'égalité des sexes, du leadership des femmes et de l'autonomisation des femmes en général sont des impératifs constitutionnels. L'engagement politique en faveur de ces valeurs est immense au plus haut niveau. Au Rwanda, les femmes jouent un rôle actif, égal à celui des hommes, dans la transformation socio-économique du pays. Elle remercie les délégués de la confiance qu'ils accordent au Parlement rwandais pour organiser l'Assemblée et elle rappelle combien elle est résolue à faire en sorte que l'événement réponde aux attentes des délégués.

Dans un message vidéo, **M. António Guterres** (Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies), déclare que les Assemblées de l'UIP représentent une passerelle vitale entre le local et le mondial permettant de porter les préoccupations des populations sur la scène internationale. Il salue l'accent mis par l'Assemblée sur l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre comme moteurs du changement et félicite le Rwanda d'être le premier pays au monde à avoir un parlement composé en majorité de femmes. Les parlements doivent veiller à ce que les femmes puissent accéder à la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes et faire le nécessaire pour mieux protéger les femmes en politique contre la menace de la violence, qui ne cesse de croître. Ensemble, les parlements, les gouvernements et les Nations Unies ont la possibilité de faire advenir au plus vite un monde de paix et d'égalité offrant des possibilités à toutes et tous.

M. Martin Chungong (Secrétaire général de l'Union interparlementaire), exprime sa sincère gratitude au Parlement et au Gouvernement du Rwanda, qui accueillent cette Assemblée. Il fait part de son grand plaisir sur le plan personnel d'être de retour ici, au cœur de ce continent africain dynamique qui l'a vu naître. L'UIP a travaillé pendant de nombreuses années en étroite collaboration avec le Parlement rwandais pour bâtir l'une des institutions les plus avant-gardistes et les plus sensibles au genre du monde. Le Rwanda est la preuve que l'égalité des sexes et les institutions sensibles au genre sont des moteurs de la paix et de la résilience. Aucun pays ne peut prétendre avoir atteint l'égalité totale entre les sexes et aucun parlement ne peut prétendre être 100 % sensible au genre, c'est pourquoi le débat général de la présente Assemblée doit examiner les moyens d'accélérer les progrès pour atteindre l'objectif d'égalité des sexes.

Malheureusement, l'Afrique est actuellement en proie à une épidémie d'instabilité et de coups d'État. L'UIP ne peut tolérer aucune prise de pouvoir par la force militaire. L'*Appel du Sahel* est d'ailleurs une initiative de l'UIP censée répondre à cette situation. Il lance un appel à tous les Parlements membres afin qu'ils s'efforcent de trouver des solutions dynamiques et innovantes pour ramener la paix à long terme, décourager les solutions militaires à l'instabilité et soutenir le

développement durable dans toute l'Afrique. Il appelle également les organes directeurs de l'UIP à envisager de forger un nouveau partenariat avec plusieurs institutions du continent africain afin de trouver des solutions à l'instabilité chronique de l'Afrique.

Les pères fondateurs de l'UIP ont montré combien il est important de déployer le potentiel des parlements et de la diplomatie parlementaire pour contribuer à la résolution des conflits. Il a bon espoir que l'Assemblée de Kigali reste dans les mémoires comme le lieu où les parlementaires du monde entier se sont résolus et engagés sans équivoque à utiliser la diplomatie traditionnelle en complément de tous les efforts mondiaux visant à apporter la paix dans notre monde tourmenté.

M. Duarte Pacheco (Président de l'Union interparlementaire), remercie le Parlement rwandais de son hospitalité et des efforts déployés pour organiser l'Assemblée. Il note que la présence du Président du Rwanda témoigne de son attachement au multilatéralisme et au parlementarisme. Il le félicite pour les succès économiques obtenus par le Rwanda dans sa reconstruction après le génocide de 1994 et pour l'esprit de réconciliation et de dialogue qui règne non seulement au Parlement mais aussi dans l'ensemble du pays.

Depuis l'Assemblée précédente, le monde est toujours en proie à de nombreuses crises – les changements climatiques, la pauvreté et les inégalités croissantes, les violations des droits de l'homme, le terrorisme et les crises migratoires. La guerre en Ukraine a des répercussions sur l'ensemble du monde et l'annexion récente de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie constitue une violation supplémentaire du droit international. Nous avons toutefois plusieurs raisons de garder espoir : le renforcement du dialogue interconfessionnel, comme en témoignent des réunions récentes et à venir, le sport comme moyen d'unir les peuples, et la participation croissante des jeunes à la vie politique.

La représentation des femmes en politique est également en augmentation et le Rwanda, dont la Chambre des députés est composée à plus de 60 % de femmes, en est un exemple éloquent. L'UIP s'efforce de donner un bon exemple en matière d'égalité des sexes en prenant des mesures visant à assurer la parité dans tous les aspects de ses activités. Tout comme la présente Assemblée, les trois précédentes se sont tenues dans des pays où le parlement est présidé par une femme et il semble que les deux prochaines suivront cette ligne.

La communauté internationale a échoué au Rwanda dans les années 1990 et elle ne doit jamais reproduire cette erreur. Les parlementaires doivent œuvrer main dans la main, nouer des dialogues et trouver des solutions aux nombreux problèmes auxquels le monde est confronté, afin de laisser un monde plus pacifique, plus inclusif et plus durable à la prochaine génération.

M. Paul Kagame (Président du Rwanda), souhaite la bienvenue aux délégués au Rwanda *et les remercie d'avoir choisi son pays pour y tenir la 145e Assemblée de l'UIP. L'objectif premier* des parlements est de protéger les intérêts des citoyens et cet objectif ne pourra être atteint sans la participation pleine et active des femmes, en particulier aux postes de direction. L'égalité des sexes est plus facile à atteindre quand elle constitue un droit reconnu pour toutes les personnes, partout dans le monde. Les femmes sont l'élément central des sociétés résilientes et pacifiques. Les femmes ont joué un rôle essentiel dans le processus de transformation du Rwanda et c'est encore le cas aujourd'hui. Il n'y a pas de solution clé en main pour bâtir des communautés inclusives. En revanche, l'égalité des sexes est une responsabilité partagée que les hommes ont le devoir soutenir et qu'ils ne doivent pas se contenter d'observer de loin.

Les parlements ont également un rôle important à jouer dans la lutte contre l'idéologie du génocide. Le déni du génocide et le révisionnisme sont en train de devenir des menaces croissantes pour la paix et la sécurité dans le monde entier. Les parlements doivent intensifier les efforts qu'ils déploient pour ériger en crimes toutes les formes de déshumanisation et de racisme dans le monde. Aucune région du monde ne peut prétendre être au-dessus des autres. Il incombe à chacun d'œuvrer en faveur de la démocratie et de la paix par la coopération. La solidarité dans la lutte contre l'idéologie du génocide est la reconnaissance d'une humanité commune qui tend vers l'amélioration des sociétés et la protection des générations futures. Il formule le vœu que ce message imprègne les discussions dans les jours à venir et souhaite aux délégués un agréable séjour au Rwanda.

Le Président Paul Kagame déclare ouverte la 145e Assemblée de l'UIP.

Séance du mercredi 12 octobre

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 30, sous la conduite de Mme D. Mukabalisa (Rwanda), Présidente de l'Assemblée.

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants et déclare que la présence d'un si grand nombre de parlementaires à Kigali démontre l'importance accordée à la famille mondiale de l'UIP et aux liens profonds et variés qui unissent les peuples. L'UIP joue un rôle essentiel car elle offre aux parlementaires une tribune pour débattre de questions d'intérêt mondial, permettant ainsi de jeter les bases de mesures décisives destinées à répondre aux besoins des populations.

Pour le Rwanda, accueillir une Assemblée de l'UIP est une source de fierté, un signe d'ouverture sur le monde et une occasion de montrer qu'il n'est plus le même pays qu'en 1994, année où le génocide a coûté la vie à plus d'un million de Tutsis. Bien que marquées par cette expérience, de nombreuses femmes rwandaises survivantes ont fait preuve d'une remarquable résilience en fondant une famille et en participant à la construction de leur pays. Dans ce contexte, organiser une Assemblée centrée sur l'égalité des sexes, en particulier l'égalité en matière de droits, de chances et de dignité, ne peut que déboucher sur un engagement résolu et irrévocable à œuvrer pour une société garantissant l'égalité et la justice. Le Parlement rwandais demeure mobilisé pour faire de l'égalité une priorité nationale, notamment en collaborant avec d'autres parlements. Grâce à l'Assemblée, les parlementaires rwandais vont pouvoir partager leurs bonnes pratiques avec leurs homologues d'autres pays et apprendre d'eux pour contribuer à un monde plus résilient et pacifique.

La sensibilité au genre étant une condition préalable à la capacité des parlements à répondre aux besoins des citoyens, le thème principal du débat général, intitulé *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, tombe à point nommé. Quel que soit le pays, le parlement doit montrer l'exemple en matière d'égalité des sexes. Accroître la présence des femmes au parlement et leur collaboration avec leurs homologues masculins permet de relever plus facilement les défis complexes du monde contemporain. Ce n'est qu'en conjuguant les efforts que tous les citoyens pourront faire entendre leur voix et que l'on pourra répondre à leurs besoins. La présente Assemblée offre une occasion privilégiée de mutualiser les expériences en matière de lutte contre les obstacles à l'égalité des sexes au parlement et de définir des solutions concrètes et réalistes permettant de rendre les parlements davantage sensibles au genre. L'égalité est un droit et non une faveur, et il faut faire plus et mieux pour garantir que les prochaines générations de jeunes femmes héritent d'un pays où elles pourront réaliser leur plein potentiel.

Un film sur les parlements sensibles au genre est projeté.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, remercie les hôtes rwandais de l'Assemblée, en particulier la Présidente de la Chambre des députés et le Président du Sénat, pour leur engagement à renforcer les liens avec l'UIP et pour leur chaleureuse hospitalité. Il déclare que l'égalité des sexes est un objectif commun et que l'expérience rwandaise en la matière est riche d'enseignements. En politique, il ne saurait y avoir de véritable démocratie si la moitié de la population est exclue du processus décisionnel. Il convient donc d'accélérer rapidement les efforts visant à doubler la proportion de femmes parlementaires dans le monde pour atteindre la parité, en suivant l'exemple des cinq parlements qui ont atteint, voire dépassé, ce niveau en appliquant un cadre juridique favorable ou des quotas ambitieux.

Il explique que les effets de la récession économique post-pandémie se font ressentir sur l'ensemble de la société, mais qu'ils affectent davantage les femmes et les filles. Au lieu de renforcer la résilience, les soins à la famille non rémunérés assurés par les femmes et l'emploi informel de ces dernières, ainsi que l'augmentation de la violence à l'égard des femmes et des filles, créent des vulnérabilités à tous les niveaux. En revanche, l'égalité économique entre les sexes favorise non seulement l'égalité de rémunération, l'inclusion financière et la valorisation des soins à la famille, mais aussi la protection des femmes contre la discrimination et la violence. Les pays qui ont progressé dans ces domaines peuvent servir d'exemple pour définir les bonnes pratiques à appliquer, notamment sur le plan économique. Les femmes et les filles sont également exposées à la violence sexiste et à la traite des êtres humains du fait de l'instabilité politique et des

conflits armés. Ce type de violence est souvent toléré par les gouvernements qui entravent l'accès universel aux droits à la santé sexuelle et génésique et empêchent les femmes de disposer de leur corps. En outre, la discrimination et la violence sexistes, sous quelque forme que ce soit, constituent un frein au développement des sociétés.

Le Président de l'UIP souligne enfin que l'histoire a montré que les sociétés qui investissent dans l'égalité des sexes en vue d'assurer la paix et la résilience obtiennent de meilleurs résultats, et que le Rwanda en est la parfaite illustration. Tout projet politique en vue de bâtir une société plus pacifique et prospère ne peut être réalisé que si les femmes et les hommes participent sur un pied d'égalité aux prises de décisions politiques et que si les femmes et les filles sont autonomisées et voient leurs droits garantis. Les parlements doivent montrer l'exemple pour construire un avenir meilleur et plus égalitaire, en étant sensibles au genre et à l'égalité des sexes et en encourageant l'égalité des sexes au sens large, conformément au *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* adopté il y a dix ans à Québec. Aucun parlement ne peut se targuer à ce jour d'être totalement sensible au genre. Le débat général sera l'occasion de partager les expériences fructueuses et de s'engager à prendre des mesures fermes afin d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action et d'éviter d'attendre 40 ans avant d'atteindre la parité au parlement.

Mme S. Bahous (Directrice exécutive d'ONU Femmes), oratrice invitée, explique dans un message vidéo préenregistré qu'elle apprécie vivement les efforts constants déployés par l'UIP pour faire progresser l'égalité des sexes et son partenariat de longue date et sans cesse renforcé avec ONU Femmes. Occupant déjà une place prépondérante au sein de la Coalition d'action du Forum Génération Égalité sur les mouvements et le leadership féministes, l'UIP a rejoint il y a deux semaines le Groupe de leadership multipartite de Génération Égalité, ce qui contribuera à accélérer les progrès vers les objectifs communs.

Elle souligne que le Plan d'action visionnaire de l'UIP pour des parlements sensibles au genre a permis de mieux faire comprendre le rôle du parlement pour ce qui est de montrer l'exemple, de lutter contre les stéréotypes sexistes éculés et de promouvoir l'égalité des sexes en adoptant des lois et en allouant des ressources qui intègrent la dimension de genre. Si l'on n'agit pas de toute urgence, l'Objectif de développement durable (ODD) 5, qui vise l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, ne pourra pas être atteint d'ici 2030 et la parité au parlement pas avant 2060. Et, au rythme actuel, il faudra encore attendre 300 ans avant que ne disparaissent les dernières lois discriminatoires.

Elle ajoute que l'action parlementaire permettra d'améliorer l'équilibre entre les sexes dans les prises de décision. Les parlementaires pourront en effet utiliser leur pouvoir législatif pour veiller à ce que les mesures provisoires prises, comme les quotas par sexe – outil le plus efficace pour accroître la participation des femmes à la vie politique –, soient ambitieuses et applicables. Le règlement du parlement doit aussi favoriser l'équilibre entre les sexes afin de permettre aux femmes parlementaires et à leur personnel de participer aux prises de décision sur un pied d'égalité avec les hommes. Les parlementaires doivent également œuvrer pour mettre fin aux normes, lois et pratiques discriminatoires à l'encontre des femmes et des filles. Ils doivent en outre adopter des lois visant à éliminer toutes les formes de violence sexiste, y compris les pratiques néfastes que sont le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines, et à faciliter l'accès des femmes à la propriété. Le *Guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre* publié récemment par l'UIP et ONU Femmes vise à favoriser ce type de réforme juridique.

L'oratrice conclut son propos en disant que les parlementaires doivent également œuvrer de toute urgence pour réduire l'impact de la récession mondiale sur les femmes et les filles afin que celles-ci ne soient pas davantage exclues. Les crises actuelles continuent d'accentuer les inégalités, ce qui a pour effet de creuser encore davantage le fossé entre les hommes et les femmes, lequel ne peut être comblé que par l'application de plans à long terme et l'adoption d'une solide perspective de genre. Les parlementaires peuvent apporter leur pierre à l'édifice en contribuant à établir et à mettre en œuvre une budgétisation et une planification sensibles au genre, à accélérer la transformation vers des systèmes alimentaires plus équitables, sensibles au genre et durables, et à promouvoir l'action climatique et l'accès équitable des femmes aux prises de décision et aux marchés. ONU Femmes est prête à soutenir les parlementaires afin qu'ils puissent insuffler le changement dont le monde a besoin de toute urgence.

M. W.J. van den Berg (Administrateur de la campagne *MenCare* à Promundo International), orateur invité, déclare que les hommes doivent être associés à l'action en faveur de l'égalité des sexes et qu'adopter une éthique en matière de soins à la famille permet aux parlements d'être

sensibles au genre et de faire évoluer les rapports entre les sexes. L'orateur explique que la campagne *MenCare* pour la paternité, qui appelle à ce que les hommes assument 50 % de l'ensemble des soins à la famille et prennent part à l'action mondiale en faveur de l'égalité des sexes, s'appuie sur des données probantes, notamment les rapports sur la situation des pères dans le monde, pour mener des actions stratégiques de sensibilisation et de programmation avec ses partenaires dans plus de 55 pays. Le rapport 2021 montre, par exemple, que les femmes sont beaucoup moins nombreuses que les hommes au sein de la main-d'œuvre formelle rémunérée – souvent parce qu'elles s'occupent des soins à la famille et des tâches domestiques, qui ne sont pas rémunérées mais représentent néanmoins des milliers de milliards d'USD – et que les mères sont beaucoup plus susceptibles que les pères de bénéficier d'un congé parental rémunéré.

Il explique que la campagne *MenCare* vise à sensibiliser les hommes à la réalité des soins à la famille, qui constituent une activité importante mais invisible et sous-estimée, et à les aider à lutter contre les inégalités et les vulnérabilités qui y sont associées. Les responsables politiques hommes doivent être des alliés à tous les niveaux dans la promotion des soins à la famille, dont l'importance a été mise en évidence par l'expérience de la COVID-19. Afin de sortir du *statu quo* en valorisant davantage les soins à la famille et en reconnaissant que ces soins sont indispensables à la survie des êtres humains, les responsables politiques hommes doivent agir avec leurs homologues femmes en votant et en adoptant des politiques favorisant les soins à la famille et l'égalité dans ce domaine. Ils doivent notamment soutenir activement les mesures en faveur de l'égalité des sexes et encourager les hommes à jouer leur rôle ; montrer l'exemple en matière d'égalité dans leur vie personnelle et professionnelle ; prendre, le cas échéant, un congé parental et promouvoir dans leur environnement familial l'importance des soins à la famille et de l'égalité des sexes ; et examiner les projets de loi en prenant soin de relever s'ils ont été présentés par des femmes ou par des hommes.

L'orateur conclut son intervention en soulignant que les responsables politiques hommes doivent appliquer les principes prévus dans l'engagement *MenCare*, qui vise à améliorer l'égalité en matière de soins à la famille par le biais de mesures institutionnelles dans des domaines tels que le congé parental, les structures de garde d'enfants sur le lieu de travail, la répartition équitable des soins à la famille entre les sexes – dont la loi uruguayenne sur les soins à la famille constitue un bon exemple – et la participation des pères aux consultations prénatales, à l'accouchement et aux soins de l'enfant, comme dans le cadre du projet Bandebereho au Rwanda. L'objectif visant à reconstruire en mieux dans l'ère post-pandémie doit permettre d'atteindre l'égalité des sexes, y compris dans le domaine des soins à la famille.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), membre de droit du Comité exécutif de l'UIP et Présidente du Bureau des femmes parlementaires, prend la parole pour apporter une perspective de genre au débat général à venir et explique que les femmes parlementaires collaborent au-delà des clivages politiques et des frontières pour promouvoir l'adoption de lois sensibles au genre, en surmontant les difficultés et les résistances afin d'instaurer des quotas par sexe, de créer des mécanismes parlementaires d'intégration du genre et d'adopter des lois visant à éradiquer la violence à l'égard des femmes et des enfants. Le principal défi est de parvenir à mobiliser l'ensemble des parlementaires, ce qui est plus facile à réaliser lorsque ceux-ci reconnaissent que l'égalité des sexes est indispensable au progrès, à la prospérité, à la paix et à la résilience.

L'oratrice conclut son propos en faisant remarquer que l'égalité des sexes a un effet positif important sur le produit intérieur brut par habitant, la réduction du risque de pauvreté et le développement économique. Elle ajoute qu'avoir des femmes aux responsabilités favorise la consolidation durable de la paix et la diplomatie et que c'est pour cette raison qu'il a été décidé d'assurer la parité au sein du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine. Le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* aidera les parlements à devenir des institutions modèles en matière d'égalité des sexes et un puissant outil pour surmonter les obstacles au développement durable, à la paix et à la lutte contre les changements climatiques.

Mme S. Albazar (Égypte), membre de droit du Comité exécutif de l'UIP et Présidente du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, exprimant le point de vue des jeunes sur le thème du débat général, indique dans un message vidéo préenregistré que les jeunes jugent le fonctionnement des parlements obsolète, qu'ils souhaitent que les parlements évoluent en s'adaptant aux changements et qu'ils sont disposés à les y aider. En légiférant et en élaborant des politiques, les parlementaires jouent un rôle essentiel pour ce qui est de corriger les déséquilibres et les inégalités entre les sexes et d'autonomiser les femmes, un rôle qui peut être rempli plus efficacement lorsque l'institution est modernisée.

Elle dit que, pour ce faire, et afin de servir l'ensemble des citoyens, les parlements doivent représenter tous les groupes sociaux, prêter davantage attention à leurs besoins et répondre aux attentes des jeunes qui leur demandent d'être plus écologiques, plus efficaces et plus inclusifs. S'agissant des infrastructures de travail du parlement, elles doivent être modernes, attrayantes et adaptées aux besoins de la vie de famille, en proposant des services de garde d'enfants et aussi la possibilité de tenir des réunions au format hybride. En outre, les comportements misogynes et sexistes, ainsi que les actes de harcèlement et de violence à l'égard des femmes, doivent être bannis au sein du parlement. En 2022, il est temps que tous les parlements appliquent le concept de sensibilité au genre élaboré il y a 10 ans par l'UIP.

Annonce du quorum pour la séance.

Le Secrétaire général dit que, conformément à l'article 33 du Règlement de l'Assemblée, un quorum de 59 a été fixé pour l'actuelle séance sur la base du nombre de délégations ayant participé à la première réunion, à savoir 115.

Point 3 de l'ordre du jour

Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
(A/145/3-Inf.1)

M. P.H. Katjavivi (Namibie), ouvrant le volet de haut niveau du débat réservé aux présidents de parlement, explique qu'il est primordial de bâtir des sociétés qui garantissent l'égalité des chances et des droits, et que les Membres de l'UIP doivent travailler collectivement sur la question de l'inclusivité des genres afin d'insuffler des changements en faveur de la parité. Il fait observer que l'égalité des sexes au parlement s'articule autour de deux éléments clés : la représentation des sexes et la budgétisation sensible au genre. Il ajoute que l'égalité des sexes est un droit fondamental, qu'elle est essentielle au développement et au bien-être social et qu'il est donc nécessaire d'atteindre les ODD d'ici 2030. Les parlements doivent agir conjointement pour éradiquer les causes sous-jacentes de la mortalité maternelle, accroître l'accès à des soins de santé adéquats et à l'éducation en matière de santé sexuelle et génésique, lutter contre le mariage des enfants, combattre l'exclusion des femmes et mettre fin aux inégalités entre les sexes en matière d'emploi et de rémunération. Il précise qu'en Namibie, l'égalité des sexes est garantie par la Constitution.

L'orateur conclut son intervention en indiquant que, bien que l'histoire tourmentée de la Namibie du temps de l'apartheid ait eu des répercussions négatives sur tous les aspects du développement du pays, ce dernier a obtenu un score de près de 80 % sur l'Indice de genre en Afrique 2019, lequel mesure l'égalité entre les femmes et les hommes dans trois domaines : économique, social, et représentation et autonomisation. Avec un peu moins de 45 % de femmes, le Parlement de Namibie est en passe d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé d'atteindre un taux de 50 % de femmes à tous les postes gouvernementaux et politiques. L'inégalité de rémunération demeure toutefois relativement élevée, mais ce point peut peut-être être corrigé en appliquant une budgétisation sensible au genre. Le Parlement namibien espère donc bénéficier du soutien de l'UIP pour renforcer ses capacités dans ce domaine et dans la réalisation des ODD, afin d'accélérer la transition vers des parlements paritaires et sensibles au genre.

M. Kim Jin-Pyo (République de Corée) dit que disposer de parlements sensibles au genre est l'un des meilleurs moyens de créer des sociétés inclusives sensibles au genre et que cela peut également s'avérer essentiel pour résoudre plus efficacement les crises pluridimensionnelles. Depuis 2000, le quota de femmes pour les listes de candidats présentées par les partis aux élections nationales, provinciales et municipales en République de Corée a été porté à 50 % et, pour les élections locales, les partis politiques sont tenus de présenter au moins une femme par circonscription. La proportion de femmes a ainsi augmenté de 20 % au Parlement, d'un tiers dans les conseils provinciaux et municipaux et jusqu'à 50 % au niveau des districts. Le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité politique a également augmenté de manière significative : pour la première fois, des femmes ont été élues vice-présidentes à l'Assemblée nationale et environ un tiers des commissions parlementaires permanentes sont présidées par des femmes. On observe également une tendance similaire dans la fonction publique et dans le corps diplomatique.

L'orateur précise que, outre la mise en place de mesures visant à la rendre plus sensible au genre et à favoriser l'égalité des sexes, l'Assemblée nationale de la République de Corée promeut l'intégration de la dimension de genre dans les processus de décision législatifs et politiques et adopte ou modifie des lois destinées à améliorer la sécurité de l'emploi et l'environnement de travail des femmes et à protéger ces dernières contre toutes les formes de discrimination et de violence sexiste. Le centre des droits de l'homme de l'Assemblée nationale s'efforce également de garantir un environnement de travail sûr et égalitaire pour tous les membres de l'institution. L'orateur note néanmoins qu'à l'instar de nombreux autres parlements, l'égalité des sexes n'est pas encore atteinte, malgré les efforts entrepris, et que ces efforts doivent être intensifiés dans tous les pays. Il ajoute que le parlement de son pays poursuivra ses efforts jusqu'à ce qu'il devienne véritablement sensible au genre.

M. M. Nadir (Guyana) explique que son pays et ceux de la région des Caraïbes en général sont, depuis de nombreuses années, particulièrement actifs en matière d'égalité des sexes et sur d'autres questions connexes, comme en témoignent leurs résultats quasiment inégalés en matière d'égalité d'accès à l'éducation. La région compte également quatre femmes chefs de gouvernement de renommée internationale. Le Guyana est fier d'être le seul pays des Caraïbes à avoir légiféré pour instaurer un quota d'un tiers de femmes sur les listes de candidats aux élections et poursuit ses efforts pour rattraper son retard par rapport à d'autres pays où un plus fort pourcentage de sièges parlementaires sont réservés aux femmes ou occupés par celles-ci. Environ un tiers des parlementaires guyaniens sont des femmes, dont un peu plus d'un tiers de femmes autochtones, et un tiers des postes gouvernementaux sont également occupés par des femmes.

L'orateur fait observer que, bien qu'ils soient présentés comme un paradis paisible, le Guyana et la région des Caraïbes ont dû surmonter les défis de la période postcoloniale, notamment des conflits ethniques, des assassinats de ministres et de présidents, l'émergence de régimes non démocratiques, la répression politique et les coups d'État, des violences électorales et des conflits frontaliers violents. Pour éviter que l'histoire ne se répète, le Guyana a mis en place des programmes d'autonomisation et de formation au leadership à l'intention des femmes. Le pays continuera à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation, à accroître la participation des femmes au marché du travail, à mettre en place des programmes et une législation davantage sensibles au genre et à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes au sein du Parlement et des processus parlementaires en s'inspirant de l'expérience d'autres pays.

M. F. Charumbira (Parlement panafricain (PPA)) dit qu'il a été démontré que l'égalité des sexes est le meilleur indicateur de paix – plus que la richesse, le niveau de démocratie ou la situation religieuse d'un pays – et qu'elle constitue le maillon fondamental entre la prévention des préjudices sexistes et la culture de paix. L'intégration de la dimension de genre nécessite néanmoins un soutien budgétaire, lequel traduit en soi la volonté politique de promouvoir l'égalité des sexes. Les parlements doivent donc analyser les budgets dans une perspective de genre afin de s'assurer que les besoins de chacun sont pris en compte, de manière à favoriser l'égalité des sexes et, en définitive, la paix et le développement durable.

L'orateur explique que, par le biais de son Groupe de femmes parlementaires et de sa Commission de l'égalité des sexes, de la famille, de la jeunesse et des personnes handicapées, le PPA œuvre à renforcer l'autonomisation des femmes en promouvant leur cause et leur participation effective à la conduite des activités de développement en Afrique. En outre, la prochaine Conférence annuelle des femmes du PPA sera axée sur l'autonomisation des femmes et leur inclusion dans la gouvernance. En s'appuyant sur le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, le PPA promeut l'égalité des sexes sur tout le continent et renforce sa propre sensibilité au genre. Il mène également de nombreuses actions en Afrique afin d'évaluer la situation des femmes et des filles dans les zones de conflit et de sensibiliser aux pratiques traditionnelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines, afin de les faire disparaître. Enfin, il contribue au renforcement des systèmes de santé, notamment les services de maternité, et espère adopter une loi type sur la parité pour que les pays africains puissent l'utiliser comme modèle.

M. M. Ngoga Karoli (Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)) cite la projection faite dans le *Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde 2022*, selon laquelle il faudrait 132 ans au rythme actuel pour parvenir à l'égalité des sexes, et déclare que l'action des parlementaires est essentielle pour faire progresser l'égalité des sexes partout dans le monde vers la réalisation

de l'ODD 5 et éviter un recul de la parité au niveau mondial. Les parlementaires doivent saisir l'occasion de l'Assemblée pour partager leurs expériences et assurer une reprise qui tienne compte des questions de genre dans le contexte de la crise sanitaire, des changements climatiques et des nouvelles menaces sécuritaires.

L'orateur rappelle qu'en vertu du Traité portant création de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), les États partenaires de la CAE s'engagent à respecter le principe fondamental de l'égalité des sexes en reconnaissant le rôle indispensable des femmes dans le développement socio-économique et les affaires et s'engagent également à garantir l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des activités de la CAE. Parmi les principales mesures prises par l'EALA pour renforcer le cadre juridique et politique de la CAE en faveur de l'égalité des sexes figure l'adoption d'une loi disposant qu'un tiers de ses membres élus doivent être des hommes ou des femmes. L'objectif est d'améliorer la représentation et le leadership des femmes au sein de l'EALA, étant donné la corrélation entre l'inégalité entre les sexes en politique et dans la société en général. Bien qu'ils demeurent insuffisants, les progrès accomplis à ce jour n'en sont pas moins spectaculaires, puisque les femmes représentent actuellement près de 40 % des membres élus de l'EALA. L'EALA a aussi créé récemment un groupe de femmes parlementaires et continue de collaborer avec la CAE afin de promouvoir la mise en œuvre intégrale de la politique de la CAE en faveur de l'égalité des sexes. L'orateur conclut son propos en indiquant qu'il convient néanmoins de poursuivre les efforts collectifs au sein de la structure de gouvernance en vue d'atteindre la parité.

La séance est levée à 13 h 10.

Séance du mercredi 12 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la conduite de M. M. Dick, Président de la Chambre des représentants de l'Australie.

Point 3 of l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
(A/145/3-Inf.1)

Mme C.G. Hara (Malawi) déclare que les inégalités entre les sexes ne sont pas seulement une question morale et sociale, mais aussi un enjeu économique. Elles influent sur la façon dont les hommes et les femmes contribuent aux décisions et sur l'impact de ces décisions en fonction des sexes. Elles sont également l'une des principales causes de conflits dans le monde. L'autonomisation des femmes est une étape essentielle vers la construction d'une paix durable.

L'oratrice dit que grâce à leurs rôles représentatif, législatif, budgétaire et de contrôle, les parlementaires peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des sexes. Ils doivent adopter des lois visant à garantir une représentation égale des femmes et des hommes au parlement et dans les autres institutions. Ils doivent également allouer d'importants budgets aux programmes qui promeuvent l'égalité des sexes et veiller à ce que des ressources soient affectées à la recherche, ainsi qu'à l'examen, à la mise en œuvre et au suivi des politiques.

Elle explique que l'Assemblée nationale du Malawi fait pression sur le Gouvernement pour qu'il alloue davantage de fonds aux activités en faveur de l'égalité des sexes, mais que ces efforts sont jusqu'à présent restés vains en raison des nombreux besoins concurrents. Le Parlement a renforcé son action de contrôle pour s'assurer que les ressources limitées disponibles sont utilisées efficacement. Plusieurs lois ont été adoptées pour protéger les droits des femmes et des enfants, notamment la Loi sur l'égalité des sexes, qui prévoit un équilibre entre les sexes de 60/40 dans l'ensemble des institutions publiques. Actuellement, 28 % des parlementaires malawites sont des femmes.

L'oratrice conclut son propos en soulignant qu'il est donc important d'accroître le pourcentage de femmes au Parlement, mais qu'il est encore plus important de faire en sorte qu'elles y restent en les aidant à accomplir au mieux leur mandat une fois élues. Pour ce faire, l'une des priorités est de promouvoir l'éducation et l'autonomisation économique des filles. Au Malawi, les candidats aux élections doivent posséder un ensemble de qualifications de base et disposer de fonds suffisants pour faire campagne. Favoriser l'éducation et l'autonomisation économique des femmes facilitera leur candidature aux élections et leur maintien en poste.

M. M.Y. Abeywardana (Sri Lanka) dit que, dans leur composition, leurs structures, leur fonctionnement, leurs méthodes et leurs travaux, les parlements doivent répondre aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes.

Il explique que, selon la Constitution sri-lankaise, l'égalité des sexes est un droit humain fondamental et que le Parlement a adopté plusieurs lois pour prévenir la violence fondée sur le sexe, notamment la Loi relative à Convention sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de la prostitution et la Loi sur la prévention de la violence domestique. Le Parlement a en outre adopté une Charte des femmes.

L'orateur indique que différentes institutions ont été créées pour favoriser l'autonomisation des femmes. Le Ministère de la femme, de l'enfance et de l'autonomisation sociale est chargé d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre, d'évaluer et de coordonner les politiques et les programmes visant à assurer l'exercice effectif des droits des femmes. Il existe aussi le Bureau des femmes de Sri Lanka et les bureaux chargés des enfants et des femmes.

Il souligne que les femmes parlementaires jouent un rôle de premier plan dans les commissions parlementaires de Sri Lanka. Le Groupe des femmes parlementaires, créé en 2006, permet de discuter des questions de genre et de réfléchir aux moyens de renforcer les capacités des femmes. Il permet ainsi aux femmes parlementaires de gagner en confiance et de s'entraider. Le groupe sert aussi à coordonner la communication avec la société civile.

Enfin, l'orateur dit que le Sri Lanka dispose d'une commission spéciale pour l'égalité des sexes qui formule des recommandations au Parlement. La commission est chargée de garantir la budgétisation sensible au genre, de promouvoir l'égalité des sexes au sein des petites et moyennes entreprises et d'examiner la politique nationale en matière de genre et de développement.

Mme N. Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) se demande pourquoi la situation des femmes demeure précaire malgré les nombreux engagements pris aux niveaux national et multilatéral. Les parlements sont bien placés pour concrétiser ces engagements en légiférant, en exerçant leur pouvoir de contrôle et en interagissant avec les citoyens. Les parlements sensibles au genre doivent travailler au-delà de la seule représentation des sexes et améliorer concrètement la vie des femmes, notamment celles qui sont dans le besoin. Cela commence par l'autonomisation des enfants des deux sexes.

L'oratrice souligne que les conclusions du rapport de l'UIP intitulé *Les femmes au Parlement en 2020* ne sont guère encourageantes. Plus de 80 Parlements membres de l'UIP comptent moins de 20 % de femmes dans leurs rangs, dont certains moins de 5 %. Elle dit qu'un changement s'impose et que la situation des femmes ne s'améliorera pas tant que persisteront les nombreux obstacles systémiques à leur participation aux fonctions de direction et aux prises de décision. Parmi ces obstacles figurent notamment les lois qui empêchent l'autonomisation, la répartition patriarcale des rôles entre les hommes et les femmes et les traditions conservatrices qui perpétuent les stéréotypes indésirables. Accroître la participation des femmes aux processus parlementaires permettra de lutter efficacement contre certains problèmes majeurs comme le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines.

Elle conclut son propos en expliquant que cela ne suffit pas de compter sur les partis politiques pour accroître la représentation des femmes au parlement. Elle dit par exemple que le Parlement sud-africain compte toujours moins de 50 % de femmes dans ses rangs, malgré les efforts déployés par le parti au pouvoir pour imposer la parité dans toutes les instances de pouvoir. L'UIP devrait envisager d'imposer des sanctions aux parlements qui ne prennent pas de mesures pour assurer une représentation équilibrée entre les sexes.

M. D. Kourouma (Guinée) déclare que les femmes et les filles sont essentielles à la démocratie mais qu'elles continuent d'être victimes de discrimination et de violences. Elles demeurent sous-représentées aux postes de décision, sont moins bien rémunérées que les hommes et sont davantage à risque d'être déscolarisées. La violence à l'égard des femmes trouve son origine dans des stéréotypes sexistes, les normes culturelles néfastes et les lois discriminatoires.

L'orateur rappelle que la Guinée promeut l'égalité des sexes depuis son indépendance et que l'ancien Président de la République, M. Touré, avait nommé plusieurs femmes à des postes ministériels, dont certaines n'avaient jamais été scolarisées. D'importants efforts ont également été déployés pour améliorer l'image publique des femmes. La responsable politique guinéenne Jeanne Martin, ancienne représentante du pays à l'ONU, a joué un rôle prépondérant dans l'établissement de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Il indique que la Guinée traverse une période de transition et que les autorités de transition se sont engagées à bâtir un pays inclusif, fort, efficace et sensible au genre. Un groupe de femmes parlementaires a donc été créé pour contribuer à mettre en place des institutions qui tiennent compte aussi bien des besoins des hommes que des femmes. Des mesures seront prises pour appliquer une politique de tolérance zéro en ce qui concerne les propos et les comportements sexistes et établir un cadre juridique sur l'égalité des sexes, y compris des quotas par sexe. Dans l'ensemble, il y a consensus sur le fait que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des moteurs du développement.

Il explique qu'un parlement sensible au genre est un parlement qui : 1) évalue l'impact de l'ensemble de ses activités sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons ; 2) élabore, met en œuvre et contrôle des lois et des politiques qui tiennent compte de la dimension de genre ; et 3) prend des mesures pour assurer la parité dans la nomination, l'élection et le recrutement du personnel parlementaire. Il conclut son propos en soulignant que le progrès ne consiste pas simplement à accroître le nombre de femmes au parlement et qu'il faut créer une culture institutionnelle qui permette à chacun de réaliser son potentiel sans discrimination.

M. H. Gebaly (Égypte) déclare que les femmes sont essentielles pour assurer le développement et la prospérité, mais qu'elles continuent de se heurter à des obstacles malgré les efforts déployés au niveau international pour réduire les inégalités entre les sexes. Les crises récentes, comme celle de la pandémie de COVID-19, ont aggravé la situation et davantage doit être fait aux niveaux national et international pour favoriser l'autonomisation des femmes, surtout en temps de crise.

Il dit que les femmes sont considérées depuis toujours en Égypte comme un pilier essentiel de la société et que le pays a beaucoup fait pour défendre leurs intérêts. Le Gouvernement actuel a mis en place un cadre législatif et politique destiné à promouvoir l'autonomisation des femmes. Les femmes occupent aujourd'hui 28 % des sièges au Parlement et peuvent accéder à des postes de haut niveau dans les institutions nationales sans subir de discrimination. Des femmes juges ont également été nommées à la Haute Cour constitutionnelle. D'autres mesures ont été prises, notamment l'adoption de politiques visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes et l'application de sanctions strictes pour lutter contre les mutilations génitales féminines et le harcèlement sexuel. Les femmes égyptiennes jouissent d'un éventail complet de droits, notamment le droit d'hériter.

L'orateur félicite toutes les femmes qui participent à la vie politique et les encourage à poursuivre dans cette voie.

Mme N.B.K. Mutti (Zambie) fait observer que plusieurs études ont montré que lutter contre les inégalités entre les sexes permettrait de bâtir un monde plus résilient et pacifique. Elle invite instamment les parlements à accroître la participation des femmes à la vie politique, notamment aux postes de décision, à mettre en place des cadres juridiques garantissant les droits des femmes et à adopter une perspective de genre lors de l'approbation des budgets. Toutes ces mesures permettront non seulement de promouvoir l'égalité des sexes, mais aussi de rendre les parlements sensibles au genre.

Elle dit que tant que l'égalité des sexes ne sera pas ancrée dans la société, il ne sera pas possible de voir émerger des parlements sensibles au genre, car la façon dont la société considère les femmes se reflète dans la composition des parlements. Pour parvenir à l'égalité des sexes au sein de la société, il faut que les parlements intègrent la perspective de genre dans leurs travaux.

L'oratrice explique que l'égalité des sexes et l'établissement de parlements sensibles au genre sont deux facteurs essentiels pour assurer la sécurité et la stabilité. Elle ajoute que les femmes sont davantage susceptibles d'être exploitées dans les sociétés qui accordent peu d'importance à l'égalité des sexes, que l'exploitation des femmes est souvent source de conflits et que les hommes et les femmes doivent être associés aux négociations de paix afin de créer une base solide pour une paix durable.

Elle indique que son pays a pris des mesures pour lutter contre les inégalités entre les sexes, a créé une commission pour l'équité et l'égalité entre les sexes chargée de superviser les activités destinées à améliorer la situation des femmes et a adopté la Loi sur l'équité et l'égalité entre les sexes qui favorise l'intégration des deux sexes dans la société, conformément aux dispositions de la CEDEF. La Constitution rwandaise oblige les partis politiques à garantir aux femmes la possibilité de participer à leurs activités et un Groupe de femmes parlementaires zambiennes a été créé pour veiller à ce que les femmes soient dûment représentées dans les travaux du Parlement et d'autres instances.

L'oratrice conclut son propos en soulignant que si l'on veut que l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre soient les premiers moteurs du changement, il faut un leadership fort et une ferme volonté politique.

M. A. Bictogo (Côte d'Ivoire) rappelle qu'à sa 127e Assemblée, l'UIP a établi un nouveau paradigme sur les parlements sensibles au genre, en encourageant les parlements à promouvoir l'égalité des sexes dans leur structure et leurs travaux. Depuis lors, la Côte d'Ivoire a placé les femmes au cœur de ses priorités. Elle a par exemple créé un fonds pour les femmes qui souhaitent suivre une formation professionnelle et créé la Fondation Enfants d'Afrique, qui apporte un soutien aux femmes et aux filles en matière d'éducation et de soins de santé. Par ailleurs, le pays participe au programme Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel, qui vise à réduire les inégalités entre les sexes dans la région.

L'orateur explique que la Côte d'Ivoire a mis en place plusieurs mesures juridiques en faveur de l'égalité des sexes. Elle a adopté en 2016 une réforme constitutionnelle qui prévoit des protections pour les femmes et a instauré un cadre juridique destiné à améliorer la représentation des femmes au Parlement, par exemple en obligeant les partis politiques à inclure 30 % de

femmes dans leurs listes de candidats aux élections parlementaires. Les partis qui ont atteint le seuil de 50 % ont reçu des financements supplémentaires de la part de l'État. Le pays compte également un groupe de femmes parlementaires qui a pour mission de fournir aux femmes parlementaires un soutien technique et financier et de promouvoir les droits des femmes au sein du Parlement.

Il fait remarquer que, bien que ces mesures soient encourageantes, beaucoup reste à faire en matière d'égalité des sexes, notamment pour accroître le nombre de femmes dans les organes de décision. Les femmes sont les garantes de la stabilité et leur rôle dans la société ne doit pas être éclipsé par les défis environnementaux, sécuritaires et économiques auxquels le monde est aujourd'hui confronté. Il conclut son propos en déclarant que la discrimination positive est l'un des moyens qui permet de promouvoir l'équilibre entre les sexes et que l'accès des femmes à l'éducation doit également être une priorité.

M. G.P. Timilsina (Népal) dit que le monde est en proie à de nombreuses crises : la pandémie, la crise climatique, la crise économique ou encore les conflits armés. Toutes ces crises affectent différemment les hommes et les femmes. En fait, les crises ont tendance à accentuer les inégalités déjà existantes, notamment les inégalités entre les sexes. La pandémie de COVID-19 a entraîné une forte augmentation de la violence à l'égard des femmes et a empêché de nombreuses femmes enceintes et jeunes mères de bénéficier des soins de santé spécialisés dont elles avaient besoin. Les catastrophes climatiques provoquent des pénuries alimentaires dont les femmes sont les premières victimes.

L'orateur dit que ces crises complexes ne peuvent être surmontées sans la participation active et déterminante des femmes. Grâce à son excellent bilan en matière de prévention et de gestion de la COVID-19, la Première Ministre de Nouvelle-Zélande a pu démontrer que, lorsqu'elles sont au pouvoir, les femmes peuvent relever les défis les plus épineux. Si l'on veut faire du monde un lieu plus pacifique et plus résilient, il faut que les hommes et les femmes puissent agir sur un pied d'égalité.

Il déclare que les parlements doivent montrer l'exemple en matière d'égalité des sexes. La Constitution népalaise prévoit qu'un tiers des sièges du Parlement doivent être occupés par des femmes et, actuellement, la part de femmes parlementaires est de 34 %. Il attire l'attention sur un récent amendement à la loi népalaise sur les violences sexuelles qui a prolongé le délai de prescription jugé trop court. L'amendement a pu être adopté grâce à l'action et à la pugnacité des femmes parlementaires.

L'orateur conclut son propos en indiquant que, si l'on veut trouver des solutions durables aux problèmes mondiaux, il faut impérativement éliminer toutes les formes d'inégalité. La question des inégalités entre les sexes est un problème collectif qui touche tous les pays, et les parlementaires doivent agir ensemble pour y remédier.

M. P.T.C. Skelemani (Botswana) déclare qu'il est essentiel d'autonomiser les femmes au parlement et dans l'ensemble de la société pour garantir la paix et la résilience à travers le monde. Malheureusement, les inégalités entre les sexes demeurent une réalité dans la plupart des pays. Parmi les formes d'inégalité entre les sexes les plus répandues figurent la violence sexiste, les inégalités économiques et les inégalités en matière de santé génésique.

Il dit que l'égalité des sexes au parlement ne doit pas être défendue par les seules femmes parlementaires, mais par l'ensemble des parlementaires. Les parlements doivent être structurés de manière à répondre aux besoins aussi bien des hommes que des femmes. Il faut adopter des lois et des politiques qui favorisent l'égalité des sexes, par exemple des codes de conduite qui bannissent les propos et les comportements sexistes. Les femmes et les hommes doivent pouvoir participer aux travaux du parlement sur un pied d'égalité et sans discrimination.

L'orateur explique que l'égalité, notamment l'égalité des sexes, est l'une des priorités du programme de développement du continent africain. L'Agenda 2063 de l'Union africaine vise à créer des sociétés davantage inclusives où aucun enfant, aucune femme et aucun homme n'est laissé pour compte en raison de son sexe, de son orientation politique, de sa religion ou de son appartenance ethnique.

Il déclare que le Botswana prend la question de l'égalité des sexes très au sérieux et la considère comme un pilier essentiel du développement socio-économique, politique et culturel. Le pays a pris plusieurs initiatives, par exemple en adoptant le Plan de développement national 11, qui comprend des mesures sur l'intégration de la dimension de genre et la prévention de la violence sexiste. Le Parlement a créé un groupe de femmes parlementaires pour promouvoir la représentation égale des femmes dans toutes les instances électives et a adopté plusieurs lois sur

l'égalité des sexes, notamment la Loi sur la violence domestique, la Loi sur l'abolition de la puissance maritale et la Loi sur l'inclusion économique. On constate avec satisfaction que les femmes occupent 60 % des postes d'encadrement intermédiaire et supérieur dans tous les secteurs. Au niveau régional, le Botswana collabore avec le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe afin de promouvoir le respect des droits en matière de santé sexuelle et génésique.

L'orateur conclut son intervention en soulignant que le Botswana peut encore faire plus, notamment afin d'accroître la très faible participation des femmes à la vie politique, qui ne dépasse pas 11 %. Une révision de la Constitution est en cours, ce qui offre une excellente occasion de renforcer les droits des femmes.

M. A. Iyamuremye (Rwanda) explique que le Rwanda a accompli avec le temps des progrès considérables en matière d'égalité des sexes, tout en rappelant que l'égalité des sexes n'est pas un cadeau que les hommes font aux femmes, mais un droit légitime des femmes rwandaises. Après le génocide perpétré contre les Tutsis, le Rwanda était un pays complètement dévasté. La plupart des hommes ayant été tués, emprisonnés ou contraints de s'exiler, ce sont les femmes qui ont reconstruit le pays. Les femmes méritent d'être considérées comme des citoyens de première classe. C'est pourquoi le Gouvernement post-génocide a fait de l'égalité des sexes l'un de ses principaux combats.

Depuis lors, le Rwanda n'a cessé de chercher à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Il a éliminé les vieilles traditions patriarcales et rendu aux femmes leurs droits, comme le droit d'hériter. Les femmes ont réagi positivement en endossant davantage de responsabilités. Leur mobilisation a contribué à relancer l'économie, à améliorer la stabilité sociale et à favoriser la réconciliation nationale. Elles ont joué un rôle déterminant dans la prise en charge des orphelins et des veuves après le génocide. Beaucoup ont également témoigné devant les tribunaux, contribuant ainsi à établir la vérité.

L'orateur dit que rien de tout cela n'aurait été possible si la législation n'avait pas été modifiée. Au nombre de ces modifications figure un amendement constitutionnel qui prévoit qu'au moins 30 % des postes de décision doivent être occupés par des femmes. Ce seuil a même été dépassé pour atteindre un pourcentage moyen de 50 %. Au Parlement, la représentation des femmes est encore plus élevée, puisqu'elle s'élève à 60 %.

Il précise que le Rwanda s'appuie sur sa propre expérience pour guider son action au niveau international en promouvant les droits des femmes, et tout particulièrement ceux des femmes vulnérables. Récemment, le pays a accueilli toute une école de filles qui ont fui la guerre en Afghanistan.

Il conclut son propos en soulignant que le Rwanda n'a pas encore atteint l'égalité, mais que le pays fait de son mieux pour y parvenir. Un centre de suivi a été créé pour s'assurer que les institutions nationales poursuivent leurs efforts dans la bonne direction. L'orateur conclut son propos en indiquant qu'il soutient la mise en œuvre du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*.

Mme S. Papuashvili (Géorgie) dit que les parlements peuvent apporter une grande contribution à l'émancipation des femmes. Ils peuvent être des moteurs du changement en agissant de manière à rendre les sociétés plus égalitaires et résilientes.

Elle explique que la Géorgie a pris plusieurs mesures pour promouvoir l'égalité des sexes. Le principe d'égalité a été inscrit dans la Constitution, obligeant l'État à mettre en œuvre des lois, des politiques et des programmes qui garantissent l'égalité des chances pour les femmes. Le Parlement a ainsi adopté la Loi sur l'élimination de toutes les formes de discrimination et s'efforce d'harmoniser la législation nationale avec la Convention d'Istanbul. D'autres mesures juridiques ont également été prises. Par exemple, le harcèlement a été érigé en infraction pénale, la définition du harcèlement sexuel a été remaniée et les mariages forcés sont désormais interdits. En 2020, le code du travail a également fait l'objet d'importantes modifications pour garantir l'égalité de rémunération à travail égal. Mais la mesure la plus importante a probablement été l'instauration de quotas obligatoires par sexe en vue d'accroître la participation des femmes à la vie politique. Cette mesure a permis de pratiquement doubler le nombre de femmes élues.

Les parlements doivent être sensibles au genre pour tout ce qui a trait à leur composition, leur structure et leurs travaux. La Géorgie a par conséquent adopté une méthodologie en vue d'évaluer la sensibilité du Parlement au genre. Ces évaluations ont aidé le pays à déterminer ses futures priorités, notamment en matière de budgétisation sensible au genre.

Depuis qu'elle a présenté sa candidature d'adhésion à l'Union européenne (UE), la Géorgie a multiplié les initiatives en faveur de l'égalité des sexes. Elle collabore avec l'UE pour modifier et moderniser sa doctrine nationale sur l'égalité des sexes et sa Loi sur l'égalité des sexes. Le pays essaie également d'évaluer l'impact de l'ensemble des projets et propositions de loi sur l'égalité des sexes et de définir une doctrine en matière d'autonomisation économique des femmes.

M. S.M. Tunis (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) dit que la CEDEAO œuvre à l'avènement d'un monde exempt de toute discrimination fondée sur le sexe, où chaque être humain peut réaliser son potentiel sans être empêché par des lois ou des structures socio-économiques discriminatoires. Malheureusement, les femmes continuent d'être privées de leur liberté et de leurs droits fondamentaux, notamment le droit de vivre sans craindre la violence et le droit à l'éducation. Les parlementaires doivent traduire leurs paroles en actes.

C'est précisément ce que fait la CEDEAO. Elle veille à ce que l'égalité des sexes soit prise en compte dans le processus d'intégration régionale. L'Acte additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable constitue un formidable outil juridique pour défendre les droits des femmes. La CEDEAO prévoit également d'instaurer un système de quotas afin que les délégations qui participent à ses réunions soient composées d'au moins 30 % de femmes. Le Parlement de la CEDEAO a renforcé son Association des femmes parlementaires, qui a pour mission de faire progresser la parité et de créer des opportunités pour les femmes. Le Parlement est également en passe d'atteindre la parité parmi ses membres.

L'orateur souligne qu'il est important d'améliorer la situation des femmes en appliquant des mesures concrètes, par exemple en développant leurs perspectives économiques, en renforçant leur statut juridique et en facilitant leur participation aux processus politiques et décisionnels. Les femmes doivent pouvoir participer à tous les aspects du travail parlementaire. Elles doivent être considérées comme des collaboratrices et non comme des concurrentes.

Il déclare que c'est aux législateurs qu'il revient de promouvoir des cadres juridiques et politiques qui permettent non seulement d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais aussi de favoriser leur autonomisation. Les parlementaires doivent exercer leur fonction de contrôle pour suivre la mise en œuvre de ces cadres aux niveaux national et régional.

Les pays d'Afrique de l'Ouest agissent en faveur de l'égalité des sexes, car ils estiment qu'elle constitue la base des droits humains fondamentaux. Assurer la parité permettra de bâtir des sociétés plus pacifiques et plus développées.

M. R. Mancienne (Seychelles) déclare que le parlement doit être sensible au genre et représentatif du peuple. Étant donné que les femmes représentent la moitié de la population mondiale, elles devraient également constituer la moitié des parlementaires.

Il dit que les Seychelles sont en bonne voie pour parvenir à l'égalité des sexes. Le pays a établi un cadre juridique pour protéger les droits des femmes, notamment le droit de participer aux processus décisionnels. Les femmes et les filles obtiennent de bons résultats en matière d'éducation et sur le plan professionnel. Environ 70 % des postes de cadre supérieur dans la fonction publique et les organisations non gouvernementales sont occupés par des femmes.

L'orateur explique que, malgré ces réalisations, le pays a encore du chemin à parcourir en ce qui concerne la représentation politique des femmes. Seuls 25 % des parlementaires seychellois sont des femmes. Il pense que l'une des principales raisons de cette sous-représentation est le manque de sécurité de l'emploi. En effet, la nature même de la démocratie fait que les parlementaires peuvent perdre leur emploi du jour au lendemain, un risque que les femmes sont moins enclines à prendre que les hommes. Le système prévoit peu de solutions pour pallier les risques auxquels les femmes sont confrontées lorsqu'elles se lancent en politique.

Les pays doivent d'abord promouvoir la participation des femmes à la vie politique en général avant de faciliter leur entrée au parlement. À l'heure actuelle, les partis politiques éprouvent de grandes difficultés à attirer des femmes candidates en nombre suffisant et, *a fortiori*, à les faire élire. Pour résoudre ce problème, il vaut mieux que les candidats puissent se présenter naturellement plutôt que de recourir à des quotas ou à tout autre artifice. En d'autres termes, les parlements doivent susciter des vocations en interagissant davantage avec les femmes.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) félicite le Rwanda d'avoir atteint la parité au sein de son Parlement, qui compte 61 % de femmes dans ses rangs. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu après un génocide qui a fragilisé le pays. L'expérience rwandaise a montré qu'il est possible de transformer l'adversité en levier au service du développement humain.

L'orateur dit que les pays qui promeuvent l'égalité des sexes sont davantage susceptibles de recourir à la diplomatie plutôt qu'à la force et moins enclins à plonger dans des crises violentes. L'égalité des sexes joue donc un rôle essentiel dans la promotion de la paix et du développement.

Il explique que le Parlement du Zimbabwe a établi sa propre politique en matière d'égalité des sexes, avec pour objectif d'intégrer la dimension de genre dans les travaux parlementaires. La parité a également été inscrite dans la Charte des droits du pays. La Constitution garantit aux femmes un total de 60 sièges à l'Assemblée nationale, si bien que les femmes représentent actuellement 34 % des parlementaires. Le Parlement a pris plusieurs mesures législatives, notamment en modifiant la Loi sur l'éducation afin de permettre aux jeunes filles mères de reprendre leur scolarité après l'accouchement. Une loi sur le mariage a également été adoptée pour interdire le mariage précoce des enfants. La création du Groupe de femmes parlementaires du Zimbabwe constitue une autre étape importante vers la concrétisation de l'égalité des sexes. Le Groupe a pour mission de renforcer les capacités des femmes parlementaires.

Dans le même esprit, le Gouvernement zimbabwéen a créé le Ministère des affaires féminines, du développement communautaire et des petites et moyennes entreprises, avec pour mission de promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes. Le Ministère gère une banque spécialisée dans l'autonomisation des femmes, qui vient en aide aux femmes qui souhaitent créer leur propre entreprise. En effet, si l'on ne parvient pas à instaurer l'égalité économique, l'égalité des sexes demeurera un vœu pieux. Une banque similaire, dédiée à l'autonomisation des jeunes, a également été créée.

L'orateur invite les délégués à suivre le remarquable exemple du Rwanda en ce qui concerne la parité dans les structures politiques. La parité doit également être généralisée dans le secteur privé. Avant toute chose, il importe d'éradiquer le machisme au parlement. Les hommes et les femmes doivent cheminer ensemble dans la lutte pour la parité.

M. C.A. Bundu (Sierra Leone) souligne que l'égalité des sexes est synonyme de force, de résilience et de coexistence pacifique et doit rester une priorité pour l'UIP.

Il explique que le Parlement sierra-léonais s'efforce de transposer dans la loi les aspirations du pays en matière de développement et d'y allouer les crédits budgétaires nécessaires. Parmi ces aspirations figure l'égalité des sexes. En juillet 2022, une nouvelle loi électorale a été adoptée, obligeant les partis politiques à veiller à ce qu'un tiers de leurs candidats aux élections soient des femmes. La part de femmes au Parlement devrait donc passer de 12 à 33 % lors des prochaines élections. On observe également une volonté manifeste au sein de l'exécutif de nommer des femmes à au moins 30 % des postes gouvernementaux. La proposition est actuellement examinée par le Parlement dans le cadre d'un nouveau projet de loi sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

De nombreuses autres initiatives ambitieuses sont également en cours. Les employeurs des secteurs public et privé sont tenus de réserver un minimum de 30 % de leurs postes vacants et de leurs postes de décision à des candidats de chacun des deux sexes. De même, il est interdit aux employeurs de licencier des femmes pour cause de grossesse et ils ont pour obligation de lutter contre le harcèlement sexuel des femmes sur le lieu de travail. Tous les employés doivent recevoir un salaire égal pour un travail de valeur égale. De nouvelles propositions ont également été formulées en vue d'accorder aux femmes un accès égal aux services financiers, assorties de lourdes sanctions en cas d'infraction.

L'orateur conclut son intervention en disant que le monde se portera mieux lorsque l'égalité des sexes, l'inclusion et la reddition de comptes seront pleinement reconnues, que les parlementaires sont bien placés pour mener à bien ce travail et que c'est maintenant qu'il faut commencer à agir.

M. M. Diaw (Mali) explique que le Mali attache une grande importance au rôle des femmes dans la société. Les femmes maliennes sont actives sur plusieurs fronts et jouent un rôle clé dans l'avènement de la démocratie dans le pays. Elles jouent également un rôle important en tant que mères et qu'acteurs économiques.

L'égalité des sexes consiste à garantir l'égalité des droits, des responsabilités et des chances aux hommes et aux femmes. Le Mali a inscrit le principe de l'égalité des sexes dans sa Constitution et a adopté tous les traités internationaux en la matière. Le pays a adopté en 2010 sa Politique Nationale Genre, qui vise à garantir que les questions de genre soient prises en compte dans l'ensemble des politiques, programmes et projets mis en œuvre par les pouvoirs publics. Un budget sensible au genre a également été établi et un programme a été conçu pour contrôler sa mise en œuvre. La budgétisation sensible au genre ne consiste pas à créer des budgets séparés pour les hommes et les femmes, mais à examiner les répercussions des allocations budgétaires sur l'égalité des sexes.

Le Mali a pris une initiative historique en adoptant une loi destinée à assurer la parité dans les institutions nationales. Cette loi prévoit que la proportion de personnes de l'un ou de l'autre sexe doit être au moins de 30 % parmi les fonctionnaires élus ou nommés. Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le nombre de femmes au Parlement a considérablement augmenté. Actuellement, le Conseil national de transition, qui comprend 121 membres, compte 32 femmes parlementaires. D'autres mesures ont été prises, comme l'adoption d'un nouveau code de la famille qui renforce les droits des femmes et d'une loi portant création d'un fonds de soutien à l'autonomisation des femmes et des enfants.

L'orateur déclare que la pression sociale, les traditions et les préjugés ont longtemps freiné l'autonomisation des femmes en Afrique et qu'il est important de continuer à sensibiliser à l'égalité des sexes dans la région, notamment auprès des chefs traditionnels et religieux.

Il conclut son propos en soulignant que l'égalité des sexes est très importante pour assurer la paix et la sécurité dans le monde. Au Mali, les femmes ont largement contribué au processus de paix et de réconciliation, par exemple en mobilisant les populations locales et en menant campagne pour le retour des personnes déplacées. La paix et la sécurité doivent faire l'objet d'un effort mondial qui inclut toutes les composantes de la société, y compris les femmes, et les parlementaires doivent jouer un rôle de premier plan à cet égard.

Mme S. Giacoppo (Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO)) dit que les citoyens ont perdu confiance en leurs représentants. Il est essentiel de retisser le lien entre les parlements et les citoyens et, surtout, d'écouter ce que les citoyens ont à dire. Les parlementaires doivent promouvoir le dialogue, l'inclusion et la coopération. Ils doivent jeter des ponts entre les différentes composantes de la société, notamment l'État, le secteur privé, la société civile et les populations locales, et ne doivent laisser personne de côté. Les groupes marginalisés doivent pouvoir participer pleinement à la vie politique, économique et sociale, et il faut également éliminer les inégalités sociales.

On estime que 300 millions de personnes dans le monde sont des migrants, dont beaucoup n'auraient pas quitté leur foyer si elles disposaient de conditions de vie adéquates. L'impunité et la corruption figurent parmi les principales causes de migration en raison de leur impact négatif sur les services de base. En Amérique latine, la corruption coûte 220 milliards d'USD par an. C'est autant d'argent qui devrait être investi dans les écoles, les routes et les hôpitaux.

L'oratrice déclare que les parlementaires doivent œuvrer au service de la société et répondre aux besoins des citoyens, et qu'une partie de leur action doit être tournée vers l'autonomisation des femmes. Ces dernières doivent pouvoir exprimer leur point de vue dans tous les domaines de travail et participer sur un pied d'égalité avec les hommes aux processus décisionnels. Mais avant toute chose, les femmes doivent avoir accès aux ressources économiques et financières. Il a été largement prouvé que, lorsqu'elles ont accès au financement, les femmes sont mieux à même d'assurer l'éducation, l'alimentation et les soins de santé de leur famille, ce qui contribue à réduire la pauvreté et les inégalités sociales.

Pour atteindre ces objectifs, il faut pouvoir compter sur la mobilisation de tous. Il est important d'établir des liens, d'échanger des informations, d'écouter, d'harmoniser la législation et de la mettre en œuvre. Il faut également développer la coopération intersectorielle et transfrontalière.

M. F. Boukoubi (Gabon) déclare que le Gabon met tout en œuvre pour parvenir à l'égalité des sexes. Le pays a instauré des quotas de femmes et une politique en faveur de l'égalité des sexes. Des mesures ont été prises pour faciliter le partage des responsabilités familiales et lutter contre la violence à l'égard des femmes, notamment des sanctions à l'encontre des auteurs de tels actes et une ligne d'assistance téléphonique gratuite pour signaler les cas de violence. Des mesures de protection sont prévues pour les femmes vulnérables, notamment les veuves et les orphelines, et des systèmes d'assurance maladie universelle ont été créés pour les personnes en difficulté financière.

Il dit qu'au Gabon les femmes jouent un rôle central dans les processus décisionnels. La plupart des institutions sont dirigées par des femmes et nombreuses sont celles qui occupent des postes à responsabilité au sein du Gouvernement et dans la fonction publique. Le Premier Ministre du Gabon est une femme, tout comme les ministres de la défense, de l'économie, du budget, de la justice et de l'éducation. Le Sénat, la Cour constitutionnelle et la Cour de cassation sont dirigés par des femmes et le maire de la capitale du pays est aussi une femme.

Le Gabon essaie actuellement de porter à 30 % la part des femmes aux postes élus. Un quota a déjà été adopté en droit mais sa mise en œuvre s'avère complexe.

L'orateur conclut son intervention en disant que son pays est prêt à accélérer la mise en œuvre du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*. Le Gabon a créé un groupe de travail à cet effet et a organisé un séminaire sous-régional sur la budgétisation sensible au genre, en collaboration avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Le Président explique que, en signe de solidarité, les organes directeurs de l'UIP ont décidé d'autoriser le Parlement afghan démocratiquement élu – actuellement en exil à la suite de la prise du pouvoir par les Talibans – à participer à l'Assemblée en qualité d'observateur.

M. M.R. Rahmani (Afghanistan) dit que son pays est à nouveau sous le joug brutal des Talibans, qui gouvernent au mépris total de la volonté du peuple afghan. Deux décennies de progrès ont été anéanties et le pays est à genoux en raison de la pauvreté, du chômage, de l'insécurité, de la discrimination et du manque d'éducation.

Il déclare que le mouvement des Talibans est un mouvement extrémiste qui soutient le terrorisme international et constitue une menace pour la sécurité régionale et mondiale. Plus de 20 groupes terroristes sont actifs en Afghanistan. Si rien n'est fait pour contrer la menace des Talibans, le monde connaîtra bientôt de nouvelles catastrophes comme les attentats du 11 septembre.

L'orateur remercie la communauté internationale pour l'aide humanitaire qu'elle apporte à l'Afghanistan, mais indique qu'il y a des interrogations sur la façon dont cette aide est distribuée. Certains éléments laissent penser que les Talibans distribuent l'aide à leurs sympathisants et non à l'ensemble de la population.

Il explique que le peuple afghan défie les Talibans de différentes manières et que les femmes font preuve d'un courage exceptionnel. Elles descendent dans la rue et se mobilisent sur les réseaux sociaux pour faire valoir leurs droits, et ce malgré la sévère répression exercée par le régime. Le peuple afghan espère que ces mobilisations lui permettront d'être entendu par la communauté internationale.

L'orateur appelle la communauté internationale à soutenir pleinement et sans condition le peuple afghan et précise qu'elle peut le faire de différentes façons. Premièrement, elle ne peut en aucun cas reconnaître le régime des Talibans comme un régime légitime. Deuxièmement, elle doit s'inquiéter davantage des groupes extrémistes actifs en Afghanistan avant qu'il ne soit trop tard. Troisièmement, les Afghans ont besoin d'aide pour résoudre les problèmes auxquels le pays est confronté, comme l'effondrement de l'économie, l'insécurité et le non-respect des droits des femmes. Quatrièmement, il faut faire pression sur les Talibans pour qu'ils rouvrent les écoles de filles qu'ils ont fermées. Cinquièmement, les Talibans doivent répondre des violations généralisées des droits de l'homme, notamment les meurtres de civils. Enfin, l'ensemble de l'aide humanitaire doit être distribuée de façon transparente.

M. G. Migliore (Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM]) déclare que l'on assiste à une recrudescence des conflits à travers le monde, notamment avec la guerre en Ukraine. Les droits des femmes sont particulièrement menacés, nombre d'entre elles étant victimes d'agressions sexuelles et de migrations forcées. Bien que les femmes soient les premières victimes des conflits, elles jouent un rôle moins prépondérant que les hommes dans la résolution des conflits. Tant que les femmes ne participeront pas aux efforts de paix et de sécurité sur un pied d'égalité avec les hommes, la paix et la sécurité ne pourront être garanties.

Pour faire progresser l'égalité des sexes au sens large, il est primordial d'accroître la participation des femmes au parlement. Mais au rythme actuel, il faudra encore au moins 40 ans pour atteindre la parité dans les parlements nationaux et 200 ans pour supprimer les lois discriminatoires.

Il explique que, depuis sa création, l'APM a fait de l'égalité des sexes l'une de ses priorités. En 2021, l'APM a modifié ses statuts pour assurer une représentation plus équitable des femmes au sein des délégations qui participent à ses réunions. Elle a également créé le Forum parlementaire des femmes, dont l'une des missions est de faire connaître les politiques et les lois relatives aux droits des femmes dans les pays de la région. Plus récemment, les discussions du Forum ont porté sur les femmes migrantes et sur l'égalité des sexes dans l'ère post-pandémie.

Mme D. Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda, prend la présidence.

M. M. Dick (Australie) dit partager l'idée selon laquelle l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre sont des moteurs du changement vers un monde plus résilient. Il est important de mettre en place des mécanismes qui favorisent le bien-être de tous les parlementaires, notamment les femmes.

Il rappelle que l'Australie a été le premier pays au monde à permettre aux femmes de se présenter aux élections et le deuxième à leur accorder le droit de vote. Les femmes sont présentes au Parlement australien depuis 1943. Actuellement, 45 % des sièges parlementaires et 50 % des postes ministériels du pays sont occupés par des femmes. Récemment, une femme de confession islamique et une autre d'ascendance aborigène ont été nommées pour la première fois à la tête d'un ministère.

L'orateur déclare que le parlement, en tant que lieu de travail, doit être sensible au genre. Traditionnellement, le parlement est une institution où les hommes sont majoritaires, où les journées de travail sont longues, où les soins à la famille sont peu pris en compte et où les équilibres de pouvoir, la diversité et l'inclusion ne sont pas pris en considération dans les codes de conduite. Il est évident que l'institution doit être réformée en profondeur pour que le parlement devienne un lieu de travail plus sûr pour les femmes et davantage adapté à leurs besoins. Le Parlement australien a donc commandé une étude indépendante sur la situation des parlements du Commonwealth en tant que lieux de travail. L'étude a permis de formuler des recommandations dans cinq domaines clés : 1) le leadership ; 2) la diversité, l'égalité et l'inclusion ; 3) les mécanismes d'appui à la performance ; 4) les normes de comportement et l'obligation redditionnelle ; et 5) la sécurité et le bien-être. Les deux chambres du Parlement ont donc revu leur mode de fonctionnement pour permettre aux parlementaires de mieux concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales. Il a par exemple été décidé de programmer les séances parlementaires en dehors des vacances scolaires et de réduire les séances de nuit. Les procédures de traitement des propos sexistes, excluants ou discriminatoires sont également en train d'être révisées.

L'orateur condamne l'invasion illégale de l'Ukraine et dit que l'Australie soutient fermement le peuple ukrainien, en particulier les femmes et les filles.

Point 2 de l'ordre du jour

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée
(A/145/2-P.1, P.2-rev, P.3 and P.4, Inf.1-rev)

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, prend la présidence.

Le Président indique que le Secrétariat a reçu quatre propositions de point d'urgence. Le Pakistan a présenté le 15 septembre une proposition intitulée *Création d'un fonds ou mécanisme de financement mondial pour aider les pays vulnérables au climat à faire face aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques*. Le Chili et les membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) ont présenté le 11 octobre une proposition intitulée *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*. L'Iraq a présenté le 11 octobre une proposition intitulée *Préserver la souveraineté de l'Iraq, rejeter les attaques répétées à son encontre et faire cesser toute ingérence dans ses affaires intérieures.* Et l'Ukraine a présenté le 11 octobre, avec le soutien du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Pologne, une proposition intitulée *Condamnation de l'annexion illégale des régions de Kherson, Zaporijia, Donetsk et Louhansk par la Fédération de Russie, de la prise pour cibles de civils et d'autres crimes de guerre perpétrés dans le cadre de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine*.

Le Secrétaire général explique la procédure d'examen et d'adoption du point d'urgence en se référant aux articles 11.1, 11.2 et 12 du Règlement de l'Assemblée.

M. F. Shivambu (Afrique du Sud) dit que la situation entre l'Ukraine et la Fédération de Russie a déjà été discutée lors de la 144e Assemblée de l'UIP, au cours de laquelle un Groupe de travail a été créé pour favoriser le dialogue entre les deux parlements, et qu'il serait donc prématuré d'aborder d'autres questions liées à ces deux pays sans avoir reçu au préalable un rapport du Groupe de travail.

Le Président rappelle que les Membres de l'UIP sont libres de proposer tout thème de leur choix.

Le Secrétaire général précise que, conformément à l'article 12, l'Assemblée doit entendre, de la part de l'auteur, une explication sommaire de chaque point d'urgence proposé. Les délégués auront ensuite la possibilité de présenter une opinion adverse avant de procéder à un vote par appel nominal. Le représentant de l'Afrique du Sud est donc libre de s'opposer aux propositions relatives à l'Ukraine, mais ne pourra le faire qu'après que les propositions en question auront été présentées. Conformément au Règlement de l'Assemblée, une seule objection peut être formulée pour chaque proposition.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) présente un rappel au règlement en indiquant que toutes les propositions doivent être conformes aux exigences énoncées dans le Règlement de l'Assemblée. Conformément à l'article 11.2, les propositions de point d'urgence doivent porter sur une situation majeure et récente de portée internationale.

Le Président confirme que toutes les propositions répondent aux exigences prévues dans le Règlement de l'Assemblée.

Le Secrétaire général dit que le Bureau restreint a examiné les quatre propositions et a estimé qu'elles étaient toutes conformes à l'article 11.2. Les délégués sont libres d'exprimer leur désaccord avec le point de vue du Bureau restreint, mais uniquement après avoir entendu l'exposé des auteurs.

Le Président invite le délégué du Pakistan à présenter sa proposition.

M. F.H. Naek (Pakistan) commence à présenter sa proposition intitulée *Création d'un fonds ou mécanisme de financement mondial pour aider les pays vulnérables au climat à faire face aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques*, telle qu'elle est exposée dans le document A/145/2-P.1, en déclarant que les effets des changements climatiques se font sentir au-delà des frontières et mettent en danger l'ensemble de l'humanité.

Il rappelle que le Pakistan n'a contribué aux émissions mondiales de dioxyde de carbone qu'à hauteur de 0,4 % depuis 1954, mais que le pays est fortement touché par les effets des changements climatiques. Le Pakistan connaît actuellement des inondations sans précédent qui sont une catastrophe naturelle d'origine climatique. Les inondations ont submergé un tiers du territoire du pays, tué 1 600 personnes et fait de nombreux sans-abris privés de nourriture et d'eau potable. Selon des estimations récentes, les dommages pourraient atteindre 30 milliards d'USD. Il souligne que la situation que connaît actuellement le Pakistan peut survenir dans n'importe quel pays du monde.

Le Gouvernement pakistanais fait tout ce qui est en son pouvoir pour déployer les secours et assurer les travaux de reconstruction. Le Premier ministre a par exemple créé le Fonds d'aide aux victimes d'inondations 2022 et lancé le Plan d'intervention en cas d'inondation 2022 pour venir en aide aux victimes.

L'orateur salue la récente résolution de l'ONU qui invite la communauté internationale à accroître l'aide au Pakistan, mais rappelle aux pays qu'il faut donner à cette aide une forme concrète. Les fonds actuellement alloués au climat sont insuffisants et la communauté internationale doit se mobiliser pour apporter son aide au-delà des secours d'urgence en cours, en participant à la reconstruction des zones touchées par les inondations et en contribuant à la réduction des risques de catastrophe.

Il dit que les points d'urgence proposés par les autres délégations sont importants, mais qu'aucun n'aborde une question aussi lourde de conséquences que les changements climatiques. La situation d'urgence en Iraq peut être résolue par le dialogue et la négociation, et la guerre en Ukraine n'est pas un événement majeur et récent au sens de l'article 11.2. Le représentant du Pakistan invite les délégués à considérer la catastrophe climatique qui frappe le Pakistan comme un signal d'alarme devant conduire à une action collective.

Le Président, conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée, demande si une délégation souhaite formuler une objection à la proposition du Pakistan.

M. K. Barkiya (Nigéria) déclare que les catastrophes naturelles, comme les inondations, peuvent se produire partout dans le monde, que les pays africains sont également touchés par ce phénomène et qu'il soutient la proposition du Pakistan.

Le Président répond au représentant du Nigéria en indiquant que son intervention n'est pas conforme au Règlement de l'Assemblée car la présentation du Pakistan est censée être suivie d'une intervention exprimant une opinion adverse.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) présente une motion d'ordre en indiquant que la proposition du Chili et celle de l'Ukraine portent sur le même sujet et qu'elles devraient être fusionnées, conformément à l'article 11.2.

Le Président convient que les propositions peuvent être fusionnées, mais seulement après les présentations et si les auteurs sont d'accord pour le faire. Il invite le délégué du Chili à présenter sa proposition.

M. J.M.R. Edwards (Chili), s'exprimant au nom de son pays et du GRULAC, commence à présenter sa proposition intitulée *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*, telle qu'elle est exposée dans le document A/145/2-P.2-rev, en déclarant que la guerre en Ukraine est à une nouvelle étape et exige une nouvelle réaction. En effet, la Fédération de Russie a récemment décidé d'annexer plusieurs provinces ukrainiennes, ce qui soulève de nombreuses interrogations. Par exemple, si l'Ukraine déploie des soldats dans lesdites provinces, la Fédération de Russie considérera-t-elle qu'il s'agit d'une attaque directe contre elle et utilisera-t-elle ce prétexte pour justifier une attaque nucléaire ? L'Ukraine et le monde en général pourraient se retrouver dans une situation plus dangereuse que jamais. La proposition du Chili appelle à la cessation immédiate de l'agression militaire russe contre l'Ukraine et à la restauration sans délai de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Il dit que la Fédération de Russie a commis en Ukraine des crimes de guerre comme des massacres de civils et des violences fondées sur le sexe et que la communauté internationale doit faire cesser l'agression et enquêter sur les crimes commis par la Fédération de Russie, estimant qu'il s'agit d'une question d'humanité. Il ajoute que la guerre a des répercussions sur d'autres régions du monde et provoque une crise alimentaire et énergétique.

Le représentant du Chili conclut sa présentation en rappelant l'inaction de la communauté internationale face au génocide rwandais et souligne qu'il est primordial de ne pas répéter la même erreur.

Le Président, conformément à l'article 12 du Règlement de l'Assemblée, demande si une délégation souhaite formuler une objection à la proposition du Chili.

M. F. Shivambu (Afrique du Sud) souhaite présenter officiellement une objection à la proposition du Chili. Il rappelle qu'à sa 144e Assemblée, l'UIP a adopté une résolution sur la situation entre l'Ukraine et la Fédération de Russie dans laquelle elle invite les deux parlements à dialoguer et annonce la création d'un Groupe de travail chargé de promouvoir la paix. L'UIP a adopté une approche juste et raisonnable face à la situation et n'a pas besoin de reprendre ces discussions. Il est important d'attendre le rapport du Groupe de travail avant de décider d'éventuelles mesures à prendre. Bien que certains aspects de la situation soient récents, au sens de l'article 11.2, ils s'inscrivent dans une guerre qui perdure et à propos de laquelle l'UIP a déjà pris des dispositions.

Le Président invite le délégué de l'Iraq à présenter sa proposition.

M. A. Al-Salihi (Iraq) attire l'attention sur la proposition intitulée *Préserver la souveraineté de l'Iraq, rejeter les attaques répétées à son encontre et faire cesser toute ingérence dans ses affaires intérieures*, telle qu'elle est exposée dans le document A/145/2-P.3, en indiquant que, bien qu'il s'agisse d'un sujet important, la délégation iraquienne a décidé de retirer sa proposition afin de poursuivre les consultations avec les parties concernées. Il ajoute que l'Iraq est frappé par des attentats terroristes violents et a besoin de l'aide de la communauté internationale pour préserver sa sécurité.

Le Président déclare qu'aucune opinion adverse ne sera présentée étant donné que la proposition de l'Iraq a été retirée.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) présente une motion d'ordre en indiquant que c'est une bonne chose que la proposition de l'Iraq ait été retirée. Elle se dit néanmoins préoccupée par la situation en Iraq car les organisations terroristes qui attaquent ce pays attaquent aussi la Türkiye. Elle ajoute que son pays respecte l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'unité politique de l'Iraq, tout en soulignant que chaque pays doit contrôler son propre territoire.

Le Président invite la déléguée de l'Ukraine à présenter sa proposition.

Mme A. Shkrum (Ukraine) dit que la proposition de l'Ukraine, présentée avec le soutien du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de la Pologne, s'intitule *Condamnation de l'annexion illégale des régions de Kherson, Zaporijia, Donetsk et Louhansk par la Fédération de Russie, de la prise pour cibles de civils et d'autres crimes de guerre perpétrés dans le cadre de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine,* comme indiqué dans le document A/145/2-P.4.

Elle explique que la Fédération de Russie a voté à l'unanimité ces derniers jours l'annexion de quatre régions d'Ukraine. Ce pays a également lancé l'une des plus grandes attaques contre l'Ukraine depuis le début de la guerre et a reconnu avoir décidé de cibler délibérément des civils. L'enjeu dépasse le cas de l'Ukraine et a à voir avec les valeurs de l'UIP et la nécessité de respecter le droit international humanitaire. Elle souligne que ces événements sont très récents puisqu'ils se sont produits au cours des derniers jours et que la résolution adoptée lors de la 144e Assemblée de l'UIP n'a pas empêché la Fédération de Russie de passer à l'acte.

Il importe de rappeler que le monde entier, et pas seulement l'Ukraine, est pris en otage par l'agression russe. En effet, cette agression a provoqué une crise alimentaire et une inflation mondiales, ainsi que des flux migratoires à l'échelle internationale.

Cela dit, sa délégation a pris la décision de retirer sa proposition et invite les délégués à soutenir la proposition du Chili sur le même sujet.

Le Président déclare qu'aucune opinion adverse ne sera présentée étant donné que la proposition de l'Ukraine a été retirée.

Le Secrétaire général indique que l'Assemblée va maintenant procéder à un vote par appel nominal sur les deux propositions restantes et explique la procédure de vote.

Un vote par appel nominal est organisé.

Avec 645 voix pour, 433 contre et 120 abstentions, la demande présentée par la délégation du Pakistan n'obtient pas la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés et est donc rejetée.

Avec 706 voix pour, 130 contre et 362 abstentions, la demande présentée par la délégation du Chili au nom du GRULAC obtient la majorité requise des deux tiers des suffrages exprimés.

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers et le plus grand nombre de suffrages positifs exprimés, la demande présentée par la délégation du Chili est ajoutée à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point 7.

Le Secrétaire général demande à chaque groupe géopolitique de présenter des candidatures pour former le comité de rédaction qui sera chargé de finaliser le projet de résolution sur le point d'urgence choisi.

Le Président exprime sa solidarité avec le Pakistan, bien que sa proposition n'ait pas été approuvée.

La séance est levée à 19 h 05.

Ordre du jour définitif

---

1. Élection du Président et des Vice-Présidents de la 145e Assemblée

2. Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

3. Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*

4. *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États* (Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)

5. Rapports des Commissions permanentes

6. Approbation du thème d'étude pour la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme à la 147e Assemblée de l'UIP et désignation des rapporteurs

7. Point d'urgence : *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*

Point d'urgence intitulé *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*

SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de Mme C.G. Hara (Malawi), Vice-Présidente de l'Assemblée.

Point 7 de l'ordre du jour

Débat en plénière sur le point d'urgence intitulé *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*
(A/145/2-P.2-rev)

M. J.M.R. Edwards (Chili) ouvre le débat en plénière sur le point d'urgence et déclare que le projet de résolution présenté dans le document A/145/2-P.2-rev est le fruit de longues et âpres négociations entre les membres des différentes tendances politiques de sa délégation et qu'il tient compte de l'ensemble de leurs opinions, y compris de celles des trois membres qui ont voté contre la proposition de point d'urgence présentée par la délégation. Afin de recueillir le soutien de la majorité, les préoccupations déjà exprimées ont été intégrées dans le texte, et d'autres préoccupations qui seront exprimées au cours du débat seront également prises en compte. Il ajoute que, partout dans le monde, les pays sont confrontés à divers problèmes tels que l'inflation galopante, la hausse des prix et la pénurie de céréales en raison de la guerre en Ukraine, et qu'il est donc urgent que les combats cessent.

M. D. McGuinty (Canada) dit que le soutien indéfectible de sa délégation au peuple et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'à son droit de décider de son destin, est clairement exprimé dans la résolution ES-11/4 récemment adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et dans le dernier communiqué du G7. Il déclare qu'aucun pays ne peut agir avec autant de mépris, en envahissant brutalement un autre pays en violation du droit international, en bombardant des structures civiles, en tirant sur des civils et en déplaçant de force des millions de personnes, et s'attendre à ce que de tels actes demeurent impunis sans susciter de réaction. Tous les collègues de l'UIP doivent redoubler d'efforts pour mobiliser leur gouvernement et leur parlement afin que justice soit faite, que les sanctions économiques et diplomatiques soient maintenues et que l'invasion russe injustifiée, injuste et inacceptable prenne fin.

M. R. Fogiel (Pologne) explique que la Fédération de Russie tente, comme à son habitude, de rejeter la faute ailleurs, alors qu'elle a clairement attaqué de façon injustifiée un autre pays et tué des civils, dont des femmes et des enfants. Il dit que la déportation d'enfants ukrainiens vers la Fédération de Russie simplement en raison de leur nationalité répond à la définition de génocide et qu'au-delà des considérations morales, les agresseurs mettent en péril la sécurité alimentaire mondiale en détruisant les cultures ukrainiennes et en empêchant les exportations de céréales. Il conclut son intervention en indiquant que le thème de la proposition de point d'urgence présentée par le Pakistan était tout à fait légitime, mais que le point d'urgence actuellement examiné implique de soutenir soit la victime, soit l'agresseur, et invite donc à choisir entre le bien et le mal.

Mme V. Riotton (France) déclare que les nouvelles frappes aériennes dévastatrices contre l'Ukraine visent indistinctement la population et les infrastructures civiles, et que les soldats russes commettent chaque jour des crimes qui doivent être punis. Elle souligne que les forces armées ukrainiennes sont admirées dans le monde entier pour leur courage, leur détermination et leur dévouement, et que les soi-disant référendums organisés dans l'Ukraine occupée, en violation du droit international, sont à l'image du simulacre de démocratie qui prévaut en Fédération de Russie. Elle conclut son propos en indiquant que l'Ukraine bénéficie

d'un vaste soutien international dans sa défense de la cause sacrée de la liberté, notamment de la part de la France, qui accélère ses livraisons d'armes et de systèmes de défense anti-aérienne à l'Ukraine, et que son pays continuera d'aider l'Ukraine jusqu'à la reconstruction.

M. Don Tuan Phong (Viet Nam) dit que les récents développements en Ukraine risquent de provoquer une escalade des tensions et que les conséquences pour la paix, la sécurité, la coopération et le développement au niveau international sont imprévisibles. Il explique que son pays maintient sa position de principe selon laquelle les conflits doivent être résolus pacifiquement dans le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Si le conflit n'est pas résolu rapidement et pacifiquement, ses répercussions continueront à se faire sentir. La seule façon de progresser est de désamorcer la situation et de rétablir le dialogue par tous les moyens afin de trouver des solutions globales à long terme qui soient acceptables pour l'ensemble des parties. Il conclut son intervention en indiquant que le Viet Nam est disposé à collaborer avec les Membres de l'UIP pour contribuer activement à ce processus et, le cas échéant, à la reconstruction de l'Ukraine.

M. F. Shivambu (Afrique du Sud), rappelant que la zone d'exclusion aérienne imposée à la Libye par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a eu pour effet de détruire ce pays et de conduire à l'assassinat de son président d'alors, estime que forger une position commune sur l'Ukraine ne résoudra pas le problème. Les organisations multilatérales telles que l'UIP et l'ONU doivent tenir compte des questions soulevées au sujet du rôle de l'OTAN en lien avec la crise ukrainienne. Il dit que l'expansion de l'OTAN vers l'est suscite à juste titre des inquiétudes et que, plutôt que de soutenir la fourniture d'armes à l'une des parties belligérantes, l'UIP et l'ONU devraient s'efforcer de servir de médiateurs pour parvenir à une paix négociée.

M. E. Bustamante (Pérou) déclare qu'annexer des territoires par la force est un acte répréhensible, mais souligne que les répercussions de l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires tactiques ou autres dans le cadre ou le sillage de la guerre en Ukraine seraient encore pires. Il est donc essentiel de ne pas envenimer les choses pour éviter de se retrouver dans une situation qui inciterait, voire obligerait, à l'escalade par l'utilisation de telles armes. Il ajoute que le projet de résolution doit être soigneusement rédigé en tenant compte de ces éléments afin d'écarter toute mesure extrême qui aurait des conséquences inévitables pour le monde entier.

M. G. Ahearn (Irlande) dit qu'il a récemment eu l'effroyable privilège de se rendre en Ukraine et de constater de ses propres yeux les conséquences de huit années d'agression russe contre le territoire ukrainien souverain, notamment les champs de bataille, les maisons détruites et les écoles dévastées. Il déclare que l'Irlande sait parfaitement combien la souveraineté nationale est précieuse et que son pays est solidaire, comme le serait tout démocrate, du peuple ukrainien qui souffre, surtout lorsque l'on voit que l'intégrité territoriale est violée par le recours à une force brutale et à la violence aveugle. Il conclut son propos en soulignant que les parlementaires doivent manifester leur solidarité pendant la présente Assemblée, en suivant l'exemple donné la veille par l'Assemblée générale des Nations Unies, et interpeller le pays agresseur, sans quoi personne ne sera en sécurité.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) remercie les Membres pour leur solidarité avec son pays et affirme que tous les pays doivent s'abstenir de toute agression et œuvrer pour la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Elle dit que l'UIP doit appeler la Fédération de Russie à cesser son agression effrénée contre l'Ukraine et l'utilisation de la nourriture, de l'énergie et de la menace nucléaire comme armes de guerre. Elle explique que les conséquences de la guerre se font sentir dans le monde entier, avec notamment le spectre de la famine et l'aggravation de la crise migratoire, et que fermer les yeux sur l'annexion, le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité ne fera qu'encourager d'autres dictateurs à se livrer à de tels agissements.

M. M. Santos (Portugal) déclare que la Fédération de Russie a la chance de ne pas avoir été envahie et détruite par des soldats étrangers, de ne pas voir ses hommes se battre pour protéger leur patrie, leur peuple et leur mode de vie, de ne pas voir ses femmes maltraitées et violées par des soldats étrangers, de ne pas voir ses citoyens âgés se retrouver sans abri, sans soins ni nourriture adéquats, de ne pas voir ses enfants obligés de chercher refuge ailleurs et de ne pas subir un holocauste ou un génocide. Il ajoute que M. Poutine ne

peut pas gagner la guerre, que seule l'Ukraine en sortira victorieuse et que le Portugal continuera à accueillir des réfugiés ukrainiens aussi longtemps que nécessaire, jusqu'à ce que la paix et la liberté finissent par triompher.

M. J. Whittingdale (Royaume-Uni) dit que l'invasion russe de l'Ukraine constitue une violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et des principes fondateurs de l'UIP. Si l'on permet que cette invasion perdure, cela enverra à tous les régimes autoritaires un message selon lequel la violence paie et que le droit international peut être ignoré. Il explique que les citoyens russophones de l'est de l'Ukraine sont tués ─ et non pas défendus ─ par la Fédération de Russie, laquelle viole également le Mémorandum de Budapest de 1994 concernant les garanties de sécurité en menaçant d'utiliser des armes nucléaires sur le sol ukrainien et en organisant des référendums fantoches en obligeant les gens à voter sous la menace des armes. Il conclut son propos en appelant à soutenir le projet de résolution au nom de la démocratie.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) indique que son pays soutient fermement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et espère que la guerre et la mort de civils innocents cesseront rapidement. L'Ukraine a en outre besoin d'une assistance politique, technique et humanitaire et d'un soutien international en faveur du dialogue. Elle précise que la Türkiye est honorée d'accueillir des milliers de réfugiés ukrainiens, y compris des orphelins, mais que personne ne devrait être contraint de quitter son pays. Elle conclut son intervention en soulignant que la bonne nouvelle dans tout ce chaos est que la Türkiye et l'ONU ont contribué à éviter une crise alimentaire mondiale en négociant la reprise des exportations de céréales.

M. J. Cepeda (Espagne) déclare que la résolution ES-11/4 récemment adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies ne peut laisser personne indifférent aux événements qui ont cours en Ukraine, où les droits humains fondamentaux sont ouvertement bafoués et les civils bombardés, en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international. Il explique que, puisqu'ils représentent des millions de personnes, les parlementaires sont au cœur de la politique mondiale et ne peuvent pas rester inactifs lorsque les armes et la violence sont utilisées pour promouvoir des idées. Il conclut son propos en indiquant que les Membres de l'UIP doivent se montrer solidaires de leurs homologues ukrainiens et déplorer le fait que la délégation russe ne soit pas présente pour entendre les points de vue exprimés par le reste du monde.

Mme M. Saleh (République arabe syrienne) dit que la communauté internationale reste silencieuse alors que son pays demeure en proie à une guerre d'oppression dévastatrice qui s'accompagne de sanctions coercitives unilatérales infligées en violation du droit international qui prennent la forme d'un châtiment collectif contre le peuple syrien. Elle explique que si son pays parvient à tenir bon face à cette épreuve, c'est en grande partie grâce au soutien rapide de la Fédération de Russie dans tous les domaines. Elle ajoute que la République arabe syrienne est consciente des manœuvres de l'Occident destinées à alimenter le chaos et à semer la division dans le monde, que son pays soutient la position russe et qu'il se protège contre l'agression de l'Occident et des États-Unis d'Amérique. Elle conclut son intervention en soulignant que son pays appelle à un dialogue constructif entre les deux parties, avec la participation de la communauté internationale.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) indique que sa délégation est opposée par principe à toutes les résolutions de l'UIP qui ont une motivation politique, les considérant comme non constructives. Il juge regrettables les attaques occidentales disproportionnées orchestrées contre la Fédération de Russie au cours de la présente séance. Il ajoute que la République islamique d'Iran soutient tous les efforts visant un règlement pacifique du conflit en Ukraine, qu'elle est disposée à y contribuer, et qu'elle s'oppose surtout à l'idée d'armer chaque partie pour mettre fin au conflit.

M. T. Sokun (Cambodge) exprime son soutien total au projet de résolution, mais estime qu'il serait peut-être utile d'y mentionner la création éventuelle d'un tribunal chargé de poursuivre les criminels de guerre. Rappelant qu'aucun tribunal de ce type n'a vu le jour dans son pays avant la fin de la guerre civile, il dit que plus tôt les parties rétabliront le cessez-le-feu et reprendront les négociations de paix, mieux ce sera.

Mme V. Walters (Nouvelle-Zélande) affirme que le vote de la veille au cours duquel deux tiers des Membres ont voté en faveur du point d'urgence qui a été retenu constitue un bel exemple de solidarité. Il en va de même concernant l'adoption de la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies par 143 pays, qui souligne que les droits de l'homme protègent tout le monde. L'oratrice explique que la situation en Ukraine n'est pas un simple conflit mais une guerre d'agression menée par la Fédération de Russie en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ainsi que du droit international, et que la Nouvelle-Zélande demeure solidaire de l'Ukraine à tous les niveaux.

M. M.H. Syed (Pakistan) remercie toutes celles et ceux qui ont soutenu la proposition de point d'urgence présentée par sa délégation et déclare que les principes de l'UIP et de l'ONU doivent rester primordiaux et être appliqués partout dans le monde plutôt que d'être sacrifiés sur l'autel de la realpolitik. Il dit qu'il ne devrait pas y avoir deux poids, deux mesures, comme on le constate dans le traitement des réfugiés ukrainiens par rapport aux réfugiés d'autres pays, ou encore dans la condamnation de l'annexion de certaines régions d'Ukraine par rapport à la tolérance affichée vis-à-vis de situations analogues au Cachemire et en Palestine. Il explique que le conflit ukrainien est essentiellement une guerre européenne et peut-être aussi le point de départ d'une nouvelle guerre froide dévastatrice et qu'il doit donc être résolu de manière pacifique, et non par une nouvelle expansion de l'OTAN dans quelque direction que ce soit.

M. T.M. Mnangagwa (Zimbabwe) déclare souscrire aux observations qui viennent d'être faites par l'Afrique du Sud et dit que, lorsqu'un conflit survient, il est essentiel d'en identifier les causes et la genèse avant de condamner telle ou telle partie. Il souligne qu'à l'instar de son pays, la Fédération de Russie est soumise à des sanctions depuis de nombreuses années, lesquelles constituent en soi un acte de guerre, et que les sanctions tuent. Il se dit opposé à la guerre et appelle à une résolution rapide du conflit en Ukraine.

M. C.A. Bundu (Sierra Leone) déclare que le premier principe fondamental et désormais impératif du droit international est que, conformément à la Charte des Nations Unies, les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale de tout État, et que les États ne peuvent pas non plus prendre possession de territoires en faisant usage de la force. Il ajoute que l'UIP doit toujours prôner le règlement pacifique des différends, qu'elle ne peut transiger sur ce principe et que le recours à la force doit être condamné sans équivoque. Il conclut son propos en indiquant que la guerre en Ukraine est ni plus ni moins une agression de la part de la Fédération de Russie.

M. Rashad (Iraq) dit que les États et les principes des droits de l'homme doivent toujours être respectés et que toute invasion militaire affecte inévitablement l'ensemble de la région environnante et est interdite par les instruments internationaux. L'Iraq, qui subit encore les conséquences de la funeste erreur commise par l'ancien régime d'envahir le Koweït en 1991, appelle les deux parties à recourir exclusivement au dialogue et à la voie diplomatique pour mettre fin au conflit dans les meilleurs délais et à s'abstenir de faire évoluer la guerre vers une guerre entre deux camps, ce qui ne ferait qu'aggraver la situation et pourrait avoir des répercussions néfastes sur la sécurité alimentaire mondiale.

Un représentant de l'Inde, exerçant son droit de réponse, déclare que la délégation pakistanaise a malheureusement choisi une fois de plus d'abuser de la tribune de l'UIP pour répandre une propagande mensongère et malveillante à l'encontre de son pays et détourner le débat. Il dit que le Pakistan doit immédiatement cesser le terrorisme transfrontalier anti-indien, démanteler son infrastructure terroriste, mettre fin aux violations graves et répétées des droits de l'homme dans les territoires qu'il occupe et s'abstenir de modifier le statut de ces territoires, qui font partie intégrante de l'Inde, sont occupés illégalement par la force et doivent être libérés. Il ajoute qu'Oussama ben Laden, le visage du terrorisme mondial, a été retrouvé au Pakistan et glorifié par les dirigeants du pays comme un martyr, et qu'il est donc paradoxal de voir le Pakistan se poser en victime du terrorisme, alors qu'il soutient des terroristes dans l'espoir qu'ils s'attaquent un jour à ses voisins. Il conclut son intervention en indiquant que le monde entier pâtit de la politique menée par le Pakistan, tandis que ce pays tente de dissimuler la violence sectaire et les actes de terrorisme sur son sol.

La Présidente rappelle l'article 16.2 du Règlement des commissions permanentes concernant la composition des comités de rédaction et indique que les groupes géopolitiques qui ne l'ont pas encore fait sont invités à désigner des membres pour siéger au comité de rédaction qui sera chargé de finaliser le texte du document A/145/2-P.2-rev.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
(A/145/3-Inf.1)

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays met en œuvre les engagements cruciaux du Forum Génération Égalité au moyen d'un plan d'action en six points étayé par des mesures législatives. Dans le cadre de sa fonction de contrôle, le Parlement tanzanien favorise également la mise en œuvre de politiques d'éducation qui visent notamment à accroître le nombre de filles dans les filières scientifiques, technologiques, techniques et mathématiques. Il adopte également des lois qui garantissent l'égalité d'accès des femmes à l'utilisation et à la propriété des terres. Un plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles est en cours d'élaboration, et un plan similaire est aussi en préparation à Zanzibar. Les deux plans sont axés sur la prévention, la création d'un environnement favorable aux victimes et le renforcement des services d'assistance, en offrant un accès aux services juridiques gratuits pour les personnes les plus vulnérables et les plus démunies. En outre, le pays dispose d'une loi sur les infractions sexuelles, la Constitution a été modifiée pour garantir que les femmes occupent un tiers des sièges au Parlement et dans les conseils locaux, et une peine minimale de 30 années d'emprisonnement a été établie pour toute personne reconnue coupable d'avoir épousé ou mis enceinte une fille d'âge scolaire.

Elle explique que tous ces éléments montrent que les parlements jouent un rôle déterminant dans la réalisation de l'égalité des sexes, idéalement en canalisant les diverses initiatives en vue de former de nouveaux partenariats internationaux, et que l'UIP peut contribuer à la réalisation de cet objectif. Elle ajoute que tous les parlements doivent exercer leur fonction de contrôle en proposant des solutions durables afin de rendre l'institution davantage sensible au genre, et que le Parlement tanzanien est disposé à échanger ses données d'expérience et ses bonnes pratiques avec d'autres parlements, notamment en ce qui concerne l'excellent travail accompli par ses groupes de femmes parlementaires. Elle conclut son propos en indiquant que si tous les parlementaires jouent leur rôle, il est possible d'atteindre l'égalité des sexes.

M. J.N. Kumba (Soudan du Sud) dit que les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale et qu'elles doivent être associées à toutes les décisions ─ parlementaires et autres ─ et que le Soudan du Sud fait figure de leader en Afrique en matière d'égalité des sexes, puisqu'il créé un environnement propice à l'autonomisation des femmes à la suite de l'instauration de la paix après des années de guerre civile. Il souligne que la proportion d'un tiers de femmes parlementaires que connaît le pays est supérieure à la moyenne mondiale et donc prometteuse, même s'il subsiste des obstacles à la pleine émancipation des femmes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Il explique que le Soudan du Sud, qui a acquis son indépendance récemment, est le plus jeune pays du monde et est conscient de la nécessité d'avoir des femmes aux postes de direction. Il précise qu'en tant que Président du Parlement sud-soudanais, il fera tout son possible pour travailler avec ses collègues à l'avènement d'un parlement sensible au genre dans tous ses aspects, et ajoute que les femmes sont également présentes à d'autres postes de pouvoir au sein du Parlement, notamment en tant que présidentes de commissions et députées, présidentes de groupes politiques et représentantes à l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est. De plus, elles occupent un tiers des postes ministériels.

L'orateur indique que les femmes confrontées aux violences dans les zones de conflit et de catastrophe naturelle, ainsi qu'à la pandémie de COVID-19, font preuve d'une grande résilience en relevant plusieurs défis, comme nourrir et vêtir leur famille et prendre soin des personnes vulnérables. Si l'on veut construire un monde pacifique et encore plus résilient sans que personne ne soit laissé de côté, il faut promouvoir la sensibilité au genre au sein des institutions et de la population. À cet égard, les parlements ont un autre rôle clé à jouer en adoptant des lois pour traiter les questions relatives aux migrations, à la traite des êtres humains et aux violations des droits de l'homme, ainsi que leurs effets sur les femmes et les enfants.

M. R. Lopatka (Autriche) déclare que les multiples crises qui secouent le monde sont fortement empreintes des problématiques liées au genre et qu'on a constaté pendant la pandémie de COVID-19 une augmentation de la violence sexiste et un appauvrissement des femmes en raison de l'ampleur des soins à la famille non rémunérés qu'elles dispensent. Par conséquent, le Conseil national autrichien a promu des mesures de soutien ciblées sur les femmes et a décidé d'établir un rapport sur la santé des femmes afin d'améliorer la médecine sensible au genre. Pour la troisième année consécutive, il a également adopté une hausse de l'allocation budgétaire consacrée aux femmes, en mettant l'accent sur la lutte contre la violence. Pendant les dix années qui ont suivi l'adoption du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, l'Autriche a considérablement renforcé sa législation et sa politique en matière d'égalité des sexes, en inscrivant la budgétisation sensible au genre dans la loi et en veillant à ce que l'égalité des sexes soit prise en compte à chaque niveau de l'administration publique. Tous les ministères et organes suprêmes, y compris le Parlement, sont donc tenus de faire de l'égalité des sexes un objectif en soi.

L'orateur ajoute que, grâce à son plan global de promotion des femmes et à son soutien sans faille aux parlementaires victimes de harcèlement sexuel ou d'abus de pouvoir, l'Autriche a réussi à mettre en place une infrastructure et une culture parlementaires sensibles au genre. La parité n'est pas encore atteinte, mais le nombre de femmes parlementaires se situe à un niveau historique de 41 %, qui dépasse largement les moyennes mondiale et européenne. Les groupes parlementaires qui comptent plus de 40 % de femmes dans leurs rangs reçoivent également une prime financière dans le cadre de l'engagement pris d'encourager davantage le leadership des femmes en politique. Il conclut son intervention en disant que tous les parlements doivent profiter de la dynamique de changement actuelle pour faire progresser l'égalité des sexes en vue de bâtir un avenir meilleur pour tous.

M. O. Korniyenko (Ukraine) explique que l'accroissement du nombre de femmes dans les conseils locaux ukrainiens a permis de réduire la corruption et de mieux répondre aux besoins des citoyens. Le fait qu'un quart des parlementaires ukrainiens soient des femmes constitue un progrès, bien que lent, vers l'égalité des sexes dans les organes représentatifs. Cette avancée est très bénéfique pour la société et ouvre la voie à un monde pacifique. Néanmoins, les mécanismes en faveur de la paix et de la stabilité internationales ne sont pas suffisamment efficaces, comme en témoigne l'effroyable guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, une action illégale qui s'est intensifiée et qui doit être fermement condamnée par tous. L'orateur déclare que la Fédération de Russie doit être davantage isolée, d'autant plus qu'elle affiche un profond mépris à l'égard des différents acteurs qui œuvrent en faveur d'une solution diplomatique, dans laquelle le pays refuse de s'engager. Quant aux parlementaires russes, ils ont soutenu à l'unanimité les mesures prises par le Kremlin et devraient être immédiatement exclus de la présente Assemblée de l'UIP.

L'orateur déclare que l'Ukraine n'acceptera pas une trêve temporaire ou toute autre mesure qui pourrait être utilisée par la Fédération de Russie en vue de renforcer ses effectifs militaires pour poursuivre son agression. La seule solution est un retrait total des troupes russes du territoire ukrainien souverain afin de mettre un terme à la crise des réfugiés ainsi qu'aux crises alimentaire, énergétique et inflationniste qui secouent le monde. Quant à la communauté internationale, elle ne doit pas céder au chantage nucléaire exercé par la Fédération de Russie, qui vise à empêcher le soutien dont l'Ukraine a cruellement besoin. Au contraire, elle doit renforcer son soutien aux forces du bien et éviter d'alimenter par l'indifférence les crimes qui ont lieu en Ukraine. Il conclut son propos en indiquant que l'Ukraine est reconnaissante pour tout le soutien qu'elle reçoit, car ce n'est qu'en conjuguant les efforts qu'il sera possible de parvenir à la paix.

M. S.H. Tuku (Bangladesh) affirme que, dans toute démocratie digne de ce nom, la participation des femmes à la vie politique est une condition préalable à l'égalité des sexes, laquelle facilite la participation directe des femmes aux prises de décisions publiques et permet d'améliorer la reddition de comptes. Promouvoir la participation des femmes à la vie politique renforce également l'égalité des chances et des droits, lesquels sont pleinement garantis par la Constitution du Bangladesh, dont les approches visionnaires en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des sexes ont été saluées dans le monde entier, notamment par l'attribution de prestigieux prix internationaux. Des politiques sensibles au genre ont en outre été mises en place grâce à l'adoption de lois essentielles destinées à prévenir l'oppression des femmes et des enfants, à lutter contre le mariage des enfants et à interdire les dots. Une politique nationale de promotion des femmes a également fixé des objectifs concernant l'autonomisation socio-économique, juridique et politique des femmes.

L'orateur explique que des sièges sont réservés aux femmes dans les différents niveaux de gouvernement local et qu'au Parlement, le président, le chef de la majorité ─ qui est aussi le Premier Ministre ─ et le chef de l'opposition sont tous des femmes. Parmi les 73 femmes parlementaires actuelles, 23 ont été élues au suffrage direct et les autres au suffrage indirect en répartissant entre les différents partis politiques les 50 sièges réservés aux femmes. Plusieurs femmes participent activement aux travaux des commissions parlementaires permanentes et peuvent ainsi formuler des recommandations sur l'autonomisation des femmes, la budgétisation sensible au genre et l'égalité des sexes. En plus d'associer l'ensemble des parties prenantes aux initiatives visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et à traduire les auteurs de tels actes en justice, les parlementaires sensibilisent à l'importance de l'éducation des filles pour lutter contre le mariage des enfants. Il conclut son intervention en déclarant que les parlementaires du monde entier doivent coopérer pour obtenir des résultats fructueux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

M. M.A. Basorah (Yémen) rappelle l'importance de femmes telles que la reine de Saba ou la reine Arwa, qui a longtemps régné sur le pays dans l'histoire ancienne du Yémen. Il ajoute que son pays est ravagé par huit années de guerre depuis le coup d'État organisé par les milices houthies en 2014 contre les autorités légitimes et que ce coup d'État n'a suscité aucune réaction de la part de certains pays. Un an avant cet événement, un dialogue national réunissant l'ensemble des parties prenantes a permis d'établir un nouveau contrat social, qui prévoit notamment que 30 % des postes gouvernementaux doivent être occupés par des femmes. L'application de ce quota a eu un impact concret dans plusieurs administrations, notamment les ministères, le corps diplomatique et les collectivités locales. Par le passé, les femmes ont contribué de manière significative à la stabilité du pays, mais la guerre a bouleversé leur vie et porté atteinte à leurs droits et au principe d'égalité. Des millions de femmes ont été déplacées de force et n'ont plus accès à plusieurs services, notamment les services médicaux, en raison des attaques menées par les Houthis contre les infrastructures civiles.

Il explique que, comme l'a récemment indiqué l'ONU, plusieurs milliers de femmes yéménites sont incarcérées dans les prisons des Houthis et qu'un grand nombre d'entre elles ont subi différents types de violences, notamment sexuelles. Le Yémen connaît en outre une crise liée au problème des mineurs non accompagnés, dont on ignore souvent où ils se trouvent, notamment en raison du recrutement forcé d'enfants soldats par les Houthis. Par ailleurs, une grande partie de l'aide destinée aux femmes et aux filles disparaît fréquemment et il est donc urgent de repenser le système de distribution. L'orateur espère qu'à l'issue du débat, l'UIP prendra des décisions pour améliorer concrètement la situation des femmes qui sont victimes de ces problèmes.

M. K. Barkiya (Nigéria) déclare que plusieurs problèmes empêchent la réalisation de l'égalité des sexes, notamment le trafic sexuel, le prélèvement d'organes, les violences sexuelles, le travail des enfants, la prostitution forcée et la discrimination. En outre, certaines pratiques religieuses et ethniques ─ dont certaines sont ancestrales ─ nuisent au bien-être des femmes, entravent leur promotion et compromettent leur sécurité. Il ajoute que l'approche habituelle en matière d'égalité des sexes ne tient pas compte du caractère idiosyncrasique de ces pratiques et peut s'avérer inadaptée à certaines cultures, et qu'il appartient aux parlements de veiller à ce que les questions liées au genre soient traitées avec la plus grande diligence.

L'orateur explique que le Parlement nigérian est conscient du rôle des femmes dans la société et de la nécessité de protéger les droits civils et les privilèges des femmes et qu'il a donc créé un environnement juridique permettant de poursuivre les contrevenants et de les traduire rapidement en justice. D'autres mesures visant à promouvoir l'égalité des sexes ont été prises, notamment la création de milliers de centres de soins de santé primaires qui fournissent des services de maternité et de soins aux enfants, la nomination de femmes à des postes clés au sein du Gouvernement, l'accès des filles à l'enseignement primaire et secondaire à un prix symbolique, et des actions de sensibilisation par le biais de différents canaux afin de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et à la gouvernance et les avantages qui en découlent. Un nouveau ministère chargé des affaires humanitaires et féminines organise également des formations sur les droits et l'autonomisation des femmes. Et en ce qui concerne la traite des êtres humains, une agence nationale chargée de poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme a été créée pour lutter contre les effets délétères de cette traite sur les femmes et les filles qui en sont victimes et prévenir les lourdes conséquences sociales qui peuvent en résulter. Le pays a aussi lancé une vaste campagne de sensibilisation aux dangers de la traite des êtres humains.

Mme H. Alahmadi (Arabie saoudite) dit qu'en 2012, les femmes saoudiennes se sont vu accorder le statut de membre à part entière du Conseil de la Choura, soulignant qu'il s'agit d'une mesure historique qui a entraîné un changement majeur dans la participation des femmes aux prises de décision et a ouvert la voie à d'autres initiatives en faveur de leur autonomisation. Les femmes remplissent donc plus efficacement leurs fonctions législatives, de contrôle et autres rôles parlementaires au niveau national et participent également à des manifestations parlementaires dans le reste du monde. L'ambitieuse Vision 2030 mise en place par l'Arabie saoudite a déjà permis de réaliser des progrès considérables, comme en témoignent les scores de 100 % obtenus par le pays en 2021 en matière de rémunération et dans d'autres domaines avec l'indice *Les femmes, l'entreprise et le droit* de la Banque mondiale.

Elle explique que l'autonomisation des femmes est l'une des grandes priorités de la Vision 2030 et que l'investissement dans les programmes d'enseignement, de formation et de bourses d'études vise à éliminer l'écart entre les sexes en matière d'éducation. Une solide base législative en faveur de l'autonomisation des femmes a en outre été établie pour garantir l'égalité et les droits des femmes et renforcer leur participation à la société, en tenant compte des enseignements de l'Islam et des valeurs, de la culture et de l'identité saoudiennes. Grâce à leurs qualifications et à leurs compétences, les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes de direction dans les secteurs public et privé et à prendre part aux activités du Conseil de la Choura, ce qui témoigne de l'importance accordée à leur participation aux prises de décision et à la construction de l'avenir du pays. Elle conclut son propos en indiquant que l'Arabie saoudite espère que sa candidature à l'Exposition universelle de 2030 aboutira, car cet événement lui offrira une occasion privilégiée de présenter les résultats de sa Vision 2030 et les enseignements tirés de la transformation sans précédent que connaît le pays.

Mme H. Alahmadi (Arabie saoudite), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

M. M.Z. Md Arip (Malaisie) déclare que les initiatives prises par son pays pour promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes reposent sur les engagements inscrits dans la Constitution qui prévoient un traitement équitable pour tous et l'élimination de toute discrimination fondée sur le sexe. La Malaisie respecte également ses obligations au titre des conventions internationales pertinentes et en lien avec l'Objectif de développement durable (ODD) 5 et le Programme d'action de Beijing. Le plan d'action adopté par le pays pour améliorer le sort des femmes accorde donc la priorité aux intérêts et au potentiel des femmes dans les activités de planification et de développement au niveau national. Outre le rôle important qu'il joue dans la promotion des initiatives pour l'autonomisation des femmes par le biais de ses commissions spécialisées, le Parlement malaisien a créé plusieurs groupes de parlementaires et un groupe parlementaire multipartite pour renforcer son action en faveur des droits de l'homme, notamment les droits des femmes. La part des femmes au Parlement se monte désormais à près de 15 %, avec 33 femmes parlementaires à la chambre basse et huit au Sénat, et des femmes sont désormais nommées à des postes à responsabilité, par exemple à la vice-présidence de la Chambre des représentants.

L'orateur précise que le Gouvernement malaisien est conscient qu'il faut procéder à des réformes structurelles pour renforcer l'efficacité de l'action en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes en recourant à des mécanismes législatifs en plus des instruments existants. Il est également convaincu que pour faire des femmes les principaux moteurs du changement, notamment en éliminant les stéréotypes sexistes qui les empêchent de progresser, il faut aussi pouvoir compter sur la participation des secteurs public et privé ainsi que de la société dans son ensemble. Pour leur part, les Membres de l'UIP, et les femmes parlementaires en particulier, doivent soutenir fermement toutes les initiatives visant à atteindre l'égalité des sexes et à créer des parlements sensibles au genre pour bâtir un monde plus résilient et pacifique.

M. A.S.K. Bagbin (Ghana) explique que si l'on veut assurer une gouvernance inclusive et réceptive, il est indispensable que les femmes puissent participer sur un pied d'égalité à tous les aspects de la vie et des prises de décision, et que les efforts collectifs déployés à l'échelle mondiale pour parvenir à l'égalité des sexes doivent être renforcés en vue d'assurer la paix, la prospérité et le développement durable sans laisser personne de côté. La composition des parlements doit donc être à l'image des personnes qu'ils représentent, c'est pourquoi il est essentiel d'instaurer la parité. Les parlements jouent un rôle significatif dans l'établissement d'institutions sensibles au genre en adoptant des lois et des règlements et en adaptant les

politiques afin de supprimer les obstacles à la pleine participation de toutes les composantes de la société, notamment les femmes, à la vie publique. Les parlements sensibles au genre doivent donc agir en tenant compte de la dimension de genre afin de répondre aux intérêts des femmes et des filles et de veiller à ce que ces dernières soient sur un pied d'égalité avec les hommes et les garçons.

L'orateur dit que pour atteindre cet objectif le Parlement ghanéen a adopté des mesures législatives et politiques en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles, qui ont notamment débouché sur la création d'organes gouvernementaux dédiés à la défense de leurs intérêts. Par ailleurs, un projet d'instauration de quotas par sexe qui avait été ajourné a finalement été adopté et a porté ses fruits puisque deux femmes ont été nommées présidentes de la Cour suprême et une autre présidente du Parlement. Des lois destinées à garantir les droits de propriété des femmes et les droits des époux, et aussi à promouvoir l'inclusion financière des femmes, sont également en préparation. Des efforts sont aussi en cours pour accroître rapidement la représentation des femmes au parlement, qui se situe au taux anormalement bas de 14,5 %. L'orateur conclut son intervention en précisant que la moitié des membres de sa délégation sont des femmes et qu'elles représentent plus de la moitié du personnel de son parlement.

Mme G. Morawska-Stanecka (Pologne) dit qu'il n'est pas possible d'aborder la question de l'égalité des sexes sans évoquer la guerre en Ukraine car, dans ce conflit, les femmes et les filles sont les premières victimes de mauvais traitements, de viols et de meurtres. Dans leur combat quotidien pour protéger leur patrie et leurs foyers, les Ukrainiens défendent leurs droits, leur langue et leur culture. On pensait que l'Europe ne connaîtrait plus jamais la guerre, mais la Fédération de Russie ─ membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales ─ a décidé d'attaquer et d'anéantir son voisin, un pays indépendant et souverain qu'elle traite comme une colonie devant se soumettre à son autorité. La Pologne condamne et s'oppose fermement à de tels agissements post-coloniaux.

Elle explique avoir vu de ses propres yeux les conséquences des crimes de guerre commis par les soldats russes contre la population civile ukrainienne et que ces actes sont constitutifs du crime de génocide. Elle affirme que les leçons du Rwanda n'ont pas été retenues par ceux qui violent le droit fondamental à la vie et prie instamment les Membres de l'UIP de soutenir toutes les résolutions qui condamnent l'agression russe injustifiée et de voter en faveur de sanctions drastiques contre la Fédération de Russie. Elle ajoute que l'armée russe doit se retirer sans délai d'Ukraine et que les criminels de guerre doivent être traduits en justice, précisant que la Pologne déplore vivement les actes illégaux de la Fédération de Russie consistant à "reconnaître l'indépendance" et à proclamer l'"annexion" de régions occupées par la Fédération de Russie, qui font toujours partie de l'Ukraine en vertu du droit international. Elle conclut son propos en disant que la sensibilité au genre est fondamentale, mais que sa condition préalable est la sensibilité à l'être humain.

M. J. O'Reilly (Irlande) déclare que la pandémie de COVID-19 a affaibli les droits des femmes, car elle les a cantonnées dans le rôle de soignantes, a réduit ou interrompu leur éducation et a eu pour effet d'accroître la violence à leur encontre. Les effets des changements climatiques affectent avant tout les femmes, tandis que les guerres et les génocides les laissent souvent seules pour subvenir à leurs besoins et les déracinent en les poussant à s'installer dans des environnements parfois hostiles. Il souligne que la pleine participation des femmes à la vie publique est l'une des caractéristiques de la définition même de la démocratie, à savoir un système de gouvernement pour et par l'ensemble du peuple, et que sans femmes au parlement, il ne saurait y avoir de parlement paritaire. Il ajoute que le système irlandais de quotas prévoit une hausse progressive du pourcentage de femmes parmi les candidats à chaque élection et que les femmes devront ainsi représenter 40 % des candidats aux élections prévues en 2025, puis 50 % aux élections suivantes, précisant que ces quotas sont essentiels pour permettre aux femmes de briser le plafond de verre et doivent être salués par tous.

Il explique que le Parlement irlandais a créé une commission sur l'égalité des sexes, un groupe de femmes parlementaires actif, efficace et doté de ressources suffisantes, ainsi qu'un forum pour un parlement inclusif et adapté à la vie de famille chargé de consulter largement les parties prenantes au sujet de la structure, du fonctionnement et de l'environnement du lieu de travail parlementaire. Plusieurs priorités ont été identifiées grâce aux recommandations présentées par le forum, notamment le travail à distance, le vote par procuration pendant le congé parental, une plus grande présence des femmes au sein des commissions et les réunions au format hybride. Toutes les modifications nécessaires seront apportées à la Constitution pour pouvoir donner suite

à ces recommandations. Il est également prévu de mettre en place des structures adaptées à la vie de famille ou d'améliorer celles existantes, notamment en ce qui concerne l'allaitement et la garde des enfants. L'orateur conclut son intervention en soulignant que, sans égalité des sexes, à laquelle les hommes doivent aussi être parties prenantes, aucun progrès n'est possible dans la société.

M. H. Alziadin (Jordanie) dit que les défis du monde contemporain en constante évolution sont exacerbés par la guerre et la destruction qui prennent le pas sur la coopération internationale en faveur du développement et de la sécurité alimentaire dont le monde a tant besoin pour mettre fin à la sous-nutrition et à la malnutrition qui touchent des millions de personnes et entraînent des décès évitables. Étant donné qu'aucun pays ne peut résoudre seul des crises complexes, comme les effets néfastes des changements climatiques ou la pandémie de COVID-19, il faut continuer à collaborer pour trouver des solutions. Il affirme que les guerres par procuration, notamment celles qui ont lieu au Moyen-Orient, attisent les tensions et alimentent l'extrémisme et que, par conséquent, la Jordanie ─ terre d'accueil privilégiée pour les personnes qui fuient la guerre ─ agit à l'échelle régionale et internationale pour tisser des liens et coordonner les efforts mondiaux indépendamment de la race et de la religion afin de lutter contre l'extrémisme.

Il explique que la Jordanie est convaincue que l'égalité est un droit humain fondamental et une condition préalable à la justice sociale et que le pays continue donc d'œuvrer pour renforcer l'autonomisation des femmes et leur participation à la vie politique et socio-économique. Le Parlement jordanien a par exemple révisé la législation pertinente et adopté de nouvelles lois qui prévoient l'attribution d'au moins 18 sièges parlementaires à des femmes, qui obligent les partis politiques à compter au moins 20 % de femmes dans leurs rangs et qui prévoient des mesures incitatives pour que les femmes puissent participer pleinement aux prises de décision. L'orateur conclut son propos en indiquant que la Jordanie est fière des réalisations accomplies par les femmes jordaniennes dans tous les domaines, malgré les obstacles persistants, et que le pays adresse le même message de fierté aux femmes de Palestine qui défendent avec détermination la dignité humaine et le caractère sacré des lieux saints musulmans et chrétiens de Jérusalem.

Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) rappelle le temps qu'il a fallu aux femmes pour obtenir le droit de vote et affirme que le combat pour l'émancipation des femmes se poursuit et qu'aucune démocratie digne de ce nom ne peut se passer des femmes, qui dans son pays représentent 42 % des parlementaires. L'égalité des droits ne s'accompagne pas toujours d'une égalité de fait, comme on le constate par exemple en matière de rémunération et de retraite ou dans certains secteurs professionnels où les femmes sont plus nombreuses que les hommes, comme le travail domestique et l'enseignement. Elle souligne que l'autonomie corporelle des femmes n'est pas non plus encore une réalité, que le droit à l'avortement n'est pas garanti partout dans le monde et qu'il recule même de manière inquiétante aux États-Unis d'Amérique. Les conservateurs favorables à l'ingérence de l'État dans la question de l'avortement se montrent curieusement réservés lorsqu'il s'agit des droits sociaux et de la garde d'enfants, qu'ils considèrent comme des questions familiales strictement privées. Elle explique que, sachant que le mot "féminisme" irritait déjà les esprits dans les années 1990, il n'est pas étonnant que certains pensent à tort que l'égalité est déjà une réalité.

L'oratrice affirme que pour progresser dans l'éradication de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, qui touchent aussi souvent les enfants, il faut que davantage d'États ratifient et mettent en œuvre la Convention d'Istanbul. Quant aux parlements, qui jouent un rôle déterminant dans la promotion de l'égalité des sexes, ils doivent instaurer des quotas par sexe pour les listes de candidats afin de parvenir à la parité et aussi collaborer avec les partis pour réfuter l'idée selon laquelle les femmes élues grâce aux quotas ne sont que des figurantes, alors qu'elles s'acquittent de leurs fonctions de façon exemplaire. Les parlements doivent également prendre exemple sur d'autres parlements, notamment le Parlement suisse, pour lutter contre le harcèlement et le sexisme et aussi promouvoir la participation des femmes à la vie politique à tous les niveaux. Elle conclut son intervention en notant que, compte tenu des conflits actuels et de l'intensification de la guerre russo-ukrainienne, il importe de souligner le rôle clé joué par les femmes dans le renforcement de la paix.

Mme H. Al-Sulaiti (Qatar) déclare que les efforts déployés par les parlements et les pays pour favoriser la justice sociale sont entravés par les crises successives, ce qui a des répercussions sur la réalisation des ODD à l'horizon 2030 ainsi que sur la stabilité, la sécurité et le développement. Elle en profite pour rappeler que les femmes palestiniennes, qui vivent sous

occupation, se battent pour surmonter ces crises et sont privées de leurs droits, notamment en matière d'éducation et d'emploi. Elle explique qu'elle est la première femme dans l'histoire de son pays à avoir été élue Vice-Présidente du Conseil de la Choura par ses collègues masculins et que son élection est de bon augure pour l'avenir. L'égalité des chances en matière d'emploi permet aux femmes qataries d'occuper des postes à responsabilité, par exemple en tant que ministres, ambassadrices, chefs d'entreprise, procureures ou juges. Les femmes représentent actuellement plus de 40 % de la main-d'œuvre tous secteurs confondus, et sont particulièrement présentes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Elle souligne que les actions menées par le Qatar en faveur de la justice sociale s'étendent au-delà de ses propres frontières. En effet, le pays soutient et promeut l'éducation des femmes dans de nombreux autres pays, notamment les pays en proie à la guerre, aux conflits ou aux catastrophes. Récemment, le Qatar a défendu la cause des femmes afghanes, car il considère que la participation des femmes à l'établissement et au maintien de la paix est essentielle et constitue une condition préalable à la réussite de ces efforts. Elle ajoute que la justice sociale et la solidarité font partie des principaux piliers de la Vision nationale de développement du Qatar à l'horizon 2030 et sont consacrées dans la Constitution comme un droit fondamental du citoyen. Elle conclut son propos en indiquant que le Qatar a donc adopté des politiques claires pour améliorer la situation des femmes dans tous les domaines, garantir leur accès à l'éducation, aux services de santé et à l'emploi, ainsi que leur droit de participer à la vie politique.

Mme F. Oetkem (Danemark) dit que le droit fondamental à l'éducation ─ qui est une condition préalable à l'égalité et un outil efficace pour sortir de la pauvreté les enfants et les adultes exclus socialement ─ est bafoué quotidiennement. Les femmes qui tentent d'exercer ce droit se heurtent à différents obstacles comme le mariage forcé et les responsabilités domestiques précoces, si bien que deux tiers des adultes analphabètes dans le monde sont des femmes, un chiffre inchangé depuis 20 ans. Elle explique qu'il faut donc faire plus pour permettre à toutes les femmes d'exercer leur droit à l'éducation et que la réalisation de ce droit profitera à l'ensemble de la société. Certaines femmes arrivent à surmonter les obstacles pour faire entendre leur voix, en dénonçant notamment les injustices dont les femmes sont victimes partout dans le monde. Elle ajoute que le point de vue des femmes et, plus généralement, de l'ensemble des citoyens, doit être pris en compte dans tout dialogue démocratique digne de ce nom, et que le Rwanda fait figure d'exemple en la matière, puisque les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à siéger à la chambre basse. Cette avancée a été rendue possible par l'adoption d'une Constitution sensible au genre qui favorise l'émancipation des femmes et des jeunes filles ainsi que le développement durable pour tous.

Elle explique qu'au Danemark, les femmes se sont vu refuser l'égalité des droits de vote pendant plus de six décennies, mais qu'aujourd'hui, plus de 40 % des parlementaires sont des femmes, 8 des 13 partis du pays sont dirigés par des femmes, le Premier Ministre est une femme et le pays a une reine. En outre, la part du congé parental accordée aux pères a été revue à la hausse, la question du harcèlement sexuel fait l'objet d'une attention accrue et les victimes de viol, de torture psychologique et de harcèlement bénéficient d'une meilleure protection juridique. Elle conclut son intervention en indiquant que l'objectif du pays est actuellement de réduire les inégalités cachées, aussi bien au niveau du gouvernement que dans la vie politique, les postes de direction ou la recherche, et qu'en agissant conjointement, il est possible de faire encore mieux pour atteindre l'objectif commun de l'égalité des sexes.

Mme N. Shpak (Israël) déclare qu'il n'est pas facile pour les femmes de réaliser leur potentiel. Se fondant sur sa propre expérience, où elle parvenue à briser le plafond de verre dans l'armée et la vie politique, elle explique que l'on en demande davantage aux femmes et que ces dernières doivent surmonter plus d'obstacles que les hommes pour atteindre leur but. Son expérience est semblable à celle de nombreuses autres femmes qui luttent contre la discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes de discrimination. Elle dit qu'il est temps de passer à la vitesse supérieure, d'accroître plus encore la participation des femmes aux prises de décision et de briser les idées reçues qui légitiment et justifient les discriminations qui continuent d'entraver l'intégration des femmes, ainsi que les mythes selon lesquels les femmes préféreraient la vie domestique à une carrière professionnelle.

Elle rappelle que, dans sa résolution historique 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est engagé à garantir la protection des femmes et leur pleine participation aux processus de paix et que, 22 ans plus tard, le combat continue et le chemin à parcourir est encore long. Malgré les représentations positives et les slogans

accrocheurs, on voit bien que la présence des femmes à la table des décisions et aux postes de direction est loin d'être satisfaisante. Les données montrent que le fossé entre les hommes et les femmes persiste et que l'on trouve toujours des raisons pour expliquer cette situation. Réduire l'écart entre, d'une part, les aspirations et les capacités des femmes et, d'autre part, ce que le système leur permet d'accomplir est un combat de longue haleine. Reprenant les mots de Mary Jackson, la première ingénieure noire de l'Administration des États-Unis de l'aéronautique et de l'espace, elle affirme que le moment est venu d'inverser la situation dans les postes de direction et de laisser la première place aux femmes.

M. Y. Suos (Cambodge) rappelle que les participants au récent Sommet des présidents de parlement (P20), qui s'est tenu en Indonésie, ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'autonomisation des femmes et les possibilités pour les femmes et les filles de suivre leur voie et de développer leur potentiel dans toutes les sphères de la vie. Il dit qu'au Cambodge, société fortement matriarcale qui a toujours encouragé le leadership des femmes, ces dernières ont été la clé de voûte de la construction de la nation. Après la sombre période du génocide dans les années 1970, le pays est parvenu à restaurer la paix et à assurer son développement grâce au processus de réconciliation nationale et à des politiques bénéfiques pour tous. Tout comme le Rwanda, le Cambodge a réussi à se transformer pendant la période de reconstruction post-conflit et fait progresser son programme de développement, qui comprend notamment l'intégration de la dimension de genre et la promotion de l'égalité des sexes.

Il explique que le Cambodge a récemment remporté son combat de 16 ans pour rendre justice aux victimes du régime génocidaire des Khmers rouges, ce qui permet d'éviter le risque de retour de ce régime et, partant, le travail forcé des femmes et des enfants. Le pays développe également ses infrastructures juridiques et institutionnelles afin d'autonomiser les femmes et les filles et de promouvoir l'inclusion sociale. Il précise que, malgré les progrès réalisés au niveau mondial dans ce domaine, les parlementaires doivent agir rapidement et de manière concertée, en coopération avec toutes les parties prenantes, pour améliorer la situation des filles et des femmes, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la prise de décision. Il conclut son propos en indiquant que le Cambodge accueillera en novembre 2022 d'importants sommets et réunions régionaux destinés à promouvoir une plus grande participation des femmes et des jeunes parlementaires et à renforcer leur rôle dans les processus électoraux démocratiques et l'élaboration des lois et des politiques, afin de contribuer à la paix, à la stabilité, à l'harmonie sociale et au progrès.

M. T. Kivimägi (Estonie) dit qu'il ne fait aucun doute que l'égalité des sexes est une question importante mais qu'elle ne devrait pas constituer un objectif en soi, car les femmes et les hommes sont différents et se comportent différemment dans certaines situations, notamment pendant les crises et les conflits. Une plus grande part de femmes au sein du parlement constitue en effet une garantie supplémentaire de paix et d'un avenir meilleur, deux aspects auxquels les femmes sont plus sensibles que les hommes. Mais cela prend du temps de supprimer les obstacles à l'égalité des chances et de créer les conditions nécessaires pour parvenir à un équilibre plus raisonnable entre les sexes dans la vie politique et dans d'autres domaines.

Il explique que le monde a beaucoup changé ces 25 dernières années et qu'il est probable qu'il change encore plus au cours des 25 prochaines. L'une des principales différences est que le lieu de travail n'est plus un facteur déterminant. Comme on a pu le constater pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux métiers peuvent être exercés à distance, y compris dans le domaine politique, et cela présente en outre l'avantage de réduire la pression sur l'environnement. Il ajoute que le télétravail permet aux femmes de reprendre le travail beaucoup plus vite au terme de leur congé maternité ─ ce qui peut contribuer à réduire les écarts de revenu entre les hommes et les femmes dus aux longues périodes d'absence ─ et de rivaliser plus équitablement avec leurs collègues masculins. Il poursuit en affirmant que l'égalité des sexes ne doit pas nécessairement passer par l'application d'un strict ratio 50/50, car il y a des domaines dans lesquels les femmes sont plus performantes que les hommes et inversement, et que les quotas par sexe sont une erreur, car ils vont à l'encontre de l'effet escompté et du but recherché, et ne devraient être appliqués qu'à titre exceptionnel. Il conclut son intervention en indiquant que si l'on veut bâtir un monde pacifique, il faut éliminer les obstacles administratifs et autres à l'égalité de concurrence pour permettre à davantage de femmes de participer à la vie politique.

M. D. Jositsch (Suisse), Vice-Président de l'Assemblée, prend la présidence.

Mme M. del C. Alva Prieto (Pérou) déclare qu'il se peut que les lois ne soient pas toujours appliquées et qu'elles ne fassent pas évoluer les mentalités, et ajoute que l'éducation est un outil essentiel pour parvenir à l'égalité des sexes, car il arrive que même les femmes élèvent leurs fils et leurs filles différemment. Les femmes doivent aussi s'aider entre elles en votant par solidarité pour les femmes candidates. Elle explique qu'au Pérou, une récente loi sur la parité et l'alternance entre les sexes aux fonctions électives a permis d'atteindre le taux sans précédent de 40 % de femmes au Congrès. De même, et de façon tout aussi inédite, trois des quatre membres dirigeants du Congrès de la République élu en 2021 étaient des femmes, dont elle-même en tant que Présidente. Pendant leur mandat, elles ont rétabli le groupe de femmes parlementaires, qui œuvre activement en faveur des femmes. Et le Pérou dispose également d'une commission des femmes et d'un ministère des femmes.

Elle explique qu'en raison des responsabilités familiales et autres, il est plus difficile pour les femmes que pour les hommes de travailler comme responsable politique, notamment parce que cette activité implique souvent de s'absenter du domicile, par exemple pour assister à des réunions en soirée. C'est pourquoi les campagnes en faveur du vote préférentiel sont essentielles, même si seules les femmes économiquement indépendantes ont les moyens de mener de telles campagnes. Elle souligne que beaucoup reste à faire au niveau de l'exécutif, car l'actuel gouvernement ne compte que deux femmes ministres. Elle ajoute que les femmes politiques se heurtent à d'autres difficultés, comme le harcèlement constant de la part des médias et la vulnérabilité à la violence politique. Contrairement à leurs homologues masculins, les femmes politiques sont victimes d'attaques, essentiellement sexistes, dans la presse et sur les réseaux sociaux, et elle en a elle-même fait l'expérience. Elle conclut son propos en indiquant que la législation et les quotas sont certes importants pour faire progresser l'égalité des sexes, mais que ce qui compte avant tout c'est de faire évoluer les mentalités.

M. R. Lozano (Uruguay) dit que les grandes femmes influentes uruguayennes, qui se distinguent par leur dévouement, leur volonté, leur ténacité et, surtout, leur éducation, ont toujours donné le meilleur d'elles-mêmes pour faire avancer le pays tout au long de son histoire. En 1927, les femmes uruguayennes ont été les premières d'Amérique latine à pouvoir voter. Cette étape historique a été suivie, une vingtaine d'années plus tard, par l'entrée de la première femme au Parlement d'Uruguay. Peu après, les femmes ont acquis leurs droits civiques, notamment le droit de propriété, et c'est ainsi qu'ont débuté les véritables progrès en matière de participation et de représentation des femmes dans la vie politique.

Il explique que, bien que l'Uruguay soit reconnu comme une démocratie à part entière, le pays n'a pas encore atteint la parité souhaitée au sein de ses institutions. Des mécanismes ont donc été mis en place et une loi sur les quotas a été adoptée pour réduire l'écart et, à terme, instaurer la parité, laquelle fait également l'objet de deux autres lois en cours d'élaboration. Des programmes nationaux ont aussi été établis pour renforcer la participation et le rôle des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux et favoriser ainsi une culture d'égalité des sexes en politique. Il affirme que l'avis des femmes sur les solutions à apporter aux problèmes du quotidien complète et enrichit le point de vue des hommes, bien que ni les quotas ni le débat y afférent n'aient permis jusqu'à présent d'accroître de manière significative la part des femmes au Parlement, qui est d'environ un quart à la chambre basse et d'un tiers à la chambre haute. Il conclut son intervention en indiquant que la Constitution uruguayenne dispose que tous les citoyens sont égaux, sans autre distinction que celle du talent et de la vertu, que les femmes peuvent accéder aux postes de direction sur la base de leur mérite, mais que ce qui doit encore être pleinement intégré, c'est que les femmes sont égales aux hommes.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran) déclare qu'il est important d'écouter le témoignage des femmes pour comprendre comment leur vie aurait pu être si elles avaient eu davantage de possibilités. Il cite à titre d'exemple le cas des employées de maison migrantes réduites en esclavage, qui sont victimes de mauvais traitements et empêchées de retourner chez elles, ou encore les recrues militaires féminines victimes de harcèlement sexuel et de viol de la part de leurs supérieurs. Loin d'être une exception, ces cas sont probablement encore plus fréquents que ne le laissent penser les données, car la plupart des actes de violence à l'encontre des femmes ne sont pas signalés. Malgré les efforts déployés, ces actes perdurent à travers le monde, peut-être parce que les jeunes filles sont exposées au discours des grands médias qui véhiculent des idées et des valeurs libérales différentes des valeurs traditionnelles de leur culture pourtant très riche.

Il explique qu'en République islamique d'Iran les femmes sont toujours écoutées et que plusieurs politiques sont mises en œuvre pour promouvoir le mariage et encourager les relations durables, autonomiser financièrement les chefs de famille afin d'éviter que les femmes n'aient à travailler dans des conditions dangereuses, et offrir aux femmes des lieux d'étude et de travail sûrs. Cette approche centrée sur la famille aide les femmes iraniennes à atteindre leur plein potentiel dans leurs études et leur vie professionnelle, même si elles sont souvent présentées comme opprimées et sans pouvoir de décision sur leur propre vie. Pire encore, cette propagande sert à imposer au pays de nouvelles sanctions à caractère politique qui privent les femmes et leur famille des médicaments essentiels dont elles ont besoin, comme cela a été le cas pour Mahsa Amini, qui l'a payé au prix de sa vie. Il conclut son propos en indiquant que les femmes iraniennes se sont battues de toutes leurs forces, avec le plein soutien des hommes, pour l'indépendance de leur pays, puis contre ces sanctions unilatérales coercitives, et qu'il ne s'agit pas d'un combat qui oppose les femmes aux hommes.

M. S.S.K. Njie (Gambie) dit que disposer d'un parlement sensible au genre favorise l'égalité des sexes et permet d'établir une démocratie authentique et inclusive. Il explique que la responsabilité de promouvoir l'égalité des sexes a progressivement été transférée aux parlements, dont beaucoup tentent de rompre avec le modèle traditionnel où les hommes sont majoritaires au sein de l'institution, et ajoute qu'il faut examiner de près l'institution pour déceler les obstacles invisibles qui empêchent de progresser dans cette direction. Ces obstacles, le plus souvent culturels ou religieux, doivent être levés afin de promouvoir la présence et la participation des femmes au parlement et leur élection aux postes de direction et de décision.

Il indique qu'en plus d'avoir ratifié la plupart des conventions régionales et internationales relatives aux femmes, la Gambie a adopté des lois sur les femmes, la violence domestique et les infractions sexuelles et a créé un fonds pour l'entreprenariat féminin avec pour objectif à long terme d'établir une banque spécialisée qui propose des services aux femmes entrepreneurs et aux organisations gérées par des femmes. Il précise que la Gambie prépare actuellement une nouvelle politique décennale sur l'égalité des sexes et que, pour témoigner de son engagement en faveur de l'intégration de la dimension de genre, le pays a créé une direction de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes au sein d'un nouveau ministère consacré aux questions de genre, qui doit présenter un projet de loi sur une stratégie nationale d'intégration de la dimension de genre. Il note néanmoins que, malgré ces avancées, les résultats peuvent encore être améliorés en ce qui concerne la participation et la représentation des femmes dans le système de gouvernance. Le Parlement gambien continuera à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et exhorte l'UIP à fournir les outils nécessaires pour évaluer la sensibilité au genre. Il conclut son intervention en indiquant que s'il n'existe pas de modèle unique pour rendre les parlements sensibles au genre, tous les parlements qui y parviennent présentent des caractéristiques communes que sont la complexité, l'efficacité et la capacité à mieux répondre aux besoins.

M. A.J. Kingi (Kenya) déclare que, pour améliorer la situation des femmes et des filles, les parlementaires doivent défendre l'égalité des sexes aux niveaux national, régional et mondial. Il dit que la Constitution kényane consacre le respect et la protection des droits fondés sur l'égalité des sexes et interdit la discrimination et la violence à l'égard des femmes. Elle prévoit également l'élection de 47 femmes au niveau des comtés pour siéger à l'Assemblée nationale et la nomination de 16 femmes au Sénat. Et depuis que les citoyens ont été sensibilisés à la nécessité d'éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes aux affaires publiques, le nombre de femmes dans les deux chambres n'a cessé d'augmenter. En outre, les partis politiques présents au Parlement doivent respecter un équilibre entre les sexes lors de la nomination des parlementaires aux postes de direction et aux commissions. Dans les deux chambres, des femmes ont occupé ou occupent le poste de vice-président et d'autres postes de haut niveau. Il ajoute qu'un groupe de femmes parlementaires promeut activement les droits des femmes et leur représentation équitable au sein du parlement et du processus décisionnel, qu'une commission des services parlementaires œuvre pour l'égalité des sexes et que le Parlement applique une politique de lutte contre le harcèlement.

Il explique que pour contrer les attitudes et pratiques socioculturelles qui menacent l'autonomisation et le bien-être des femmes, le Parlement kényan a adopté des lois sur des questions telles que les biens matrimoniaux, la violence domestique, les infractions sexuelles, la traite des personnes, les mutilations génitales féminines et le mariage. Le Parlement a également approuvé des programmes d'autonomisation assortis de crédits pour aider financièrement les

femmes. Il conclut son intervention en indiquant que les parlements peuvent renforcer l'égalité entre les sexes de différentes manières, par exemple en instaurant des quotas par sexe, en éliminant tous les obstacles à l'égalité des sexes, en légiférant sur l'égalité d'accès des femmes aux fonctions électives, en intégrant la dimension de genre dans les travaux du parlement, en accroissant la participation des femmes et en organisant des campagnes de sensibilisation.

M. M. Karidio (Niger) indique que les initiatives visant à éliminer ou à réduire les inégalités entre les sexes et dans d'autres domaines sont entravées dans certains pays par le terrorisme et les effets des changements climatiques, en plus des facteurs socioculturels. Il souligne que la détérioration de la situation sécuritaire dans la région du Sahel est de loin la préoccupation la plus importante pour le Niger, qui fait les frais des troubles créés par l'intervention militaire étrangère en Libye en 2011 au mépris des avertissements lancés par les pays africains voisins. Il poursuit en indiquant que la fermeture des écoles et des centres de santé ─ cibles privilégiées des attaques terroristes ─ fait partie des nombreuses répercussions dramatiques qui nuisent à l'éducation des filles et ralentissent les progrès appréciables accomplis vers l'élimination des inégalités entre les sexes, et que les femmes et les enfants sont malheureusement les premières victimes de l'insécurité.

Il ajoute que le Parlement nigérien a approuvé des politiques nationales pour répondre aux besoins et aux intérêts des deux sexes, et a contribué à la mise en œuvre du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*. Il a également progressé de manière significative dans la réalisation de son objectif visant à atteindre la parité. La part des femmes au Parlement est en effet passée à 30 % grâce à l'instauration, par la loi, d'un système de quotas pour les fonctions électives. Il ajoute que les résultats des élections par circonscription et par liste doivent respecter un quota de 25 % de femmes et que les femmes parlementaires sont en outre représentées dans tous les organes de décision et commissions permanentes du Parlement. Il conclut son propos en indiquant que les femmes constituent également 30 % du Bureau de l'Assemblée nationale, qui préside les débats et participe à l'organisation et à la gestion des activités du Parlement, et que la Haute Cour de justice est présidée par une femme.

M. S. Gkikas (Grèce) dit que le plan national de son pays en faveur de l'égalité des sexes est axé sur l'éradication de la violence sexiste, la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, la participation égale des femmes aux prises de décision et au marché du travail, et sur l'intégration de la dimension de genre dans les politiques sectorielles. Le nouveau code du travail comprend des dispositions relatives à l'égalité des sexes et à la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. L'accent est mis sur les initiatives qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, le soutien aux mères qui travaillent et la création de structures d'accueil pour les enfants dans les entreprises. Par ailleurs, des quotas obligatoires de 25 % de femmes dans les entreprises cotées en bourse ont été mis en place.

Il affirme que pour assumer leur responsabilité en tant que modèles dans la réalisation de l'égalité des sexes, et aussi renforcer leur sensibilité au genre, les parlements peuvent appliquer des bonnes pratiques comme mener des campagnes de sensibilisation sur l'importance de la participation des femmes et mettre en avant les réalisations des femmes politiques et parlementaires. Il précise que les quotas par sexe garantissent une participation minimale des femmes aux activités du parlement et qu'en Grèce ces quotas ont été portés à 40 % pour les candidats aux élections parlementaires ainsi qu'aux élections européennes. Il souligne néanmoins qu'il faut faire encore davantage pour remédier à la sous-représentation des femmes dans les organes parlementaires, notamment en garantissant l'égalité des sexes dans les commissions et aux postes de direction, ce qui permettra aux femmes de peser équitablement sur les politiques et de faire évoluer les structures parlementaires établies de longue date. Il dit qu'il faut aussi créer des commissions parlementaires dotées de compétences législatives pour traiter des questions d'égalité, notamment l'égalité des sexes, et diffuser via les réseaux sociaux et autres médias des informations sur les politiques relatives à l'égalité des sexes. Il conclut son intervention en indiquant que les stéréotypes de genre demeurent bien ancrés et que les parlements doivent donc poursuivre tous ces efforts pour éliminer les inégalités entre les sexes.

Un représentant de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse, déclare que sa délégation rejette les allégations infondées concernant la violation des droits des femmes iraniennes. Il affirme que les pays connus pour leur long passé belliqueux et violent, et qui s'obstinent dans leur politique de pression maximale et de terrorisme économique, ne sont pas fondés à faire la leçon aux autres sur les droits de l'homme. Il dit qu'en tant que premiers violateurs

des droits du peuple iranien, les pays occidentaux sont mal placés pour faire des déclarations dont on sait qu'elles sont fallacieuses et qu'elles visent à induire en erreur et à faire passer les pays concernés pour des amis du peuple iranien. Il souligne que de par ses croyances et ses valeurs religieuses et historiques, son pays est attaché aux droits de l'homme et que certains pays utilisent malheureusement l'argument des droits de l'homme comme moyen de pression politique pour servir leurs propres objectifs, au détriment du peuple et du Gouvernement iraniens. Il ajoute qu'avec leur approche de deux poids, deux mesures, ces pays ferment les yeux sur les crimes commis par leurs alliés dans d'autres parties du monde, révélant ainsi au grand jour l'hypocrisie des pays occidentaux en matière de droits de l'homme. Il conclut son intervention en indiquant que la République islamique d'Iran exhorte ces pays à améliorer leur propre bilan désastreux en matière de droits de l'homme et à s'abstenir de semer la sédition et de s'ingérer dans les affaires intérieures des États en violation flagrante du droit international.

La séance est levée à 13 h 15.

Séance du jeudi 13 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la conduite de Mme D. Mukabalisa (Rwanda), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
(A/145/3-Inf.1)

Mme M. Brawer (Argentine) dit que, dans une société juste, tout le monde, sans exception, est assuré d'avoir voix au chapitre et de participer de manière égale aux grands débats. Mais souvent, les paroles restent lettre morte, ce qui favorise la discrimination, la violence et d'autres maux. Elle explique que les parlementaires doivent montrer l'exemple en réaffirmant leur engagement à éradiquer ces maux et à renforcer l'égalité en tant que valeur collective. La démocratie implique le respect de la diversité, le dialogue et la tolérance, sans lesquels la violence peut surgir et affaiblir l'état de droit, les libertés et les possibilités de développement. Elle ajoute qu'en Argentine, la fragilité de la démocratie se manifeste par des crimes de haine et des violences politiques, comme en témoigne la récente tentative d'assassinat de la Vice-Présidente et de la Présidente du Sénat.

Elle indique que lors de sa récente session à Kigali, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a approuvé à l'unanimité une déclaration condamnant dans les termes les plus vifs cette tentative d'assassinat. Dans sa déclaration, le Groupe a indiqué que l'égalité des sexes dans la lutte contre toutes les formes de violence constitue une priorité pour tous et une condition préalable à la démocratie. Le Groupe a également souligné la nécessité de défendre les femmes victimes de violence politique et l'importance d'avoir davantage de femmes dirigeantes au parlement, lesquelles illustrent l'autonomisation politique des femmes en général. Le Groupe a demandé à ce que l'enquête fasse rapidement la lumière sur ce qu'il considère comme un crime de haine misogyne et a encouragé les témoignages de solidarité et de soutien à l'égard de la Présidente du Sénat argentin et de toutes les femmes victimes de violence et de harcèlement politiques. Elle conclut son propos en appelant tous les Membres à condamner à leur tour cette attaque.

M. S. Cogolati (Belgique), après avoir salué le courage de toutes les femmes afghanes, iraniennes et ukrainiennes maltraitées et persécutées, déclare que l'annulation du droit constitutionnel de longue date à l'avortement aux États-Unis d'Amérique montre la vitesse avec laquelle les acquis peuvent être anéantis, ce qui rappelle la nécessité pour les parlements de poursuivre le combat pour l'égalité des sexes. Deuxième pays à avoir officialisé le mariage homosexuel, la Belgique est fière de sa loi anti-discrimination et d'avoir légalisé l'adoption pour les couples de même sexe. Elle autorise également la procréation médicalement assistée pour les femmes lesbiennes, permet le changement de sexe et de prénom sur simple déclaration, fournit gratuitement la contraception et la pilule du lendemain aux moins de 25 ans, et cherche à mieux faire accepter les identités lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer, intersexe et autres (LGBTQI+) dans le cadre d'un nouveau plan d'action en 130 points qui vise à promouvoir et protéger les droits de ces personnes et à interdire les thérapies de conversion. La Belgique fournit en outre des soins médicaux et psychologiques ainsi qu'une assistance juridique aux victimes de violences sexuelles en Ukraine et finance les frais de voyage des femmes polonaises qui souhaitent avorter en toute sécurité à l'étranger.

L'orateur explique que, grâce à un système de quotas, les femmes représentent près de 44 % des parlementaires en Belgique et que le pays œuvre pour atteindre la parité d'ici 2030. Actuellement, les deux chambres sont présidées par des femmes. Malheureusement, l'augmentation du nombre de féminicides en Belgique démontre qu'il est plus que jamais nécessaire de lutter contre la violence sexiste. Il explique qu'il ne sera possible d'atteindre l'égalité des sexes que si les hommes se mobilisent eux aussi pour cette cause avec volonté et conviction. En tant qu'alliés dans ce combat, qui est indissociable de la lutte contre toutes les formes de discrimination, les parlementaires doivent défendre toutes les catégories de population sur un pied d'égalité.

M. Vu Hai Ha (Viet Nam) dit que l'égalité des sexes est un droit humain fondamental, un objectif partagé et un précieux indicateur du progrès et du développement. Au parlement, l'égalité des sexes permet aux femmes de s'exprimer, de développer leurs talents et de participer à l'élaboration des politiques, tout en favorisant la transition vers un monde plus résilient et plus pacifique. En accord avec la grande importance que le Viet Nam attache à l'égalité des sexes et à la promotion des femmes, l'Assemblée nationale du pays promeut activement la législation relative au genre en vue de garantir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle révise ainsi la législation afin d'éliminer les dispositions sexistes et s'efforce de garantir l'intégration de la dimension de genre dans les programmes de rédaction des lois et des ordonnances. La dimension de genre est également prise en compte dans les activités de contrôle et les prises de décision sur les questions nationales importantes, notamment en matière budgétaire. Actuellement, les femmes représentent un peu plus de 30 % des parlementaires au Viet Nam. Un groupe de femmes parlementaires a en outre été créé il y a quelques années pour permettre aux intéressées d'échanger leurs points de vue sur les questions liées à l'égalité des sexes et de parler d'une seule voix sur ces sujets, et aussi les aider à mieux collaborer et à être plus efficaces.

L'orateur explique que pour promouvoir l'égalité des sexes, il faut améliorer les systèmes politiques nationaux afin de créer un environnement juridique favorable à l'établissement et à la mise en œuvre des politiques y relatives. Il ajoute que des efforts supplémentaires doivent également être consentis pour renforcer la voix et la participation des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et conclut son intervention en soulignant qu'il faut renforcer la coopération entre l'UIP, l'ONU et les instances internationales consacrées aux femmes pour mieux garantir les droits et l'autonomisation des femmes.

Mme K. Slassi (Maroc) affirme qu'en plus des quotas et autres mesures visant à accroître la représentation des femmes, il faut développer une culture de participation égale des hommes et des femmes dans toutes les sphères publiques et privées pour parvenir à l'égalité des sexes. Elle estime que le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* cadre parfaitement avec la transformation qui s'est opérée au Maroc, où le nombre de femmes parlementaires et de conseillères parlementaires a considérablement augmenté, pour atteindre respectivement 96 et 14. Elle explique que l'arsenal juridique marocain promeut l'égalité des sexes et interdit les discriminations fondées sur le sexe, puisque la Constitution consacre l'égalité des droits pour tous et prévoit la création d'une autorité chargée des questions de parité et de la lutte contre les discriminations. Elle ajoute que la réforme du code de la famille a marqué un tournant dans la promotion des droits des femmes, lesquels ont été renforcés par des amendements législatifs favorables aux femmes, notamment en matière de mariage, de divorce, de tutelle et de garde. Quant aux partis politiques, ils mettent tout en œuvre pour renforcer la participation des femmes à la vie politique, notamment au Parlement.

L'oratrice dit qu'en vertu d'une loi visant à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, certaines pratiques comme le mariage forcé et le harcèlement sexuel ont été érigées en infractions pénales et des mécanismes institutionnels ont été créés pour soutenir et orienter les victimes. Elle précise que des campagnes annuelles de sensibilisation sont également organisées et que les directives royales permettent elles aussi de moderniser et de féminiser la société marocaine en promouvant les droits des femmes et en concrétisant l'égalité. Elle conclut son propos en indiquant que l'action concertée et la mobilisation des ressources adéquates sont indiscutablement nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes, laquelle est essentielle pour favoriser le développement, accroître la prospérité et renforcer la démocratie.

Mme T. Vardanyan (Arménie) déclare que les femmes et les jeunes se sont mobilisés comme jamais auparavant lors de la Révolution de velours de 2018 dans son pays, au cours de laquelle le peuple arménien a choisi la démocratie comme seule garantie de paix et de prospérité. À la suite de réformes législatives, la participation des femmes arméniennes à la vie politique et aux prises de décision a été normalisée au fil de l'élaboration des processus démocratiques. Actuellement, 35 % des parlementaires du pays sont des femmes. Mais malheureusement, la jeune démocratie arménienne est en danger. L'oratrice rappelle que l'Azerbaïdjan a lancé en septembre 2022 une attaque de grande envergure injustifiée contre le territoire arménien souverain, ciblant des infrastructures civiles et causant d'importantes pertes en vies humaines, notamment parmi les civils. Des éléments effroyables attestent du meurtre de prisonniers de guerre arméniens non armés et d'actes de torture sur des soldats arméniens, hommes et femmes, qui ont été faits prisonniers. Par ailleurs, en raison de la destruction des écoles, plusieurs milliers d'enfants arméniens ont été déscolarisés.

Elle rappelle que lors d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité de l'ONU sur cette question, de nombreuses déclarations vigoureuses ont été faites, notamment par des femmes. Elle explique que l'Arménie continue d'utiliser tous les mécanismes internationaux disponibles pour restaurer son intégrité territoriale et garantir la paix dans la région. Grâce à l'aide des partenaires internationaux, un cessez-le-feu fragile est désormais en place et une mission civile de l'Union européenne (UE) va être déployée dans le pays. Elle ajoute que l'Arménie réclame des condamnations fermes pour contraindre l'Azerbaïdjan à retirer ses troupes du territoire arménien, à restituer tous les prisonniers arméniens et à renoncer à tout nouvel acte d'agression. Elle conclut son intervention en soulignant que l'Arménie croit fermement en la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix et que le pays réitère son engagement en faveur de la paix et de la sécurité.

M. S.S. Bilgic (Türkiye) explique que son pays s'appuie sur la devise "Des femmes fortes, une famille forte et une société forte" pour atteindre son objectif fondamental qui consiste à renforcer les droits et le statut des femmes et à assurer leur participation pleine et égale dans tous les domaines de la vie, comme le prévoit la Constitution et le promeuvent le code civil, le code pénal et le code du travail turcs. Il explique que le développement durable passe par l'émancipation socio-économique des femmes, un domaine sur lequel la Türkiye concentre ses efforts, tout comme la lutte contre la violence à l'égard des femmes et les mariages précoces et forcés. Il ajoute que l'emploi formel et l'entrepreneuriat des femmes sont encouragés par la réglementation, tout comme l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. La Türkiye a ratifié diverses conventions internationales relatives à l'emploi des femmes et sa Grande Assemblée nationale suit les évolutions aux niveaux national et international dans le domaine de l'égalité des sexes par le biais de sa Commission sur l'égalité des chances, laquelle émet également des avis sur les projets et propositions de loi et joue un rôle essentiel dans l'application des lois relatives à l'égalité des sexes.

Autre initiative majeure, la Türkiye a mis en place une planification et une budgétisation sensibles au genre qui tiennent compte des différents besoins et priorités des deux sexes afin de garantir l'égalité des droits et des chances et d'éviter les inégalités dans les dépenses et les services publics. Il précise que la loi prévoit une tolérance zéro à l'égard des violences faites aux femmes et qu'un plan d'action national visant à prévenir la violence à l'égard des femmes a été mis en place pour améliorer l'accès des victimes à la justice, renforcer la coopération institutionnelle et l'élaboration des politiques, et sensibiliser les citoyens à cette question. Il conclut son propos en indiquant que la Grande Assemblée nationale, qui est elle-même une institution sensible au genre, joue un autre rôle important à cet égard.

Mme E. Abdulla (Maldives) dit qu'il a clairement été démontré que les disparités entre les sexes, les inégalités et la violence augmentent en période de détresse et de vulnérabilité et que les parlementaires peuvent contribuer à atténuer les répercussions des crises en s'y préparant mieux et en changeant rapidement de cap si nécessaire. Elle explique qu'au cours de la décennie écoulée, le Parlement des Maldives s'est efforcé d'apporter un soutien juridique et financier aux politiques d'égalité des sexes, en adoptant des lois sur la violence domestique, les crimes, le harcèlement et la violence sexistes, ainsi que sur l'égalité des sexes elle-même, et en augmentant systématiquement le budget du Ministère de l'égalité des sexes et de la famille. Le Parlement a notamment requalifié le viol et les délits sexuels en infractions pénales graves, porté à six mois le congé maternité à plein salaire et attribué aux femmes un tiers des sièges dans les conseils locaux.

Elle précise qu'une nouvelle commission parlementaire permanente sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes contribue fortement à la lutte contre les violences sexuelles et les violences à l'égard des enfants, notamment dans les écoles, qu'une enquête parlementaire a été menée sur la discrimination sexiste systémique et que des ateliers ont été organisés par le Parlement d'apprentissage pour les femmes en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement. Néanmoins, malgré le fort engagement des femmes maldiviennes en politique, le nombre de candidates à des fonctions publiques est en baisse. Le pays ne compte que quatre femmes parlementaires, et les hommes occupent presque tous les postes de direction au sein des partis politiques. Il reste donc beaucoup à faire pour remédier aux inégalités socio-économiques et politiques de fond et réduire les importantes disparités entre les sexes. Elle conclut son intervention en indiquant que, comme tous les parlements, le sien a un rôle important à jouer pour empêcher les régressions en matière d'égalité des sexes et qu'il doit agir chaque jour de façon plus énergique et plus rapide en ce sens.

M. E. Mulembwe (Mozambique) déclare que les parlementaires comptent parmi les acteurs qui ont un rôle crucial à jouer pour prévenir les cycles de pauvreté et de violence perpétués par les inégalités sociales et politiques. À cet égard, l'autonomisation, la santé et l'éducation des femmes sont des facteurs essentiels qui contribuent directement à améliorer les conditions de vie des familles. Il indique que le Mozambique dispose d'un cadre juridique complet destiné à promouvoir l'égalité pour tous, indépendamment du sexe ou de tout autre critère, conformément à la Constitution. Ce cadre répond à la volonté du pays d'éradiquer les inégalités persistantes et de s'acquitter des obligations qui lui incombent en tant que signataire des instruments régionaux et internationaux pertinents qui ont été intégrés dans la législation nationale. La création du Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et des affaires sociales et d'un groupe de femmes parlementaires témoigne également de cette volonté.

L'orateur rappelle que le pays a adopté il y a dix ans une politique sur l'égalité des sexes et une stratégie de mise en œuvre qui fixent les lignes directrices des décisions et mesures destinées à améliorer la situation des femmes et à renforcer l'égalité des sexes. Des progrès ont donc été réalisés en ce qui concerne la participation des femmes aux prises de décision, les réformes législatives en faveur de l'autonomisation des femmes, la scolarisation des filles, l'accès des femmes aux soins de santé et l'aide aux victimes de violences sexistes. Il souligne qu'environ la moitié des ministres mozambicains sont des femmes, ce qui fait du Mozambique le quatorzième pays au monde et le troisième en Afrique à avoir atteint l'objectif de parité au niveau gouvernemental. Il s'agit là d'une avancée historique encourageante pour les femmes mozambicaines. Il conclut son propos en indiquant que le Mozambique peut aussi compter sur le leadership de femmes dans plusieurs institutions, notamment l'Assemblée de la République, le Conseil constitutionnel, le tribunal administratif et le Bureau du procureur général, ce qui confirme le succès des efforts déployés en faveur de l'égalité des sexes.

M. G. Migliore (Italie) affirme que la participation des femmes à l'ensemble des initiatives en faveur de la paix et de la sécurité est plus que jamais essentielle et que l'évolution inquiétante de l'agression russe contre l'Ukraine constitue l'un des nombreux exemples qui mettent en évidence le travail qu'il reste à accomplir dans ce domaine. Outre les crises alimentaire et énergétique provoquées par cette agression, la vie a été bouleversée pour tout un peuple victime de crimes de guerre et de violations systématiques des droits de l'homme. Il explique que les femmes, qui sont souvent la cible de tactiques de guerre telles que le viol et les agressions sexuelles, et les victimes les plus probables des déplacements forcés, constituent actuellement la catégorie de population la plus vulnérable en Ukraine. Il y a aussi l'exemple des femmes afghanes, peut-être oubliées par le monde mais pas par les Talibans criminels, dont le premier objectif est de les soumettre une fois de plus, de les priver de leurs droits fondamentaux et, en particulier, de les empêcher d'accéder à l'éducation.

Un troisième exemple est la répression brutale qui sévit en République islamique d'Iran, où l'assassinat de femmes iraniennes par le régime théocratique illustre la violence effrénée dont elles sont victimes et la conséquence désastreuse de la présence de la police de la "moralité" dans les rues. Dans toutes ces situations, comme dans d'autres où les femmes sont les premières victimes, la principale cause de la violence est la peur du changement, alors que les femmes devraient plutôt être appréciées pour leur potentiel extraordinaire, leur force et leur résilience face aux difficultés. Il conclut son intervention en indiquant que les parlementaires hommes doivent faire évoluer leurs comportements et leurs schémas de pensée patriarcaux pour se battre aux côtés des femmes pour une société équitable où ils ne seraient plus avantagés par rapport aux femmes.

Mme M. Saleh (République arabe syrienne) dit que la législation est la clé pour assurer le développement et un avenir sûr pour tous, surtout dans un pays comme le sien où les femmes – groupe le plus marginalisé et le plus vulnérable – paient un tribut particulièrement lourd dans la guerre en cours. Elle explique que le Parlement syrien a non seulement adopté des lois sur l'égalité des sexes pour améliorer le statut des femmes, mais qu'il a aussi apporté des modifications importantes à la législation en matière d'état civil pour répondre à l'évolution de la société et aux nouveaux besoins et garantir les droits des femmes en conséquence. Conformément à la Constitution, au droit national et international et, peut-être plus important encore, à l'objectif d'égalité des sexes, ces amendements ont permis d'établir des lois non discriminatoires qui laissent présager une amélioration des indicateurs en matière d'égalité des sexes dans le pays. La Constitution prévoit l'égalité des droits et des devoirs, interdit la discrimination fondée sur le sexe ou tout autre critère, et insiste sur la protection des femmes contre la violence sexiste.

Elle souligne que la résilience du peuple syrien est essentielle face aux agressions répétées d'Israël qui laissent des traces dans tout le pays et au-delà, ce qui est inévitable dans un monde interconnecté. S'agissant des sanctions imposées unilatéralement au peuple syrien comme une punition collective, les autorités syriennes font tout leur possible pour atténuer la crise humanitaire qui en résulte, en coopération avec l'ONU, et pour mettre en œuvre les projets de relèvement rapide prévus par la résolution 2642 (2022) du Conseil de sécurité, dont la réalisation dépend du respect des dispositions correspondantes par les pays occidentaux. Elle conclut son propos en indiquant que, dans toute situation de crise, la recherche d'une solution juste nécessite des efforts internationaux concertés et dynamiques fondés sur le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. F. Zon (Indonésie) déclare que l'égalité des sexes ne peut et ne doit pas être uniquement l'affaire des femmes, qu'elle doit être soutenue par des efforts multipartites et que les parlements doivent jouer un rôle moteur dans la réalisation de l'Objectif de développement durable ODD 5 et dans l'élaboration de solutions significatives, efficaces et inclusives. Il rappelle que dans toute démocratie, chaque femme doit être traitée avec respect, dignité et justice. Et pourtant, certaines continuent malheureusement d'être victimes de violences et de discriminations. Les guerres et les conflits sont la preuve de l'incapacité de la communauté internationale à relever les défis et à garantir la paix pour tous, notamment les femmes, les filles et les enfants du monde entier. Il ajoute que les droits de l'homme doivent être garantis de la même façon pour tous, sans ambiguïté ni hypocrisie et en respectant les principes de paix et d'harmonie dans la diversité.

Il explique que l'Indonésie s'emploie à intégrer la dimension de genre dans tous les domaines du développement, et que sa diplomatie visant à promouvoir l'égalité des sexes dans le monde entier est axée sur le renforcement de la participation des femmes, y compris dans la diplomatie et le maintien de la paix, comme en témoignent le soutien apporté par le pays aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que sa contribution aux programmes d'autonomisation des femmes. La législation indonésienne prévoit un quota minimum de 30 % de candidates aux élections, de sorte que le Parlement compte actuellement 123 femmes, ce qui représente près de 22 % de l'ensemble des parlementaires. Il rappelle que l'inclusion sociale, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont été abordées lors du récent Sommet des présidents de parlement (P20), accueilli par l'Indonésie, et que l'accent a été mis sur les initiatives visant à soutenir les parlements sensibles au genre et à promouvoir la participation égale des femmes à l'ensemble du travail parlementaire. Il conclut son intervention en indiquant que les Membres de l'UIP doivent redoubler d'efforts pour garantir le droit des femmes à l'égalité des chances et à une vie digne, car chaque femme compte.

M. D. McGuinty (Canada) cite le Rwanda comme modèle de parité au parlement et affirme que son pays et d'autres ont heureusement aussi accompli des progrès en reconnaissant l'importance de l'égalité des sexes et des parlements sensibles au genre, et en intégrant dans leurs travaux le principe d'équité entre les sexes, notamment dans les situations de crise. Il explique que pour tenir compte des conséquences différenciées de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les hommes, les plans d'intervention et de relance économique du Canada ont été conçus et dirigés par un gouvernement composé à 50 % de femmes. Il souligne que parmi les 14 médecins-chefs qui ont assuré les séances d'information quotidiennes pendant la pandémie, sept étaient des femmes et que ces femmes constituent un modèle pour toute une génération de jeunes filles canadiennes.

Il note néanmoins que la réponse canadienne à la pandémie a été imparfaite, comme en témoignent les recommandations formulées par une commission parlementaire sur la condition des femmes dans son rapport de 2021 sur les répercussions de la pandémie sur les femmes. L'une de ces recommandations porte sur la collecte et la diffusion en temps opportun des données, ventilées par sexe et par origine ethnique, afin de mieux cibler l'aide pour renforcer les capacités et insuffler des changements en vue d'améliorer les services publics, d'autonomiser les femmes parlementaires et de promouvoir l'égalité des sexes dans tout le pays. À cet égard, il rappelle que le Canada a investi 4,4 millions de CAD sur trois ans pour soutenir le travail de l'UIP sur l'égalité des sexes au parlement, notamment en aidant les dirigeants parlementaires à répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles sur les plans sanitaire, social, économique et législatif. Il conclut son propos en indiquant que, malgré les bonnes pratiques déjà en place, il reste encore beaucoup à faire et que les Membres de l'UIP doivent par conséquent réitérer leur engagement à redoubler d'efforts.

M. P. Beyer (Allemagne) dit que l'époque actuelle de grande confusion exige une action décisive de la part des parlementaires pour répondre à toute une série de crises qui présentent néanmoins un dénominateur commun, à savoir que les groupes vulnérables, notamment les femmes et les enfants, sont les plus touchés et sont ceux qui méritent le plus d'attention et de protection. Il importe également de renforcer le rôle des femmes dans la résolution des conflits internationaux ainsi que leur participation à l'activité parlementaire, y compris aux Assemblées de l'UIP. Il note néanmoins que ce n'est que très récemment que son propre parti a instauré un quota de femmes pour accroître le nombre de femmes dans ses rangs.

Il fait remarquer que la guerre d'agression russe contre l'Ukraine démarrée en 2014, mais véritablement engagée depuis février 2022, est la pire des violations actuelles des droits de l'homme et qu'elle enfreint également le droit international et détruit l'architecture de paix européenne. Il souligne que les femmes et les enfants sont victimes de crimes de guerre odieux, que beaucoup ont été tués ou contraints de fuir et que la Fédération de Russie doit immédiatement mettre un terme à la guerre et se retirer de l'Ukraine. Parallèlement, la répression sans précédent exercée par le régime autoritaire des mollahs contre les femmes iraniennes constitue l'un des pires crimes commis contre des femmes qui se battent simplement pour leurs droits et qui ont besoin d'être pleinement soutenues. En outre, un nombre considérable de femmes et d'enfants sont torturés, violés, déplacés et tués en raison de la crise et des attaques terroristes qui s'intensifient dans la région du Sahel. Il conclut son intervention en indiquant que les parlementaires du monde entier doivent user de leur pouvoir en appelant à la fin immédiate de tous les actes de violence et de répression, à la reprise des pourparlers de paix et à la tenue rapide d'élections démocratiques.

Mme B. Coma (Andorre) déclare que le Parlement andorran compte près de 47 % de femmes, dont sa Présidente, et que son pays figure donc parmi ceux qui ont le plus progressé au cours des 25 dernières années en matière de représentation des femmes dans la vie politique. Elle explique qu'en 2015, la publication d'un livre blanc sur l'égalité a constitué une étape décisive vers l'adoption d'une loi sur l'égalité de traitement et la lutte contre la discrimination. En outre, le pays a réformé en 2022 le code de la famille pour l'adapter à l'évolution de la société et a adopté une loi ambitieuse et transversale sans précédent sur l'égalité des sexes qui a été élaborée avec la participation d'associations de femmes et de parlementaires de tous les bords politiques. Elle ajoute que la violence sexiste et l'incitation aux mutilations génitales féminines sur mineur ont également été érigées en infractions pénales, en prévoyant des peines plus lourdes pour les actes non consentis, conformément à la Convention d'Istanbul.

Elle précise que la loi impose aux partis politiques d'inscrire entre 40 et 60 % de femmes sur les listes de candidats aux élections, et aux entreprises de plus de 50 salariés de rémunérer de manière équitable un travail égal ou de valeur égale, d'élaborer des politiques en faveur de l'égalité et de proposer des modalités de travail flexibles ou la possibilité de travailler à distance pour faciliter l'équilibre avec les responsabilités familiales. En outre, les services de l'administration doivent appliquer un plan d'action sur l'égalité sur le lieu de travail et un protocole en matière de harcèlement sexuel, et doivent aussi s'abstenir d'accorder des subventions et des aides aux entreprises qui ont été sanctionnées au cours des trois années précédentes pour des actes de discrimination fondée sur le sexe. Elle conclut son propos en indiquant que malgré ces avancées, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour sensibiliser les citoyens à ces lois, garantir que les femmes ont accès aux postes à responsabilité dans les secteurs privé et public, et favoriser l'inclusion des femmes handicapées dans le monde du travail.

Le débat général est ajourné.

Volet spécial sur les parlements sensibles au genre

La Présidente ouvre le volet spécial du débat général en déclarant que les parlements doivent développer leur propre sensibilité au genre afin de donner suite à leur engagement à favoriser l'égalité des sexes en vue de renforcer la résilience et la paix.

Une vidéo sur les parlements sensibles au genre est projetée.

La Présidente dit que, comme cela est expliqué dans la vidéo, un parlement est sensible au genre lorsqu'il intègre l'égalité des sexes dans sa composition et son fonctionnement, et lorsqu'il souhaite et peut favoriser l'égalité des sexes dans la société grâce à son action. Les parlements sensibles au genre sont également plus forts et plus modernes, mais aussi plus aptes à atténuer les crises et à améliorer durablement la situation de tous les citoyens. Le volet spécial vise à

mettre en lumière la façon dont le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* est appliqué par les parlements et son impact sur leur capacité à répondre aux crises. Elle invite les trois orateurs du volet spécial à prendre la parole.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP et Président du Conseil mondial des Champions internationaux de l'égalité des sexes), se référant au *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, affirme que les déclarations sur les parlements sensibles au genre doivent se traduire en actions et que l'UIP encourage donc ses Membres à agir en ce sens. Alors que l'Organisation célèbre le dixième anniversaire de ce plan d'action adopté à l'unanimité à Québec en 2012, il importe de faire le point sur les progrès accomplis avant d'engager des efforts plus soutenus et vigoureux en vue de promouvoir plus avant les parlements sensibles au genre. Il dit que la réalisation de l'égalité des sexes au parlement n'est plus du seul ressort des femmes parlementaires. En effet, pour obtenir de meilleurs résultats, cette responsabilité doit être partagée avec les hommes, lesquels ont tout intérêt à ce que les processus parlementaires soient mis en œuvre aussi bien par les hommes que par les femmes. Il ajoute que le plan d'action propose une feuille de route pour aider les parlements à faire évoluer leur composition en se modernisant et en favorisant l'inclusion, avec pour objectif de promouvoir coûte que coûte la diversité.

Il explique qu'en plus d'examiner leur composition et leurs travaux, les parlements sensibles au genre doivent réfléchir aux obstacles qui entravent l'émancipation politique des femmes et prendre des mesures pour garantir l'application effective de l'égalité des sexes en faisant en sorte que les processus parlementaires répondent pleinement aux besoins et aux intérêts des hommes et des femmes. Il précise qu'en tant que modèles en matière d'égalité des sexes, les parlements sensibles au genre doivent guider les efforts visant à promouvoir l'émancipation des femmes, notamment dans la vie politique, et que cette démarche a été fièrement menée et encouragée par l'UIP tout au long de la dernière décennie.

Il souligne que, pour s'améliorer, les parlements doivent d'abord examiner la question de la représentation, tant en termes de quantité que de qualité, de manière à garantir l'accès des femmes parlementaires aux postes de décision et de direction. Comme cela a été dit lors du quatorzième Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu récemment à Tachkent, les parlements sensibles au genre résistent mieux aux crises. Ils doivent aussi fonder leur action sur une législation solide qui définit clairement les rôles des femmes et des hommes dans les processus parlementaires et ne contient aucune disposition discriminatoire susceptible d'entraver l'émancipation politique des femmes. Ils doivent également être des institutions sûres et sources d'autonomisation à même de favoriser l'éradication du sexisme et du harcèlement au sein de la société. Il rappelle que les études de référence menées par l'UIP depuis 2016 ont révélé avec stupeur que les femmes parlementaires sont très souvent victimes de harcèlement sexuel et de violences sexistes, deux phénomènes auxquels il convient d'opposer une tolérance zéro.

Il note que les parlements doivent en outre tirer les enseignements de la pandémie de COVID-19 et déterminer comment ils peuvent exploiter au mieux les nouvelles technologies pour renforcer leur sensibilité au genre. Par exemple, en utilisant le vote par procuration pour permettre une plus grande flexibilité, en modifiant les horaires de travail pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et en proposant au sein de l'institution des structures adaptées à la vie de famille. Par ailleurs, il est primordial d'établir des partenariats associant l'ensemble des parties prenantes du parlement. Les dirigeants parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour rééquilibrer la composition des parlements à travers le monde et atteindre le taux de 50 % de femmes, contre 26 % actuellement. Enfin, le Secrétaire général de l'UIP appelle tous les parlementaires hommes à promouvoir l'égalité des sexes et à œuvrer activement pour que leur parlement soit de plus en plus sensible au genre dans l'intérêt de tous. Il se dit fier d'être un champion de l'égalité des sexes et déterminé à défendre cette cause en toutes circonstances. Il conclut son propos en indiquant qu'il a hâte de travailler avec les autres champions de l'égalité des sexes de l'UIP en vue d'associer équitablement l'ensemble des citoyens aux processus parlementaires.

Mme F.E. Rubagumya (Rwanda), Présidente de la Commission politique et de la promotion du genre du Parlement rwandais, s'exprimant sur la transformation de son Parlement en une institution sensible au genre, explique que son pays a établi un environnement favorable et des cadres juridiques progressistes grâce à la volonté politique et à la détermination des dirigeants à promouvoir l'égalité des sexes et que ce principe est profondément ancré dans la Constitution. Elle ajoute que la part de femmes au Parlement est demeurée élevée au cours des vingt dernières années et qu'elle atteint aujourd'hui 61 % à la Chambre des députés et près de

35 % au Sénat. Elle précise que la Chambre des députés est présidée depuis plus de 14 ans par des femmes, que l'un des deux vice-présidents est une femme, et que cinq de ses neuf commissions permanentes sont présidées par des femmes, secondées pour deux d'entre elles par des vice-présidentes. Pour ce qui est du Sénat, ses deux vice-présidents sont des femmes et deux de ses quatre commissions permanentes sont présidées par des femmes. Elle souligne que dans les deux chambres, l'égalité des sexes est respectée dans le processus de nomination du secrétaire général et du secrétaire général adjoint, et que l'actuel secrétaire général de la chambre basse est une femme.

Elle explique que le Forum des femmes parlementaires du Rwanda agit à la fois comme un groupe de réflexion et un catalyseur et qu'il joue par conséquent un rôle déterminant en aidant le Parlement à promouvoir l'égalité des sexes dans la législation et le contrôle de l'action du gouvernement. La présence d'hommes dans ses rangs a permis d'améliorer les activités de plaidoyer et d'influence en mobilisant des alliés puissants pour lutter contre les normes sociales négatives, les stéréotypes et la masculinité qui entravent l'évolution des rapports entre les sexes. De nombreuses lois sensibles au genre ont ainsi été adoptées, notamment une loi sur l'héritage qui a ouvert des droits aux femmes. Elle déclare que tous les organismes publics doivent produire des budgets sensibles au genre, dont la mise en œuvre est évaluée par une commission budgétaire parlementaire, en collaboration avec les institutions publiques et la société civile, afin de s'assurer que l'égalité des sexes est prise en compte dans le budget de l'année suivante. Elle ajoute que les politiques gouvernementales et leur mise en œuvre sont passées au crible pour vérifier qu'elles tiennent compte de la dimension de genre. Par ailleurs, le Sénat approuve les nominations des hauts fonctionnaires effectuées par le Gouvernement en tenant compte de la dimension de genre, et impose des sanctions en cas de non-respect de l'exigence d'intégration de la dimension de genre.

Elle affirme que le Parlement rwandais s'est appuyé sur les données de référence solides qu'il a obtenues en 2011 en testant l'outil d'auto-évaluation de l'UIP qui aide les parlements à évaluer leur sensibilité au genre. L'institution a en outre mis en œuvre le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* qui s'en est suivi, ce qui lui a permis de renforcer sa sensibilité au genre, de préserver ses acquis et d'exploiter de nouvelles possibilités. Par conséquent, l'intégration de la dimension de genre dans les processus, la structure et la budgétisation du Parlement n'est plus une exigence mais bien une pratique établie dans la vie parlementaire. Des formations à l'égalité des sexes sont proposées aux membres de chaque nouvelle législature afin de renforcer leurs capacités d'analyse en la matière. D'autres formations spécifiques et les outils d'évaluation correspondants ont été conçus et mis en œuvre pour renforcer l'égalité des sexes et l'inclusion sociale dans la culture parlementaire. Le télétravail pour tous les parlementaires et le personnel parlementaire a également été développé afin de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

Elle souligne que des améliorations doivent encore être apportées dans certains domaines et que le Parlement continuera donc à évaluer sa sensibilité au genre afin de renforcer ses plans stratégiques et d'élaborer des listes de contrôle spécifiques pour aider les commissions permanentes à optimiser l'intégration de la dimension de genre dans leurs travaux. Elle conclut son intervention en indiquant qu'une stratégie est également en cours d'élaboration pour moderniser l'infrastructure parlementaire et améliorer l'accueil de tous les visiteurs du Parlement, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

M. I. Omer (Nouvelle-Zélande), évoquant la mise en place par son Parlement de politiques prenant en compte la vie de famille en vue de créer une institution plus diversifiée et plus efficace, déclare en guise d'introduction qu'après avoir beaucoup travaillé depuis son arrivée en Nouvelle-Zélande en 2008 en tant que jeune réfugié érythréen, il est fier d'avoir été élu en 2020 dans l'un des parlements les plus diversifiés de l'histoire du pays. Il explique que les femmes devraient en effet occuper la moitié des sièges dès la semaine suivante, grâce à l'engagement pris en vue de rendre l'institution plus accessible et davantage sensible au genre. Afin d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille, qui est l'un des objectifs du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, le Parlement néo-zélandais a pris plusieurs mesures depuis 2017, par exemple le raccourcissement des séances de nuit, l'instauration de congés pour raisons personnelles ou familiales, la transformation de la salle d'allaitement en un espace familial et la possibilité pour les membres de la famille élargie des parlementaires ou du personnel parlementaire de pénétrer dans la salle des voix pour et celle des voix contre pour s'occuper des enfants en bas âge. En outre, la limitation du nombre de déplacements effectués par un enfant pour accompagner son parent parlementaire a été levée, les conjoints ont droit à

des indemnités kilométriques lorsqu'ils se déplacent pour accompagner un parlementaire dans le cadre de son travail, les accompagnateurs et les conjoints peuvent obtenir une autorisation pour accéder aux locaux du Parlement et les bébés sont acceptés en séance.

Il dit que ces évolutions permettent désormais à certaines personnes, par exemple celles qui ont des enfants en bas âge, d'accomplir un mandat électif, ce qui n'était pas possible auparavant. Surtout dans l'actuelle ère post-pandémie, les gens ont besoin de sentir qu'ils n'ont pas à rogner sur leur vie de famille à cause de leur travail. Auparavant, seuls les hommes pouvaient se permettre d'embrasser une carrière parlementaire, en raison des contraintes liées à cette fonction. La disparition de ces contraintes grâce à l'application de politiques qui tiennent compte de la vie de famille incite aujourd'hui davantage de personnes à franchir le pas, ce qui se traduit par une représentation plus variée au sein du Parlement, qui reflète plus fidèlement la société néo-zélandaise. S'il n'est pas toujours facile de fixer les limites entre la vie professionnelle et la vie privée, l'amélioration de la représentation au Parlement a permis d'accroître l'efficacité de l'institution.

Réfugié et seul parlementaire musulman d'origine africaine au Parlement néo-zélandais, l'orateur siège au sein d'un groupe réunissant des parlementaires de différentes origines ethniques, composé de six femmes formidables et de lui-même, ce qui est un signe de progrès. Il précise que le dernier des nombreux textes législatifs adoptés en Nouvelle-Zélande en vue d'améliorer la vie des femmes est une loi qui prévoit la prise en charge de certaines lésions périnatales chez la mère. Il conclut son propos en indiquant que si le Parlement néo-zélandais doit encore s'améliorer pour devenir pleinement représentatif et sensible au genre, il constitue néanmoins un exemple prometteur en matière de diversité, de prise en compte des besoins des femmes et de sensibilité au genre.

La Présidente remercie les trois orateurs pour les précieuses informations qu'ils ont communiquées et dit, en guise de conclusion, que le fait pour les parlements de disposer de politiques qui prennent en compte la vie de famille et répondent aux besoins des parlementaires peut les aider à devenir plus représentatifs et inclusifs. En outre, l'intégration de la dimension de genre dans tous les processus et structures parlementaires peut renforcer la capacité et la volonté des parlements de promouvoir efficacement l'égalité entre les sexes en ne laissant personne de côté, permettant ainsi d'accroître la résilience et la prospérité et de consolider la paix.

Reprise du débat général

Mme A. Kuspan (Kazakhstan), rappelant l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité et des huit résolutions ultérieures, qui soulignent de la même manière le rôle important des femmes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix, affirme qu'il n'est pas possible de parvenir à une paix durable sans assurer la sécurité des femmes et l'égalité des sexes. Elle dit que le Kazakhstan a beaucoup progressé dans la promotion de l'égalité des chances et des droits, notamment grâce à l'application de son Plan pour la politique familiale et l'égalité des sexes à l'horizon 2030, qui constitue un document de mise en œuvre du programme national sur les femmes, la paix et la sécurité. Convaincu que la participation et le leadership équitables des femmes dans la vie publique sont essentiels à la réalisation des ODD, le Kazakhstan a instauré un quota de 30 % de femmes au Parlement afin que celles-ci puissent peser davantage sur les politiques et contribuer à améliorer le fonctionnement de l'institution. Elle ajoute que les parlements sensibles au genre sont également mieux armés pour promouvoir l'égalité au sein de la société.

Elle déclare que les parlements doivent s'assurer que la législation n'est pas discriminatoire et qu'elle favorise l'égalité des sexes. Elle précise que cette question doit faire l'objet d'une attention permanente et être traitée en partenariat avec la société civile et les partenaires du secteur privé. Le solide arsenal juridique dont dispose le Kazakhstan et les initiatives qu'il a engagées ont produit des résultats positifs, et le pays continuera à mettre en œuvre des plans d'action conjoints sur les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité. Elle conclut son intervention en indiquant que le Kazakhstan, qui doit présider le Dialogue des femmes dirigeantes des pays d'Asie centrale, entend mettre à profit les progrès accomplis dans la région en continuant à aider les femmes à accéder aux plus hautes fonctions et à garantir une véritable égalité entre les sexes.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie), répondant aux nombreux participants qui l'ont interrogé sur la situation en Ukraine, explique que la plupart des Membres de l'UIP ont l'impression que son pays a attaqué l'Ukraine pour rétablir l'empire russe, ce qui est complètement faux. Il affirme qu'aucun des nombreux groupes ethniques et populations non russes qui vivent sur le territoire de la Fédération de Russie ne souhaite quitter le pays ou s'en séparer. Ils y vivent en harmonie et exercent leurs droits librement et pleinement, contrairement à ce qui se passe dans d'autres anciennes républiques soviétiques, notamment en République de Moldova, en Géorgie et maintenant en Ukraine. Il ajoute que, contrairement à leurs homologues russes, les nationalistes ukrainiens ont été autorisés à prendre le pouvoir en 2014 lors d'un quasi-coup d'État et que cet événement a déclenché une guerre civile car des millions de citoyens ukrainiens ont refusé de reconnaître l'autorité de ce nouveau pouvoir et ont manifesté leur souhait de vivre en sécurité, en continuant d'exercer leurs droits humains et en conservant leur propre interprétation de l'histoire.

Il précise que la Fédération de Russie a essayé d'aider l'Ukraine à rétablir son intégrité territoriale en rédigeant puis en appuyant les accords de Minsk, que l'Ukraine a refusé de mettre en œuvre. En 2022, l'Ukraine a tué 16 000 personnes dans ses régions du sud-est et plus d'un million de ses citoyens ont fui vers le territoire russe. Il souligne que son pays a appris de l'expérience tchétchène que le dialogue – et non la force militaire – est le meilleur moyen de mettre fin à un conflit, mais que les appels lancés par la Fédération de Russie à l'Ukraine pour qu'elle trouve une solution politique avec ses citoyens ont été ignorés. Il conclut son propos en affirmant qu'il suffit de parler avec les populations qui vivent dans la région où le conflit a lieu pour découvrir la vérité dissimulée par l'Ukraine et ses partisans.

M. H.B.N. Singh (Inde) déclare que les femmes indiennes ont été parmi les premières à obtenir le droit de vote en 1949 et que l'Inde a choisi de placer les femmes au cœur de son développement et investit dans leur éducation, sécurité, santé, nutrition et bien-être en mettant l'accent sur l'autonomisation économique par le biais de la formation, de l'alphabétisation numérique et de l'inclusion financière. Il explique que des millions de femmes membres du personnel soignant ont accompli un travail remarquable en première ligne dans la lutte contre la COVID-19, et que les femmes scientifiques ont joué un rôle déterminant dans la mise au point rapide d'un vaccin contre le virus. Les femmes figurent parmi les principaux bénéficiaires d'un programme de prêts, d'un vaste programme d'inclusion financière et d'un programme de logement mis en place par le gouvernement. En outre, on dénombre davantage de femmes que d'hommes inscrits dans l'enseignement supérieur.

Il dit qu'au Parlement, le nombre de femmes n'a cessé d'augmenter pour atteindre 114 élues, et qu'il en va de même dans les assemblées législatives des États, où l'on dénombre désormais 360 femmes. Grâce à un système de quotas qui prévoit au moins un tiers de femmes dans les instances locales, les femmes représentent jusqu'à la moitié des membres de ces instances qui constituent le nouveau vivier des futures dirigeantes. Les projets et propositions de loi sont analysés sous l'angle de la budgétisation sensible au genre et tous les programmes relatifs aux femmes sont examinés selon une perspective de genre. Il affirme que le Parlement est désormais pleinement sensible au genre, grâce aux initiatives engagées par les précédentes présidentes et secrétaires générales de l'institution, notamment en matière de lutte contre le harcèlement sexuel. Les femmes parlementaires formulent régulièrement des recommandations en matière de politique et de gouvernance et participent activement à des conférences nationales et internationales, dont plusieurs sont organisées en Inde, afin d'échanger leurs points de vue, de partager leurs inquiétudes et d'élaborer des bonnes pratiques. Il conclut son propos en indiquant que tous les parlementaires indiens œuvrent à la promotion de la parité en exerçant strictement leur fonction de contrôle, en modifiant la législation, en approuvant les budgets, en adoptant des lois progressistes destinées à protéger les femmes et en traitant les questions de genre afin de faire bouger les lignes.

Mme Z.D. Mohamud (Somalie) dit qu'en plus des vastes progrès accomplis dans son pays, notamment en matière de sécurité et de stabilité économique et politique, l'attention particulière accordée à la participation des femmes à la vie politique par le biais d'une campagne de sensibilisation a donné des résultats positifs, puisque les femmes occupent, depuis les dernières élections, 26 % des sièges à la chambre haute du Parlement fédéral et 19 % des sièges à la chambre basse. En outre, pour la première fois dans l'histoire de la Somalie, une femme a été élue Vice-Présidente de la Chambre du peuple, tandis que la moitié des commissions permanentes du Sénat sont présidées par des femmes.

Elle précise néanmoins qu'il n'existe aucun quota de femmes et que plusieurs barrières culturelles doivent encore être surmontées. Elle explique que les clans traditionnels, par exemple, ne sont pas favorables à la présence des femmes au Parlement. Les capacités du système éducatif et la complexité de la situation du pays sont aussi des difficultés qui doivent être résolues. Elle ajoute que, si les femmes restent traditionnellement à la maison, la scolarisation des filles, elle, augmente. Elle espère que l'UIP poursuivra ses efforts, notamment par le biais de ses forums parlementaires, pour renforcer les capacités des femmes afin d'améliorer leur statut, de leur ouvrir des perspectives et de promouvoir leur participation à la société.

Mme C. Sousa (Portugal) explique que les plans d'action nationaux mis en place par son pays sont alignés sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et comprennent des mesures visant à lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination fondées sur le sexe ou l'orientation sexuelle. Elle déclare que les progrès réalisés par le Portugal en matière d'égalité des sexes sont plus importants que la moyenne de l'UE, et que les résultats de l'indice d'égalité des sexes se sont améliorés parallèlement à l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique, laquelle a pu être renforcée grâce à la mise en place d'un quota qui prévoit un tiers de femmes au Parlement. Le même quota s'applique aux conseils d'administration et de surveillance du secteur public et des entreprises privées cotées en bourse. Elle dit que l'auto-identification sexuelle et la procréation médicalement assistée sont autorisées par la loi, et que l'intégration de la dimension de genre dans la législation et le budget national est devenue systématique. Elle précise que malgré ces avancées, la discrimination fondée sur le sexe persiste et que cela se vérifie sur le lieu de travail et aussi dans l'augmentation alarmante de la violence à l'égard des femmes, notamment pendant la pandémie. Face à cette situation, des mesures ont été prises pour renforcer le soutien aux victimes.

Elle affirme que les objectifs ultimes sont l'instauration d'un quota de 50 % de femmes sur les listes de candidats aux élections et la parité aux postes de direction du Parlement. Et ces objectifs seront d'autant plus faciles à atteindre que les hommes prendront part à leur réalisation. Elle ajoute que les jeunes participent à des initiatives telles que le Parlement des jeunes, qui contribuent à réduire les inégalités entre les sexes et la discrimination fondée sur le sexe en milieu scolaire. Par ailleurs, il convient de lutter contre les forces rétrogrades qui menacent de transformer la question des droits des femmes en un champ de bataille politique et aussi contre la perpétuation des stéréotypes de genre sur Internet. Elle conclut son intervention en indiquant que les droits des femmes sont des droits humains et que, pour cette raison, il faut se montrer solidaire des femmes et des filles afghanes, iraniennes et ukrainiennes qui sont opprimées.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) déclare que, comme au Rwanda, le partenariat entre les hommes et les femmes dans son pays est un exemple concret de l'égalité des sexes dans les droits et les devoirs. Conscients que l'autonomisation des femmes et des filles est essentielle pour renforcer l'unité et la cohésion sociales, ainsi que la capacité à surmonter les difficultés, les Émirats arabes unis appliquent une stratégie d'équilibre entre les sexes et une stratégie nationale visant à favoriser l'autonomisation et l'entrepreneuriat des femmes. Ainsi, le pays est le mieux positionné de la région arabe en matière de compétitivité mondiale, tandis que les femmes émiraties occupent la moitié des sièges au Parlement et un tiers des postes ministériels, et représentent 46 % de la main-d'œuvre nationale.

Il explique que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes favorisent l'intégration sociale et, partant, le développement durable et la lutte contre la haine et l'extrémisme. C'est pourquoi les parlements doivent veiller à ce que des crédits budgétaires soient alloués à l'égalité des sexes et utiliser leurs fonctions législatives et de contrôle pour garantir l'accès des femmes à une éducation qui leur permette de se former dans divers domaines, en s'attachant tout particulièrement à supprimer tous les obstacles à l'accès des femmes à l'enseignement supérieur. Il affirme que les parlements doivent également encourager l'adoption de stratégies visant à éradiquer les représentations négatives des femmes sur les réseaux sociaux et à promouvoir le statut et le rôle des femmes dans le développement. Il importe en outre de durcir les sanctions contre les pratiques d'exploitation sexuelle, de traite des femmes et de mariage forcé. Enfin, des institutions nationales dédiées à l'égalité des sexes doivent être créées sur le modèle du Conseil émirati pour la parité entre les sexes, et un travail de sensibilisation doit être mené afin d'éviter tout retour en arrière dans la mise en œuvre de la législation relative au genre.

Mme T. Samrejvanich (Thaïlande) dit que son pays a été l'un des premiers en Asie à accorder le droit de vote aux femmes et qu'il est bien placé au niveau mondial pour ce qui est de la présence des femmes aux postes de direction dans les entreprises, mais que beaucoup reste à

faire pour accroître l'autonomisation politique des Thaïlandaises et leur participation aux prises de décision. Elle souligne que le Parlement thaïlandais a beaucoup fait pour promouvoir l'égalité des sexes en transposant les principes et instruments internationaux dans la législation nationale. Par ailleurs, les partis politiques ont l'obligation légale de veiller à l'équilibre entre les sexes dans leurs listes de candidats aux élections parlementaires, tandis que l'État est tenu de préparer un budget sensible au genre et d'encourager la collecte de données ventilées par sexe pour la planification des projets. Elle indique que parmi les textes législatifs adoptés pour améliorer le statut des femmes figure une loi novatrice sur l'égalité des sexes, qui protège les femmes et les personnes LGBTQI+ contre la discrimination fondée sur le sexe.

Elle explique que l'intégration de la dimension de genre a été engagée au sein même du Parlement thaïlandais afin de rendre l'institution davantage sensible au genre et de promouvoir une tolérance zéro en matière de sexisme. En outre, le code de conduite du Parlement interdit explicitement toute forme de harcèlement sexuel à l'encontre des femmes parlementaires, un mécanisme a été créé pour traiter les plaintes déposées contre les parlementaires et un groupe de femmes parlementaires multipartite promeut activement l'autonomisation des femmes. Elle annonce que la Thaïlande accueillera en novembre 2022 deux importants forums régionaux au cours desquels le pays entend encourager les initiatives destinées à faire progresser la feuille de route de La Serena pour les femmes et la croissance inclusive en renforçant l'autonomisation économique des femmes et leur inclusion dans l'économie de la région Asie-Pacifique, notamment pendant la reprise post-pandémie. Elle conclut son propos en indiquant que le Parlement thaïlandais continuera de traiter les problèmes qui subsistent, notamment les mentalités traditionnelles, les stéréotypes sexistes et les barrières sociales qui entravent la participation des femmes à la vie politique.

M. F. Marchand (France) affirme que la participation des femmes aux prises de décision permet d'aborder les problèmes sous un angle différent et est essentielle pour promouvoir le statut et les droits des femmes, des domaines dans lesquels les progrès demeurent fragiles et peuvent être facilement anéantis par les crises et les conflits. Il dit que depuis l'adoption du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, la part des femmes parlementaires dans le monde a doublé pour atteindre 26 %, tandis qu'au Rwanda, elle a dépassé les 60 %, ce qui est remarquable. Au sein de l'UE, c'est la France qui a le plus progressé dans ce domaine, avec 37 % de femmes à la chambre basse et 35 % à la chambre haute. L'Assemblée nationale est désormais présidée pour la première fois par une femme et quatre de ses huit vice-présidents sont également des femmes. Il ajoute que les parlementaires présentent régulièrement des propositions de loi visant à améliorer le statut et le rôle des femmes. Les sénateurs s'apprêtent par exemple à examiner des propositions de loi sur une aide d'urgence universelle pour les victimes de violences conjugales et sur la protection du droit à l'avortement et à la contraception.

Il explique que chaque chambre dispose d'une délégation dynamique aux droits des femmes, chargée d'évaluer les résultats des politiques relatives à ces droits et à l'égalité des chances avec les hommes, d'en rendre compte et de superviser la mise en œuvre des lois correspondantes. Les délégations ont récemment travaillé sur des questions telles que les quotas de femmes et l'industrie pornographique, et s'apprêtent à aborder d'autres sujets comme la santé des femmes et la situation des femmes en milieu rural. Il conclut son intervention en indiquant que les parlements doivent montrer l'exemple pour ce qui est de promouvoir l'égalité des sexes et la parité, et qu'une femme membre de sa délégation interviendra lors du débat prévu le lendemain.

M. A. Gajadien (Suriname) explique que les obstacles à l'égalité des sexes sont essentiellement dus aux différences de systèmes culturels, religieux et politiques, et que pour y remédier il faut sensibiliser les jeunes femmes à leur rôle et à leur influence dans les processus d'élaboration des politiques, ainsi que toutes les personnes qui prennent part directement ou indirectement à ces processus. Il faut également instaurer par la législation des quotas qui permettent d'atteindre la parité et adapter les systèmes électoraux de manière à garantir l'égalité des sexes dans la désignation des candidats aux élections législatives. Outre les progrès significatifs qu'il a réalisés dans ces domaines au cours de la dernière décennie, le Suriname a renforcé le congé de maternité et instauré un congé de paternité pour aider les femmes pendant et après l'accouchement et souligner le rôle du père dans la famille. Il ajoute qu'une loi est également en préparation pour durcir les sanctions contre le harcèlement sexuel et la violence à l'égard des femmes.

Il annonce que le Suriname a mis en œuvre, avec le soutien de l'ONU, des programmes nationaux et régionaux destinés à promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes, ainsi que des programmes de formation et d'acquisition de compétences pour les hauts fonctionnaires et les partis politiques dans les domaines du genre, de la planification, de l'analyse et de l'intégration de la dimension de genre. Il dit qu'après la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur la nécessité d'accroître le nombre de femmes sur les listes présentées par les partis politiques aux élections, 30 % des sièges parlementaires ont été remportés par des femmes lors du dernier scrutin, ce qui a valu au pays la notation "Progression modérée" concernant la réalisation de l'ODD 5. Il conclut son propos en indiquant que si la parité est encore loin d'être atteinte, la hausse du nombre de jeunes femmes inscrites à l'université incite à l'optimisme, et que le Suriname continuera à promouvoir la participation active des femmes à la vie publique, ainsi que le prévoit la Constitution.

Mme M. Valente (Angola) déclare que le Parlement de son pays a créé il y a 23 ans un groupe de femmes parlementaires chargé de promouvoir l'égalité des sexes en politique, dans la sphère économique et dans les prises de décision, de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le sexe et de défendre les droits des femmes. Organe multipartite, ce groupe fédère les diverses aspirations pour une société plus juste et plus inclusive. Elle dit qu'en Angola, la part des femmes au Parlement a toujours fluctué, mais qu'elle s'élève actuellement à près de 38 %, ce qui permet au pays de s'élever dans le classement mondial des femmes au parlement. Elle précise que le Parlement est actuellement présidé pour la première fois par une femme, que l'un des vice-présidents est une femme, et que la Cour constitutionnelle et la Cour des comptes sont elles aussi présidées par des femmes. De nombreuses femmes occupent également des postes ministériels, ce qui contribuera sans aucun doute à améliorer l'accès des femmes aux services de santé, à l'éducation et à l'emploi, ainsi qu'à renforcer les mécanismes juridiques et autres de protection des femmes et de leurs droits.

Elle explique qu'un programme de l'ONU destiné à promouvoir l'autonomisation des femmes angolaises par le biais d'organisations de la société civile a fortement contribué à lutter contre les inégalités entre les sexes. Par ailleurs, le financement de l'UE pour les pays africains lusophones a contribué à la formation et au renforcement des capacités des femmes parlementaires, ce qui devrait notamment permettre d'élaborer le budget national en tenant compte de la dimension de genre. Elle ajoute que plusieurs femmes parlementaires des pays africains lusophones se sont également engagées à créer un groupe de travail de haut niveau sur les questions de genre. Elle conclut son intervention en indiquant que la conjonction des efforts de l'ONU, de l'UIP et de l'Union africaine constitue un puissant levier pour mettre fin aux inégalités entre les sexes et aux discriminations fondées sur le sexe, non seulement en Afrique mais aussi dans le reste du monde.

M. M. Karlsson (Suède) rappelle qu'il y a quelque 800 ans, son pays a été le premier à adopter une loi pour protéger les femmes contre la violence et les agressions sexuelles. En 2021, à l'occasion de la célébration du centenaire du droit de vote et de la représentation politique des femmes, le Président et les membres du Parlement suédois ont sillonné le pays pour sensibiliser les écoliers à la lutte pour l'égalité et aux nombreux avantages qui en découlent. Il explique qu'un groupe parlementaire multipartite sur l'égalité des sexes est chargé de lutter contre les menaces et les propos sexistes dont sont surtout victimes les jeunes femmes parlementaires sur les réseaux sociaux, en sensibilisant à ce problème et en proposant un soutien aux victimes. Le groupe œuvre également à améliorer l'équilibre entre le travail parlementaire et la vie de famille, ce qui a notamment conduit à modifier l'horaire des votes afin de faciliter la tâche aux parlementaires qui ont des enfants en bas âge.

Il dit que l'on constate néanmoins depuis quelques décennies une forte hausse des actes de harcèlement et de violence sexuels à l'encontre des femmes, et que la Suède continue donc de se mobiliser contre ces fléaux. Il ajoute qu'avec sa démographie changeante, le pays doit en outre lutter contre des phénomènes aussi effroyables que les crimes d'honneur, les mariages forcés et les mutilations génitales féminines. Il précise que les parlementaires suédois ont pris les devants en obligeant à plusieurs reprises le Gouvernement à améliorer ses projets de loi pour lutter contre ces nouvelles formes d'oppression des femmes en Suède et en soutenant les femmes victimes de violence et de mauvais traitements partout dans le monde. Il conclut son propos en déclarant qu'il est stupéfiant de constater qu'en 2022, des gouvernements puissent tuer leurs propres jeunes citoyennes en raison de leur tenue vestimentaire et qu'il est également incompréhensible qu'un État manifestement dénué de tout sens moral puisse disposer d'une police de la moralité.

M. R. De Battista (Malte) dit que depuis les élections législatives historiques de 1947, au cours desquelles les Maltaises ont voté pour la première fois et la première femme parlementaire a été élue, la part de femmes parlementaires à Malte est toujours demeurée faible, à moins de 15 %, ce qui contraste avec la forte participation des femmes aux élections. Il précise que la Constitution a été modifiée avant les dernières élections législatives afin de créer 12 sièges supplémentaires pour les femmes, dont la part au Parlement est ainsi passée à 28 %. Il déclare qu'il est important de veiller à ce que les politiques en faveur de l'égalité des sexes soient davantage axées sur l'intersectionnalité, car l'égalité des sexes n'a pas grand intérêt si elle n'est pas représentative de la diversité de la population. Il ajoute que pour rendre les parlements davantage sensibles au genre, il ne suffit pas d'accroître le nombre de femmes parlementaires, et que ce sont les institutions masculinisées qui doivent être réformées, et non les femmes qui doivent s'adapter aux institutions.

Il annonce que le Parlement maltais a réalisé un audit sur l'égalité des sexes et attend désormais les recommandations et le plan d'action national qui en découleront pour pouvoir intégrer la dimension de genre dans la législation, les politiques et les services. Il souligne qu'il est inquiétant de voir que le droit d'accès des femmes aux services de santé recule dans certains pays. S'agissant de la violence à l'égard des femmes, il estime important que tous les membres de l'UE et du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait ratifient la Convention d'Istanbul, adoptée il y a 11 ans. Il explique qu'à Malte, le féminicide est désormais une circonstance aggravante de l'homicide, qu'une loi stricte sur les discours de haine a été adoptée et qu'un projet de loi sur le harcèlement en ligne est en cours de préparation. Il conclut son intervention en indiquant qu'en définitive, l'égalité des sexes relève des droits de l'homme et que les droits de l'homme doivent triompher.

M. C. Nshimirimana (Burundi) explique que son pays a beaucoup progressé en matière d'égalité des sexes, que ce droit est inscrit dans la Constitution et que cette dernière interdit toute discrimination fondée sur le sexe et tout type de discrimination en général. Il précise que le quota d'un tiers de femmes établi pour la représentation des femmes au sein du Gouvernement, du Parlement et du système judiciaire s'applique également aux élections locales ainsi qu'à d'autres postes de décision. Actuellement, les femmes occupent 39 % des sièges à l'Assemblée nationale et 41 % des sièges au Sénat. Les premiers vice-présidents des deux chambres sont des femmes, la moitié des commissions permanentes du Sénat sont présidées par des femmes, et les femmes détiennent au moins un tiers des sièges dans les collectivités locales.

Il déclare que l'enseignement primaire est gratuit et que des mesures ont été mises en place pour éviter la déscolarisation des filles, notamment en cas de grossesse. D'autres mesures sont également prévues pour garantir la couverture sanitaire universelle et l'accès à des services de santé sexuelle et génésique de qualité, réduire la mortalité néonatale et améliorer la santé maternelle. En outre, les soins prénatals et obstétricaux sont gratuits. Il ajoute que les sanctions à l'encontre des auteurs de violences sexistes ont été renforcées, que des lois ont été adoptées pour lutter contre la traite des êtres humains et protéger les victimes, les témoins et les autres personnes en danger, et que des cours, des tribunaux et des parquets spéciaux ont été créés pour accélérer le traitement des affaires relatives à ce type de violence. Par ailleurs, un programme national destiné à promouvoir l'émancipation économique des femmes a été mis en place, une nouvelle banque d'investissement et de développement destinée aux femmes propose des financements à faible coût pour les projets de développement gérés par des femmes, et des mesures de protection sociale en faveur des femmes ont également été instaurées. Il conclut son propos en indiquant que le Parlement burundais continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour adopter des lois inclusives qui ne laissent personne de côté.

M. F.H. Naek (Pakistan) déclare qu'en son temps, l'ancienne Première Ministre pakistanaise Benazir Bhutto – la première femme musulmane chef d'État au monde – prônait déjà l'autonomisation et l'émancipation des femmes, ainsi que l'égalité des sexes, et que la lauréate du prix Nobel de la paix Malala Yousafzai, elle aussi Pakistanaise, est une source de fierté. Il affirme qu'avant de porter un jugement sur les rôles associés aux hommes et aux femmes dans une société, il est important de comprendre les corrélations entre, d'une part, la diversité socio-économique et culturelle et, d'autre part, le genre. Il dit que les parlementaires, y compris les hommes, doivent identifier les disparités d'accès, entre autres, à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, et utiliser pleinement leurs fonctions législatives et de contrôle pour éliminer les obstacles et les difficultés qui entravent l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'équilibre entre les sexes dans tous les domaines. Selon lui, la seule façon de progresser est de mener un débat politique approfondi pour mettre en place de véritables réformes destinées à promouvoir une société égalitaire propice au progrès.

Il souligne que les femmes pakistanaises continuent de jouer un rôle central dans le développement et la prospérité du pays. Les femmes parlementaires ont par exemple beaucoup contribué à faire adopter des lois destinées à protéger les femmes contre la violence domestique et le harcèlement sur le lieu de travail, et à sensibiliser l'opinion publique aux questions qui touchent les femmes, comme les soins de santé, les changements climatiques ou les catastrophes naturelles. Il ajoute que des sièges ont été réservés aux femmes dans les deux chambres du Parlement ─ où un siège sur cinq est occupé par une femme depuis 2013 ─ et dans les organes gouvernementaux provinciaux. Il précise que l'égalité, l'autonomisation des femmes et l'intégration de la dimension de genre sont également des objectifs majeurs de la Vision 2025 du Pakistan. En résumé, les nombreuses initiatives mises en œuvre à tous les niveaux du gouvernement sont des moteurs du changement qui créent une dynamique favorable à l'inclusion des filles et des femmes et à l'équilibre entre les sexes.

Un représentant de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse, affirme que les déclarations partiales et politiquement motivées de certaines délégations européennes sur les récents incidents survenus dans son pays ne reposent sur aucun fondement. Il dit que les pays qui organisent régulièrement des émeutes dans la République islamique d'Iran sont les mêmes qui profèrent envers son pays des critiques fondées sur des affabulations et des inexactitudes. Selon lui, la résolution récemment adoptée par le Parlement européen, lequel, en dépit de ses déclarations enflammées, n'a jamais adopté une seule résolution pour dénoncer, au nom de la défense des droits de l'homme, les sanctions inhumaines et démesurées imposées au peuple iranien, témoigne de la politique de deux poids, deux mesures pratiquée à l'égard de son pays.

Pire encore, ces mêmes pays ont commis des crimes impardonnables contre des milliers d'Iraniens, un peuple qui n'a pas oublié les bombes chimiques fournies à l'ancien régime baasiste iraquien et larguées sur son pays, qui ont entraîné une mort lente et douloureuse pour de nombreuses personnes. Il explique que le cas de Mme Mahsa Amini a fait l'objet d'une enquête approfondie sur ordre direct du Président iranien et non pour plaire aux responsables politiques arrogants pour qui les droits de l'homme ne sont qu'un outil servant à opprimer les pays et à piller leurs ressources. Il souligne que la République islamique d'Iran s'opposera fermement et répondra diligemment et de façon adéquate à toute tentative d'exercer des pressions ou d'imposer des mesures restrictives contre le peuple iranien sous couvert de défense des droits de l'homme. Il conclut son intervention en indiquant que si l'esprit humain peut se laisser convaincre par des informations fallacieuses à force de répétition, la réfutation d'une fausse affirmation ne garantit en aucun cas l'exactitude de la réfutation elle-même.

La séance est levée à 18 h 05.

Séance du vendredi 14 octobre

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de Mme D. Mukabalisa, Présidente de la Chambre des députés du Rwanda.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
(A/145/3-Inf.1)

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) tient à saluer le Rwanda pour l'exemple qu'il donne sur les femmes au Parlement. Selon elle, les progrès accomplis au Rwanda vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) sont directement liés à la forte représentation politique des femmes. Le Royaume-Uni travaille en étroite collaboration avec le Rwanda dans de nombreux domaines, notamment les changements climatiques et l'éducation.

Le Parlement du Royaume-Uni a encore du chemin à parcourir avant de rattraper le Rwanda en matière de représentation des femmes. Il se classe au 45e rang mondial, avec seulement 35 % de femmes parlementaires. Par ailleurs, seuls trois premiers ministres britanniques ont été des femmes. On s'attache actuellement à changer les règles de la Chambre des Lords pour qu'elles soient plus favorables aux femmes. Les parlementaires s'emploient à supprimer la règle qui réserve un huitième des sièges aux hommes et ont présenté un projet de loi visant à s'assurer que la succession de toutes les pairies passe au premier enfant plutôt qu'au premier fils. En 2013, son Parlement a également modifié la ligne de succession de la Couronne de manière à ce qu'elle revienne au premier enfant né et non plus au premier fils.

L'un des enseignements tirés du génocide rwandais est que la communauté internationale a tardé à agir. Aujourd'hui, le monde est une fois de plus confronté à des actes de violence horribles et délibérés de la part de la Fédération de Russie en Ukraine. La communauté internationale ne doit pas commettre la même erreur qu'au Rwanda. Elle appelle les parlementaires à s'adresser directement à la Fédération de Russie lors de l'Assemblée et à l'exhorter à retirer immédiatement ses troupes d'Ukraine. Les Russes également pâtissent de ce conflit, de nombreuses mères ayant notamment perdu leurs fils.

M. K. Tanaka (Japon) dit que le Japon met l'accent sur une croissance privilégiant l'élément humain qui promeut les infrastructures et l'industrie, mais tient également compte des effets sur les personnes. La ville de Kawasaki a connu une croissance spectaculaire dans les années 1960 mais la pollution engendrée a causé beaucoup de souffrances. Ce n'est pas une situation que le Japon souhaite réitérer. Le Japon travaille avec l'Afrique pour parvenir à une croissance privilégiant l'élément humain et a récemment organisé la huitième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD).

L'égalité des sexes est essentielle à une croissance axée sur les personnes. Le Japon a pris un certain nombre de mesures pour atteindre l'égalité des sexes en politique. Il a par ailleurs accueilli l'Assemblée mondiale des femmes depuis 2014 et mis en place des mesures pour aider les parlementaires à mieux concilier politique et vie de famille.

Mme H. Järvinen (Finlande) estime que la Finlande est l'un des pays les plus égalitaires au monde bien qu'il n'en ait pas toujours été ainsi. Il y a juste cent ans, les femmes en Finlande n'avaient pas le droit de vote et ne pouvaient pas non plus travailler sans la permission de leur mari. En outre, ce n'est que depuis 30 ans que les femmes ont obtenu le droit de dénoncer les violences sexuelles au sein du mariage.

La Finlande a connu un changement radical mais le chemin vers l'égalité a été long, lent et complexe. L'égalité n'aurait pas été possible sans le courage des femmes et le soutien indéfectible des hommes. Aujourd'hui, en Finlande, les hommes et les femmes ont le même droit d'étudier, de travailler et d'élever des enfants. Parmi les politiques couronnées de succès, citons l'octroi de 160 jours de congé paternité aux hommes et la garantie d'une place en crèche pour chaque enfant. L'égalité des sexes a permis d'atteindre des niveaux miraculeux de développement et de résilience, y compris un taux d'emploi élevé (74 %). Malgré ces résultats, la Finlande n'a pas

atteint tous ses objectifs en matière d'égalité, s'agissant par exemple de l'écart de rémunération entre hommes et femmes. Pour chaque euro gagné par les hommes, les femmes ne gagnent toujours que 84 centimes.

La Finlande tient beaucoup à rendre son Parlement sensible au genre. Les femmes représentent aujourd'hui 40 % des parlementaires, ce qui a été atteint sans quotas ni listes électorales. Certains défis subsistent toutefois, comme le fait que les hommes occupent toujours la plupart des postes de direction. La Finlande a pris des mesures pour encore améliorer la situation. Elle a par exemple créé un institut pour l'égalité qui supervise la mise en œuvre de pratiques sensibles au genre et consacre 5 % du financement des partis aux actions menées par les organisations de femmes.

Les droits des femmes sont menacés dans le monde entier, les efforts en matière d'égalité des sexes doivent donc se poursuivre. L'égalité constitue un moteur du changement. Ce n'est que par l'égalité que les pays peuvent parvenir à un monde meilleur pour tous.

M. J.I. Echániz (Espagne) déclare que des progrès considérables ont été accomplis pour parvenir à l'égalité des sexes mais il reste encore beaucoup à faire. Les parlementaires doivent faire en sorte que les crises actuelles ne freinent pas les progrès futurs. Le nombre de femmes parlementaires a augmenté dans le monde mais les femmes demeurent confrontées à des risques tels que la violence sexuelle et le trafic d'êtres humains. Les pays doivent renforcer leurs cadres législatifs et politiques sur l'égalité des sexes, adopter une politique de tolérance zéro à l'égard de toute forme de violence sexiste et prendre des mesures permettant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Les hommes parlementaires doivent surtout offrir leur soutien indéfectible à la cause.

En Espagne, des disparités entre les sexes existent dans de nombreux domaines, notamment la transition numérique, le travail, l'éducation, les salaires, les pensions et la santé. À titre d'exemple, 57 % des femmes ont vu leur salaire diminuer une fois devenues mères. Le Gouvernement a réagi en proposant plusieurs initiatives, en particulier les politiques qui ciblent le chômage des femmes, soutiennent les femmes handicapées et favorisent l'entrepreneuriat. Le coût de l'inégalité entre les hommes et les femmes représente 19 % du produit intérieur brut. Toutefois, certaines évolutions positives ont également été observées : 41 % de la communauté des chercheurs est composée de femmes.

Il est nécessaire de soutenir les femmes âgées, de lutter contre la violence domestique et d'aider les victimes de trafic d'êtres humains. Il faut davantage d'installations pour fournir des soins aux femmes et à leurs familles. Les pays doivent mieux coordonner les questions de genre dans tous les secteurs et élaborer des plans nationaux pour l'égalité des sexes. Les femmes doivent être soutenues lorsqu'elles reprennent leur travail après un congé de maternité. D'autres mesures importantes comprennent l'amélioration des formations proposées aux femmes, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et une assistance à domicile et numérique offerte aux familles.

Mme S. Hjemdal (Norvège) condamne la Fédération de Russie pour avoir tué des femmes et des enfants innocents dans les attaques de missiles sur des villes ukrainiennes.

L'égalité des sexes est un principe que certaines femmes apprécient plus que d'autres. Certaines vivent dans des démocraties développées où leurs droits sont protégés alors que d'autres vivent dans des pays où l'État contrôle chacun de leurs mouvements. Elle attire l'attention sur l'histoire de Mahsa Amini qui a été arrêtée, battue et tuée par le régime iranien simplement parce qu'elle ne portait pas correctement le hijab. C'est une violation des droits de l'homme que de forcer une femme à porter le hijab.

La liberté est inexistante pour les femmes iraniennes qui risquent désormais leur vie en protestant. Il est essentiel de les soutenir dans leur combat et de défendre les droits des femmes et des filles dans le monde entier. L'égalité des sexes ne sera pas possible tant que les femmes ne seront pas libres.

Mme A.A. Rodríguez Montero (État plurinational de Bolivie) indique que la Constitution bolivienne établit des normes minimales concernant la représentation des femmes dans les institutions élues. Toutefois, en réalité, ces institutions n'ont pas l'égalité entre les sexes. Par exemple, seuls 3 des 17 ministres sont des femmes et les présidents du Parlement sont tous des hommes. La situation n'est pas acceptable étant donné que la population est approximativement composée à 51 % de femmes.

La Bolivie est aujourd'hui en crise. Les magistrats ont récemment été accusés de manipuler les procédures judiciaires au profit des auteurs de violences à l'encontre des femmes. On signale également des cas d'ingérence politique dans les élections judiciaires. Il est clair qu'il n'y a pas de séparation des pouvoirs en Bolivie. La situation économique est tout aussi désastreuse. Le chômage est élevé et plus de 90 % de la population bolivienne travaille dans le secteur informel, sans protection sociale et avec un salaire très faible. L'Amazonie bolivienne est également menacée en raison de l'exploitation illégale de minéraux et d'autres ressources naturelles.

La Bolivie, avec l'aide des femmes et des jeunes, s'efforce de créer une véritable démocratie où la parité est inscrite non seulement dans la loi mais aussi dans la réalité. Tout indique que les femmes et les jeunes ont tendance à travailler de manière plus pragmatique, transparente, efficace et rentable. Les femmes sont également plus à même de protéger l'ensemble des secteurs de la société sans laisser personne de côté. Il est indispensable d'accroître la participation des femmes et des jeunes dans un pays comme la Bolivie où la corruption du secteur public est omniprésente.

Mme M. Bartos (Hongrie) fait remarquer que l'égalité des sexes est une question de dignité humaine et représente une valeur fondamentale de la communauté internationale. Elle remercie l'UIP d'avoir inscrit ce point à l'ordre du jour.

Afin d'encourager un plus grand nombre de femmes à s'engager en politique, il est important de renforcer l'implication des femmes dans la société dans son ensemble. À ce titre, les parlementaires sont encouragés à adopter des lois sur l'égalité des sexes et à améliorer l'accès des femmes à l'éducation. Les femmes doivent avoir la possibilité de façonner l'opinion publique. Il est également nécessaire de renforcer leur confiance en elles.

La Hongrie accorde une grande importance à l'égalité des sexes, estimant que les hommes et les femmes sont les deux moitiés égales d'un tout. Elle a pris de nombreuses mesures efficaces en faveur de l'égalité des sexes. Par exemple, l'une des composantes les plus essentielles de l'égalité est de donner à chaque être humain la chance de naître. La Hongrie a ainsi adopté des lois qui protègent la vie humaine dès la conception. La Constitution contient des dispositions interdisant la discrimination fondée sur le genre. Les femmes font également partie intégrante de la politique nationale de la famille vu leur rôle essentiel dans la vie familiale. Le Gouvernement fournit une protection juridique aux femmes confrontées à la violence domestique et a créé des centres d'aide aux victimes. Des tests de dépistage du cancer du col de l'utérus et des vaccins sont disponibles gratuitement pour les femmes et les filles, et une attention particulière est accordée à l'éducation des femmes. Des programmes de soutien aux femmes de la communauté rom ont également été mis en place.

Les femmes jouent un rôle important dans la vie publique en Hongrie. Elles participent au travail des communautés locales et représentent 20 % des maires. Le chef de l'État est également une femme.

M. C. Zorrinho (Membre du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE) affirme que le dialogue, notamment le dialogue parlementaire, est essentiel pour lever les obstacles. C'est une façon de montrer de l'empathie et de travailler ensemble sur des préoccupations communes comme les droits de l'homme.

L'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE tiendra fin octobre 2022 sa prochaine réunion au cours de laquelle sera abordée la question de l'égalité des sexes. Elle s'honore d'être un parlement sensible au genre qui œuvre pour un monde plus résilient et pacifique.

Les parlements sont un modèle pour la société et peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des sexes. À ce titre, le Parlement européen a modifié ses règles pour s'assurer que toutes ses délégations respectent l'équilibre entre les sexes. La parité entre les sexes sera également requise au sein des commissions parlementaires à compter de 2024. Plus généralement, l'Union européenne (UE) a inscrit l'égalité des sexes à l'Article 3 du Traité sur l'Union européenne et la considère comme un droit de l'homme fondamental.

L'égalité des sexes doit être prise en compte au-delà des institutions parlementaires. Il est essentiel de construire des économies et de créer des sociétés civiles dynamiques. L'éducation est un outil particulièrement important pour l'autonomisation des femmes et des filles.

Il est clair que l'égalité des sexes est bénéfique pour les hommes comme pour les femmes et peut contribuer à rendre le monde meilleur. Il appelle les pays à adopter une approche non fragmentée du problème. Les parlementaires doivent constituer des partenariats et promouvoir le multilatéralisme dans leur lutte en faveur de l'égalité des sexes. Ce n'est qu'en conjuguant les efforts que le monde peut réussir.

M. B.L. Chibane (Algérie) indique que les parlements doivent être sensibles à l'égalité en général mais plus particulièrement à l'égalité des sexes. La 145e Assemblée de l'UIP est l'occasion d'identifier les obstacles à l'égalité des sexes et de répondre aux besoins des femmes dans les domaines du développement, de la sécurité et de la consolidation de la paix.

Depuis l'indépendance, l'Algérie a toujours attaché une grande importance à la condition féminine, estimant que la contribution des femmes est vitale pour la vraie démocratie et la liberté. Elle a ratifié les principaux instruments internationaux et régionaux sur les droits des femmes et favorise la participation des femmes à la société. En vertu de la Constitution, les gouvernements sont tenus d'assurer l'égalité des sexes dans le respect des valeurs culturelles. Le récent amendement à la Constitution renforce encore la position des femmes, par exemple, en facilitant leur participation aux rôles administratifs et politiques. Son pays s'est efforcé d'atteindre la parité totale dans toutes les sphères de la vie politique et a adopté une loi et une stratégie pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

L'Algérie a toujours adopté une politique étrangère juste et équilibrée qui défend les intérêts nationaux tout en contribuant à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Il est important pour les pays de faire converger leurs efforts dans des domaines tels que la santé, l'agriculture, la technologie et le terrorisme. Il faut trouver des solutions pacifiques aux conflits sans interférer dans les affaires intérieures des États souverains.

Il condamne l'occupation israélienne en Palestine et l'impunité dont elle jouit. Un changement rapide de statut juridique est nécessaire pour la ville de Jérusalem. Afin de perpétuer des valeurs telles que la solidarité, l'indépendance et la liberté, l'UIP doit soutenir le peuple palestinien.

Il est par ailleurs important de résoudre la crise entre le Maroc et le Front Polisario. Le peuple sahraoui a le droit inaliénable à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies.

M. A.-M. Merka (Roumanie) souligne que les crises n'ont pas les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes et accentuent en fait les inégalités existantes entre les sexes. Il est difficile d'imaginer une société démocratique fonctionnelle et ouverte sans la participation effective et à part entière des femmes.

Les femmes s'impliquent de plus en plus en politique en vue d'améliorer leur qualité de vie mais demeurent sous-représentées, notamment à des postes de direction. La pénurie de femmes en politique peut être attribuée à un certain nombre de facteurs, comme la pauvreté, l'absence de droits juridiques, l'impossibilité d'accéder aux financements et les rôles traditionnellement dévolus aux hommes et aux femmes. Il existe également un lien étroit entre la représentation des femmes en politique et leur autonomisation économique. Le progrès économique va de pair avec l'égalité des sexes. Il importe de sensibiliser au rôle des femmes en politique, de former des femmes pour leur permettre d'occuper des postes dans la fonction publique et de les encourager à participer à la vie politique.

En Roumanie, les femmes sont très présentes dans la vie politique, sociale et économique. Toutefois, il reste beaucoup à faire pour améliorer leur participation au processus décisionnel. Le pays surmonte encore les stéréotypes sexistes préjudiciables qui sont ancrés dans sa culture.

La communauté internationale, notamment les États, les organisations multilatérales et la société civile, doit se mobiliser pour combler le fossé qui existe entre le discours sur l'égalité des sexes et la réalité. Les parlements peuvent jouer un rôle crucial à cet égard en élaborant des lois intégrant une dimension de genre. Ils doivent commencer par combattre le sexisme au sein de leurs propres institutions.

M. A. Fath Allah (Iraq) fait remarquer que le monde est confronté à une multitude de défis, notamment les changements climatiques et la crise énergétique. La menace pour la paix et la sécurité internationales est également immense. Les pays doivent respecter les engagements énoncés dans les traités internationaux.

L'Iraq s'efforce de construire un pays fondé sur l'état de droit mais fait face à de nombreuses difficultés. Le terrorisme a entraîné des pertes pour les forces de sécurité et une détérioration socio-économique. Les effets de la crise des réfugiés se font également sentir. La communauté internationale doit faire pression sur l'Iran pour qu'il cesse de détourner les ressources en eau et respecte l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Bien qu'elles soient considérées comme la pierre angulaire de la société iraquienne, les femmes souffrent énormément des problèmes susmentionnés. Il est essentiel de garantir la stabilité politique.

M. I. Ćelić (Croatie) fait remarquer que le monde est plongé dans des crises telles que la pandémie mondiale, la récession économique et la terrible guerre en Ukraine. Les personnes les plus touchées sont les femmes et les enfants. Les parlementaires ont le devoir de rétablir la paix et de protéger les groupes vulnérables en adoptant des lois et en mettant en place des structures pour promouvoir l'égalité des sexes.

Le Parlement croate a mis en place une commission de l'égalité des sexes chargée de la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes. La commission examine actuellement la directive européenne sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique, et a proposé un amendement sur la nécessité de sensibiliser la population au problème. L'éducation revêt une importance capitale car elle apprend aux enfants, dès leur plus jeune âge, que la violence à l'égard des femmes est inacceptable. Elle contribue également à éliminer les stéréotypes liés au genre dans leur ensemble et à créer une population plus sensible au genre en général. La Croatie compte environ 30 % de femmes au Parlement. Elle souhaiterait en avoir davantage, mais dépend des partis politiques pour recruter un plus grand nombre de candidates.

C'est aux parlementaires qu'il incombe de prévenir la violence à l'égard des femmes et des enfants, afin de rendre les lendemains plus pacifiques et plus paisibles. Ils doivent soutenir les droits des femmes par la discussion et la négociation.

M. F. Salim (Libye) s'accorde à dire que les sociétés humaines diffèrent dans leur vision de l'égalité des sexes. La Libye reconnaît l'importance de l'égalité des sexes d'une manière qui ne contredit pas la charia. Elle a présenté une loi garantissant le droit des femmes à participer à la vie politique et à travailler dans les secteurs public et privé. Les femmes peuvent occuper des postes de direction et intégrer la police, l'armée et le corps diplomatique. Il existe une loi interdisant toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans le monde du travail et réprimant la violence sexiste. La Libye protège les femmes en s'engageant contre le terrorisme. Elle dispose par ailleurs d'une commission parlementaire chargée des questions relatives aux femmes.

Rien n'empêche les femmes d'exercer leurs droits politiques, culturels, économiques ou sociaux en Libye. Toutes les lois actuellement en vigueur sont en parfaite adéquation avec le principe d'égalité entre les sexes.

Mme C. Mix (Chili) indique que, pour servir le peuple dans toute sa diversité, les parlements doivent promouvoir l'égalité des sexes au sein de leurs propres institutions. Ils doivent mettre en place des codes de conduite, mener des actions de sensibilisation, mettre en place des mécanismes permettant de signaler les violences et assurer la parité entre les sexes au sein du personnel.

Le Parlement chilien promeut la participation des femmes depuis sa création. Malheureusement, le nombre de femmes qui ont siégé au Parlement reste faible : 150 seulement, contre plus de 3 500 hommes. Toutefois, on peut désormais observer une tendance à la hausse du nombre de femmes parlementaires grâce aux lois intégrant une dimension de genre et aux quotas. L'objectif d'atteindre la parité des sexes au Parlement est soutenu par de nombreux parlementaires chiliens mais a été difficile à mettre en œuvre en raison de certaines positions conservatrices. Par exemple, certains pensent que les quotas sont un moyen de manipuler les résultats des élections.

Le Chili a atteint certains objectifs en matière d'égalité des sexes. Il a établi un code de conduite parlementaire qui impose des sanctions pour le harcèlement des femmes parlementaires et adopté un protocole pour prévenir les abus sexuels au parlement. Il dispose également d'une commission permanente de l'égalité des sexes entièrement composée de femmes. Aux dernières élections, la proportion de femmes parlementaires est passée de 23,2 % à 34,8 % et un parlementaire transgenre a été élu pour la première fois. L'un des projets du Chili pour l'avenir est d'introduire la budgétisation sensible au genre.

Elle souligne la nécessité d'éradiquer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris au parlement. Il arrive souvent que les hommes parlementaires décrédibilisent leurs collègues féminines afin de les rendre invisibles. Un tel comportement constitue une forme de violence et est inacceptable.

M. M.F. Hadid (Palestine) dit que le peuple palestinien souffre énormément de l'occupation israélienne. Le régime israélien a commis toutes sortes de crimes contre les Palestiniens, dont le plus récent est le meurtre d'un écolier de sept ans. On voit bien qu'Israël est un État terroriste qui viole constamment les droits de l'homme et a recours à des méthodes d'intimidation. Durant leur campagne électorale, les responsables politiques israéliens radicalisent leurs partisans et s'affrontent pour savoir qui réussira le mieux à opprimer les Palestiniens.

Malgré la situation complexe, le peuple palestinien demeure déterminé à construire son pays sur les bases de la démocratie et de l'état de droit. Les femmes palestiniennes ont été des partenaires essentiels dans l'action et la reconstruction tout au long de la lutte pour la libération de la Palestine. Le Conseil national palestinien a ainsi ancré le principe d'égalité des sexes dans la Déclaration d'indépendance de 1988 et la loi fondamentale palestinienne. Il existe également un quota de 30 % de femmes en politique et une série de politiques publiques visant à promouvoir la représentation des femmes dans la sphère économique et sociale. La proportion de femmes au sein de la fonction publique est élevée (45 %) mais reste faible sur le marché du travail (18 % seulement).

L'occupation israélienne empêche les Palestiniens d'intensifier leurs efforts en matière d'égalité des sexes. En interdisant les élections, Israël a empêché les femmes palestiniennes d'acquérir la représentation qu'elles méritent. En volant des terres pour y installer des colonies, Israël a restreint la liberté de mouvement des femmes et les privent du droit de travailler.

Il appelle la communauté internationale à mettre fin à ces discriminations et à faire en sorte que les femmes palestiniennes jouissent de l'égalité des droits non seulement avec les hommes mais également avec les autres femmes à travers le monde. Les femmes palestiniennes ont le droit de vivre en sécurité, libres de toute occupation.

Mme J. Salman (Bahreïn) estime que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables pour assurer le développement et la prospérité. Le Bahreïn a inscrit l'égalité des sexes dans sa Constitution et ratifié les conventions internationales sur les droits des femmes, comme la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Les femmes jouent un rôle de premier plan dans les initiatives locales, nationales, régionales et internationales, et occupent souvent des postes de direction. Par exemple, elles ont participé très activement à la lutte contre la pandémie de COVID-19. Des mesures ont été prises pour promouvoir l'égalité des sexes dans les institutions publiques et créer un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les femmes. Un amendement au Code du travail interdisant toute forme de discrimination salariale fondée sur le genre a également été adopté.

Dans l'ensemble, le Parlement s'efforce de créer un environnement propice à la participation des femmes. Le statut des femmes s'est amélioré dans des domaines tels que l'économie, le travail et la santé. C'est grâce à la participation des femmes que le Bahreïn a pu progresser dans ses indicateurs de développement durable.

M. M.A. Rakotomalala (Madagascar) indique que le débat général doit se traduire par des actions concrètes. Les parlements sont encouragés à soutenir l'autonomisation des jeunes filles et garçons et à allouer des fonds à cette cause. Ils doivent ratifier toutes les conventions internationales pertinentes, adopter des lois et contrôler leur application. Il convient d'accorder une attention particulière à la sensibilisation et à la lutte contre les traditions discriminatoires.

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit humain fondamental, mais une nécessité pour un monde pacifique, prospère et durable. Elle est cruciale pour tous, notamment les hommes, afin de participer à la lutte pour l'égalité des droits. La communauté internationale doit collaborer dans un esprit d'unité pour lever les obstacles structurels et culturels auxquels sont confrontées les femmes. Il faut des approches cohérentes et intégrées à tous les niveaux.

Le Parlement malgache ne ménage pas ses efforts pour parvenir à l'égalité des sexes. Il a ratifié presque toutes les conventions internationales sur le sujet et adopté une loi interdisant la violence sexiste. Les parlementaires examinent actuellement le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique en vue de sa mise en œuvre. Cependant, l'Article 14 s'avère problématique pour certains secteurs de la société.

Il souhaite souligner le rôle important des jeunes dans les efforts de paix et de sécurité. Il convient d'élaborer un programme international afin de fournir aux jeunes les compétences dont ils ont besoin pour mettre en œuvre le changement. Les jeunes sont bien trop souvent associés à la violence et à l'insécurité. Un tel programme contribuera à changer les mentalités.

Les pays doivent enfin tout mettre en œuvre pour lutter contre les changements climatiques, notamment grâce à des moyens technologiques. Les enfants et les jeunes d'aujourd'hui sont ceux qui subiront les conséquences de l'inaction. Madagascar est confronté à la famine en raison des changements climatiques et demande le soutien de l'UIP.

Mme V. Walters (Nouvelle-Zélande) estime qu'un grand changement est possible même en l'espace d'une génération. Il est merveilleux de constater que les jeunes garçons aujourd'hui commencent à considérer les femmes occupant des postes de responsabilité comme faisant partie de la vie.

En Nouvelle-Zélande, les femmes qui entrent au Parlement reçoivent une broche représentant une fleur de camélia symbolisant le suffrage des femmes. Chaque broche porte un numéro représentant le numéro unique de chaque femme dans la lignée des femmes qui ont été élues au Parlement. C'est un moment émouvant que de recevoir la broche et de voir d'autres femmes recevoir la leur, notamment les femmes issues de groupes sous-représentés, comme les communautés maories ou du Pacifique. En octobre 2022, la Nouvelle-Zélande a atteint un nombre égal d'hommes et de femmes grâce à l'élection d'une femme autochtone supplémentaire.

La Nouvelle-Zélande est de plus en plus préoccupée par la sécurité des femmes parlementaires dans d'autres pays du monde, comme l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et l'Ukraine. Elle trouve répugnant le déni des droits des femmes par les Talibans et félicite la communauté iranienne de Nouvelle-Zélande d'avoir fait entendre les voix de courageuses femmes iraniennes. Son pays condamne l'invasion illégale de l'Ukraine et demande à la Fédération de Russie de retirer immédiatement ses troupes. Il convient de saluer la délégation ukrainienne, notamment les femmes déléguées. Rien n'est plus puissant que des gens qui osent dire la vérité et demander justice.

M. S. Rachkov (Bélarus) s'accorde à dire que le thème du débat général concerne tous les pays, notamment le Bélarus. Les femmes sont des catalyseurs du développement durable et jouent un rôle crucial dans la reprise économique, la cohésion sociale et la stabilité politique.

Les femmes au Bélarus contribuent dans une large mesure au développement national et leur statut social, politique et économique s'accroît chaque année. Le Bélarus compte parmi les 27 pays au monde ayant atteint leur objectif en matière de participation des femmes à la prise de décision. La proportion de femmes au Parlement du Bélarus est de 35 % et comprend le Président du Conseil de la République, qui est une femme. Ce chiffre a été atteint naturellement, sans quotas.

Les questions relatives aux femmes ont toujours été une priorité pour le Bélarus. Depuis 1996, le pays a mis en œuvre des plans d'action quinquennaux nationaux sur l'égalité des sexes. Au cours de la prochaine décennie, il compte développer une culture sensible au genre dans la société en mettant en œuvre l'égalité des sexes dans les programmes d'éducation, en renforçant les mécanismes juridiques pour remettre en cause les stéréotypes liés au genre et en sensibilisant aux avantages sociaux et économiques de l'égalité des sexes.

Les parlementaires doivent examiner comment parvenir à l'égalité des sexes dans le monde du travail. Il est important de donner la priorité au recrutement des femmes dans le secteur des hautes technologies. Bien que les technologies numériques ouvrent de nouvelles perspectives aux femmes, peu sont employées dans le domaine et encore moins à des postes de direction. Il convient également d'investir dans les start-ups.

Le Bélarus est aujourd'hui victime d'une guerre totale menée sous forme de sanctions, de provocations et de désinformation. La politique de sanctions a dévalorisé les partenariats entre États, bouleversé les liens économiques, financiers et sociaux dans le monde, et sapé la paix et la stabilité en Europe. Les sanctions ne peuvent être acceptées comme une nouvelle norme internationale. La durabilité et la paix sont largement tributaires de la coopération et de la solidarité internationales, sans pression ni ingérence.

Mme A. Kuspan (Kazakhstan) prend la présidence.

Mme A.N. Reynoso Sánchez (Mexique) estime que le Mexique a atteint la parité entre les sexes aux niveaux local et fédéral. En fait, la Chambre des députés, le Sénat et les assemblées législatives des États sont composés à parts égales d'hommes et de femmes. Tous les partis politiques sont tenus de veiller à ce que 50 % de leurs candidats soient des femmes. De même, les cabinets gouvernementaux doivent être composés à 50 % de femmes. Le nombre de femmes dans les conseils de la magistrature et les conseils locaux est également en augmentation.

La lutte pour l'égalité des sexes ne doit pas être une simple question de chiffres et de quotas, mais plutôt de donner aux femmes la possibilité de faire bouger les choses. Les femmes doivent s'investir sur le plan politique. Celles-ci doivent chercher à accroître le nombre de femmes aux postes de décision. Ce sont elles qui doivent agir et trouver des solutions aux problèmes. Elles doivent bouleverser le statu quo.

Les parlementaires et les citoyens doivent s'unir pour lutter en faveur de sociétés égalitaires sensibles au genre. Il est particulièrement important de mettre en œuvre des politiques et des mesures législatives sur des problèmes auxquels les femmes sont confrontées, comme la mortalité infantile, les soins maternels et l'écart de rémunération entre les sexes.

Les femmes sont des personnes fortes, vivifiantes, courageuses et travailleuses capables de transformer les sociétés. Elle appelle les femmes du monde entier à contribuer à la construction d'un monde meilleur pour tous. Elles peuvent y parvenir en prônant la paix et la liberté plutôt que la guerre, et en soutenant les politiques en faveur des familles et de l'éducation.

M. A. Ruhunda (Ouganda) affirme que le chemin vers l'émancipation des femmes a été long en Ouganda. L'étape la plus importante a été de reconnaître que l'autonomisation des femmes est essentielle pour élever des enfants qui seront de bons citoyens. L'autonomisation des femmes commence par l'éducation des filles. Celles-ci doivent se voir offrir des opportunités et une chance de rêver.

L'Ouganda a pris des mesures positives en faveur de l'égalité des sexes. Il a adopté une loi en vertu de laquelle chaque district doit être représenté par au moins une femme. Le nombre de femmes au Parlement est ainsi passé à 173 sur un total de 529 sièges, bien que seules 14 femmes aient été élues au suffrage direct. Sans action positive, les femmes auront eu des difficultés à devenir parlementaires. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour changer la culture et les traditions de l'Ouganda afin qu'elles soient plus favorables aux femmes.

Le Parlement ougandais a adopté un certain nombre de lois en faveur des droits des femmes, notamment la loi sur la violence domestique, la loi sur l'interdiction des mutilations génitales féminines et la loi sur la prévention de la traite des personnes. Il a par ailleurs proposé des amendements sensibles au genre à plusieurs lois en vigueur. Par exemple, la loi foncière et la loi sur les hypothèques ont été modifiées pour donner aux conjoints et aux enfants un droit de regard sur les transactions foncières, s'agissant notamment des biens matrimoniaux. Tous les ministères sont en outre tenus par la loi de fournir un certificat de conformité au principe de l'égalité des sexes lors de la présentation de leurs prévisions budgétaires.

L'Association parlementaire des femmes ougandaises a été créée pour amplifier la voix des femmes parlementaires. Ses activités comprennent la recherche, le développement des compétences, le lobbying, la défense des intérêts, le mentorat et le soutien par les pairs. Leurs homologues masculins sont autorisés à y prendre part afin de les sensibiliser aux questions relatives aux femmes.

Mme A. Mulder (Pays-Bas) attire l'attention sur l'agression brutale de la Fédération de Russie contre son voisin, l'Ukraine. Les premières victimes de la guerre sont toujours des femmes. Les femmes sont souvent violées, tuées ou forcées de fuir, et les femmes ukrainiennes ne font pas exception. Les faits ont montré que la Fédération de Russie abuse, maltraite et déshumanise le peuple ukrainien, notamment les femmes. L'histoire se répète.

Les Pays-Bas luttent pour l'égalité des sexes et les droits des femmes au niveau international. Ils investissent dans les programmes des Nations unies qui protègent les groupes vulnérables tels que les femmes et ont soutenu un certain nombre de résolutions relatives à l'égalité des sexes au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, notamment les résolutions intitulées *Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles* et *Mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés en temps de crise, notamment pendant la pandémie de COVID-19*. Les Pays-Bas travaillent par ailleurs en collaboration avec le Royaume-Uni sur la prévention des abus et du harcèlement sexuels au sein des Nations Unies. Elle souligne que les droits des femmes vont de pair avec le droit de vivre libre.

Enfin, elle condamne le meurtre de Mahsa Amini par les autorités iraniennes et demande une enquête indépendante sur les circonstances de sa mort.

M. N. Bako Arifari (Bénin) félicite le Rwanda pour avoir donné un nouvel élan au développement basé sur la participation active des femmes.

Le Bénin reconnaît la valeur des femmes et l'importance de les traiter sur un pied d'égalité avec les hommes. Le monde n'a d'autre choix que d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et de remporter la bataille. C'est la seule façon de surmonter des défis comme les changements climatiques et l'insécurité. L'égalité des sexes est donc au cœur de la politique du Bénin.

Le Bénin a pris un certain nombre de mesures pour garantir une représentation à part égale des femmes dans la société. Premièrement, à compter de 2023, 27 % des sièges parlementaires seront réservés aux femmes. Il s'agit d'une avancée positive, étant donné que le pays n'a jamais compté plus de 8 % de femmes au Parlement. Deuxièmement, une loi très répressive a été adoptée afin de lutter contre le harcèlement sexuel dans les écoles et les universités. La loi a déjà conduit à l'emprisonnement d'un certain nombre d'enseignants et de professeurs d'université. Troisièmement, un institut national de la femme a été créé pour promouvoir la recherche sur l'égalité des sexes mais également surveiller et défendre les droits des femmes. Quatrièmement, le

Parlement a élargi le champ d'application de sa loi sur l'avortement pour permettre aux jeunes filles qui tombent enceintes de se faire avorter si la naissance d'un enfant a des conséquences négatives sur leurs études ou leur carrière. La manière dont le changement de loi sera mis en œuvre n'est pas claire toutefois. Le Parlement a également été accusé d'être trop progressiste.

M. Z. Mojskerc (Slovénie) s'accorde à dire que le monde a accompli des progrès en matière d'égalité des sexes depuis l'adoption du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* mais ne peut se permettre de relâcher sa vigilance. Il est inquiétant de constater que certains droits chèrement acquis sont mis à mal par des événements comme la pandémie de COVID-19.

Les indicateurs internationaux ont montré que la situation des femmes slovènes s'est détériorée, et de plus en plus de femmes subissent des violences, des humiliations et des intimidations. Cela dit, les récentes élections ont soulevé une vague d'espoir puisque 40 % des parlementaires élus sont des femmes. En outre, pour la première fois dans l'histoire, une femme a été élue à la présidence de l'Assemblée nationale.

La Slovénie reconnaît l'importance de promouvoir l'égalité des sexes et prête attention à la question dans la législation et les politiques. Elle prépare actuellement une nouvelle résolution visant à combattre le sexisme dans les travaux du Parlement. Un club de femmes parlementaires accordant la priorité aux questions relatives aux femmes a été créé. Il existe par ailleurs une Commission des requêtes, des droits de l'homme et de l'égalité des chances chargée de la surveillance des droits de l'homme, en particulier les droits des femmes. Enfin, un code d'éthique parlementaire comportant des dispositions relatives à la redevabilité, à la dignité et au respect a été mis en place.

La discrimination positive, comme les quotas, est une base essentielle pour la parité des sexes mais n'est pas suffisante. Le système de quotas en Slovénie a augmenté quelque peu la représentation des femmes, mais pas de façon spectaculaire. Le seul véritable moyen de progresser est de changer les mentalités et d'éliminer les préjugés. Les hommes et les femmes doivent s'atteler à atteindre cet objectif.

Les parlements doivent donner l'exemple à la société en adoptant une politique de tolérance zéro face au sexisme. Si les parlements condamnent systématiquement les mauvais comportements, alors la société suivra.

M. A.E. Ntugu Nsa (Guinée équatoriale) estime que les femmes doivent pouvoir accéder à une bonne éducation, à un bon emploi, à des soins de santé de qualité, aux droits fonciers et à d'autres produits de première nécessité. Elles ont également droit à une vie sans violence. L'égalité de traitement des femmes améliorera non seulement la qualité de vie des femmes, mais entraînera également une croissance économique et une amélioration de la qualité de vie de la communauté. L'égalité des sexes est une question à la fois publique et privée qui doit être suivie de près tant au niveau national qu'aux niveaux des familles et des communautés. Il n'est possible de construire des démocraties fortes et dynamiques que si les parlements incluent l'ensemble de la population, y compris les femmes.

L'égalité des sexes est un thème récurrent à l'ordre du jour de son gouvernement. Un quota a été adopté, selon lequel tous les organes de l'État doivent être composés d'au moins 35 % de femmes. Le quota sera appliqué pour la première fois lors des élections en novembre 2022. Un ministère chargé des questions de genre a également été mis en place et des efforts sont déployés pour adopter des lois et des politiques sensibles au genre. L'égalité des sexes a été intégrée dans l'ensemble du Parlement, les hommes et les femmes se voyant attribuer les mêmes responsabilités, notamment celle de promouvoir l'égalité des sexes dans leur travail parlementaire. De plus, le Président du Sénat et le Vice-Président de la Chambre des députés sont des femmes.

En dépit des progrès susmentionnés, la Guinée équatoriale est consciente que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre ses engagements internationaux en matière d'égalité des sexes.

M. J. Fridriksson (Islande) déclare que l'égalité des sexes est une priorité pour le Gouvernement islandais, tant au niveau national qu'international. Des efforts importants ont été déployés pour faire progresser le débat public et la recherche sur les questions de genre. Le sujet fait toujours partie intégrante de la politique nationale de bien-être social.

L'Islande domine le classement de l'Indice mondial d'inégalité de genre depuis 13 années consécutives, ce qui en fait le pays où l'écart entre les sexes est le plus faible au monde. Plus particulièrement, elle se classe en tête en ce qui concerne le niveau d'instruction et l'émancipation politique des femmes. Actuellement, 47,6 % des parlementaires en Islande sont des femmes, dont le Premier Ministre. Le pays, toutefois, aspire à faire encore mieux.

L'Islande est convaincue que l'égalité des sexes est un droit fondamental. Il fait remarquer que la lutte en faveur de l'égalité des sexes a tendance à être plus fructueuse dans les pays où les droits socio-économiques sont plus développés. Il est important d'associer les hommes à la lutte pour les droits des femmes. Les hommes sont encouragés à modifier les perceptions traditionnelles de la masculinité et à remettre en question les dynamiques de pouvoir dans leurs actions.

Son gouvernement a récemment adopté plusieurs lois sur l'égalité des sexes. L'une d'entre elles est la modification du Code pénal visant à lutter contre la violence sexiste en ligne. Il existe également une loi exigeant que les entreprises comptent au moins 40 % de femmes dans leurs conseils d'administration.

L'indépendance financière de la femme est essentielle pour mettre fin aux inégalités entre les sexes. Il convient de créer un environnement favorable pour permettre aux femmes de participer sur un pied d'égalité au marché du travail. Des services de garderie abordables et des congés parentaux rémunérés devraient par exemple être disponibles pour les deux sexes. Afin d'instaurer une paix durable, les femmes doivent également participer sur un pied d'égalité aux processus de paix et à la reconstruction post-conflit.

La pandémie de COVID-19 a balayé des années de progrès en matière d'égalité des sexes. Les femmes et les filles sont également plus exposées aux risques compte tenu de l'aggravation de la situation en matière de paix et de sécurité. Il condamne l'invasion de l'Ukraine par les Russes qui a eu des conséquences dévastatrices sur des civils innocents.

M. N.M. Mdluli (Eswatini) précise que la Constitution de l'Eswatini donne aux femmes le droit à l'égalité de traitement, notamment l'égalité des chances dans les activités politiques, économiques et sociales. Les gouvernements sont tenus de fournir les services nécessaires pour améliorer le bien-être des femmes et les aider à réaliser pleinement leur potentiel. Il existe également une disposition visant à assurer la pleine intégration des femmes dans le développement économique. La Constitution énonce enfin le droit des femmes et des autres groupes marginalisés à être équitablement représentés au Parlement et dans les autres structures publiques.

L'Eswatini a adopté un certain nombre de lois sur l'égalité des sexes. Il existe par exemple une loi obligeant l'Assemblée législative à compter au moins 30 % de femmes parmi ses membres et une loi imposant au Sénat de compter au moins 50 % de femmes parmi ses membres.

Il n'existe en Eswatini aucun obstacle, qu'il soit matériel, structurel ou culturel, à la pleine participation des femmes aux postes de décision. Les deux chambres comptent un certain nombre de femmes parmi leurs membres. Les commissions parlementaires et les délégations nationales comptent également un grand nombre de représentantes.

Mme V.E. Marques Lemos Martins (Timor-Leste) indique que le monde traverse de nombreuses crises, dont aucune n'a les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes. La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation de la violence à l'égard des femmes et frappe les femmes plus durement que les hommes sur le plan économique. De même, les femmes réfugiées sont plus exposées au risque d'exploitation sexuelle, de traite et de mariage forcé. Des crises multiples menacent de réduire à néant les progrès déjà accomplis en matière d'égalité des sexes.

L'égalité des sexes est favorable au développement durable, à la paix et à l'environnement. Tout indique que l'instauration d'une parité hommes-femmes dans les structures de gouvernance a un impact bénéfique sur les politiques. Les parlements doivent combattre les inégalités dans la pratique et dans la loi. Les actions parlementaires doivent être fondées sur un cadre juridique et politique solide et sensible au genre.

Le Timor-Leste a fait entrer un nombre remarquable de femmes au Parlement. Il compte actuellement la plus forte proportion de femmes parlementaires en Asie (40 %) grâce à un quota de 33 % aux élections. Par ailleurs, le Parlement a fait de l'égalité des sexes un objectif transversal dans son Plan stratégique 2017-2022. Les mesures comprennent l'introduction de mécanismes d'intégration de la dimension de genre dans le travail parlementaire et la constitution d'un groupe de femmes pour travailler sur l'autonomisation des femmes.

Le chemin à parcourir en matière d'égalité des sexes est encore long et les parlementaires sont encouragés à continuer de tracer la voie. La lutte pour l'égalité des sexes commence par la reconnaissance du fait que l'égalité est une question d'humanité. Il est urgent de se débarrasser des paradigmes obsolètes et de trouver de nouveaux moyens de rendre la société plus ouverte et plus inclusive.

M. F. Zon (Vice-Président de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC)) précise que la corruption touche de manière disproportionnée les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. La corruption coûte chaque année plus de 2 600 milliards d'USD, ce qui influe non seulement sur la croissance économique mais aggrave également les inégalités existantes entre les sexes. Il est prouvé qu'il existe une corrélation entre le fait d'avoir plus de femmes au Parlement et des niveaux de corruption plus faibles. Les femmes ne représentent pourtant que 26,1 % du nombre total de sièges parlementaires dans le monde.

Les efforts de lutte contre la corruption et en faveur de l'égalité des sexes se renforcent mutuellement. Il est important de renforcer les synergies entre les deux domaines. Des systèmes de reddition de comptes publics et de gouvernance transparents répondant aux besoins des femmes sont impératifs pour réduire l'impact sexospécifique de la corruption.

La GOPAC est une plateforme permettant aux parlementaires de travailler ensemble sur la corruption et la bonne gouvernance. Elle appelle à une présence accrue des femmes au sein des instances législatives et des organes décisionnels clés, ainsi qu'à une évaluation de la parité dans les processus de recrutement dans la fonction publique. Les parlements du monde entier doivent mettre en œuvre une budgétisation sensible au genre et inclure les femmes dans le processus. Enfin, il demande davantage de politiques anti-corruption sensibles au genre et de politiques d'égalité des sexes intégrant une dimension anti-corruption. Les parlements doivent à cette fin collaborer avec des groupes de femmes et des organisations de la société civile.

Mme S. Freizer Gunes (Conseillère régionale pour la gouvernance, la paix et la sécurité, Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale, ONU Femmes) affirme que les parlements ont un rôle clé à jouer dans la création de sociétés fondées sur l'égalité des sexes. En tant que législateurs et contrôleurs de l'application des lois, les parlementaires sont les véritables moteurs du changement.

Elle félicite les parlements qui ont atteint la parité entre les hommes et les femmes et encourage ceux qui ne sont pas parvenus à appliquer des mesures spéciales temporaires ou des quotas. Les quotas contribuent à accélérer la parité hommes-femmes au parlement. Toutefois, il n'est pas seulement question de chiffres, mais aussi de l'impact que les femmes peuvent avoir en tant qu'élues. Elle encourage les parlementaires à promouvoir une législation sensible au genre. Les lois discriminatoires empêchent les femmes et les filles de réaliser pleinement leur potentiel et ont freiné les progrès vers la réalisation des ODD. Il est également nécessaire de garantir des politiques et des budgets sensibles au genre et d'instaurer des mesures destinées à réduire la violence à l'égard des femmes en politique.

Enfin, en Afghanistan, en Ukraine, au Yémen, en République islamique d'Iran et ailleurs, ONU Femmes s'engage auprès des femmes et des filles qui ont fait preuve d'un grand courage dans leur lutte pour leurs droits humains fondamentaux.

M. S. Boule (Spécialiste principal, Affaires parlementaires, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme) estime que, pour progresser dans la lutte contre le VIH, il est essentiel de lever les obstacles sexospécifiques aux soins de santé. En Afrique subsaharienne, les adolescentes et les jeunes femmes sont touchées de manière disproportionnée par le VIH. Entre 2018 et 2020, le Fonds mondial a augmenté de 107 % ses investissements dans la prévention et le dépistage du VIH pour les adolescentes et les jeunes femmes dans ses 13 pays prioritaires. Les éléments clés d'un ensemble complet de services sont les suivants : 1) rendre les interventions de prévention du VIH adaptées aux adolescents ; 2) introduire un programme complet d'éducation sexuelle ; 3) renforcer les programmes de traitement du VIH ; 4) permettre aux filles de poursuivre leur scolarité ; 5) offrir des espaces sûrs pour que les filles puissent exprimer leurs préoccupations ; 6) donner aux jeunes femmes les moyens d'être économiquement indépendantes ; 7) parer et riposter aux violences sexistes ; et 8) veiller à ce que les adolescentes et les jeunes femmes puissent participer à la conception et à la mise en œuvre des programmes. Mettre fin au VIH pour les adolescentes et les jeunes femmes signifie travailler avec les garçons et les hommes pour transformer les normes socioculturelles qui continuent de provoquer des infections. Les hommes présentant un risque élevé d'infection par le VIH doivent être testés et soutenus pour commencer et poursuivre leur traitement. L'absence de financement suffisant entraînera une explosion du nombre d'infections à VIH. Les parlementaires sont essentiels à l'édification d'un monde sans VIH.

M. M.R. Majidi (Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire asiatique (APA)) estime que promouvoir le statut des femmes est l'un des objectifs clés de l'APA. L'APA a adopté une résolution qui souligne la nécessité d'adopter une législation facilitant la représentation des femmes dans les parlements membres de l'APA. Les parlementaires sont encouragés à montrer

l'exemple et à placer les intérêts des femmes au cœur du processus décisionnel. Il est également nécessaire de mener des campagnes de sensibilisation pour accroître la participation politique des femmes et promouvoir l'égalité des sexes dans la culture nationale. L'APA a décidé de coordonner une réunion annuelle des femmes parlementaires de la région en vue d'améliorer l'égalité des sexes.

L'un des fléaux affectant la démocratie et les droits des femmes est une fausse information. Il avertit les délégués de ne pas se laisser manipuler par les médias.

M. J. Matiya (Secrétaire général adjoint de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)) rapporte que l'APC s'engage à renforcer la représentation et la parité des sexes dans tous les parlements membres de l'APC. Elle a récemment modifié sa Constitution pour accroître la représentation des femmes au sein du Comité exécutif et des délégations à la conférence annuelle. Bien qu'il y ait de nombreux exemples de femmes actrices du changement dans tout le Commonwealth, la responsabilité de rééquilibrer les parlements ne doit pas être considérée comme une charge supplémentaire imposée aux seules femmes parlementaires. Il n'est possible d'atteindre l'égalité des sexes que lorsque toutes les parties prenantes s'unissent pour s'attaquer aux pratiques, procédures, règlements, comportements, obstacles et cultures nuisibles.

Les parlements doivent s'efforcer de devenir des institutions sensibles au genre en tenant compte des sexospécificités dans tous les aspects de leur travail, notamment la législation, le contrôle, la budgétisation et la représentation. L'APC poursuit ses propres travaux à cet égard. Elle a récemment publié les *Directives relatives à la sensibilisation des parlements aux questions de genre* et encourage les parlements membres de l'APC à mener des audits intégrant une dimension de genre de leurs propres institutions. Les audits doivent reposer sur quatre aspects : 1) une participation sur un pied d'égalité au parlement ; 2) une infrastructure parlementaire ; 3) une culture parlementaire ; et 4) une politique d'égalité des sexes. Un guide pratique en sept étapes a par ailleurs été élaboré afin de soutenir les parlements dans le processus d'audit.

M. M. Madhioub (Tunisie) souligne que les femmes ont joué un rôle majeur dans l'indépendance de la Tunisie et dans la révolution de Jasmin. Après la révolution, la Tunisie a créé un État démocratique qui honore la femme. En juillet 2022, toutefois, le pays a connu un coup d'État qui a causé beaucoup d'agitation. Les hommes et les femmes ont fait l'objet de menaces et n'ont pas accès aux soins de santé. Il appelle l'UIP à aider la Tunisie à recouvrer sa démocratie.

M. R.E. Nailatikau (Fidji) s'accorde à dire que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentiels pour le développement durable et la croissance inclusive. Pourtant, les femmes restent loin derrière leurs homologues masculins en politique et dans l'exercice des responsabilités.

Aux Fidji, lors des élections de 2018, seuls 10 des 51 membres élus au Parlement sont des femmes. Ce nombre est passé à 11 suite à la démission d'un parlementaire masculin en 2020. Par ailleurs, en 2018, les femmes n'ont représenté que 24 % des candidats aux élections. La sous-représentation des femmes au Parlement fidjien reflète l'inégalité plus large entre les sexes dans la société qui est perpétuée par la culture traditionnelle. Cela dit, les Fidji se classent mieux en matière de parité hommes-femmes que de nombreux autres pays insulaires du Pacifique, où la proportion moyenne de femmes parlementaires est de 9 %.

Les parlementaires peuvent faire du Parlement un espace plus accueillant et socialement inclusif en devenant plus sensibles aux questions de genre et en introduisant des mécanismes qui attirent les femmes dirigeantes en herbe. Le Parlement fidjien a déjà pris des mesures dans ce sens. Il existe un règlement en vigueur qui charge les commissions parlementaires de procéder à une analyse sexospécifique lors de l'examen des lois et des politiques. Un outil sur l'égalité des sexes est disponible afin de les aider dans leurs tâches. Il est important que les règles novatrices s'accompagnent de directives sur la manière de les intégrer dans les pratiques parlementaires. L'un des effets positifs du règlement susmentionné est que les ministères et les instances statutaires incluent désormais des données sur le genre dans leurs soumissions aux commissions ainsi que dans leurs rapports annuels. En incluant l'analyse de genre dans le travail des commissions, il est possible de s'assurer que les questions relatives aux femmes et aux filles sont toujours prises en compte dans les processus décisionnels.

Le Parlement fidjien a constitué le Groupe des Fidji du Parlement des femmes du Commonwealth qui vise à renforcer les capacités des femmes parlementaires. Il mène souvent des actions sociales et de plaidoyer sur les questions relatives aux femmes, comme le cancer du sein, les activités de secours en faveur des femmes à la suite de catastrophes et le VIH/sida. Une grande partie du travail du groupe consiste en outre à encourager les femmes fidjiennes à devenir des chefs de file et à se lancer en politique.

Mme L. Saint Paul (France), ouvrant le volet des débats réservés aux seconds orateurs, signale que les mesures juridiques ne suffisent pas pour que les femmes soient élues en France. En vertu de la loi, tous les partis politiques doivent garantir une représentation égale des hommes et des femmes sur leurs listes électorales. Toutefois, les femmes ont souvent été inscrites dans des circonscriptions électorales jugées impossibles à gagner. Le Président a dû faire preuve d'une grande volonté politique pour placer les femmes dans des domaines où elles peuvent réellement gagner. Elle estime que l'union fait la force. La participation des femmes n'est pas remise en cause lorsque les femmes et les hommes sont en nombre égal. Selon elle, les citoyennes souhaitent que les questions relatives aux femmes, comme les fausses couches et les violences domestiques, soient traitées par des femmes parlementaires. Citant Simone De Beauvoir, elle s'accorde à dire que les droits des femmes ne doivent jamais être considérés comme acquis.

M. T. Yamada (Japon) indique que le Japon n'occupe pas le haut du classement de certains indices internationaux d'égalité des sexes. En 2018, le Gouvernement japonais a traité la question en adoptant la loi pour la promotion de l'égalité des sexes dans le domaine politique et les résultats commencent à se concrétiser. Lors des dernières élections, un nombre record de femmes se sont portées candidates et plus de femmes ont été élues que jamais auparavant. Par ailleurs, en 2022, le Japon a adopté une loi sur les enfants et une loi portant création d'une agence pour l'enfance et la famille.

Le Japon continuera de promouvoir l'égalité des sexes et le bien-être des enfants dans le pays et à travers le monde. Il est important de le faire d'une manière qui soit conforme au contexte socioculturel japonais et qui ne sacrifie pas la liberté d'expression.

M. M. Nandlall (Guyana) explique que son gouvernement soutient l'égalité sous toutes ses formes et s'efforce d'éliminer la discrimination chaque fois qu'elle se manifeste. Il promet le soutien indéfectible de son pays à l'UIP dans sa lutte pour l'égalité des sexes. Citant Martin Luther King, Jr., il dit que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, c'est la présence de la justice. L'inégalité sous toutes ses formes, notamment l'inégalité entre les sexes, est l'antithèse même de la justice. Sans justice, il ne peut y avoir de paix.

L'égalité des sexes est inscrite dans la Charte des Nations Unies, mais également dans les Constitutions et les lois de la plupart des pays. Toutefois, la réalité est tout autre. Seuls 3 des 193 pays étudiés par l'UIP ont 50 % de femmes dans leur parlement. Pas moins de 143 pays ont une composition inférieure à 30 % de femmes et plusieurs pays n'ont aucune représentation féminine. Il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire. L'adoption d'une loi facilitant l'instauration d'une parité hommes-femmes au parlement est un bon point de départ. Les parlements doivent continuer de solliciter l'élimination de toutes les structures institutionnelles et systématiques qui perpétuent l'inégalité entre les sexes dans l'ensemble de l'appareil national.

Mme M. Rempel Garner (Canada) implore l'UIP de reconnaître que l'égalité ne se limite pas à remplir des quotas à travers le monde. Les parlementaires doivent veiller à ce que les femmes en politique aient à la fois la parité en nombre et un pouvoir réel dans les processus décisionnels. La tokenisation n'est pas l'égalité mais un moyen de perpétuer le patriarcat. Parallèlement aux efforts déployés pour accroître leur nombre, l'UIP doit veiller à ce que les femmes parlementaires soient libres de critiquer de manière constructive leurs propres partis politiques ou gouvernements, et de modifier la loi. Et surtout, les femmes doivent être en mesure de le faire sans avoir à faire face à toutes sortes d'obstacles patriarcaux ni subir de représailles, de rétrogradation, de harcèlement ou de violence. L'accès au Parlement ne doit pas être réservé aux femmes jugées acceptables par la classe politique dirigeante. L'âge, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la confession religieuse ou l'apparence d'une femme ne doit pas déterminer si elle a accès à la prise de décision politique. Elle encourage tous ses collègues à rejeter la tokenisation et à lutter pour que les femmes participent à part entière et sur un pied d'égalité aux processus politiques.

M. O. Trellevik (Norvège) estime que la participation des femmes à la vie active présente de nombreux avantages, comme l'augmentation de la croissance économique, tel que ce fut le cas en Norvège. Les femmes peuvent également être une ressource en gestion d'entreprise. La Norvège est le premier pays du monde à introduire une obligation légale pour que 40 % des membres des conseils d'administration de toutes les entreprises publiques et cotées en bourse soient des femmes. Il n'est possible de s'entourer des dirigeants les plus talentueux que si des femmes sont recrutées aux côtés des hommes.

Il condamne fermement la Fédération de Russie d'avoir attaqué des civils ukrainiens et des infrastructures civiles. Les attaques contre les civils sont des crimes de guerre. La Norvège possède une frontière commune avec la Fédération de Russie et s'inquiète d'une escalade du conflit. La guerre n'est pas une solution aux conflits et ne contribue en rien à l'égalité des sexes. Ce sont souvent les femmes et les enfants qui souffrent le plus.

M. Z. Beleniuk (Ukraine) souligne que, bien qu'il soit Ukrainien, son père est originaire du Rwanda. Ces dernières décennies, les relations entre l'Ukraine et l'Afrique n'ont pas été étroites. L'Ukraine a été trop occupé à combattre un oppresseur mais souhaite désormais établir des liens de coopération. Son histoire personnelle a montré que l'Ukraine et l'Afrique sont plus proches que l'on pourrait le croire. De nombreux Africains étudient également en Ukraine.

Il rêve que l'Ukraine et l'Afrique puissent vivre ensemble comme une grande famille, ne soient plus indifférents aux préoccupations des uns et des autres et soient unis dans un esprit de fraternité.

M. M. Cantú González (Mexique) estime que le Mexique a fait d'énormes progrès en ce qui concerne la participation des femmes à la vie politique, mais il lui reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Des quotas ayant porté la proportion de femmes parlementaires à 50 % ont été mis en place pour les élections. On compte également un nombre égal d'hommes et de femmes à des postes ministériels. Le Mexique est sur le point d'élire sa première femme Présidente, donnant ainsi un exemple à de nombreuses jeunes femmes. Des progrès sont également réalisés en ce qui concerne les opportunités d'éducation, la parité salariale et les postes à responsabilité pour les femmes au Congrès.

Il va sans dire qu'il n'est pas facile de balayer des décennies d'inégalité entre les sexes. Le Mexique trouve toutefois des solutions sur plusieurs fronts et a un bel avenir devant lui en ce qui concerne l'égalité des sexes.

Mme H. Hakobyan (Arménie) fait remarquer que 38 des 103 députés du Parlement arménien sont des femmes. Elle souhaite toutefois centrer ses observations sur le rôle des femmes arméniennes sur le champ de bataille.

Le 13 septembre, l'Azerbaïdjan a perpétré une nouvelle agression contre l'État souverain d'Arménie qui s'est accompagnée de crimes de guerre, notamment des cas de ciblage délibéré de civils. Il existe de nombreuses preuves de torture, d'exécutions sommaires et de traitements cruels infligés aux prisonniers de guerre arméniens. Les corps de femmes servant dans l'armée arménienne ont été mutilés, dénudés et filmés par des soldats azerbaïdjanais, puis publiés sur les réseaux sociaux. Les séquences vidéo montrent des amoncellements de soldats arméniens mutilés et décapités, notamment des femmes, à côté de soldats azerbaïdjanais se tenant debout, riant et plaisantant.

Ces femmes soldats ont été tuées avec une brutalité effroyable, non seulement parce qu'elles sont arméniennes ou qu'elles sont soldats, mais parce qu'elles sont des femmes. De telles atrocités s'inscrivent dans une politique systématique d'arménophobie menée par l'État azerbaïdjanais dans toutes les sphères de la vie publique. La communauté internationale peut aider à prévenir de tels crimes de guerre en stoppant l'agression azerbaïdjanaise.

Une représentante de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse, déclare que son pays est pionnier dans la promotion des droits et de la dignité inhérents à tous les êtres humains, notamment les femmes, et ceci conformément aux enseignements de l'islam et à sa Constitution.

Elle rejette les allégations sans fondement faites par les délégations de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas qui constituent des violations manifestes du principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'États souverains. Le cas de Mahsa Amini a été traité par les organes exécutifs, judiciaires et législatifs iraniens. Elle conseille aux délégations susmentionnées d'examiner la situation dans leurs pays respectifs avant de porter des accusations à l'encontre de la République islamique d'Iran. La Norvège, en particulier, est priée de remédier aux abus perpétrés contre le peuple sami. Elle demande pourquoi lesdites délégations n'ont pas encore publié de déclaration condamnant les sanctions coercitives et unilatérales du Gouvernement des États-Unis d'Amérique qui ont causé la mort de milliers de femmes et d'enfants iraniens.

La séance est levée à 13 heures.

Séance du vendredi 14 octobre

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la conduite de Mme D. Mukabalisa (Rwanda), Présidente de l'Assemblée.

Point 3 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
(A/145/3-Inf.1)

Mme Y.-O. Rhie (Allemagne), ouvrant la partie du débat réservée aux jeunes parlementaires, signale que le nombre de jeunes femmes actives en politique, et en particulier dans les parlements, est étonnamment bas. Elle estime qu'être dans sa position est un privilège durement gagné qui ne doit jamais être considéré comme acquis. Elle remarque que ce sont souvent les femmes qui subissent les conséquences désastreuses des conflits – invariablement déclenchés par les hommes –, comme celles qui fuient la guerre barbare menée par Poutine en Ukraine. Ces femmes conservent une force impressionnante, une qualité que l'on retrouve également chez les Iraquiennes et les Iraniennes qui revendiquent leurs droits et leurs libertés, malgré les menaces de violence ou de mort qui planent sur elles. Le monde est plus que jamais solidaire avec ces femmes, dont les combats aboutiront à des victoires totales et méritées.

M. D. Carden (Royaume-Uni) souligne que la lutte continue des femmes pour obtenir une représentation politique doit inclure toutes les personnes marginalisées et persécutées, y compris celles ayant une identité lesbienne, gay, bisexuelle ou transgenre (LGBT), qui sont encore incriminées dans de nombreux pays. Les droits des personnes LGBT sont des droits de l'homme, qui sont universels et ne peuvent être redéfinis ou limités pour des raisons d'exception culturelle. Un combat acharné a été mené au Royaume-Uni pour que le mariage entre personnes de même sexe soit reconnu comme un droit pour tous et que le Parlement britannique soit aujourd'hui celui qui compte le plus d'homosexuels au monde. Ces droits doivent être défendus jour après jour. Il estime que tous les Membres de l'UIP doivent avoir le courage de soutenir les militants LGBT et être du bon côté de l'histoire.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) explique que tant les partis politiques que les électeurs thaïlandais souhaitent voir davantage de jeunes femmes élues au Parlement en 2023 afin de rapprocher la représentation politique des femmes en Thaïlande de la moyenne mondiale. Réaffirmant son engagement en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de la diversité, le Parlement thaïlandais dispose d'une commission permanente sur les femmes et les personnes LGBT+ et s'apprête à légaliser le mariage et le partenariat civil entre personnes de même sexe. L'égalité des sexes doit être le combat non pas seulement des femmes, mais de l'ensemble de la société. Ce combat commence dans les foyers, les écoles, les collectivités et bien sûr dans les parlements, chacun contribuant à promouvoir des comportements positifs à l'égard des genres et à améliorer leurs sociétés.

M. M. Al-Mannai (Qatar) déclare que, grâce à la bonne gouvernance et aux politiques axées sur la promotion de l'égalité des sexes et l'élimination de la discrimination fondée sur le genre, les femmes et les hommes vivant au Qatar ont les mêmes chances d'accès à l'emploi, aux postes à responsabilité et à une éducation de qualité. Il ajoute que le pays compte d'ailleurs davantage de femmes que d'hommes diplômés. Des mesures ont été mises en place pour instaurer la justice sociale et aucun effort n'est épargné pour contribuer à la paix et à la sécurité internationales, notamment par le règlement pacifique des conflits. Le Qatar travaille également d'arrache-pied pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), en particulier ceux relatifs à l'environnement, et invite tout un chacun à visiter le pays à l'occasion de la prochaine Coupe du monde de football, qu'il organise de manière écologique, et à constater de visu ses réalisations.

Mme S.P. Obono Edjang (Guinée équatoriale) rappelle que les principaux facteurs de discrimination qui empêchent les femmes de participer pleinement à la société et d'accéder à des postes de haut niveau sont notamment le manque d'éducation et de formation, les mariages et les grossesses précoces, le manque de soutien et les attitudes traditionnelles. Reconnues comme étant des moteurs du changement et soutenues par un cadre juridique promouvant l'égalité des sexes, les femmes équato-guinéennes ont atteint de hautes fonctions et participent à d'importantes prises de décision. La proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes s'élève à 22 % (les quotas établis par les partis politiques étant uniquement volontaires). De plus, le Sénat est présidé par une femme. Elle souligne que la budgétisation et l'élaboration de politiques sensibles au genre sont des conditions préalables à l'égalité des sexes dans les parlements et ailleurs.

Mme F. Payman (Australie) estime que les parlements sensibles au genre doivent être envisagés en particulier du point de vue des jeunes femmes, dont l'inclusion et l'engagement politiques sont vitaux pour la démocratie. La majorité des membres du Sénat australien, dont elle-même en tant que cinquième plus jeune sénatrice de l'histoire, sont des femmes. Toutefois, de manière générale, des obstacles tels que les inégalités entre les sexes et les déséquilibres de pouvoir faussent la perception qu'ont les jeunes femmes de la politique en tant que choix de carrière légitime. Aussi, le Parlement australien met actuellement en œuvre un plan d'action pour devenir un lieu de travail plus diversifié, plus paritaire et plus favorable aux familles, afin que les jeunes femmes et les personnes de différents horizons le perçoivent comme un espace accueillant pour elles en tant qu'exemples.

Mme T. Suzuki (Japon) dit que les femmes ne devraient pas être contraintes de renoncer à leurs choix de vie en raison d'une grossesse, d'un accouchement ou de problèmes de santé touchant spécifiquement les femmes. Ayant elle-même été accusée pendant sa grossesse de manquer à son devoir et d'abandonner sa carrière parlementaire, elle encourage les femmes à tirer parti de la FemTech – la technologie au service de la santé féminine – pour surmonter ces défis en donnant une visibilité aux difficultés qu'elles rencontrent et en les quantifiant afin de favoriser une meilleure compréhension de la part des hommes. L'égalité des sexes ne doit pas être revendiquée uniquement par les femmes et pour les femmes : elle conduit au respect de la diversité et à un monde plus riche et plus pacifique et devrait être défendue par tous et pour tous.

M. W. Cervini (Uruguay), relevant que la Vice-Présidente et Présidente du Sénat de son pays est une femme, déclare que le quota législatif de 30 % de sièges réservés aux femmes au Parlement uruguayen ne garantit pas une augmentation rapide du chiffre actuel, qui se situe juste au-dessus de la moyenne mondiale de 25 %. Il préconise plutôt un changement culturel : il faut faire évoluer les mentalités des électeurs qui pensent que la prise en charge des enfants et du foyer incombe exclusivement aux femmes. Un tel changement permettrait de libérer les femmes – qui sont incontestablement capables d'effectuer le même travail que les hommes – et de faire en sorte que la parité s'instaure véritablement et naturellement dans la société.

M. S. Tynkkynen (Finlande) fait remarquer que l'ampleur des défis à relever en matière d'égalité des sexes n'est pas la même dans tous les pays. Dans certaines régions du monde, les femmes ne disposent pas de leur libre arbitre et, par exemple, ne peuvent voter de manière autonome. Il arrive aussi que des femmes militantes ou ayant un lien de parenté avec des opposants politiques soient menacées de violence sexuelle. Ces phénomènes ont un impact sur la démocratie elle-même, car moins de femmes se portent candidates aux élections. Dans plus de 20 pays, la proportion de femmes parlementaires est inférieure à 10 %. Il estime que se reposer sur ses lauriers et négliger les défis mondiaux en matière d'égalité des sexes ne fera que compromettre davantage l'objectif d'un monde plus pacifique.

M. E. Eriksen (Norvège) déclare que si tous les pays peuvent mieux faire en matière d'égalité des sexes, tout ne peut être résolu par des lois. En Norvège, on a constaté que les femmes s'éloignent plus souvent que les hommes de la politique lorsqu'elles fondent une famille. Il souligne la nécessité d'agir pour changer cette statistique et juge révoltant le fait que les femmes politiques ayant des enfants soient considérées comme potentiellement incapables d'assumer leur statut de mères. Si des mesures adéquates sont mises en place pour permettre aux femmes de combiner plus facilement la politique et la vie de famille, les parlements pourront peut-être imiter l'exemple du Rwanda, où 60 % des parlementaires sont des femmes.

Mme E. Ernst-Dziedzic (Autriche) rappelle que les droits des femmes sont des droits humains et qu'ils sont en souffrance, comme l'illustrent les récits tragiques des expériences vécues par les Ukrainiennes, les femmes étant toujours les plus durement touchées dans les conflits. Elle relève que les inégalités sont exacerbées – et non causées – par les conflits. La consolidation de la paix et de la démocratie doit inclure l'ensemble de la société et dépend autant de la sécurité militaire que de la sécurité humaine, laquelle doit sous-entendre que les femmes ne puissent être persécutées pour quelque motif que ce soit. Cette dimension humaine est souvent omise lorsque les femmes sont absentes de la politique. Pour que la politique tienne compte de la vie réelle des citoyens, toutes les composantes de la société doivent être représentées, comme dans le bel exemple du Rwanda.

M. S. Patra (Inde) déclare que les jeunes Indiennes transforment et révolutionnent les choses dans son pays et au-delà. Grâce aux microcrédits fournis par l'État, les groupes d'entraide de femmes favorisent le développement socio-économique et l'autonomisation des familles et des communautés. L'autonomisation politique des femmes et leur participation à la gouvernance ont également augmenté dans le cadre du système d'administration des villages, en vertu duquel 50 % des sièges sont réservés aux femmes. L'Inde est aujourd'hui dirigée par une femme, qui a gravi les échelons après des débuts modestes et montré ainsi que tout est possible dans la nouvelle Inde, où le mérite et le talent sont essentiels. La jeunesse indienne lance un appel au monde pour qu'il s'unisse, se réconcilie et consolide la paix pour la sécurité de tous.

Le débat général est ajourné.

Mme C.G. Hara (Malawi), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

Point 7 de l'ordre du jour
(suite)

Adoption du projet de résolution sur le point d'urgence intitulé *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*
(A/145/7-DR)

La Présidente attire l'attention sur le projet de résolution sur le point d'urgence intitulé *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État,* qui a été préparé par le comité de rédaction créé à cet effet et qui figure dans le document A/145/7-DR.

M. F. Shivambu (Afrique du Sud), rapporteur, présentant le projet de résolution et relevant que les Membres, notamment ceux qui peuvent être guidés par la politique étrangère de leurs pays respectifs ou qui souhaitent s'y conformer, ont le droit de s'abstenir de soutenir le texte, indique que le comité de rédaction est composé de membres des délégations du Canada, du Chili, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, de la Nouvelle-Zélande, d'Oman, du Pérou et de la République-Unie de Tanzanie, en plus de sa propre délégation de l'Afrique du Sud. Les délibérations parfois tendues du comité ont été présidées avec professionnalisme et respect par Mme Rempel Garner (Canada), qu'il remercie, en même temps que les membres du comité, d'avoir travaillé assidûment pour surmonter les nombreuses divergences d'opinion qui se sont présentées. Malgré ces divergences, tous se sont accordés sur le fait qu'un arrêt de la guerre en Ukraine est le seul moyen de mettre fin aux souffrances actuelles des populations civiles, l'UIP jouant un rôle important pour faciliter le dialogue entre les deux pays concernés. Après avoir exposé le contenu du dispositif du projet de résolution et souligné l'importance d'une action concertée en vue d'une solution pacifique, il a recommandé à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution.

Mme M. Rempel Garner (Canada), présidente du comité de rédaction, remerciant les membres du comité, le rapporteur et le Secrétariat de l'UIP, reconnaît que les discussions du comité ont été animées et passionnées, mais aussi profondément respectueuses dans la tentative de comprendre les divergences et de parvenir à un consensus. Elle ajoute que participer à des discussions qui illustrent ce que l'UIP fait de mieux a été pour elle une expérience merveilleuse.

La Présidente en conclut que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution figurant dans le document A/145/7-DR.

Il en est ainsi décidé.

Des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Inde, du Mozambique et du Soudan du Sud indiquent que leurs délégations se sont abstenues de soutenir la résolution.

Un représentant du Yémen annonce que sa délégation s'est également abstenue, car elle estime que tous les peuples doivent être traités sur un pied d'égalité. Une guerre fait rage au Yémen depuis huit ans, mais la communauté internationale, y compris l'UIP, n'a pas pris les mêmes mesures pour s'y opposer.

M. Z. Mojškerc (Slovénie), exprimant le vif soutien de sa délégation à la résolution, déclare que la visite que trois hommes d'État courageux, les Premiers Ministres de la Slovénie, de la République tchèque et de la Pologne, ont effectuée en Ukraine en mars 2022, a marqué un premier tournant dans la guerre en apportant à ce pays le soutien moral dont il a tant besoin pour poursuivre son combat. La Slovénie se joindra à toute condamnation de l'agression injustifiée contre l'Ukraine, de l'annexion illégale de quatre de ses régions et de la Crimée, et des violations des droits de l'homme perpétrées par l'agresseur.

Une représentante du Timor-Leste fait savoir que sa délégation soutient elle aussi fermement la résolution, car celle-ci exprime de la solidarité avec le peuple ukrainien et condamne la guerre brutale et les violations des droits de l'homme perpétrées sur son territoire, lesquelles exposent les Ukrainiens à d'immenses souffrances.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni), se félicite de l'accent mis dans la résolution sur l'opposition à l'annexion de territoires et sur l'intégrité territoriale des États. Le Royaume-Uni ne peut rester neutre sur des enjeux d'une telle importance pour la paix mondiale. L'Assemblée doit maintenir une ligne de conduite sur ces questions, sans quoi elle anéantirait une grande partie du travail accompli par la communauté internationale. Le dialogue et l'adoption à la quasi-unanimité de la résolution à ce sujet ont été importants, car personne ne peut être véritablement neutre face à une agression territoriale aussi terrible que celle menée par la Fédération de Russie.

Une représentante de la Géorgie, exprimant son vif soutien à la résolution ainsi qu'à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, relève que son pays est confronté à des défis similaires étant donné qu'une partie de son territoire est également occupé par la Fédération de Russie. Elle salue le fait que la communauté internationale reconnaisse que de telles pratiques sont inacceptables et doivent cesser.

Un représentant du Canada, félicitant le comité de rédaction pour le fruit de ses travaux, dit que sa délégation soutient la résolution parce qu'elle préconise un règlement pacifique de la guerre. Le processus qui a abouti à l'adoption de la résolution par consensus montre clairement que le dialogue est efficace. Le peuple ukrainien pourra toujours compter sur le soutien du Canada.

M. J.M.R Edwards (Chili), remerciant les Membres d'avoir adopté une résolution proposée par sa délégation, déplore que des dictateurs tyranniques semblent croire qu'ils peuvent traiter leur peuple et leurs voisins comme ils le souhaitent et que les souffrances infligées par leurs crimes sont un moyen nécessaire pour arriver à leurs fins. Il estime que la résolution fait passer un message clair : les attaques d'un pays contre ses voisins – ou contre n'importe quel autre pays – sont des attaques contre l'humanité tout entière, et les dictateurs et leurs acolytes seront poursuivis en justice avec acharnement.

Un représentant de l'Italie dit que sa délégation se félicite de l'adoption de la résolution par consensus et soutient fermement la lutte pour la liberté menée par le peuple et l'armée ukrainiens, qui se battent ainsi pour la liberté du monde entier.

Un représentant de la France affirme qu'en adoptant la résolution et en envoyant un message fort au dictateur russe qui veut rayer l'Ukraine de la carte, les Membres ont démontré ensemble que les idéaux fondateurs de l'UIP sont toujours aussi pertinents qu'en 1889. Les Membres peuvent également être certains que l'union fera avancer leur cause, la résolution ouvrant la voie à une nouvelle étape.

Un représentant de l'Allemagne se félicite que l'UIP ait adopté une deuxième résolution sur l'Ukraine et exhorte la Fédération de Russie à mettre fin à sa guerre insensée, qui, entachée de massacres, d'effusions de sang, de bombardements, de viols et d'autres horreurs, est une guerre contre la liberté, la démocratie et l'ordre international fondé sur des règles.

Un représentant de la République tchèque dit que sa délégation soutient fermement la résolution et son objectif d'apporter paix et justice au peuple ukrainien. Parallèlement à la résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette résolution envoie un message fort à la Fédération de Russie, lui signifiant qu'elle ne peut agir à sa guise.

Une représentante de l'Argentine, se félicitant de l'adoption de la résolution par consensus, déclare que nul ne peut rester indifférent à la guerre ou aux violations des droits de l'homme. Il est important de prendre acte des inégalités qui existent entre les instigateurs et les victimes de la guerre et de mettre en œuvre sans tarder la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité afin de garantir une plus grande participation des femmes au rétablissement de la paix. Il est probable que le monde connaîtra moins de guerre et plus de paix si davantage de femmes occupent des postes de haut niveau.

Un représentant de l'Irlande relève que son pays, bien que militairement neutre et n'étant partie à aucun accord militaire, n'est pas impartial ni insensible face à l'agression ou à la barbarie. Au vu des souffrances que continue d'endurer l'Ukraine, il est essentiel que les parlementaires du monde entier réunis à l'Assemblée exigent la fin de l'agression russe et le rétablissement de la paix et de l'état de droit.

Mme L. Vasylenko (Ukraine), exprimant sa gratitude, au nom de tous les Ukrainiens, au comité de rédaction, aux équipes d'appui et au Secrétariat de l'UIP pour leur travail exemplaire sur la résolution, affirme que sa délégation ramènera en Ukraine le soutien massif exprimé dans les quatre coins du monde à l'égard de son pays, un soutien que le peuple ukrainien mérite vraiment. Elle déclare que l'UIP a fait front dans l'unité et en soutenant pleinement les valeurs primordiales de la coexistence pacifique des nations. L'Ukraine espère que cette unité se poursuivra jusqu'à ce que l'agression russe contre son territoire et tous les autres prenne fin une fois pour toutes.

Un représentant de la Bolivie précise que les six membres de sa délégation, y compris les quatre qui se sont abstenus de soutenir la résolution, désapprouvent l'attaque militaire cruelle menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine, laquelle met en danger la vie des femmes et des enfants en particulier. La délégation bolivienne exhorte la Fédération de Russie à quitter immédiatement et définitivement le territoire ukrainien.

Un représentant de l'Autriche déclare que son pays est également un pays neutre qui ne l'est plus dès lors que la souveraineté d'un territoire n'est pas respectée. Sa délégation soutient donc pleinement la condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires ukrainiens. Elle espère que le Groupe de travail de l'UIP sur le règlement pacifique de la guerre en Ukraine contribuera à mettre fin au massacre d'Ukrainiens innocents.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) affirme que son pays continuera de faire tout son possible pour mettre fin à la guerre et qu'il se tient toujours prêt à soutenir les membres de la communauté internationale qui ont besoin d'aide.

Un représentant de l'Espagne fait remarquer que les résultats des travaux sur le point d'urgence démontrent que, 133 ans après sa création, l'UIP reste toujours aussi pertinente et efficace dans sa défense de la démocratie, de la liberté, de la souveraineté des États, de l'intégrité territoriale, des droits de l'homme et, surtout, de la paix et de la sécurité.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, prend la présidence.

Volet spécial du débat général sur la redevabilité : Mesures prises par les Membres à titre de suivi des résolutions et d'autres décisions de l'UIP

Le Président, présentant le volet spécial sur la redevabilité et rappelant la pratique habituelle selon laquelle les Membres, à chaque Assemblée, font le point sur la mise en œuvre des résultats de la précédente Assemblée, rappelle les résultats de la 144e Assemblée (Nusa Dua) : la Déclaration de Nusa Dua intitulée *Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques*, une résolution intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*, une résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, et une résolution intitulée *Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie*. Par ailleurs, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a adopté plusieurs décisions. Les délégués seront invités à faire état de leur mise en œuvre de ces résultats à la suite d'une présentation sur les rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP.

Mme A. Filip (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), accompagnant sa présentation sur les rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP d'un diaporama, dit que l'obligation pour tous les Membres de soumettre un rapport annuel sur leurs activités, conformément à l'Article 6 des Statuts de l'UIP, a été renforcée par l'accent mis dans la nouvelle Stratégie de l'Organisation sur la redevabilité à tous les niveaux.

Elle explique qu'en mai 2022, l'UIP a mené une enquête auprès de ses Membres, qui ont été invités à répondre à des questions relatives aux résultats des deux Assemblées précédentes, organisées respectivement à Madrid et à Nusa Dua. Plus de 90 % des répondants ont confirmé que ces résultats avaient été communiqués à leurs gouvernements et parlements respectifs, et quelque 65 % ont indiqué que leurs commissions spécialisées en avaient également été informées à la lumière des délibérations de suivi. Seuls environ 40 % des répondants ont déclaré avoir pris des mesures de suivi. Certains parlements n'ont pas répondu à toutes les questions et près de la moitié de ceux qui avaient été invités à répondre ne l'ont pas fait, ce qui est préoccupant. L'UIP remercie tous les parlements qui ont répondu à l'enquête ainsi que la quarantaine de parlements qui ont soumis des rapports volontaires. Comme l'a demandé le Président, les parlements qui ne se sont pas acquittés de leur obligation statutaire de présenter un rapport continueront d'être signalés à l'attention de chaque Assemblée.

Elle indique qu'une sélection de bonnes pratiques sont présentées en détail dans le rapport complet, dont l'annexe contient également de nombreux autres exemples de mesures de suivi. Parmi les bonnes pratiques mises en évidence dans ce document figurent celles des Parlements du Bénin, de la Chine et du Royaume-Uni, qui témoignent de l'impact des décisions de l'UIP sur divers aspects de leur travail ; du Gabon et des Philippines, qui ont promu avec succès la ratification du Traité sur le commerce des armes auprès de leurs gouvernements respectifs, ce qui leur a valu la reconnaissance du Secrétariat de l'ONU ; de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de la Suède, qui ont mené des activités de sensibilisation dans le domaine du désarmement ; de la Belgique et de Maurice en lien avec les changements climatiques ; et de Bahreïn, de l'Équateur et du Paraguay, qui ont fait bon usage des outils de l'UIP.

L'UIP remercie les délégations, en particulier celles du Costa Rica et de la Suisse, pour leurs recommandations sur les moyens d'améliorer l'exercice d'établissement des rapports. Il a été proposé, par exemple, de faciliter la mise en place d'un mécanisme commun d'examen par les pairs, d'allouer du temps, pendant les Assemblées, à un examen de la mise en œuvre, et de donner la possibilité aux commissions permanentes de systématiquement faire rapport sur l'application des résolutions qu'elles ont négociées, cette dernière proposition étant actuellement examinée par leurs bureaux respectifs. Il a également été recommandé d'inciter les groupes géopolitiques à organiser des débats sur la mise en œuvre en dehors des Assemblées statutaires, ce que l'UIP encourage compte tenu du rôle important de ces groupes dans le processus, et d'affermir les dispositions des Statuts et Règlements de l'UIP afin de renforcer l'application des résolutions et autres décisions de l'UIP.

L'UIP engage également les Membres à diffuser largement au sein de leur parlement leurs rapports sur les travaux de l'Assemblée ainsi que des exemplaires des résolutions adoptées, afin de familiariser leurs collègues avec l'Organisation et ses activités et d'enrichir en même temps leur travail. De plus, les Membres sont encouragés à inviter des responsables gouvernementaux aux auditions, à inciter les commissions spécialisées à débattre des thèmes et résolutions de

l'Assemblée, et à revoir et actualiser la législation conformément aux engagements mondiaux. L'UIP aura à cœur de collaborer systématiquement avec les Membres dans le cadre de l'établissement de leurs rapports et se réjouit du nombre de délégations souhaitant partager des informations sur les efforts déployés au sein de leurs parlements pour mettre en œuvre les résolutions et décisions de l'Organisation.

Le Président, remerciant Mme Filip pour son exposé, se réjouit d'apprendre que la plupart des parlements ont pris des mesures pour mener des activités de suivi. Il invite les délégations à parler des initiatives prises par leurs propres parlements à cet égard.

M. R.E. Nailatikau (Fidji) indique que le Parlement fidjien continue de soutenir les initiatives du Gouvernement dans le domaine des changements climatiques, notamment en approuvant d'importants financements pour les investissements dans les infrastructures et les initiatives en matière de climat et d'énergie. La lutte contre les changements climatiques fait partie intégrante des plans de développement nationaux, dont les objectifs et les priorités sont alignés sur les ODD y afférents. En 2021, les Fidji ont adopté une loi majeure sur les changements climatiques, laquelle constitue une première mondiale et un engagement précis en faveur de l'Accord de Paris. Fournissant un cadre complet pour répondre à l'urgence climatique, cette loi reconnaît le droit à un environnement sain et aborde les engagements concernant l'objectif de zéro émission nette à long terme ainsi que plusieurs autres questions liées au climat. Le Parlement exerce par ailleurs sa fonction de contrôle, notamment par le biais de ses commissions permanentes, afin de demander des comptes au Gouvernement sur tous ses engagements liés à l'action pour le climat. Étant l'un des pays les plus exposés aux changements climatiques et aux catastrophes liées au climat, les Fidji ne peuvent se permettre de tergiverser et continueront de prendre des mesures concrètes dans ce domaine.

Un représentant du Canada explique que son pays a engagé des fonds importants pour la création d'une unité de coordination et d'un programme de financement des ODD en vue de mieux sensibiliser le public, de promouvoir l'établissement de nouveaux partenariats et de concevoir et mettre en œuvre des initiatives innovantes. Au cours des dernières années, le Canada a soumis un examen national volontaire, lancé une stratégie nationale de développement durable, révisé sa stratégie fédérale de développement durable et adopté une politique d'aide internationale féministe. De plus, une nouvelle loi prévoit la mise en place d'objectifs nationaux de réduction des émissions et de mécanismes de responsabilisation pour atteindre l'objectif climatique d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050. Le cadre juridique a été modifié pour élargir la portée de la stratégie fédérale de développement durable et accroître la transparence et la responsabilité. Par l'intermédiaire de leurs commissions permanentes et de leurs commissions spéciales, les parlementaires canadiens jouent un important rôle de contrôle en ce qui concerne les questions relatives au développement durable, avec le concours des commissions parlementaires qui permettent un processus consultatif avec les parties concernées. Le Parlement suit également les progrès accomplis en prenant connaissance des rapports et documents en lien avec le développement durable.

M. M. Nadir (Guyana) rapporte que son parlement – qui a adhéré à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* – déploie chaque année à Noël un programme de sensibilisation qui, outre à leur distribuer des jouets, vise à familiariser les enfants de moins de 10 ans avec les symboles du parlement. Il organise également un concours annuel de débat national pour les élèves du secondaire et a mis sur pied son deuxième parlement annuel des jeunes pour les élèves plus âgés, lequel permet aux meilleurs participants de s'engager ensuite dans un parlement des jeunes pour la région des Caraïbes. Ces événements sont diffusés en direct sur les réseaux sociaux, attirant de nombreux internautes et stimulant l'intérêt des jeunes pour les travaux du parlement. Les jeunes peuvent visiter le Parlement et s'informer sur les procédures parlementaires directement auprès des parlementaires, qui donnent également des conférences dans les écoles dans le cadre d'un programme de sensibilisation mené à l'échelle nationale. Le Parlement participe en outre au financement de programmes sportifs pour les jeunes. Le cricket étant un sport très populaire au Guyana, le Président de l'Assemblée nationale a ainsi lancé un championnat de cricket qui rassemble notamment des joueurs internationaux de haut niveau.

M. E.M. Snowe Jr (Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)) fait savoir que les fonctions du Parlement de la CEDEAO sont régies par un acte additionnel qui renforce les pouvoirs de cette institution dans le but d'accroître la

redevabilité au sein des membres de la Communauté. En plus de contribuer à la formulation et à l'approbation des lois de la CEDEAO avant qu'elles ne soient ratifiées par ses autorités, le Parlement exerce un contrôle sur toutes ses activités et rend un avis par résolution sur ses budgets. En outre, la commission des comptes publics du Parlement examine les rapports d'audit de toutes les institutions et agences de la CEDEAO. Deux fois par an, le Président de la CEDEAO présente au Parlement un rapport sur l'état de la Communauté et répond aux questions posées, tandis que les délégations se penchent et ouvrent le débat sur la situation politique et la situation des droits de l'homme dans leurs pays respectifs. Le Parlement mène par ailleurs des missions d'information et d'observation des élections présidentielles et législatives dans la région de la CEDEAO, où le travail de son association de femmes parlementaires – pour laquelle il existe une ligne budgétaire spécifique – porte notamment sur l'autonomisation des femmes.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye), Vice-Présidente de l'Assemblée, prend la présidence.

M. H.K. Kamboni (Zambie) dit que, à la suite de la Déclaration de Nusa Dua, tous les parlementaires zambiens ont accepté de planter 1 000 arbres chacun dans le cadre d'une initiative encadrée par la Présidente du Parlement et déjà bien avancée. Étant donné que les forêts absorbent et stockent chaque année près de la moitié du dioxyde de carbone présent dans l'atmosphère, elles pourraient être mises à profit pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et faire ainsi l'objet de mesures d'adaptation écologiques, notamment la gestion durable des forêts et le reboisement, qui constituent un cadre fiable et éprouvé pour la réduction des émissions de carbone. Le simple fait de planter des arbres et de les laisser croître est un moyen de contrôler les émissions de carbone et donc de prévenir le réchauffement de la planète, et constitue à ce titre une stratégie très efficace pour atténuer les effets des changements climatiques. Il affirme que l'adoption d'une telle stratégie permettrait de contribuer pour beaucoup à l'action devant être menée de toute urgence pour mettre fin à la déforestation, prévenir la dégradation des forêts et promouvoir leur restauration, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques.

M. D. Jositsch (Suisse) constate qu'un nombre croissant de questions, notamment celle des changements climatiques, sont de nature mondiale et ne sauraient donc être résolues à l'échelle nationale. Il déplore par ailleurs que la politique internationale soit monopolisée par les gouvernements, sans le concours des parlements. L'UIP est une institution parlementaire unique en son genre et jouit d'une grande légitimité pour s'occuper de ces questions. Aussi, pour améliorer le statu quo, la délégation suisse a proposé que le Groupe des Douze Plus crée un groupe de travail consacré à la création d'un mécanisme permettant de renforcer la mise en œuvre des résolutions de l'UIP. Il relève que ces dernières sont en effet de grande qualité et ont une vocation fédératrice, mais sont difficiles à appliquer. La délégation a ainsi suggéré qu'à l'instar d'autres organisations internationales, l'UIP mette en place un processus de suivi dirigé par la commission permanente compétente. Cette solution permettrait ainsi non seulement de renforcer l'application des résolutions de l'UIP, mais aussi de s'assurer que les dispositions qu'elles contiennent peuvent être effectivement mises en pratique.

Mme M. Alsuwaidi (Émirats arabes unis) se réjouit que la Déclaration de Nusa Dua ait permis aux parlementaires émiratis de mieux comprendre les questions liées aux changements climatiques et d'éclairer leur examen de l'initiative stratégique *Net Zero 2050* déployée dans le pays. En 2023, les Émirats arabes unis organiseront la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'une réunion parlementaire parallèle, laquelle apportera une dimension parlementaire importante aux résultats de la Conférence, étant entendu que ceux-ci ne pourront être mis en œuvre que s'ils sont compatibles avec la législation nationale adoptée par les parlements. Une transformation numérique est en cours au sein du Parlement, où tout le travail se fait désormais sans papier. S'agissant de l'égalité des sexes, elle indique que la moitié des parlementaires émiratis sont des femmes, conformément au quota en place. Lors des élections de 2019, 36 % des candidats étaient des femmes, tandis que 2015 a vu l'élection de la première présidente de parlement aux Émirats arabes unis et dans le monde arabe en général. Elle ajoute que le poste de deuxième vice-président est actuellement occupé par une femme et qu'un certain nombre de commissions et de délégations parlementaires sont également présidées par des femmes.

Mme N. Lanjri (Belgique) informe que le Parlement belge a adopté une résolution visant à faire du vaccin contre la COVID-19 un bien de santé publique abordable et accessible à tous, ainsi qu'une résolution préconisant la mise en place d'un mécanisme multilatéral en vue de renforcer et de financer la protection sociale universelle dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Elle ajoute qu'un nouveau code pénal sur les infractions sexuelles en vigueur dans le pays protège l'intégrité sexuelle et autorise l'auto-identification du genre. Ce code consacre également une section entière à l'exploitation sexuelle des enfants. En outre, les abus sexuels à l'égard des enfants en ligne, y compris la sollicitation d'enfants sur Internet à des fins sexuelles et la retransmission en direct de ces abus, ont été érigés en infractions pénales. En ce qui concerne l'action climatique, le Parlement a adopté des résolutions fixant des objectifs liés au climat et préconisant la végétalisation des espaces intérieurs pour améliorer le rendement énergétique des bâtiments. Il met également en œuvre un plan d'action complet pour rendre ses bâtiments plus écologiques, conformément à ces objectifs, par le biais de mesures telles que l'isolation des toits, le recyclage du papier et la valorisation des plantes d'intérieur.

M. J.V. Ndouma-Mbadinga (Gabon) rappelle que la délégation gabonaise avait été interpellée lors de la 143e Assemblée à Madrid sur le fait que le Gabon n'avait pas encore ratifié le Traité sur le commerce des armes, qui a été adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2013. La délégation s'était alors adressée au Ministère des affaires étrangères et à ses collègues parlementaires gabonais afin d'attirer leur attention sur la nécessité de respecter l'engagement du pays pour la ratification du traité. C'est ainsi que l'Assemblée nationale et le Sénat ont tous les deux ratifié le traité en 2022, à la suite de quoi le Président du Gabon a promulgué une loi sur cette ratification. L'instrument de ratification a ensuite été déposé à New York et la procédure a été finalisée juste avant que le Gabon ne devienne membre du Conseil de sécurité de l'ONU. Il demande instamment aux Membres de l'UIP qui n'ont pas encore adhéré au traité d'encourager leur gouvernement à accélérer le processus de signature ou de ratification, compte tenu de l'importance de cet instrument pour la paix et la sécurité, en particulier dans les régions en proie à des tensions et à la montée du terrorisme.

M. R. Lozano (Uruguay) fait savoir qu'à la suite de son adhésion à la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*, le Parlement uruguayen a organisé, à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, une journée consacrée aux jeunes parlementaires. D'autres jeunes ont été invités à participer et à endosser les habits de parlementaire en prenant part à un débat d'actualité. En juin 2022, le Parlement a organisé conjointement avec l'UIP un séminaire régional sur les changements climatiques à l'intention des parlements d'Amérique latine et des Caraïbes. Le séminaire a donné lieu notamment à une visite de projets environnementaux dans le département de Maldonado, mais aussi à des célébrations de l'anniversaire de l'UIP auxquelles ont participé le Président, le Secrétaire général et des membres du Comité exécutif de l'UIP. Enfin, le Parlement uruguayen a traduit en espagnol les lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes, qu'il a diffusées à tous les parlementaires uruguayens et publiées sur son site web.

M. R. Mammadov (Azerbaïdjan) fait remarquer que son pays a bien réussi à surmonter les problèmes causés par l'occupation de 20 % de son territoire. L'Azerbaïdjan œuvre en faveur du développement durable sur la base des priorités nationales définies dans le cadre de la transposition des ODD dans les plans et stratégies de développement existants. Des campagnes de sensibilisation sur divers sujets ont été organisées en partenariat avec le bureau de l'ONU en Azerbaïdjan et une importante réunion parlementaire sur les ODD a eu lieu en 2017. Premier pays de sa région et l'un des 12 pays dans le monde à avoir soumis trois examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Azerbaïdjan occupe la 50e place dans le classement du Rapport sur le développement durable 2022. Avec la fin du conflit avec l'Arménie, de nouvelles opportunités économiques ont vu le jour, y compris au niveau régional. Il ajoute que la réhabilitation, la reconstruction et la réintégration des zones libérées et déchirées par le conflit seront des axes prioritaires en matière de développement dans les années à venir.

Mme H. Fayez (Bahreïn) indique que, soucieux de rester en phase avec les évolutions technologiques rapides, le Parlement de Bahreïn a dématérialisé ses processus de documentation juridique et administrative et n'utilise plus de papier depuis 2018. Il a

également adopté le vote en ligne, un système de porte-monnaie électronique, les réunions à distance et hybrides, les visioconférences, la signature électronique ainsi que d'autres technologies visant à faciliter son travail, tout en dispensant une formation connexe aux parlementaires et au personnel parlementaire. En ce qui concerne les enfants et les jeunes, il a promulgué une loi sur la protection de l'enfance ainsi qu'une loi approuvant l'adhésion du pays aux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant respectivement l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Par ailleurs, le Parlement a adopté des lois sur la justice réparatrice pour les enfants, sur la pratique professionnelle du sport afin d'améliorer les perspectives des jeunes dans ce domaine et sur la création d'un fonds pour le travail en vue de favoriser l'accès à l'emploi.

M. S. Rachkov (Bélarus) estime que, dans un contexte où de nombreux processus de paix internationaux sont au point mort et où les accords de paix ont tendance à être éphémères, il est nécessaire et urgent de changer d'approche. Malgré la situation qui prévaut au Bélarus depuis les élections de 2020, le pays continue de promouvoir des initiatives pacifiques fédératrices dans les forums internationaux, notamment à l'ONU et dans les assemblées parlementaires. Il déclare que la sécurité humaine et la sécurité traditionnelle sont indissociables – l'une ne remplace pas l'autre – et que l'État et la société doivent se compléter. En outre, lorsqu'ils sont affaiblis, les États sont incapables de protéger les intérêts et la sécurité individuelle des citoyens. Comme le montrent les réalités géopolitiques actuelles, seuls les États souverains sont en mesure d'offrir des niveaux de vie décents, la sécurité et la liberté. L'imposition de modèles économiques et politiques limite les possibilités de sécurité et de paix durable, et doit cesser. Le Bélarus est prêt à redynamiser ses relations et à élargir les voies diplomatiques et parlementaires, ainsi qu'à coopérer dans le respect mutuel avec tous les États et organisations internationales en vue de promouvoir une sécurité et une paix durables.

M. W. William (Seychelles) explique que son parlement a installé des panneaux solaires et récolte l'eau de pluie pour les chasses d'eau et pour l'irrigation d'un jardin qu'il a fait aménager en vue d'absorber le dioxyde de carbone dans son quartier, où il a également procédé à la restauration de la mangrove. Le ministre chargé de ces questions s'est présenté devant une commission parlementaire pour fournir les clarifications demandées sur les défis nationaux, la contribution déterminée au niveau national, les futures feuilles de route, la sécurité alimentaire et les engagements liés à l'action climatique. La commission a également consulté les agences de sécurité et sûreté biologiques du pays pour mieux comprendre la situation nationale, et a participé à une consultation nationale sur l'important examen à mi-parcours du Cadre de Sendai et d'autres accords connexes. Évoquant ce qu'il a lui-même entrepris, M. William indique avoir ouvert le débat sur des questions liées à l'environnement, à l'agriculture et au développement durable, déposé des motions sur des mesures équilibrées de déforestation et proposé une révision de la stratégie nationale de sécurité alimentaire. Il a également lancé une association locale de protection de l'environnement chargée de procéder au nettoyage des quartiers, à la restauration de la végétation des plages et à une campagne de lutte contre les déchets sauvages.

M. A. Paredes (Pérou) rappelle que l'éducation est considérée comme un droit de l'homme et qu'elle doit être une priorité absolue pour toutes les nations. La résolution de l'UIP sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation est particulièrement pertinente au lendemain de la pandémie de COVID-19, qui a aggravé la discrimination, l'exclusion et les inégalités dans le monde entier et en particulier dans les zones rurales. Les personnes qui n'ont pas accès à Internet et à l'équipement adéquat sont pour ainsi dire privées de leur droit fondamental à l'éducation et affichent ainsi des retards considérables dans leur apprentissage. Le Parlement péruvien appelle les gouvernements à redoubler d'efforts pour soutenir les écoles, les enseignants et les familles afin de remédier à cette situation, notamment en allouant des crédits budgétaires supplémentaires à la formation des enseignants. Chaque année en octobre, la Journée mondiale des enseignants offre une occasion importante de faire honneur aux enseignants et à leur profession. Il est d'avis que l'éducation devrait faire l'objet d'une résolution de l'UIP lors de la 146e Assemblée, car seule l'éducation fera changer les choses.

M. L.-G. Pajkic (Serbie) déclare que son parlement est pleinement conscient de l'importance de l'égalité des sexes – comme l'indique l'auto-évaluation de sa sensibilité au genre qu'il a menée en 2017 – et qu'il a réalisé des progrès considérables dans les sept champs d'action définis dans le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*. Il ajoute qu'un solide cadre juridique et stratégique sensible au genre est en place dans son pays, et que l'égalité des sexes et l'égalité des chances sont à la fois inscrites dans la Constitution et prévues dans une loi visant à lutter contre la discrimination. De plus, une loi sur l'égalité des sexes moderne et basée sur les meilleures pratiques a été adoptée pour faire progresser le statut des femmes, et les codes pénal, du travail et de la famille ont été modifiés dans le cadre de la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Il relève aussi que la Serbie a été, en 2017, l'un des premiers pays à introduire la budgétisation sensible au genre. Le pays s'efforce d'accroître la visibilité des femmes en politique et leur représentation aux postes décisionnels de haut niveau, et un quota minimum de 40 % a été fixé pour les candidats aux élections issus du sexe le moins représenté.

Un représentant du Qatar signale que le Conseil de la choura du Qatar a soumis un rapport volontaire à l'UIP sur ses activités de suivi. Le pays s'emploie avec la plus grande énergie à mettre en œuvre les résolutions de l'UIP et s'en inspire pour formuler ses plans conformément à sa ligne d'action visant à promouvoir la paix et la sécurité internationales, le règlement pacifique des conflits, le développement durable, l'éducation, la préservation de l'environnement et l'accès à la santé et aux soins sociaux pour tous, indépendamment du sexe ou du statut. Le Qatar est connu pour ses efforts de médiation et de paix et pour son financement des activités et initiatives de l'ONU visant à lutter contre le terrorisme, l'extrémisme et le crime organisé et à soutenir la réalisation des ODD. Le Conseil de la choura diffuse les résolutions de l'UIP et se coordonne avec le Gouvernement pour la mise en œuvre de ses vastes plans de développement. Un nouveau ministère de l'environnement soutient les efforts du pays en matière d'écologie, notamment dans le cadre de l'organisation de la toute première Coupe du monde de football respectueuse de l'environnement, qui se déroulera dans des stades équipés de systèmes de climatisation fonctionnant à l'énergie solaire.

Un représentant du Soudan du Sud fait savoir que sa délégation a transmis les résultats de la 144e Assemblée de l'UIP à l'Assemblée législative nationale de transition dès son retour au pays. Le ministère chargé de l'environnement et des forêts a été immédiatement chargé de donner suite à la Déclaration de Nusa Dua en s'attaquant au problème de la pollution par les hydrocarbures, lequel est exacerbé par les inondations dans au moins sept états du pays. En outre, une commission de travail a été créée pour étudier les cas signalés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires, tandis que d'autres commissions existantes – chacune dans le cadre de ses attributions – examinent les résolutions de l'UIP en coopération avec les ministères concernés. Le Parlement travaille en étroite collaboration avec l'exécutif pour veiller à ce que ces résolutions soient appliquées. Enfin, le Soudan du Sud a joué un rôle de médiation efficace dans les processus de paix régionaux, en particulier dans le cadre de la crise politique au Soudan et de l'Accord de paix de Djouba. La leçon à tirer est que les pays sont prêts à travailler ensemble si on leur en donne l'occasion.

Reprise du débat général

Mme Z. Yildiz (Türkiye) souligne que les femmes turques ont occupé des postes de premier plan tout au long de l'histoire du pays et que, grâce à la détermination des mouvements féministes, elles ont été à l'avant-garde en obtenant le droit de vote et d'éligibilité dès 1934. Elle se félicite qu'en Türkiye, les femmes soient actuellement plus nombreuses que les hommes dans les universités, que 40 % des juges soient des femmes et que le nombre de femmes parlementaires ait quadruplé depuis 2002. Les choix des femmes doivent être respectés et les lois leur imposant – ou, dans certains cas, leur interdisant – le port du voile dans les espaces publics doivent être condamnées. C'est aux femmes seules qu'il appartient de prendre les décisions concernant leur vie et leur façon de s'habiller.

Mme A. Larouche (Canada) affirme qu'elle doit sa position de parlementaire et de vice-présidente d'une commission permanente aux efforts déployés par ses courageuses prédécesseures. Les jeunes femmes actives en politique continuent néanmoins de se heurter à

des difficultés juridiques et autres, notamment la discrimination fondée sur le genre, le manque de soutien financier pour leurs campagnes électorales et les perceptions erronées quant à leurs capacités dans ce domaine. Tous les parlementaires doivent inciter la jeune génération à participer à la vie politique pour le bien-être des institutions démocratiques. Une société égalitaire est une société prospère. Elle relève toutefois que rien n'est acquis, comme le montre la restriction des droits des femmes iraniennes et du droit à l'avortement aux États-Unis d'Amérique.

M. A. Naderi (République islamique d'Iran) dit qu'en vertu de la Constitution iranienne, les femmes et les hommes sont égaux en dignité et dans leur humanité. La Constitution promeut le statut des femmes au sein de la famille et facilite leur participation active à la vie sociale, politique et culturelle. L'égalité entre les hommes et les femmes a toujours été une priorité et l'accès des femmes à l'éducation s'est considérablement amélioré depuis l'époque de la révolution islamique, les femmes représentant actuellement 50 % des étudiants universitaires et étant toujours plus nombreuses à travailler sans entrave dans des domaines tels que l'enseignement, la direction et la médecine. Grâce à leur implication sur les réseaux sociaux, les femmes jouent également un rôle constructif dans le développement de la société civile.

Mme Q. Marri (Pakistan) déplore que toutes les luttes politiques et autres au Pakistan aient été reléguées au second plan en raison du chaos provoqué par les graves inondations survenues deux mois auparavant. La tragédie, le désastre et la mort ont indistinctement frappé quelque 33 millions de personnes, les femmes et les enfants étant les plus vulnérables et donc les plus touchés. Ces souffrances sont imputables non pas au Pakistan, mais à d'autres pays qui pourraient bien connaître le même sort à l'avenir et qui devraient se mobiliser et faire ce qui est juste pour tous. Les privilèges s'accompagnent d'une responsabilité, et s'ils jettent un regard sur eux-mêmes, les pays développés se rendront compte qu'ils ne l'assument pas.

Mme O. Rudenko (Ukraine) souligne que la vie de millions de jeunes a changé depuis le début de l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine, le 24 février 2022. Plusieurs centaines d'entre eux ont été tués ou blessés et des milliers ont rejoint les forces armées pour défendre leur pays. Les écoles et les universités ayant été détruites, des millions de personnes ont été privées de leur droit à l'éducation. Toutes les jeunes Ukrainiennes contribuent d'une manière ou d'une autre à rapprocher leur pays de la victoire et à sauver l'avenir des enfants. Les Russes veulent voler la jeunesse de la nouvelle génération ukrainienne, mais ils ne pourront pas faire disparaître son esprit épris de liberté. L'Ukraine vaincra, avec ses valeurs, sa démocratie et ses jeunes.

M. J. Hultberg (Suède) constate que, bien qu'elle soit classée parmi les pays les plus égalitaires du monde, la Suède se heurte encore à des difficultés. Il mentionne notamment le sentiment croissant d'insécurité qui règne au sein de la population et en particulier chez les jeunes femmes, qui se sentent souvent obligées de limiter leurs activités, ce qui est inacceptable. Le Parlement suédois a atteint l'une des plus fortes représentations féminines, par le biais non pas de quotas mais de mesures visant à créer un parlement égalitaire. Il a ainsi introduit un congé parental qui permet aux parlementaires de combiner leur travail exigeant avec une vie de famille épanouie, les jeunes mères étant remplacées par des collègues parlementaires du même parti pendant leur congé. C'est ce genre d'opportunités que les parlements doivent créer pour attirer les jeunes députés.

Mme J.A. Felipe Torres (Mexique) fait savoir que son pays a mis en place des quotas légaux pour les fonctions électives. Le Mexique a par ailleurs adopté une législation progressiste, notamment pour mettre en œuvre le principe constitutionnel de la parité des sexes dans les branches exécutive, législative et judiciaire du Gouvernement et pour exiger des partis politiques qu'ils établissent des quotas pour différents groupes et minorités. Le parlement actuel a été désigné comme étant celui de la parité, de l'inclusion et de la diversité. Toutefois, davantage de femmes doivent participer à la prise de décision afin d'améliorer la qualité de vie des femmes et, surtout, de renforcer la démocratie et de rétablir la sécurité dans le pays, qui sont des conditions essentielles pour mettre fin à la violence faite aux femmes mexicaines.

Un représentant de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse, dit que les pays qui s'expriment contre la République islamique d'Iran et tentent de s'ingérer dans ses affaires intérieures, en violation flagrante du droit international, devraient – s'ils compatissent vraiment avec le peuple iranien – s'opposer aux sanctions infligées unilatéralement au pays.

La séance est levée à 17 h 30.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme

SÉANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE

(matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente.

Adoption de l'ordre du jour
(C-III/145/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022)

Le compte rendu est approuvé.

Élaboration d'une résolution intitulée *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*
(C-III/145/DR and C-III/145/M)

Le Président présente les trois rapporteurs du projet de résolution. M. F. Zon (Indonésie) et M. P. Beyer (Allemagne), qui remplace M. J. Wadephul (Allemagne) absent, sont dans la salle. Mme S. Nane (Uruguay) est absente.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie), soulevant un point d'ordre, signale que les rapporteurs ont été nommés par la Commission et ne devraient pas être remplacés sans discussion. Il prie le Secrétaire de préciser ce que prévoit le règlement dans une telle situation.

M. A. Richardson (Secrétaire de la Commission) répond que le règlement ne prévoit pas spécifiquement ce cas de figure. On peut y lire cependant qu'il appartient au Président de la Commission permanente de trancher tous les cas qui ne sont pas prévus au règlement. L'usage a été de remplacer les parlementaires absents par un autre membre de la même délégation.

M. A. Al Zaibak (République arabe syrienne) dit que, selon le règlement, la Commission doit s'entendre sur les rapporteurs. Elle devrait donc voter si elle souhaite désigner un remplaçant.

Mme A. Gerkens (Pays-Bas) appelle la Commission à accepter le remplacement pour pouvoir continuer son travail sur le projet de résolution.

Le Président considère que la Commission souhaite autoriser M. Beyer (Allemagne) à remplacer M. Wadephul (Allemagne).

Il en est ainsi décidé.

M. P. Beyer (Allemagne), co-rapporteur, rappelle que la communauté internationale a déjà débattu des définitions des principaux termes associés à la migration avant d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés. La Commission ne devrait donc pas répéter ce débat mais plutôt axer ses discussions sur les violations des droits des réfugiés et des migrants commises à des fins politiques, notamment sur la base du genre et de l'orientation sexuelle.

M. F. Zon (Indonésie), co-rapporteur, dit que les migrations internationales sont en hausse avec 3,6 % de la population mondiale vivant actuellement hors du pays d'origine. On peut quitter son pays pour de nombreuses raisons, à cause de difficultés économiques ou d'un conflit par exemple.

Les migrants sont vulnérables face à des violations des droits de l'homme telles que l'intimidation, le travail forcé et la traite des êtres humains. Les parlements doivent user de leurs pouvoirs législatifs, budgétaires et de contrôle pour les protéger. Il importe en particulier de s'intéresser aux raisons qui poussent les gens à fuir. Tous les acteurs, y compris les migrants et les réfugiés eux-mêmes, doivent être encouragés à participer à l'élaboration des politiques et des lois. Il engage la communauté internationale à agir collectivement tout en respectant le principe de non-refoulement et les autres normes de protection énoncées dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Lors de sa 139e Assemblée, l'UIP a déjà adopté une résolution intitulée *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*. La nouvelle résolution devrait être pour les parlements une nouvelle incitation à s'employer à défendre les droits de l'homme des migrants à travers le monde.

M. Z. Mojskerc (Slovénie) relève que les politiques migratoires doivent donner la priorité à la sécurité nationale. Il est donc important de faire la distinction entre les réfugiés, les migrants, les migrants clandestins et les personnes déplacées. Il est favorable à une aide aux réfugiés, tels que ceux d'Ukraine, mais préconise l'adoption d'une approche globale et intégrée pour prévenir la migration illégale, en particulier par la Méditerranée orientale.

Il est nécessaire de renforcer la coopération aux niveaux régional et mondial pour lutter contre le recours abusif aux procédures d'asile. L'Union européenne devrait mettre des fonds à disposition pour le renforcement des capacités et les échanges d'informations à ce sujet. Il faut mettre un terme aux franchissements illégaux des frontières et faciliter le retour rapide et effectif de ceux qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de la protection internationale. Les pays d'origine doivent être prêts à accueillir et à réintégrer leurs nationaux de retour chez eux. Les pays occidentaux des Balkans ont besoin d'être mieux aidés à gérer les procédures de retour, les contrôles aux frontières, les systèmes d'asile et le trafic de migrants. Les parlements peuvent jouer un rôle important dans tous ces domaines.

Mme N. Lanjri (Belgique) invite les parlements à travers le monde à exprimer le dégoût que leur inspirent les organisations criminelles qui se livrent à la traite des personnes et exploitent la vulnérabilité des migrants et à passer à l'action contre elles. La coopération internationale est nécessaire car aucun pays ne peut régler seul ce problème.

Pour combattre la traite des personnes, les pays doivent s'attaquer aux causes profondes des migrations en mettant en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD). Ils doivent aussi démanteler les réseaux de la traite eux-mêmes en dotant la police, la justice et les services sociaux de moyens suffisants. Cela dit, il est important de s'intéresser non seulement aux criminels mais aussi aux victimes.

La Belgique aborde l'aide aux victimes sous un angle multidisciplinaire en donnant la priorité à la prévention. Les mesures prises vont de la sensibilisation de la population, en particulier des travailleurs de première ligne et des victimes potentielles, aux vérifications en cas d'indices d'abus. On s'est également employé à renforcer la coopération entre les différents secteurs, notamment entre la police, les ministères, les services sociaux et ceux de l'immigration. D'autres pays sont encouragés à prendre des mesures similaires. Le projet de résolution devrait faire état aussi de la nécessité de venir en aide aux victimes.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) dit qu'il faudrait s'attacher aux niveaux national et régional à avoir une approche globale de la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales. Les efforts devraient aller dans le sens du Pacte mondial pour les migrations et tenir compte des principes de sensibilité au genre et d'adaptation aux enfants, consister notamment à apporter protection et assistance aux rescapés, en particulier aux femmes et aux filles victimes de la traite et exploitées sexuellement. Les parlements nationaux devraient veiller, en coopération avec leurs gouvernements respectifs, à ouvrir de nouvelles voies légales aux migrants, à assurer leur sécurité et à réduire le trafic de migrants. La Thaïlande a agi dans ce sens en prenant des décisions novatrices de régularisation, notamment par la conclusion d'accords bilatéraux de mobilité avec les pays voisins.

Il est important de protéger les droits fondamentaux des personnes en déplacement, quel que soit leur statut juridique. Les pays devraient s'abstenir de punir les victimes de la traite et faciliter leur accès aux services afin de réduire les risques et leur vulnérabilité. Globalement, il est nécessaire de s'attaquer collectivement aux causes profondes des migrations irrégulières et de combattre la traite de manière plus efficace, cohérente et durable.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) observe que la traite des personnes résulte de l'incapacité des systèmes socio-économiques de venir en aide aux groupes vulnérables. La pandémie de COVID-19 et la crise économique qui a suivi ont encore aggravé les risques. Il est vital d'améliorer la situation économique des populations, par exemple en créant des emplois. La prévention de la violence, de l'exploitation et de la traite des personnes devrait faire partie intégrante des programmes de relance socio-économique. Il est aussi nécessaire d'assurer la sécurité des itinéraires empruntés par les migrants.

La prévention de la traite des personnes peut aussi passer par une relance de la coopération entre pays d'origine et de destination, l'engagement de poursuites contre les criminels, la protection des droits des victimes, la sensibilisation des esprits et le renforcement des unités spécialisées de la police et de la justice. Il encourage les pays à approuver le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

Mme S.J. Marri (Pakistan) dit que les gens quittent leur pays pour diverses raisons, notamment les difficultés socio-économiques et le changement climatique. Ceux qui se débattent avec ces difficultés sont plus faciles à exploiter, ce qui favorise la traite des personnes. Les pays doivent unir leurs efforts pour y mettre fin.

Les inondations massives qui ont récemment touché le Pakistan ont déplacé 33 millions de personnes et précipité 9 autres millions sous le seuil de pauvreté. C'est aussi pour cette raison que sa délégation n'a pas pu proposer d'amendements dans les délais impartis. Elle aimerait donc savoir si elle peut les soumettre quand même.

Le Président dit que la Commission doit respecter le règlement mais suggère que Mme Marri s'entretienne avec les rapporteurs pendant la séance de rédaction.

M. R. Mavenyengwa (Zimbabwe) engage les parlements à mettre en œuvre les ODD, et tout particulièrement l'Objectif 10.7, afin de protéger et d'autonomiser les populations mobiles. Le Parlement du Zimbabwe a créé une commission chargée de contrôler la mise en œuvre des ODD.

De nombreux migrants souffrent de la discrimination et de la xénophobie et d'autres violations de leurs droits pour la simple raison qu'ils sont migrants. Il est donc essentiel que les parlements veillent à ce que leurs gouvernements appliquent les lois relatives aux migrations internationales. Le projet de résolution restera lettre morte si les organismes compétents pour les migrations, les droits de l'homme et la lutte contre la traite des personnes ne sont pas dotés de moyens suffisants.

Mme H. Mohsin (Parlement arabe) dit que l'ampleur sans précédent des flux migratoires pose des problèmes à de nombreux pays. Les femmes, les enfants et les personnes âgées souffrent tout particulièrement de la migration et de ses causes profondes, la misère économique et l'instabilité politique. Les parlements doivent user de leur pouvoir pour traduire les engagements internationaux pris en matière de migration dans la législation nationale.

Elle trouve le projet de résolution satisfaisant, en particulier les paragraphes demandant l'application collective du Pacte mondial pour les migrations. Il faudrait cependant ajouter un point et encourager les pays développés à aider les pays en développement à mettre en œuvre les ODD. En effet, la mise en œuvre effective des ODD serait un moyen de s'attaquer aux causes profondes de la migration, et ainsi de réduire le nombre des personnes exploitées et les risques d'exploitation. Les pays de transit portent de nombreuses responsabilités et devraient être mentionnés dans le paragraphe 7.

M. K. Ait Mik (Maroc) relève que la traite des personnes menace la sécurité et la stabilité de nombreux pays et compromet la réalisation des ODD. Les femmes, les filles, les enfants et les personnes âgées sont particulièrement touchés.

Les pays de transit sont ceux qui sont le plus sous pression lorsqu'il s'agit de traite des personnes. Il encourage différents secteurs à collaborer pour combattre le problème, par exemple en sanctionnant ceux qui sont mêlés aux crimes, en particulier en Afrique. Il est important d'appliquer le Pacte mondial pour les migrations.

Mme S. Lucas (Afrique du Sud) constate que les personnes en déplacement sont plus nombreuses que jamais et entreprennent des voyages périlleux pour trouver des débouchés économiques et la sécurité. C'est collectivement qu'il faut agir sur les raisons qui poussent les gens à quitter leur foyer et s'employer à les protéger, en particulier les femmes et les enfants, contre les dangers du voyage. Elle se réjouit que le projet de résolution mette l'accent sur le renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la traite des personnes. Il est important d'avoir une approche concertée et que toutes les régions soient parties prenantes.

L'Afrique du Sud est confrontée à une multitude de problèmes liés à la migration, notamment à la hausse des immigrations clandestines, à la traite des femmes et des mineurs non accompagnés, aux attitudes négatives à l'égard des migrants, surtout les moins qualifiés, et à l'exode continu des cerveaux dû à l'émigration de ses nationaux les plus qualifiés. Son parlement a adopté progressivement des lois sur la migration pour relever certains de ces défis d'une manière qui concilie l'ouverture du pays aux voyageurs réguliers et les impératifs de développement et de sécurité. L'Afrique du Sud devrait pouvoir compter dans ses efforts sur l'appui d'autres pays de la région et du monde. Elle se déclare favorable à l'adoption du projet de résolution.

Mme C. Mumma (Kenya) est elle aussi favorable à l'adoption de la résolution mais demande qu'elle protège tous les migrants, quelle que soit la raison de leur migration. En effet, les migrants politiques ne sont pas les seuls à souffrir d'atteintes de leurs droits. De nombreuses Kényanes ont émigré pour aller travailler au Moyen-Orient où elles sont réduites en esclavage, en butte à l'exploitation sexuelle, assassinées même parfois. L'UIP doit reconnaître que les violations des droits des migrants posent un problème en soi.

La résolution doit s'accompagner de solutions concrètes. Elle prie instamment les parlementaires d'adopter des lois qui protègent les droits de ceux et celles qui vivent à l'intérieur de leurs frontières et de contrôler les lois qui sont censées assurer cette protection. Tout migrant, quel que soit son statut, a droit au respect de ses droits d'être humain.

M. M. Masadeh (Jordanie) réaffirme la volonté de son parlement de mettre en œuvre les traités internationaux relatifs à la traite des êtres humains. La Jordanie accueille énormément de réfugiés. Elle apprécie donc d'être citée au paragraphe 7 et demande que celui-ci reste inchangé.

Mme K. Osamor (Royaume-Uni) dit que la prévention de la traite passe par l'autonomisation des femmes et des filles. Celles-ci doivent bénéficier de l'égalité des chances et avoir accès dans des conditions d'égalité aux services de base dans des domaines tels que l'éducation et la santé, à des emplois décents, pouvoir être représentées lors de la prise des décisions économiques et politiques et vivre à l'abri de la violence. Comme les inégalités forcent de nombreuses femmes à émigrer, elle invite les parlementaires à combattre ces inégalités dans leurs pays, et à accroître l'aide destinée aux femmes et filles des pays à faible revenu. Il est important de veiller à ce que les budgets de l'aide s'attaquent non seulement aux symptômes mais aussi aux causes profondes des inégalités entre les sexes. Les gouvernements doivent prendre fermement position contre les intérêts acquis et le patriarcat lui-même. Elle tient à exprimer les craintes que lui inspire le partenariat en matière de migration et de développement économique conclu entre le Royaume-Uni et le Rwanda, et appelle hommes et femmes politiques à faire passer les droits de l'homme des migrants avant toute autre considération.

M. K. Sharma (Inde) affirme que l'Inde est toujours déterminée à combattre la traite des personnes et ses causes profondes telles que l'instabilité économique, l'exclusion sociale et le conflit. Elle a introduit dans sa Constitution des dispositions relatives à la lutte contre la traite et a adopté diverses lois qui s'attaquent directement ou indirectement au phénomène. Le projet de loi relatif à la traite des personnes (Protection, soins et réinsertion) vise à appréhender tous les aspects, manifestations et dimensions du problème tandis que le Code pénal prévoit des sanctions sévères pour les auteurs de tels actes. Des amendements ont été apportés à certaines lois pour autoriser l'Agence nationale d'investigation à enquêter sur les infractions de traite des personnes.

La répression ne contribuant que partiellement au règlement du problème, l'Inde a aussi mis en place des dispositifs pour le sauvetage, la réadaptation, la réinsertion et le rapatriement des victimes. L'un de ces dispositifs prévoit le versement de subventions aux victimes pour qu'elles puissent payer leur loyer, les soins médicaux, leur alimentation, et accéder à l'assistance judiciaire, à l'éducation et à la formation professionnelle. Parmi les autres mesures prises figurent les projets destinés à mettre les femmes en sécurité, ainsi qu'un portail en ligne pour le partage des bonnes pratiques.

Enfin, l'Inde est déterminée à combattre la traite des personnes au niveau international. Elle a donc ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses trois protocoles.

M. A. Al Zaibak (République arabe syrienne) dit que la migration est un sujet sur lequel tous les pays doivent coopérer et faire preuve de solidarité. Il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des migrations pour mettre fin à la traite des personnes et préserver les droits de l'homme. Les plus importantes de ces causes sont le terrorisme, y compris d'État, l'ingérence illégitime dans les affaires intérieures des États et les sanctions infligées aux pays d'origine.

M. A. Asar (Égypte) dit que les migrants doivent pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux, notamment du droit à l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé. Il est néanmoins évident que beaucoup sont en butte à l'exclusion et à la discrimination dans les pays d'accueil. Vulnérables, les migrants deviennent une proie facile pour les trafiquants. De plus, certains pays les reçoivent à un rythme qui dépasse leurs capacités d'accueil, ce qui rend plus difficile encore le contrôle des violations des droits de l'homme.

L'Égypte a pris des mesures pour apporter assistance et protection aux migrants qui vivent aux côtés des nationaux et ont accès comme eux aux services, à l'éducation et aux soins de santé par exemple. La stratégie nationale de défense des droits de l'homme prévoit des garanties constitutionnelles et un budget pour les migrants. L'Égypte s'emploie aussi à remplir ses engagements régionaux et internationaux.

Il est particulièrement important de s'attaquer aux causes profondes de la migration et de prévenir les migrations illégales. Il invite les délégués à s'assurer que le projet de résolution couvre tous les aspects du problème.

Mme J. Salman (Bahreïn) observe qu'il est important d'envisager la traite des personnes sous tous ses aspects en considérant les victimes, les causes profondes et les solutions. La guerre n'est pas la seule cause de la traite des personnes. Il y en a beaucoup d'autres, comme le chômage, les mariages d'enfants et la pauvreté. D'autres facteurs y contribuent tels que l'impunité pour les auteurs de ces crimes, la méconnaissance du problème chez les citoyens et les nouvelles technologies comme les réseaux sociaux dont les trafiquants se servent abusivement pour cibler les jeunes.

Le Royaume de Bahreïn a pris de nombreuses mesures pour lutter contre la traite des personnes. Il a mis en place par exemple un système national de suivi des suspects, créé des centres d'aide aux travailleurs migrants et procède régulièrement à des inspections sur le marché du travail. Il s'efforce aussi d'harmoniser la législation nationale avec le droit international.

Mme L. Reynolds (Australie) félicite l'UIP de se saisir de la question de la traite des personnes et se déclare favorable au projet de résolution. Elle attire l'attention sur une forme particulière de traite, celle des orphelins, qui touche huit millions d'enfants au niveau mondial. C'est une traite qui passe par de prétendus orphelinats qui sont en fait des filières lucratives d'exploitation. De nombreux donateurs font des dons à des orphelinats, pensant ainsi venir en aide aux enfants, mais financent à leur insu une entreprise criminelle. Ce trafic d'orphelins est une forme de traite que l'on pourrait aisément éradiquer par l'information et la sensibilisation des donateurs. Ceux-ci doivent être encouragés à retirer leur soutien aux orphelinats et à rechercher plutôt des projets qui maintiennent les enfants dans leurs familles.

Mme S. Hjemdal (Norvège) dit que, dans l'ensemble, la délégation norvégienne approuve le projet de résolution mais que certaines divergences politiques doivent être aplanies avant le vote. Personnellement, elle aurait de la peine à voter pour une résolution qui fait une telle place au Pacte mondial pour les migrations car celui-ci n'a pas recueilli les suffrages de son parti. Une décision devra être prise plus tard sur la manière dont la délégation devrait voter.

Mme O. Aymadji (Tchad) souligne l'importance de travailler sur les causes profondes de la migration, telles que la pauvreté, et de trouver des solutions chez soi. Les parlementaires sont encouragés à sensibiliser les esprits, à renforcer la législation nationale et à faire respecter le droit international.

Bien qu'ayant de faibles taux de migration, le Tchad a commencé à réfléchir et à se préparer à agir et encourage d'autres pays à faire de même. Tout dernièrement, il a révisé son Code pénal en vue de renforcer les dispositions relatives à la traite des personnes. Les pays auraient tout à gagner d'un renforcement de la coopération et de la sécurité aux frontières.

Le retard pris dans la mise en œuvre des ODD contribue à l'émigration. Il importe de mettre en place des politiques de développement qui viennent en aide aux personnes les plus susceptibles d'émigrer, telles que les femmes, les jeunes et les enfants.

M. M. Karakaya (Türkiye) dit que son pays lutte sans relâche contre le trafic de migrants et les migrations irrégulières et a appréhendé 162 000 migrants irréguliers et 7 800 passeurs en 2021. Cependant, la pression migratoire reste très forte en raison des facteurs d'instabilité politiques et économiques qui persistent dans la région. Quatre millions de réfugiés vivent actuellement sur le sol turc, dont 3,65 millions de Syriens. C'est le pays au monde qui compte la plus forte population de réfugiés. Il n'a pas les moyens d'accueillir de nouveaux afflux de migrants.

Les récentes migrations massives en provenance d'Ukraine ont montré que des mouvements migratoires peuvent se produire n'importe où et à tout moment. L'externalisation des problèmes posés par la migration ou le transfert de migrants irréguliers vers d'autres pays ne sont que des mesures dilatoires. Il est capital de s'attaquer aux causes profondes si l'on veut avoir des effets durables et à long terme.

Il est nécessaire d'adopter des politiques de réinstallation justes et réalistes pour gérer les migrations irrégulières. Les parlements doivent soutenir les pays qui accueillent les migrants en grand nombre et veiller à la mise en œuvre d'une législation propre à prévenir la traite des personnes.

M. R. De Battista (Malte) approuve les amendements proposés par l'Afrique du Sud et les commentaires du Kenya. Il est important de choisir une approche propre à préserver les droits des migrants sur l'ensemble de leur parcours. Personne ne devrait risquer sa vie en mer ni s'en remettre à des groupes de passeurs criminels. Il est important de prendre en considération l'ensemble du parcours des migrants pour ne pas exclure les apports cruciaux des pays d'origine et de transit. L'exclusion de ces pays ne ferait que durcir l'indifférence envers ceux qui sont morts en route et donner carte blanche aux passeurs.

Les appels à s'attaquer aux causes profondes deviennent un cliché mais de nombreux pays ne semblent pas comprendre ce que cela signifie. S'attaquer aux causes profondes, c'est veiller au respect des droits de l'homme, y compris ceux des femmes et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et intersexe (LGBTI). Il appuie l'amendement déposé par le Canada au sixième alinéa.

Il tient à souligner ce que dit le projet de résolution sur la nécessité de voies légales pour les migrations et d'une main-d'œuvre mobile. Les pays doivent coopérer pour que la Méditerranée cesse d'être une frontière mortelle entre deux continents et que les passeurs et les trafiquants n'aient pas le dernier mot.

Mme M. Al Lamki (Oman) relève la nécessité de mesures plus fermes de la part des gouvernements et de la coopération régionale et internationale pour prévenir la traite d'êtres humains. Comme les pays touchés par cette traite peuvent avoir des législations différentes, ils doivent s'entendre pour affronter la situation ensemble.

Mme M. Bartos (Hongrie) dit que la Hongrie n'a pas adopté le Pacte mondial pour les migrations parce que le texte ne fait pas une distinction assez claire entre la migration régulière et celle qui ne l'est pas. Elle ne peut soutenir que la migration régulière. Toutes les initiatives de migration régulière doivent être volontaires et répondre aux besoins nationaux de compétences. La migration clandestine est le plus souvent entre les mains de trafiquants d'êtres humains qui mettent la vie des gens en danger par appât du gain. Elle soutient toutes les initiatives prises contre ces trafiquants. Il est important de promouvoir la coopération avec les pays d'origine et de combattre efficacement les causes profondes des flux migratoires.

Mme M. Alameri (Émirats arabes unis) dit que les Émirats arabes unis jugent prioritaire de venir en aide aux réfugiés et ont versé 56 milliards d'USD au titre de l'aide extérieure entre 2010 et 2021. Ils ont aussi adopté une politique relative à la protection des droits de l'homme des réfugiés. Le Gouvernement de son pays favorise une culture de la coopération pour des migrations sûres et se sert des technologies modernes pour combattre la migration clandestine, le trafic d'êtres humains et le blanchiment d'argent.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) appuie le projet de résolution. Selon les Nations Unies, la Fédération de Russie est le deuxième pays du monde pour l'accueil des réfugiés. La plupart des migrants en Russie sont réguliers, mais ils sont de plus en plus nombreux à essayer d'entrer clandestinement.

Évoquant les événements en Ukraine, il tient à signaler qu'au moins un million d'Ukrainiens ont cherché refuge en Russie depuis la passation inconstitutionnelle des pouvoirs en Ukraine en 2014. De ce fait, il ne peut pas souscrire au cinquième alinéa. Cet alinéa n'a pas sa place dans la résolution et constitue une nouvelle tentative du Groupe des Douze Plus qui profite de toutes les occasions pour accuser la Russie. Il donne, à tort, l'impression que la Russie est une cause majeure des flux migratoires alors qu'en réalité les causes ne sont autres que les actes des pays de ce groupe, comme le montrent par exemple le changement de régime par la force en Iraq et en Libye, la tentative de changement de régime en République arabe syrienne et les bombardements dans l'ex-Yougoslavie. La résolution doit être équilibrée. Elle ne devrait mentionner aucun pays ou alors mentionner tous ceux qui ont contribué aux problèmes et leurs raisons pour le faire.

En lui montrant un exemplaire du *Time Magazine* datant de l'époque des bombardements de l'OTAN dans l'ex-Yougoslavie, il prie instamment M. Beyer de rappeler leur propre histoire à ses collègues du Groupe des Douze Plus.

M. H. Iddrisu (Ghana) tient à souligner deux points à propos du projet de résolution. Premièrement, il doit faire une distinction nette entre les migrations régulières et les irrégulières, ainsi qu'entre les migrations volontaires et celles qui ne le sont pas. Deuxièmement, certains termes doivent être précisés. Par exemple, le terme de "passeurs" au premier alinéa devrait être complété par "d'êtres humains", de même que les mots "actes de traite et de trafic" au paragraphe 11. Le Ghana souscrit au projet de résolution.

M. S. Rachkov (Bélarus) félicite les co-rapporteurs de la qualité de leur travail de rédaction mais demande la suppression du cinquième alinéa sur le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine. Il est important de ne pas politiser la question pour que le Groupe de travail de l'UIP sur l'Ukraine puisse faire son travail correctement.

M. S. Aldosari (Qatar) dit que le Qatar, très sensibilisé au problème de la traite des personnes, a mis en place un cadre institutionnel et législatif pour l'affronter. Il a, par exemple, adopté une loi sur la traite des personnes qui accorde une protection aux victimes et prévoit des sanctions pour les trafiquants, et créé une unité spécialisée pour la faire appliquer. Il existe aussi une commission nationale sur la traite des personnes qui a pour mandat notamment de rédiger des rapports et d'administrer des programmes de réadaptation pour les victimes. Le Qatar soutient les efforts déployés au niveau international pour lutter contre la traite d'êtres humains.

M. A. Gerasymov (Ukraine), exerçant son droit de réponse, précise qu'en attaquant l'Ukraine la Fédération de Russie a déclenché l'une des pires crises migratoires au monde. Plus de sept millions de personnes ont été forcées de quitter l'Ukraine et sept millions d'autres ont dû se déplacer à l'intérieur du pays. La Russie s'est aussi donné beaucoup de peine pour provoquer une crise alimentaire mondiale qui va entraîner d'autres mouvements migratoires. Le cinquième alinéa qui fait état de l'attaque lancée par la Russie contre l'Ukraine doit demeurer dans la résolution.

Gerkens (Pays-Bas), exerçant elle aussi son droit de réponse, relève que M. Beyer est ici en qualité de co-rapporteur et non de messager du Groupe des Douze Plus. M. Kosachev devrait s'adresser au Président du Groupe en personne ou lui envoyer un courriel s'il a un message à leur transmettre. Toute autre forme de communication n'est que de la propagande.

Le Président annonce que la Commission va procéder à rédaction de la résolution en plénière en examinant les amendements proposés.

La rédaction se poursuit de 11 h 30 à 13 heures, heure à laquelle la séance est levée.

SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte à 17 h 05, sous la conduite de M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente.

Adoption du projet de résolution

Le Président rapporte que la Commission a examiné les amendements au projet de résolution et élaboré un texte final. Au total, 91 amendements ont été déposés par 19 délégations, auxquels s'ajoutent deux amendements proposés par le Forum des femmes parlementaires. Ayant travaillé de manière constructive, les membres de la Commission sont venus à bout de bon nombre de questions compliquées. Plusieurs délégations ont émis des réserves sur tout ou partie du texte. Il a reçu des notes de délégations qui ont indiqué qu'elles ne pouvaient pas souscrire à la résolution dans son ensemble parce que des pays précis y étaient cités. Il s'agit des délégations des pays suivants : Bélarus, Fédération de Russie, Mali, Indonésie, Iran (République islamique d'), Ouzbékistan, Pakistan, Palestine, République arabe syrienne et Zimbabwe.

La résolution est adoptée par consensus.

Le Président souhaite faire état des réserves suivantes. La Hongrie et l'Indonésie ont émis une réserve sur l'ensemble de la résolution. L'Inde a exprimé une réserve sur le l'alinéa 21 et la République tchèque, sur le paragraphe 2.

Mme S. Lucas (Afrique du Sud) constate que, dans l'ensemble, la résolution reflète bien la teneur des discussions. Cependant, par principe, la Commission ne devrait pas être de parti pris dans ses résolutions. Si elle tient à mentionner la situation entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, elle devrait mentionner aussi toutes les autres situations touchées par le même phénomène telles que les conflits entre l'Inde et le Pakistan, et entre Israël et la Palestine. De nombreux pays ont l'impression que leurs problèmes sont moins pris au sérieux que d'autres.

Un représentant du Togo appuie la remarque de la déléguée d'Afrique du Sud. La mobilisation à laquelle on assiste pour le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine devrait se produire aussi pour d'autres conflits, en particulier en Afrique.

M. A. Al Zaibak (République arabe syrienne) partage l'avis des deux intervenants précédents. Les pays occidentaux répandent des fausses informations sur le conflit en Ukraine pour servir leurs intérêts politiques. Le projet de résolution s'inscrit dans une campagne concertée d'accusation de la Fédération de Russie. Il y a aussi deux poids, deux mesures dans les travaux de l'UIP. D'autres situations, y compris celles qui ont été provoquées par Israël et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), devraient susciter la même mobilisation. En effet, Israël massacre quotidiennement des Palestiniens et l'OTAN a provoqué des déplacements massifs de populations en Libye. Il désapprouve un certain nombre d'alinéas et de paragraphes de la résolution, en particulier l'alinéa 9.

M. V. Vojtko (République tchèque) tient à préciser que sa délégation a émis une réserve sur l'ancien paragraphe 2 qui est maintenant le paragraphe 3.

M. M. Alhelalat (Jordanie) dit que les pays accueillant un grand nombre de réfugiés devraient être cités dans la résolution. La Jordanie a reçu trois millions de réfugiés syriens ces dernières années, ce qui représente une lourde charge financière. Une grande partie de la communauté internationale a renoncé à soutenir les principaux pays d'accueil de réfugiés, contrairement aux engagements pris.

M. S. Aldosari (Qatar) dit que sa délégation émet une réserve à propos de la mobilité de la main-d'œuvre, mentionnée au paragraphe 5, et de l'omission de la Palestine qui n'apparaît nulle part dans le texte.

Un représentant de la Türkiye souhaite exprimer une réserve sur l'alinéa 19.

M. A. Gerasymov (Ukraine) remercie les délégués d'avoir souscrit à la résolution et souligne que des cas spécifiques peuvent être mentionnés dans les résolutions pour autant qu'ils se rapportent au thème d'étude.

Mme M. Kyllönen (Finlande) dit que la Commission devrait être prête à défendre tout pays dont le territoire a été attaqué ainsi que tout pays dont les habitants souffrent de violations de droits de l'homme. On ne pourra instaurer la paix que si les pays travaillent ensemble sans exclure personne. Chaque pays devrait pouvoir s'exprimer à l'UIP.

Le Président suggère qu'en qualité de Président de la Commission il soumette la résolution à l'Assemblée pour adoption.

Il en est ainsi décidé.

Préparation des Assemblées suivantes

Le Président annonce que trois Membres de l'UIP ont proposé des thèmes d'étude pour la prochaine résolution. L'Australie a proposé *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*. La France a proposé *L'impulsion parlementaire en faveur de la lutte contre la désinformation et les contenus haineux et discriminatoires dans le cyberespace,* et le Maroc*, Mettre fin au recrutement d'enfants soldats d'ici à 2025 : le rôle des parlements nationaux et de l'UIP*. Après avoir examiné chaque proposition, le Bureau a décidé de recommander le thème de la traite d'enfants dans les orphelinats.

Mme F. Payman (Australie) dit que la traite dans les orphelinats est une forme moderne d'esclavage et une escroquerie qui se chiffre en milliards de dollars. Des millions de personnes, émues à l'idée de venir en aide à de pauvres orphelins, ouvrent tout grands leur cœur et leur bourse. Elles le font cependant sans se renseigner sérieusement sur les orphelinats et les enfants en question, dont 80 % ne sont même pas orphelins. Beaucoup de ces enfants vivent dans des conditions indignes, sans grande instruction et sont très chichement nourris. De même, beaucoup d'entre eux sont contraints de travailler, exploités sexuellement et réduits à l'état de domestiques. Leur situation est décrite de manière à éveiller la sympathie des donateurs, des touristes et des volontaires.

Il est important de comprendre que c'est une question d'offre et de demande. En réduisant la demande, on peut aussi réduire l'offre. Les pays donateurs doivent s'assurer que les gens ne financent pas les orphelinats en question alors que les pays destinataires des dons doivent mettre en place des programmes pour maintenir les enfants dans leurs familles.

Le thème de la résolution est approuvé.

Le Président annonce qu'un débat sur le thème de la traite dans les orphelinats aura lieu à la prochaine Assemblée, en mars 2023, et qu'à cette occasion, les parlementaires pourront échanger leurs points de vue et contribuer à l'élaboration de la résolution. Celle-ci sera adoptée à l'Assemblée suivante, en octobre 2023. Il considère que la Commission souhaite approuver la désignation de Mme L. Reynolds (Australie) en qualité de rapporteure.

Il en est ainsi décidé.

Le Président de l'UIP va mener des consultations pour désigner un second rapporteur. Le Bureau a aussi recommandé l'organisation d'un débat sur la désinformation et le harcèlement dans le cyberespace à la prochaine Assemblée. Le débat se fondera sur la proposition de la France mais ne débouchera pas sur une résolution. Il considère que la Commission approuve la recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président signale que le Bureau a reçu un document qui décrit de quelles manières la Commission permanente pourrait contribuer à la réalisation de la Stratégie de l'UIP pour 2022-2026. Le document sera distribué à tous les membres de la Commission qui sont invités à faire part de leurs commentaires.

Élections au Bureau

Le Président annonce que le Groupe arabe a désigné M. S. Aldosari (Qatar) pour terminer le mandat de son compatriote, M. A.F. Al Marri (Qatar), au Bureau. De même, M. D. Larsson (Suède) n'est plus parlementaire et la Suède communiquera en temps utile le nom de la personne qui le remplacera. Il considère que la Commission souhaite approuver ces propositions.

Il en est ainsi décidé.

M. S. Aldosari (Qatar) se déclare très heureux de devenir membre du Bureau. Il tient à préciser que M. Al Marri est toujours parlementaire mais qu'il a un autre engagement qui l'empêche de rester au Bureau.

M. R. Raba (Jordanie) dit que son pays est attaché à la paix, à la démocratie et à la justice, et engage les délégués à veiller à inscrire ces idéaux dans les politiques nationales. Les Palestiniens sont opprimés par l'occupant israélien et victimes de violations de leurs droits. Ils ont besoin d'une solution qui allégerait leurs souffrances.

Mme S. Lucas (Afrique du Sud) dit qu'elle a constaté de nombreux manques de respect pendant les séances de la Commission. Il est important que tous les membres se sentent bien accueillis dans la famille de l'UIP.

Mme W.M. Fahad (Iraq) signale qu'elle a été désignée par le Groupe arabe pour terminer le mandat au Bureau de Mme A. Talabani (Iraq) qui n'est plus parlementaire. Cette nomination a été communiquée au Secrétariat pendant l'Assemblée.

Le Président en prend note et dit que l'élection de Mme Fahad au Bureau sera inscrite au procès-verbal de la réunion.

Un représentant du Rwanda remercie les délégués de leur travail pendant l'Assemblée où ils ont témoigné de leur attachement à la paix, à la sécurité et aux droits de l'homme et trouvé des solutions à bon nombre de problèmes mondiaux.

La séance est levée à 17 h 50.

Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 45, sous la conduite du Président de la Commission permanente, M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar).

Adoption de l'ordre du jour
(C-I/145/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022)

Le compte rendu est approuvé.

Élections au Bureau

Le Président annonce que le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes a désigné M. J. Rathgeb (Chili) pour remplacer M. R. García (Chili). Le Groupe des Douze Plus a désigné M. L. de Nicolay (France) pour remplacer M. E. Blanc (France).

Les désignations sont approuvées.

Le Président souhaite donner diverses informations. Le débat général de la présente Assemblée met en avant l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre. Il marque le dixième anniversaire du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre,* qui a jeté les bases de l'action menée pour que l'égalité hommes-femmes soit inscrite dans l'ADN des parlements. Les parlements définis comme "sensibles au genre" favorisent l'égalité des sexes et s'érigent en exemple en montrant à la société comment cette égalité peut être réalisée. Un débat paritaire et une réunion parallèle sur l'égalité des sexes se tiendront également dans le cadre de l'Assemblée.

Les *Principes communs en matière d'assistance aux parlements* auront 10 ans en 2024. Ces principes ont été établis pour aider les parlements à mener leur propre développement. Il encourage les parlementaires qui ne les ont pas encore entérinés et mis en œuvre à le faire. À ce jour, ils ont été entérinés par 173 organismes, dont 143 parlements.

L'UIP mène actuellement une campagne intitulée *Oui à plus de jeunes au parlement !*, qui définit six moyens d'accroître la représentation des jeunes dans les parlements. Il appelle les délégués à prendre au moins un des engagements de la campagne. Les délégués sont également invités à se rendre au "stand de la solidarité" du Comité des droits de l'homme des parlementaires et à lire le Rapport parlementaire mondial 2022, qui porte sur l'association du public aux activités du parlement. La participation du public est essentielle pour renforcer la confiance entre les parlements et les citoyens.

Enfin, l'UIP souhaite faire connaître les grands traités de l'ONU en matière de désarmement et exhorte les parlements à œuvrer pour leur ratification. Plusieurs pays se sont engagés sur cette voie au cours de l'année écoulée. Il félicite la Gambie, la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste et les Tuvalu d'avoir ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il félicite également le Gabon et les Philippines d'avoir ratifié le Traité sur le commerce des armes. Il salue enfin le travail mené par Cabo Verde, le Congo la Côte d'Ivoire, le Guatemala, le Malawi, la République démocratique du Congo et le Timor-Leste en vue de leur ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Réunion-débat sur le thème *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles*

Le Président ouvre la réunion-débat sur le thème *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles.* Il déclare que la guerre ne se limite pas à la sphère militaire : elle a des conséquences dramatiques sur les civils, en particulier les femmes et les enfants. Il indique que la réunion-débat prendra la forme d'une table ronde en présence d'experts et sera suivie par des interventions de parlementaires. Il présente la modératrice du débat.

Mme F.S. Diallo (Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité), modératrice, dit qu'une définition de la sécurité axée sur l'État n'est pas assez large parce qu'elle ne tient pas compte de ce que vivent les populations civiles. Elle annonce que les intervenants feront part de leurs points de vue sur l'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, et aborderont la nécessité de se conformer au droit international humanitaire (DIH).

Mme M. Kiener Nellen (Femmes de paix autour du monde), intervenante, rappelle qu'en 2000, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est inquiété du fait que les principales victimes des effets néfastes des conflits armés étaient les civils, en particulier les femmes et les enfants. Elle constate que la situation ne s'est pas améliorée depuis, ce qui entrave la paix et la réconciliation durables.

Elle souligne que la guerre et les conflits armés touchent les femmes de différentes manières. Lorsque les hommes sont envoyés au front, les femmes restent généralement dans les zones contestées ou seules à la maison, où elles sont exposées à des pénuries de nourriture et d'eau, au chômage et à une sécurité sociale insuffisante. Elles assument une part disproportionnée des responsabilités familiales en prenant en charge les personnes vulnérables qui ne peuvent pas quitter les zones de conflit, comme les personnes âgées et les malades. Les femmes enceintes accouchent dans des bunkers ou sous les bombes, sans bénéficier de soins appropriés pour elles-mêmes ou pour leurs bébés. De nombreuses femmes sont par ailleurs victimes de violences sexuelles et sexistes.

Ce n'est qu'en 1998, avec l'adoption du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, que la violence sexuelle a été reconnue comme un crime contre l'humanité. Elle précise que la violence sexuelle comprend le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée et la stérilisation forcée. L'adoption du Statut de Rome a été un succès historique dans le domaine du droit pénal international, mais il reste encore beaucoup à faire. Il est par exemple essentiel que toutes les femmes qui ont été violées puissent accéder librement à l'avortement dans le monde entier. Elle déclare que le droit des femmes à disposer de leur corps doit toujours être garanti.

M. F. Safari (Directeur du Centre d'excellence africain pour les enfants, la paix et la sécurité de l'Institut Romeo Dallaire), intervenant, relève que la moitié des victimes des conflits armés sont des enfants, dont beaucoup sont tués, blessés, violés, ou recrutés en tant que combattants. De nombreux enfants, notamment au Mozambique, en République centrafricaine et en Somalie, n'ont connu que la guerre, ce qui a de graves conséquences sur leur santé mentale.

Il évoque une histoire que lui avait racontée un général canadien, Roméo Dallaire, qui avait été commandant de la force de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda pendant le génocide de 1994. Un jour, tandis qu'il effectuait une mission de routine, M. Dallaire a rencontré trois enfants armés de fusils AK-47. Ne sachant d'abord pas comment les aborder, il a finalement décidé de leur offrir du chocolat. C'est ainsi que les enfants, au lieu de se montrer violents, ont sympathisé avec lui. Cette histoire met en lumière l'innocence des enfants et le fait qu'ils peuvent être facilement manipulés. Il est clair que même les soldats les plus expérimentés sont mal préparés pour faire face à des enfants armés.

Il explique que l'Institut Dallaire a été fondé en 2017 pour lutter contre le recrutement et la mobilisation d'enfants en tant que soldats. Cet Institut se fonde sur les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats. Déjà 105 pays dans le monde ont adhéré aux Principes de Vancouver, mais seulement 16 en Afrique, où cette pratique est monnaie courante. L'Institut a ainsi créé le Centre d'excellence africain pour les enfants, la paix et la sécurité, basé à Kigali, dont la mission est de résoudre le problème des enfants soldats spécifiquement en Afrique.

Mme J. Arman (Conseillère juridique régionale pour l'Afrique de l'Est, Comité international de la Croix-Rouge (CICR)), intervenante, annonce qu'elle abordera la question des répercussions des conflits urbains sur les civils et la manière dont le DIH peut atténuer ces répercussions.

La guerre urbaine est un objet de grande préoccupation pour le CICR, précisément en raison de son impact sur les populations civiles. Les zones urbaines sont par définition densément peuplées et les infrastructures civiles sont par conséquent beaucoup plus souvent touchées. Elle constate que l'utilisation d'armes explosives dans les villes est un véritable problème.

Elle souligne l'importance, conformément au DIH, de veiller au respect des principes de distinction et de proportionnalité. Le premier oblige les belligérants à faire la distinction entre les combattants et les civils, à ne viser que des objectifs militaires et à prendre toutes les précautions possibles pour réduire les pertes civiles. Le second interdit les attaques qui causent des pertes civiles excessives et exige un examen approfondi de la situation donnée. Il faut par exemple tenir compte du fait que les infrastructures civiles sont souvent interconnectées, ce qui signifie qu'en attaquer une partie peut avoir des répercussions sur d'autres parties.

La mise en œuvre des principes de distinction et de proportionnalité pose problème lorsque des armes explosives sont utilisées dans les zones urbaines, car les civils risquent fortement d'être touchés. Elle déclare que le CICR espère réduire le recours aux armes explosives, sauf lorsqu'il est absolument indispensable.

Elle ajoute que certaines violations spécifiques du DIH ont également un impact sur les civils en milieu urbain, comme les sièges et les encerclements. Les civils doivent être autorisés à quitter les zones assiégées mais ne doivent pas être contraints de partir définitivement. De plus, ceux qui choisissent de rester dans les zones assiégées – il s'agit souvent des personnes handicapées, des personnes âgées, des blessés et des malades – doivent avoir accès aux services essentiels.

Mme F.S. Diallo (Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité), modératrice, demande quelles mesures concrètes les parlementaires peuvent prendre pour atténuer l'impact de la guerre sur les populations civiles.

Mme M. Kiener Nellen (Femmes de paix autour du monde), intervenante, dit qu'en 2005, son organisation a publié un ouvrage intitulé *1000 PeaceWomen Across the Globe*, qui brosse le portrait de 1 000 femmes ayant été nommées pour le prix Nobel de la paix. Elle engage vivement les parlementaires à lancer des initiatives similaires réunissant des informations sur des "femmes de paix" dans leurs propres pays ou régions.

Elle encourage les parlementaires à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que ses neuf résolutions de suivi. La résolution met l'accent sur le rôle central des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, et appelle à une participation égale des femmes à ces processus. Elle regrette que les pourparlers qui ont eu lieu récemment en Türkiye entre la Fédération de Russie et l'Ukraine ont été menés par des délégations composées uniquement d'hommes. Elle souligne également l'importance de réaliser l'Objectif de développement durable (ODD) 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Elle indique que l'accord de paix colombien de 2016 est le premier accord de paix au monde à inclure un volet sur le genre. Il fait explicitement référence au droit des femmes à posséder des terres et n'accorde aucune amnistie aux auteurs de violences sexuelles. Elle relève que le Parlement colombien doit maintenant légiférer en conséquence et que d'autres pays doivent suivre l'exemple de la Colombie.

Elle estime que les parlementaires doivent faire appel à la diplomatie parlementaire pour mettre fin aux conflits armés et assurer le respect du DIH. Il est important de rejoindre le réseau de l'Action mondiale contre les crimes d'atrocité de masse et de soutenir le forum des Parlementaires pour la non-prolifération et le désarmement nucléaires, en particulier son action en faveur de la réduction du risque nucléaire. Les parlementaires doivent également veiller à ce que leurs constitutions nationales protègent et préservent les droits des minorités, notamment les droits linguistiques des minorités. Elle souligne enfin la nécessité d'éradiquer la corruption.

M. F. Safari (Directeur du Centre d'excellence africain pour les enfants, la paix et la sécurité de l'Institut Romeo Dallaire), intervenant, précise que l'Institut Dallaire axe ses travaux sur l'engagement, la formation, le renforcement des capacités et le plaidoyer autour du thème des enfants soldats. Il appelle les parlementaires à promouvoir l'adoption des Principes de Vancouver,

notamment en Afrique où le phénomène est particulièrement présent. Il préconise la mise en place de groupes de travail chargés de traiter spécifiquement de l'utilisation et du recrutement d'enfants soldats. Il souligne en outre la nécessité d'amener les auteurs de ces pratiques à rendre compte de leurs actes et de veiller à ce que des lois internationales soient non seulement approuvées, mais aussi appliquées.

Mme J. Arman (Conseillère juridique régionale pour l'Afrique de l'Est, CICR), intervenante, estime que les parlementaires jouent un rôle essentiel en établissant des bases législatives solides pour la mise en œuvre du DIH, tant en temps de paix que pendant et après les conflits. Il est important que les États ratifient les instruments internationaux, mais aussi et surtout qu'ils en assurent la mise en œuvre au niveau national. Elle encourage les parlementaires à mettre en œuvre des protections pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, à établir des mécanismes pour les disparus et à adopter des lois relatives à des armes spécifiques. De nombreux aspects de la conduite des hostilités bénéficieraient d'un renforcement législatif, comme la protection des biens culturels.

Elle relève que les parlementaires devraient, d'une manière générale, utiliser les mécanismes du parlement pour examiner les lois, les politiques et les pratiques relatives à la mise en œuvre du DIH. Certains pays ont mis en place des groupes de travail et des comités interministériels sur le DIH, lesquels constituent un mécanisme très utile pour examiner les activités nationales. Elle ajoute que les approches interministérielles sont effectivement la seule véritable façon de progresser, car la mise en œuvre du DIH n'est pas du ressort exclusif d'un seul ministère.

Le Président remercie la modératrice et les intervenants pour leurs contributions et invite les autres participants à s'exprimer.

M. S. Tynkkynen (Finlande) déclare que l'invasion brutale de l'Ukraine par la Fédération de Russie est une crise majeure qui touche le monde entier. Des civils ont été impitoyablement pris pour cibles et bombardés, et des millions d'Ukrainiens ont été contraints de quitter leur pays. La guerre a également entraîné une hausse des prix de l'énergie et la famine dans de nombreux pays africains. Il estime que la communauté internationale ne peut accepter les atrocités commises par la Fédération de Russie à l'encontre des civils, ni permettre à cette dernière d'annexer les territoires d'autres pays. Il dit que la guerre doit cesser et appelle tous les parlements et gouvernements à condamner l'invasion de l'Ukraine et à soutenir les Ukrainiens, notamment en leur apportant une aide humanitaire.

M. N.A. Cheema (Pakistan) estime que l'observation faite par M. Tynkkynen est valable mais se demande pourquoi le monde n'a pas exprimé la même peine face à l'annexion de territoires dans d'autres parties du monde. Le débat ne rendra pas justice aux civils si le monde civilisé ferme les yeux sur les situations en Asie du Sud et au Moyen-Orient.

Mme D.E. Dlakude (Afrique du Sud) dit que le moyen le plus efficace de protéger les civils est de prévenir le déclenchement et l'escalade des conflits armés et de les régler pacifiquement. Elle souligne que les violations des droits de l'homme sont souvent la cause profonde des conflits et de l'insécurité. Aussi, les parlementaires doivent établir un cadre solide pour la protection des droits de l'homme, car celle-ci contribuera à la promotion de valeurs essentielles telles que l'équité, la dignité, l'égalité et le respect.

Ce cadre pour la protection des droits de l'homme doit définir et faire cesser toutes les formes de discrimination, y compris les inégalités structurelles. Il doit créer un environnement favorisant la représentation des groupes vulnérables dans les structures décisionnelles, notamment dans les parlements, et permettre à chacun d'accéder aux droits socio-économiques de base, tels que l'alimentation, les soins de santé, l'eau, le logement et l'assainissement. Elle souligne en outre la nécessité d'établir des mécanismes d'alerte précoce permettant des échanges réguliers avec les citoyens, tels que des lignes d'assistance téléphonique pour signaler les violations.

Elle ajoute que dans les cas où les conflits n'ont pas pu être évités, les parlementaires doivent engager les parties belligérantes à respecter le DIH et les droits de l'homme et leur rappeler que mener des attaques continues contre les civils et les infrastructures essentielles constitue un crime de guerre. Elle souligne enfin la nécessité d'adopter des dispositions législatives et institutionnelles qui sanctionnent les violations et obligent les auteurs à répondre de leurs actes.

M. A.-M. Merka (Roumanie) constate que la guerre en Ukraine a eu des conséquences multidimensionnelles et multigénérationnelles pour l'Ukraine, l'Europe et le monde dans son ensemble. L'une de ces conséquences est l'insécurité alimentaire. Il explique que la Roumanie s'est engagée à fournir une aide humanitaire immédiate à ceux qui en ont besoin et à renforcer la résilience des personnes vulnérables. Le pays s'emploie en outre à mettre en place une protection sociale et des filets de sécurité et à promouvoir des systèmes alimentaires durables et inclusifs.

Il ajoute que la Roumanie a été en prise directe avec la crise humanitaire en Ukraine. Elle a porté assistance aux réfugiés et aux personnes restées sur place, notamment les femmes et les enfants, en leur offrant des logements, de la nourriture, des services médicaux, une scolarisation et des emplois. En outre, le Gouvernement a libéralisé les conditions de transport pour les exportations de marchandises ukrainiennes, en particulier des produits agricoles, comme les céréales. En tant que principal producteur de tournesol et de maïs, la Roumanie se mobilise pour contribuer à prévenir une crise alimentaire mondiale en mettant à disposition les denrées alimentaires dont le monde ne peut se passer.

M. S. Patra (Inde) rappelle que la guerre détruit les populations et les familles et perturbe le développement socio-économique. C'est pourquoi la Constitution indienne met l'accent sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales, le maintien de bonnes relations avec les autres pays et le règlement des différends par des moyens pacifiques.

L'Inde soutient fermement les mesures prises pour renforcer la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le terrorisme. Elle est partie aux 13 conventions sectorielles sur le terrorisme adoptées par les Nations Unies et accorde une grande importance aux travaux du Comité spécial du terrorisme international créé par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1996.

Il déclare que les droits de l'homme sont essentiels dans toute stratégie visant à préserver la paix et la sécurité. Il est impératif que les gouvernements, la société civile et les collectivités travaillent ensemble à la mise en œuvre de solutions durables pour réduire la violence, administrer la justice, combattre la corruption et assurer la participation de toutes les parties prenantes.

Il rappelle en outre que l'Inde, en tant que plus grande démocratie du monde, s'attache depuis longtemps à nouer le dialogue avec les opposants au Gouvernement. Le pays a établi un lien fondamental entre la société civile et l'État, permettant ainsi aux citoyens d'exprimer leurs points de vue, notamment par le biais des partis politiques ou lors des élections.

Il termine en déclarant que la communauté internationale doit travailler de concert en faveur de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, du renforcement des institutions, de l'aide humanitaire, du développement socio-économique et de la tenue d'élections pacifiques. La combinaison de ces éléments permettra d'instaurer une paix durable et d'empêcher que des atrocités ne soient commises dans le monde.

M. L. Slutsky (Fédération de Russie) affirme que l'Ukraine a commencé à larguer des bombes dans l'est du pays il y a huit ans, tuant plus de 10 000 civils, dont des enfants. La Fédération de Russie est intervenue pour protéger la population civile en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies. Il rappelle que les habitants de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijia ont pris une décision quant à leur avenir dans le cadre d'un référendum. Il ne s'agit pas d'une annexion. Il appelle les délégués à accepter la vérité plutôt qu'à s'en remettre aux grands médias actifs aux États-Unis d'Amérique. Il souligne enfin qu'il n'y a rien de plus atroce que l'impact de la guerre sur les civils.

M. A. Naderi (République islamique d'Iran) déclare qu'Israël commet des violations flagrantes du droit international, du droit humanitaire et des droits de l'homme, et que ce pays met ainsi en péril la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Il demande à la Commission internationale indépendante des Nations Unies chargée d'enquêter dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et en Israël, de se pencher sur les violations commises contre les Palestiniens, en particulier les femmes et les enfants. Il suggère que l'UIP réunisse des parlementaires de différentes régions géographiques et crée avec eux sa propre commission d'enquête afin de faire la lumière sur l'oppression qu'Israël inflige aux Palestiniens.

Il rappelle par ailleurs que le Yémen fait face à une crise humanitaire qui donne lieu depuis longtemps à des violations des droits de l'homme à l'encontre de la population. En effet, plus de 10 000 enfants yéménites ont été tués ou blessés depuis le début du conflit. Il salue toutes les initiatives qui ont été prises de bonne foi pour soulager les souffrances du peuple yéménite. Il explique que son pays a déployé des efforts considérables pour fournir une aide humanitaire au

Yémen, y compris pendant la pandémie, mais que ces efforts ont été entravés par la prétendue coalition menée par l'Arabie saoudite. Il ajoute que le recours illégal à la force contre le Yémen constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies, notamment du principe d'autodétermination.

M. H.A. Al-Ahmar (Yémen) remarque que les Yéménites connaissent très bien l'impact de la guerre sur les femmes et les enfants, parce qu'ils en sont les témoins directs. Les Houthis, qui sont soutenus par le régime iranien, recrutent des enfants comme combattants, lancent des missiles sur les camps de réfugiés, posent des mines et prennent pour cible les femmes et les enfants.

Il affirme que les parlementaires du Yémen font tout leur possible pour surveiller les violations du DIH et respecter les Principes de Vancouver. Il est disposé à participer à une commission d'enquête sur l'impact de la guerre sur les femmes et les enfants, en particulier au Yémen et en Palestine. La communauté internationale doit soutenir le Yémen non seulement en lui apportant une aide matérielle, mais aussi en trouvant des solutions concrètes.

Il réfute les affirmations du délégué iranien, ajoutant que l'Arabie saoudite apporte un soutien important au Yémen aux côtés de l'Égypte.

Mme A. Shkrum (Ukraine) évoque la résolution d'urgence adoptée par l'UIP en mars 2022, intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*. Elle rappelle que cette résolution contient des dispositions spécifiques sur la protection des civils et qu'elle a même institué la création d'un groupe de travail chargé de favoriser la paix. Elle déplore toutefois que la résolution n'ait rien changé, puisque la Fédération de Russie poursuit son agression. Elle rappelle qu'au cours des dernières semaines, des parlementaires russes, dont certains participent à la présente Assemblée, ont voté à l'unanimité en faveur de l'annexion de quatre autres régions d'Ukraine et que leur pays a lancé l'une des plus grandes attaques qu'il n'ait jamais menée contre des civils ukrainiens. Lors de cette attaque, les soldats russes n'avaient aucunement l'intention de frapper des objets militaires : ils ont visé spécifiquement des infrastructures civiles, telles que des parcs, des ponts et des écoles. Au total, 422 enfants sont morts et 804 ont été blessés depuis le début de la guerre. Elle attire l'attention sur les messages publiés sur les réseaux sociaux par un Vice-Président du Parlement russe, lequel a encouragé la Fédération de Russie à être aussi dure que possible envers l'Ukraine, notamment en frappant les bâtiments du Gouvernement et du Parlement, en visant les ponts et les centrales électriques et en massacrant la population. Elle appelle les délégués à soutenir la mise en œuvre de la résolution d'urgence susmentionnée et à exclure la Fédération de Russie de l'UIP jusqu'à ce qu'elle mette fin à son agression.

M. J. Alnimri (Jordanie) relève l'importance des lois et accords internationaux pour alléger les souffrances des femmes et des enfants en temps de guerre. Il dit que la Jordanie a récemment promulgué une loi nationale sur les droits des enfants, laquelle va dans le sens de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU.

Il souligne l'existence de plusieurs zones sensibles dans le monde où les civils sont confrontés à la guerre, comme en Ukraine et au Yémen. Il constate qu'en Palestine toutefois, la guerre fait rage depuis des décennies. À Gaza, la population endure des souffrances particulièrement aiguës : elle vit en état de siège et la moitié des jeunes n'ont pas d'emploi.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) estime que la Commission ne peut parler de l'impact de la guerre sur les civils, en particulier sur les femmes et les enfants, sans évoquer des cas concrets comme celui de la Palestine. Ce pays subit des atrocités tous les jours et la population de Gaza vit en état de siège. Il n'y aura pas de paix dans le monde sans paix en Palestine. Il appelle l'UIP à accorder autant d'attention aux crises qui sévissent en Palestine, au Yémen et au Sahel qu'à celle qui frappe l'Ukraine et déclare qu'il est important de traiter toutes les causes sur un pied d'égalité si l'on veut faire disparaître la guerre partout dans le monde.

M. A. Alharbi (Arabie saoudite) dit que l'Arabie saoudite évolue dans une région fortement touchée par la guerre. Le Gouvernement prend des mesures pour accueillir les réfugiés et leur fournir une éducation et des soins de santé gratuits. Il ajoute que le pays s'emploie également avec la plus grande énergie à réhabiliter les enfants soldats, procéder au déminage et aider les blessés à se rétablir.

Il exprime son accord avec la déclaration faite par M. Al-Ahmar. Il ajoute que l'Arabie saoudite a soutenu le peuple yéménite de nombreuses manières, notamment en déployant quelque 700 projets humanitaires pour un montant de quatre milliards d'USD.

M. K. Ait Mik (Maroc) rappelle que le recrutement d'enfants soldats est un crime de guerre. Les parlementaires doivent faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils ratifient les Principes directeurs relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, ainsi que tous les autres accords visant à préserver les droits des enfants. L'UIP doit continuer à se pencher sur la question des enfants soldats. Il attire l'attention sur la situation des civils en Afrique du Nord et au Sahel, lesquels connaissent de grandes souffrances du fait de la guerre. Il rappelle notamment la recrudescence de la traite des êtres humains à laquelle la région a été confrontée. Les gouvernements doivent mettre fin à ces pratiques abusives tout en respectant la souveraineté des pays concernés.

M. F. Al Ahmad (République arabe syrienne) déclare que la Syrie est soumise à des attaques continues qui ont un impact sur la vie des femmes, des enfants et de la société dans son ensemble : l'occupation turque prive des millions de Syriens d'eau, les occupants américains volent le pétrole du désert syrien, et les Israéliens lancent des attaques militaires quotidiennes sur le territoire syrien. Il ajoute que le pays a également été victime d'attaques terroristes et extrémistes qui ont endommagé une grande partie de ses infrastructures, notamment 3 000 écoles. Il appelle l'UIP à condamner les atrocités susmentionnées.

M. J.G.N. Noh (Soudan du Sud) s'appuie sur l'expérience de son pays pour affirmer que ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus en période de conflit. Souvent, leurs souffrances résultent entre autres de la destruction des infrastructures et de leurs moyens de subsistance. Il demande aux intervenants d'expliquer comment faire face à la détérioration des infrastructures et des moyens de subsistance pendant un conflit urbain. Il aimerait également savoir comment les parlementaires peuvent soutenir sur le long terme les personnes déplacées dans leur propre pays et les réfugiés, sachant que beaucoup d'entre eux ont été déracinés et ont des perspectives limitées.

Il déclare qu'il n'y a pas de meilleur protecteur que son propre voisin. Ainsi, le Soudan du Sud, malgré son propre conflit interne, a déployé des efforts considérables pour tenter de rétablir la paix chez son voisin, le Soudan. Ce dernier a aujourd'hui retrouvé une certaine stabilité grâce à l'Accord de Djouba.

Il indique que les relations interétatiques commencent à se développer sur le continent africain et que l'on s'attache à résoudre les problèmes qui se posent en Afrique au moyen de solutions conçues en Afrique. Il remarque que l'on parvient généralement à des solutions plus efficaces lorsque les pays forment des réseaux internationaux et régionaux, comme cela a été le cas en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.

Mme J. Sabao (Zambie) explique que depuis l'indépendance, la Zambie n'a pas connu de guerre intra- ou interétatique, mais qu'elle a subi les effets des conflits qui sévissent dans les pays voisins. Le pays a accueilli un grand nombre de réfugiés en provenance d'Afrique du Sud, de l'Angola, du Burundi, du Mozambique, de Namibie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de la Somalie et du Zimbabwe. Sa politique d'ouverture à l'égard des réfugiés a eu un coût élevé, tant sur le plan financier que matériel. Les infrastructures socio-économiques du pays ont été rudement mises à l'épreuve et les autorités locales ont dû se battre pour trouver des ressources pour l'éducation, les soins de santé, l'eau et l'assainissement, la communication, et les transports. Elle souligne qu'en dépit de ces difficultés, le Gouvernement zambien a pris des mesures pour améliorer la vie des réfugiés, par exemple en mettant en place des politiques leur assurant une plus grande liberté de mouvement et un meilleur accès à l'emploi, à l'éducation et à l'enregistrement des faits d'état civil.

Elle rappelle pour conclure que les populations civiles touchées par la guerre subissent souvent des traumatismes, notamment des abus sexuels et des pertes matérielles. La communauté internationale peut renforcer la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, en se conformant aux lois, normes et protocoles internationaux.

M. J. Rathgeb (Chili) estime qu'il est important que les parlementaires fassent entendre leur voix pour dénoncer la souffrance des populations et qu'ils condamnent tout événement qui met en cause la sécurité des personnes. Cela dit, il ne suffit pas de s'insurger. Il faut également trouver

des solutions concrètes propres à soulager les souffrances qu'endurent de nombreuses personnes, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées. Les parlementaires se doivent d'agir au nom des peuples qu'ils représentent.

Mme J. Arman (Conseillère juridique régionale pour l'Afrique de l'Est, CICR), intervenante, prend note des observations formulées et en particulier de celles de M. Noh et Mme Sabao. Elle est d'avis que les organisations humanitaires internationales doivent réagir différemment aux conflits de longue durée. Le modèle actuel, selon lequel les États reçoivent d'abord une assistance humanitaire puis une aide au développement, ne fonctionne pas. Elle ajoute que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer à cet égard : ils doivent créer des cadres politiques et juridiques en vue de garantir le respect du DIH et de réduire les souffrances des civils.

M. F. Safari (Directeur du Centre d'excellence africain pour les enfants, la paix et la sécurité de l'Institut Romeo Dallaire), intervenant, souligne que le recrutement d'enfants dans les groupes armés est un problème majeur qui doit figurer parmi les priorités en matière de paix et de sécurité. Les garçons et les filles recrutés comme combattants sont très vulnérables, et les parlementaires doivent se préoccuper d'eux.

Il attire l'attention sur les observations formulées par Mme Dlakude. Il convient que la prévention est le moyen le plus efficace de faire face aux conflits et appelle les délégués à s'attaquer à leurs causes profondes. Il reconnaît que les systèmes d'alerte précoce sont très importants car ils permettent aux pays d'agir rapidement, et ajoute qu'il est également essentiel de faire participer les populations vulnérables aux processus de prise de décision et de garantir la transparence.

Mme M. Kiener Nellen (Femmes de paix autour du monde), intervenante, estime que la prochaine étape importante en faveur de la paix est de faire en sorte que des femmes occupent des postes de chefs d'État. Aujourd'hui, seuls 9 des 152 chefs d'État dans le monde sont des femmes. Les femmes dirigeantes ne doivent pas s'engager dans la guerre, elles doivent plutôt travailler à la prévention et au règlement des conflits par le biais d'accords de paix globaux et sensibles à la dimension de genre. Elle ajoute qu'une plus grande volonté politique est nécessaire pour mettre en œuvre le cadre international existant pour la protection des civils. Les parlementaires doivent unir leurs forces pour rapprocher les États des mouvements en faveur du climat, de la jeunesse et de la paix, ainsi que du mouvement antinucléaire. Elle mentionne trois actions particulièrement importantes : la lutte contre la corruption, la lutte pour les droits de l'homme et la lutte pour la paix.

Mme F.S. Diallo (Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité), relève que la guerre a un impact sur les civils partout dans le monde, et pas seulement dans certaines régions. Elle encourage les parlementaires à trouver des solutions innovantes aux problèmes de sécurité et à préserver le droit à la sécurité.

Réunion-débat sur le thème *La guerre et les changements climatiques comme éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire mondiale*

Le Président annonce que le prochain point à l'ordre du jour est une réunion-débat sur le thème *La guerre et les changements climatiques comme éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire mondiale*. Il rappelle que l'un des ODD vise à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition d'ici 2030, mais que les choses vont dans un tout autre sens. Les conflits et les changements climatiques fragilisent des approvisionnements alimentaires déjà instables, créent des tensions dans le monde entier et déclenchent de nouveaux conflits. Comme précédemment, la réunion-débat prendra la forme d'une table ronde d'experts encadrée par une modératrice, laquelle sera suivie par des interventions de parlementaires. Il invite Mme Diallo à modérer la réunion-débat.

Mme F.S. Diallo (Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité), modératrice, déclare que le droit de vivre à l'abri de la peur et le droit de vivre à l'abri du besoin sont deux principes de la sécurité humaine. Elle constate que l'on assiste toutefois à une aggravation de la pauvreté et à une plus grande instabilité dans le monde. Elle présente les intervenants.

Mme E. Heines (Directrice de pays du Programme alimentaire mondial (PAM) au Rwanda), intervenante, indique que le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire dans le monde est deux fois et demie plus élevé qu'en 2019 (345 millions de personnes contre 135 millions il y a trois ans), sans compter les 50 millions de personnes qui se trouvent aujourd'hui au seuil de la famine. Elle fait remarquer que le monde est actuellement plongé dans une crise alimentaire d'une ampleur sans précédent, dont les trois principaux facteurs sont les conflits, les chocs climatiques et la menace d'une récession mondiale.

Elle attire l'attention sur le lien d'interdépendance qui existe entre le climat, l'alimentation et les conflits. Les chocs climatiques sont préjudiciables à l'agriculture et à l'élevage, ce qui a des répercussions sur la sécurité alimentaire. Les émissions mondiales ont également un effet sur la productivité alimentaire. S'agissant en particulier des fruits, la productivité agricole a ainsi diminué de 21 % en raison du réchauffement climatique, tandis que le rendement des cultures de riz, de maïs et de blé devrait chuter de 10 à 25 % par degré de réchauffement. Les populations doivent se battre pour les ressources rares, ce qui exacerbe les conflits. Elle ajoute que les conflits peuvent avoir de graves répercussions au-delà du ou des pays concernés et retentir ainsi au niveau mondial. Il est donc primordial, pour la paix et la sécurité internationale, de chercher à résoudre les crises climatique et alimentaire.

Elle estime que la communauté internationale doit rompre le cercle vicieux "crises-réponses aux crises" et se concentrer davantage sur le renforcement de la résilience, des capacités et des systèmes, et ce dans les contextes humanitaire et du développement et par le biais de programmes d'action pour le climat. Le financement de l'action climatique doit être dirigé davantage vers les contextes les plus fragiles, qui sont moins résilients et moins bien armés face aux chocs climatiques.

Elle donne l'exemple du Rwanda, qui est un pays stable ne connaissant actuellement pas de conflit, mais qui est très vulnérable face aux chocs climatiques. Chaque année, près de 44 % de sa population fait face à un phénomène climatique, par exemple à une inondation, à un glissement de terrain ou à une sécheresse. Le secteur privé peut contribuer pour beaucoup à réduire les risques pour l'agriculture au Rwanda, notamment par l'introduction de financements concessionnels mixtes, de conditions de financement inférieures à celles du marché et de produits d'atténuation des risques. Le Rwanda est l'un des dix pays dont l'inflation des prix alimentaires est la plus élevée (34 %). Les chocs climatiques et la hausse des prix des denrées alimentaires, comme ceux que le Rwanda a connus, perturbent l'ensemble du système alimentaire mondial.

Elle explique que le PAM a la mission d'œuvrer dans les contextes d'urgence humanitaire, mais aussi en faveur du développement. Au Rwanda, le PAM porte ses efforts sur le développement et la résilience. Il mène ainsi un projet destiné à créer des biens collectifs résilients au climat, avec notamment des cultures en terrasses pour l'agriculture et des aménagements mineurs pour l'irrigation. Un autre projet vise à mettre en place une protection sociale efficace face aux chocs.

Elle souhaite mettre en avant quatre points de départ en matière d'action climatique. Premièrement, il est important d'anticiper les risques climatiques. En Somalie par exemple, le PAM a mis en place des systèmes d'alerte précoce et des programmes de transferts en espèces anticipés. Deuxièmement, il est nécessaire de restaurer les écosystèmes et infrastructures détériorés pour renforcer la résilience climatique. Au Sahel, le PAM a ainsi proposé un ensemble cohérent de mesures de restauration. Troisièmement, les pays doivent protéger les personnes les plus vulnérables avec des filets de sécurité et des assurances contre les phénomènes climatiques extrêmes. Elle remarque qu'un travail important est accompli en matière d'assurance contre les risques climatiques en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe par le biais de l'initiative *African Risk Capacity Replica*. Quatrièmement, les collectivités doivent être mobilisées en vue de faciliter l'accès à des solutions énergétiques durables, comme cela a été fait au Tchad par le biais d'un programme d'alimentation scolaire.

M. W. von Trott zu Solz (Ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte au Kenya et au Soudan du Sud), intervenant, attire l'attention sur le lien intrinsèque qui existe entre la guerre, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire. L'exemple le plus récent de l'impact de la guerre sur l'insécurité alimentaire mondiale est la guerre en Ukraine, en raison de laquelle quelque 20 millions de tonnes de céréales n'ont pas pu être livrées dans le monde.

Il remarque également que la guerre, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire sont les principales causes de déplacement. En 2022, la Corne de l'Afrique a été confrontée à des sécheresses d'une gravité qu'elle n'avait pas connue depuis 40 ans et à sa troisième sécheresse en seulement 10 ans, ce qui a contraint de nombreuses personnes à quitter leur foyer.

Il souhaite faire part de quelques bonnes pratiques et projets mis en œuvre par l'Ordre souverain de Malte en vue de lutter contre les changements climatiques et de renforcer la résilience face à l'insécurité alimentaire. L'organisme de secours humanitaire de l'Ordre, *Malteser International*, distribue de la nourriture dans les situations de crise aiguë et contribue à la mise en place d'une sécurité alimentaire durable. Son action est axée en particulier sur la lutte contre la malnutrition et la sous-alimentation des femmes enceintes et des jeunes enfants, mais aussi sur le soutien des petits exploitants agricoles et la promotion de l'agriculture durable.

Il explique qu'au Kenya, l'Ordre apporte un soutien direct aux communautés rurales en leur fournissant de la nourriture pour leurs animaux et de l'argent pour leurs approvisionnements, et organise des cours de formation et des campagnes de publicité pour sensibiliser la population locale aux changements climatiques et à l'utilisation durable des ressources naturelles. L'Ordre s'est également employé à renforcer la résilience des ménages face à la sécheresse, notamment en augmentant les capacités de stockage de l'eau. D'autres mesures ont été prises, comme la plantation d'arbres et l'introduction de cuisinières à faible consommation d'énergie.

En Ouganda, l'Ordre s'emploie à reboiser des zones forestières, à construire des pépinières, à former les réfugiés à l'agriculture et à la sylviculture durables, et à sensibiliser la population à la protection et à la viabilité de l'environnement. En Haïti et en Colombie, il veille également à reboiser des zones forestières et à réhabiliter d'importants écosystèmes en créant des forêts de mangroves. Des efforts sont également déployés pour sensibiliser la population aux pratiques de la pêche, du recyclage et de l'apiculture durables. En Inde, en Indonésie, au Népal et aux Philippines, les femmes marginalisées sont soutenues sur la voie de l'autodétermination dans le cadre d'un projet de recyclage des plastiques.

Il ajoute qu'au Soudan du Sud, l'Ordre tente de résoudre le problème persistant de l'insécurité alimentaire en multipliant les jardins urbains, notamment dans les écoles. L'idée est de rendre les jeunes autonomes en leur enseignant des méthodes productives et durables pour la culture des fruits et légumes. Des coopératives d'agriculteurs sont également mises en place afin d'assurer une approche durable de la sécurité alimentaire collective. Enfin, des programmes d'alimentation scolaire ont été déployés, notamment dans les camps de réfugiés.

M. M. Kapila (Professeur en santé mondiale et affaires humanitaires à l'Université de Manchester et Conseiller principal à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM)), intervenant, constate que la crise climatique est désormais bien établie, avec l'augmentation avérée de la température moyenne mondiale de 1,1 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Le seuil de 1,5 °C sera probablement franchi dans les cinq prochaines années, ce qui détériorera encore davantage les conditions de vie dans le monde.

Il souligne que le monde vit l'une des périodes les plus meurtrières de son histoire depuis la Seconde Guerre mondiale. En 2021, 130 conflits armés faisaient rage et tuaient 2,9 millions de personnes dans le monde. Un tiers de l'humanité vit dans des zones touchées par des conflits, où ceux-ci sont considérés comme faisant partie intégrante de la vie. Tous les pays, même ceux qui ne sont pas officiellement en état de guerre, sont confrontés à un certain degré de conflit. Il ajoute que les guerres d'aujourd'hui touchent l'ensemble de la société, ont des répercussions dans tous les secteurs et sont entachées de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Les conflits se déroulent non seulement sur les champs de bataille, mais aussi dans de nombreux autres contextes, comme le cyberespace. Il est donc essentiel de repenser la guerre moderne.

Il déplore que rien ne laisse présager un renversement prochain de l'une ou l'autre de ces tendances. En réalité, la conjonction des conflits et des changements climatiques entraîne des impacts aggravés, tels que l'insécurité alimentaire. Selon le PAM, 128 millions de personnes se couchent chaque soir le ventre vide et 50 millions de personnes sont menacées de famine. Il note que si la politique internationale a échoué dans ce domaine, c'est notamment parce que la famine est généralement déclarée bien trop tard, les organisations telles que le PAM étant extrêmement réticentes à déclarer l'état de famine. Il estime que cela doit changer.

Mme F.S. Diallo (Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité), modératrice, dit que l'approche axée sur la sécurité humaine offre un cadre concret pour prévenir et atténuer les effets de la guerre et des changements climatiques, ainsi que pour renforcer l'autonomie des sociétés. Elle relève que la sécurité, la paix et le développement sont interconnectés. Elle appelle les intervenants à définir des mesures spécifiques que les parlementaires peuvent prendre pour lutter contre les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire.

M. W. von Trott zu Solz (Ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte au Kenya et au Soudan du Sud), intervenant, précise que l'Ordre ne peut s'attaquer qu'aux symptômes de la maladie et non à son cœur. Les parlementaires, en revanche, sont en mesure d'influencer les gouvernements et peuvent donc s'attaquer au cœur du problème. Il encourage ainsi les parlementaires à se rendre dans les endroits les plus touchés par la guerre et les changements climatiques, où ils peuvent se faire leur propre idée de la situation avant d'adapter leurs politiques en conséquence. Il ajoute que les parlementaires doivent également soutenir les organisations internationales, non seulement financièrement, mais aussi en leur donnant la possibilité de communiquer avec les responsables politiques et en leur permettant d'acquérir un savoir-faire. Il termine en soulignant l'importance d'utiliser tous les moyens possibles pour mettre fin aux guerres et aux conflits, et notamment à la guerre en Ukraine.

M. M. Kapila (Professeur en santé mondiale et affaires humanitaires à l'Université de Manchester et Conseiller principal à l'APM), intervenant, souhaite attirer l'attention sur deux points. Premièrement, il pense qu'au lieu de disparaître, les guerres et les changements climatiques ne vont faire que s'aggraver. C'est pourquoi les mesures politiques préconisées doivent être adaptées aux circonstances non pas d'aujourd'hui mais de demain. Deuxièmement, le problème n'est pas que la nourriture manque en soi, mais qu'elle n'est pas suffisamment disponible, accessible et abordable. De surcroît, l'alimentation est de mauvaise qualité : l'indice mondial de la qualité de l'alimentation est de seulement 40 sur 100, selon le *Global Dietary Database*. Il relève que cette piètre qualité de l'alimentation a un impact sur la santé des gens, sachant que les maladies non transmissibles sont aujourd'hui à l'origine de 70 % des décès dans le monde.

Il ajoute que les mesures politiques doivent s'appliquer à la fois à brève échéance et dans la durée. Les personnes affamées doivent évidemment être nourries sans attendre, mais le système mis en place à cet effet ne fonctionne pas. Il déplore que la fourniture de l'aide humanitaire à court terme, notamment de nourriture, ait été monopolisée par de grandes organisations non gouvernementales et internationales certes bien intentionnées, mais peu fiables et inefficaces. Il compare la situation à une loterie, où de nombreux pays dépendent de l'indulgence d'autres pays et qui met les nations affamées en concurrence les unes avec les autres pour se nourrir. Il juge par ailleurs tout à fait anormal que des organisations multilatérales, dont la plupart ne sont soumises à aucun contrôle, décident seules des besoins, des priorités et des allocations. Il appelle les parlementaires à faire en sorte que leurs pays dépendent moins de ce système et parviennent à une autosuffisance durable en améliorant les politiques agricoles nationales et les programmes d'aide alimentaire. Ces politiques et programmes doivent être conçus selon des critères déterminés au niveau national plutôt que selon des normes mondiales qui tendent à promouvoir une solution universelle.

Il déclare en outre que les parlementaires doivent de toute urgence revoir les systèmes alimentaires et nutritionnels de leurs pays et y faire figurer le droit à l'alimentation comme un droit humain universel. Ils doivent rompre le clivage qui existe depuis longtemps entre les stratégies humanitaires d'urgence à court terme et les stratégies de développement durable à long terme. Il explique que ce clivage a été initialement établi pour faciliter la division du travail au sein des organisations internationales, mais qu'il n'est pas pertinent dans les contextes nationaux. Pour aller de l'avant, la prochaine étape consiste à élaborer des systèmes de protection sociale universels qui tiennent compte de la question de l'alimentation. Il ajoute que tous les parlements doivent s'employer à créer des filets de sécurité nationaux, qui seront mis en place progressivement en fonction des ressources disponibles. L'aide étrangère, en particulier l'aide alimentaire, doit passer par les systèmes nationaux plutôt que par des projets parallèles qui sapent les systèmes nationaux. Le Rwanda a fourni un très bon exemple à cet égard en montrant que de telles initiatives sont réalisables même dans les pays à faible revenu.

Il estime par ailleurs que l'alimentation doit être considérée comme une question de sécurité stratégique, au même titre que la défense militaire. L'alimentation est de nos jours utilisée comme une arme et doit être traitée en conséquence, même en temps de paix. Les pays doivent constituer des réserves alimentaires stratégiques, développer leurs capacités en matière d'intelligence alimentaire, effectuer des analyses des menaces et des risques et mettre en place des politiques économiques, financières et agricoles équilibrées qui renforcent la résilience du système alimentaire.

Il souligne que l'approche qu'il vient de décrire exige un leadership et une redevabilité au niveau national, qui sont les principales fonctions des parlementaires. L'une des priorités des parlementaires devrait être d'encourager un débat sur la mondialisation, car celle-ci a une influence sans pareille sur le destin des nations. Si la mondialisation a apporté de nombreux

avantages, elle est également à l'origine de vastes problèmes et a suscité beaucoup de mécontentement. Un examen de ce phénomène à travers le prisme national aurait une énorme incidence sur les choix faits par les pays dans leurs interactions avec le reste du monde.

Il termine en déclarant que deux changements majeurs doivent avoir lieu. Premièrement, puisque de plus en plus de personnes vivent dans les villes, les pays doivent réduire l'empreinte écologique du secteur agricole et s'orienter vers l'agriculture urbaine. Deuxièmement, les systèmes alimentaires doivent se diversifier et s'assouplir. Bien qu'il existe 50 000 plantes comestibles sur la planète, les deux tiers de l'apport calorique dont nous avons besoin reposent sur seulement trois d'entre elles. Il constate que nous ne remédierons pas à l'insécurité alimentaire sans modifier la façon dont nous nous alimentons. Les parlementaires doivent montrer la voie en opérant les changements socioculturels susmentionnés. La démocratie n'est pas viable si la nourriture n'est pas à la portée de tous.

Mme E. Heines (Directrice de pays du PAM au Rwanda), intervenante, estime que les parlements peuvent apporter des changements tangibles et durables par le biais de la politique et de la législation. Les lois et politiques nationales doivent : 1) donner la priorité à l'adaptation aux changements climatiques et aux solutions visant à remédier aux pertes et préjudices, 2) protéger les groupes les plus vulnérables contre les chocs climatiques, et 3) veiller à ce que les populations les plus touchées disposent des ressources nécessaires pour se protéger, notamment de filets de sécurité nationaux et de systèmes de protection sociale. Les budgets nationaux et le financement international du développement doivent être modifiés en conséquence.

Elle souligne que les parlementaires peuvent jouer un rôle clé en influençant les dirigeants mondiaux. Elle les encourage à se rendre dans les régions touchées par les changements climatiques et les conflits et à utiliser les connaissances acquises pour faire en sorte qu'une attention accrue soit accordée aux problèmes existants. Il importe en particulier de faire pression sur le G20, qui est responsable de 80 % des émissions mondiales. Elle demande que les parlementaires des pays du G20 plaident en faveur d'un financement accru pour le climat, notamment dans le domaine de l'adaptation, et que les dirigeants soient exhortés non seulement à prendre des engagements, mais aussi à les mettre en œuvre.

Elle appelle enfin l'UIP à créer une commission spéciale sur les changements climatiques et la faim, laquelle examinerait les éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire en vue de prévenir et d'atténuer la famine dans le monde.

Le Président remercie la modératrice et les intervenants pour leurs contributions et invite les autres participants à prendre la parole.

M. O. Al-Nasiri (Parlement arabe) déclare que les pays doivent s'attaquer d'urgence à l'impact de la guerre et des changements climatiques sur la sécurité alimentaire. Les catastrophes climatiques, telles que les sécheresses et les inondations, détruisent les cultures pendant que les guerres mettent à mal les chaînes d'approvisionnement. Il en résulte de nombreuses perturbations économiques, notamment une hausse des prix des denrées alimentaires. Les pays arabes en ont fait l'expérience directe.

Il estime que les parlementaires doivent encourager les gouvernements à mettre en œuvre une économie verte qui met à profit les technologies modernes pour soutenir l'agriculture, les échanges et le commerce durables. Il souligne enfin la nécessité de créer des réseaux régionaux de sécurité alimentaire pour protéger les pays contre les chocs alimentaires.

M. S. Kondo (Japon) dit que la guerre et les changements climatiques sont les principaux éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire. Les phénomènes climatiques, tels que les inondations et les températures extrêmes, détruisent les cultures, pendant que les guerres entravent le commerce international des denrées alimentaires.

Il rappelle que l'Organisation des Nations Unies a été fondée pour promouvoir la paix, la coopération et le progrès socio-économique dans le monde. Il souligne par ailleurs que la Constitution japonaise rejette le recours à la force, reconnaît le droit de tous à vivre en paix et fait valoir la responsabilité des pays les uns envers les autres. Il ajoute que l'UIP doit mener ses travaux dans le même esprit.

M. S. Rachkov (Bélarus) affirme qu'une mobilisation politique est nécessaire pour protéger les générations actuelles et futures des effets de la guerre et des changements climatiques. Les parlements, les gouvernements et les organisations internationales doivent apporter un soutien

financier plus important aux pays en difficulté, en particulier à ceux touchés par des conflits. Il souligne la nécessité impérieuse non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de mettre en place des mesures d'adaptation. Il est également nécessaire, d'une manière générale, de renforcer les capacités des pays à faire face à la guerre et aux changements climatiques.

Il explique que le Bélarus est fermement décidé à devenir une économie durable à faible émission de carbone et qu'il a été l'un des premiers États européens à ratifier l'Accord de Paris. Le pays dispose d'un cadre juridique solide en matière de lutte contre les changements climatiques et est en bonne voie pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 35 % d'ici à 2030. Pour le Bélarus, la sécurité alimentaire est une priorité absolue. Il ajoute que le pays est bien placé dans le classement de l'indice mondial de la sécurité alimentaire. Tous les cinq ans, le Bélarus met en place des programmes spéciaux pour développer son infrastructure agro-alimentaire, lesquels prévoient par exemple l'utilisation de machines agricoles de fabrication locale. La production alimentaire bénéficie en outre d'un soutien régulier, ce qui a permis au pays d'augmenter considérablement ses exportations de produits alimentaires.

Il termine en soulignant que les changements climatiques et la sécurité alimentaire sont des enjeux communs qui exigent une collaboration internationale. Il soutient l'UIP dans ses efforts pour remédier à la crise alimentaire mondiale.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) estime que les parlements doivent participer plus activement aux efforts déployés pour combattre l'insécurité alimentaire, par exemple en améliorant leurs réponses aux crises économiques, politiques et sociales et en renforçant leur action de lutte contre les changements climatiques. Elle déplore que les mesures prises par les parlements pour faire face aux crises récentes, telles que la pandémie de COVID-19, aient été largement insuffisantes.

Elle explique que les Émirats arabes unis ont adopté une stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire. Ils font par ailleurs partie des principaux pays donateurs aux pays frappés par la malnutrition, pour lesquels ils ont en effet débloqué quelque 57 milliards d'USD d'aide alimentaire entre 2010 et 2021.

Elle demande que les intervenants précisent comment les parlementaires peuvent contribuer durablement aux nombreuses initiatives mises en œuvre dans le monde pour renforcer la sécurité alimentaire.

Mme D.E. Dlakude (Afrique du Sud) dit que l'Afrique du Sud se félicite des récents accords qui ouvrent la voie à l'exportation de millions de tonnes de céréales. Ces céréales doivent être dirigées vers les régions qui en ont le plus besoin, à savoir l'Afrique et le Moyen-Orient. Elle soutient les appels à la levée des restrictions commerciales sur les fournitures médicales et les denrées alimentaires. Les restrictions exacerbent les crises sanitaires et économiques, en particulier dans les pays vulnérables et à faible revenu.

Elle souligne l'importance de trouver des solutions durables aux conflits armés en s'attaquant à leurs causes profondes, telles que la marginalisation et les inégalités. Elle indique que, selon des études réalisées par l'ONU, plus de 40 % des conflits armés internes survenus au cours des 60 dernières années ont été liés aux ressources naturelles. Les structures nationales chargées de lutter contre l'extraction illicite de minerais doivent donc être renforcées.

Elle déclare que l'investissement pour le climat doit aller au-delà de la productivité agricole. En effet, les pays doivent investir dans l'électrification, les transports et le haut débit afin de relier les communautés rurales aux marchés. Ils doivent également investir non seulement dans l'innovation intelligente face au climat pour rendre les systèmes alimentaires plus résilients face aux changements climatiques, mais aussi dans des systèmes d'alerte précoce afin de prévenir les catastrophes humanitaires. Les systèmes d'alerte précoce doivent informer les agriculteurs sur la probabilité des menaces et sur la manière de réduire les impacts potentiels de ces menaces.

Elle soutient la Zone de libre-échange continentale africaine, qui renforcera la sécurité alimentaire sur le continent et réduira la vulnérabilité des pays africains face aux chocs.

Mme A. Sarangi (Inde) relève que l'Inde a toujours soutenu la paix et a pris de nombreuses mesures pour lutter contre les changements climatiques. Le pays a notamment atteint son objectif de produire 40 % de son énergie à partir de sources non fossiles avec neuf ans d'avance, a construit le premier aéroport au monde fonctionnant entièrement à l'énergie solaire, et a mis à la disposition de ses habitants 367 millions d'ampoules LED, 2,3 millions de ventilateurs à faible consommation énergétique et 93,4 millions de bonbonnes de gaz moins polluantes pour la cuisine. Ces mesures ont montré qu'il est possible d'éviter des millions de tonnes d'émissions de carbone tout en fournissant de l'énergie aux populations à faible revenu.

Elle ajoute que l'Inde a aussi investi dans la sécurité alimentaire. Le Gouvernement a lancé une mission nationale pour l'agriculture durable et créé des programmes pour la santé des sols, l'agriculture biologique et l'agroforesterie. Promulguée en 2013, la loi nationale sur la sécurité alimentaire fait des subventions aux céréales alimentaires un droit légal pour plus de 67 % des citoyens. Elle souligne que l'Inde s'efforce aussi de soutenir la sécurité alimentaire d'autres pays, par exemple de l'Afghanistan, auquel elle a fourni 35 000 tonnes de blé à la suite du récent tremblement de terre dont il a été victime.

Elle rappelle que l'Inde prendra la présidence du G20 en décembre 2022 et ajoute que le pays fera tout son possible pour s'attaquer aux problèmes de la guerre et des changements climatiques en tant qu'éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire.

Mme H. Fayez (Bahreïn) affirme que les parlementaires peuvent garantir la sécurité alimentaire en exerçant leurs fonctions législative et de contrôle. Elle les encourage à partager leurs expériences et bonnes pratiques en la matière. Elle souligne l'importance de contrôler la mise en œuvre des ODD et d'adopter des lois relatives à la protection de l'environnement et aux changements climatiques. Ces lois devront tenir compte en particulier de l'impact mutuel des changements climatiques et de la production alimentaire. Elle souligne également la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre des lois efficaces en matière d'agriculture. Elle ajoute que la communauté internationale doit coopérer pour atténuer la crise alimentaire et que les parlements tireront profit d'une coopération avec les organismes des Nations Unies, tels que le PAM et l'Organisation mondiale de la Santé.

M. M.A. Rakotomalala (Madagascar) dit que Madagascar subit de plein fouet les effets des changements climatiques. Le pays a connu des sécheresses et des inondations qui ont entraîné une pénurie d'eau potable et d'eau pour la production agricole. Les cultures sont malmenées et l'inflation de produits tels que les engrais et le pétrole aggrave le problème. Il appelle les parlementaires du monde entier à faire preuve de solidarité en couvrant les besoins d'urgence du pays et en l'aidant à relancer son secteur agricole.

Mme E. Heines (Directrice de pays du PAM au Rwanda), intervenante, souhaite réaffirmer ce qu'elle a dit précédemment. Tout d'abord, l'un des principaux moyens de protéger la sécurité alimentaire est de prendre des mesures face aux changements climatiques. Les pays qui contribuent le moins au réchauffement de la planète en portent le plus lourd fardeau et sont généralement les moins résilients. Deuxièmement, les changements climatiques, les conflits et l'insécurité alimentaire sont des phénomènes interdépendants, chacun entraînant et renforçant les autres. Leurs effets dépassent les frontières des pays concernés et se répercutent dans le monde entier. Troisièmement, il faut mettre l'accent sur le renforcement de la résilience des personnes vulnérables afin qu'elles puissent mieux résister aux chocs, en particulier aux chocs climatiques. Il est crucial de rompre le cycle sans fin "crises-réponses aux crises" et de créer un système plus durable. Quatrièmement, il est nécessaire de mettre en place, à différents niveaux, des programmes axés sur l'anticipation des risques climatiques, la restauration des écosystèmes et des infrastructures détériorés, la protection des plus vulnérables et la dynamisation des populations grâce à l'accès à des solutions énergétiques durables. Enfin, les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour faire avancer les politiques et la législation, influencer les dirigeants et veiller à ce que les engagements pris soient honorés.

M. W. von Trott zu Solz (Ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte au Kenya et au Soudan du Sud), intervenant, indique que l'Ordre souverain de Malte est une organisation confessionnelle disposant de représentations diplomatiques dans plus de 110 pays et aspirant à soutenir tous les citoyens du monde sans discrimination. Il ajoute que d'autres organisations confessionnelles sont également en mesure d'apporter leur aide.

M. M. Kapila (Professeur en santé mondiale et affaires humanitaires à l'Université de Manchester et Conseiller principal à l'APM), intervenant, déclare que les solutions techniques ou basées sur des projets ne suffisent pas. Les pays, et donc les parlements, doivent aborder le problème de manière plus stratégique. Chaque pays doit devenir autosuffisant, car il n'y a pas de résilience sans autosuffisance. Il souligne l'importance cruciale de traiter la sécurité alimentaire comme une réelle question de sécurité et ajoute qu'une transformation complète du système est nécessaire.

Mme F.S. Diallo (Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité), dit que son organisation est également prête à offrir son soutien. Le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité s'emploie à renforcer la résilience en travaillant de manière transversale. Il collabore ainsi avec des institutions telles que les gouvernements et les parlements sur l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités et la gouvernance du secteur de la sécurité.

Le Président rappelle aux délégués que la Commission a adopté, en mai 2021, une résolution phare intitulée *Stratégies parlementaires pour renforcer la paix et la sécurité face aux menaces et aux conflits résultant des catastrophes liées au climat et à leurs conséquences*. Il invite les membres à faire rapport au secrétariat de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, d'ici à la 146e Assemblée de l'UIP en mars 2023, sur les mesures prises en vue de la mise en œuvre de cette résolution.

La séance est levée à 18 h 25.

SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 40, sous la conduite du Président de la Commission permanente, M. M.B.M. Al-Ahbabi (Qatar).

Audition d'experts sur le thème *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*

Le Président ouvre l'audition d'experts sur le thème de la prochaine résolution de la Commission, *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Cette audition sera l'occasion de faire le point avec les co-rapporteurs à mi-parcours du processus de rédaction et de les orienter dans leur travail sur le projet de résolution. Elle comprendra des présentations faites par les co-rapporteurs, des contributions d'experts et un débat avec les membres de la Commission.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis), co-rapporteure, déclare qu'elle et son collègue co-rapporteur, M. Cepeda, ont travaillé assidûment à la préparation du projet de résolution. Ils ont tenu des consultations avec des chercheurs dans le domaine de la cybersécurité et ont assisté à une session du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles à Vienne.

Elle indique que les co-rapporteurs sont déjà convenus de l'objectif et du contenu du projet de résolution, ainsi que de la marche à suivre. La résolution a pour but d'examiner les défis liés à la lutte contre les cyberattaques et la cybercriminalité. Le texte fournira un éclairage sur les risques associés à ce type de criminalité. Elle précise que la prochaine étape consistera à recueillir les points de vue de parlementaires et d'experts.

Elle mentionne quelques-unes des difficultés rencontrées dans la lutte contre la cybercriminalité, à savoir les désaccords sur la définition de ce phénomène, une législation obsolète et de multiples actes qui compromettent la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données informatiques. Elle est d'avis que la définition de la cybercriminalité doit inclure tout acte qui viole la loi par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants, les crimes de haine et le recrutement de terroristes. Elle ajoute que plusieurs initiatives ont déjà été lancées aux niveaux régional et international en matière de lutte contre la cybercriminalité, telles que la Convention de Budapest sur la cybercriminalité (2001), la résolution de l'UIP intitulée *La cyber-guerre : une grave menace pour la paix et la sécurité mondiale* (2015) et le Programme mondial contre la cybercriminalité.

S'agissant du contenu du projet de résolution, elle relève que celui-ci doit attirer l'attention sur le nombre accru de cybercrimes qui se sont produits pendant la pandémie de COVID-19. Il doit aborder également la nature rapide et changeante de ces crimes et appeler à une plus grande coopération internationale. Elle souligne que les différences législatives entre les États retardent souvent le processus de poursuite.

M. J. Cepeda (Espagne), co-rapporteur, signale que l'ONU prévoit d'organiser un sommet mondial autour du thème de la cybersécurité en 2024. Il estime que la résolution est un bon moyen pour l'UIP de contribuer à ce sommet.

Il indique que l'utilisation des technologies a connu une croissance exponentielle depuis le début de la pandémie de COVID-19, ce qui a entraîné une augmentation alarmante des cyberattaques. Des dispositions doivent être prises au plus vite pour remédier à ce problème. L'UIP est bien placée pour recommander un ensemble de mesures de base en matière de cybersécurité. Il insiste sur l'importance de solliciter des fonds supplémentaires et recommande que 20 % des fonds investis par les pays dans les nouvelles technologies soient alloués à la cybersécurité. Il souligne également la nécessité d'élaborer des lois et des plans pour protéger les infrastructures essentielles, y compris les parlements eux-mêmes. La mise en place de systèmes d'alerte précoce constitue selon lui un bon moyen de s'attaquer au problème. Il espère que des centres nationaux de cybersécurité pourront être créés dans chaque pays et coordonnés sous les auspices de l'ONU.

Il relève que plusieurs lois internationales pourront être utiles dans le cadre du projet de résolution. Une nouvelle convention sur la cybercriminalité élaborée par le Conseil de l'Europe vise à faciliter l'échange d'informations entre les différents systèmes judiciaires. Plusieurs conventions permettent par ailleurs de suivre les identités numériques, notamment grâce à la technologie blockchain.

Il souligne que la cybersécurité est une question non seulement technique, mais aussi politique. Le cyberespace est désormais le théâtre de conflits géopolitiques et est utilisé comme une arme de guerre. Les pays doivent être en mesure de se protéger contre les cyberattaques visant les systèmes de guerre, mais aussi contre celles visant les infrastructures publiques essentielles, lesquelles mettent en danger la vie des civils.

Il insiste par ailleurs sur le fait que la cybersécurité est un enjeu non pas national, mais mondial. En effet, les nœuds d'un réseau peuvent se trouver dans de nombreux pays différents, dont chacun peut être la cible d'attaques. Il souligne donc la nécessité d'une action coordonnée entre les pays et ajoute qu'en tant qu'organisation mondiale, l'UIP est bien placée pour mener de telles initiatives internationales.

Il termine en affirmant que la cybersécurité est une question complexe, vaste et transversale, mais que les parlementaires peuvent prendre en main efficacement.

Le Président présente les experts.

Mme A.M. Buzatu (Vice-Présidente et Chef des opérations à la *ICT4Peace Foundation*), experte, indique que les cyberattaques et la cybercriminalité sont en hausse dans le monde entier, en particulier depuis la pandémie de COVID-19. Elle précise que le nombre de cyberattaques perpétrées dans le monde a doublé entre 2020 et 2021 et que le principal secteur visé est celui de l'éducation.

Elle déclare que les cyberattaques remettent en question les cadres juridiques existants à plusieurs égards. Premièrement, les portes d'entrée sont mal protégées, ce qui signifie qu'un individu ou un groupe d'individus peut porter lourdement atteinte à un système informatique même en étant doté de ressources limitées. Deuxièmement, il est très difficile d'identifier les auteurs d'une attaque. Et enfin, les attaques ont souvent un caractère transfrontalier, ce qui signifie que leurs victimes et leurs auteurs peuvent se trouver dans des pays différents. Elle souligne qu'il est important de veiller à ce que les cadres juridiques existants tiennent dûment compte de ces enjeux.

Elle affirme que les parlementaires ne doivent pas être intimidés par la nature technique de la cybersécurité. Le terme anglais "malware" désigne un logiciel malveillant conçu pour compromettre, endommager ou détruire un appareil ou les données qui y sont stockées. Le rançongiciel est l'un des principaux types de logiciels malveillants utilisés dans les cyberattaques. Les malfaiteurs s'en servent pour verrouiller, crypter ou sauvegarder des données, avant d'exiger une rançon en échange de la restitution de ces données, en menaçant parfois de divulguer des données personnelles sensibles si la rançon n'est pas payée. Elle mentionne également d'autres types d'attaques, notamment celles qui visent à faire tomber un serveur en le surchargeant de demandes d'informations. Les attaques contre l'Internet des objets sont également fréquentes, car le réseau est souvent moins bien sécurisé.

Elle déplore qu'un nombre croissant de cyberattaques soient lancées contre des infrastructures critiques telles que les systèmes d'approvisionnement en énergie et en eau. Elle souhaite mettre en avant quelques exemples. En mai 2021, le système de santé irlandais s'est

complètement arrêté à la suite d'une importante attaque par rançongiciel. Les dossiers électroniques des patients sont restés inaccessibles pendant plusieurs semaines et des rendez-vous ainsi que de nombreux traitements ont dû être annulés. On craint également que des informations sur les patients aient été volées et diffusées en ligne. Le même mois, la *Colonial Pipeline Company*, aux États-Unis d'Amérique, a également subi une attaque par rançongiciel, qui a entraîné une pénurie de carburant. Les attaquants ont volé 100 giga-octets de données et ont menacé de les diffuser en ligne. L'entreprise a alors payé une rançon de 4,5 millions d'USD en échange d'un outil permettant de déverrouiller les données volées, mais a ensuite découvert que cet outil était inefficace. Enfin, en avril 2021, la ville de Johannesbourg a signalé plusieurs attaques par rançongiciel contre des banques, les malfaiteurs exigeant le paiement de rançons en bitcoins. Il est clair que ces attaques perturbent les sociétés et provoquent le chaos ; elles n'ont pas simplement lieu dans un cyberespace amorphe, elles ont un impact réel sur la vie des gens.

Elle ajoute qu'il existe de nombreux types de comportements et d'activités en ligne susceptibles de violer les droits de l'homme, notamment l'atteinte à l'intimité de la vie privée, la surveillance illégale, le harcèlement et les traitements dégradants, l'incitation à la violence, et le partage d'informations personnelles dans le but de nuire. Elle souligne l'importance de lutter efficacement contre ces comportements.

Pour aller de l'avant, elle encourage les parlementaires à faire entrer la cyberhygiène en tant que nouvelle matière dans les programmes d'enseignement, de l'école primaire à l'université, car les pratiques qu'elle recouvre peuvent contribuer à réduire la probabilité de futures cyberattaques. On estime en effet qu'environ 85 % des cyberattaques qui ont abouti sont dues à des erreurs commises par des personnes ordinaires, comme le fait de cliquer sur des liens suspects. Elle souligne par ailleurs la nécessité d'adopter des lois et des politiques pour protéger l'écosystème de la cybersécurité, au niveau tant national qu'international. Des équipes d'intervention informatique d'urgence doivent être mises en place pour agir en tant que premiers intervenants en cas de cyberattaques. Étant donné la nature transfrontalière de la cybercriminalité, les pays doivent coopérer entre eux ainsi qu'avec les entreprises de TIC pour se défendre collectivement contre les cybermenaces.

Elle attire l'attention sur différentes initiatives en cours dans le domaine de la cybersécurité. Les Nations Unies négocient actuellement une convention sur la cybercriminalité et ont créé un groupe de travail à composition non limitée chargé de promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberespace. Elle ajoute qu'il existe également de nombreuses initiatives régionales menées par des organismes tels que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des États américains et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

M. J. Candau (Chef du Département de la cybersécurité du Centre national de cryptologie (Espagne)), expert, fait remarquer que le monde assiste à une augmentation alarmante du nombre de cyberattaques, en particulier dans le secteur public et dans celui de l'éducation. Il relève qu'en Espagne, le nombre d'incidents critiques a doublé depuis la pandémie : en 2020, on a dénombré quelque 60 incidents susceptibles de mettre à l'arrêt une organisation, contre le double en 2021. Les auteurs des attaques ont tendance à agir dans un laps de temps très court et avec un haut niveau de sophistication. Les cibles ne disposant généralement pas de moyens de défense aussi poussés, il leur faut souvent des semaines, voire des mois, pour détecter une attaque et s'en remettre.

Les cyberattaques sont menées par de nombreux acteurs différents. Un nombre croissant d'entités, dont les services de renseignement et les forces armées, se livrent au cyberespionnage pour le compte d'États. Ces entités attaquent généralement des entreprises et des gouvernements dans le but de voler des propriétés intellectuelles et parviennent généralement à obtenir d'énormes bénéfices avec un investissement minime. D'autres mènent des attaques purement à des fins de cybercriminalité et commettent ainsi des crimes tels que le vol de cartes de crédit, le blanchiment d'argent et l'extorsion. D'autres encore se livrent à la cyberguerre, et notamment au cybersabotage, comme on l'a vu en Ukraine. Dans ce cas, les malfaiteurs utilisent des outils pour détruire les disques durs et les configurations de réseau, ce qui peut entraîner la fermeture d'organisations tout entières. Il relève enfin que certains malfaiteurs pratiquent le piratage politique et d'autres le cyberterrorisme, tandis que des terroristes se servent d'Internet pour servir leurs buts.

Il cite les dix grands axes sur lesquels repose le système de cybersécurité en Espagne, qu'il décrit par ailleurs comme étant l'un des plus solides au monde : 1) approuver une stratégie de cybersécurité, 2) élaborer un système de gouvernance de la cybersécurité, 3) favoriser

l'élaboration de règles, 4) créer des équipes d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité informatique, 5) mettre en place des fonctions de détection et des systèmes d'alerte précoce, 6) renforcer la vigilance en matière de sécurité informatique, 7) valoriser la formation et le renforcement des capacités, 8) former des partenariats public-privé, 9) veiller à l'échange d'informations, et 10) lancer des campagnes de communication et de sensibilisation. Il encourage d'autres pays à se baser sur ces mêmes axes dans le cadre de leurs travaux en matière de cybersécurité.

Il ajoute que l'Espagne a également mis en place un groupe dédié à la cybersécurité dans le pays. Composé de toutes les parties concernées, y compris de représentants de la force publique et du secteur privé, ce groupe a pour mission de faciliter l'échange d'informations. Il bénéficie par ailleurs du soutien du réseau des centres opérationnels de sécurité nationale.

Il encourage les parlements à prendre une série de mesures. Tout d'abord, il est important de créer une base de référence en matière de cybersécurité dans les secteurs public et privé. Cette base doit être la même pour les deux secteurs, car ceux-ci travaillent souvent ensemble. Deuxièmement, il est nécessaire d'améliorer les services de cybersécurité horizontaux afin que l'ensemble du secteur public soit protégé. Il n'est pas rare que les organismes locaux, tels que les conseils municipaux et les gouvernements régionaux, manquent des ressources nécessaires pour se défendre. Des structures similaires doivent également être créées pour le secteur privé. Les services de cybersécurité horizontaux doivent comprendre : 1) des mesures de prévention telles que des campagnes de sensibilisation, des audits et la formation du personnel, 2) des services de détection automatique actifs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et 3) des moyens d'action, notamment des équipes d'intervention informatique d'urgence. Troisièmement, les parlementaires doivent élaborer des indicateurs et des rapports périodiques pour évaluer la performance du système.

M. M. Al-Kuwaiti (Directeur général du Centre national de données sous l'autorité du Conseil suprême de sécurité nationale des Émirats arabes unis), expert, déclare que le monde vit actuellement sa quatrième révolution industrielle, avec la propagation de technologies telles que l'intelligence artificielle, l'informatique en nuage et la blockchain. Les pays construisent des villes intelligentes où tous les services sont connectés et où chaque secteur, qu'il s'agisse de l'aviation, des transports, des soins de santé ou de l'éducation, dépend de la technologie. C'est pour cette raison que la cybersécurité est cruciale.

Il explique que les Émirats arabes unis ont élaboré une stratégie de cybersécurité qui s'articule autour de cinq axes. Le premier axe prévoit de renforcer la gouvernance de la cybersécurité, par le biais notamment de politiques et de lois. Le deuxième axe consiste à créer et maintenir un écosystème de la cybersécurité dynamique qui tire profit des technologies et des ressources humaines en fonction des besoins nationaux. Le troisième axe porte sur la mise en place d'un plan d'intervention en cas de cyberincident pour se défendre contre les cyberattaques. Le quatrième axe prévoit l'élaboration de programmes de protection des infrastructures essentielles de l'information. Et enfin, le cinquième axe met l'accent sur la formation de partenariats avec divers acteurs, notamment les universités, les entreprises et les pouvoirs publics. Le pays s'appuie également sur un cadre politique qui comprend une politique de sécurité du cloud, une politique sur l'Internet des objets, un programme d'accréditation en matière de cybersécurité et un centre opérationnel chargé de surveiller, détecter et surmonter les cyberattaques.

Il ajoute que le Gouvernement a également lancé plusieurs initiatives concrètes dans la perspective de promouvoir une culture de la cybersécurité et de renforcer la résilience face à la cybercriminalité. Il a notamment déployé l'initiative "Cyber Pulse" qui vise à sensibiliser l'ensemble de la population, y compris les jeunes, les parents et les personnes âgées, à la cybersécurité, en les familiarisant avec tous les aspects de la cybersécurité, tant généraux que spécialisés, notamment l'analyse médico-légale, les logiciels malveillants, l'ingénierie inverse, la cybercriminalité, la cyberguerre et le cyberharcèlement. Sous le nom de "Cyber Drills", une autre initiative est quant à elle consacrée à l'organisation d'exercices de simulation de cyberattaques. Jusqu'à présent, six exercices ont été réalisés en collaboration avec 60 entités et en présence de 2 000 participants. Plusieurs records mondiaux Guinness ont été battus lors de la réalisation de ces exercices. M. Al-Kuwaiti mentionne encore l'initiative intitulée "Future Leaders", qui vise à sensibiliser les dirigeants à l'importance de la cybersécurité, ainsi qu'un autre projet mis sur pied pour aider les pays à mieux se classer dans l'Indice mondial de cybersécurité. Dans le cadre de tous ces projets et initiatives, le pays s'emploie avec la plus grande énergie à développer les compétences des femmes en matière de cybersécurité et à faire entrer la cybersécurité dans les programmes scolaires et universitaires.

Pour conclure, il relève que les Émirats arabes unis font figure de leader en matière de cybersécurité, le pays étant en effet passé de la 47e à la 5e place dans l'Indice mondial de cybersécurité. Il déclare que cette avancée peut être reproduite ailleurs et que son gouvernement travaille déjà avec quatre ou cinq pays sur des cadres de cybersécurité similaires. Il souligne enfin la nécessité d'une collaboration locale et internationale pour créer une culture de la cybersécurité partout dans le monde.

Mme D.E. Dlakude (Afrique du Sud) regrette que les technologies nouvelles et naissantes soient utilisées pour violer des normes internationales, telles que le droit à la vie privée, ainsi que pour porter atteinte à la souveraineté des pays. Elle déclare que l'Afrique du Sud n'est pas à l'abri de ces malfaisances. Il s'agit en effet du troisième pays le plus touché par la cybercriminalité dans le monde, en termes de nombre de cyberattaques subies. Quelque 577 attaques par logiciel malveillant y seraient ainsi commises chaque heure, lesquelles entraînent des pertes économiques se chiffrant en plusieurs milliards d'USD.

Elle explique qu'en 2021, une opération menée conjointement par l'Afrique du Sud, le FBI et INTERPOL a permis l'arrestation d'un groupe de criminels impliqués dans une escroquerie sur Internet d'un montant de 100 millions d'USD. Cette opération conjointe a montré l'importance de la coopération policière internationale dans la lutte contre la criminalité sur Internet.

Elle déclare que seules la responsabilisation, la coopération et l'éducation permettront de garantir une protection efficace contre les cybermenaces et les cyberattaques. Les parlementaires doivent renforcer les capacités d'enquête de leurs pays dans le domaine de la cybercriminalité et encourager leurs gouvernements à collaborer avec d'autres États. Elle souligne l'importance de promouvoir des campagnes de sensibilisation nationales visant à faire connaître au public les risques inhérents au cyberespace. Par ailleurs, les secteurs public et privé doivent être encouragés à collaborer étroitement en la matière.

Elle indique enfin que la hausse de la cybercriminalité en Afrique du Sud a conduit à la promulgation de la loi sur la cybercriminalité et de la loi sur la protection des informations personnelles. Ces lois ont mis la législation du pays en matière de protection des données et de cybersécurité en conformité avec les normes mondiales.

M. S. Patra (Inde) explique que l'Inde a adopté sa politique nationale de cybersécurité en 2013, à la suite de quoi le pays a mis en place une infrastructure robuste pour prévenir, compromettre et surmonter les cyberattaques. Le Centre national de protection des infrastructures essentielles de l'information est la principale agence de cyberprotection, tandis que les équipes d'intervention informatique d'urgence agissent en tant que premiers intervenants en cas d'incident de cybersécurité. Par ailleurs, le pays s'est doté de dispositions juridiques adéquates pour punir les auteurs de cyberattaques.

Il ajoute que l'Inde participe activement aux négociations menées par le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Cette convention devrait combler des lacunes dans le droit international et renforcer la coopération internationale en matière de cybercriminalité, notamment en améliorant la collecte et le partage d'informations et en intensifiant le recours à l'entraide judiciaire. Les parlementaires doivent faire pression sur leurs gouvernements pour que la convention soit finalisée rapidement.

Il estime qu'il est impératif de veiller à ce que les technologies numériques continuent de faire avancer et d'autonomiser les êtres humains. Les choix effectués par les responsables politiques déterminent dans une large mesure l'étendue des bénéfices que les sociétés tirent de l'utilisation d'Internet. Les parlementaires peuvent contribuer à contrer le spectre en constante évolution des cybermenaces en travaillant ensemble et en veillant à une bonne coordination entre les différentes agences de sécurité.

M. A. Suwanmongkol (Thaïlande) dit que le Gouvernement de la Thaïlande a mis en place un bureau, une ligne d'assistance téléphonique et un centre de contact dédiés spécifiquement à la cybersécurité. Le pays est depuis peu confronté à un nouveau type de cybermenace : des malfaiteurs demandent de l'argent à leurs victimes en se faisant passer pour des fonctionnaires gouvernementaux. Pour contrecarrer cette pratique, le Gouvernement a pris des mesures pour bloquer les communications suspectes, notamment celles qui contiennent des informations sensibles.

Il ajoute que la Thaïlande a récemment adopté une loi sur la cybersécurité qui a conduit à la création d'une agence nationale de cybersécurité. Le pays s'est également doté d'un plan d'action sur la cybersécurité pour la période 2021-2027 visant à renforcer les capacités, à encourager l'établissement de partenariats et à stimuler la résilience.

L'agence nationale de cybersécurité contribue à ce que l'équipe nationale d'intervention informatique d'urgence opère efficacement et en temps voulu. Elle collabore au niveau bilatéral avec des pays comme l'Australie, la Chine et le Japon, et au niveau multilatéral au sein d'organisations telles que l'ASEAN. Elle est également chargée de partager des connaissances avec des experts et des personnes travaillant dans le domaine de la cybersécurité, et de faire progresser les infrastructures TIC essentielles.

M. J. Fakhro (Bahreïn) déclare que la résolution doit définir les responsabilités des parlements en matière de cybersécurité. Parmi celles-ci figure la nécessité d'assurer un budget suffisant pour la cybersécurité et de sensibiliser le public, en particulier les enfants, aux cybermenaces. En outre, les parlements doivent adopter des lois claires qui prévoient des sanctions sévères pour les auteurs d'infractions ainsi que pour les entités qui ne mettent pas en place les protections adéquates. Il souligne que la cybersécurité est un problème à la fois mondial et local et qui nécessite une coopération internationale. Si les parlements peuvent jouer un rôle clé en ce qui concerne la cybersécurité, ce sont d'abord et avant tout les gouvernements qui en sont responsables.

M. D. McGuinty (Canada) indique que le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement a procédé récemment à un examen du cadre de cybersécurité au Canada. Premier et plus vaste examen de ce type, il a mis en lumière des menaces provenant d'acteurs tant nationaux et qu'étrangers. Il encourage les délégués à lire le rapport qui en est issu.

Ce rapport révèle que le Canada fait face à de nombreuses cybermenaces. Le Gouvernement est la cible de centaines de millions de tentatives de cyberattaques chaque jour. Des services essentiels, tels que les soins de santé, sont également visés. Récemment, le système de santé de Terre-Neuve a été interrompu pendant plus de deux semaines, laissant des milliers de patients dans l'impossibilité de se faire soigner. Des dossiers médicaux ont également été volés et diffusés sur Internet.

Toujours selon ce rapport, la Chine est l'acteur le plus envahissant et le plus agressif en termes d'attaques dirigées contre le Gouvernement canadien. En 2010 et 2011, la Chine a ainsi attaqué le Conseil national de recherches du Canada et volé 40 000 fichiers de propriété intellectuelle, de recherches et d'informations commerciales. La situation est devenue à ce point préoccupante que la législation a été modifiée pour permettre aux exploitants des infrastructures essentielles, comme les compagnies des eaux, de demander une assistance en matière de sécurité de la part du Gouvernement.

Il attire l'attention sur l'ingérence toujours plus importante de certains acteurs dans les processus démocratiques. Selon un rapport récent, le Gouvernement russe a discrètement envoyé plus de 300 millions d'USD à des responsables politiques dans plus d'une vingtaine de pays depuis 2014, afin d'y exercer une pression politique et d'y influencer les élections. Il estime qu'une telle ingérence représente indéniablement une atteinte majeure à la souveraineté.

Il souligne enfin l'importance vitale pour les pays de se préoccuper de leur cybersécurité. En effet, de nombreux éléments et informations sont en jeu : informations personnelles, informations fiscales, données sur l'immigration, informations transfrontalières, informations exclusives, informations relatives à la sécurité et renseignements, politiques gouvernementales et intégrité générale des systèmes gouvernementaux, entre autres. La Commission doit parler ouvertement de cette question avec tous les Membres de l'UIP. Les cyberattaques se multiplient à vive allure et il ne faudra pas longtemps avant que tous les pays ne soient piratés.

M. S. Rachkov (Bélarus) déclare que le cyberespace peut apporter à tous d'énormes avantages sociaux et économiques, mais qu'il peut aussi avoir des conséquences néfastes aux niveaux national, régional et mondial s'il est mal exploité. Il souligne donc la nécessité d'élaborer des stratégies de cybersécurité. Des organismes et des instruments de régulation internationaux doivent être mis en place pour garantir la cybersécurité. Le Bélarus souhaite proposer une initiative dénommée "ceinture numérique de bon voisinage" qui obligerait tous les pays à respecter la souveraineté numérique des autres pays et à ne pas s'ingérer dans leurs informations et ressources.

Mme A.M Buzatu (Vice-Présidente et Chef des opérations à la *ICT4Peace Foundation*), experte, souhaite récapituler les points qu'elle a abordés plus tôt. Premièrement, les parlementaires doivent élaborer des lois qui répondent efficacement aux défis et aux opportunités posés par les TIC, en tenant compte des caractéristiques spécifiques des technologies en question. Deuxièmement, l'éducation aux TIC, et en particulier à la cyberhygiène, est primordiale. La cyberhygiène doit avoir sa place dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux du système éducatif. De plus, les parlementaires doivent également être formés sur ces sujets. Troisièmement, des politiques de cybersécurité solides sont nécessaires pour protéger l'écosystème de la cybersécurité, y compris les infrastructures critiques. Quatrièmement, les équipes d'intervention informatique d'urgence sont essentielles dans l'action entreprise pour lutter contre la cybercriminalité. Cinquièmement, les gouvernements et les entreprises de TIC doivent coopérer entre eux. Pour conclure, elle encourage les parlementaires à participer aux discussions sur la cybersécurité menées à l'ONU et dans différentes organisations régionales en vue de créer des mécanismes de collaboration efficaces.

M. J. Candau (Chef du Département de la cybersécurité du Centre national de cryptologie (Espagne)), expert, souhaite conclure en rappelant trois points. Premièrement, la cybercriminalité est un phénomène transfrontalier qui nécessite une coordination internationale. Deuxièmement, en dépit de la multiplication des menaces, la législation n'a pas été adaptée et doit donc être réexaminée par les parlementaires. Troisièmement, tous les pays ont besoin de normes de base en matière de cybersécurité pour améliorer leurs mécanismes de défense et doivent bénéficier d'un niveau de cybersécurité identique afin d'assurer une protection à l'échelle mondiale.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis), co-rapporteure, se réjouit de ce que les interventions faites lors de cette audition d'experts ont confirmé qu'elle et son collègue co-rapporteur vont dans la bonne direction. Elle approuve plusieurs des points soulevés, notamment la nécessité d'actualiser le cadre réglementaire, de tenir compte de la nature transfrontalière de la cybercriminalité, de renforcer la coopération internationale, de sensibiliser le public et d'augmenter le budget alloué à la cybersécurité. Elle invite les parlementaires à envoyer toute nouvelle contribution au Secrétariat.

M. J. Cepeda (Espagne), co-rapporteur, dit qu'il est intéressant d'observer que certains groupes de la population sont plus vulnérables que d'autres, comme les femmes et les enfants. Il relève par ailleurs qu'il existe des périodes spécifiques, comme les élections, pendant lesquelles les cybercriminels sont davantage susceptibles de lancer des attaques. La résolution doit être attentive à ces tendances. Il assure que toutes les interventions seront prises en compte dans la rédaction de la résolution.

Divers

Le Président annonce que, comme convenu à la 144e Assemblée de l'UIP, la Commission consacrera tout le temps à sa disposition lors de la 146e Assemblée à la préparation de la résolution.

La séance est levée à 16 h 30.

Commission permanente du développement durable

SÉANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE

(matin)

La séance est ouverte à 9 heures, sous la conduite de Mme A. Mulder (Pays-Bas), la Présidente de la Commission.

Adoption de l'ordre du jour
(C-II/145/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022)

Le compte rendu est approuvé.

Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*

La Présidente présente la prochaine résolution de la Commission intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts.* Les co-rapporteurs prépareront un projet de résolution à la fin de décembre 2022 auquel des propositions d'amendement pourront être faites. Les membres de la Commission permanente auront ensuite la possibilité de discuter des amendements avant l'adoption de la résolution lors de la prochaine Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Bahreïn en mars 2023.

M. C. Hoffmann (Allemagne), co-rapporteur, rappelle qu'en 2019, le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, avait appelé la communauté internationale à agir pour inverser le cours de la déforestation. Il estime qu'il est peu probable, voire impossible, que l'objectif consistant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C soit atteint, même avec une réduction ambitieuse des émissions. C'est pourquoi il est impératif de procéder à la séquestration du carbone.

Les arbres, qui capturent le gaz carbonique et le stockent dans la biomasse, jouent un rôle essentiel en matière de sécurité climatique. Les forêts mondiales ont non seulement la capacité d'atténuer les changements climatiques, mais elles contribuent aussi à préserver la biodiversité, à produire des ressources neutres en carbone et à promouvoir un développement économique durable. Des mesures doivent être prises à l'échelle mondiale pour traiter le problème. Les parlementaires jouent un rôle prépondérant, consistant d'une part à accélérer les procédures législatives pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts, et d'autre part à encourager les efforts en matière de préservation, de boisement et de gestion durable des forêts. Les ressources forestières emmagasinent la moitié du carbone terrestre de la planète, ce qui permet de réguler les conditions climatiques régionales et le bilan hydrologique et de prévenir l'érosion et les catastrophes naturelles. La déforestation est en partie responsable des graves inondations qui ont récemment touché plusieurs pays.

Les forêts gérées de manière durable produisent des ressources naturelles, propres et climatiquement neutres. Pour les communautés autochtones, elles sont source de subsistance et de sécurité. Le projet de résolution reconnaîtra la nécessité d'agir sans tarder et affirmera que la déforestation et ses conséquences pour l'humanité représentent une lutte commune. La communauté internationale doit unir ses forces, non seulement pour préserver les fondements naturels de la vie, mais aussi pour maintenir la paix, la stabilité et la prospérité. Aucun pays ne saurait être sain sur une planète qui elle-même ne l'est pas.

M. B. Kaiser (Recteur de l'Université des sciences forestières appliquées de Rottenburg, Allemagne), expert, prend la parole par liaison vidéo en illustrant ses propos au moyen d'un diaporama. Il explique que la durabilité n'est pas une pratique adoptée pour protéger la nature, mais plutôt un moyen d'exploiter les ressources naturelles dans une optique de pérennité. Pour que les ressources forestières deviennent une source de revenus et contribuent à lutter contre les changements climatiques, il est indispensable qu'elles soient exploitées de façon durable. Pour être intéressants, ces revenus doivent être réguliers, abondants en termes naturels, économiques, politiques et juridiques, suffisamment élevés pour en vivre et avantageux par rapport aux autres utilisations des terres.

Cela peut surprendre mais, dans une perspective de lutte contre les changements climatiques, il est important d'utiliser le bois de manière durable plutôt que de ne pas y recourir du tout. Il est indispensable de développer d'autres capacités de traitement pour l'utilisation du bois dans le secteur industriel et comme source d'énergie. La question est donc de savoir si ce sont les forêts vierges naturelles ou les forêts exploitées dans une optique durable qui séquestrent le plus de carbone. La capacité de stockage du carbone d'une forêt exploitée de manière durable est inférieure à celle d'une forêt vierge non exploitée. L'exploitation des forêts offre toutefois la possibilité de bâtir des réservoirs de carbone externes et elle permet aux forêts de se régénérer et de séquestrer davantage de carbone.

Il formule plusieurs recommandations à l'intention des parlementaires. Premièrement, les parlementaires devraient prévoir des mécanismes visant à établir un droit de propriété clair sur les forêts. Deuxièmement, ils devraient veiller à ce que les propriétaires bénéficient de droits d'utilisation à long terme. Troisièmement, ils devraient faire en sorte que la fonction des forêts en tant que pourvoyeuses de revenus ait un lien direct et indirect avec les populations locales. Quatrièmement, ils devraient encourager le développement de nouvelles capacités de transformation industrielle du bois.

M. P. Boeckx (Professeur à l'Université de Gand), expert, prend la parole par liaison vidéo en illustrant ses propos au moyen d'un diaporama. Il déclare que 90 % des forêts tropicales africaines sont situées dans le bassin du Congo et que les facteurs de déforestation dans la région sont multiples. Il s'agit notamment en premier lieu de la production alimentaire par l'agriculture itinérante, puis de l'utilisation du charbon de bois comme source principale d'énergie et de la contribution importante de la région à la production mondiale de charbon de bois, et, enfin, des activités minières, en particulier dans le sud de la République démocratique du Congo. En comparaison, les principaux facteurs de perturbations forestières en Amazonie et en Asie sont respectivement les plantations axées sur les produits de base et les plantations forestières.

Aujourd'hui, l'Afrique abrite 17 % de la population mondiale, mais les prévisions indiquent que ce taux devrait s'élever à 40 % d'ici 2100. Au vu de l'utilisation de méthodes d'agriculture itinérante et du recours au charbon de bois comme source principale d'énergie dans la région, pareille augmentation risque fort d'exercer une pression importante sur les écosystèmes naturels.

Il propose trois mesures fondamentales visant à trouver un équilibre entre l'exploitation des forêts à des fins de production alimentaire et la nécessité de les préserver. Premièrement, les forêts intactes doivent être conservées. Il est important de mesurer la quantité de dioxyde de carbone absorbée avant d'utiliser d'autres outils, modèles et systèmes de télédétection. Deuxièmement, les forêts dégradées doivent être restaurées. Pour déterminer quels forêts et écosystèmes restaurer, il convient de prendre en compte la séquestration du dioxyde de carbone, la conservation de la biodiversité et les coûts financiers engendrés. Les données en la matière pour le continent africain ne sont toutefois pas assez nombreuses. Les points clés à prendre en considération pour justifier une restauration des écosystèmes découlant d'une agriculture itinérante en Afrique sont la biodiversité et le taux de séquestration du carbone à la surface des sols. Troisièmement, l'agriculture doit être intensifiée. Une expérience dans le bassin du Congo consistant à distribuer des variétés améliorées de manioc aux agriculteurs n'a pas conduit à une diminution de la déforestation. Des mesures telles que la gestion intégrée de la fertilité des sols et l'ajout d'éléments nutritifs, en particulier après le déboisement répété des forêts lié à l'agriculture itinérante, contribueraient à maintenir la sécurité alimentaire.

Pour conserver, restaurer et intensifier la production agricole, il convient de mettre en œuvre une approche unique, globale et pluridisciplinaire, de combler le manque criant de données relatives à l'Afrique centrale par rapport aux autres bassins tropicaux et de fournir des ressources en matière de formation et de renforcement des capacités.

M. A. Gerasymov (Ukraine) remercie l'ensemble des pays et délégations qui offrent leur appui contre l'agression non provoquée de la Fédération de Russie. Le Parlement ukrainien est résolu à atteindre les objectifs mondiaux en matière de changements climatiques, en s'employant à faire en sorte que les technologies non polluantes et les solutions de développement durable soient plus accessibles, abordables et attrayantes dans tous les secteurs d'activité émetteurs de gaz à effet de serre d'ici 2030. Il est largement admis que les meilleurs moyens d'augmenter l'absorption de carbone sont le boisement, la gestion durable des forêts et la réduction de la déforestation. Son pays a adopté de nombreuses lois en la matière.

Une vaste superficie de forêts a été ravagée à cause de l'agression russe contre l'Ukraine, ce dont pâtissent tant la population que les écosystèmes. Malgré cette situation, le Parlement a poursuivi ses travaux législatifs visant à améliorer l'efficacité de la politique de l'État relative à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Il appelle tous les États démocratiques à empêcher l'État terroriste de Fédération de Russie de ravager les écosystèmes ainsi que la paix et la sécurité mondiales.

Mme R. Abunayan (Arabie saoudite) indique que les changements climatiques représentent l'une des menaces les plus graves auxquelles le monde est confronté. Les parlementaires peuvent et doivent jouer un rôle pour contrer cette menace aux côtés de leur gouvernement. Son pays a pris de nombreuses initiatives pour traiter les problèmes liés au climat. Il vise à réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici 2060 et à couvrir la moitié des besoins énergétiques du pays par des énergies renouvelables. Une initiative soucieuse de l'environnement, consistant à planter des milliards d'arbres et à réhabiliter des millions d'hectares de terre dégradée, a été présentée. La priorité a été accordée à la promotion de l'économie circulaire du carbone et aux innovations technologiques fondées sur les énergies renouvelables. Le renforcement de la coopération entre des entités et des organisations internationales pourrait permettre de protéger l'environnement sur le long terme. Une commission nationale de l'environnement pourrait examiner et suivre l'évolution de ces programmes, en vue d'introduire ou de modifier des lois visant à faciliter une mise en œuvre rapide.

M. H. Kumagai (Japon) informe que 40 % des zones forestières de son pays sont des forêts plantées. Pour parvenir à un bilan carbone négatif, des mesures supplémentaires s'imposent, car les forêts plantées, de par leur vieillissement, n'absorbent plus autant de dioxyde de carbone. L'exploitation cyclique de forêts plantées et le reboisement permettraient d'étendre les usages du bois. L'exploitation de technologies comme l'hybridation d'arbres à haut rendement et à racines à croissance rapide, susceptibles de favoriser le rajeunissement des forêts. Recourir aux espaces verts des villes pour sensibiliser les enfants à l'écologie permettrait de mieux faire accepter les politiques environnementales. Il est donc urgent de prendre certaines mesures visant à préserver la planète en faveur des générations futures.

M. G. Nouri Ghezeljeh (République islamique d'Iran) insiste sur le fait qu'il est impératif que tous les pays respectent les engagements relatifs aux changements climatiques. La conservation et la mise en valeur des forêts sont des moyens de contribuer à ces engagements. Son pays a appuyé les efforts internationaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atténuer les conséquences des changements climatiques. Par ailleurs, l'Iran a mis en œuvre plusieurs programmes de développement durable malgré divers obstacles, tels que des sanctions injustes. La contribution du pays à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dépendra de la levée des sanctions et des restrictions. En outre, le phénomène des poussières fines et la question de la désertification doivent être traités. À cette fin, il suggère qu'une commission parlementaire associant des pays d'Asie et du Pacifique soit constituée à l'UIP.

M. T. Sokun (Cambodge) indique que des mesures immédiates s'imposent pour que la protection des forêts soit plus rentable que leur défrichement. Les progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts contribueront à la lutte contre la désertification, à la protection de la biodiversité, à l'amélioration des ressources en eau et à l'atténuation des changements climatiques. La prévention de la déforestation et de la dégradation des forêts, ainsi que la plantation de nouveaux arbres, constituent des moyens simples non seulement de réduire les émissions mais aussi d'améliorer la séquestration du carbone. Au niveau international, des progrès remarquables ont été accomplis pour élaborer des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe. Des campagnes d'information et de sensibilisation ont été organisées dans des communautés locales afin de diffuser les informations nécessaires pour que chacun contribue de manière significative aux décisions au niveau national.

Le Cambodge s'est engagé à atteindre une bonne couverture forestière et à créer des zones protégées sur l'ensemble du territoire national. Il se félicite des avancées obtenues grâce à la coopération avec des partenaires et au Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus. La participation de toutes les parties prenantes, ainsi qu'une étroite coopération régionale et mondiale, est nécessaire pour que REDD-plus continue de donner lieu à des actions fructueuses.

M. O. Al-Nasiri (Parlement arabe) souhaite formuler plusieurs remarques à inclure dans la résolution. Premièrement, la résolution doit mettre tout particulièrement l'accent sur l'égalité et la justice internationale. Les pays doivent assumer la responsabilité des dommages qu'ils ont causés à l'environnement. Deuxièmement, les émissions de carbone sont responsables des effets des changements climatiques, aussi les pays producteurs des niveaux les plus élevés d'émissions doivent-ils porter la plus grosse part de responsabilité. Troisièmement, tous les pays doivent respecter leurs engagements. Les pays développés doivent aider les pays en développement à atténuer les effets des changements climatiques, conformément à l'Accord de Paris. Quatrièmement, les législations nationales sur les changements climatiques doivent être réexaminées pour fixer des cadres juridiques appuyant la mise en œuvre des résolutions et traités internationaux.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) évoque le rapport de 2021 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et affirme que les dérèglements climatiques auxquels le monde assiste sont inédits et irréversibles. Seules des réductions drastiques et immédiates des émissions pourraient empêcher la survenue d'une catastrophe climatique. L'une des méthodes les plus efficaces consiste en un écosystème sain qui puisse stocker le carbone par des procédés naturels. Une bonne gestion des forêts et des activités de reboisement pourraient contribuer à réduire les émissions à grande échelle. Les parlements ont un rôle clé à jouer pour permettre aux gouvernements de mettre en œuvre les engagements en matière de déboisement pris à la 26e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26). Les parlementaires devraient exiger que soient posés des jalons pour évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de l'objectif de 2030. En outre, il est essentiel que le financement consacré aux forêts soit protégé en l'intégrant dans les plans de relance faisant suite à la COVID-19.

Mettre un terme à la déforestation ne consiste pas seulement à ralentir le réchauffement climatique. Il s'agit aussi de protéger les moyens de subsistance de millions de personnes. L'adoption de législations globales permettra de renforcer les compétences des autorités forestières nationales, de mieux contrôler l'exploitation forestière illégale et de contribuer à la pérennité des savoirs autochtones. Les communautés locales gèrent les forêts de manière durable depuis des générations, ce qui leur permet de pourvoir à leurs besoins sans nuire aux capacités des écosystèmes et des forêts dans lesquels elles vivent. Le boisement, la foresterie urbaine et la promotion des droits fonciers protégés en faveur des communautés locales sont autant de pratiques qu'il faudrait encourager.

Les parlements devraient convaincre les gouvernements de conclure des accords bilatéraux relatifs à des mécanismes efficaces de contrôle aux frontières et de quarantaine, afin de prévenir la prolifération transfrontalière des parasites et des maladies. Les parlements doivent également encourager le secteur privé à recourir à des chaînes d'approvisionnement affichant un taux de déforestation nul. Les forêts jouent un rôle clé dans l'atténuation des changements climatiques, c'est pourquoi les parlements doivent faire usage de leur mandat constitutionnel de protection des forêts pour l'avenir de l'humanité.

Mme M. Alsuwaidi (Émirats arabes unis) déplore le manque de coopération au niveau international, illustré par le fait que de nombreuses politiques internationales de lutte contre les changements climatiques ne sont toujours pas appliquées. La tâche des parlements consistant à contrôler que le pouvoir exécutif met en œuvre les accords internationaux et contribue aux initiatives relatives aux changements climatiques revêt une haute importance. Renforcer les capacités des parlements et encourager l'adoption de budgets soucieux de l'environnement permettra d'améliorer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Bien que les Émirats arabes unis ne possèdent aucune expérience en matière de gestion de la déforestation ou du climat, leur gouvernement a fixé des priorités pour lutter contre les changements climatiques, notamment en contribuant aux efforts internationaux, en lançant des initiatives à bilan carbone négatif et en investissant dans l'économie et l'énergie vertes. Par ailleurs, les Émirats arabes unis seront les hôtes de la COP28.

M. V.D. Ram (Inde) estime que les changements climatiques ont déjà eu des répercussions sur l'environnement et la vie humaine partout dans le monde. Les forêts, en faisant office de barrière naturelle, contribuent à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Il est impératif d'équilibrer les actifs et les passifs en matière de carbone et de parvenir à un bilan carbone négatif. L'Inde a lancé de nombreuses initiatives, notamment la création d'un puits de carbone au moyen de nouvelles couvertures végétales, un plan d'action national sur les changements climatiques et un projet de politique nationale relative aux forêts.

La question des émissions de carbone et du réchauffement de la planète ne relève pas des pays à titre individuel. Une coopération bilatérale, régionale et internationale doit impérativement être établie. Tous les pays doivent maintenir les émissions dans les limites de leur part respective d'émissions mondiales. Il est essentiel de pratiquer une gestion durable des forêts pour, d'une part, parvenir à un bilan carbone négatif et, d'autre part, améliorer les bienfaits économiques, sociaux et environnementaux des forêts en faveur des générations actuelles et futures.

Mme J. Sabao (Zambie) déclare que la Zambie, qui ne contribue qu'à hauteur de 0,19 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, subit déjà les répercussions des changements climatiques sur ses zones côtières. Bien qu'une grande partie de la superficie du pays soit couverte de forêts jouant un rôle de tampon contre le réchauffement climatique, la déforestation liée à l'usage du charbon de bois entrave toute perspective d'amélioration. Face à cette situation, son gouvernement a adopté plusieurs mesures visant à promouvoir la gestion durable des forêts comme voie vers une économie à faibles émissions de carbone. Il ne fait aucun doute que faute d'une baisse des émissions de carbone, les événements climatiques indésirables continueront de se multiplier et de s'intensifier.

Pour atteindre un niveau d'émissions nettes nulles, il faut faire porter les efforts sur la conservation des forêts et des ressources forestières. Les parlements ont un rôle à jouer à cet égard, qui consiste à promulguer des lois pour promouvoir la gestion durable et à faire comprendre à la population combien la conservation et la plantation de forêts sont importantes. Il convient également de mettre en œuvre des programmes permanents de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires et du personnel pour traiter des questions complexes, telles que le commerce du carbone et sa séquestration dans les forêts.

M. W. William (Seychelles) considère que les parlements devraient veiller à ce que les lois indispensables pour contrôler la déforestation dans la poursuite du développement durable soient adoptées. Les parlementaires sont en mesure d'examiner des lois sur la protection de l'environnement, de proposer des amendements et de convoquer des ministres pour répondre aux questions du parlement. En outre, ils peuvent adopter des résolutions en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts.

Plus de la moitié de la superficie des Seychelles est classée site protégé. La faune et la flore jouent un rôle essentiel dans le développement socio-économique du pays et dans la lutte contre les conséquences du réchauffement climatique. C'est pourquoi l'Assemblée nationale a acquis une portion de marais en vue de restaurer des mangroves.

De nombreux pays dans le monde subissent les effets dévastateurs des changements climatiques, qui sont exacerbés par la déforestation à grande échelle, comme l'ont montré des événements récents au Pakistan. Au niveau mondial, il recommande la prise de mesures plus vigoureuses et plus engagées à la suite de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

M. Yu Eui Dong (République de Corée) affirme que la préservation et la protection des forêts sont essentielles pour faire face à la crise climatique. Les forêts jouent un rôle prépondérant lié à leur fonction de puits de carbone et de stockage. Ces dernières années, de vastes zones forestières ont été détruites, ce qui a perturbé la biodiversité mondiale. Le secteur forestier a pris de l'importance en tant que principal acteur de l'atténuation des changements climatiques. La communauté internationale a adopté de nombreux accords, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris. La valorisation des forêts peut constituer un volet d'une solution pour donner suite à ces accords internationaux et lutter contre les changements climatiques.

Forte de ses immenses avancées pour reboiser les zones ravagées par la guerre de Corée, la République de Corée s'emploie à restaurer les forêts du monde en partageant son expérience et les technologies qu'elle emploie. La restauration des forêts est essentielle pour poursuivre le développement durable et affronter les catastrophes climatiques. Ce sont les forêts elles-mêmes qui rendent le monde durable, pas les efforts déployés pour les gérer durablement.

Mme T.V. Muzenda (Zimbabwe) confirme que les forêts tiennent une place importante dans le discours sur les changements climatiques. Elles servent à la fois de puits de carbone et de source d'émissions. Environ 5 % du Zimbabwe est recouvert de forêts, qui représentent 4 % de son produit intérieur brut. Les secteurs agricole et forestier sont les principaux contributeurs et facteurs d'émissions de gaz à effet de serre.

Le Parlement du Zimbabwe compte étendre les zones forestières et réduire le braconnage afin de créer des emplois et d'améliorer la santé et l'égalité. Le cadre politique solide de son pays a contribué aux mesures mises en œuvre pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, notamment l'utilisation d'énergies vertes et de sources renouvelables.

M. P. Supadma Rudana (Indonésie) réitère l'attachement de son pays à la lutte contre les changements climatiques. L'Indonésie a pris des mesures positives au niveau national en étendant les objectifs de réduction des émissions et en appliquant des politiques écologiques. L'Indonésie est le cinquième pays émetteur de gaz à effet de serre au monde et le plus important contributeur aux émissions par les forêts, en plus d'abriter la troisième plus grande surface de forêt tropicale du monde. Le pays joue donc un rôle essentiel de "superpuissance climatique". L'Indonésie réduit les émissions et la déforestation, mais davantage de soutien et de contributions internationales seraient bienvenus. Il prône l'adoption de nouvelles réglementations en faveur de la reforestation mondiale sur une base non contraignante, afin de préserver une certaine souplesse au sein des gouvernements et de prendre en compte les spécificités de la région et celles de chaque pays.

M. K. Ballah (Tchad) estime que la dégradation des forêts a entraîné une diminution des niveaux de séquestration du carbone. Pour les parlementaires, le bilan carbone négatif des forêts est donc une question prioritaire. Le monde est également témoin d'une désertification accrue exacerbée par la dégradation des forêts. Des mesures sont nécessaires pour inverser cette tendance. Les parlements doivent promulguer des lois pour préserver les forêts et réduire les émissions de dioxyde de carbone.

M. L.A. Cuello (Chili) remarque que le monde se trouve à un moment charnière en raison des changements climatiques et des émissions de carbone. Il ne sera pas aisé de capturer davantage de carbone, en particulier dans les pays qui taxent les ressources primaires pour protéger leur macroéconomie. Il est essentiel que les pays développés et les organisations internationales contribuent à ces efforts. Par ailleurs, des politiques publiques sont nécessaires pour garantir des modes de production et de consommation responsables et durables. Les réserves naturelles et les terres agricoles doivent être préservées et bénéficier d'une protection juridique. L'urbanisation des terres agricoles contribue à la déforestation et à la réduction de la superficie de terres arables.

Il convient d'élaborer des lois pour réglementer et mettre en œuvre des normes visant à protéger la biodiversité et à limiter les émissions de dioxyde de carbone. Le renforcement des sanctions permettra de lutter contre les irrégularités dans le secteur, à savoir notamment la corruption et la déforestation illégale. Les mesures prises au niveau national ne sont pas suffisantes pour protéger les sols et les forêts. La planète a besoin d'une stratégie consensuelle, juridiquement contraignante, qui comprend un programme interlégislatif.

M. B. Khawale (Kenya) explique que le Parlement kényan est attaché à la question de la conservation et de la restauration des forêts. Les changements climatiques au Kenya ont augmenté la fréquence et l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes, causant des décès, des destructions d'habitations et des réductions de la production de l'agriculture et de l'élevage. Sa délégation prend note du point d'urgence présenté par le Pakistan en vue d'établir un fonds mondial pour faire face aux catastrophes de cette nature. Le Kenya soutient la création d'un tel fonds. Le Parlement kényan prend la question des changements climatiques très au sérieux, comme en témoigne sa législation nationale. Cependant, la responsabilité du Kenya en matière de changements climatiques a toujours été limitée, car les émissions qu'elle produit représentent moins de 1 % de la totalité des émissions à l'échelle mondiale.

M. T. Raven (Pays-Bas) est d'avis que le débat sur l'action en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts gérées durablement n'est pas bien posé. L'idée n'est pas de couper des arbres pour en planter de nouveaux par la suite. Compte tenu du temps que les arbres mettent à pousser et des conséquences qui en découlent sur le plan économique, il demande aux experts d'expliquer comment trouver un équilibre en termes d'émissions de dioxyde de carbone. Il est important d'examiner des moyens de replanter des arbres et d'en réintroduire pour étendre les paysages désertiques et de faire figurer ces moyens dans la résolution.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) indique que la gestion durable des forêts devrait être encouragée aux niveaux local, national et mondial. Il est important de prendre dûment en considération l'économie forestière sous des angles multiples pour conserver, restaurer et développer durablement les forêts. Il recommande de recourir aux mangroves et aux prairies sous-marines en raison de leur capacité d'absorption du dioxyde de carbone supérieure à celle des forêts. Il serait bénéfique d'adopter une approche multipartite et multistratégique axée sur la participation, les connaissances et les technologies. Les fonctions des parlementaires consistant, d'une part, à adopter des lois sur la propriété foncière, l'utilisation des terres et les budgets et, d'autre part, à contrôler l'action gouvernementale, contribueront à évaluer la mise en œuvre des mesures politiques. Il encourage les Membres de l'UIP à tirer des enseignements mutuels de leurs expériences respectives afin de dégager des solutions concrètes et acceptables.

Mme Z. Yildiz (Türkiye) affirme que son pays entend l'importance du processus de reboisement face aux changements climatiques. Des projets de reboisement ont été mis en œuvre dans des régions de Türkiye ayant subi les effets des changements climatiques. Dans ce contexte, des partenaires de coopération, comme à Madagascar, ont reçu un soutien et une assistance et bénéficié de programmes de formation. Elle invite les parlementaires à axer leurs efforts sur l'obtention de bilans carbone négatifs en adoptant des lois et en suivant les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs nationaux et internationaux.

M. L. Wehrli (Suisse) explique que son pays possède une longue expérience de la gestion forestière. Il attire l'attention sur les nombreuses actions pouvant être déployées en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts. Tout d'abord, s'agissant du secteur de la construction, il convient de réduire l'utilisation du ciment et du béton au vu de la quantité d'énergie nécessaire à leur production. Les forêts sont utilisées comme matériaux d'isolation, ce qui entraîne également des hausses de la consommation d'énergie. Deuxièmement, l'utilisation du bois de chauffage doit être limitée. Les parlements locaux, régionaux et nationaux pourront prendre des mesures à cette fin. Troisièmement, les parlements pourront contribuer à la mise en œuvre et à l'adaptation des législations ainsi qu'à la fourniture des ressources financières nécessaires à une bonne gestion des forêts. En Suisse notamment, les forêts jouent un rôle essentiel en matière de protection contre les avalanches et les glissements de terrain, de maintien de la biodiversité et de création d'emplois.

M. K. Alabdallah (Jordanie) déclare que les événements survenus récemment au Pakistan sont le résultat d'une négligence internationale. Faute de solutions à court terme, d'autres pays subiront des catastrophes naturelles similaires. La surpopulation et l'augmentation du nombre d'usines posent également problème. Les superpuissances et les pays développés exportent leurs biens vers les pays en développement, et les émissions qui en résultent ont des effets directs sur le climat et l'état de santé des populations locales. Les conventions internationales doivent être appliquées dans tous les pays, et des lois pertinentes doivent être adoptées pour accroître le nombre d'espaces verts et lutter contre la désertification.

La Jordanie est l'un des pays où les ressources en eau sont les plus faibles. Des solutions doivent être trouvées dans les pays en développement et dans les pays exposés au risque de désertification. Il est important de faire mieux connaître les nouvelles techniques agricoles qui ne sont plus tributaires de l'eau. Les pays connus pour leurs industries et leurs entreprises manufacturières devraient être contraints d'augmenter la superficie de leurs espaces verts.

M. A.Y. Ihou (Togo) informe que son pays est résolu à améliorer les espaces verts au niveau national et qu'il a pris des mesures à cette fin. L'exploitation des gisements de pétrole est en partie responsable de la déforestation. Il est préoccupé par la proposition de pays pauvres consistant à réduire l'extraction pétrolière pour protéger les forêts. Bon nombre de pays ne renonceront jamais à prospecter ces gisements.

M. R. Lozano (Uruguay) rappelle que son pays est vulnérable face au réchauffement climatique et aux rudes conditions climatiques qui s'annoncent. Son pays a pris des mesures visant, d'une part, à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter et, d'autre part, à renforcer la résilience face à ce fléau. Les ressources forestières contribuent de manière significative non seulement à l'économie et au développement du pays, mais aussi à l'absorption des émissions de carbone. Il convient de prendre des mesures à titre préventif.

Mme A. Nassif (Égypte) ne met absolument pas en doute le fait que la communauté internationale se préoccupe des changements climatiques et de leurs conséquences sur les moyens de subsistance. Des terres ont été détruites à cause d'une mauvaise gestion, ce qui a entraîné une baisse des taux de séquestration du carbone dans les forêts. Elle souhaite que des mesures soient prises à l'échelle mondiale en vue d'abandonner l'utilisation des combustibles fossiles. La hausse des températures à l'échelle du globe a également des effets sur la fonction des arbres.

Au niveau national, l'Égypte a pris plusieurs initiatives et adopté une feuille de route pour trouver un juste équilibre entre le développement durable et la lutte contre les changements climatiques. La coopération avec la communauté internationale est primordiale. Elle appelle de ses vœux de nouvelles négociations sur les changements climatiques dans les instances internationales. La COP27 sera, pour l'Égypte, l'occasion de promouvoir sa vision de la lutte contre les changements climatiques. Elle espère que la COP27 donnera lieu à des recommandations fructueuses et qu'elle élargira la portée des résultats de la COP26, tenue à Glasgow. Les parlements jouent un rôle unique pour développer la coopération entre les différents programmes aux niveaux local, national et international, et assurer le suivi des budgets.

Mme M. Rempel Garner (Canada) souhaite que la résolution prenne en compte et suive une méthodologie et des lignes directrices fondées sur des données scientifiques s'agissant des systèmes de déclaration du carbone forestier, de manière à ne pas surévaluer ou sous-évaluer les absorptions d'émissions de carbone. Il est indispensable d'adopter une stratégie durable de gestion et de développement des forêts face aux changements climatiques et ce pour deux raisons. Tout d'abord, il y a des avantages à remplacer les matériaux de construction riches en carbone par des matériaux plus écologiques. Deuxièmement, le développement durable des forêts offre des bénéfices à tous les pays du monde. La résolution devrait noter que les connaissances des populations autochtones en matière de gestion durable des forêts font partie intégrante de la lutte contre les changements climatiques.

M. H. Choumais (Maroc) remercie les co-rapporteurs pour leur excellent travail. Le Maroc accorde une grande importance aux actions menées en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts. Il rappelle aux co-rapporteurs que l'accès à un environnement propre et durable est un droit humain universel, comme l'a déclaré l'ONU en juillet 2021. Il suggère que soit intégrée une clause sur le renforcement du rôle des parlements pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses ODD. Il appelle de ses vœux une coopération accrue entre l'UIP et l'ONU.

Mme C. Kafantari (Grèce) est d'avis que les changements climatiques se sont fait davantage sentir récemment à travers des phénomènes météorologiques extrêmes. Il est indispensable de prendre des mesures pour atteindre l'objectif consistant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. La planète produit suffisamment de nourriture pour alimenter tous les êtres humains, or l'une des conséquences dramatiques de la guerre en Ukraine est la hausse de la pénurie alimentaire à l'échelle mondiale. Elle rappelle aux délégués que les actions visant à mettre fin à la guerre et la lutte contre les changements climatiques n'ont d'égal que la vie.

Nul n'ignore que les forêts exercent une fonction de puits de carbone. Pourtant, les surfaces occupées par les zones forestières sont de plus en plus réduites, à cause de certaines politiques et de feux de forêt. Il est urgent de prendre des mesures mondiales, notamment dans le cadre de la COP27, qui se tiendra en Égypte. Les organisations internationales peuvent contribuer à l'adaptation aux changements climatiques en soutenant financièrement les plus vulnérables. Il est fondamental de faire preuve de solidarité sociale à l'échelle mondiale. Il n'y a que deux options : l'action collective ou le suicide collectif.

M. B. Almomani (Jordanie) dit que tous les acteurs concernés se mobilisent pour sauvegarder les forêts en Jordanie. La Palestine souffre de violations commises par Israël. Des forêts ont été détruites et des colonies construites sur des zones forestières. Il tient à faire entendre sa voix et exhorte Israël à mettre fin à ces violations. L'UIP doit adopter une position claire en la matière, afin de protéger le peuple et le territoire palestiniens. En dépit d'appels lancés par le passé pour mettre un terme à de telles violations en Palestine, celles-ci n'ont jamais cessé.

M. C. Hoffmann (Allemagne), co-rapporteur, remercie tous les participants pour leurs contributions, qu'il souhaite toutes inclure dans la résolution. Il ne fait aucun doute que des progrès ne pourront être accomplis que si les pays œuvrent main dans la main. L'aspect financier doit également être réglé de toute urgence. En guise de réponse à certains points soulevés, il affirme qu'il est dans l'intérêt de tous les pays de conserver les forêts. Certains pays devront être dédommagés en l'absence d'extraction de combustibles fossiles du sol des forêts. Il reconnaît que la déforestation est liée à la pauvreté. Il fera en sorte que la résolution inclue la réduction de la pauvreté.

M. B. Kaiser (Recteur de l'Université des sciences forestières appliquées de Rottenburg, Allemagne), expert, précise qu'il convient de faire la distinction entre boisement et reboisement. Le boisement consiste à planter des arbres sur des terres qui n'ont auparavant jamais été boisées. Cette méthode est peu aisée dans certaines régions où le climat ne permet pas une croissance suffisante des arbres. Par exemple, planter des arbres dans la savane en Afrique ne serait pas efficace.

Si les forêts du monde sont indispensables pour limiter la quantité de dioxyde de carbone produite par l'humanité, planter des arbres ne saurait être l'unique solution aux problèmes. Pour annuler les émissions annuelles de dioxyde de carbone, il faudrait planter 34 millions de kilomètres carrés d'arbres. La superficie du bassin du Congo – la deuxième plus grande forêt tropicale au monde – n'est que de quatre millions de kilomètres carrés. Il demande aux délégués de ne pas faire de la plantation d'arbres une utopie. D'autres mesures doivent être prises, telles que la préservation des forêts existantes, la restauration des forêts dégradées, la plantation d'arbres dans des environnements et des climats appropriés et la transition vers de nouvelles énergies.

La Présidente remercie les experts et toutes les personnes ayant contribué au débat.

Préparatifs pour la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en Égypte

La Présidente rappelle que cela fait plus d'une décennie que l'UIP encourage l'action parlementaire face aux changements climatiques. La Réunion parlementaire organisée à l'occasion de la COP27 par l'Égypte et la Chambre des Représentants égyptienne se tiendra le 13 novembre 2022 à Charm el-Cheikh. Elle sera l'occasion d'obtenir des informations de première main sur les principales questions à examiner à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

M. K. Darwish (Égypte) tient à dire que son pays est fier d'accueillir la COP27, en particulier au nom du continent africain. C'est un honneur d'avoir été nommé rapporteur par la Chambre des représentants égyptienne.

La résolution qui sera adoptée à l'issue de la Réunion parlementaire fera fond sur plusieurs éléments. Premièrement, la nécessité de renforcer le principe de la responsabilité de l'humanité à l'égard d'éléments non humains, tels que la biodiversité et la diversité des écosystèmes, parallèlement à l'élaboration d'actions de lutte contre les changements climatiques. Deuxièmement, le fait que le savoir et la science sont des droits fondamentaux indissociables. Des moyens scientifiques doivent être mis à disposition de manière transparente, car les effets des changements climatiques représentent un risque et une menace pour l'humanité. Troisièmement, l'importance du droit d'accès à des écosystèmes durables. Quatrièmement, la nécessité, pour les parlements, d'œuvrer à l'adoption de lois visant à réduire les effets des changements climatiques et à s'adapter à ces changements. Des mesures législatives appuieront la transition vers une économie verte et les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Cinquièmement, l'augmentation de l'utilisation d'outils tels que des budgets soucieux de l'environnement et des processus décisionnels fondés sur des données probantes. Sixièmement, le renforcement des capacités dans le domaine des risques liés aux changements climatiques auxquels sont exposées diverses institutions. Septièmement, la fourniture d'un soutien accru aux pays et aux communautés qui en ont besoin, notamment en comblant le déficit de financement pour la protection du climat et en consolidant la coordination avec les pays voisins.

M. H. Syed (Pakistan) se dit reconnaissant des marques de sympathie et de solidarité manifestées par d'autres délégués. Le Pakistan traverse une période difficile. Les inondations ayant submergé récemment le pays ont pris des proportions apocalyptiques et frappé plus d'un

tiers du pays. Le Pakistan fait partie des pays les plus touchés par les changements climatiques, mais il ne fait que subir les conséquences de politiques auxquelles il n'a jamais pris part. Son pays n'est responsable que de 0,7 % des émissions de gaz à effet de serre. Les changements climatiques représentent un problème mondial, qui ne pourra être résolu que par l'atténuation des changements climatiques, la justice climatique et le financement de l'action climatique. La justice climatique doit être répartie entre les pays qui subissent les conséquences des actes des pollueurs mondiaux. Dans le prolongement des propos tenus par M. Darwish, il estime qu'il est essentiel de considérer le savoir et la science comme des droits fondamentaux et d'encourager la responsabilité humaine. Il rappelle aux délégués que le Pakistan a présenté une demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée sur la création d'un mécanisme de financement mondial pour aider les pays vulnérables au climat.

M. N. Alalou (République arabe syrienne) déclare que les changements climatiques représentent une menace pour l'humanité et pour les espèces du monde entier. Le Gouvernement syrien se disait déjà préoccupé par les effets des changements climatiques avant la crise qui touche actuellement la Syrie. Conformément à l'Accord de Paris et à la CCNUCC, la Syrie a pris de nombreuses mesures pour réduire les émissions de carbone et les effets des changements climatiques. Cependant, la guerre qui ravage actuellement son pays a engendré plusieurs défis liés au climat. Tout d'abord, des politiques sans fondement méthodologique ont entraîné une diminution du niveau de l'Euphrate. Ensuite, des milices soutenues par d'autres pays ont volé du pétrole, ce qui a eu des conséquences sur l'agriculture et l'ensemble de la population. Enfin, des groupes terroristes ont brûlé des forêts et des cultures.

Mme M. Perez (Chili) explique que son pays répond à sept des neuf critères de vulnérabilité établis par la CCNUCC. Le Chili est tributaire des ressources climatiques et aquifères, et bien que non insulaire, il n'en est pas moins vulnérable. Il faut s'adapter à cette vulnérabilité et tenter de l'atténuer. Il est très préoccupant d'assister à l'augmentation du nombre de phénomènes météorologiques extrêmes, aux pertes de biodiversité et à la diminution des ressources en eau. Le Chili est fier des mesures législatives qu'il a prises pour sensibiliser la population aux changements climatiques et promouvoir une économie résiliente et à faibles émissions de carbone. La rigueur est de mise pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les pays. Des mesures doivent être prises également face à d'autres difficultés, notamment garantir la sécurité alimentaire, accroître la disponibilité des ressources en eau, réduire la pollution et limiter les risques sanitaires.

Mme A. Habibou (Niger) estime que les sécheresses répétées ont entraîné des pénuries de céréales au Niger, ce qui a causé des pertes de terres, de nombreux déplacements et de graves dégâts aux cultures. Le Gouvernement mène d'autres actions pour parvenir à la neutralité carbone. En vue d'atteindre les cibles des ODD et les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris, les parlementaires peuvent contribuer à mettre en œuvre les lois, renforcer les campagnes de sensibilisation, fournir des fonds suffisants et contrôler les actions de leur gouvernement.

M. R. Cutajar (Malte) rappelle que Malte est le premier pays à avoir inscrit les changements climatiques à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1988. Il constate que le sujet fait toujours débat 34 ans plus tard. Il appelle les gouvernements à faire preuve de bonne volonté et de détermination pour prendre les mesures nécessaires en faveur de tous les pays. Les responsables politiques sont tenus de prendre les décisions qui s'imposent pour laisser un monde meilleur aux générations futures.

M. M. Reddad (Maroc) note que le monde est confronté à de nombreux défis qui menacent la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique, tels que les changements climatiques, la pandémie de COVID-19 et la guerre en Ukraine. Dans le prolongement de l'adoption de l'Accord de Paris, la crainte que les pays industriels et polluants ne remplissent pas leurs engagements constitue une autre menace. Si tel est le cas, ce sont les pays pauvres qui paieront le plus lourd tribut. Il espère que la COP27 sera l'occasion de préserver toutes les avancées obtenues depuis la COP22, organisée à Marrakech, et les autres sommets tenus par la suite. Le Maroc a mis en œuvre des actions afin de tenir ses engagements en matière de changements climatiques. Il espère que les initiatives prises par son pays illustreront sa détermination à contribuer aux efforts internationaux visant à trouver des solutions pérennes face aux changements climatiques.

M. O. Amutike (Zambie) est d'avis que les changements climatiques constituent l'un des sujets les plus importants du Programme 2030. Dans le cadre de leurs fonctions de contrôle et de représentation, les parlements doivent donner la priorité à la lutte contre les changements climatiques. Il propose plusieurs mesures que les parlements peuvent prendre pour éviter les conséquences des catastrophes naturelles sur les plans humanitaire, économique et environnemental. Premièrement, les parlements devraient consacrer des budgets suffisants aux activités liées aux changements climatiques et prévoir un contrôle rigoureux de la mise en œuvre de ces activités. Deuxièmement, ils devraient accorder la priorité au renforcement des capacités des parlementaires et du personnel parlementaire et améliorer la disponibilité des informations et des données dans les bibliothèques. Troisièmement, ils devraient utiliser l'UIP comme plateforme pour échanger des expériences et des pratiques optimales. Il rappelle que la Zambie est signataire de l'Accord de Paris et de la CCNUCC. Au niveau national, le Gouvernement zambien a témoigné d'une volonté politique de s'attaquer aux questions environnementales, qui s'est traduite notamment par la création d'un ministère de l'économie verte, une politique nationale de réduction des émissions de carbone et une stratégie de lutte contre les changements climatiques.

M. T. Raven (Pays-Bas) avoue qu'il est déçu de la réponse apportée par M. Kaiser sur les moyens de replanter des arbres et de les réintroduire pour étendre les paysages désertiques. C'est d'autant plus déplorable qu'il s'agit là d'une question cruciale.

M. K. Darwish (Égypte) présente ses sincères condoléances au Pakistan et indique qu'il a pris note de toutes les contributions, qui seront incluses dans le document final de la Réunion parlementaire. Il relève en particulier les points relatifs à la justice climatique, à l'atténuation des changements climatiques, aux campagnes d'information, à la nécessité de prendre des mesures de toute urgence, à la redevabilité et au rôle des parlements.

M. G. Nouri Ghezeljeh (République islamique d'Iran) note que le point d'urgence proposé par le Pakistan est lié aux changements climatiques et qu'à ce titre, il relève de la Commission permanente du développement durable. Il exhorte la Commission à apporter son plein appui à ce point d'urgence.

La Présidente rappelle qu'il appartient à chaque pays de se forger sa propre opinion sur le point d'urgence à soutenir, car les enjeux importants sont nombreux. Cela étant dit, les événements survenus au Pakistan n'ont laissé personne indifférent. Elle remercie tous les participants pour leur contribution.

La séance est levée à 12 h 00.

SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE

(Matin)

La séance est ouverte à 11 heures, sous la conduite de M. W. William (Seychelles), Vice-Président de la Commission permanente.

Réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8*

(CII/145/5-Inf.1)

Le Président ouvre la réunion-débat en déclarant qu'une économie locale durable et inclusive est importante pour la prospérité et l'écosystème économique au niveau local. Une économie locale qui établit un lien avec la société locale augmente le bien-être des ménages et des populations. La réunion-débat vise à examiner, d'une part, des moyens de rétablir le lien entre les populations locales et les économies locales durables et inclusives, et, d'autre part, les mesures et les politiques utiles à cet effet. Les deux intervenants sont M. A. Gryffroy, de la Belgique, qui a proposé le thème de la réunion-débat, et M. J. Chirove, expert de l'emploi à l'Organisation internationale du travail (OIT).

M. A. Gryffroy (Belgique), intervenant, explique qu'au vu des changements engendrés par la pandémie de COVID-19 à l'échelle mondiale, il faut trouver des moyens de rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive pour les raisons mentionnées, et ce en vue d'atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) 8 relatif au travail décent et à la croissance économique. Dans le contexte de la pandémie, 255 millions d'emplois à temps plein ont été perdus, soit quatre fois plus que dans le cadre de la crise financière entre 2007 et 2009. L'un des effets du chômage qui en résulte est que les jeunes sans emploi et sans formation adéquate sont fortement exposés au risque de pauvreté et peinent à retrouver des moyens de subsistance pendant la période de reprise.

En 2020, le nombre de personnes sans emploi a augmenté de 33 millions dans le monde, ce qui porte le taux de chômage mondial à 6,55 %, soit une hausse de 1,1 point de pourcentage. Par ailleurs, 81 millions de personnes ne sont pas activement à la recherche d'un emploi ou ne peuvent simplement pas trouver de travail en raison des restrictions sanitaires. Les pertes d'emploi s'élèvent à 8,7 % chez les jeunes et à 5 % chez les femmes, contre 3,7 % chez les hommes. De même, la pandémie a eu de graves répercussions sur les travailleurs de l'économie informelle – 1,6 milliard de personnes –, qui ne bénéficient d'aucun filet de protection sociale, et sur les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), qui ont dû lutter pour survivre ou mettre la clé sous la porte faute de clientèle. Si leur nombre est très important, il reste difficile à calculer. Le produit intérieur brut (PIB) mondial par habitant a diminué en moyenne pour passer de +2,2 % en 2017 à -4,6 % en 2020, soit une baisse de 6,8 points de pourcentage sur trois ans.

Il est impossible de prévoir avec exactitude quand la croissance économique retrouvera son niveau d'avant la pandémie, notamment dans le contexte actuel de la crise énergétique. Les conséquences de cette dernière restent toutefois moins graves que celles engendrées par la pandémie de COVID-19 puisque les industries alimentaire, touristique et hôtelière se sont revitalisées. Dans les pays à économie ouverte, les acteurs locaux ont du mal à survivre, contrairement aux grandes entreprises dotées de moyens financiers et de capacités numériques en pleine expansion. Les petits commerces n'ayant aucun moyen de rivaliser, c'est l'écosystème économique local qui en pâtit, sans véritable perspective de se rétablir.

Durant la pandémie, la société locale s'est retrouvée déconnectée et n'a pas pu contribuer à une croissance économique inclusive et durable et assurer ainsi le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Même si l'économie devait retrouver son niveau d'avant la pandémie, une partie des acteurs, essentiellement les MPME, ne pourront jamais y parvenir, ce qui implique que le lien entre la société locale et l'économie locale pourrait ne jamais retrouver son niveau prépandémique. Dans ce contexte, le rétablissement des liens ne progresse pas suffisamment. Il a donc hâte d'entendre le point de vue de spécialistes et d'écouter l'expérience d'autres pays pour savoir si les liens se rétablissent au sein de leurs écosystèmes économiques locaux et le cas échéant de quelle manière.

M. J. Chirove (expert de l'emploi, OIT), intervenant, s'exprimant par liaison vidéo et accompagnant ses propos d'un diaporama, rappelle que le chômage représentait déjà un défi mondial avant la pandémie. À l'heure actuelle, environ un tiers des chômeurs ont entre 16 et 24 ans et un nombre croissant d'entre eux ne suivent pas d'études ni de formation professionnelle. Alors que les travailleurs du secteur informel représentent jusqu'à 60 % de la main-d'œuvre mondiale, ce chiffre s'élève à 90 % dans certains pays, généralement les pays en développement. Invariablement, ces travailleurs font face à des déficits en matière de travail décent, comme des salaires bas, des conditions de travail précaires, le déni de leurs droits fondamentaux en matière d'emploi, l'absence de protection sociale et de dialogue entre employeurs et employés. Ces situations doivent interpeller, de même que les disparités hommes-femmes en matière de salaires et de conditions de travail, qui subsistent également dans les pays développés, et les disparités engendrées ou exacerbées par la COVID-19, notamment entre les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé.

Comme l'ont montré des analyses réalisées par l'OIT, une croissance économique soutenue n'est pas nécessairement corrélée par une augmentation proportionnelle du nombre d'emplois, notamment d'emplois décents et productifs, et n'engendre que de faibles capacités d'absorption des demandeurs d'emploi ou des jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Les analyses sectorielles montrent également des différences en termes de possibilités de création d'emplois et, à ce titre, représentent un outil précieux pour recenser ces possibilités au cours de la période de relèvement post-pandémie. Par exemple, de nombreux emplois sont toujours à pourvoir dans le secteur agricole, mais il ne s'agit pas d'emplois décents ni productifs par rapport aux emplois proposés dans d'autres secteurs, notamment la fabrication, la construction et les services.

En plus d'œuvrer à l'augmentation de la productivité dans des secteurs qui emploient la majorité de la population, comme cela est parfois le cas avec l'agriculture en particulier, il convient de déployer des efforts pour promouvoir une transformation structurelle en faisant en sorte que les ressources et les personnes productives soient orientées vers des secteurs plus productifs. Dans ce contexte, les gouvernements et les parlements jouent un rôle important pour diriger les investissements et les ressources en conséquence, ouvrant ainsi souvent la voie à une participation du secteur privé. Dans la pratique, il convient d'adopter une approche coordonnée qui mobilise l'ensemble du gouvernement pour planifier des créations d'emplois dans tous les secteurs, en tenant notamment compte de l'impact des stratégies sectorielles sur l'emploi.

L'ensemble du cadre de politique macroéconomique est lié à cette approche. En particulier, les politiques monétaires doivent faire davantage que simplement maîtriser l'inflation et les taux d'intérêt. Dans certains pays, la banque centrale est tenue d'évaluer l'impact des politiques sur l'emploi, ce qui est une bonne pratique, tandis que dans d'autres, l'emploi est intégré dans les plans et les programmes. Des récompenses sont parfois octroyées lorsque la création d'emplois est encouragée par des budgets spécifiques. Il est tout aussi important d'harmoniser les politiques sectorielles, notamment en termes de résultats sur le plan de l'emploi et de promotion des entreprises privées de toute taille en tant que principales entités créatrices d'emplois, tout en associant les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration des politiques et des programmes économiques.

Par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs, l'OIT peut étroitement collaborer avec les parlements et les gouvernements pour examiner des moyens d'améliorer les résultats en matière d'emploi. Plus précisément, elle peut prodiguer des conseils et renforcer les capacités pour promouvoir l'emploi au moyen de macro-cadres et de budgets, intégrer l'emploi dans les plans nationaux de développement et identifier de manière réaliste les possibilités en matière de création d'emplois. L'OIT peut également procéder à des évaluations d'impact pour déterminer quels sont les secteurs, sous-secteurs ou chaînes de valeur qui ont de meilleurs résultats sur le plan de l'emploi et évaluer l'impact des programmes d'investissement public en la matière – l'objectif étant de concentrer les efforts sur les secteurs offrant des possibilités plus intéressantes en matière d'emplois décents et productifs. Par ailleurs, l'OIT contribue depuis longtemps à l'élaboration de politiques et de cadres nationaux exhaustifs en matière d'emploi, dans lesquels des questionnaires sont utilisés pour définir le rôle de toutes les parties prenantes et les priorités en matière de création d'emplois, notamment d'emplois décents. En outre, l'OIT fournit une assistance technique à l'établissement de stratégies et de plans d'action pour l'emploi des jeunes.

En conclusion, les parlements ont un rôle à jouer en matière de création d'emplois, consistant d'une part à collaborer avec différents ministères à travers leurs commissions et, d'autre part, à approuver les crédits budgétaires fixés par l'exécutif. L'OIT nouera volontiers un dialogue approfondi avec le parlement de chaque pays. Dans l'intervalle, il se réjouit à la perspective de bénéficier de l'expérience des Membres de l'UIP.

Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente, prend la présidence de la séance.

La Présidente remercie les intervenants pour leurs contributions et invite les participants à réagir.

M. N. Alalou (République arabe syrienne) note qu'en période de crise, l'économie est la première entité touchée et la dernière à se redresser. La situation économique mondiale ne s'est pas améliorée. Elle est tributaire des lubies de ceux qui en tirent les ficelles et des politiques qu'ils mettent en œuvre sans se soucier de leurs répercussions sur les populations locales. En outre, l'emploi est de plus en plus associé aux technologies et à l'intelligence artificielle plutôt qu'aux personnes à faible revenu et à la classe ouvrière. Le monde est en mutation. L'économie est la cause majeure des problèmes, la principale solution à ceux-ci et le moteur de la politique. Il faudra donc redoubler d'efforts pour établir des liens entre les projets des MPME et une économie axée sur le développement durable, la décentralisation et des emplois sûrs, dont sont exclus la cupidité et les intérêts des grandes entreprises, qui sont corrompues et favorisent l'économie souterraine. De tels projets peuvent être mis en œuvre à tout moment, surtout dans les pays en développement en proie à des crises et des conflits.

M. O. Amutike (Zambie) estime que les parlementaires devraient être activement associés à la mise en œuvre des mécanismes permettant aux populations locales et au gouvernement central d'interagir de façon régulière et de nouer un dialogue constructif, afin de favoriser un

développement économique durable au niveau local. Malgré des signes positifs d'expansion économique, le taux de réduction de la pauvreté en Zambie est resté faible et le taux de chômage relativement élevé, ce qui a des incidences sur les populations locales et les progrès réalisés pour atteindre les cibles de l'ODD 8. Pour favoriser une croissance économique génératrice d'emplois décents en faveur des populations locales, des structures gouvernementales décentralisées sont mises en place et les dysfonctionnements corrigés. Dans ce contexte, les mesures comprennent des réformes du droit du travail, la mise en œuvre du programme pour la promotion du travail décent en Zambie, soutenu par l'OIT, le soutien aux MPME et des actions visant à garantir le respect des droits des travailleurs conformément aux normes de l'OIT. Le plan de développement national en vigueur reconnaît en outre qu'il est capital d'associer les populations locales à la croissance économique durable et inclusive. Le Parlement joue un rôle clé pour favoriser cette participation.

M. H. Kumagai (Japon) explique qu'en raison de l'essor rapide du télétravail durant la pandémie, l'activité économique au Japon s'est de plus en plus décentrée de Tokyo vers les zones rurales. Un tel phénomène pousse le pays à s'attaquer aux difficultés ancestrales de la décentralisation. Le Japon s'emploie à inculquer des pratiques de travail justes et équitables et à bâtir une société heureuse et durable. Or, à l'heure actuelle, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est très important. Bon nombre de femmes et de jeunes travaillent dans l'illégalité et perçoivent un salaire inférieur à celui des travailleurs réguliers pour un emploi équivalent. Par ailleurs, la baisse du taux de natalité présage des pénuries croissantes de main-d'œuvre. Il convient de surmonter ces obstacles en donnant des motivations à la main-d'œuvre, notamment en encourageant l'installation des familles dans tout le pays par des mesures visant à concilier vie professionnelle et vie familiale et à garantir la stabilité des emplois dans les zones rurales. Pour leur part, les gouvernements locaux doivent fixer un cadre approprié pour bâtir des économies locales durables et inclusives fortement dépendantes des possibilités de travail décent, que le Parlement continuera de contribuer à promouvoir.

Mme A. Nassif (Égypte) considère que, dans le paysage politique et économique en constante évolution du monde contemporain, le développement économique local devrait devenir prioritaire dans le cadre d'un processus social inclusif – une approche qui nécessite un changement de paradigme et de planification économiques. Les économies locales florissantes jouent un rôle particulièrement important pour favoriser la croissance économique globale durable, améliorer les perspectives en matière de travail décent, sûr et productif et, à terme, garantir un avenir meilleur pour tous. À cette fin, il convient d'élaborer des stratégies efficaces en matière de suivi, d'évaluation et de transparence ainsi que des moyens novateurs de collecter et de diffuser à grande échelle des données sur le développement économique. Les législations sur ces questions doivent être suffisamment souples pour donner aux administrations locales les moyens de mieux mettre en œuvre des plans de développement durable. Il convient également de renforcer les capacités locales pour soutenir la participation économique et l'emploi dans une économie résistante aux chocs extérieurs. Toutefois, pour réaliser ces changements, la communauté internationale doit coopérer et s'acquitter de sa responsabilité consistant à veiller à ce que les personnes les plus pauvres ne soient pas tenues à l'écart des efforts déployés en vue de parvenir au développement durable.

M. G. Nouri Ghezeljeh (République islamique d'Iran) affirme que le fait de ne pas appliquer de politiques de croissance économique appropriées perturbe les marchés financiers et déstabilise l'économie mondiale. Pour éviter les inégalités, les décideurs du monde économique doivent toujours tendre à répartir équitablement les gains et à mener des réformes visant à créer et à accroître les possibilités d'emploi en faveur des groupes défavorisés et marginalisés, notamment par l'éducation et la formation professionnelle. Les gouvernements doivent également veiller à ce que leur politique fiscale ne profite pas aux riches au détriment des pauvres. La croissance économique n'est viable que si les bénéfices sont partagés entre toutes les couches de la société, ce qui demande une réglementation appropriée du marché financier mondial. La République islamique d'Iran donne la priorité au développement durable, en adoptant une approche plus réaliste et plus vigoureuse qu'auparavant dans ses plans visant à atteindre les ODD et à bâtir un environnement offrant une protection contre les chocs et les ralentissements économiques futurs.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) informe que dans son pays, les municipalités locales ont joué un rôle essentiel durant la pandémie pour maintenir les entreprises locales à flot. À cette fin, elles ont pris des mesures allant de l'annulation de dettes à la délivrance de permis temporaires à

coût réduit aux commerçants informels, en passant par le déblocage de fonds de secours, l'octroi de prêts à taux zéro et la mise en place de franchises de loyer pour les entreprises. Afin d'améliorer le cadre réglementaire, les demandes de permis de construire sont désormais automatisées, et les autorisations de commerce et les attestations de conformité délivrées de façon accélérée. Les municipalités travaillent main dans la main avec les entreprises pour améliorer le développement des compétences, augmenter le nombre d'emplois dans le secteur des travaux publics et faire en sorte que le nombre d'offres d'emploi soit en adéquation avec le nombre de demandeurs. En partenariat avec le secteur privé, elles bâtissent également des environnements permettant aux grandes entreprises internationales de renforcer leurs capacités de production, de créer des emplois et d'intégrer des fournisseurs locaux dans la chaîne d'approvisionnement. Les difficultés rencontrées sont notamment la faible gouvernance, le non-respect de la législation, la mauvaise gestion financière, les problèmes de performance et les contraintes liées aux capacités techniques. Une nouvelle législation progressiste relative aux candidatures aux élections municipales et à la responsabilité des élus municipaux contribuera à renforcer la résilience des municipalités et à promouvoir le développement économique local.

M. H. Al Nasairi (Parlement arabe) estime que le fait de recentrer l'attention sur les populations locales et la planification décentralisée exige que les communautés locales et rurales agissent et prennent des décisions en toute indépendance, qu'elles bénéficient de financements adéquats et qu'elles aient accès à du personnel qualifié capable de rester en phase avec les technologies en constante évolution. Les populations locales apportent une valeur ajoutée au système économique de tous les pays et, à ce titre, représentent des partenaires de choix sur la voie d'un développement économique durable et, à terme, la réalisation de l'ODD 8. Les parlementaires peuvent participer en établissant un cadre législatif moderne pour y parvenir et en reliant cet objectif au rôle des communautés locales en la matière. Ce cadre devrait reposer principalement sur trois piliers, à savoir l'autonomisation des communautés locales en vue de promouvoir un développement économique durable et inclusif, une budgétisation flexible et une main-d'œuvre compétente.

M. V.D. Ram (Inde) explique que son pays met en œuvre des initiatives de développement visant à renforcer l'autonomie dans l'ensemble du pays, notamment au niveau local, dans le cadre d'actions menées pour réaliser l'ODD 8. La détermination de l'Inde à rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive se traduit dans son appel à l'édification de la nation par un soutien mutuel entre les citoyens en vue d'une croissance économique décente. Des programmes gouvernementaux sont mis en œuvre pour soutenir cette croissance, notamment dans le cadre de l'initiative *Vocal for local*, qui rappelle l'importance des entreprises nationales et des petits commerces. Parmi les nombreux projets de cette nature, le programme *One District, One Product* consiste à transformer les districts les plus sous-développés en districts performants, chacun étant responsable de la fabrication d'un seul produit à des fins d'exportation. En outre, les codes du travail adoptés récemment sont extrêmement favorables aux travailleurs des secteurs organisés et non organisés. Grâce à une approche participative, à une croissance durable et à des mesures encourageant l'autonomie, les défis liés à la réalisation de l'ODD 8 pourront être surmontés.

M. W. William (Seychelles) indique que la réalisation de l'ODD 8 est menacée dans le contexte mondial actuel empreint d'incertitudes, qui ralentissent la croissance dans certaines régions du monde et en plongent d'autres dans une vulnérabilité extrême. Dans certains cas, les emplois décents et la croissance économique resteront une utopie tant que les gouvernements ne réévaluent pas les stratégies mondiales visant à stopper le recul de la croissance. Si l'ODD 8 n'est pas atteint, la réalisation des autres ODD sera également menacée, ce qui fera reculer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans la perspective de la prochaine Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP27, les gouvernements doivent évaluer ce risque, qui est de plus en plus élevé. Il s'agit de retrouver une stabilité politique mondiale afin d'assurer une stabilité économique mondiale, indispensable au rétablissement du lien entre les populations locales et une économie locale inclusive et durable.

Les dirigeants mondiaux doivent cesser de se fourvoyer en adoptant des approches contradictoires en matière de gouvernance et de diplomatie. Qu'ils arrêtent de procrastiner et fassent ce qui doit être fait en temps utile et de manière efficace.

Mme S. Alteneiji (Émirats arabes unis) précise que l'un des principaux obstacles au rétablissement du lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive pour atteindre les cibles de l'ODD 8 est la pandémie de COVID-19, qui a plongé l'économie mondiale en récession et entraîné une hausse des taux de pauvreté mondiaux inédite depuis plus de 20 ans. Un autre facteur est l'absence de législation appropriée. En dépit des efforts déployés pour adopter des lois visant à réduire le chômage, les taux de chômage mondiaux ne cessent d'augmenter. Dans ce contexte, les parlements doivent faire comprendre à leurs membres combien il est important d'intégrer la réalisation des ODD dans leurs travaux. En plus de promulguer des lois qui permettront de rétablir le lien entre les populations locales et l'économie et d'offrir un emploi décent à chacun, les parlements doivent réexaminer toutes les lois susceptibles d'entraver cet objectif. Quant à son propre pays, il a mis en place des mesures, notamment législatives, pour renforcer sa participation à l'économie mondiale.

M. L.A. Cuello (Chili) informe que les populations locales ne peuvent prendre part au développement durable sans le soutien des gouvernements locaux, qui, dans son pays, collaborent avec les MPME, les travailleurs et d'autres acteurs, afin d'élaborer un programme visant à promouvoir l'économie locale durable et inclusive. L'État joue un rôle de médiateur dans l'économie, très important sur le marché. Il s'agit en premier lieu de créer les conditions et les écosystèmes appropriés pour renforcer l'économie et promouvoir la santé et l'hygiène, outre la recherche-développement et les travaux publics. Le renforcement des économies locales nécessite la participation des populations locales et une démarche ascendante pour remédier aux inégalités de revenu croissantes entre riches et pauvres. Au Chili, des réformes fiscales et d'autres mécanismes permettraient de réaffecter les richesses concentrées entre les mains de quelques-uns à la reconstruction des économies locales – l'objectif étant de créer des emplois décents et d'augmenter la productivité.

M. M.A. Rakotomalala (Madagascar) constate que l'économie de son pays a subi un fort ralentissement et que de nombreux problèmes subsistent. Madagascar est également gravement touché par les changements climatiques, ce qui pourrait entraîner des pénuries alimentaires. L'État n'est pas en mesure d'accorder des subventions aux nombreux agriculteurs et ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et créer des emplois pour tous. La situation ne pourra s'améliorer que si la communauté internationale fait preuve de davantage de solidarité et de coopération.

M. J. Fakhro (Bahreïn) remarque que l'ODD 8 ne concerne que le travail décent à des fins de croissance économique. Un point important a toutefois été soulevé concernant les conséquences de la pandémie et des technologies sur les petites entreprises, qui sont au bord de l'effondrement. Face au dilemme qui se pose entre travail décent et croissance économique, comment, à l'avenir, trouver un équilibre entre une meilleure utilisation des technologies et une croissance économique durable ? Une autre question est de savoir comment aider les petites entreprises, qui constituent l'employeur le plus important, à survivre.

M. P. Supadma Rudana (Indonésie) fait savoir que la COVID-19 a eu un impact dévastateur sur l'économie de son pays, surtout au sein des communautés locales. L'une des aides financières versées pour remédier à cette situation visait le relèvement des MPME, qui contribuent à hauteur de 60 % du PIB et qui représentent le plus gros employeur. Durant la pandémie, les MPME ont été le pivot de l'économie nationale. Leur autonomie est donc essentielle pour renforcer la résilience et garantir à chacun le droit au développement économique. Les connaissances dans les domaines du numérique et de la finance étant primordiales dans ce contexte, l'Indonésie a établi des programmes en la matière à l'intention de la population pour promouvoir la réalisation de l'ODD 8. Elle ne peut toutefois pas bâtir une économie résiliente sans coopération internationale, pour laquelle l'UIP offre une plateforme appropriée. Le Parlement indonésien est disposé à contribuer à rétablir le lien entre l'économie et les populations locales et à les rendre plus autonomes sur le plan économique, à des fins de développement et de prospérité.

M. Z. Mojskerc (Slovénie) indique que son pays compte parmi les premiers à avoir intégré tous les ODD dans sa stratégie de développement. La Slovénie occupe la quinzième place du classement établi dans le rapport sur le développement durable de 2022 et obtient même le meilleur score en matière de progression sur la voie de la réalisation de l'ODD 8. Autre étape importante, la Slovénie a négocié un plan de relance et de résilience post-pandémie d'une valeur

de 2,5 milliards d'euros, avec des investissements axés sur l'écologie et le numérique en particulier, ainsi que sur les réformes et d'autres aspects relevant des quatre domaines prioritaires du plan. Ces dernières années, la Slovénie a surtout consacré ses efforts à la lutte contre les conséquences de la COVID-19 sur le plan socio-économique. La mise en œuvre de l'ODD 8 est une responsabilité partagée, qui doit être assurée dans le cadre d'une approche collective et uniforme, à laquelle les parlements doivent énormément contribuer.

M. K. Abu Hassan (Jordanie) explique que les bouleversements provoqués par les innombrables crises auxquelles le monde fait face ont perturbé l'économie mondiale et les économies nationales. Son pays a subi les effets directs de la pandémie de COVID-19 et des arrivées de migrants fuyant des guerres dans les pays voisins, ce qui a engendré des pressions sur les infrastructures et fait grimper le taux de chômage jusqu'à 25 % au sein de la population et à 40 % chez les jeunes. Si de nouveaux emplois sont créés, d'autres tendent à disparaître. Face à ces difficultés, des stratégies ont été adoptées pour moderniser les systèmes politique, économique et administratif en vue de progresser vers la prospérité avec souplesse. La Jordanie n'est pas responsable des problèmes économiques qui la touchent – qu'ils soient causés par la pandémie, un conflit ou un autre facteur – mais elle doit les attaquer de front. Dans le cadre des stratégies mises en place, le secteur privé est un véritable partenaire pour le développement du pays, qui ne connaîtra pas de grandes avancées sans ce soutien.

M. N.A. Cheema (Pakistan) déclare que les ODD sont si inextricablement liés qu'aucun ne peut être atteint isolément. Il convient donc de mettre en œuvre une approche exhaustive, intégrée et globale pour traiter les questions connexes. Bien que tous les ODD soient importants, l'ODD 13, consacré aux mesures en faveur du climat, est particulièrement pertinent pour le Pakistan, qui a récemment subi des inondations meurtrières imputables aux conséquences des changements climatiques. Au lendemain de cette catastrophe, le pays a dû faire face à une multitude de défis liés, entre autres, à la réhabilitation et à la reconstruction, aux maladies et à l'insécurité alimentaire, sans oublier le fait que les groupes marginalisés et vulnérables ont été les plus touchés. Le Pakistan n'est ni un émetteur de gaz à effet de serre ni un pollueur, mais il doit payer le prix des erreurs et des crimes commis par d'autres. Le pays se bat aussi non seulement pour toutes les autres victimes des changements climatiques qui n'ont commis aucune faute, mais aussi pour l'ensemble de l'humanité. Le Pakistan exhorte la communauté internationale à s'acquitter de ses obligations en matière de justice climatique.

M. T. Sokun (Cambodge) informe que dans son pays, les MPME – dont 61 % sont dirigées par des femmes – représentent 98 % des entreprises, un tiers des emplois et 58 % du PIB. Toutefois, à la suite de la pandémie, la demande de produits de MPME a fortement diminué. Afin de lutter contre le déclin économique qui en a résulté, ces entreprises ont eu accès à des financements plus abordables pour se développer et continuer à embaucher des travailleurs qui, sans cela, se retrouveraient dans une situation difficile. En outre, le processus d'enregistrement des entreprises a été simplifié et des avantages fiscaux ont été introduits pour encourager les investissements, notamment étrangers, et favoriser la reprise économique. Les MPME sont encouragées à participer pleinement à la transition vers l'ère numérique, pour laquelle une législation a été proposée en vue de traiter les éventuelles cybermenaces. Le processus de relance doit tendre à créer des sociétés plus résilientes, plus durables et plus diversifiées, dans lesquelles les femmes jouent un rôle plus important et où toutes les parties prenantes sont prises en compte.

M. J. Chirove (expert de l'emploi, OIT), intervenant, s'exprimant par liaison vidéo, trouve que la discussion a été très instructive. Bon nombre d'observations ont porté sur des sujets cruciaux et ont traduit le besoin de prendre des mesures favorables à l'emploi afin que personne ne soit laissé pour compte dans le cadre de la reprise post-pandémie. S'il est vrai que les technologies peuvent remplacer les humains à certains postes, elles peuvent également contribuer à créer des emplois nouveaux, par exemple, dans le secteur du numérique, dans l'économie à la tâche et dans l'économie intelligente. Les technologies présentent donc des aspects positifs et négatifs, qu'il est important d'évaluer afin de trouver le juste équilibre.

Comme l'indique la Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, que l'OIT a adoptée en 2019 et qui prône un avenir centré sur l'humain, l'OIT ne privilégie pas les innovations technologiques au détriment des personnes, qui doivent toujours rester aux commandes des outils au profit de la société et contribuer à l'efficacité et à la productivité. Si elles sont bien gérées, les

technologies peuvent permettre d'offrir aux MPME des possibilités de participer aux chaînes d'approvisionnement mondiales, en tant que fournisseurs, distributeurs ou sous-traitants. Il est toutefois important que ces chaînes d'approvisionnement fassent preuve de responsabilité et apportent des éléments de réponse face à certains défis auxquels sont confrontées les MPME, comme la difficulté à se conformer à des normes élevées de certification de qualité. Fortes de relations économiques appropriées et de pratiques commerciales responsables, les MPME peuvent être soutenues pour bénéficier de chaînes d'approvisionnement mondiales. Par l'intermédiaire de son Unité des entreprises multinationales et de l'engagement auprès des entreprises, l'OIT prodigue des conseils aux entreprises multinationales et aux grandes entreprises sur la façon de gérer leurs opérations afin d'intégrer les MPME dans leurs chaînes d'approvisionnement mondiales, pour le bien des populations locales.

M. A. Gryffroy (Belgique), intervenant, estime que tous les ODD, y compris l'ODD 8, sont définis de façon très large, ce qui est normal étant donné qu'ils ont été formulés en vue d'être pertinents d'un point de vue universel au vu des énormes différences entre les pays, et même au sein d'un même pays, et de l'absence de solution unique. Dans ce contexte, il convient également d'œuvrer le plus souvent possible, mais pas en permanence, dans le cadre d'une approche pyramidale, permettant de donner de la souplesse aux processus et d'adopter des législations transparentes, intelligentes et inclusives, qui favorisent les innovations technologiques. L'établissement de ce cadre clé doit ensuite être suivi de l'autonomisation des autorités régionales et locales, compte tenu de leur lien avec les populations locales et les MPME et de leur connaissance des besoins locaux, afin de renforcer l'élaboration de politiques locales.

À l'échelle mondiale et nationale, la gestion des technologies au regard de la chaîne d'approvisionnement mondiale pose problème. Même en Belgique, seule la moitié des MPME sont adaptées au numérique, ce qui signifie qu'elles jouissent d'une bonne accessibilité en ligne et d'une bonne sécurité numérique. Il est important de proposer des activités de renforcement des capacités locales en matière d'adaptabilité numérique, ce qui ne saurait se décréter par des mesures ou des législations imposées d'en haut. La solution doit être locale, bien que l'aide des gouvernements nationaux puisse toujours être sollicitée.

En conclusion, il fallait rompre le cercle vicieux. Sans économie locale, pas d'écosystème, et sans écosystème, pas de prospérité ni de bien-être au niveau local. Il convient d'établir un cadre national spécifique complété par un cadre local et régional pour aider les MPME et les entreprises indépendantes. Une fois l'écosystème rétabli, la prospérité locale qui en découlera permettra de promouvoir la réalisation de l'ODD 8.

Élections au Bureau

La Présidente dit que M. Sergey Gavrilov, de la Fédération de Russie, a été nommé pour occuper le poste vacant au Bureau de la Commission permanente pour un membre du Groupe Eurasie. Elle considère que la Commission souhaite élire M. Gavrilov à ce poste.

Il en est ainsi décidé.

Divers

La Présidente fait savoir qu'à la suite de la réunion de la veille au cours de laquelle il a examiné le plan de travail de la Commission et au vu de l'étendue du thème du projet de résolution qui sera préparé à la 146e Assemblée, le Bureau propose que la Commission consacre le temps qui lui sera imparti lors de cette prochaine Assemblée à rédiger le texte et à en débattre. Elle considère que la Commission permanente accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Après l'échange habituel de politesses, **la Présidente** clôt la séance.

La séance est levée à 12 h 55.

Commission permanente des Affaires des Nations Unies

SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 35, sous la conduite de M. L. Wehrli (Suisse), Vice-Président du Bureau de la Commission permanente.

Le Président explique qu'en tant que Vice-Président de la Commission, il présidera la présente séance car la Présidente du Bureau de la Commission, Mme S.A. Noor, n'est plus parlementaire.

Adoption de l'ordre du jour
(C-IV/145/A.1)

L'ordre du jour est adopté.

Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 144e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (mars 2022)

Le compte rendu est approuvé.

Les mesures des Nations Unies face à l'aggravation de la faim et de la famine

Le Président, présentant ce point de l'ordre du jour, dit que la faim et la famine progressent dans le monde entier en raison de la multiplication des conflits, des changements climatiques rapides, des conséquences économiques de ces problèmes et de la pandémie de COVID-19. L'accumulation des crises et des conflits, notamment la guerre en Ukraine, a directement affecté la production alimentaire et le transport de vivres, en particulier pour les plus démunis.

Quelque 800 millions de personnes souffrent de la faim chaque jour. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire extrême est passé de 135 millions à plus de 270 millions, tandis que le nombre de personnes qui connaissent des niveaux de faim dépassant la cote d'alerte s'élève à près de 50 millions. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est au premier plan des efforts humanitaires visant à fournir de la nourriture, alors que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aide les gouvernements et les agences de développement à coordonner leurs activités pour renforcer et développer l'agriculture ainsi que les ressources en terre et en eau. Les intervenants examineront le travail de ces organisations et les défis auxquels elles sont confrontées dans l'exécution de leurs mandats complémentaires.

M. S. Krishnaswamy (Représentant du PAM), intervenant, et accompagnant ses propos d'un diaporama, fait remarquer que la plupart des pays adoptent l'un des deux systèmes pour identifier l'insécurité alimentaire : le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) ou le Cadre harmonisé. Sur les cinq phases de l'insécurité alimentaire, le PAM traite les trois plus graves qui couvrent plus de 200 millions de personnes. Ce chiffre a augmenté ces dernières années. Près d'un demi-million de personnes se trouvent dans la phase la plus grave, la phase cinq, et sont menacées de famine dans les trois à six prochains mois, en fonction de l'aide qu'elles reçoivent. Des millions de personnes se trouvent en phases trois et quatre, et si aucune mesure n'est prise, elles entreront dans des phases plus graves.

Mme B. Lazarus (Représentante de la FAO), intervenante, accompagnant ses propos d'une série de diapositives numériques, estime que les causes de l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale peuvent être regroupées en trois catégories : conflits et insécurité, chocs économiques et hausse des prix alimentaires, et conditions climatiques extrêmes.

Les conflits peuvent avoir des répercussions sur les moyens de subsistance en empêchant les membres des familles d'agriculteurs d'accéder à leurs champs, ce qui réduit la quantité de produits qu'ils peuvent manger et vendre. Dans certains cas, le bétail est tué ou volé, réduisant

ainsi les revenus et la quantité de nourriture. Les zones de conflit sont souvent difficiles d'accès, entraînant la fermeture de marchés et limitant l'accès aux services et à l'aide humanitaire. Les conflits s'éternisent dans l'ensemble des pays dont la population se trouve en phase 5 de l'IPC, ainsi que dans les pays qui comptent le plus grand nombre d'habitants en phase 4 de l'IPC.

Les chocs économiques et l'inflation mondiale provoquent également la faim dans le monde. Entre mars 2020 et mars 2022, certaines régions ont subi des hausses de prix des denrées alimentaires de plus de 100 %. Dans certains cas, comme dans la Corne de l'Afrique, les mauvaises conditions climatiques font baisser la production agricole et réduisent l'approvisionnement en céréales, ce qui augmente le prix des aliments. Les conflits peuvent avoir des conséquences importantes sur les marchés et la pandémie de COVID-19 continue de perturber la production dans certaines régions. La dévaluation monétaire augmente le prix des denrées alimentaires, notamment pour les produits importés. La hausse des prix de l'énergie et l'engorgement de la chaîne logistique augmentent les frais de port et les coûts d'assurance, notamment en mer Noire. S'en est suivie une augmentation considérable des prix alimentaires mondiaux et nationaux ces deux dernières années.

Les conditions climatiques extrêmes – comme les inondations au Soudan du Sud, les cyclones à Madagascar et les très fortes sécheresses qui touchent la Corne de l'Afrique – entraînent également une insécurité alimentaire. Quatre mauvaises saisons des pluies ont entraîné une baisse de la production, diminué les stocks alimentaires et provoqué une baisse des revenus. Les prévisions indiquent qu'il y aura une autre mauvaise saison des pluies avant la fin de l'année 2022. On estime que neuf millions d'animaux d'élevage ont péri en Éthiopie, au Kenya et en Somalie, ce qui a réduit le revenu des ménages et limité l'accès au lait pour les enfants, qui est essentiel pour répondre à leurs besoins nutritionnels. Entre 18,8 et 21,3 millions de personnes sont fortement exposées à l'insécurité alimentaire et ont besoin d'aide humanitaire dans ces pays. Selon les données récentes publiées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), près de 7,5 millions d'enfants sont confrontés à une malnutrition aiguë.

Il est impératif d'aider les populations en phase trois et plus de l'IPC à prévenir la perte des moyens de subsistance, les pénuries alimentaires et l'augmentation de la malnutrition et de la mortalité. L'aide humanitaire est actuellement sous-financée et doit être intensifiée.

Il faut s'attaquer aux causes de l'insécurité alimentaire en réglant les conflits, en renforçant la résilience aux changements climatiques et en protégeant les moyens de subsistance dans les zones rurales. Les efforts actuellement déployés pour lutter contre l'insécurité alimentaire sont insuffisants et il convient de faire face aux crises humanitaires et d'aborder les questions de résilience à long terme.

Mme E. Heins (Représentante et directrice de pays au Rwanda pour le PAM), intervenante, affirme qu'en plus des conflits et des changements climatiques, la pandémie de COVID-19 a contribué à l'insécurité alimentaire et que le manque de connaissances en matière de nutrition peut entraîner des carences. Il convient de mettre en œuvre des politiques visant à assurer la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel au niveau national.

Selon une enquête réalisée en 2021, l'insécurité alimentaire touche 20 % de la population rwandaise, dont près de 2 % en situation d'insécurité grave. Bien qu'il soit très peu probable qu'il y ait une famine au Rwanda, il est important de surveiller l'augmentation des prix des denrées alimentaires afin de traiter les problèmes en temps opportun. La plupart des ménages rwandais, notamment en milieu rural, sont extrêmement dépendants des marchés pour acheter des denrées alimentaires. L'augmentation des prix a une incidence considérable, en particulier sur les plus vulnérables qui représentent 30 % de la population et consacrent plus de 65 % de leur revenu mensuel à l'alimentation. Une étude de la Banque mondiale montre que l'inflation des prix alimentaires s'élève à 34,4 % au Rwanda, l'un des taux les plus élevés à l'échelle mondiale. L'échec de la prochaine saison des pluies, la hausse mondiale des prix des carburants, l'augmentation des coûts de transport, le manque d'accès aux engrais et les perturbations climatiques contribuent à l'inflation et ont des répercussions sur le système alimentaire dans son ensemble.

Le Rwanda a connu une baisse progressive des cas de malnutrition chronique mais le niveau reste élevé, alors que les niveaux de malnutrition aiguë et de perte sont faibles. La lutte contre la malnutrition chronique constitue une priorité pour le Gouvernement. Au Rwanda, on compte environ 120 000 réfugiés originaires de République démocratique du Congo et du Burundi.

Le PAM offre une aide dans les situations d'urgence, contribue à renforcer la résilience et met en œuvre des projets de développement. Il a aidé le Gouvernement du Rwanda à mettre en place un programme de repas scolaires pour les étudiants de tous les groupes d'âge afin de

soutenir les ménages confrontés à la hausse des prix et de garantir l'accès à une alimentation nutritive. Le Gouvernement finance le programme avec son budget consacré à l'éducation mais explore, en concertation avec le PAM, les stratégies de financement et la possibilité de travailler en collaboration avec la Coalition pour l'alimentation scolaire. Le programme veille à ce que les ingrédients proviennent de producteurs locaux afin de soutenir les petites exploitations agricoles.

Le Gouvernement rwandais s'est doté d'un régime de protection sociale et le PAM travaille avec les autorités ministérielles pour s'assurer qu'il peut faire face aux catastrophes naturelles et ne se focalise pas uniquement sur la pauvreté. D'autres programmes visent à rendre les personnes et communautés vulnérables plus résilientes au climat, à fournir au gouvernement des données sur la sécurité alimentaire, la nutrition et la protection sociale, et à mettre en place des systèmes d'alerte précoce.

Bien que le Rwanda ne soit pas menacé de famine, un engagement pluriannuel est nécessaire pour bâtir des systèmes, renforcer les capacités et collaborer avec le Gouvernement. Les parlementaires ont la possibilité d'influencer leurs gouvernements et de sensibiliser à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans leurs pays. Afin d'éviter les crises, il est essentiel de mettre en œuvre une approche durable et de renforcer la résilience dans les pays stables.

Mme C. Sow (Représentante de pays au Rwanda pour la FAO), intervenante, déclare que la FAO est présente au Rwanda et dans d'autres pays touchés par la famine pour mettre en œuvre des cadres politiques, des mesures législatives et des programmes.

En dépit de l'augmentation de la productivité agricole, 70 % des denrées consommées au Rwanda sont achetées sur les marchés plutôt qu'autoproduites, alors même que 72 % de la population travaille dans l'agriculture. La population rwandaise est très jeune et seul le secteur agricole peut absorber ces nouveaux venus sur le marché du travail. Les efforts déployés visent à fournir aux jeunes, notamment les femmes, les compétences nécessaires pour travailler dans l'agriculture et le soutien nécessaire pour obtenir des fonds et profiter de la zone de libre-échange continentale africaine, où les produits agricoles sont essentiels pour le commerce. Les jeunes sont à la recherche de nouveaux marchés nationaux et internationaux et, à ce propos, la FAO partage des connaissances sur le Codex Alimentarius pour s'assurer que les normes sont respectées et qu'il est possible d'exporter vers d'autres pays.

Il convient de renforcer les synergies entre les mesures de protection sociale et les politiques agricoles. Il existe un fort potentiel de transformation des zones rurales, qui sont généralement pauvres, dans le cadre de la quatrième phase du Plan stratégique de transformation de l'agriculture au Rwanda. L'appui de la FAO a été sollicité pour mettre en œuvre la cinquième phase de cette stratégie.

La FAO aide les gouvernements à assurer une sécurité alimentaire durable, à améliorer la nutrition et à réduire la pauvreté. Dans les districts rwandais présentant les pires niveaux de retard de croissance, l'*Initiative Main dans la main* aide les petits exploitants agricoles à accéder aux intrants, aux engrais et à la formation pour leur permettre de cultiver. Cette initiative, parallèlement au programme de repas scolaires, favorise l'emploi des jeunes et les insère sur un marché existant.

La FAO collabore avec le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'IFAT et d'autres organisations pour assurer une approche cohérente des solutions proposées au gouvernement.

Le Rwanda est devenu un pays très avancé en matière de communication numérique et les jeunes explorent de nouvelles technologies en matière d'irrigation et de semences. La région connaît une sécheresse qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. À cet égard, la FAO se procure des semences adaptées et forme les exploitants agricoles pour ne pas manquer une saison de plantation.

Les parlements doivent se mobiliser en faveur de la sécurité alimentaire dans le cadre des alliances parlementaires. Ils doivent approuver des budgets afin de permettre à la FAO d'œuvrer et de soutenir les pays. La FAO est disposée à fournir à ces alliances parlementaires à travers le monde le soutien et l'analyse dont elles ont besoin. Le Président du Parlement rwandais a convenu d'accueillir la prochaine réunion de l'Alliance d'Afrique orientale contre la faim en novembre 2022. Les parlementaires jouent un rôle particulièrement important en période de crise et ils ont aidé le ministère rwandais de l'Agriculture à obtenir des engrais lorsque la guerre en Ukraine a éclaté. La FAO se tient prête, aux côtés du PAM et de l'UNICEF, à travailler en collaboration avec les pays et à fournir des informations afin de faciliter la prise de décisions.

Le Président invite les participants à poser leurs questions et à faire part de leurs observations.

Mme D. Kumari (Inde) note que la pandémie de COVID-19 a miné la croissance économique et encore aggravé la faim. Le nombre de personnes qui souffrent de la faim et font face à une insécurité alimentaire aiguë est choquant. Les efforts de reprise post-pandémie de COVID-19 doivent être inclusifs et comprendre des engagements pour lutter contre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire. Les parlements doivent à cet effet apporter une aide à court terme, et développer les ressources agricoles, foncières et hydriques à long terme.

Près d'un tiers de la nourriture produite est gaspillé au niveau mondial. Les autorités locales et nationales ont dû prendre des mesures sur le terrain afin de réduire ce gaspillage pendant la production et la transformation des aliments, et après leur cuisson.

Il est très inquiétant de constater que 60 % des personnes souffrant de la faim vivent dans des zones touchées par la guerre. Il faut s'attacher à réduire au minimum les conflits à venir et à fournir de la nourriture à ceux qui en ont besoin. Dans ce contexte, le Gouvernement indien a contribué à l'action du PAM et fourni de la nourriture aux pays voisins. Les donateurs privés, les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile doivent travailler de concert afin de rendre les produits alimentaires plus accessibles et abordables.

M. M. Al Muhairi (Émirats arabes unis) fait remarquer que, malgré des décennies de progrès, les populations ont encore besoin d'aide dans certaines régions du monde. Aux Émirats arabes unis, la gouvernance et la politique (en matière de sécurité alimentaire notamment) sont axées sur les personnes. Bien que les exploitants agricoles bénéficient d'un soutien pour garantir la sécurité alimentaire, il convient d'améliorer la coordination afin de réduire les coûts de transport. Il importe de partager les connaissances et l'expertise sur la production et la distribution des denrées alimentaires afin d'aider les personnes menacées de famine, notamment les réfugiés et les membres les plus vulnérables de la société. En dépit des crises mondiales actuelles, une politique a été mise en œuvre pour fournir des denrées alimentaires. Le Conseil des Émirats pour la sécurité a été créé et la Stratégie nationale de sécurité alimentaire 2051 lancée. Des travaux sont menés aux côtés de la FAO et du PAM, tandis que 75 milliards d'USD d'aide humanitaire ont été mobilisés entre 2010 et 2021.

Il demande comment les parlementaires peuvent favoriser ou influencer davantage la résilience et la pérennité des dons et l'aide qu'ils apportent.

M. F. Naek (Pakistan) déclare que, selon les estimations des Nations Unies, plus de 790 millions de personnes dans les pays en développement souffrent de malnutrition chronique et sont vulnérables à la cécité, aux maladies infectieuses, à l'anémie et aux maladies mentales. La faim et la malnutrition qui sévissent à grande échelle sont une conséquence de la pauvreté et de la production alimentaire insuffisante. Quatre facteurs ont contribué à la crise alimentaire actuelle : les conflits, les changements climatiques, l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et le retour de l'inflation mondiale. Le fossé entre les besoins et les ressources financières se creuse. Afin d'éviter une catastrophe, il appartient à chacun de faire un effort aux côtés des gouvernements, et les donateurs doivent accroître l'assistance technique, les connaissances et les fonds disponibles. Les personnes fortunées, les célébrités et les leaders de la jeunesse doivent mettre en lumière l'injustice de la faim dans le monde.

Il demande comment des ressources peuvent être fournies à moindre coût et sans déchets aux nations vulnérables qui luttent contre la faim et la pauvreté.

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie) dit que la sécurité alimentaire garantit les progrès socio-économiques des pays. Entre 2018 et 2020, le PAM a classé l'Algérie premier pays en Afrique en matière de sécurité alimentaire. L'Objectif de développement durable (ODD) 2 – faim zéro – a été intégré dans les politiques nationales de développement pour veiller à ce que l'alimentation de la population soit saine et suffisante. La sécurité alimentaire a été assurée grâce aux efforts déployés pour atteindre le premier objectif du Millénaire pour le développement et l'extrême pauvreté a été éradiquée entre 1995 et 2011. Les progrès considérables réalisés en termes d'indicateurs de développement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont conduit la FAO à mettre en avant les réalisations de l'Algérie en 2013 et 2015, et permis à ce pays d'avoir un haut niveau de développement humain (IDH élevé) depuis 2010.

Afin d'atteindre l'ODD 2, des efforts seront déployés pour accroître la productivité agricole et répondre aux besoins nutritionnels de la population. Les acquis du passé seront maintenus et la sécurité alimentaire sera renforcée, tandis que le commerce et la production agricole de base seront rééquilibrés. Une politique durable de la pêche et de l'agriculture sera élaborée pour répondre aux besoins croissants de la population algérienne et diversifier l'économie nationale. Il convient de mieux gérer les ressources naturelles pour en assurer la pérennité et offrir des avantages à la société et à l'économie. Une banque de semences a récemment été créée pour renforcer la sécurité alimentaire.

Elle demande quel rôle jouent les produits régionaux pour garantir la sécurité alimentaire.

M. N. Alalou (République arabe syrienne) fait savoir que les Nations Unies jouent un rôle crucial pendant les conflits et les crises, mais également dans la lutte contre la faim et la famine. Les personnes présentes à la séance en cours représentent les survivants de leurs pays, et leur espoir d'un avenir meilleur. La longue guerre qu'a connue la République arabe syrienne a laissé 50 % de la population sous le seuil de pauvreté et en situation de malnutrition. Les Nations Unies ont prévenu que les citoyens sont exposés aux risques de malnutrition et d'insécurité alimentaire, ce qui a amené le Gouvernement à introduire de nouvelles politiques. Quelle que soit leur nationalité ou leur religion, les personnes en difficulté doivent voir leurs besoins fondamentaux satisfaits.

L'aide accordée à la République arabe syrienne en 2022 a fortement diminué et le pays est en situation de pénurie hydrique, notamment à Al-Hasakah, qui a accru la propagation des maladies et engendré une situation difficile pour les femmes et les enfants.

Le Président invite les intervenants à répondre à la première série de questions.

M. S. Krishnaswamy (Représentant du PAM), répondant à la question de Mme Ilimi Haddouche, explique que les Nations Unies se concentrent sur les marchés locaux et veillent à ce qu'ils ne créent pas de déséquilibres entre l'offre et la demande. Avant tout achat, les marchés font l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils ne subissent aucune perturbation. Les fonds qui sont dépensés pour acheter des denrées alimentaires et les acheminer vers des régions qui en ont besoin alimentent l'économie locale. L'année précédente, le PAM a dépensé 800 milliards d'USD en Afrique de l'Est rien que pour la nourriture et le transport. Ces initiatives créent des chaînes d'approvisionnement, stimulent l'économie, alimentent la demande et génèrent de l'emploi. La FAO travaille en étroite collaboration avec des universités et des agriculteurs du monde entier afin de créer des solutions qui soient adaptées aux zones locales.

S'agissant des ressources, des efforts ont été déployés par les donateurs, les gouvernements et les Nations Unies afin de démontrer l'impact des fonds sur le développement. Cela crée un système de contrepoids permettant à la FAO et au PAM de s'assurer que les bonnes mesures sont en place.

Mme B. Lazarus (Représentante de la FAO), répondant à la question de Mme Ilimi Haddouche, précise que la FAO considère qu'il est essentiel de soutenir les moyens de subsistance et la production locale. Il est important d'accroître la production locale parce qu'elle améliore les moyens de subsistance, renforce la résilience et fournit une source d'alimentation et de revenus aux ménages. Ils peuvent utiliser ce revenu pour acheter les ingrédients qu'ils ne peuvent produire eux-mêmes. Les achats régionaux sont essentiels pour soutenir les marchés locaux.

Dans le secteur humanitaire, on a récemment mis en œuvre des programmes de transfert monétaire qui permettent de soutenir les marchés, les commerçants et les producteurs locaux.

Mme C. Sow (Représentante de pays au Rwanda pour la FAO), répondant à la question de M. Naek, partage l'avis de Mme Lazarus à propos des programmes de transfert monétaire. Le PAM a délaissé les programmes qui procurent des denrées alimentaires à une partie du monde et les transportent vers une autre. Il est important de faciliter l'accès aux produits alimentaires de la manière la plus rentable possible, ce qui peut impliquer des dons en espèces. Toutefois, s'il n'y a pas de nourriture à acheter, ces dons doivent être versés.

S'agissant de la question du gaspillage alimentaire, le PAM s'est efforcé de réduire les pertes post-récolte, qui peuvent être considérables. Le secteur privé est appelé à veiller à ce que des sacs et silos de stockage pour une bonne conservation des aliments soient disponibles sur le marché local.

Quant à la question de M. Al Muhairi concernant le partage des connaissances sur les denrées, il importe de regarder au-delà des Nations Unies et d'encourager la coopération Sud-Sud. Il existe également des organismes, comme la Coalition pour l'alimentation scolaire, qui aident les pays à apprendre les uns des autres.

Mme E. Heins (Représentante et directrice de pays au Rwanda pour le PAM) estime que les politiques d'éradication de la faim ont déjà fait leurs preuves. De 1992 à 2015, on s'est efforcé dans le monde entier de réduire de moitié le nombre de personnes qui souffrent de la faim en vue d'atteindre l'un des objectifs du Millénaire pour le développement. De même, des mesures ont été mises en œuvre en Éthiopie afin de remédier à la situation de famine dans les années 1980. Ces succès montrent qu'il est possible de trouver des solutions tant au niveau parlementaire que gouvernemental.

Les engagements, comme celui de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, qui consistent à allouer 10 % des budgets nationaux à l'agriculture, peuvent aider à garantir la viabilité financière des mesures. Les parlementaires doivent veiller à ce que les engagements pris par les chefs d'État soient tenus.

La FAO reconnaît les systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et l'importance des produits alimentaires locaux. Ces produits sont souvent les plus nutritifs, les plus abordables et bien adaptés au climat et à l'environnement locaux. La FAO participera aux efforts nationaux et internationaux visant à promouvoir les produits alimentaires peu connus.

Les fonds des Nations Unies, tels que le Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général des Nations Unies, mettent des ressources à la disposition immédiate du PAM, de la FAO et de l'UNICEF, et les dons peuvent être directement versés à ces fonds. Un partenariat a également été forgé entre l'Agence suisse pour le développement et la coopération et les Nations Unies au Rwanda.

Le Président invite les intervenants à passer à d'autres questions et observations.

M. O. Zhmerenetskyii (Ukraine) fait remarquer que la plupart des problèmes dus à la hausse des prix alimentaires et à la destruction des chaînes d'approvisionnement alimentaire ont été causés par l'invasion injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Ceux-ci devraient perdurer parce que les champs ont été endommagés par des missiles et des mines, et que les infrastructures de transport de produits alimentaires ont été détruites. La réouverture des ports maritimes ukrainiens n'a pas suffi. Par le passé, les Nations Unies n'ont pas été en mesure de protéger leurs États membres d'une agression injustifiée, ce qui a entraîné la famine, et le Conseil de sécurité de l'ONU n'a pu résoudre les questions mutuellement liées de la faim et de la guerre.

La Fédération de Russie a abusé de son droit de veto au Conseil de sécurité pour éviter toute discussion sur ses crimes, ce qui crée une insécurité alimentaire. La sécurité alimentaire mondiale dépend de l'expulsion de la Fédération de Russie du Conseil de sécurité.

Le fondement de l'adhésion de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité doit être remis en question. Les documents officiels révèlent que la Fédération de Russie n'a jamais acquis le statut de membre permanent du Conseil de sécurité, n'a jamais ratifié la Charte des Nations Unies, n'a jamais vu son adhésion approuvée à l'Assemblée générale des Nations Unies et ne figure pas dans la Charte des Nations Unies en tant que membre du Conseil de sécurité. La Fédération de Russie n'est pas membre fondateur de l'ONU, contrairement au Bélarus et à l'Ukraine. S'agissant de la Charte des Nations Unies, la Fédération de Russie a le même statut que les autres pays de l'ex-Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) et doit attendre que son adhésion soit approuvée lors d'une Assemblée générale des Nations Unies. D'autres pays, comme la Chine, la République tchèque et l'ex-République fédérale de Yougoslavie, ont suivi la procédure adéquate lorsqu'il y a eu un changement dans leur régime étatique et leurs frontières, mais la Fédération de Russie a remplacé l'ex-URSS au Conseil de sécurité. L'UIP doit demander au Secrétaire général de l'ONU de régler cette question.

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) affirme que les conflits, les chocs économiques et les phénomènes climatiques extrêmes, associés au terrorisme économique et à l'imposition de mesures illégitimes, unilatérales et coercitives – comme les sanctions – ont des répercussions négatives sur la sécurité alimentaire dans le monde. En République islamique d'Iran, l'année 2022 est placée sous le signe de l'économie du savoir. La connaissance et la technologie dans le secteur agricole contribuent à la sécurité alimentaire et à l'autosuffisance en produits alimentaires de base, et les capacités de renforcement nationales ont été améliorées.

Le ministère de l'Agriculture, en collaboration avec le ministère de la Science, de la Recherche et de la Technologie, a créé des bases de connaissances sur les ressources agricoles et naturelles pour protéger l'environnement, accroître la productivité, réduire la consommation d'eau et aider les agriculteurs à atteindre leurs objectifs.

Selon la FAO, la République islamique d'Iran occupe le 76e rang mondial en matière de sécurité alimentaire. L'une des principales mesures adoptées par le Gouvernement consiste à augmenter le prix d'achat garanti du blé en vue d'encourager les agriculteurs à accroître la production. La production et les réserves de blé ont ainsi augmenté, et les importations de blé diminué. Les pays développés doivent empêcher les restrictions aux exportations sur le marché mondial et assurer un accès suffisant aux engrais chimiques et aux denrées alimentaires aux pays à faible revenu. Les parlementaires peuvent demander au Fonds monétaire international d'accélérer l'allocation de ressources financières aux pays à faible revenu afin de faire face aux sécheresses et d'investir dans leurs secteurs agricoles.

Des mesures urgentes s'imposent pour mettre fin aux conflits et fournir une aide humanitaire, sinon des vies seront perdues. Il convient de mettre en œuvre des mesures politiques afin d'empêcher les inégalités, l'injustice et les conflits, qui provoquent la faim.

M. A. Tohir (Indonésie) estime que les représentants élus des nations doivent prendre des mesures en vue d'enrayer l'augmentation de la faim et de la famine dans le monde. Aider ceux qui souffrent de la faim constitue une priorité absolue pour éviter la catastrophe. Les changements climatiques, les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et en particulier les conflits – notamment la guerre en Ukraine – ont aggravé la faim dans le monde. L'incapacité à maintenir la paix dans le monde, par le biais notamment des Nations Unies et du Conseil de sécurité, a été un échec collectif. Il est nécessaire de revoir le droit de veto des membres permanents sur les résolutions du Conseil de sécurité, car il entrave les mesures immédiates pour maintenir la paix, la sécurité et la stabilité. Le droit de veto est antidémocratique et met en péril le travail des Nations Unies. Il serait préférable que le Conseil de sécurité représente au moins un tiers des États membres.

Il demande dans quelle mesure il est possible de réformer le Conseil de sécurité afin de le rendre plus démocratique et plus efficace pour garantir la paix et la sécurité dans le monde.

M. M. Kapichila (Malawi) indique que nul n'ignore que la faim dans le monde s'aggrave en raison des conflits, de la guerre en Ukraine, des changements climatiques et des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. La faim s'aggrave au Malawi en raison de conditions météorologiques imprévisibles, de l'instabilité économique et de la pandémie de COVID-19.

Le PAM fournit une aide alimentaire d'urgence et des transferts d'argent en espèces au Gouvernement du Malawi afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Il s'emploie également à rétablir la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance, à assurer la disponibilité des produits alimentaires dans le camp de réfugiés de Dzaleka et à fournir des repas scolaires. La FAO apporte une assistance technique et financière afin de réviser la politique agricole nationale du Malawi, qui a pris fin en octobre 2021. Elle a aidé à formuler la nouvelle politique, qui s'aligne sur Malawi 2063, un programme de développement.

Bien que les efforts visant à lutter contre la faim aient non seulement conduit à une plus grande stabilité politique, mais également permis d'améliorer les progrès dans la lutte contre le VIH, le sida et le paludisme et de réduire le taux de mortalité infantile, ils ont été entachés par de mauvaises récoltes. Il faut souhaiter que les gouvernements et les parlements poursuivent leur collaboration avec les différents acteurs.

M. M. Ntombela (Afrique du Sud) souligne que la FAO et le PAM viennent en aide à 128,2 millions de personnes et préservent des millions de moyens de subsistance, malgré les budgets restreints, les difficultés d'accès, les incidents de sécurité impliquant des membres du personnel, la fluctuation des prix des produits de base, les problèmes de chaîne d'approvisionnement et le manque de moyens opérationnels. Ils ont notamment déblayé près de deux millions d'hectares de terres infestées par les criquets pèlerins. Le soutien à ces organisations ne doit pas se limiter aux dons mais doit inclure un soutien destiné à rompre le lien entre les conflits armés et la faim.

Toutes les pistes proposées par les parlementaires doivent être explorées afin de prévenir et de régler les conflits armés, qui déplacent des populations, ont un impact sur les moyens de subsistance, bouleversent les systèmes alimentaires et sont à l'origine de l'insécurité alimentaire. La pandémie de COVID-19 a accentué l'insécurité alimentaire et aggravé la faim et la pauvreté au sein des communautés vulnérables. Les incidents de sécurité impliquant des employés du PAM constituent un nouveau défi et les membres du personnel de la FAO sont également vulnérables.

L'accès à une base de données regroupant les statistiques et projets de recherche agricoles dans le monde, et la participation à des réunions d'experts sur des questions relatives à la nutrition, aux compléments alimentaires, à la pêche, à la sylviculture et aux produits de base, ont été bénéfiques.

Mme M. Moguena (Tchad) explique que les changements climatiques aggravent les famines dans le monde, notamment dans les pays en développement et sous-développés. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 requiert des changements politiques pour réduire la faim. Une action s'impose au niveau national afin de briser le cercle vicieux qui touche les plus démunis et les plus mal nourris. La FAO a identifié 19 pays confrontés à des crises prolongées et aux effets des changements climatiques. La solution pour mettre fin à ces crises consistera à instaurer la paix, mais il faut agir immédiatement.

La quantité et la qualité des denrées alimentaires disponibles, et leur mode de production, posent également des problèmes. La Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025 est une étape majeure dans la lutte contre la faim dans le monde. Des campagnes mondiales visant à réduire la faim ont été lancées parce que des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les pays les plus pauvres et les plus peuplés n'ont pu être trouvées. Il sera possible de vaincre la faim que si les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les citoyens unissent leurs efforts. En 1960, la FAO a lancé une campagne pour éradiquer la faim mais, plus de 60 ans après, cet objectif n'a pas été atteint en raison des changements climatiques.

Elle demande quelles sont mesures susceptibles d'être prises par les Nations Unies pour lutter contre l'augmentation de la faim et des famines.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) dit qu'il souhaiterait savoir s'il existe des programmes pour aider les gouvernements à assurer la sécurité alimentaire, faire face aux situations d'urgence et élaborer des cadres nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Les agences des Nations Unies peuvent à cet égard apporter un appui technique et financier, ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités, et lancer une phase expérimentale au niveau communautaire.

Bonne alimentation et comportements sains sont interdépendants, et liés à l'agriculture. Il convient par conséquent d'examiner les réformes possibles des systèmes agricoles et alimentaires. De même, pour assurer une bonne nutrition, il y a lieu d'améliorer les systèmes nationaux de soins de santé. Il demande s'il existe des politiques visant à soutenir les cadres politiques nationaux en matière d'agriculture, de systèmes alimentaires et d'amélioration nutritionnelle, qui contribuent simultanément à la sécurité alimentaire à long terme.

Des indicateurs pour mesurer le succès et les objectifs seront requis afin de mener à bien les programmes. Les programmes devront être mis en œuvre au niveau communautaire avec l'aide du gouvernement et il faudra initier une mobilisation de masse, notamment dans le secteur agricole, afin d'atteindre ces objectifs.

M. B. Khaliwale (Kenya) estime que la faim, la famine et la malnutrition ne devraient plus poser problème dans le monde contemporain. La plupart des gens au Kenya vivent dans une région respectueuse du climat, mais 3,1 millions de Kényans vivent dans des zones arides et semi-arides confrontées à une grave insécurité alimentaire due à trois mauvaises saisons des pluies. L'impact économique de la pandémie de COVID-19, la guerre en Ukraine, les changements climatiques et une invasion de criquets entre 2020 et 2021 ont contribué à cette insécurité. Le Gouvernement kényan a lancé un appel à l'aide pour assurer la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance durables, et appelé à mettre fin rapidement à la guerre en Ukraine.

L'appel lancé par la délégation du Pakistan pour créer un fonds mondial ou un mécanisme de financement pour les pays vulnérables aux changements climatiques afin de faire face aux pertes et dommages liés aux changements climatiques est opportun. Lorsqu'un enfant meurt quelque part dans le monde, c'est un échec cuisant pour les dirigeants politiques de tous les pays.

M. P. Katjavivi (Namibie), se référant aux présentations faites par Mme Heins et Mme Sow, affirme que certains petits exploitants agricoles voient leurs efforts déployés pour améliorer la sécurité alimentaire entravés par un manque de technologie et de ressources. Eu égard à l'intervention de Mme Sow sur la production de denrées alimentaires adaptées au climat local, la Namibie est entourée de deux déserts et enregistre de très faibles précipitations. Il est souhaitable de montrer aux agriculteurs comment surmonter ces défis climatiques à partir d'exemples d'autres régions du monde et grâce à la technologie et à l'utilisation d'engrais. Il demande s'il est possible de créer un réseau afin de partager des expériences et des bonnes pratiques.

Mme A. Larouche (Canada) estime que l'insécurité alimentaire est un problème croissant dans le monde entier et qu'il est important de tenir compte des répercussions sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les filles. Le rapport de la FAO sur l'état actuel de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde a révélé une évolution inquiétante de la situation. L'impact de la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les déplacements forcés sont préoccupants et, selon les prévisions les plus extrêmes des Nations Unies, deux milliards de personnes souffriront d'insécurité alimentaire à l'horizon 2050.

Le Gouvernement canadien a fourni une aide d'urgence de 155 millions de CAD afin de répondre aux crises alimentaires mondiales mais il reste encore beaucoup à faire. Il convient d'adopter des approches sensibles au genre pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles. Le rapport de la FAO souligne que, pour inverser les tendances de l'insécurité alimentaire, des mesures d'urgence en matière de développement et de nutrition doivent être prises, et des actions concrètes pour limiter les effets des changements climatiques et des conflits armés mises en place. Il convient de travailler en collaboration avec les organisations multilatérales pour mettre fin au conflit en Ukraine et veiller à ce que l'Initiative céréalière de la mer Noire soit menée à bonne fin sans ingérence. Il faut faire en sorte d'assurer l'autonomie alimentaire.

Le Président fait savoir que les questions soulevées par les représentants de l'Indonésie et de l'Ukraine concernant les Nations Unies et le Conseil de sécurité sont très importantes mais dépassent le cadre de la présente discussion. Ces questions peuvent peut-être être traitées lors d'une prochaine séance de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies.

Mme C. Sow (Représentante de pays au Rwanda pour la FAO) fait remarquer que la FAO et le PAM informent le Conseil de sécurité deux fois par an parce que les conflits sont l'un des principaux facteurs d'insécurité alimentaire. Les informations échangées au cours de la séance ont été communiquées au Conseil de sécurité.

Quant à la question de M. Katjavivi de savoir s'il est possible de créer un réseau de partage d'expériences et de bonnes pratiques, le programme *Fome Zero* ("faim zéro") a été mis en œuvre pour les petits exploitants agricoles de la région semi-aride du nord-est du Brésil au moyen des modèles disponibles dans le cadre de la coopération Sud-Sud. De nouvelles discussions se tiendront avec M. Katjavivi pour faciliter l'échange de connaissances entre ces régions.

De nombreux pays ont adopté une approche analogue à celle du Gouvernement iranien pour augmenter la production nationale et la FAO appuie la mise en œuvre de ces programmes. À propos de la déclaration de M. Tontisirin, des programmes ont été mis en œuvre au Rwanda avec le soutien et les analyses de la FAO.

Mme E. Heins (Représentante et directrice de pays au Rwanda pour le PAM) dit apprécier le fait de reconnaître que les membres du personnel de la FAO et du PAM travaillent dans des conditions difficiles sur le terrain. S'agissant de la question de Mme Moguena, il convient d'enrayer le cercle vicieux des crises et des ripostes. Lorsque la nourriture vient à manquer, le PAM n'a d'autre choix que d'intervenir et d'offrir un soutien avec l'aide de donateurs, mais il sied de trouver des solutions durables.

Les pays doivent préconiser des mesures de résolution des conflits, ainsi que des mesures destinées à atténuer les effets des changements climatiques, comme accroître le financement de l'action climatique en faveur des pays fragiles et des programmes d'adaptation aux changements climatiques. Les communautés doivent par ailleurs devenir plus résistantes aux chocs.

En ce qui concerne la question de M. Tontisirin, il est important d'examiner la situation des pays et des communautés. Les Nations Unies n'interviendront que dans des situations désespérées et fourniront une assistance technique aux pays à revenu intermédiaire.

Au Rwanda, le travail du PAM sur la nutrition et la protection sociale n'implique pas de dons d'espèces ou de nourriture. Le PAM travaille sur les questions politiques et stratégiques, et aide le Gouvernement à mettre au point ses systèmes et mécanismes.

Mme B. Lazarus (Représentante de la FAO) expose différents échecs et efforts déployés avec succès pour assurer la sécurité alimentaire. En 2011, la famine en Somalie était apparue après deux mauvaises saisons des pluies mais aujourd'hui celle-ci ne fait l'objet de discussions qu'après quatre saisons des pluies où les précipitations n'ont pas été assez abondantes. Les ménages sont clairement devenus plus résilients, ce qui constitue un signe de progrès. La gravité du niveau actuel d'insécurité alimentaire fragilise toutefois cette résilience.

Un soutien doit être apporté selon une approche communautaire. Il faut s'efforcer d'impliquer davantage les communautés dans les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et les programmes d'aide humanitaire et de développement, parce que celles-ci peuvent fournir des alertes précoces sur les crises et expliquer ce dont elles ont besoin.

M. S. Krishnaswamy (Représentant du PAM), en réponse à M. Tontisirin, fait savoir que les Nations Unies ne font jamais cavalier seul et qu'elles comptent toujours sur la collaboration avec les gouvernements pour résoudre un problème quel qu'il soit.

Le Président remercie les participants de leurs contributions, ainsi que la FAO et le PAM pour leur travail.

La présence de l'ONU sur le terrain à l'appui du développement national : le cas du Rwanda

Le Président, présentant ce point de l'ordre du jour, estime que les parlementaires ont la responsabilité de suivre les affaires des Nations Unies. Il rappelle aux participants qu'une visite a été effectuée dans une coopérative agricole et une école au nord de Kigali.

M. O. Ojielo (Coordonnateur résident des Nations Unies au Rwanda) souhaite formuler deux remarques. Premièrement, il n'occupe son poste que depuis trois mois et ne fait donc pas figure d'autorité sur la manière dont les Nations Unies collaborent avec le Parlement rwandais. Deuxièmement, les précédentes discussions ont jeté les bases de l'actuel débat et mis en lumière de nombreux problèmes auxquels les pays sont confrontés. Ces problèmes exigent une action urgente et des visées plus ambitieuses de la part des parlements, des gouvernements et des Nations Unies. Il n'existe aucun modèle de développement dans aucun pays et une plateforme pour approfondir l'engagement en matière de recherche et d'analyse est nécessaire. Les Nations Unies peuvent partager les expériences issues de contextes, zones géographiques et régions différents et les mettre à disposition des parlements afin d'éviter que les pays ne répètent les erreurs commises ailleurs. La Commission parlementaire sur les ODD créée lors de son précédent poste en tant que coordonnateur résident des Nations Unies au Kirghizistan a mis en évidence des défis importants, persistants et insolubles. Les Nations Unies ont été chargées de rechercher des solutions qui ont étayé les décisions des parlementaires.

Les effets de la pandémie de COVID-19 et la crise du coût de la vie actuelle soulèvent des protestations dans de nombreux pays. Les parlements sont des interlocuteurs essentiels auprès du public. Bien que les politiques doivent se préparer aux futures élections et adapter leurs messages, on espère qu'un consensus pourra être atteint par l'intermédiaire de l'UIP et d'autres plateformes et mécanismes. Les études et analyses des Nations Unies peuvent aider les parlements à cet égard.

La transformation structurelle et l'héritage du Rwanda témoignent du consensus politique qui s'est dégagé. Les contrats de performance *Imihigo*, la mobilisation des populations dans le cadre de l'*umuganda* et la parité des sexes au sein du gouvernement et du parlement ne seront pas possibles sans ce consensus, et les Nations Unies prônent le développement du pays. Le Rwanda se prépare à devenir un pays pionnier en matière d'innovation, de numérique, de financement mixte et de développement, bien que certains défis subsistent. Le rôle des Nations Unies consiste à identifier ces défis avec les décideurs politiques rwandais et à faciliter l'action pour que le Rwanda devienne un pays à revenu intermédiaire d'ici 2035, et un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure à l'horizon 2050. Il faudra mobiliser l'ensemble de la société pour parvenir à ces objectifs. Les investisseurs sont disposés à faire des affaires dans les pays qui ont des lois conviviales, disposent d'un état de droit fort et de bons indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le système des Nations Unies pour le développement est conçu afin de fournir des conseils en matière de politiques stratégiques susceptibles d'être appliqués par les gouvernements et les sociétés. Les investissements dans un domaine doivent être renforcés par des investissements dans d'autres domaines.

La Stratégie nationale de transformation qui a été élaborée au Rwanda met l'accent sur les questions sociales, économiques, environnementales et de gouvernance. Le rôle du coordonnateur résident consiste à coprésider une plateforme de partenaires aux côtés du ministre de l'Économie et à mener une réflexion stratégique parmi les acteurs du développement, à fournir des informations et des analyses, et à informer les responsables politiques, les décideurs et les parlementaires afin qu'ils puissent prendre leurs propres décisions. Les Nations Unies suivront l'application de ces décisions et enseignements tirés. La stratégie Vision 2050 établit une nouvelle

voie qui mènera le pays vers le niveau de vie de pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et lorsque des représentants des Nations Unies rencontrent des parlementaires, ils partagent des informations sur l'obligation de redevabilité, le contrôle budgétaire et la corruption.

Le Rwanda a élaboré ses propres examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui sont l'occasion d'évaluer les efforts de développement. Tout indique que l'obstacle majeur à un développement efficace dans de nombreux pays en développement à revenu faible ou intermédiaire est l'absence de mise en œuvre intégrée, mais l'examen national volontaire assure une collaboration efficace.

L'Examen périodique universel est un mécanisme mondial qui veille au respect des engagements internationaux sur les normes relatives aux droits de l'homme. Il facilite le dialogue avec le Conseil des droits de l'homme et offre la possibilité de déterminer le travail de l'État et de collaborer avec les partenaires de développement.

Dans le cadre de l'examen quadriennal complet et de la résolution qui a suivi en 2017, les États membres de l'ONU ont voté la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans la mesure où les ODD ne sont pas en voie d'être atteints. Les coordonnateurs résidents se voient confier plus de pouvoirs et davantage d'opportunités de leadership afin de renforcer le système des Nations Unies et d'aider les États à traiter les questions importantes. Les cadres de coopération ont été conçus pour regarder au-delà des projets courants et assurer le suivi des décisions stratégiques afin d'accélérer la transformation. Les Nations Unies apportent leur contribution aux politiques et projets en apportant la preuve que les idées et approches nouvelles peuvent fonctionner, mais cela n'est possible qu'avec l'aide des systèmes, des capacités et des responsables nationaux. Il est possible d'imprimer un nouvel élan aux relations entre les Nations Unies et les acteurs nationaux, le secteur privé, les institutions financières internationales et nationales, et les parlements.

Le Président estime que les parlementaires doivent faciliter ces processus dans leurs régions et pays respectifs. Ce n'est que par la collaboration que les problèmes peuvent être résolus. Les gouvernements ont la possibilité d'aider au niveau exécutif et les parlements peuvent adopter des lois et approuver les budgets. Les organisations internationales, comme les Nations Unies, peuvent fournir une assistance technique importante afin d'atteindre les ODD tout en restant politiquement impartiales.

M. S. Mukunyaidze (Zimbabwe) fait remarquer qu'il existe au Zimbabwe une aspiration collective et une détermination à devenir un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure fort et prospère d'ici 2030. La FAO joue un rôle essentiel pour garantir cette transformation et ces opportunités économiques pour ne laisser personne ni aucun territoire sur le bord du chemin. Le coordonnateur résident dirige l'équipe de pays des Nations Unies, qui se compose de 25 entités ayant signé le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du Zimbabwe (ZUNSDCF) pour la période 2022-2026. Le ZUNSDCF 2016-2020 a fourni 1,7 milliard d'USD dans le cadre de projets et programmes de développement avant la fin 2019.

L'équipe de pays des Nations Unies a facilité la réalisation des ODD en forgeant des partenariats durables, en renforçant les droits de l'homme et en transformant des vies. En 2019, le Zimbabwe a reçu un engagement de financement de 30 millions d'USD dans le cadre de l'initiative Spotlight, qui sera utilisé afin de créer une plateforme pour l'autonomisation des femmes, notamment en situation de handicap, et de mettre en place des ripostes sexospécifiques. L'initiative a touché cinq millions de personnes dans les provinces du Manicaland, du Mashonaland central, du Mashonaland occidental, du Matabeleland méridional et de Harare.

Le PNUD a créé le Fonds pour le renforcement de la résilience au Zimbabwe, financé par l'Union européenne, la Suède et le Royaume-Uni, afin de soutenir l'agriculture irriguée et de transformer la production agricole à Beitbridge. Quelque 840 000 personnes originaires de 18 districts bénéficieront du projet.

À la suite du cyclone Idai, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a lancé un projet qui a été mis en œuvre par la FAO, l'UNICEF, l'OMS et le PAM, et a fourni 72 millions d'USD par l'intermédiaire de la Banque mondiale. Il a aidé les communautés à s'adapter et renforcé la résilience pour les années à venir. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et *Foundations for Farming* ont mis en place une formation sur l'agriculture adaptée aux changements climatiques, qui a ciblé 1 200 migrants rapatriés en vue d'assurer la reprise économique après la pandémie de COVID-19.

Les Nations Unies ont redoublé d'efforts afin de soutenir le plan de riposte à la COVID-19 au Zimbabwe, consistant notamment à sensibiliser, à acquérir des équipements de protection individuelle, à renforcer les systèmes de laboratoire pour la surveillance, la prévention et le contrôle des infections, et à assurer la continuité des services essentiels.

M. M. Bani Yassin (Jordanie) affirme que le Rwanda est un exemple pour le monde entier et que le travail de la FAO dans le pays est très important. Les souffrances de la population rwandaise sont déplorables et de nombreuses personnes au Moyen-Orient, notamment les Palestiniens, les populations déplacées et les demandeurs d'emploi connaissent des problèmes similaires ou pires encore.

Ayant écouté les discussions sur les contributions de la FAO à la sécurité alimentaire et le travail coordonné entre les agences des Nations Unies, les gouvernements et les parlements, il note le manque de coopération de l'ONU en Jordanie. Il est possible que certains organes du Gouvernement jordanien coopèrent avec des agences spécialisées des Nations Unies, mais il n'existe aucune coopération avec le Parlement jordanien. Il importe de mettre en lumière ce problème pour des pays comme l'Iraq, la Jordanie, la Libye, la Palestine et la République arabe syrienne, qui ont désespérément besoin d'organiser des consultations entre les agences spécialisées de l'ONU et leurs parlements. Les pays affichant des taux d'immigration plus faibles ont peut-être moins besoin de consultations avec les Nations Unies.

Mme A. Ticona (État plurinational de Bolivie) indique que le pays s'est fixé comme objectif d'améliorer les conditions d'existence. Des efforts sont déployés afin d'éradiquer la faim et d'éliminer la pauvreté dans le cadre du plan de développement économique et social pour 2021-2025.

L'État s'engage à assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires. À cet égard, il a adopté une loi qui a été élaborée avec le concours d'organisations de la société civile et de groupes d'agriculteurs autochtones.

La politique économique de l'État plurinational de Bolivie, qui repose sur les principes de justice sociale, a favorisé la stabilité économique et créé plus d'emplois. La souveraineté alimentaire a été améliorée grâce à l'industrialisation, qui a remplacé les importations et réduit la pauvreté. Les données montrent que l'État plurinational de Bolivie a enregistré le taux d'inflation le plus bas d'Amérique du Sud en 2022, permettant ainsi de réduire l'incertitude et de préserver le pouvoir d'achat de la population. Le marché intérieur a été renforcé et il y a eu une baisse du chômage – notamment le chômage urbain déclaré – et une réduction de la pauvreté modérée et extrême.

Mme O. Madougou (Niger) explique que la crise alimentaire touche l'ensemble des continents en raison des changements climatiques. Au Niger, les changements climatiques ont provoqué des inondations, des incendies et des sécheresses entraînant la famine. Les Nations Unies ont apporté un soutien de longue date au Niger, et ce soutien devra perdurer. Il convient de créer des synergies entre les pays pour lutter contre les changements climatiques.

Mme A. Al-Sulaiti (Qatar) estime qu'il est essentiel de renforcer les capacités, de forger des partenariats et d'assurer le développement. Sans éducation ni formation, il ne sera pas possible de mettre en place un système d'éducation solide ou d'éradiquer la pauvreté. L'éducation contribuera à trouver des solutions à des problèmes tels que les déplacements de population, la pauvreté et le terrorisme.

Les Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec le Qatar, où des bureaux régionaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'UNICEF, de l'OIM, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale du Travail ont été ouverts. En 2020, le Qatar a fourni une aide de 533 millions d'USD afin de soutenir des programmes liés à la santé, aux infrastructures et au développement économique. Le pays a également contribué à des fonds internationaux.

Elle demande à M. Ojielo s'il a évalué les travaux accomplis avec les agences spécialisées de l'ONU et si un plan-cadre quinquennal a été élaboré à cet effet.

M. O. Ojielo (Coordonnateur résident des Nations Unies au Rwanda) fait remarquer que les Nations Unies doivent rendre des comptes aux autorités nationales, notamment aux parlements, et le représentant de la Jordanie est invité à demander aux Nations Unies d'expliquer leur travail dans son pays. Les Nations Unies soutiennent les programmes nationaux de développement qui ont été

élaborés par les gouvernements au nom des populations nationales. Elles doivent par conséquent être tenues responsables de leurs actions. Il faut espérer que le représentant de la Jordanie verra la relation qui existe entre les Nations Unies et les autorités nationales sous un angle plus positif.

Les Nations Unies doivent faire preuve de beaucoup d'humilité parce qu'elles sont engagées par les États membres. Les membres du personnel de l'ONU sont des fonctionnaires internationaux chargés d'élaborer des plans de développement aux côtés des gouvernements et de chercher les moyens de soutenir ces derniers, à travers notamment l'analyse des tendances. Si les Nations Unies disposent d'une multitude de données, les parlementaires sont confrontés au manque d'information au moment de prendre des décisions. Les représentants des Nations Unies doivent donc partager ces données et prendre part aux réunions de la commission parlementaire pour faire part de leurs points de vue.

Les fruits de la croissance économique n'atteignent pas de nombreuses couches de la société dans les pays à revenu intermédiaire, et ces pays, notamment en Afrique, en Asie centrale et dans le Pacifique, doivent faire face à des problèmes de développement. Si les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été conçus pour permettre aux pays du Nord d'aider les pays du Sud, les ODD considèrent les défis du développement comme universels. Les pays doivent s'entraider afin de relever les défis dans les domaines du développement et de l'inclusion. Le rôle des parlements consiste à donner la parole à ceux qui ne peuvent faire entendre leur voix, comme les migrants, et les Nations Unies peuvent être utiles à cet égard en fournissant des données et des analyses. Certains parlements ont créé des commissions des ODD auxquelles les Nations Unies fournissent des informations et des analyses pour les tenir informées des questions de développement à l'échelon national.

Dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, les Nations Unies conviendront à l'avance de leur contribution aux plans de développement nationaux. Elles aideront à prendre des décisions concernant l'assistance aux personnes, en particulier les femmes et les jeunes, pour développer leurs compétences et garantir l'égalité des chances. Elles fourniront également un soutien politique de haut niveau pour faciliter la transformation du secteur social – notamment en ce qui concerne le développement du capital humain, l'éducation, la santé, la nutrition et la protection sociale – et dans tous les secteurs économiques pour faciliter l'accès aux prêts et aux financements. Ces mesures donneront aux gens un sentiment d'espoir et feront en sorte qu'ils s'investissent émotionnellement dans la protection de leurs sociétés.

Le Président précise qu'il est important pour les parlementaires d'agir et de prendre part aux discussions. Ils exercent leur mission dans le respect de la législation et des budgets mais veillent également à ce que leurs parlements représentent bien les populations nationales.

Élections au Bureau

Le Président indique que la Commission permanente a reçu les candidatures de deux nouveaux membres du Bureau : Mme R. Tonkei (Kenya) du Groupe africain, et M. E. Bustamante (Pérou) du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes. Il dit considérer que la Commission permanente est disposée à approuver ces candidatures.

Il en est ainsi décidé.

Le Président fait savoir qu'aucune candidature officielle n'a encore été présentée par le Groupe africain pour la présidence et qu'il est donc prêt, en tant que Vice-Président, à continuer de présider les prochaines séances.

M. P. Katjavivi (Namibie), s'exprimant au nom du Groupe africain, estime qu'il est préférable que le Vice-Président continue de présider les séances plutôt que d'élire quelqu'un d'autre à titre provisoire. Une telle disposition permettra également de disposer de temps pour les consultations.

Le Président déclare qu'en l'absence d'observation ou d'objection, il présidera la prochaine séance lors de la 146e Assemblée de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Divers

Aucune autre question au titre du point Divers n'est soulevée.

La séance est levée à 17 h 35.

Forum des femmes parlementaires

SÉANCE DU MARDI 11 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 heures, sous la conduite de Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Ouverture de la réunion

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires souhaite la bienvenue à tous les participants à l'ouverture de la réunion et remercie le Parlement du Rwanda d'accueillir la 145e Assemblée de l'UIP. Le Rwanda a une histoire riche mais douloureuse. Il a reconstruit en mieux et en plus solide et créé le parlement le plus sensible au genre du monde. Il constitue un authentique exemple pour tous. La Présidente souhaite rendre hommage à toutes les femmes parlementaires qui deviennent des leaders dans des circonstances et des environnements difficiles en s'engageant pour les droits civils et politiques, pour le droit d'exprimer leur volonté, de porter ce qui leur plaît et de penser ce qu'elles veulent. Elle rend hommage à toutes celles qui se battent pour le droit des filles et des femmes à l'éducation et à celles qui ont fait des choix difficiles pendant la pandémie de COVID-19 et dans le contexte de catastrophes naturelles et de guerres. L'Ukraine subit une guerre d'agression de la part de son voisin. Les femmes qui siègent au Parlement ukrainien doivent prendre la difficile décision de mettre un terme à leur mandat pour se concentrer sur les soins à donner à leurs enfants et à leurs parents âgés, ou de continuer à servir leur peuple et leur collectivité en assumant un rôle de leader dans un moment extrêmement délicat. Lorsqu'elles s'engagent dans la vie politique et participent à la prise de décision, les femmes portent le poids supplémentaire de la prise en charge de leur famille. Il faut rendre hommage à ces femmes et aux hommes qui se battent pour les droits des femmes à leurs côtés. L'égalité des sexes au parlement est essentielle, mais elle ne pourra devenir réalité que si les menaces pour la sécurité et l'existence physique des êtres humains sont surmontées.

Élection de la Présidente de la 34e session du Forum des femmes parlementaires
(FEM/34/1-Inf.1)

Sur recommandation de Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) et de Mme E.B. Anyakun (Ouganda), Mme E. Nyirasafari, Vice-Présidente du Sénat de la République du Rwanda est élue par acclamation Présidente de la 34e session du Forum des femmes parlementaires.

Mme E. Nyirasafari (Rwanda), Présidente de la 34e session du Forum des femmes parlementaires, assume la présidence.

Allocution d'ouverture

La Présidente du Forum souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de lui confier la tâche de présider la 34e session du Forum des femmes parlementaires. La réunion a lieu à l'occasion de la Journée internationale de la fille. En tant que femmes dirigeantes, il relève de la responsabilité des femmes parlementaires de donner l'exemple et de servir de source d'inspiration aux jeunes femmes et aux filles du monde entier. L'autonomie des femmes doit toujours être une priorité et leurs droits doivent être protégés et respectés afin de garantir un avenir d'égalité à toutes les sociétés. Le Forum des femmes parlementaires constitue une plateforme mondiale permettant aux femmes de contribuer à la prise de décision à l'échelle internationale.

Les débats du Forum porteront sur trois sujets importants et pressants : l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes, l'éradication du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements et la lutte contre toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme dans le contexte de la migration internationale, y compris celles commanditées par les États. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour trouver des solutions à ces questions. Toutes les personnes présentes doivent donc participer activement aux travaux de l'UIP et à la recherche de solutions aux problèmes susmentionnés. Comme l'a

déclaré le Président de la République du Rwanda, les femmes et les hommes sont égaux en capacités et dignité. Ils doivent donc être aussi égaux du point de vue des chances qui leur sont offertes, non seulement en vertu des droits de l'homme, mais aussi du simple bon sens. C'est la société entière qui souffre quand les femmes sont entravées. Il faut faire évoluer, non seulement les lois, mais également les mentalités.

Mme D. Mukabalisa (Présidente de la Chambre des députés du Rwanda) souhaite remercier l'UIP, par l'intermédiaire de son Président et de son Secrétaire général, d'avoir fait de l'égalité des sexes une valeur fondamentale de l'Organisation. Les dirigeants du Rwanda ont également reconnu le rôle crucial de la parité dans le développement, quel qu'il soit. Le thème de la 145e Assemblée de l'UIP, à savoir *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, arrive donc vraiment à point nommé et offrira aux parlementaires du monde entier l'occasion de débattre et de mettre en commun leurs expériences. Les débats, qui permettront d'avoir une vision claire de la situation dans chaque parlement, mettront en évidence le rôle de premier plan que les parlements doivent jouer pour rendre la société plus inclusive et égalitaire. Mme Mukabalisa invite tous les participants à saisir les occasions offertes par l'Assemblée d'apprendre au contact les uns des autres et à veiller à ce que les discussions soient les plus riches et les plus fructueuses possible, mais aussi à explorer Kigali et ses environs, pour se familiariser avec la culture et l'esprit du Rwanda.

M. D. Pacheco (Président de l'UIP) déclare que le Forum des femmes parlementaires constitue une pièce maîtresse de l'UIP, qui garantit que l'égalité des sexes demeure l'une des priorités de l'Organisation. Les femmes figurent également au nombre des priorités du parlement hôte. Le Parlement rwandais compte la plus importante proportion de femmes parlementaires du monde, puisque 61,3 % des représentants de la Chambre des députés rwandaise sont des femmes. Le Parlement du Rwanda constitue donc un exemple et une source d'inspiration pour tous. Le Forum des femmes parlementaires joue un rôle de conseil garantissant la prise en compte de la perspective des femmes dans tous les aspects du travail mené par l'UIP et l'inclusion d'une perspective de genre dans les débats de l'Assemblée. Une telle optique de travail est particulièrement importante lors de crises mondiales, notamment des pandémies, des conflits armés et des catastrophes climatiques, qui pèsent de façon disproportionnée sur les femmes et les filles. La situation en Ukraine en offre quotidiennement des exemples. Elle donne aussi toutefois des exemples quotidiens de la résistance et de la résilience courageuses des femmes. À cet égard, M. Pacheco salue la présence particulièrement bienvenue à la réunion de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme Vasylenko.

De telles crises provoquent de fort taux de déplacement et de migration, qui exposent les femmes et les filles à la violence fondée sur le genre et à d'autres formes d'exploitation pendant leurs déplacements. Les parlementaires se doivent de garantir une approche de la migration fondée sur les droits prévenant les violations des droits de l'homme. La violence fondée sur le genre ne doit pas seulement être combattue dans la société, mais aussi dans les parlements, qui doivent s'affranchir du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'encontre des femmes. Dans le monde, les parlements sont composés à 26,5 % de femmes. Plus de 85 % des femmes parlementaires interrogées par l'UIP en Europe ont été confrontées à des violences psychologiques dans l'exercice de leurs fonctions. En Afrique, 40 % des femmes parlementaires interrogées ont déclaré avoir été sexuellement harcelées. À l'échelle mondiale, 25 % des femmes parlementaires ont subi des violences physiques. La violence subie par les femmes parlementaires est le fait de leurs collègues masculins, qui agissent à l'intérieur du parlement. Cette violence s'inscrit dans le cadre de tactiques structurelles visant à dominer les femmes et à les réduire au silence, ainsi qu'à les écarter de la prise de décision et du pouvoir. De telles tactiques doivent être mises en échec.

L'existence de parlements sensibles au genre est indispensable pour garantir la participation pleine et entière des femmes et l'égalité entre hommes et femmes. Dix années se sont écoulées depuis l'adoption, par l'UIP, du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*. Lorsque le Forum des femmes parlementaires débat des solutions qui permettraient aux parlements de s'affranchir de la violence fondée sur le genre, il ne le fait pas uniquement au nom des parlementaires actuels, mais aussi au nom des générations de femmes et de filles dirigeantes de demain. Les parlementaires du monde entier doivent profiter de la dixième Journée internationale de la fille pour prendre, grâce à leur position dirigeante, des mesures fortes pour que les droits des femmes et des filles soient respectés. Les 600 millions d'adolescentes qui vivent sur la planète sont confrontées à des défis uniques et la diversité de leurs voix mérite d'être entendue. Les

parlements, qui doivent être des institutions sûres et importantes pour les femmes, doivent promouvoir et encourager la participation politique pour les générations futures de filles. Tous les parlementaires, où qu'ils se trouvent, doivent s'efforcer de renforcer l'engagement politique d'un cran en faisant de l'égalité des sexes une des priorités de leur travail, en promouvant la participation égale des hommes et des femmes dans les parlements et en faisant preuve de tolérance zéro vis-à-vis de la violence sexiste.

Adoption de l'ordre du jour
(FEM/34/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Activités visant à faire avancer l'égalité des sexes

a) Rapport du Bureau des femmes parlementaires

La Présidente du Bureau des femmes parlementaires présente le rapport d'activité du Bureau des femmes parlementaires, qui s'est réuni en mars 2022 à Nusa Dua (Indonésie), et, plus tôt dans la journée, à Kigali, au Rwanda. Dix ans après son adoption, le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* demeure un document stratégique et visionnaire unique, qui vise à transformer les parlements en des institutions œuvrant pour le respect de l'égalité des sexes. L'Assemblée en cours offrira la possibilité de dresser un bilan des progrès réalisés à ce stade dans l'instauration d'institutions sensibles au genre, ainsi que de réfléchir à leur avenir. Le débat général permettra d'évaluer la mesure dans laquelle les parlements du monde entier ont appliqué le *Plan d'action*. Il donnera aussi aux parlementaires la possibilité d'intensifier leur engagement en faveur de la constitution de parlements sensibles au genre pour faire face aux crises et renforcer la résilience.

Le Forum des femmes parlementaires tiendra une réunion-débat portant sur les liens entre les parlements sensibles au genre et l'éradication du sexisme et de la violence à l'encontre des femmes dans les parlements. Lorsqu'ils laissent de tels actes advenir, les parlements ne sont pas à la hauteur de leur responsabilité, qui consiste à être représentatifs, efficients et efficaces, ni du devoir qui leur incombe de servir la population dans sa diversité. Parallèlement à la réunion-débat, se tiendra une exposition portant sur les parlements exempts de sexisme, de harcèlement sexuel et de violence à l'égard des femmes. Le Forum organisera aussi le jeudi 13 octobre 2022 un débat sur la parité consacré au rajeunissement des parlements et à la question de savoir pourquoi les parlements composés de membres plus jeunes sont plus sensibles au genre et plus inclusifs. Ce débat abordera les besoins, les attentes et les aspirations d'une génération plus diverse d'hommes et de femmes parlementaires. Il sera également l'occasion d'une réflexion concernant le recours aux nouvelles technologies dans les parlements, qui pourrait soutenir ou desservir l'égalité des sexes. Le 14 octobre, pendant l'Assemblée, aura lieu une réunion parallèle consacrée aux forums de femmes parlementaires et définissant les liens existants entre ces groupes et la transformation des parlements en institution plus sensible au genre.

À Nusa Dua, le Bureau des femmes parlementaires et le Comité des droits de l'homme des parlementaires ont organisé une série d'échanges de vues dans le but de mieux soutenir les femmes parlementaires subissant des violences fondées sur le genre. Ces efforts conjoints se poursuivront pour aboutir à un protocole spécialement consacré aux femmes parlementaires victimes de violence fondée sur le genre. Au cours de sa réunion actuelle, le Forum abordera le projet de résolution qui sera examiné par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*. Le débat portera sur les aspects liés au genre du projet de résolution, en particulier l'adoption d'une approche des migrations fondée sur les droits et tenant compte de la dimension de genre, la lutte contre les causes profondes de la traite des femmes et des filles, tout particulièrement à des fins d'exploitation sexuelle, et les mesures garantissant que la législation de lutte contre la traite soit axée sur les victimes et soit dûment appliquée. Le Forum examinera les amendements au projet de résolution dans une perspective de genre. Le débat, qui aura lieu en plénière, sera présidé par Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte), Mme N. Bujela (Eswatini) ayant été choisie comme rapporteure.

La guerre en cours en Ukraine a un impact catastrophique sur les droits des femmes et des filles dans le monde entier. Elle creuse le fossé entre les sexes, suscitant une hausse inquiétante de l'insécurité alimentaire et augmentant la violence à l'encontre des femmes et des filles, y compris les rapports sexuels monnayés contre de la nourriture et la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle. La guerre ne pourra prendre fin que lorsque l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine cessera et que les troupes russes se retireront. Ce n'est qu'alors que l'Ukraine pourra reprendre son développement et que pourront réellement s'instaurer l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre. La seule solution pour mettre un terme à la souffrance est de saisir l'occasion de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali pour renouveler l'engagement à la solidarité mondiale au nom de la paix.

b) Travaux et recommandations du Groupe du partenariat entre hommes et femmes

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) annonce que, le Groupe du partenariat entre hommes et femmes ne s'étant pas encore réuni, elle va présenter les chiffres de la participation à la 145e Assemblée de l'UIP dans une perspective de genre. Au 10 octobre, les femmes représentaient 35,3 % des participants inscrits à l'Assemblée. Ce chiffre est préliminaire et évoluera d'ici à la fin des inscriptions. Lors de la 144e Assemblée à Nusa Dua (Indonésie), les femmes représentaient 38,9 % des participants. Actuellement, 101 délégations de deux représentants au moins se sont inscrites, dont 18 dans lesquelles un seul sexe est représenté. Sur ces délégations, 15 sont exclusivement masculines et trois exclusivement féminines. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, qui est composé de deux hommes et trois femmes siégeant au Comité exécutif, suivra de près le nombre de femmes participant à l'Assemblée. Le Groupe se réunira le 14 octobre pour évaluer des chiffres supplémentaires de participation des femmes et des hommes à l'Assemblée. Il supervisera également la situation des parlements du monde dans lesquels les femmes ne sont pas (ou très peu) représentées et continuera à œuvrer pour que l'UIP soit aussi sensible au genre que possible.

c) Activités de l'UIP en faveur de la promotion de l'égalité des sexes

Rapport du 14e Sommet des présidentes de parlement

Mme M.M. Chinomona (Zimbabwe) rappelle le 14e Sommet des présidentes de parlement, qui a rassemblée une bonne centaine de participantes les 8 et 9 septembre 2022 à Tachkent, en Ouzbékistan. Les présidentes de parlement se sont concentrées sur les domaines d'action prioritaires pour le leadership parlementaire dans l'optique que ce dernier puisse anticiper les risques futurs et répondre aux crises en garantissant plus efficacement la durabilité et la prospérité. Les participantes ont réfléchi à l'expérience de la pandémie et évalué la reprise post-pandémique à l'échelle mondiale dans la perspective du développement durable, ancré dans la justice, l'inclusion et la protection de l'environnement. Les économies étant en train de se remettre des crises récentes, les participantes ont estimé qu'il était urgent d'instaurer une économie verte plus inclusive reconnaissant notamment la valeur du soin et du travail non rémunéré.

Le Sommet a reconnu le rôle joué par les parlements sensibles au genre pour développer la législation tenant compte de la dimension de genre et soutenir l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en ligne. Les participantes ont souligné l'importance du leadership parlementaire pour juguler de tels risques. Le point d'orgue du Sommet a été l'adoption de la Déclaration de Tachkent, qui invite les parlements à accélérer la mise en œuvre du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*. Tous les parlements doivent se donner pour priorité de prendre rapidement des mesures fortes pour garantir l'égalité numérique entre les hommes et les femmes parlementaires, intégrer le genre dans toutes les dimensions du travail parlementaire, améliorer les infrastructures et la culture propices à la famille, mettre en œuvre des politiques visant à éradiquer le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements et faire de l'égalité des sexes un objectif commun des hommes et des femmes parlementaires. Les présidentes de parlement du monde entier montreront l'exemple en matière de renforcement de la résilience en accordant dans toutes leurs activités la priorité à la protection et à l'avancement des droits des femmes et de leur autonomisation.

Mme P. Maharani (Indonésie) ajoute que les débats du Sommet ont aussi porté sur l'évaluation des avantages et des inconvénients des nouvelles technologies pour l'anticipation des risques et la résilience économique. Les participantes ont convenu que les progrès de l'économie numérique constituent un élément clé de la résilience et de la reprise économiques et offrent

l'occasion de continuer à progresser, pour autant que l'application de ces technologies soit sensible au genre. Des inquiétudes ont été soulevées concernant les risques posés par l'élargissement de la fracture numérique et l'exacerbation du harcèlement en ligne, de la désinformation, des propos haineux et de la violence en ligne, qui entravent les droits et les libertés des femmes et des filles partout dans le monde. Ces risques doivent être pris en considération par des politiques comblant la fracture numérique et protégeant les droits des femmes et des filles en ligne. Les participantes ont aussi reconnu le rôle joué par les parlements sensibles au genre pour développer la législation tenant compte de la dimension de genre et soutenir l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en ligne. Elles ont souligné l'importance du leadership parlementaire à cet égard. La Déclaration de Tachkent reflète l'engagement des présidentes de parlement en faveur de la transformation des parlements en institutions sensibles au genre adoptant des lois tenant compte de cette dimension, de la prise en compte de l'accroissement des risques et de la protection des droits et des libertés des groupes vulnérables de femmes et de filles où qu'elles se trouvent.

Coopération entre l'UIP et le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) rappelle que le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) a pour mission essentielle de superviser et de conseiller les États dans leur mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF). Le Comité CEDEF et l'UIP travaillent de concert depuis 20 ans pour promouvoir une participation plus importante des parlementaires à la mise en œuvre de la Convention. Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour garantir que les dispositions de la Convention soient transposées dans la législation et les politiques nationales et, plus important encore, dans la vie quotidienne des femmes et des filles.

En mai 2022, Mme Ramzy Fayez a présidé le premier d'une série de webinaires de l'UIP sur l'engagement parlementaire dans la mise en œuvre de la Convention, la présentation de rapports au Comité CEDEF et le suivi donné aux observations finales du Comité. Le premier webinaire, qui a rassemblé des participants de 15 parlements, a mis l'accent sur les États parties à la Convention dont le rapport doit être prochainement examiné par le Comité. Les travaux du Comité ont été présentés aux participants au webinaire. Les membres du Comité CEDEF ont évoqué l'intention du Comité de reprendre ses orientations en matière de participation politique des femmes, essentielle pour garantir le respect de tous les autres droits figurant dans la Convention. Le Comité CEDEF compte sur l'UIP et ses Parlements membres pour défendre l'objectif de la parité. Au cours du webinaire, des exemples inspirants ont été présentés par des parlementaires dont l'institution a intégré la Convention dans ses travaux. Ces parlementaires ont expliqué l'influence favorable exercée par la Convention sur des politiques et des réformes légales attendues de longue date à l'échelon national. Les instances spécialisées telles que les commissions sur le genre ont facilité l'adoption de telles mesures. Tous les parlements doivent participer aux futurs webinaires visant à développer la coopération entre le Comité CEDEF et l'UIP et s'engager pleinement dans le processus de présentation de rapports prévu par la Convention et le suivi systématique des observations finales du Comité. Il est possible de solliciter le Secrétariat de l'UIP pour qu'il soutienne, sous tous leurs aspects, les efforts consentis par les parlements pour mettre en œuvre la Convention, ainsi que la participation aux efforts déployés par les États pour tenir leurs obligations en matière de présentation de rapports et de suivi.

Activités en faveur de la promotion de l'égalité des sexes

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) se réfère aux résultats d'une étude sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements africains publiée fin 2021 par l'UIP et l'Union parlementaire africaine (UPA). Une conférence régionale à l'intention des parlements africains, intitulée *Prévenir et répondre à la violence à l'encontre des femmes en politique et dans les parlements*, a été prévue un an plus tard, à savoir les 30 novembre et 1er décembre 2022 à Lomé, au Togo[1]. Cette conférence est organisée conjointement par l'UIP, l'UPA et l'Assemblée nationale du Togo. Tous les parlements africains seront invités à participer.

[1] La conférence a par la suite été repoussée à 2023.

Cette conférence offrira aux participants la possibilité de réfléchir en profondeur aux modes de manifestation de la violence à l'encontre des femmes en politique et dans les parlements, ainsi qu'aux problèmes qui sont en jeu en Afrique et dans le monde. Elle permettra une évaluation initiale des mesures prises pour lutter contre cette problématique. Il sera proposé aux délégations de faire part de leurs réflexions et de leurs bonnes pratiques concernant l'utilisation faite des résultats de l'étude pour contrer le sexisme et la violence dans leur parlement. Les initiatives prises par les Parlements de l'Afrique du Sud, du Bénin, du Gabon, du Maroc, du Niger, de la République centrafricaine, du Sénégal et de la Sierra Leone, ainsi que le Parlement arabe, méritent une mention particulière, tous ces parlements ayant organisé des événements visant à communiquer les résultats de l'étude et à amorcer un débat sur le sexisme et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements.

La Présidente du Forum invite tous les parlementaires africains à prendre part à cette conférence, qui coïncidera avec les 16 journées de militantisme mises en place dans le contexte de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'encontre des femmes.

Contributions aux travaux de la 145e assemblée dans une perspective de genre

La Présidente du Forum invite le Forum à examiner, dans une perspective de genre, le projet de résolution qui sera soumis à la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États*. Le débat sera animé par Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte), Mme N. Bujela (Eswatini) ayant été choisie comme rapporteure.

Il en est ainsi décidé.

Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) assume la présidence de la réunion.

M. P. Beyer (Allemagne), au nom de M. J. Wadephul (Allemagne), co-rapporteur de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, présentant le projet de résolution, déclare que la Commission permanente a décidé du thème du projet de résolution lors de la réunion qu'elle a tenue à l'occasion de la 143e Assemblée de l'UIP à Madrid (Espagne). Pendant et après la 144e Assemblée à Nusa Dua (Indonésie), les co-rapporteurs ont préparé le projet de résolution actuellement soumis à l'examen du Forum et les propositions d'amendement dans une perspective de genre. Un vaste débat international sur un grand nombre d'aspects de la migration a conduit à l'adoption, en décembre 2018, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et du Pacte mondial sur les réfugiés. Le projet de résolution, qui n'a pas vocation à rouvrir ce débat ni à recommencer le travail déjà réalisé sur ce plan, a plutôt pour but de compléter ces accords. Le texte met l'accent sur l'élimination de l'instrumentalisation et de l'utilisation abusive, notamment par des acteurs étatiques, des réfugiés et de la migration à des fins politiques.

La Présidente invite le Forum à examiner le projet de résolution dans une perspective de genre, en mettant l'accent sur les moyens à mettre en œuvre pour défendre une approche de la migration fondée sur les droits et tenant compte du genre et pour veiller à l'adoption et à l'application d'une législation de lutte contre la traite axée sur les victimes. Le Forum étudiera les propositions d'amendement au projet de résolution en s'inspirant des bonnes pratiques et en veillant à ce que les mesures juridiques et organisationnelles requises soient prises pour protéger les femmes et les filles contre le mariage précoce et forcé, l'exploitation sexuelle et la traite, et en envisageant des pratiques susceptibles de protéger les survivantes de la traite sans revictimisation.

Débat

Mme T. Samrejvanich (Thaïlande) déplore qu'un grand nombre de migrantes thaïlandaises aient été trompées par des agences de placement qui leur font miroiter de bons salaires et la possibilité de travailler à l'étranger. Les femmes tombent dans le piège de l'exploitation, souvent par le biais d'offres d'emploi en ligne sur les réseaux sociaux leur proposant une garde d'enfants

ou un poste de gouvernante, de masseuse ou de soignante. Ces femmes sont exposées à la traite et à la violence fondée sur le genre. Nombre d'entre elles entrent dans leur pays de destination illégalement et ne dénoncent donc pas leur situation de victimes de la traite. Elles travaillent contre leur volonté, tout en tentant en parallèle de trouver un moyen de retourner dans leur pays d'origine. L'une des principales difficultés entravant l'arrestation des coupables de tels crimes et leur passage devant la justice est que leurs activités ne se déroulent pas sur le territoire thaïlandais. La traite des personnes exige donc une coopération et un partage d'informations transfrontaliers. Des réseaux de migrantes doivent être créés dans les pays de destination afin que les pairs des victimes puissent leur apporter un soutien. Les parlements doivent intensifier les efforts qu'ils consentent pour veiller à l'application fondée sur les droits de l'homme et tenant compte du genre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Pour analyser les tendances en matière de traite des êtres humains, il est essentiel de disposer de données précises et fiables sur la traite ventilées en fonction du sexe et de l'âge, ainsi que d'une identification des victimes tenant compte du genre.

Mme S. Nahar (Bangladesh) annonce que le Bangladesh a amélioré l'éducation des filles, tout particulièrement pour ce qui est de l'informatique, des sciences et de la formation professionnelle. Des efforts sont consentis pour renforcer l'autonomisation des femmes à tous les échelons de la société. Au Bangladesh, les femmes détiennent des postes politiques et de prise de décision de haut niveau, par exemple les postes de premier ministre, de président du parlement et de chef de l'opposition, occupés par des femmes. Le Bangladesh peut donc servir d'exemple en matière d'autonomisation des femmes.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) déclare que l'autonomisation et la protection des femmes constituent une question complexe. Les femmes œuvrent en faveur du changement politique et s'ouvrent des perspectives professionnelles, sans exploitation, tout en défendant des valeurs familiales. La politique migratoire doit être fondée sur les droits de l'homme et prévenir l'exploitation des femmes et des enfants, en particulier la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Mme L. Gumerova (Fédération de Russie) précise qu'en ce qui concerne les réfugiés et les migrants, la Fédération de Russie défend les principes de la Charte des Nations Unies, du droit international en matière de droits de l'homme et des Conventions de Genève, et que sa politique nationale s'inscrit dans le droit fil de l'alinéa 13 du projet de résolution. Les migrantes ont besoin de soutien légal. En Fédération de Russie, la législation sur les migrations est en cours de réexamen par une commission nationale. Un vaste projet de loi sur les migrations a été préparé dans le but de réglementer intégralement la politique migratoire. L'adoption de ce projet de loi garantirait aux migrantes l'accès aux soins médicaux et à la protection sociale, notamment pour l'instruction des jeunes enfants, leur alimentation et les soins médicaux dont ils ont besoin. La Fédération de Russie ne peut pas soutenir l'alinéa 5 du projet de résolution, qui constitue une tentative par divers pays de rendre la Fédération de Russie coupable de la crise qui frappe l'Europe et de l'accuser de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Mme A. Lotriet (Afrique du Sud) considère la migration comme une façon pour de nombreuses femmes et filles d'exprimer leur plein potentiel, de trouver un moyen de subsistance pour elles-mêmes et leur famille et d'échapper à des inégalités entre les sexes profondément enracinées dans la société, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre et le manque d'accès aux ressources. Toutefois, le statut de migrant, associé à celui de femme, les expose à la violence, à la discrimination et à d'autres violations des droits de l'homme tout au long du cycle migratoire. Quand elles tiennent compte du genre, les politiques migratoires offrent l'occasion de soutenir les femmes et les filles migrantes et de leur donner les moyens de s'épanouir dans leur pays hôte.

La délégation de Mme Lotriet souhaite ajouter au préambule du projet de résolution un alinéa exprimant une vive inquiétude concernant les informations faisant état de graves abus et violences subis par les femmes et les filles migrantes, notamment la violence fondée sur le genre, la violence sexuelle, la violence familiale et domestique, la discrimination, les pratiques abusives sur le lieu de travail, l'exploitation par le travail, et toutes les formes de travail forcé et de traite des personnes. Elle souhaite également ajouter au dispositif un nouveau paragraphe exhortant les gouvernements à développer, appliquer et renforcer des mesures sensibles au genre visant à combattre et éliminer toutes les formes de traite des femmes et des filles, notamment l'exploitation économique et sexuelle, dans le cadre d'une stratégie holistique de lutte contre la traite fondée sur

les droits de l'homme. Dans la majorité des pays, la pauvreté est le principal moteur de la traite des personnes, la mauvaise qualité de l'éducation et l'absence de perspectives d'emploi jetant les personnes vulnérables dans les mains des trafiquants. L'Afrique du Sud est aussi un pays d'origine et de transit pour le marché international de la traite des personnes.

Mme M.M. Chinomona (Zimbabwe) regrette que les femmes soient attirées dans le piège de la traite par des promesses d'emplois attrayants et bien rémunérés de la part d'agents de réseaux criminels. La majeure partie des offres d'emploi pour les migrantes concernent des secteurs non réglementés tels que l'agriculture, le travail domestique, l'aide à la personne et l'industrie du sexe. Le Zimbabwe, qui est partie au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, a intégré certaines de ses dispositions dans sa législation nationale, notamment en matière de protection de la vie privée et de l'identité des victimes. Des Zimbabwéennes ont été trompées par les trafiquants, qui leur font miroiter un travail domestique bien rémunéré dans d'autres pays. Ces dernières années, le Gouvernement a appris que 200 Zimbabwéennes étaient tombées dans les filets des trafiquants d'êtres humains. En dépit des efforts consentis par le Gouvernement pour venir à leur secours avec l'aide de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 128 d'entre elles seulement ont été rapatriées. Les femmes doivent être éduquées et incitées à s'informer soigneusement avant de se lancer dans des aventures aussi périlleuses. En tant que législateurs, les parlementaires doivent informer leurs concitoyens de l'existence de la traite des êtres humains afin d'éviter que les femmes et les filles ne soient victimes de tels agissements.

Mme S. Raskovic Ivic (Serbie) annonce que le Parlement serbe compte 40 % de femmes et que les femmes détiennent des postes haut placés, notamment celui de premier ministre et plusieurs portefeuilles ministériels. Le Parlement serbe s'est appuyé sur la budgétisation sensible au genre pour améliorer la représentation politique des femmes. À l'échelon local, toutefois, les femmes restent sous-représentées aux postes à responsabilités. Sur le plan des migrations, la Serbie est un pays de transit. Les réfugiés ukrainiens sont accueillis à bras ouverts dans toute l'Europe, mais il n'en va pas de même pour les réfugiés afghans, pakistanais ou africains, qui n'ont pas droit au même traitement. Les femmes parlementaires ont un rôle clé à jouer dans les efforts visant à mettre un terme au traitement raciste et discriminatoire des réfugiés et des migrants.

Mme G. Katuta Mwelwa (Zambie) déclare que des facteurs tels que les conflits, les crises économiques, les catastrophes naturelles, la crainte de la persécution et la quête d'un meilleur emploi et de meilleures perspectives économiques font le lit du phénomène migratoire. Les migrants sont souvent victimes de la traite des êtres humains et de violations de leurs droits de l'homme. La traite des femmes et des enfants vise leur exploitation sexuelle et les prive de leurs droits les plus fondamentaux, notamment le droit à la santé. En tant qu'immigrés clandestins, ils sont traités comme des esclaves. Le récent kidnapping de 13 jeunes Zambiennes victimes de la traite a suscité beaucoup d'émoi. Les victimes ont pu être sauvées, mais elles ont eu besoin de beaucoup de soutien psychologique et psychosocial. Il est rare que les victimes de la traite bénéficient de ce type de soutien. Les parlementaires doivent, de par les prérogatives que leur accorde la Constitution, veiller à l'existence des garde-fous requis pour garantir des migrations bien réglementées, prévenir la traite et offrir des soins et un soutien de base aux victimes.

Mme L. Reynolds (Australie) souhaite attirer l'attention sur la traite des orphelins, combat aux premiers rangs duquel se trouve l'Australie. Le placement abusif d'enfants dans les orphelinats est une forme de traite et d'esclavage qui pourrait être abordée. Il serait bon d'inclure une référence à ce type de traite dans le projet de résolution afin de veiller à ce que les pays d'origine des donateurs incitent ces derniers à changer de comportement en cessant de soutenir les faux orphelinats et la traite des enfants.

Mme M. Mohammed Saleh (République arabe syrienne) qualifie la traite des personnes de criminalité organisée transnationale constituant une violation grave des droits de l'homme et ne pouvant être combattue que par l'expression d'une volonté politique. Des efforts doivent être consentis pour aborder les causes profondes des déplacements, notamment la misère, qui engendre les conflits. La traite des personnes doit être combattue grâce à des efforts concertés et coordonnés entre les pays d'origine, de transit et de destination. Les femmes et les filles sont victimes de discriminations les rendant plus vulnérables à la traite. La corruption des fonctionnaires

et des employés du gouvernement exacerbe le problème et permet aux réseaux de criminalité organisée d'œuvrer en toute impunité. La République arabe syrienne a pris des mesures à l'échelon politique, notamment en adhérant à des instruments internationaux et en adoptant des lois luttant contre la traite à l'échelle nationale, pour définir les mesures de protection des victimes. Il reste des obstacles, toutefois, notamment le manque de collaboration des pays limitrophes en matière d'échange d'informations, ainsi que l'absence de données relatives à la traite des personnes. La coopération internationale est donc cruciale et doit être intensifiée.

Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) déclare que les parlements ont un rôle clé à jouer dans l'adoption de lois garantissant la participation politique effective des femmes et protégeant leurs droits. Les Émirats arabes unis ont pris des mesures spécifiquement destinées à promouvoir l'autonomisation politique des femmes en instaurant des quotas de représentation féminine au parlement, en favorisant la nomination de femmes à des postes politiques à haut niveau et en encourageant et incitant les femmes à jouer un rôle plus actif dans le monde des affaires, des investissements et de l'entrepreneuriat, ce qui développe leur contribution à l'économie nationale.

Mme Z. Yildiz (Türkiye) considère que la traite des personnes constitue un défi majeur pour la sécurité et le développement, qui ne pourra être relevé que grâce à la coopération internationale. Le Gouvernement turc a soutenu des mécanismes internationaux dans ce domaine et y a contribué. La Türkiye est par ailleurs partie aux conventions internationales concernées. Des mesures administratives et légales ont été prises à l'échelon national pour garantir que les coupables de la traite des personnes soient poursuivis en justice. Le délit constitué par la traite a été intégré dans le Code de procédure pénale, qui a durci les procédures judiciaires sur ce plan. Le partage d'informations et d'expériences entre les pays est fondamental pour améliorer et renforcer les efforts visant à lutter contre la traite des personnes, en particulier pour protéger les femmes et les filles à tous les stades de la migration, puisqu'elles sont particulièrement vulnérables aux violations des droits de l'homme et à la discrimination fondée sur le genre. Les parlements ont un rôle particulièrement important à jouer.

Mme W. Qamar (Pakistan) déclare que le Pakistan est une nation en développement dont une proportion importante de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté. Confrontées à la faim et à la misère, un grand nombre de personnes vulnérables cèdent à l'exploitation. La situation est devenue encore plus grave au Pakistan en raison des récentes inondations, qui menacent de jeter neuf millions de Pakistanais supplémentaires dans la misère. Ces personnes trouvent dans la migration la solution à la faim qui les tenaille. Le travail forcé et la traite des personnes sont interdits par la Constitution du Pakistan et des lois visant à prévenir la traite et la criminalité transnationale organisée ont été adoptées. Le Gouvernement et le Parlement du Pakistan restent déterminés à mettre un terme à la traite. Tant que la misère et la porosité des frontières perdureront, des difficultés persisteront toutefois. La communauté internationale doit collaborer pour faire cesser la traite des personnes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Aucune nation ne pourra s'en sortir seule.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) se félicite du débat et du projet de résolution. Sa délégation souhaite insérer une référence à l'esclavage moderne au paragraphe 1. Depuis le 24 février 2022, des attaques visant spécifiquement des cibles civiles ont chassé d'Ukraine presque quatre millions de personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants. La délégation de Mme Baldwin souhaite donc inviter instamment la représentante de la Fédération de Russie à relayer dans son pays un message de paix émanant de l'Assemblée et des femmes parlementaires du monde entier, qui souhaitent la fin de l'agression injustifiée de la Fédération de Russie contre un État souverain limitrophe.

Mme A. Albashir (Jordanie) rappelle qu'en 2009, le Parlement jordanien a adopté une loi luttant contre la traite et créé une commission nationale chargée de veiller à sa mise en œuvre. Une stratégie nationale de lutte contre la traite reposant sur les quatre piliers que sont la prévention, la protection, les poursuites judiciaires et les partenariats a également été adoptée. Une alliance de femmes parlementaires du monde arabe a été créée afin que soient prises des mesures visant à protéger les femmes et les filles du piège de la traite. Des mesures sont prises à l'échelle nationale pour débattre des lois discriminatoires et les modifier afin de protéger et d'autonomiser les femmes, de leur garantir des conditions de travail sûres et d'interdire toute forme de discrimination fondée sur le genre, ainsi que l'exploitation sexuelle, la violence et le harcèlement.

Mme A. Larouche (Canada) considère la traite des personnes comme une question sensible et critique, en particulier pour les femmes. Le Parlement canadien a créé un groupe parlementaire apartisan chargé de lutter contre l'esclavage moderne et la traite des personnes rassemblant des parlementaires des deux chambres pour débattre de cette question, sensibiliser la population et prendre les mesures législatives qui s'imposent. Depuis 2007, le Parlement canadien a fait du 22 février la Journée nationale de sensibilisation à la traite des personnes. Il est plus important que jamais de sensibiliser la population et de promouvoir l'action législative, tant à l'échelon national qu'international.

Mme C. Kafantari (Grèce) estime que les changements climatiques constituent un facteur majeur de la migration des femmes. Les inondations, les sécheresses, les tempêtes dévastatrices et les feux de forêt menacent la moitié de l'humanité. L'humanité a le choix : l'action collective ou le suicide collectif. En 2022, les vagues de chaleur et les sécheresses extrêmes en Europe, la crise humanitaire de la Corne de l'Afrique, la maladie en Haïti et les dégâts climatiques au Pakistan ont rendu les changements climatiques visibles. Selon des recherches récentes, les femmes souffrent davantage de l'influence négative des changements climatiques que les hommes. Le risque de décéder d'une catastrophe climatique est en effet 14 fois plus élevé pour les femmes. Les changements climatiques font diminuer la production alimentaire, limitent l'accès à l'eau potable, dégradent l'assainissement et créent des conditions de vie dangereuses. Les femmes, qui sont terriblement vulnérables à ces menaces, sont aussi indispensables pour les surmonter.

Mme E. Jailosi Jolobala (Malawi) témoigne que la population du Malawi n’a pas été épargnée par la traite des êtres humains et l'esclavage moderne, qu’elle qualifie de violations des droits de l'homme. En 2017, le Gouvernement du Malawi a lancé un plan national d'action et instauré un fonds pour les survivants de la traite. En 2015, des lois ont été adoptées pour interdire et criminaliser la traite des personnes et l'exploitation à des fins sexuelles ou de travail. Ces délits sont punis d'une privation de liberté pouvant aller jusqu'à 14 ans si les victimes sont d'âge adulte, ou de 21 s'il s'agit de mineurs. Le Malawi est également partie à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles y relatifs. La Constitution du Malawi précise clairement que personne en doit être mis en servage ni esclavage. L'esclavage et le commerce d'esclaves sont interdits. D'autres lois, notamment concernant le mariage, le divorce et les relations familiales, ainsi que la cybersécurité, contiennent des dispositions contribuant indirectement à la lutte contre la traite des personnes.

Mme L. Vasylenko (Ukraine) déplore la hausse significative de la traite des personnes et de la criminalité sexuelle, notamment à l'encontre des Ukrainiennes, qui y sont vulnérables en tant que réfugiées. À ce stade, l'agression de la Fédération de Russie a poussé 14 millions d'Ukrainiennes à quitter leur foyer et 7 millions de personnes à fuir l'Ukraine pour se mettre en sécurité. Les missiles, les balles et l'artillerie russes ont tué 386 enfants et en ont blessé 700. Ces 24 dernières heures, de nouvelles attaques ont rendu l'Ukraine inhabitable. Quatre-vingt-trois missiles ont été lancés lors d'attaques contre 12 régions, conduites grâce à des drones d'origine iranienne. Ces attaques ont endommagé des infrastructures critiques, notamment des centrales électriques, et tué 19 personnes. Au cours des 230 jours de l'escalade belliqueuse de la Fédération de Russie, des établissements éducatifs, parmi lesquels des écoles et des crèches, ont été détruits, parfois alors que les enfants étaient dans les locaux, et 150 hôpitaux ont été endommagés, dont des services de maternité. Les attaques contre des civils et de l'infrastructure civile constituent des crimes de guerre. Tous les coupables de tels crimes, et ceux qui les ont soutenus par leurs décisions politiques, paieront pour leurs actes. Un comportement aussi criminel et inhumain doit cesser. L'Ukraine sera reconstruite. Pour que les Ukrainiens rentrent chez eux, leur pays hôte doit leur donner la possibilité d'entretenir leurs liens avec leur patrie. La délégation de Mme Vasylenko souhaite donc modifier comme suit le paragraphe 8 du projet de résolution : "*exhorte* les Parlements membres de l'UIP à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de programmes spécifiques protégeant les droits des réfugiés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants, en facilitant l'emploi, en assurant une éducation dans la langue maternelle et en préservant les liens culturels des enfants réfugiés avec leur patrie".

Mme H. Al-Sulaiti (Qatar) déclare que le Gouvernement du Qatar accorde une grande importance à l'élimination de la traite des personnes. Des lois centrées sur les victimes ont été adoptées dans ce domaine à l'échelle nationale. Tout est également mis en œuvre pour appliquer

les instruments internationaux concernés. Une commission a été créée sous les auspices du Ministère de l'intérieur pour superviser la mise en œuvre de la législation nationale de lutte contre la traite. La commission qui est chargée de la lutte contre la traite a collaboré avec divers ministères, notamment avec l'autorité nationale du travail, afin de prévenir la traite des personnes, en particulier l'exploitation du travail, et garantir que tout délit perpétré dans ce domaine sera puni.

Mme C. Muyeka Mumma (Kenya) annonce que le Kenya accueille l'une des populations de réfugiés la plus importante du monde. Le Kenya constitue aussi un pays de transit pour les migrants et les victimes de la traite des personnes. La délégation de Mme Muyeka Mumma se félicite donc du projet de résolution devant être adopté par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. Le projet de résolution devrait condamner expressément le racisme. Les migrants d'Afrique sont traités comme la lie de la race humaine. Les jeunes africaines sont emmenées au Moyen-Orient, où elles sont maltraitées, abusées sexuellement et soumises à d'autres abus physiques, notamment des traitements cruels, inhumains et dégradants. De telles violations des droits de l'homme ne pourront être résolues que grâce à la coopération internationale. La législation kényane ne peut pas protéger les droits du travail des Kényans vivant à l'étranger. Chaque parlement doit légiférer pour protéger les migrants, les réfugiés et tous les étrangers à la recherche d'un emploi.

Mme S. Freizer Gunes (Conseillère régionale gouvernance, paix et sécurité, ONU Femmes) estime que la traite des femmes et des filles doit être reconnue comme une forme de violence fondée sur le genre. Les États doivent veiller à ce que toutes les mesures prises pour lutter contre les crises tiennent compte du risque que représente la traite des femmes et des filles. Les efforts visant à éliminer la traite doivent comporter des mesures visant à combattre la demande à l'origine de l'exploitation, qu'elle soit sexuelle ou autre, en investissant dans l'éducation et dans les programmes de type communautaire remettant en cause les conditionnements sociaux délétères, la domination masculine et le droit de disposer du corps des femmes. Les catalyseurs économiques et les facteurs de vulnérabilité qui poussent les femmes et les filles à saisir des occasions extrêmement risquées doivent aussi être pris en considération. Les équipes intervenant sur le terrain auprès des personnes déplacées, des réfugiés et des migrants doivent être en mesure d'identifier les victimes de la traite. Les survivantes doivent bénéficier d'un soutien à la réinsertion prolongé et complet, incluant l'autonomisation financière et une aide psychologique. Elles doivent se voir également accorder le droit d'asile si elles le souhaitent. Pendant les crises, il faut garantir des migrations sûres et ordonnées, en particulier en octroyant des visas humanitaires et de rassemblement familial temporaires. Il faut aussi tenir dûment compte du rôle croissant de la technologie en tant que facteur facilitant la traite. Enfin, il est essentiel de collecter des données ventilées par âge, genre et degré de handicap, entre autres.

Mme U. Karlsson (Conseillère spéciale de l'UIP en matière de santé, Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile) constate que les migrations, les déplacements et la traite des personnes exercent une forte incidence sur les femmes, les adolescentes et les enfants. Les femmes et les filles déplacées sont vulnérables à la violence fondée sur le genre, souffrent en général d'une mauvaise santé reproductive et subissent des grossesses non désirées. L'incidence des déplacements sur la santé maternelle et infantile est grave, les pays en proie à un conflit ont les taux de mortalité maternelle les plus élevés. Il faut de toute urgence prendre des mesures visant à garantir que les victimes de violence aient accès aux services médicaux essentiels, notamment à une aide en matière de santé mentale. La moitié des 1,4 milliard de personnes vivant dans des pays touchés par la crise ont moins de 20 ans. Les adolescentes ont besoin de services sanitaires critiques et de services de santé reproductive et sexuelle, y compris des interventions fondées sur les droits, afin de prévenir les grossesses non désirées et les avortements risqués. La résolution doit donc comporter une référence spécifique aux femmes, aux adolescentes et aux enfants en mettant l'accent sur la nécessité urgente de garantir des droits et une santé reproductive et sexuelle globaux, de veiller à la santé et au bien-être des adolescentes et d'offrir des services de santé mentale. Les parlementaires ont un rôle important à jouer pour garantir que la santé et le bien-être des femmes, des enfants et des adolescentes soient considérés comme une priorité.

M. M. Rezakhah (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, juge infondées les allégations de recours à des drones iraniens en Ukraine. Depuis le début du conflit, la République islamique d'Iran a défendu une politique claire fondée sur des principes, une

impartialité active et une opposition à toute remise en cause d'une résolution politique des différends, excluant le recours à la violence. Ces derniers mois, le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran a tenu de nombreuses réunions avec ses homologues russes et ukrainiens et souligné l'importance de la résolution pacifique des différends. La République islamique d'Iran invite toutes les parties à se désarmer et à mettre un terme au conflit.

Réunion-débat sur le thème *Des parlements sensible au genre : des parlements exempts de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes.*

La Présidente du Forum considère comme non représentatifs les parlements qui tolèrent la violence et le harcèlement des femmes. La réunion-débat mettra en valeur les politiques et les mécanismes visant à prévenir et répondre au sexisme et aux violences fondées sur le genre dans les parlements et à mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques. Les intervenants seront le Secrétaire général de l'UIP, Président du Conseil mondial du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes ; Mme C. Mix (Chili) ; Mme J. Dean (Nouvelle-Zélande) ; Mme E.B. Anyakun, (Ouganda) et Mme S. Childs, Professeure de politique et de genre à l'Université d'Édimbourg, Royaume-Uni.

Le Secrétaire général de l'UIP annonce que la réunion-débat permettra à tous les participants d'acquérir une compréhension plus fine des solutions permettant de réaliser l'égalité des sexes, sur la forme et le fond, en œuvrant ensemble. Le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* a été adopté à l'unanimité par la 127e Assemblée de l'UIP, qui s'est réunie à Québec en 2012. Dix ans plus tard, de grands progrès ont été réalisés en matière d'égalité des sexes. Le chemin a toutefois été parsemé d'embûches et il persiste des entraves importantes à la participation politique et à l'émancipation des femmes. L'UIP est fière de promouvoir des parlements sensibles au genre et des institutions politiques incarnant l'égalité des sexes. De par leurs fonctions, leur composition et leurs méthodes de travail, ces institutions tiennent compte de façon équitable des préoccupations des hommes et des femmes, pour le plus grand bien de la société dans son ensemble. Le mouvement visant à promouvoir des parlements sensibles au genre a constaté une évolution dans l'implication des hommes dans la cause de l'égalité des sexes. Au Rwanda, le forum national des femmes parlementaires n'est pas seulement un groupe uniquement composé de femmes, il comprend également des champions masculins de l'égalité des sexes, ce qui constitue un exemple pour tous. L'égalité des sexes concerne les hommes comme les femmes, mais très peu d'hommes assistent malheureusement à la réunion actuelle du Forum des femmes parlementaires.

Les institutions sensibles au genre offrent aux femmes un environnement sûr, dans lequel elles peuvent contribuer aux débats du parlement en se sentant respectées. L'une des conditions de base pour l'instauration d'un parlement sensible au genre est l'adoption d'une approche de tolérance zéro à l'égard du sexisme et de la violence fondée sur le genre. Les parlements doivent être des lieux ne tolérant pas les propos ni les comportements sexistes et dans lesquels la violence fondée sur le genre ne peut pas et ne doit pas être autorisée à se développer, sous quelque forme que ce soit. De gros progrès ont été enregistrés ces dix dernières années. Les politiques protégeant le personnel parlementaire et les parlementaires eux-mêmes du harcèlement sexuel constituent l'une des priorités d'action des parlements sensibles au genre. L'UIP continue non seulement à prôner l'égalité des sexes et une approche de tolérance zéro à l'égard du sexisme et du harcèlement sexuel, mais aussi à inciter les parlements à devenir sensibles au genre. Des recherches ont donc été menées pour comprendre le phénomène du harcèlement sexuel dans les parlements. Les conclusions, très déconcertantes, ont mis en évidence que le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes parlementaires sont plus répandus qu'on ne pouvait l'imaginer. L'étude réalisée en Europe, par exemple, a révélé que plus de 85 % des femmes parlementaires interrogées ont subi des violences psychologiques dans le cadre parlementaire. En Afrique, c'est près de 40 % des femmes interrogées qui ont été sexuellement harcelées. L'étude mondiale a révélé que 25 % des femmes parlementaires interrogées ont subi des violences physiques et 33 % des violences économiques. La situation est compliquée par la vulnérabilité à des discriminations multiples, comme c'est le cas des femmes parlementaires souffrant d'un handicap ou appartenant à un groupe minoritaire. Les aspects politiques sont également importants : les femmes parlementaires de l'opposition sont plus exposées à la violence fondée sur le genre que leurs collègues des partis au pouvoir. La violence à l'égard des femmes parlementaires, qui a principalement lieu à l'intérieur du parlement, est le fait de leurs collègues masculins. Ce harcèlement et ce sexisme incitent les femmes à ne pas s'impliquer dans la vie politique et ternissent la réputation et l'image du parlement.

Des lignes directrices et des mécanismes sont nécessaires pour mettre un terme à la violence fondée sur le genre dans les parlements. Cinq ans après le début de la campagne "Me Too", il n'est plus possible de tolérer le silence et les tabous entourant la violence à l'encontre des femmes. Le Secrétariat de l'UIP souhaite donc inviter les Parlements membres à devenir plus sensibles au genre et à remédier aux violences faites aux femmes parlementaires, ainsi qu'au sexisme et au harcèlement sexuel. Les Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements sont simples et ont été conçues pour inciter tous les parlements à évaluer la situation, à adopter des politiques visant spécifiquement à mettre un terme au sexisme et à la violence fondée sur le genre et à offrir de l'aide et des services de soutien aux victimes. Les résultats des études ont révélé que la violence à l'encontre des femmes dans les parlements est en général sous-déclarée, car les victimes craignent que les mécanismes en place, dont elles se méfient, ne puissent pas traiter efficacement leur plainte. Il est donc crucial d'instaurer des mécanismes indépendants de dépôt de plaintes, des sanctions disciplinaires et des mesures de sensibilisation, ainsi que des programmes de formation. L'UIP, désireuse de jouer un rôle de leader sur ce plan, propose une politique de lutte contre le harcèlement, notamment sexuel, pendant ses Assemblées et événements de l'UIP afin de garantir une approche de tolérance zéro à l'égard du sexisme sous toutes ses formes. Un grand nombre de parlements nationaux et d'organisations parlementaires régionales prennent des mesures de même nature et une alliance des bonnes volontés pourrait se matérialiser. À ce propos, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a lancé une campagne intitulée "Pas dans mon parlement". La Présidente du Parlement de Slovénie a lancé le mouvement baptisé les "Chaussures rouges" après avoir essuyé des remarques à caractère sexiste motivées par sa façon de s'habiller. Il faut encourager de tels mouvements car c'est la contribution des femmes à la politique et à la gouvernance, et non leurs choix vestimentaires ou leur apparence, qui doivent retenir l'attention.

En tant que Président du Conseil mondial du réseau des Champions internationaux de l'égalité des sexes, le Secrétaire général de l'UIP a veillé à une application stricte des engagements du réseau, à savoir l'égalité des sexes et la lutte contre la violence fondée sur le genre. La réunion-débat en cours est un peu décevante sur le plan de la parité. En temps normal, il ne participe qu'à des réunions-débat dans lesquels la représentation hommes-femmes est égale. En matière de lutte contre la violence fondée sur le genre, toutefois, l'UIP a consenti de nombreux efforts pour adapter ses politiques et pratiques. L'UIP ne manifeste pas qu'un intérêt de pure forme pour l'égalité des sexes et fera de son mieux pour aider les Parlements membres dans les efforts qu'ils entreprennent pour devenir plus sensibles au genre.

Une vidéo de sensibilisation réalisée par la Chambre des députés du Mexique dénonçant les comportements constitutifs de harcèlement sexuel sur le lieu de travail est diffusée.

Mme C. Mix (Chili) souhaite présenter le protocole adopté par le Parlement du Chili à des fins de prévention et d'élimination du harcèlement sexuel à la Chambre des députés. Ce protocole est disponible en trois langues et des exemplaires ont été mis à la disposition des participants dans la pièce pour qu'ils puissent les emporter et s'en servir d'exemple dans leur propre institution. En 210 ans d'histoire, le Parlement chilien n'a compté que 150 femmes parlementaires, contre 3 000 hommes, et quatre présidentes. En 2019, a été créé un groupe parlementaire chargé de remédier au harcèlement sexuel à la Chambre des députés, qui a rédigé et adopté le protocole susmentionné. Des efforts sont consentis pour faire passer la représentation féminine au-dessus de la barre des 35 % au cours de la période allant de 2022 à 2026, afin de finir par atteindre la parité. Le Parlement du Chili est fier de compter son premier parlementaire transgenre, ce qui constitue un progrès significatif pour garantir la réelle représentativité de la Chambre des députés. Une étude des questions de genre dans les parlements, qui s'est étalée sur 20 ans, devrait être publiée le 8 mars 2023. Sur les 28 ministres que compte le Gouvernement chilien, 14 sont actuellement des femmes, ce qui représente une amélioration significative du point de vue de la représentation politique des femmes.

Mme J. Dean (Nouvelle-Zélande) déplore que le Parlement de la Nouvelle-Zélande ne soit pas à l'abri du harcèlement sexuel et des comportements d'intimidation, qui passent cependant pour une large part inaperçus. Les conséquences sur les victimes sont toutefois considérables. En 2019, le Président du Parlement a commandé une étude indépendante sur le harcèlement et l'intimidation sur le lieu de travail passant par des entretiens avec des femmes parlementaires et des membres féminins du personnel parlementaire. Une fois les résultats de l'étude évalués, 85 recommandations d'action ont été formulées. Pour s'assurer de leur mise en œuvre, le

Président du Parlement a créé une sous-commission travaillant en collaboration et cohésion avec le Parlement. Plusieurs de ces recommandations ont été mises en œuvre, notamment pour ce qui est de l'offre de soutien et de conseils et de la facilitation de la procédure de dépôt de plaintes. Un engagement de comportement, explicitant les comportements escomptés tout en préservant la liberté d'expression au Parlement, a également été publié à l'intention des parlementaires. Le non-respect de cet engagement n'est toutefois pas assorti de sanctions.

La recommandation la plus importante de l'étude concerne la nécessité de créer un poste de commissaire indépendant chargé de traiter les plaintes des fonctionnaires. La création de ce poste a été approuvée début 2022 et il a été pourvu en recrutant un vérificateur général tenu en haute estime. Ce commissaire a pour principale fonction de recevoir les plaintes des personnes en butte à la victimisation ou au harcèlement qui ne sont pas satisfaites par les mécanismes existant au parlement. Le commissaire est compétent pour ouvrir une enquête confidentielle approfondie. Une tentative de résolution de la situation par le biais d'une médiation est tentée. Si cette démarche ne porte pas ses fruits, le parlement est saisi d'un rapport, dont les conséquences sont graves. Il est essentiel que les dirigeants des partis politiques soutiennent les efforts consentis. Sur ce plan, les dirigeants des deux principaux partis néo-zélandais ont suivi une formation obligatoire sur l'intimidation et le harcèlement. Des efforts sont consentis pour proposer plus largement des formations de leadership aux parlementaires, tant lors de leur prise de fonctions au parlement que dans le cadre de leur formation professionnelle continue. Une analyse des relations de travail est envisagée et des mesures sont prises pour examiner le rôle des médias et de la revue de presse dans l'intimidation et le harcèlement et réfléchir aux moyens de faire participer les médias au mécanisme de redevabilité dans ce domaine.

Mme E.B. Anyakun (Ouganda) estime que tous les parlementaires qui mènent leurs activités parlementaires en tenant compte des besoins et des intérêts des hommes comme des femmes dans un parlement composé d'hommes et de femmes et assortissant ses méthodes de travail d'une dimension de genre, œuvrent dans un parlement sensible au genre. En Ouganda, l'Association parlementaire des Ougandaises a commandé au service de la recherche une étude, qui a révélé que les femmes se heurtent au Parlement ougandais à des difficultés et des facteurs spécifiques, entravant l'exécution de leur mandat parlementaire. Le règlement intérieur du Parlement ougandais charge le président du parlement de veiller à ce que 40 % au moins des commissions parlementaires soient présidées par une femme. Dans le parlement précédent, 16 des 41 présidences étaient occupées par une femme. Trois des sept membres de la Commission parlementaire actuelle sont des femmes et la Commission est présidée par la Présidente du Parlement, qui est une femme. Une formation à la sensibilité au genre a été organisée à l'intention des parlementaires pour éviter les comportements inappropriés et le harcèlement et promouvoir des relations professionnelles respectueuses sur le lieu de travail. Les responsables suivent le même type de formation afin d'apprendre à gérer le harcèlement psychologique et sexuel au sein de leurs équipes. Dans une démocratie, le parlement doit être une institution modèle à tous les égards, dans laquelle les hommes et les femmes sont en mesure de s'acquitter de leurs fonctions sur un pied d'égalité. Ceci est important, non seulement pour l'efficacité du parlement, mais aussi pour son image aux yeux du public, ainsi que pour le rôle de modèle qu'il pourrait jouer dans la société en matière d'égalité. Les parlements doivent être des environnements conviviaux pour les familles, dans lesquels il est tenu compte de la nécessité, pour les hommes et les femmes, de trouver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Le langage et les comportements sexistes ne doivent pas être admis. Être sensibles au genre rend les parlements efficaces, efficients et légitimes.

Mme S. Childs (Professeure de politique et de genre à l'Université d'Édimbourg) annonce avoir mené à la Chambre des communes britannique une étude indépendante visant à examiner la composition du Parlement, son infrastructure et sa culture. Des codes de conduite contenant des règles particulières en matière de harcèlement sexuel, d'intimidation sexiste, d'abus et de violences à l'égard des femmes doivent être créés pour pouvoir agir lorsque ces règles et ces normes ne sont pas respectées. Il relève de la responsabilité des parlements, en tant qu'institution, de réduire la fréquence de tels abus. Les abus, la violence et l'intimidation ne représentent qu'une partie du spectre. Il se produit chaque jour des micro-agressions, que les femmes et les minorités tolèrent dans leur travail quotidien. Les parlements doivent être des lieux inclusifs permettant aux parlementaires et au personnel parlementaire d'extraction diverse d'éprouver un sentiment d'appartenance. Si les parlementaires sentent qu'on prend soin d'eux, ils auront suffisamment confiance pour dénoncer les inconduites et soutenir les procédures de dépôt de plaintes, qui sont

essentielles. Autrefois, les femmes victimes de harcèlement ne savaient pas quoi faire dans de telles situations, mais aujourd'hui, les politiques et l'information permettant de lutter contre le harcèlement sont largement diffusées dans les zones publiques de la Chambre des communes, ce qui signifie que les visiteurs de l'extérieur sont sensibilisés aux mesures en place.

Les bâtiments, l'architecture et l'ameublement peuvent influer sur le comportement. Il faut remettre en cause le principe qui veut qu'on doive simplement "supporter" certaines conditions de travail et comportements dans les parlements. Les locaux au sens large dans lesquels travaille le personnel exercent une influence. À la Chambre des communes britannique, par exemple, tous les parlementaires ne trouvent pas de place pour s'asseoir lors de la séance des questions posées au Premier Ministre, qui fait en général salle comble. De telles situations font courir des risques aux parlementaires et mettent les parlementaires vulnérables à la merci de leurs collègues. Il convient de réfléchir à l'endroit où une parlementaire enceinte, ou en chaise roulante, pourrait s'asseoir. Les séances de nuit lors des sessions parlementaires et la "culture locale" doivent laisser la place à des relations reposant sur le professionnalisme, plutôt que sur le service et la hiérarchie. Les personnes qui travaillent au parlement doivent collaborer pour que cette institution soit la plus forte et la plus efficace possible, en se respectant mutuellement entre collègues et en ne dépassant pas certaines limites.

Le cadre de la sensibilité au genre instauré par l'UIP est indispensable pour aider les parlementaires à remettre en question et à critiquer les pratiques et les préférences de parlementaires qui pourraient nuire à l'institution dans son ensemble. La modification des badges d'identité pourrait constituer une mesure utile pour éviter les questions et battre en brèche les perceptions des rôles et des droits conditionnées par le genre et l'appartenance ethnique. Les petits changements pratiques, qui peuvent améliorer considérablement la sensation éprouvée dans le parlement, soutiennent ceux qui sont exposés à des comportements insultants, sexistes ou misogynes, à la violence, aux abus ou à l'intimidation en leur donnant la confiance requise pour invoquer les codes de conduite et lancer une procédure indépendante de dépôt de plainte.
Mme Childs félicite l'UIP pour son rôle de champion de cette cause.

La Présidente du Forum rappelle l'exposition sur les mécanismes de sensibilisation conçue par différents parlements afin de prévenir et combattre le sexisme et le harcèlement à l'égard des femmes dans les parlements.

Une présentation PowerPoint décrivant dans le détail les instruments mis en œuvre par les parlements du monde entier pour lutter contre le harcèlement et la violence fondés sur le genre sur le lieu de travail est diffusée.

Débat

Mme S. Lucas (Afrique du Sud) déclare que les études de l'UIP ont clairement montré la nature profondément enracinée et généralisée des normes et des valeurs patriarcales régressives tentant de saper le rôle joué par les femmes dans la société. L'éradication du patriarcat requiert la collaboration de toutes les forces de la société, en particulier parce que ce dernier survit même dans le cadre des systèmes politiques les plus progressistes. Complexe et profondément ancré dans la société, il imprègne toutes les sphères de la vie. Les actes de sexisme, de harcèlement et de misogynie, qui ont pour but de faire taire les femmes, doivent être considérés comme des déclarations de guerre contre l'avancement de l'égalité des sexes, tout particulièrement dans les parlements, qui sont censés incarner la liberté et l'égalité. De tels actes doivent être dûment sanctionnés. Des politiques, des structures et des mécanismes forts, efficaces et réactifs sont requis, en particulier au parlement, notamment au sein des partis politiques. Le règlement intérieur des parlements doit être durci et rendu sensible au genre. Enfin, les règles en matière d'immunité parlementaire doivent être examinées pour veiller à ce qu'elles n'accordent pas aux parlementaires une protection contre les poursuites dont ils pourraient faire l'objet pour harcèlement sexuel, violence à l'encontre des femmes et autres formes de discrimination.

Mme M. Stolbizer (Argentine) souhaite attirer l'attention sur l'importance de la dimension économique des délits dont sont victimes les femmes et les filles, en particulier la traite des personnes, perpétrée par des réseaux criminels alimentés par le trafic de drogue et le blanchiment d'argent. Presque 80 % du travail ménager non rémunéré est exécuté par les femmes, ce qui les met en situation de précarité lorsqu'elles arrivent sur le marché du travail. Les parlements doivent être sensibles au genre et les obstacles à la participation politique des femmes doivent être réduits

au minimum. La dimension économique de l'égalité des sexes est aussi fondamentale au parlement. Il ne saurait y avoir de politique en faveur de l'autonomisation des femmes sans budgets sensibles au genre.

Mme T. Suzuki (Japon) annonce que le Parlement japonais a conduit une auto-évaluation au moyen des outils créés par l'UIP pour évaluer l'égalité des sexes dans les parlements. Les résultats ont révélé une différence de perception entre les hommes et les femmes parlementaires en matière de représentation : 56,7 % des hommes parlementaires ont répondu que la représentation des femmes était insuffisante, contre 84,6 % des femmes. Mme Suzuki espère que les résultats de cette évaluation dissiperont ces préjugés et permettront aux hommes et aux femmes parlementaires de collaborer pour instaurer l'égalité des sexes. Elle a été confrontée à de forts stéréotypes pendant sa grossesse, au cours de laquelle il a été insinué que devenir mère revenait à renoncer à ses devoirs parlementaires et à sa carrière. Forte de cette expérience, elle a plaidé pour la mise en place du vote à distance et par procuration, afin de permettre aux femmes parlementaires de continuer à exercer leur droit de vote quand elles sont absentes pendant leur grossesse et lors de la naissance de leurs enfants. Lorsque les femmes parlementaires exercent leurs droits, leurs électeurs sont en mesure d'exercer les leurs. Mme Suzuki continuera donc à lutter pour faire avancer l'égalité des sexes au Japon depuis son siège de parlementaire élue, en se montrant solidaire des femmes du monde entier.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) déclare qu'il existe des manifestations claires de violence fondée sur le genre dans la société. Les femmes doivent être protégées de la violence et des abus sexuels. Les gouvernements doivent créer des mécanismes permettant de lutter contre ce fléau. Les victimes doivent être protégées. Tous les efforts doivent être consentis pour protéger les femmes sur leur lieu de travail. Les parlementaires doivent donner l'exemple sur ce plan afin d'ouvrir la voie à l'élimination de la discrimination et des abus dont sont victimes les femmes sur leur lieu de travail. La société civile a aussi un rôle important à jouer. Le rôle que jouent les femmes auprès de leur famille doit être pris en considération.

Mme C. Kafantari (Grèce) estime que l'égalité des sexes est essentielle pour que la société fonctionne. La participation égale des femmes au leadership est une question de justice et de droits de l'homme. Aucun problème mondial ne pourra être résolu sans la contribution de la moitié de l'humanité. Toutefois, le sexisme et les violences que subissent les femmes dans les parlements continuent à entraver leur accès à des postes à responsabilités et réduisent leur capacité à s'acquitter de leur mandat électif. De tout temps, l'accès des femmes à l'éducation et au droit de vote a été limité. La participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision et au leadership politique est essentielle pour l'égalité des sexes et la démocratie. Les violences subies par les femmes, particulièrement le féminicide, ont considérablement augmenté pendant la pandémie de COVID-19 en raison des confinements et des restrictions. Il faut faire cesser immédiatement la violence faite aux femmes. Les parlementaires jouent un rôle crucial sur ce plan.

Mme A. Nassif Ayyoub (Égypte) rappelle que les Égyptiennes sont confrontées à la violence dans bien des aspects de leur vie, quel que soit leur statut sur le plan de l'éducation ou de la politique. La violence à l'égard des femmes et le sexisme en politique sapent la démocratie et le droit des femmes à prendre pleinement part à la vie politique, à exprimer leur avis et à occuper des postes politiques à haut niveau. Il est crucial de sensibiliser le public à l'égalité des sexes et d'en débattre publiquement. Les parlements doivent être sensibles au genre et tenir compte, dans leur structure, leur méthodologie et leur travail, des intérêts des femmes comme des hommes. Il faut développer la participation des femmes à la vie politique et des lois doivent être adoptées pour venir à bout de la violence subie par les femmes dans la sphère politique. Le Gouvernement égyptien prend des mesures pour protéger les femmes contre la violence à tous les échelons de la société. La législation est amendée pour inclure la question du genre et sanctionner toutes les personnes coupables de discrimination à l'encontre des femmes. Le Parlement égyptien appelle les femmes à faire entendre leur voix et prend des mesures pour veiller à ce que les femmes parlementaires et le personnel parlementaire féminin soient protégés et soutenus en permanence.

Mme K. Slassi (Maroc) se réjouit d'être au Rwanda, pays où le progrès a triomphé et où les droits des femmes ont avancé. La violence subie par les femmes dans les parlements est intrinsèquement liée à la prévalence des violences faites aux femmes dans toutes les sphères de la vie publique, mais aussi dans leur foyer. Au Maroc, des progrès ont été réalisés en matière de

représentation politique des femmes, qui constituent désormais 26 % des parlementaires marocains. Toutefois, en dépit des efforts consentis par un fort mouvement féministe, les inégalités et l'injustice persistent. Les contraintes culturelles doivent être abordées. Les parlements ont un rôle clé à jouer sur ce plan. La culture influe toujours sur le leadership des femmes. Une révolution culturelle doit donc avoir lieu afin de faciliter le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes et l'instauration d'un monde plus juste, dans lequel la performance et les compétences des femmes seront reconnues.

Mme S. Mukunyaidze (Zimbabwe) se déclare en accord avec un grand nombre des conclusions de l'étude conjointe UIP/UPA sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique. Au Zimbabwe, il est déjà arrivé que des parlementaires de sexe masculin s'expriment lors des débats parlementaires en des termes méprisants et offensants à l'égard de collègues féminines, ce qui incite les femmes à se taire. À l'instar de nombre de pays africains, le Zimbabwe est une société patriarcale dans laquelle la voix de femmes peine à se faire entendre dans les instances de prise de décision à tous les échelons de la société. Les parlements doivent instaurer des politiques visant à lutter contre le sexisme et le harcèlement sexuel en garantissant l'existence de mécanismes indépendants de dépôt de plaintes. Des discussions sur ce plan ont lieu au Parlement zimbabwéen où, en parallèle de la politique nationale en faveur du genre, est élaborée une politique sur le harcèlement sexuel destinée à instaurer un espace confidentiel de dépôt de plaintes offrant aux victimes l'accès à un soutien, notamment psychologique. Le Parlement zimbabwéen dispose aussi d'un programme institutionnel de coopération prévoyant dans chacun de ses services des points focaux pour le genre chargés de prendre en charge les plaintes pour sexisme et harcèlement sexuel. Les femmes parlementaires et le personnel parlementaire féminin doivent connaître leurs droits et avoir la garantie de disposer de voies de recours s'ils sont violés.

Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin) rappelle que le Bénin a donné la preuve de sa volonté politique de promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes comme outils du développement durable. Des lois ont été modifiées et adoptées pour renforcer la discrimination positive et fixer des quotas de représentation féminine au parlement. Des efforts sont consentis pour lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes. Sur ce plan, une loi interdisant et sanctionnant les délits de nature sexiste et protégeant les femmes du harcèlement sexuel et de toutes les formes de discrimination a été adoptée. Une institution chargée de lutter contre tous les types de violence affectant les femmes et d’aborder les autres difficultés auxquelles elles sont confrontées, notamment la violence économique, morale et psychologique, a vu le jour.

Mme T. Samrejvanich (Thaïlande) annonce que le Parlement thaïlandais applique depuis son adoption le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*. Des instruments juridiques spécifiques ont été instaurés pour protéger les femmes dans les parlements et la Chambre des représentants et le Sénat ont tous deux adopté un code de conduite, entré en vigueur en 2020, et dont les dispositions fixent des normes de comportement devant être respectées. Le harcèlement sexuel n'est pas mentionné en tant que tel dans ces codes, mais certaines des dispositions qu'ils contiennent interdisent toutes les formes de discrimination et toute remarque ou geste déplacé, ainsi que les propos insultants ou diffamatoires. Les deux chambres parlementaires sont dotées d'un comité d'éthique chargé de recevoir les plaintes des parlementaires et des membres du personnel parlementaire estimant subir sur leur lieu de travail des violations de certains de leurs droits,

Mme J.A. Felipe Torres (Mexique) estime que les réformes législatives visant à lutter contre la violence fondée sur le genre et à promouvoir l'égalité des sexes sont indispensables pour consolider une démocratie authentiquement égalitaire. Des amendements constitutionnels et législatifs visant à promouvoir la participation des femmes à tous les aspects de la vie publique ont été adoptés au Mexique. Des sanctions claires ont aussi été instaurées en cas de manquement au respect de ces dispositions. Le Mexique est également partie aux instruments internationaux visant à défendre les droits civils et politiques des femmes. L'harmonisation de la législation permettrait l'adoption d'une démarche consolidée pour garantir les droits des femmes. Le peu d'accès que les femmes ont actuellement à la justice en cas de violence politique est inacceptable. Les femmes qui s'engagent dans la vie politique ne font souvent pas appel aux mécanismes de dépôt de plaintes qui leur permettraient de révéler les injustices dont elles ont été victimes. Elles doivent être

représentées dans les tribunaux et les partis politiques afin de venir à bout de l'impunité entourant la discrimination qu'elles subissent. Des mesures concrètes doivent être adoptées pour promouvoir la participation et le leadership des femmes et veiller à ce qu'elles puissent faire valoir leurs droits en toute liberté. À bien des égards, les progrès ont cessé, voire n'ont pas perduré. Toutes les femmes politiques doivent s'engager à ce que de nouvelles avancées soient réalisées en faveur des droits des femmes dans le monde entier.

Mme G. Mussagy (Mozambique) déplore la recrudescence du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans la société. La guerre et les inégalités économiques induisent un dénigrement des femmes et des violations de leurs droits. Il est essentiel d'agir sur le plan législatif pour garantir l'adoption d'une approche de tolérance zéro à l'égard du sexisme, de la violence fondée sur le genre et du harcèlement. Les sanctions à l'égard de telles violations des droits des femmes doivent être durcies et des mesures de sensibilisation doivent être prises pour apprendre aux femmes quels sont leurs droits et dissuader les hommes d'adopter des comportements discriminatoires. Les responsables de la prise de décision et les dirigeants politiques doivent donner l'exemple sur ce plan. Les aspects culturels de la violence et de la discrimination à l'encontre des femmes doivent être abordés. Il faut faire évoluer les comportements par l'éducation, dès le plus jeune âge possible, pour que les femmes soient considérées avec respect et qu'elles ne soient pas vues comme des objets.

Mme Yen Pham Thi Hong (Viet Nam) considère qu'un parlement sensible au genre tient compte des besoins et intérêts des hommes comme des femmes et élimine les entraves à la participation pleine et entière des femmes à la vie politique, offrant ainsi l'égalité aux hommes et aux femmes. Le Parlement du Viet Nam remercie l'UIP de son engagement actif en faveur des droits et de la participation politique des femmes. Les Parlements membres doivent renforcer leur coopération et mettre en commun leur expérience en matière de promotion de l'égalité des sexes pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. Le Parlement du Viet Nam attache une grande importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. L'Assemblée nationale encourage les femmes à participer à la vie politique et a pris des mesures concrètes pour faire augmenter la représentation des femmes, qui est actuellement de 26 %. Des efforts sont consentis pour légiférer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et éliminer les préjugés de genre dans le contenu de la législation et dans la réglementation. L'Assemblée nationale met également l'accent sur l'intégration systématique de la notion d'égalité des sexes dans la législation. Un forum de femmes parlementaires a été créé pour permettre aux femmes parlementaires de se réunir et de mettre en commun leur expérience et des groupes de femmes parlementaires ont été instaurés lors de la douzième législature.

Mme W. Qamar (Pakistan) déclare que le plafond de verre auxquels se heurtaient les Pakistanaises a été brisé relativement tôt, ce qui a permis à quelques pionnières d'occuper les premières places de la vie politique pakistanaise. Cela étant, l'autonomisation politique des femmes n'a pas été chose aisée, et des difficultés persistent. Un quota de représentation féminine au parlement subsiste. Concernant le harcèlement sur le lieu de travail, le Parlement pakistanais a adopté trois grandes lois, une sur la protection des femmes à l'égard du harcèlement sur le lieu de travail, une sur la prévention du harcèlement sexuel en vertu du Code pénal et la troisième sur la prévention de la délinquance électronique. Ces trois lois prises ensemble garantissent la protection des femmes dans toutes les sphères de l'existence, y compris en ligne. Il existe également des lois prévoyant spécifiquement la protection des droits des personnes transgenres. Des mesures ont été adoptées pour prévenir le recours à un langage discriminatoire dans les médias et toutes les entreprises doivent nommer des médiateurs et des points focaux chargés du harcèlement. Il faut réfléchir à la définition du harcèlement. Des amendements législatifs élargissant cette définition ont été apportés à la législation pakistanaise afin de couvrir, non seulement le harcèlement sexuel et le comportement physique, mais aussi les comportements, les gestes et les expressions méprisants.

Mme D. Astudillo (Chili) déclare qu'elle place la traite des êtres humains au nombre des pires expressions de la cruauté humaine et la considère comme une forme d'esclavage moderne. La traite est un délit qui se nourrit des crises économiques, politiques et environnementales pour exploiter la souffrance et entraîne des déplacements forcés. Des réseaux criminels instrumentalisant les personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, à des fins d'exploitation économique et sexuelle, sont créés. Au nord du Chili, les femmes sont depuis fort longtemps déplacées et exploitées à des fins de prostitution et utilisées comme

passeuses de drogue, raison pour laquelle les prisons sont pleines de femmes délinquantes malgré elles, tandis que les réseaux criminels dans les mains desquels elles sont tombées continuent de fonctionner en toute impunité. La traite, qui vient du Venezuela, augmente au Chili depuis ces trois dernières années et les taux de victimisation sont comparables aux taux des déplacements forcés provoqués par la guerre en République arabe syrienne. La communauté mondiale doit s'engager à lutter contre la traite et à résoudre les problèmes structurels qui l'alimentent.

Mme T. Lungu (Zambie) rappelle qu'en Zambie, des lois ont été adoptées pour prévenir le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes, notamment une loi contre la violence fondée sur le genre, une loi sur l'équité et l'égalité entre les sexes, ainsi qu'un amendement du Code pénal criminalisant la violence sous toutes ses formes. La politique nationale en matière de genre tente aussi d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des lacunes et des difficultés persistent toutefois. La Zambie reste une société patriarcale. Le respect augmentera au fur et à mesure que les femmes s'impliqueront davantage dans la politique et seront considérées comme les égales des hommes. Il faut faire évoluer les rôles traditionnellement dévolus aux deux sexes. La politique et le cadre législatif zambiens sont adaptés, mais ils doivent être appliqués et des efforts de sensibilisation du public plus soutenus doivent être consentis.

M. K. Sharma (Inde) se félicite de ce que les activités menées par l'UIP pour lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence subis par les femmes dans les parlements du monde entier fournissent des données et des exemples importants de bonnes pratiques parlementaires. Ces données révèlent qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour que les parlements soient sensibles au genre. Tous les parlementaires ont un rôle à jouer dans la réflexion visant à éliminer le sexisme, la violence et le harcèlement dont les femmes sont victimes dans le contexte parlementaire. L'égalité des sexes est garantie par la Constitution indienne et des lois progressistes ont été adoptées pour prévenir la discrimination, la violence et les atrocités subies par les femmes. Des quotas de 33 % de femmes dans les instances locales de gouvernance ont été fixés et certains états indiens les ont portés à 50 %. Un glissement de paradigme entre le développement des femmes et le développement mené par les femmes a eu lieu. Une nouvelle vision politique s'est instaurée, qui fait des femmes des partenaires à part entière et les porte aux postes les plus prestigieux du pays.

Mme L. Fehlmann Rielle (Suisse) souhaite féliciter l'UIP de ses efforts pour promouvoir des parlements sensibles au genre. Il est particulièrement important de sensibiliser à la violence subie par les femmes dans tous les contextes. Les femmes victimes de violences et de harcèlement, qui en ressentent souvent de la honte, s'abstiennent de dénoncer les incidents et de déposer plainte. Le moment est venu de faire porter le blâme aux coupables, qui doivent répondre de leurs actes. Dans les premiers temps du mouvement "Me Too", les femmes ont commencé à oser parler en Suisse et des campagnes médiatiques ont contribué à mettre en évidence la nécessité d'agir. Un groupe de parlementaires suisses a lancé un réseau de soutien aux victimes de harcèlement, dont l'une des actions phares a été la publication d'un guide visant à soutenir les victimes de harcèlement, d'agressions sexuelles, de comportements menaçants et de propos insultants et à les aider à s'orienter. Ce réseau s'est étendu aux réseaux sociaux. La voix des victimes a été entendue et, lorsque c'était nécessaire et adapté, elles ont été incitées à déposer plainte auprès de la police.

Mme M. Ruiz Flores (État plurinational de Bolivie) annonce que la Constitution bolivienne et son cadre législatif garantissent les droits des femmes et promeuvent l'égalité des sexes, ainsi que les droits politiques des femmes, et prévoient leur représentation politique à égalité avec les hommes. Ces dernières années, la représentation politique des femmes a augmenté, mais pas uniquement en raison de l'instauration de quotas. La Bolivie est devenue l'un des premiers pays d'Amérique latine à légiférer pour sanctionner la violence politique exercée contre les femmes. Plusieurs lois et dispositions législatives prévoient la protection des droits des femmes dans tous les domaines de l'existence, mais il reste encore du chemin à parcourir.

Mme A. Shkrum (Ukraine) déclare qu'en Ukraine, les femmes parlementaires et membres du personnel parlementaire ne peuvent plus se rendre sur leur lieu de travail, qui a été pris pour cible voici quelques jours par la Fédération de Russie. Au cours de la guerre, 84 missiles russes visant des femmes et des enfants ont été lancés contre l'Ukraine. La question de la violence à

l'encontre des femmes en Ukraine n'est pas circonscrite au parlement. Lorsqu'un Membre de l'UIP agresse brutalement et ouvertement un autre Membre, un tel comportement doit être condamné. Mme Shkrum craint pour sa vie, car son nom figure sur la liste des individus ciblés par la Fédération de Russie. Le chef de la délégation russe à l'Assemblée de l'UIP en cours a ouvertement déclaré sur les réseaux sociaux que tous les refuges gouvernementaux et parlementaires en Ukraine devraient être bombardés. En dépit de tels appels à l'agression directe et délibérée des femmes et des parlementaires ukrainiens, il demeure membre de la délégation de l'UIP. Son incitation à la violence contre le peuple et le Parlement ukrainiens est terrifiante. La vie de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, Mme Vasylenko, collègue parlementaire ukrainienne, est également menacée et elle a été contrainte de quitter ses enfants en pleine guerre pour pouvoir exercer ses fonctions parlementaires.

Mme N. Durra (République arabe syrienne) déplore que la République arabe syrienne continue à subir une guerre qui affecte l'ensemble de la société syrienne. Les conséquences sur les femmes sont disproportionnées. Le Parlement syrien a adopté des politiques sensibles au genre pour promouvoir l'autonomisation des femmes, notamment en amendant et en adoptant des lois visant à protéger les droits des femmes et des enfants. Les droits des femmes sont aussi garantis par la Constitution. Il reste cependant encore beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser l'égalité des sexes. La loi ne prévoit toujours pas de sanctions dans l'éventualité de violations des droits des femmes. Les parlements et les lois sensibles au genre sont essentiels pour remédier aux injustices subies par les femmes et défendre leurs intérêts et leurs droits. En Syrie, les femmes continuent à s'efforcer de prendre part à la vie politique en qualité de parlementaires et de contribuer à légiférer et à surveiller l'action de l'exécutif.

Mme F. Ilimi Hadouche (Algérie) salue les efforts consentis par l'UIP pour promouvoir l'égalité des sexes et remédier au harcèlement et à la violence auxquels les femmes sont exposées dans les parlements. L'UIP est une enceinte importante d'échange d'expérience et de bonnes pratiques, susceptible d'aider les parlements nationaux à élaborer des stratégies efficaces pour satisfaire les besoins et les aspirations des femmes. Les femmes apportent une contribution clé au développement durable. L'Algérie a pris des mesures législatives pour promouvoir l'égalité des sexes, en particulier par le biais de la Constitution et en ratifiant les instruments internationaux pertinents. Le Parlement algérien a joué un rôle clé à cet égard et continué à promouvoir l'autonomisation des femmes.

Mme H. Mohsin (Parlement arabe) estime que la législation constitue la première étape pour s'acheminer vers un avenir meilleur. Les parlements jouent donc un rôle fondamental. Ils doivent non seulement légiférer pour autonomiser les femmes, mais aussi leur offrir un environnement de travail sain. Une décennie après l'adoption du *Plan d'action* de l'UIP, le moment est venu d'examiner et d'analyser les progrès réalisés dans sa mise en œuvre, de déterminer les lacunes et de trouver des solutions. Le Parlement arabe encourage les parlements de la région à s'évaluer pour déterminer ce qu'il est possible de faire de plus pour lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence et garantir que le parlement soit un environnement de travail sûr. Il reste déterminé à lutter contre le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes et s'efforce de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et à tous les échelons de la société.

Mme S. Giacoppo (Parlement latino-américain et caribéen, PARLATINO) déclare qu'elle est la troisième femme à présider le Parlement latino-américain et caribéen au cours de ses 60 ans d'histoire. La "sextorsion" ou la corruption et l'extorsion de faveurs sexuelles aux femmes et le recours à la sexualité comme instrument d'échange par des hommes détenant du pouvoir représentent une grave violation des droits des femmes, qui doit être mieux connue. De tels délits, qui touchent les femmes et les enfants, ne sont souvent pas dénoncés. Ils doivent être identifiés, exposés au vu de tous et combattus dans le contexte des efforts de lutte contre la corruption. Des mécanismes indépendants de dépôt de plaintes confidentielles garantissant la protection des victimes doivent être instaurés. Les données et les informations relatives à de tels délits sont rares, ce qui rend particulièrement difficile de les combattre.

M. V. Chandra-Mouli (Scientifique, Organisation mondiale de la Santé, OMS) indique que l'OMS est fermement convaincue que tous les êtres humains, quel que soit le pays, ont le droit de survivre, de grandir, d'exprimer leur plein potentiel et de vivre aussi longtemps que le permet la

nature. Certains groupes, certaines familles et certaines personnes n'ont pas cette expérience. L'OMS estime qu'il faut tenir compte des déterminants sociaux de la santé, mais que les services médicaux ont un rôle important à jouer. La couverture sanitaire universelle est donc essentielle à la mission de l'OMS. Les victimes de harcèlement sexuel et de violences doivent avoir accès aux services de prise en charge médicale et psychologique. Les droits des femmes et des filles ne pourront être défendus que si ces dernières peuvent accéder aux soins de santé reproductive et sexuelle, aux produits d'hygiène menstruelle, à la contraception, à la prise en charge de la santé maternelle et du VIH et à bien d'autres services. L'OMS organisera le lendemain une conférence parallèle intitulée *Réaliser l'égalité des sexes en matière de couverture sanitaire universelle : le rôle des parlementaires*, à laquelle M. Chandra-Mouli invite tous les participants à prendre part.

Rapport de la rapporteure du débat sur le projet de résolution

Mme N. Bujela (Eswatini) annonce que 20 délégués des Parlements membres de l'UIP et de deux organisations ayant le statut d'observateur ont pris part au débat du Forum. Les participants ont apporté une contribution franche et substantielle concernant les principaux moteurs de la migration et de la traite, les dimensions de genre et les défis en matière de droits de l'homme. Les changements climatiques et les conflits ont des conséquences disproportionnées et différenciées sur les femmes, qui fuient pour sauver leur existence. Tout au long du cycle migratoire, les femmes se heurtent à la discrimination et à la violence fondées sur le genre. Les femmes sont particulièrement concernées par la demande de main-d'œuvre dans le secteur domestique et du soin. Les femmes sont souvent victimes de traite et d'abus dans le contexte des déplacements et de la migration, en raison de la pauvreté et d'inégalités de genre préexistantes, ainsi que de la faiblesse des cadres législatifs et de l'absence de protection en matière de migration, d'asile et de droits du travail. Les femmes victimes de l'esclavage moderne et de l'exploitation sexuelle dans le contexte migratoire ne bénéficient souvent pas du soutien psychologique requis. Les participants à la discussion ont proposé des mesures visant à relever spécifiquement ces défis, en particulier en veillant à ce que les lois et la réglementation nationales soient conformes aux normes et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la migration et à la lutte contre la traite. Des mesures juridiques, entre autres, doivent être prises pour lutter contre la traite et l'exploitation des technologies et des plateformes en ligne pour la développer. Des efforts doivent aussi être consentis pour réduire la demande alimentant la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle. Les victimes et les survivantes de violences et de la traite doivent être protégées et bénéficier du soutien requis, quel que soit leur statut migratoire, notamment d'un soutien en matière de santé reproductive et mentale, mais aussi de mesures d'autonomisation financière. Il faut recueillir des données sur la traite et la migration ventilées en fonction du sexe pour permettre d'adapter les mesures à ceux qui en ont le plus besoin. Il convient de créer, dans les pays hôtes, des réseaux de migrantes traitant du racisme et le combattant, ainsi que la discrimination fondée sur le genre et les normes préjudiciables alimentant les abus et jetant les femmes dans les mains des trafiquants. Les abus commis dans le contexte migratoire exigent à l'échelon international des efforts concertés donnant la priorité à des mesures fondées sur les droits, sensibles au genre et assurant la protection des enfants. Des amendements au projet de résolution seront préparés au nom du Forum des femmes parlementaires sur la base des débats.

Le rapport est adopté.

Élections au Bureau des femmes parlementaires

La Présidente du Forum déclare que le Forum doit élire deux nouveaux membres de son Bureau, un pour le Groupe des Douze Plus et un pour le Groupe africain. Pour le Groupe africain, le Bureau a reçu la candidature de Mme C. Muyeka Mumma (Kenya) et celle de Mme R. Kavakci Kan (Türkiye) pour le Groupe des Douze Plus. En l'absence d'observation ou d'objection, la Présidente conclut que le Forum approuve ces propositions.

Il en est ainsi décidé.

Lieu et date de la 35e session du Forum des femmes parlementaires

La Présidente du Forum annonce que le Forum des femmes parlementaires tiendra sa 35e session à l'occasion de la 146e Assemblée de l'UIP, qui doit se tenir à Bahreïn en mars 2023.

Il en est ainsi décidé.

Mme H. Ramzy Fayez (Bahreïn) déclare que son Parlement se réjouit d'accueillir la 146e Assemblée de l'UIP à Bahreïn, petit État insulaire du Golfe arabique connu pour son hospitalité. Elle invite tous les participants à venir. Sa délégation sera ravie d'accueillir tous les participants.

La Présidente du Forum déclare close la 34e session du Forum des femmes parlementaires.

La séance est levée à 18 h 20.

Forum des jeunes parlementaires

SÉANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte à 14 h 30, sous la présidence de M. M. A. Rakotomalala (Madagascar), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires.

Adoption de l'ordre du jour
(FYP/145/A.1-rev)

L'ordre du jour est adopté.

Remarques liminaires

Le Président salue tous les participants et annonce l'ordre de déroulement des travaux.

Le Président de l'UIP déclare que, lors de sa première élection, il avait 25 ans et était le plus jeune membre du Parlement portugais. Les travaux du Forum des jeunes parlementaires lui tiennent donc à cœur. Enseignant pendant de nombreuses années, il apprécie les échanges avec les jeunes et la façon dont leurs points de vue remettent en question des idées pourtant bien ancrées. Les jeunes parlementaires sont l'avenir. Le monde que jeunes et vieux bâtissent ensemble est celui des générations futures. Il est donc essentiel que les jeunes investissent la politique et les parlements. L'UIP s'est toujours engagée en faveur de l'autonomisation des jeunes et de leur participation à la vie politique. S'ils ne se sentent pas représentés dans leur parlement, les jeunes seront la proie de l'extrémisme et des idéologies populistes. L'UIP a lancé sa campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* afin que tous les parlementaires œuvrent à une meilleure représentation des jeunes. La représentation des jeunes femmes est particulièrement importante et doit être mise en avant à chaque occasion. Les parlements doivent collaborer pour stimuler la participation des jeunes en vue de renforcer la démocratie et l'UIP est prête à apporter les conseils et le soutien nécessaires.

Le Secrétaire général de l'UIP précise que le dialogue entre les générations est crucial pour la bonne avancée des travaux de l'UIP. Au dixième anniversaire de l'adoption du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre*, la perspective que proposent les jeunes sur la participation des femmes à la vie politique est particulièrement pertinente. Les parlements doivent être modernisés en permanence. L'implication des jeunes est synonyme d'innovation. Ce sont des moteurs de progrès pour des parlements inclusifs et représentatifs, centrés sur l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle et la mise à disposition de structures de garde d'enfants pour faciliter la participation des jeunes. La pandémie de COVID-19 a incité les parlements à innover et adopter de nouvelles technologies permettant d'optimiser leurs méthodes de travail. Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer à cet égard, afin que les méthodes de travail des parlements soient plus vertes et stimulent l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques. Les parlements doivent prendre l'initiative en matière d'action climatique. Le Secrétaire général se réjouit des contributions du Forum aux travaux de la 145e Assemblée de l'UIP. Il assure que les positions du Forum seront prises en compte et intégrées aux efforts de l'Organisation pour accompagner les Parlements membres dans l'élaboration d'un écosystème parlementaire répondant aux défis mondiaux du moment. Il encourage tous les jeunes parlementaires présents à contribuer aux délibérations de l'Assemblée et, ainsi, à rendre l'UIP toujours plus jeune.

Mme J. Wickramanayake (Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour la jeunesse), oratrice invitée, soulignant le rôle crucial des jeunes dans la promotion de l'égalité des sexes en politique, déclare dans un message vidéo préenregistré que plus de la moitié de la population mondiale a moins de 30 ans, mais que seulement 2 % environ des parlementaires appartiennent à cette tranche d'âge et que, parmi eux, moins de 1 % sont des femmes. Les institutions démocratiques peuvent et doivent être davantage inclusives et représentatives de la diversité, en favorisant l'égalité des sexes et la participation des jeunes. Dans ce contexte, toute approche sensible au genre appliquée dans un parlement national doit tenir compte du point de

vue des jeunes afin de lutter contre l'âgisme, le sexisme, l'exclusion et la discrimination dont sont victimes les jeunes femmes. En outre, pour mieux se relever de la pandémie de COVID-19, les espaces, systèmes et institutions politiques doivent être modernisés afin de les rendre attrayants pour les jeunes générations, notamment les femmes, et de les faire correspondre à leurs aspirations et réalités.

L'oratrice conclut son propos en soulignant que, si l'on veut favoriser la présence des jeunes au sein des parlements nationaux, le lieu de travail doit être pensé de manière à pouvoir concilier carrière et vie de famille. Les barrières structurelles et culturelles qui empêchent cet équilibre doivent être éliminées, surtout pour éviter que les jeunes – qui sont les moteurs du changement, notamment en matière d'égalité des sexes – ne soient exclus du processus décisionnel politique. Tous les jeunes ont le droit de participer aux affaires publiques, et cette idée est d'ailleurs au cœur de la campagne mondiale *Be Seen, Be Heard*, récemment lancée par son Bureau et l'entreprise *The Body Shop*. Consciente que les décideurs doivent accorder une plus grande place aux jeunes dans l'élaboration des politiques, l'ONU est résolue à travailler pour et avec les jeunes. De leur côté, les parlementaires doivent examiner minutieusement les stratégies et les mesures mises en place au sein de leur parlement pour promouvoir l'égalité des sexes et la participation des jeunes.

Dernières informations en matière de participation des jeunes

Le Président constate que, depuis la précédente réunion du Forum, plusieurs événements se sont produits, notamment la huitième Conférence mondiale des jeunes parlementaires, à laquelle ont participé plus de 170 jeunes venant d'environ 60 pays. La Conférence s'est axée sur la contribution des jeunes parlementaires en faveur de mesures relatives aux changements climatiques, avec une orientation vers les droits de l'homme. Les conclusions de la Conférence seront présentées à la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). La démarche de promotion de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* s'est poursuivie. Environ un millier d'acteurs du changement se sont engagés à encourager cette campagne, notamment 28 présidents de parlement et quelque 400 parlementaires. Tous les membres du Forum sont conviés à soutenir la campagne. Un objectif a été fixé pour mobiliser 100 parlementaires et 10 présidents supplémentaires au cours de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali. La Journée internationale de la jeunesse a été célébrée en août, par le biais de campagnes sur les réseaux sociaux et d'une séance d'information en ligne sur la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* L'impact positif de la campagne a été largement remarqué et des lois ont été votées par plusieurs Parlements membres de l'UIP en vue d'encourager la participation des jeunes. Des lois ont été adoptées en vue d'abaisser l'âge minimum pour briguer un mandat aux élections municipales. Au Soudan du Sud et en Zambie, des groupes de jeunes ont été créés. L'UIP a assuré une formation pour les jeunes parlementaires en matière de leadership, de communication et de mentorat.

Mme T. Lungu (Zambie) annonce que le groupe des jeunes parlementaires de Zambie a été créé en mars 2022. En dépit des efforts pour encourager la participation des jeunes, la représentation des jeunes à l'Assemblée nationale de Zambie reste faible. Les mesures permettant de corriger cette situation nécessitent non seulement un renforcement des capacités chez les jeunes, mais aussi leur accompagnement financier. Faire carrière en politique coûte cher. Par rapport au niveau local, les fonds utiles pour faire campagne au niveau national peuvent s'avérer dissuasifs pour de jeunes responsables politiques. Les organisations de la société civile doivent apporter leur soutien afin que les jeunes représentent leur communauté et participent à la politique nationale.

Le Président félicite l'Assemblée nationale de Zambie pour son forum de jeunes et encourage tous les Parlements membres de l'UIP à se rapprocher du Secrétariat de l'UIP en vue d'une assistance au lancement d'initiatives de promotion de la participation des jeunes à la vie politique. Depuis la précédente réunion du Forum, les membres du Conseil ont participé à de nombreuses discussions et réunions internationales. La Présidente du Conseil a fait une allocution, lors de l'Initiative mondiale des jeunes parlementaires organisée par le Groupe de la Banque mondiale, portant sur le thème de l'innovation en vue d'éliminer la pauvreté des apprentissages et elle a participé à un tour de table lors du lancement du *Rapport parlementaire mondial 2022* de l'UIP-PNUD. Elle a également pris part à un événement à l'Université de Columbia sur l'action en faveur des jeunes et du climat. Mme T. Jutton (Maurice), membre du Conseil, a participé à une conférence internationale sur la science, l'éthique et le développement humain, au Viet Nam, dans le cadre de l'Année internationale des sciences fondamentales au service du développement durable.

Tourné vers l'avenir, le Conseil continuera de promouvoir et d'accompagner la mise en œuvre de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et poursuivra l'organisation de séances d'information sur l'autonomisation. Il commencera également des recherches pour le rapport de l'UIP sur la participation des jeunes et entamera les préparatifs de la prochaine Conférence mondiale des jeunes parlementaires.

Le Président invite les participants à faire part de leurs expériences en matière de promotion de la participation des jeunes au parlement depuis la précédente réunion du Forum.

Débat

Mme S.J. Marri (Pakistan) fait valoir que les jeunes sont aux avant-postes des mouvements prônant le changement, de la protestation contre les régimes autoritaires, la corruption et les inégalités. Leur représentation politique dans de nombreux forums reste toutefois limitée. Les jeunes réclament de plus en plus une participation plus significative aux processus décisionnels afin de pouvoir mieux maîtriser leur vie et leur avenir. Les deux tiers de la population pakistanaise ont moins de 35 ans. Ces jeunes ont une conscience politique et veulent se faire entendre quant à leurs droits et leurs besoins. Ils représentent non seulement une source dynamique d'innovation et de créativité, mais ils contribuent également à des changements importants en matière de système politique, de partage du pouvoir et d'opportunités économiques. Un gouvernement non démocratique proscrit la participation des jeunes et interdit les syndicats d'étudiants, ce qui constitue un grave revers pour la participation des jeunes à la vie publique. Cette tendance est en train de se retourner. Les partis politiques au Pakistan disposent de sections de jeunes actives qui se chargent de recruter, d'accompagner, de mettre en avant les jeunes candidats et de développer des talents. Des quotas ont été définis pour la participation des jeunes dans les autorités locales. Toutefois, aucune des deux chambres du parlement n'a de quotas spécifiques. Actuellement, 33 % des membres de la chambre basse et 22 % de ceux de la chambre haute ont moins de 45 ans. Les contraintes financières et sociales restent le principal obstacle à l'engagement politique des jeunes et le soutien éducatif est faible par rapport à celui proposé aux jeunes responsables politiques des pays développés. Il convient de réfléchir à un meilleur accompagnement des jeunes des pays en développement en facilitant leur accès à des opportunités internationales de formation.

Mme M. Grisoul (Monaco) explique qu'à 34 ans, elle est la plus jeune femme élue à Monaco et qu'elle préside la Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports. À ce titre, elle a créé un parlement des jeunes, dont les membres ont entre 12 et 18 ans, chacun disposant d'un mandat d'un an. Le parlement des jeunes a pour mission de rédiger des résolutions et des propositions axées sur des mesures spécifiques à prendre pour les jeunes. En 2021, le parlement des jeunes a adopté une résolution sur les comportements éco-responsables permettant de protéger la planète. Avec 60 %, la participation des jeunes femmes est prépondérante et les jeunes sont très intéressés par l'engagement politique. Il reste à savoir si cet engagement et le niveau de participation des jeunes femmes se poursuivront au fur et à mesure de la carrière. Tout doit être fait pour soutenir et promouvoir l'expression des femmes en politique, faire en sorte qu'elles aient confiance en elles à cet égard.

M. S. Patra (Inde) déclare qu'il est le plus jeune Vice-Président du Sénat indien. L'Inde est l'une des plus jeunes nations au monde, les jeunes entre 15 et 25 ans constituant 27,5 % de la population totale. S'appuyant sur ce dividende démographique, le Gouvernement indien s'est efforcé d'autonomiser les jeunes par l'éducation et les soins médicaux, entre autres, afin de renforcer la démocratie et d'inculquer des pratiques saines de discipline, de tolérance et de conscience politique. Un festival annuel de la jeunesse est organisé afin de mieux la sensibiliser à l'importance d'une citoyenneté active et pour promouvoir la participation des jeunes par le leadership et le processus d'édification de la nation. Le yoga est encouragé en Inde en tant que partie intégrante de la sagesse indienne ancestrale, l'idée étant qu'il apporte la paix et l'harmonie du corps et de l'esprit. La promotion du sport sert à développer le potentiel des jeunes. Les programmes nationaux à cet égard sont encouragés afin de développer l'esprit d'équipe et la pensée analytique. L'Inde met en avant la paix et le respect par le biais de la mobilisation des jeunes et de la participation à la vie publique.

M. M.A. Bouchouit (Algérie) fait valoir qu'en Algérie, une nouvelle législation a été votée pour promouvoir la participation des jeunes. Les jeunes parlementaires représentent actuellement 34 % du Parlement algérien. Un conseil des jeunes a été créé, sous l'autorité du Président, afin de mobiliser leurs capacités et de les intégrer au monde politique. Tout est fait pour promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et encourager l'engagement politique des jeunes.

Mme O. Rudenko (Ukraine) constate que le Parlement ukrainien est le deuxième plus jeune, 60 % des parlementaires ayant moins de 40 ans. Les mouvements de jeunesse au Parlement ukrainien sont forts et tout est fait pour encourager la participation des jeunes à la vie politique. Ces efforts sont toutefois gravement compromis par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui se poursuit depuis le 24 février 2022. Des centaines de jeunes et d'enfants ont été tués et des milliers blessés. Des millions ont fui le pays pour se mettre à l'abri. Des écoles et des universités ont été détruites, privant les jeunes de leur droit à l'éducation. Ils étudient soit en ligne, soit dans des abris anti-aériens. Tous les jeunes parlementaires ukrainiens subissent les sanctions de la Fédération de Russie et leur vie est en danger.

Mme J.A. Ramírez Padilla (Mexique) explique que les jeunes parlementaires actuels sont les petits-enfants des jeunes révolutionnaires qui se sont soulevés en 1968 contre la dictature et l'autoritarisme. Toutefois, ils ont hérité de la dette publique, du néolibéralisme, de l'interventionnisme et des inégalités provoqués par les actes irresponsables des personnes et des nations voulant créer un monde privilégié qui les favorise. Les jeunes ont été invisibilisés, stigmatisés et oubliés. Ils ne toléreront cependant pas les discriminations. Ils se battront contre la culture patriarcale et ne reculeront pas. Bien qu'ils ne soient pas responsables des inégalités et de la violence, les jeunes prendront leurs responsabilités pour en finir avec ces fléaux et créer un monde plus juste pour tous. Les parlements doivent disposer de règles claires garantissant la participation des jeunes. Ils doivent lutter pour éliminer la pauvreté, la corruption et la guerre, et s'adapter aux nouvelles réalités technologiques. Les jeunes ont un rôle clé à jouer.

Mme A.A. Rodríguez Montero (État plurinational de Bolivie) précise qu'elle est jeune parlementaire et vient d'Amazonie bolivienne, où se trouve une forte population autochtone et qui est l'une des plus riches régions du monde par sa biodiversité, dont une grande partie est menacée d'extinction en raison de la surexploitation et de l'extraction des ressources naturelles. En Bolivie, des normes de parité ont été définies, mais la participation des jeunes femmes aux élections nationales n'est pas assurée. La parité n'est réalisée ni au Sénat ni à la Chambre des députés. Les femmes doivent pouvoir entrer au parlement sans être persécutées. En Bolivie, leur liberté d'expression est pourtant entravée et elles sont victimes d'attaques sexistes, de déclarations et d'images diffamatoires sur les réseaux sociaux. La peur de ces attaques décourage les femmes d'entrer en politique. Les femmes et les jeunes ont un rôle clé à jouer dans les décisions concernant l'avenir et pour la protection de la planète. L'intervenante est donc fière d'être présente à la 145e Assemblée de l'UIP et elle demande à tous les parlements d'encourager la participation des femmes et des jeunes.

M. D.A. Ali Malou (Soudan du Sud) constate que 72 % de la population du Soudan du Sud a moins de 40 ans. Il y a 138 jeunes parlementaires dans les deux chambres de la Législature nationale du Soudan du Sud. Après la 145e Assemblée de l'UIP, deux importants exercices seront effectués à la Législature nationale : le premier sera la création d'un groupe de jeunes parlementaires et le second le lancement officiel de la campagne nationale *Oui à plus de jeunes au parlement !*

Mme M. Djenom Micheline (Tchad) explique qu'au Tchad, le cadre législatif mis en place prévoit la participation des femmes et des jeunes au Conseil national de transition. La participation des jeunes au Conseil s'est donc accrue et la parité hommes-femmes sur les listes électorales sera obligatoire aux prochaines élections législatives et municipales. Des réseaux de femmes parlementaires ont été créés en vue de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux processus décisionnels. Des mesures de sensibilisation ont contribué à la transformation du Conseil national de transition du Tchad vers une institution plus sensible au genre du point de vue de ses méthodes de travail, de ses structures et de ses fonctions. Les jeunes et les femmes sont représentés dans les conseils et les commissions. Une législation a été votée pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des jeunes, notamment en matière de prévention des mariages précoces. Bien que l'adoption de mesures législatives représente une étape positive, la mise en œuvre reste un défi. Les partenariats ainsi que les échanges d'expériences et de bonnes pratiques sont essentiels.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) explique que, malgré l'absence de quotas de jeunes, les jeunes parlementaires ont gagné plusieurs sièges aux élections de 2019 à l'Assemblée nationale de Thaïlande. Actuellement, 24 % des parlementaires de l'Assemblée nationale ont moins de 45 ans. De nombreux partis politiques thaïlandais ont enregistré davantage d'inscriptions de jeunes candidats souhaitant faire carrière en politique. En 2020, un forum de jeunes parlementaires a été créé avec pour mission de promouvoir l'inclusion des jeunes dans les processus publics de prise de décision et d'encourager le dialogue intergénérationnel entre parlementaires de différents âges. Les règles de procédure du forum sont en cours de rédaction et seront communiquées à l'UIP dès finalisation. Sous l'égide du forum, plusieurs initiatives en faveur de la participation des jeunes ont été lancées, notamment la promotion de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Une table ronde pour les jeunes parlementaires se tiendra dans le cadre de la réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique, qui sera organisée par l'Assemblée nationale de Thaïlande. On espère que cet événement va stimuler la participation des jeunes aux processus décisionnels dans la région Asie-Pacifique.

M. U.Y.I Kagbara (Togo) précise que plusieurs jeunes parlementaires ont été élus lors des récentes élections législatives au Togo. Ces avancées, bien que les bienvenues, doivent être complétées par une législation et la mise à disposition de ressources. De nombreux jeunes en Afrique n'ont pas suffisamment de moyens pour survivre, encore moins pour se porter candidat. Sans répondre aux questions des ressources, les jeunes resteront sous-représentés en politique. Malgré ces défis, le Togo a de jeunes parlementaires, notamment un ministre de l'enseignement, de 42 ans, et une Présidente de l'Assemblée nationale, de moins de 50 ans.

M. J. Kiarie (Kenya) déclare que les élections générales se sont déroulées dans le calme au Kenya, en août 2022, et que les jeunes Kényans ont défendu les principes de paix, en dépit d'une élection âprement disputée. La représentation des jeunes au Parlement kényan n'a jamais été aussi élevée, le plus jeune parlementaire élu, qui a battu huit autres candidats à ce poste, ayant 23 ans. Le groupe des jeunes parlementaires a été relancé et il participera activement aux travaux du Parlement kényan. L'intervenant ayant 43 ans, il ne pourra plus participer au Forum des jeunes parlementaires de l'UIP. La jeunesse est éphémère. Les jeunes parlementaires doivent saisir les opportunités qui se présentent et la question des jeunes doit faire fi des frontières.

Mme D.E. Dlakude (Afrique du Sud) explique que les trois plus importants partis politiques d'Afrique du Sud ont animé des structures tournées vers la jeunesse, dont certaines sont représentées au parlement et défendent activement les droits des jeunes. Elles détiennent des postes de haut niveau au parlement et dans l'exécutif en tant que ministres et vice-ministres. Les jeunes parlementaires d'Afrique du Sud formalisent un forum de jeunes. Les élections locales de 2021 ont permis d'élire des jeunes aux fonctions de maire et de chef de groupe dans les conseils. Dans les mois qui viennent, la structure axée sur la participation des jeunes au Parlement d'Afrique du Sud sera formalisée.

M. B. Almomani (Jordanie) annonce que le roi de Jordanie a pris des mesures pour donner des moyens aux jeunes et accroître leurs capacités en vue de participer aux processus décisionnels. Des changements législatifs ont été réalisés, en commençant par des amendements à la Constitution et des évolutions de la loi sur les partis politiques et de la loi électorale, afin de mettre l'accent sur l'autonomisation des jeunes et des femmes. Des quotas ont été définis pour qu'au moins 20 % des parlementaires soient des jeunes et que 20 % soient des femmes. Actuellement, un peu plus de 50 % des parlementaires jordaniens ont 50 ans ou moins. Les jeunes sont donc plus actifs et influents en matière de prise de décision et de vie politique. Les lois sur les listes électorales permettent d'inclure des candidates et des jeunes, ce qui contribue beaucoup à l'autonomisation des jeunes et des femmes. Enfin, l'intervenant souhaite attirer l'attention sur la détresse des jeunes et des femmes de Palestine, lesquels sont persécutés et ont besoin du soutien de la communauté internationale.

M. I.E. Mohamed (Somalie) estime que les jeunes sont l'espoir des nations. Ils représentent le présent et l'avenir, surtout pour l'Afrique, continent riche en ressources. La Somalie est l'un des premiers pays africains à avoir travaillé à l'autonomisation des jeunes et avoir renforcé leurs capacités. Les jeunes Somaliens ont dirigé le mouvement en faveur de l'indépendance et de la résistance à la colonisation. Plus de 60 % des parlementaires somaliens sont des jeunes qui ont fait le choix de représenter la société et de jouer un rôle clé en faveur de l'unité. Les jeunes en

Somalie résistent à l'extrémisme et s'efforcent de préserver la sécurité et l'état de droit. Plus jeune parlementaire somalien, l'intervenant a été choisi pour représenter la jeunesse de Somalie à la délégation de son parlement lors de la 145e Assemblée de l'UIP, ce qui atteste de la confiance qu'accorde aux jeunes son parlement.

M. V.H. Musowa (Malawi) explique qu'avec le soutien de la Présidente de l'Assemblée nationale du Malawi, fervente partisane des jeunes, un forum de jeunes parlementaires a été créé et réalise des actions efficaces. Il a collaboré avec le Conseil national des jeunes et a contribué à des processus décisionnels parlementaires, notamment en prônant avec succès un accroissement, au sein du budget national, du Fonds de développement des circonscriptions, lequel octroie des indemnités pour frais d'études secondaires aux jeunes Malawiens vulnérables. Plusieurs jeunes ont été nommés au gouvernement, notamment le Ministre des finances et le Ministre de la jeunesse. En outre, le chef de l'opposition est également une jeune personnalité. Le plus jeune parlementaire malawien a 24 ans. En dépit des progrès réalisés, les problèmes demeurent. La jeune génération du Malawi a hérité de la corruption. Un esprit de confiance existe toutefois envers la capacité des jeunes à relever ces défis.

M. A. Bakr (République arabe syrienne) déclare qu'il a assuré deux mandats consécutifs à l'Assemblée du peuple de la République arabe syrienne. Une commission des jeunes parlementaires a été créée. Elle travaille avec efficacité et est appréciée par les Syriens. Toutefois, les importants défis qui subsistent ne pourront être relevés que par la coopération et des efforts concertés pour bâtir un avenir meilleur. Il faut donner des moyens aux jeunes afin qu'ils participent aux efforts pour assurer la paix, répondre aux changements climatiques et vaincre les crises mondiales. On doit leur donner la parole. Le terrorisme entrave cependant les progrès des jeunes et influe sur leur travail. La lutte à grande échelle contre le terrorisme entraîne de multiples défis et place un lourd fardeau sur l'ensemble de la société. Les femmes et les jeunes sont touchés de manière disproportionnée. Ils veulent vivre en paix. Les Syriens cherchant refuge et asile ailleurs décèdent en cours de route ou subissent une discrimination dans les communautés hôtes. L'Union européenne et les États-Unis d'Amérique persistent à imposer des sanctions à la République arabe syrienne, ce qui prive les jeunes d'opportunités de développement.

Mme F. Mohamed Hamadou (Djibouti) précise qu'elle est parlementaire depuis 2018, grâce à un quota mis en place pour réserver 25 % des sièges à des femmes. Les efforts pour promouvoir la participation des jeunes à l'Assemblée nationale de Djibouti ont permis d'importantes avancées, avec 32 % des parlementaires ayant actuellement moins de 45 ans. Le soutien et la collaboration de l'UIP ont été essentiels. Le renforcement des capacités des jeunes étant crucial pour une meilleure sensibilisation de la population à l'importance de la participation des jeunes, un parlement des enfants a été créé. Les jeunes représentants y sont élus pour un mandat de deux ans. Les enfants concernés pourront sensibiliser les autres écoliers à la politique. Djibouti est prêt à accepter davantage de jeunes à l'Assemblée nationale. L'UIP doit également servir de forum dans lequel les jeunes peuvent se rencontrer pour partager leurs expériences.

Mme Y.-O. Rhie (Allemagne) déclare qu'elle a 35 ans et représente la preuve de l'abandon par le Bundestag du stéréotype des hommes blancs d'âge mûr. Il y a actuellement 193 parlementaires allemands de moins de 40 ans, le plus jeune ayant 23 ans. La plus grande participation des jeunes ne résulte pas d'une stratégie, mais peut-être d'une combinaison de facteurs : l'Allemagne dispose de solides organisations de jeunes et plusieurs parlementaires sont partis à la retraite avant les plus récentes élections, ce qui a permis à de jeunes responsables politiques de se porter candidats. Avec l'élection de tant de jeunes, le Bundestag n'a pas su comment répondre. Les jeunes parlementaires ont souvent été pris pour des stagiaires. Ils font toutefois évoluer la culture politique allemande. Étant donné leur nombre important, il n'est pas possible de les ignorer ou de ne pas les entendre au parlement. On espère que les jeunes parlementaires allemands pourront fixer un cap pour une jeune révolution parlementaire dans le monde.

Le Président remercie tous les participants de leurs contributions et les encourage à poursuivre leurs efforts de promotion de la participation des jeunes dans leur parlement. Il invite le représentant du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH) à présenter le Forum mondial pour les adolescents.

M. M. Pramanik (responsable technique, PMNCH) précise que le PMNCH lance une campagne de sensibilisation destinée à renforcer le bien-être des adolescents et des jeunes dans les débats et les plans nationaux, régionaux et mondiaux. Un objectif ambitieux a été fixé pour susciter un mouvement mondial mené par les jeunes en vue de mobiliser une action en faveur du bien-être des adolescents et des jeunes, en ciblant les 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes dans le monde, dont les besoins ont été largement ignorés par les décideurs. Une campagne numérique de sensibilisation sera lancée sur le leadership, les opinions et les expériences des jeunes. Dans ce contexte, le Forum mondial pour les adolescents se réunira les 11 et 12 octobre 2023. Ce Forum vise au renforcement de l'engagement politique en faveur du bien-être des adolescents et des jeunes à chaque niveau. Le PMNCH soutiendra la contribution des jeunes parlementaires à la campagne en partageant des témoignages et des connaissances, en accompagnant et en mobilisant ses partenaires, et en les encourageant à répondre aux attentes de la campagne. On estime qu'un million de participants environ et 1 250 partenaires du PMNCH issus de plus de 130 pays participeront à une série d'événements nationaux et à une phase virtuelle principale de deux jours. Les jeunes parlementaires sont encouragés à participer. Ils ont un rôle clé à jouer pour une meilleure visibilité de la campagne en attirant l'attention sur les lacunes politiques et financières, et en assurant une plus grande sensibilisation à cet égard. Ils pourront débattre, partager des expériences et en savoir plus sur les actions parlementaires destinées à répondre aux défis liés au bien-être des adolescents et des jeunes. Ils pourront se réunir dans un espace spécifique du Forum mondial pour les adolescents afin de débattre de l'intensification des efforts législatifs et d'investissement axés sur les jeunes. Ils seront à même de prendre l'initiative en organisant des événements nationaux et en y participant activement, ce qui sera essentiel pour atteindre les objectifs du Forum mondial. Le PMNCH se réjouit de la participation, de l'engagement et du leadership des jeunes parlementaires au Forum mondial.

Une courte vidéo est projetée afin de donner un avant-goût des événements organisés dans le cadre du Forum mondial pour les adolescents.

Contribution aux travaux de la 145e Assemblée

Le Président invite le Forum à réfléchir au thème du débat général de la 145e Assemblée : *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique.* L'égalité hommes-femmes et la sensibilité des parlements au genre sont des facteurs cruciaux pour un monde plus résilient et pacifique. Les jeunes parlementaires doivent stimuler le changement afin que les parlements soient plus représentatifs dans un monde plus juste. Les points de vue exprimés à l'échelle mondiale par les jeunes parlementaires peuvent façonner l'avenir des parlements dans cette période difficile.

Une courte vidéo est projetée sur les parlements sensibles au genre.

Débat

M. T. Morishima (Japon) avertit que le monde doit répondre à des défis sans précédent, notamment la pandémie de COVID-19 et les effets des changements climatiques. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables et tendent à être plus gravement touchés que les hommes. Le parlement doit représenter l'ensemble de la société. Pour faciliter l'accès au travail parlementaire, des services en ligne et des modalités doivent être définis de manière plus souple, en particulier pour les parlementaires qui ont une famille et des enfants, afin de promouvoir un équilibre vie professionnelle-vie personnelle et de faciliter la continuité des travaux dans les périodes de crise. Des possibilités de participation en ligne à la vie parlementaire permettront un meilleur accès pour les femmes et les jeunes, et garantiront l'inclusivité et l'équité des parlements.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe) estime qu'en donnant des chances et des droits égaux aux jeunes hommes et femmes, on les aide à réaliser leur potentiel de leaders. Toutefois, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), presque une fille sur quatre entre 15 et 19 ans n'est ni employée, ni éduquée ou formée, chiffre à comparer à 1 garçon sur 10. L'UNICEF a également indiqué que 1 fille sur 20 entre 15 et 19 ans avait subi des rapports sexuels contraints. Que ce soit en période de paix ou de conflit, ce sont les adolescentes qui courent le plus grand risque de violence sexiste. Permettre aux filles et aux femmes de réaliser leur potentiel représente un moyen efficace de lutter contre la pauvreté, de rendre la société plus inclusive et de réduire la

violence dans les diverses communautés. Les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour éliminer les obstacles à la participation politique des femmes et pour donner les moyens nécessaires aux jeunes hommes et femmes afin qu'ils réalisent, au sein de leur couple, l'égalité des sexes. Au Zimbabwe, le parlement œuvre en faveur de l'égalité hommes-femmes, non seulement en prônant des quotas de participation des femmes et en s'assurant que le lieu de travail représente un environnement adapté aux familles, mais aussi en légiférant en faveur de l'autonomisation des jeunes femmes, notamment par la pénalisation du mariage précoce et la limitation à 18 ans de l'âge minimum du mariage. En dépit des efforts pour rendre le Parlement du Zimbabwe sensible au genre, les problèmes subsistent et les jeunes femmes restent sous-représentées dans les partis politiques. Les préjugés sociétaux sur les capacités des jeunes femmes, ainsi que les taux élevés de chômage des jeunes, les grossesses chez les adolescentes et le mariage précoce, entravent la participation des femmes à la vie politique. Tout doit être fait pour défendre les normes internationales en matière de droits de l'homme et renforcer les partenariats avec des organisations dirigées par de jeunes hommes et femmes en vue de réaliser l'égalité hommes-femmes. L'éducation doit être rendue abordable et accessible aux jeunes femmes et aux filles.

Mme A. Shkrum (Ukraine) déclare qu'elle a 34 ans. Au cours des huit derniers mois, elle n'a pas pu exercer normalement ses fonctions parlementaires en raison des bombardements constants à Kyïv, capitale de l'Ukraine, déclenchés par la Fédération de Russie, Membre de l'UIP. Le Parlement ukrainien est le deuxième plus jeune au monde et des progrès importants y ont été faits en ce qui concerne l'égalité des sexes au Parlement. Toutefois, depuis huit mois, le Parlement ukrainien tente d'opérer dans une situation de guerre. Mme L. Vasylenko, Présidente du Bureau des femmes parlementaires, et jeune parlementaire ukrainienne, a été contrainte de laisser son enfant, âgé d'un an, dans un appartement de Kyïv, au plus fort de l'agression russe, pour aller exercer ses fonctions parlementaires et voter au Parlement. Une autre collègue, jeune femme parlementaire, est maintenant veuve, son mari ayant été tué, alors qu'il assurait un rôle humanitaire, par une bombe visant les civils. Elle a été contrainte de quitter l'Ukraine pour mettre ses enfants en sécurité et ne peut donc plus exercer son mandat parlementaire. La plus grande attaque contre Kyïv et le Parlement ukrainien s'est déroulée il y a quelques jours seulement. Les parlementaires ne sont plus en sécurité au Parlement, où les abris risquent d'être bombardés. Sur ses pages des réseaux sociaux, le chef de la délégation russe à la 145e Assemblée de l'UIP a appelé à ces bombardements. Le rôle des Ukrainiennes et des Ukrainiens au Parlement en période de guerre est un important sujet de débat. Plus important encore, comment arrêter l'annexion illégale de territoires par un État et s'assurer que cela ne puisse plus se reproduire sur aucun continent ?

M. D. Carden (Royaume-Uni) explique que, pour la population britannique, la représentation politique des femmes date du mouvement des Suffragettes, qui désigne la lutte des femmes et de la société civile en vue d'obtenir le droit de vote, puis de représentation. Le parti travailliste, qui est actuellement l'opposition au Parlement britannique, dispose actuellement de plus de femmes parlementaires que d'hommes. L'évolution du parlement a entraîné un changement des politiques, mettant à l'ordre du jour politique des questions d'adaptation au cadre familial, comme celles relatives aux gardes d'enfants et aux congés parentaux rémunérés. Plus récemment, des questions sur la santé et le bien-être des femmes, par exemple la ménopause, ont été défendues par des femmes parlementaires travaillistes, afin de faire évoluer le lieu de travail et le processus décisionnel. Une perspective tournée vers les jeunes ne doit pas seulement s'intéresser à la représentation des femmes, mais à l'ensemble du processus d'égalité hommes-femmes. Le dernier gouvernement travailliste au Royaume-Uni a voté la Loi sur l'égalité, qui garantit une protection pour les femmes, mais également pour toutes les personnes, sur la base de l'âge, du handicap, de la race et de l'orientation sexuelle. L'intervenant espère que, lors des Assemblées ultérieures de l'UIP, le Forum des jeunes parlementaires aura le courage de débattre de l'éventail complet du processus d'égalité hommes-femmes, notamment des droits des LGBTQ+ et des droits des personnes de toutes les races et religions.

Mme Z. Yildiz (Türkiye) estime que l'autonomisation des femmes est un thème hautement prioritaire pour le Gouvernement de Türkiye et que d'importants progrès ont été réalisés à cet égard, en particulier par le biais d'investissements dans l'éducation des filles en matière de science, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques. Des mesures ont été prises pour encourager la participation des femmes sur le marché du travail et améliorer leurs conditions de

travail. Concernant la représentation des femmes dans la vie politique, leur nombre à la Grande Assemblée nationale a plus que quadruplé depuis 2002. Une stratégie nationale et un plan d'action en faveur de l'autonomisation des femmes ont été mis en œuvre en 2018 afin que celles-ci contribuent à la vie politique et économique et participent aux travaux de la société civile, de l'université et du secteur privé. Depuis ces mesures, le rapport entre le nombre de femmes et d'hommes dans la science et la technologie a dépassé la moyenne de l'Union européenne. Éduquer les filles pour qu'elles disposent de compétences technologiques au vingt-et-unième siècle permettra non seulement d'assurer leur autonomisation, mais contribuera également à la compétitivité économique du pays. Au cours des 20 dernières années, d'importants investissements ont été réalisés en matière d'éducation des filles. Outre l'enseignement traditionnel, des centres scientifiques ont été créés dans tout le pays afin de présenter aux enfants des concepts technologiques comme la programmation des robots, l'intelligence artificielle et l'industrie 4.0.

Mme N. Acora Odonga (Ouganda) déclare qu'en Ouganda, toute personne de 18 ans ou plus peut se présenter aux élections. L'Ouganda compte actuellement 181 femmes parlementaires et des femmes occupent des postes de haut niveau, notamment plusieurs ministres, la Première Ministre et la Présidente du parlement. Environ 48 % des sièges au Parlement ougandais sont détenus par de jeunes parlementaires. Des structures de garde d'enfants et des espaces d'allaitement sont mis à disposition des mères au Parlement ougandais. Les femmes occupent une place centrale en matière de législation et d'élaboration des politiques. Une association ougandaise de femmes parlementaires a été créée afin de toutes les réunir, quelle que soit leur appartenance politique, en vue de débattre des questions touchant les femmes et les filles. La pandémie de COVID-19 a toutefois entravé les efforts d'autonomisation des filles par l'éducation. Un modèle de développement de paroisses est actuellement mis en œuvre dans tous les districts ougandais en vue de limiter la pauvreté sur le terrain et de donner les moyens à la population pour qu'elle gagne plus de 1 USD par jour. Ce plan a toutefois été remis en cause par la pandémie. Ces obstacles entravent le développement et il se peut que les efforts ne soient pas couronnés de succès. Le monde se tourne vers les jeunes leaders pour apporter le changement. Les jeunes parlementaires doivent être les artisans de la paix et collaborer pour un avenir meilleur.

M. J.M. Likando (Namibie) estime que la Namibie montre l'exemple en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes. Le Président s'est tout particulièrement efforcé d'encourager la participation des jeunes à la vie politique. Il est fort probable que le prochain Président de Namibie sera une Présidente : les élections approchent et deux candidates compétentes se présentent. La politique du 50/50 est pleinement mise en œuvre au Parlement namibien et un budget sensible au genre a été approuvé. Les jeunes doivent pouvoir participer à la vie politique. Actuellement, en Namibie, se présenter aux élections coûte très cher, que ce soit en tant que membre d'un parti ou en candidat indépendant. Un accompagnement est nécessaire à cet égard.

Mme Z. Hilal (Secrétaire du Forum) déclare qu'elle occupe également le poste de Secrétaire du Forum des femmes parlementaires. Dans ce cadre, elle informe le Forum que, outre le débat général, d'autres activités seront organisées au cours de l'Assemblée sur le thème de l'égalité des sexes. Elle souhaite en particulier attirer l'attention sur le débat paritaire organisé par le Forum des femmes parlementaires, qui se tiendra le jour suivant et réunira des hommes et des femmes parlementaires afin de débattre des questions d'égalité des sexes. Ce débat sera axé sur la manière dont les parlements se transforment eu égard à la génération de parlementaires plus jeunes et davantage issus de la diversité et étant donné les nouvelles technologies. Les participants seront invités à présenter leurs expériences au sein de leur parlement et à réfléchir aux avantages et inconvénients, vis-à-vis de l'égalité des sexes, de l'utilisation des nouvelles technologies au parlement. Un autre événement, qui doit se tenir le 14 octobre, consiste en une table ronde sur les activités des groupes de femmes parlementaires en vue de faire progresser les travaux des parlements sensibles au genre. Tous les participants sont encouragés à y assister.

Le Président remercie tous les participants de leurs contributions, il encourage tous les jeunes parlementaires à participer au débat général et à partager leurs perspectives.

Le Forum est appelé à examiner le projet de résolution intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme,*

y compris celles commanditées par les États, qui doit être étudié par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. La Présidente du Conseil a préparé un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes. Ce document examine les questions des phénomènes migratoires, de la traite des personnes et des droits de l'homme selon les perspectives du crime organisé, des droits de l'homme et du développement. Ce rapport met en avant les stratégies adoptées par divers pays, notamment l'Allemagne, le Canada, la Colombie, l'Égypte et les Émirats arabes unis. Il comporte également des recommandations, notamment sur la nécessité de proposer aux migrants une meilleure voie juridique, avec une sensibilité au genre et dans le plein respect des traités internationaux sur les droits de l'homme. Il conseille aussi un investissement plus important dans l'emploi des jeunes et dans des services spécialisés pour les migrants mineurs et les victimes de la traite des personnes.

Débat

M. A. Golroo (République islamique d'Iran) explique que plus de 60 % de la population de la République islamique d'Iran a moins de 30 ans. Sur les 290 parlementaires, 60 sont jeunes, dont 10 qui sont des femmes. Le rôle des jeunes dans la société iranienne et leur autonomisation sont des thèmes encouragés, en insistant surtout sur l'enseignement scientifique et l'université. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables à la traite des personnes. Pour éviter et combattre ce fléau, le Parlement islamique d'Iran a voté une législation de lutte contre la traite des personnes et a préparé un projet de loi, en cours d'examen et devant être bientôt ratifié, sur la prévention et la sanction du trafic des organes humains. Une étroite coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination est nécessaire pour éviter la traite des personnes, et des mesures doivent être en place pour protéger les droits des victimes et poursuivre les coupables. Des mesures de sensibilisation de la population sont également utiles, par le biais des médias, et les unités policières et juridiques spécialisées doivent être renforcées. Tous les parlements doivent ratifier et mettre en œuvre le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants.

M. M. Almheri (Émirats arabes unis) estime qu'il est essentiel de disposer de pratiques et d'une législation nationales conformes aux conventions internationales, afin d'accompagner le développement local, d'éviter les phénomènes migratoires et la fuite des cerveaux. La culture de la démocratie doit être promue chez les jeunes, à qui il faut accorder un rôle dans le processus décisionnel. Les Émirats arabes unis s'efforcent d'encourager l'autonomisation des jeunes et leur représentation politique, ce qui a permis d'accroître la représentation des jeunes au Conseil national de la Fédération, avec actuellement 15 membres de moins de 45 ans et 8 jeunes membres au Secrétariat général du Conseil national de la Fédération. Le Gouvernement a inclus des jeunes dans ses délégations aux Nations Unies et d'autres organisations internationales afin de les intégrer également au processus décisionnel sur le plan international.

M. K. Sharma (Inde) constate que les phénomènes migratoires internationaux se sont amplifiés ces dernières décennies. Les jeunes, qui représentent la couche de population la plus dynamique, éduquée et ambitieuse, constituent la majeure partie des migrants. La mondialisation, la libéralisation et les progrès technologiques ont ouvert de nouvelles possibilités aux jeunes, qui migrent pour bénéficier d'un meilleur enseignement et d'opportunités d'emplois. Leur désir de migrer les rend toutefois vulnérables à la traite des personnes et aux violations des droits de l'homme. L'Inde possède la plus grande diaspora mondiale, avec environ 32 millions de personnes. Le Gouvernement a pris des mesures pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment avec le lancement d'un portail de partage d'information : *e-Migrate*. Des dispositions bilatérales sont en place avec divers pays de l'Union européenne, ainsi qu'avec le Conseil de coopération du Golfe, le Japon et la Jordanie, entre autres, en vue de faciliter une mobilité sûre et légale des personnes. Les pays hôtes doivent disposer d'une législation permettant de protéger les droits de l'homme des migrants, tout en n'entravant pas leur mobilité au passage des frontières, ce qui les incite à se tourner vers des passeurs. Toutes les vies sont précieuses et méritent d'être protégées.

La traite des personnes est interdite par la Constitution de l'Inde et elle est lourdement sanctionnée. Une législation a été votée pour éviter et sanctionner la traite des personnes en vue d'une exploitation sexuelle commerciale, du travail des enfants et du commerce des organes humains. Un plan est en place pour le sauvetage, la réhabilitation, le rapatriement et la

réintégration des victimes de la traite. Des mesures existent pour protéger les migrants, assurer un soutien financier à l'emploi indépendant et encourager la création d'emplois dans le développement des infrastructures. Un projet de politique et de plan d'action national portant sur les travailleurs migrants est en cours d'élaboration afin de réguler les phénomènes migratoires en Inde en tant que pays d'accueil. Une commission parlementaire sur les affaires intérieures, qui supervise les décisions relatives aux phénomènes migratoires et à la traite des personnes, vient d'entreprendre une étude sur les crimes et les atrocités commis contre les femmes et les enfants, ce qui a donné lieu à plusieurs recommandations au Gouvernement. Les parlementaires dans le monde doivent s'efforcer d'éliminer les blocages des systèmes juridiques pouvant profiter aux passeurs en vue de créer un monde plus sûr pour tous, notamment les migrants et les jeunes.

Mettre en acte la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* :
Séance de questions/réponses sur le mentorat et l'autonomisation
des jeunes candidats parlementaires

Le Président explique que, depuis le lancement de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, le Forum a organisé une série de débats visant à réfléchir en profondeur aux six engagements de la campagne. Ainsi, le Forum est invité à examiner l'engagement 5 de la campagne sur le mentorat des jeunes candidats à un siège parlementaire. Trois intervenants invités vont décrire les activités entreprises dans leur parlement pour encourager la participation des jeunes par le biais de programmes de mentorat : Mme A. Muzana (Rwanda), M. J. M. Likando (Namibie) et M. W. Cervini (Uruguay).

Mme A. Muzana (Rwanda), intervenante, déclare que le Président du Rwanda est un fervent défenseur de l'autonomisation des jeunes. L'éducation civique et à la citoyenneté jouent un rôle déterminant pour familiariser les jeunes aux processus démocratiques et leur apporter les compétences nécessaires à une citoyenneté active. Le parlement peut mobiliser les jeunes par le biais de consultations publiques, de programmes de budget participatif, de processus innovants et délibératifs, en affiliant des conseils consultatifs de jeunes au gouvernement et à des structures spécifiques, et grâce à des conseils de jeunes nationaux et sous-nationaux. En dépit de ces opportunités, la participation et la représentation des jeunes dans la vie publique et politique restent limitées. Bien que les Rwandais de moins de 30 ans représentent environ les deux tiers de la population nationale, ils n'ont pas eu assez de vraies opportunités pour entrer en politique.

Les jeunes Rwandais souhaitent canaliser leur énergie inutilisée vers une exploration productive et pacifique de la politique. La participation des jeunes a été encouragée par la Constitution et les jeunes ont assumé des fonctions dirigeantes dans les institutions publiques, les partis politiques et les organes parlementaires. Des quotas de jeunes ont été fixés à la Chambre des députés et un Conseil national des jeunes a été créé. Actuellement, 50 % des parlementaires élus à la Chambre des députés ont moins de 45 ans. Le Parlement du Rwanda organise régulièrement des visites de jeunes venant d'universités, de lycées et d'organisations de jeunesse, afin qu'ils se familiarisent avec la vie parlementaire et connaissent les processus, procédures et pratiques du parlement. Grâce à sa fonction de contrôle, le Parlement du Rwanda influe sur la mise en œuvre et les dotations du budget national, en prenant en compte l'autonomisation des jeunes dans les programmes nationaux de développement. Le *National Consultative Forum of Political Organizations* a assuré l'autonomisation des jeunes militants par l'éducation politique et la *Youth Political Leadership Academy* a organisé des programmes de formation pour préparer les jeunes à assurer des fonctions dirigeantes dans les partis politiques, et leur apporter les connaissances et les compétences nécessaires pour participer utilement à la gouvernance et au développement national.

M. J.M. Likando (Namibie), intervenant, se félicite des importants progrès de la Namibie en ce qui concerne l'autonomisation des jeunes, notamment des femmes. Le Gouvernement a créé des structures de promotion de la participation des jeunes à la vie politique, quelle que soit leur appartenance politique. Le Conseil national des jeunes est une structure indépendante et son budget est octroyé par le Gouvernement. Son Secrétariat est élu pour un mandat de cinq ans. Le Conseil dispose de sous-structures, notamment d'un forum régional des jeunes et de forums des jeunes citoyens dans tout le pays, notamment dans des zones rurales. Étant donné la vaste superficie et la faible urbanisation de la Namibie, les jeunes sont souvent coupés de la politique traditionnelle. L'intervenant est devenu maire d'une petite ville à 26 ans et s'est efforcé de donner l'exemple aux jeunes. Plusieurs membres du parti au pouvoir sont jeunes. Les élections présidentielles approchent. Parmi les candidats, on trouve la Première Ministre actuelle, qui a

55 ans et qui, dès sa jeunesse, s'est occupée de politique, ayant été nommée, à 27 ans, Directrice exécutive de la Commission nationale de planification. Autre candidat : l'ancien Secrétaire général du Conseil national des jeunes, qui est actuellement Ministre de l'environnement. Le Président actuel soutient résolument l'autonomisation et la participation des jeunes, et il a nommé Ministre de l'information, des technologies et de la communication une jeune femme de 25 ans. La lutte pour l'indépendance n'a pas été facile, mais la Namibie est unie et prête à passer les commandes à la génération suivante.

M. W. Cervini (Uruguay), intervenant, explique qu'il a commencé à militer à 17 ans, grâce à une élection tournée vers les jeunes, organisée par les principaux partis politiques d'Uruguay en vue de sensibiliser les jeunes entre 14 et 30 ans et de les encourager à se porter candidat. C'est ce dispositif qui lui a permis d'entamer son parcours politique et il est maintenant le plus jeune parlementaire de son parti. Ce dispositif permet aux jeunes d'exprimer une opinion et de disposer d'une voix. Ainsi, faire carrière en politique devient possible et on construit une démocratie véritablement représentative. Cet accompagnement et ce mentorat sont essentiels. Ayant bénéficié de ce dispositif, il est maintenant fier d'être ambassadeur de la campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !* Des efforts sont faits en faveur d'une meilleure représentativité de l'Assemblée générale uruguayenne, laquelle comprend 25,5 % de femmes et 36 % de jeunes. Bien que ces chiffres attestent des progrès réalisés, il faut en faire encore plus et les efforts d'inclusion des jeunes dans la vie politique et sur les listes électorales des partis politiques vont se poursuivre. L'Assemblée générale d'Uruguay agit en faveur des six engagements de la campagne et elle a lancé sa propre campagne de sensibilisation afin de les faire connaître. Une audition parlementaire pour la jeunesse rurale s'est tenue le 27 août 2021 afin que les représentants de ces jeunes puissent s'exprimer et que leurs besoins soient entendus. Les questions soulevées par les jeunes participants à l'audition étaient axées sur l'éducation, les infrastructures de base, la connectivité, la santé et les opportunités d'emploi, tous ces points étant cruciaux pour les jeunes, notamment dans le contexte de la reprise après la pandémie de COVID-19. Le 15 septembre 2021, Journée internationale de la démocratie, une journée parlementaire a été organisée avec de jeunes membres des partis politiques afin de leur permettre de participer à des auditions au Sénat et d'être eux-mêmes législateurs pendant une journée. L'implication des jeunes en politique est essentielle pour que les parlements restent bien au fait des questions contemporaines dans un monde en évolution rapide. Les jeunes sont les législateurs et les leaders de demain. Il faut les encourager à participer.

M. W.S. Magagula (Eswatini) souhaite apporter son soutien à la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* Les jeunes affrontent bien des défis dans la vie, mais, en politique, le principal obstacle est l'accès aux ressources pour faire campagne. Les contraintes financières liées à la participation à la vie politique peuvent entraîner des frustrations et la recherche, par les jeunes, d'autres moyens d'expression, qu'il s'agisse de manifestations pacifiques ou de comportements criminels. Pour vraiment faciliter la participation des jeunes à la vie politique et dire "oui" à leur entrée au parlement, les candidats doivent avoir accès aux ressources financières utiles leur permettant de mener une campagne électorale.

Mme C. Imaniriho (Rwanda) déclare qu'elle est la plus jeune parlementaire du Rwanda, qu'elle a été élue il y a quatre ans, à 23 ans, alors qu'elle venait d'obtenir son diplôme à l'université. Au Rwanda, les jeunes sont au centre des transformations. Diverses plateformes ont été créées pour l'autonomisation des jeunes et mieux les sensibiliser aux questions de culture et de valeurs. Elle dit "oui" à l'entrée des jeunes au parlement, aucune décision sur les jeunes ne peut être prise sans les jeunes.

Mme A. Muzana (Rwanda), intervenante, précise que le Parlement rwandais restera actif dans la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* et elle encourage les autres parlements à adopter des quotas de jeunes afin de garantir l'égalité de leur représentation dans les parlements du monde.

M. J.M. Likando (Namibie), intervenant, explique qu'ayant servi deux mandats, il quittera la politique en 2026 et travaille actuellement avec des jeunes en vue de les encourager à prendre les commandes.

M. W. Cervini (Uruguay), intervenant, estime qu'il est temps de redoubler d'effort pour accroître la participation des jeunes dans les parlements du monde. S'il n'avait pas été convié à participer à des élections tournées vers les jeunes, sa carrière politique n'aurait jamais commencé. Il incombe aux législateurs d'offrir aux jeunes de telles opportunités, de partager leur expérience, d'inviter et d'encourager les jeunes à participer à la vie politique.

Préparatifs de la 146e Assemblée (mars 2023)

Le Président souhaite informer le Forum que deux projets de résolutions seront examinés lors de la prochaine Assemblée de l'UIP en mars 2023 : *Cyberattaques et cybercrimes : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*, qui sera abordé par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, et *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*, dont se chargera la Commission permanente du développement durable. Le Forum doit nommer un rapporteur afin de préparer un rapport de synthèse sur le point de vue des jeunes sur ces sujets. Le Conseil recommande de nommer M. U. Lechte (Allemagne) rapporteur du projet de résolution sur les cyberattaques et la cybercriminalité, ainsi que l'intervenant lui-même, M. M.A. Rakotomalala (Madagascar), rapporteur pour le projet de résolution sur la réalisation d'un bilan carbone négatif pour les forêts. En l'absence de commentaires ou d'objections, le Président considère que le Forum approuve ces nominations.

Il en est ainsi décidé.

Élection au Conseil du Forum des jeunes parlementaires

Le Président informe le Forum qu'il faut élire un membre du Conseil, pour le Groupe arabe, afin de remplacer M. M. Alajmi (Koweït). Aucune candidature n'ayant été reçue, le siège restera vacant. On espère recevoir une candidature du Groupe arabe lors de la prochaine Assemblée de l'UIP.

Le Forum en prend acte.

Clôture de la réunion

Le Président remercie tous les participants de leurs contributions aux travaux du Forum, il encourage tous les jeunes parlementaires à se faire les agents du changement et à bâtir un meilleur avenir pour tous. Il déclare la réunion close.

La réunion est levée à 17 h 35.

Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
Bonnes pratiques parlementaires : inclusion des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides

SÉANCE DU VENDREDI 14 OCTOBRE

(matin)

La séance est ouverte à 11 h 30 sous la conduite de M. J. Kiarie (Kenya), Président du Comité.

Le Président déclare que fin 2021, on comptait 89,3 millions de personnes déplacées de force partout dans le monde en raison de persécutions, de conflits violents, de violations des droits de l'homme ou d'événements troublant gravement l'ordre public. Ce nombre sans précédent englobe les 27,1 millions de réfugiés à travers le monde, 83 % d'entre eux se trouvant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire qui doivent faire face à leurs propres difficultés économiques et de développement. En outre, on sait que 4,3 millions de personnes sont apatrides. Si la vulnérabilité des populations déplacées est une préoccupation majeure, les efforts visant à faciliter leur inclusion se sont avérés un moyen efficace d'atténuer les conséquences du déplacement, tant pour ceux qui ont tout quitté, que pour les populations qui les accueillent. Les politiques en faveur d'une inclusion effective permettent aux personnes déplacées de force et apatrides de prendre activement part à tous les aspects de la vie des sociétés d'accueil ce qui, par voie de conséquence, renforce la cohésion sociale. L'inclusion est la voie vers un développement pacifique.

La Türkiye accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde et a pris un certain nombre de mesures pour faciliter leur inclusion. Le Président invite Mme Kavakci Kan, membre de la Grande Assemblée nationale de la Türkiye, à présenter la situation.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye), intervenante, confirme que son pays accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde, avec 4 millions de réfugiés au total qui vivent dans le pays, parmi lesquels 3,7 millions sont des Syriens et 460 000 des Ukrainiens. Certains réfugiés viennent d'Afghanistan et d'autres, refoulés d'Europe, se retrouvent également en Türkiye.

La Türkiye a toujours pratiqué une politique de la porte ouverte. En réponse à l'afflux extrême de personnes, la Direction générale de la migration a été créée au sein du Ministère de l'intérieur, et une sous-commission sur la migration et l'harmonisation au sein de la Commission parlementaire des droits de l'homme. Une loi accordant aux réfugiés syriens une protection juridique temporaire a également été adoptée.

Les réfugiés syriens bénéficient d'un accès gratuit aux soins de santé, à l'éducation et aux services sociaux en Türkiye. Le taux de scolarisation des enfants syriens est passé de 35 % en 2014 à 65 % en 2022. L'objectif est toutefois d'atteindre 100 %. En outre, les statistiques montrent que 95 millions de Syriens ont bénéficié de soins médicaux et 3 millions d'entre eux ont pu être hospitalisés. Malheureusement, la Türkiye n'a reçu que peu de soutien de la part de la communauté internationale.

La réinstallation constitue un autre sujet important. La Türkiye cherche des voies et moyens pour aider ceux qui le peuvent à rentrer, de la manière la plus sûre possible, chez eux. Un certain nombre de mesures ont été prises en Syrie pour faciliter le retour, notamment la formation des forces de sécurité locales et la construction de nouveaux logements dans des zones sûres. Environ 500 000 réfugiés sont retournés chez eux à ce jour. L'intervenante dit sa reconnaissance au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir augmenté les quotas de réinstallation. L'Union européenne a aidé en réinstallant un nombre important de Syriens, soit environ 2 300 en 2020 et 4 000 en 2021.

La crise des réfugiés n'affecte pas seulement la Türkiye, mais aussi la Jordanie et le Liban. La seule façon de faire face à la crise de manière durable est de s'attaquer aux causes profondes. Aucun réfugié ne quitte son domicile de manière volontaire.

Le Président demande comment la Türkiye a établi les liens entre les populations d'accueil, les réfugiés et migrants.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye), intervenante, répond que la Türkiye continue d'établir de meilleures relations avec les réfugiés et les migrants. Son pays accueille toujours les réfugiés à bras ouverts, mais fait face, au fil du temps, à des difficultés en raison des velléités nationalistes notamment. L'approche de la Türkiye est d'harmoniser et non d'assimiler. Elle encourage les réfugiés à conserver leurs propres valeurs. Il est également important de briser la barrière de la langue. La société civile joue un rôle important dans l'intégration des réfugiés, en les aidant par exemple à trouver un emploi. La Türkiye n'a pas connu le seuil d'attaques racistes observé ailleurs, mais fait de son mieux pour les arrêter lorsqu'elles se produisent, notamment dans les réseaux sociaux. Dans l'ensemble, elle estime que son pays fait du bon travail. Il s'agit toutefois d'un travail en cours.

Le Président dit que Djibouti accueille un grand nombre de réfugiés, proportionnellement à sa population totale. Le pays a adopté une loi portant statut des réfugiés et deux décrets d'application, qui énoncent les droits des réfugiés, en particulier les droits socio-économiques. Il invite M. Omar Mohamed, Membre de l'Assemblée nationale de Djibouti, à présenter les principaux aspects de cette loi relative à l'inclusion.

M. H. Omar Mohamed (Djibouti), intervenant, estime que Djibouti est un havre de paix au cœur d'une région instable et attire de nombreux réfugiés fuyant les conflits dans les pays voisins. Pour assurer la cohésion nationale, une loi générale portant statut des réfugiés a été adoptée, suivie de deux décrets d'application. Elle garantit des droits et des protections à tous les réfugiés, sans discrimination quant au genre, à la race, à la religion, ou à la nationalité. Cette loi stipule que les réfugiés ont les mêmes droits que tout ressortissant djiboutien, notamment le droit au non-refoulement, à la non-discrimination, à la liberté de circulation, aux documents d'état civil, à la propriété, à la naturalisation et d'ester en justice. Ces droits sont également assortis d'obligations, dont celle de respecter la loi, au même titre qu'un ressortissant djiboutien.

Le Président rappelle que Djibouti accorde une grande importance à l'inclusion des réfugiés dans le système éducatif. Il demande à M. Omar Mohamed d'en dire quelques mots.

M. H. Omar Mohamed (Djibouti), intervenant, explique que les réfugiés à Djibouti ont un droit à l'éducation prévu par la loi. Ils ont accès à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi qu'à la formation professionnelle, gratuitement et au même titre que les Djiboutiens. En 2020, le Président a signé un décret créant et définissant les conditions d'accès et de délivrance du certificat de fin d'études secondaires pour permettre aux réfugiés d'obtenir les diplômes requis pour accéder aux études supérieures.

Les réfugiés adultes ont également accès à l'emploi. Nombre d'entre eux sont hautement qualifiés et peuvent faire valoir leurs compétences. Permettre aux réfugiés de travailler profite non seulement aux réfugiés eux-mêmes, mais également à Djibouti.

Djibouti a une vision inclusive de sa population de réfugiés et espère que celle-ci se sent bien accueillie. Les réfugiés sont des êtres humains comme tout le monde. Ils font face à de nombreuses difficultés et méritent d'être traités avec dignité.

Le Président dit que l'enregistrement à l'état civil est important, car cela permet aux personnes d'avoir accès à des services et de garantir leurs droits. Il s'agit d'un élément clé dans la prévention de l'apatridie. Il invite M. Uwizeyimana, membre du Sénat du Rwanda, à présenter les mesures prises par le Rwanda pour faciliter l'accès à l'état civil.

M. E. Uwizeyimana (Rwanda), intervenant, affirme que le Gouvernement du Rwanda s'est engagé dans un processus d'actualisation de ses registres et statistiques de l'état civil (CRVS), après une évaluation en 2016, qui a permis d'identifier un certain nombre de lacunes. Cette modernisation a pour but de faire en sorte que chaque vie soit déclarée et compte. Le processus a abouti à un amendement de la Loi régissant les personnes et la famille, qui confère aux établissements de santé le pouvoir d'un officier d'état civil et leur permet d'enregistrer les naissances et les décès survenus dans leurs locaux. L'amendement s'applique à tous les établissements de santé, y compris ceux situés dans les camps de réfugiés et a permis au Rwanda d'enregistrer 100% des bébés nés dans les camps de réfugiés.

Les données sont saisies dans deux systèmes différents, à savoir le CRVS et le Système d'information sur la gestion de la santé, puis transférées automatiquement dans le système national d'enregistrement de la population. Les citoyens peuvent demander l'accès à leurs données, notamment l'accès aux actes de naissance, de décès et de mariage, par le portail en ligne du Gouvernement, Irembo.

L'élimination de l'apatridie à l'horizon 2024 est une priorité pour le Rwanda. Le Gouvernement du Rwanda a pris huit engagements lors du Segment de haut niveau sur l'apatridie, organisé par le HCR en 2019. Parmi ceux-ci figurait l'engagement d'améliorer l'accès à la déclaration tardive des naissances pour les réfugiés et celui de créer un groupe de travail national sur l'apatridie. Le groupe de travail a déjà été créé. Un plan d'action a été élaboré, des ressources ont été allouées et le personnel est en cours de formation.

Le Président demande s'il existe encore des groupes ou des populations qui sont exposés au risque d'exclusion du registre d'état civil et si les parlementaires peuvent lever les obstacles restants.

M. E. Uwizeyimana (Rwanda), intervenant, répond qu'aucun groupe n'est exclu de l'enregistrement à l'état civil au Rwanda.

La cohésion sociale est le meilleur moyen d'assurer la sécurité dans toute société. Les réfugiés doivent avoir la possibilité de s'intégrer et d'apporter leur contribution dans un pays donné pendant la durée de leur séjour. Ils doivent, par exemple, avoir accès à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi. L'état civil est important à cet égard. Les réfugiés ne doivent pas dépendre uniquement de l'aide humanitaire.

Le Rwanda a été une source de réfugiés pendant le génocide, mais il accueille désormais lui-même environ 127 000 réfugiés. Il s'efforce toujours de trouver des solutions durables pour soutenir les réfugiés. Parmi ces solutions, le retour volontaire en toute sécurité, l'intégration locale et la réinstallation figurent en bonne place.

Le Rwanda adhère au Pacte mondial sur les réfugiés et au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi qu'à la Convention de Genève et à ses Protocoles additionnels. Les réfugiés sont donc bien protégés au Rwanda.

Le Président invite M. Abdi Affet, Envoyé spécial du HCR pour la Corne de l'Afrique, à clarifier pourquoi le Pacte mondial sur les réfugiés met autant l'accent sur l'inclusion et à présenter toute avancée récente qui a eu lieu dans sa région.

M. M. Abdi Affet (Envoyé spécial du HCR pour la Corne de l'Afrique), intervenant par vidéo, déclare que la Corne de l'Afrique accueille entre 20 et 25 millions de personnes déplacées actuellement, soit un quart du total des déplacés dans le monde. Le déplacement devrait normalement être un phénomène temporaire. Cependant, la Corne de l'Afrique fait face à des flux de réfugiés en situation de séjour prolongé, certains d'entre eux n'ayant pas pu rentrer chez eux depuis plus de 30 ans. Il faut trouver des moyens innovants pour répondre aux besoins et aux aspirations des réfugiés. Ils sont comme tout le monde et méritent d'avoir des opportunités pour s'épanouir. Ils prouvent également qu'ils sont un atout pour les communautés d'accueil.

Les pays de la Corne de l'Afrique s'efforcent à inclure les personnes déplacées dans les plans nationaux, comme le prévoit le Pacte. Le Gouvernement du Kenya a initié un dialogue régional en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) afin de trouver des solutions inclusives. Ce dialogue a abouti à un certain nombre d'initiatives sectorielles telles que la Déclaration de Djibouti sur l'éducation des réfugiés, la Déclaration de Mombasa sur les réfugiés et les initiatives transfrontalières en matière de santé, et la Déclaration de Kampala sur l'emploi, les moyens de subsistance et l'autonomie des réfugiés, des rapatriés et des communautés d'accueil. Il appelle la communauté internationale à apporter son soutien pour que les engagements pris dans le cadre de ces instruments puissent être honorés.

Les parlementaires ont un rôle très important à jouer dans la défense de la protection des réfugiés. Il les encourage à reproduire les mesures prises par le Kenya et, plus largement, par l'IGAD en Afrique de l'Est. Le HCR est prêt à apporter son soutien en cas de besoin. Il est également nécessaire d'allouer des ressources pour assurer l'inclusion des réfugiés.

Le Président demande quels sont les défis auxquels doit faire face la Corne de l'Afrique en termes d'inclusion.

M. M. Abdi Affet répond que l'un des plus grands défis auxquels la région est confrontée est l'insuffisance des ressources budgétaires. La crise de déplacement est un phénomène mondial, les réfugiés fuyant un certain nombre de situations différentes, notamment les guerres en Syrie, en Ukraine et au Yémen. Les pays d'accueil ont besoin de soutien pour faire face à l'afflux d'un si grand nombre de réfugiés. Un autre défi consiste à s'assurer de la bonne volonté politique des gouvernements et des parlements pour faciliter l'inclusion des réfugiés dans leurs plans nationaux. Le problème de mise en œuvre de la législation se pose également. Le Parlement du Kenya, par

exemple, a élaboré une loi sur les réfugiés très solide et novatrice, mais le pays a besoin d'aide pour sa mise en œuvre. Enfin, les guerres et la sécheresse sont les principaux problèmes à l'origine des déplacements.

Le Président souligne que des approches innovantes sont nécessaires pour relever les défis susmentionnés. Il donne ensuite la parole aux délégués.

Mme A. Vadai (Hongrie) dit que les parlementaires ont un rôle clé à jouer pour assurer l'inclusion des personnes déplacées de force. Ils doivent parler haut et fort au nom de ces personnes et adopter des lois condamnant les discours de haine et la xénophobie. Les budgets sont également importants. La communauté internationale est encouragée à allouer des ressources partout où c'est nécessaire. Il faut encourager la participation de la société, en particulier des femmes et des jeunes, au processus d'inclusion des réfugiés. Les femmes peuvent apporter des perspectives différentes alors que les jeunes ne s'intéressent pas à la nationalité, à la religion ou à la couleur de la peau. Les parlementaires ont la responsabilité de poursuivre le travail d'intégration des réfugiés, même s'ils se sentent fatigués par le problème. Il est important de comprendre que les réfugiés ne sont pas des chiffres ou des statistiques mais des personnes réelles, qui ont des rêves.

Un représentant du Pakistan affirme que son pays a accueilli le plus grand nombre de réfugiés sur la plus longue période de l'histoire. Parmi eux, se trouvent 4 millions d'Afghans qui ont fui vers le Pakistan depuis l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique en 1979. Après la prise de contrôle par les Talibans en 2021, le Pakistan a accueilli 100 000 réfugiés afghans supplémentaires et a permis à 30 000 étrangers de quitter l'Afghanistan par la frontière pakistanaise. Il a également accueilli 5 000 réfugiés de Bosnie pendant les guerres des Balkans. En 2009 et 2010, un million de personnes ont été des déplacées au Pakistan en raison du terrorisme et de l'extrémisme intérieurs. Ils ont été provisoirement accueillis par les leurs, sans l'appui du HCR, mais ont pu retourner chez eux une fois les terroristes vaincus.

Il est clair que le Pakistan a une grande expérience en matière de soutien aux réfugiés. Ses rapports avec les réfugiés ont toujours été sans heurts et de nombreux réfugiés sont enregistrés.

M. T.C.K. Iijambo (Namibie), s'exprimant en tant qu'ancien réfugié, dit que de nombreux pays d'accueil ont des relents nationalistes et qu'ils s'occupent d'abord de leurs ressortissants avant de protéger les réfugiés. En outre, certaines solutions au problème ne sont pas de véritables solutions. Le retour volontaire, par exemple, est problématique en raison du danger que peuvent courir les réfugiés à leur retour. La réinstallation n'est pas non plus une bonne solution, car elle ne s'attaque pas aux causes profondes du déplacement.

Le monde ne comprend qu'un seul peuple, mais il est mal configuré, entraînant des divisions. L'Afrique par exemple a été découpée en États artificiels. Ces décisions ont divisé les populations et ont maintenant une incidence sur la crise des réfugiés.

M. A. Al-Salihi (Iraq) dit que les réfugiés ont le droit de vivre dans la dignité dans leur pays d'accueil jusqu'à ce qu'ils puissent rentrer chez eux. Toutefois, il est important de faire la distinction entre les véritables réfugiés et les réfugiés qui font partie d'organisations criminelles.

Les réfugiés n'ont pas toujours besoin d'aller dans d'autres pays. Ils peuvent également se déplacer vers des zones sûres à l'intérieur de leur pays. Certains Iraquiens, fuyant Daech, ont été accueillis dans des camps de déplacés, situés dans des zones de réfugiés situés en Iraq.

Chaque pays doit mettre en place des institutions qui s'occupent des questions liées aux réfugiés. Il ne faut pas que les pays d'accueil n'imposent pas leurs croyances, leurs traditions ou leurs cultures aux réfugiés et qu'ils ne les obligent pas à s'intégrer.

Sans le soutien international, l'Iraq aura beaucoup de mal à rapatrier les réfugiés iraquiens vivant à l'étranger en raison des difficultés économiques. La communauté internationale ne doit pas renvoyer en Iraq des personnes ayant des liens avec Daech, pour éviter de faire proliférer le terrorisme.

M. I. Omer (Nouvelle-Zélande) affirme que la Nouvelle-Zélande dispose d'un système de réinstallation de niveau mondial, qui accueille environ 1 500 réfugiés par an. Elle dispose également d'un quota de réinstallation d'urgence à travers lequel elle a récemment accueilli 1 800 Afghans. Il félicite les pays qui réinstallent un grand nombre de réfugiés, comme Djibouti et la Türkiye.

Sur la base de son expérience de réfugié venu de l'Érythrée, il est important de s'attaquer aux causes profondes des déplacements, tels que les régimes brutaux et les changements climatiques, et de mobiliser des ressources pour la réinstallation. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde a atteint 100 millions et seul 1 % d'entre elles pourra être réinstallée. La réinstallation est certes importante, mais le nombre de personnes déplacées ne cessera pas d'augmenter si on ne s'attaque pas à la source du problème.

Un représentant de l'Inde déclare que depuis l'indépendance, son pays a accueilli une vague de réfugiés et de migrants en provenance des pays voisins et a adopté une approche globale pour répondre à leurs préoccupations. Outre les programmes d'emploi et les transferts de prestations, le Gouvernement a annoncé un programme visant à fournir gratuitement l'alimentation et du gaz de cuisine à des millions de personnes vulnérables, dont les réfugiés.

L'Inde est attachée à un système international juste et équitable, fondé sur le multilatéralisme et l'état de droit. Elle a développé une approche de la gouvernance mondiale fondée sur cinq principes, à savoir le respect, le dialogue, la coopération, la paix et la prospérité.

Il attire l'attention sur le Guide de l'UIP à l'usage des parlementaires sur le droit international humanitaire et encourage ceux-ci à se réengager dans les domaines d'action qui y sont définis.

Un représentant de Bahreïn dit qu'il n'est pas possible de mettre fin aux déplacements tant que la haine et la guerre persistent dans le monde. Les réfugiés sont des victimes qui fuient des conditions extrêmement difficiles, mais ils sont souvent traités comme des criminels. Traiter les réfugiés ainsi est une forme de discrimination. Les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés doivent recevoir le soutien de la communauté internationale. Avec un soutien suffisant, ils seront mieux à même d'intégrer les réfugiés dans leur société. L'intégration des réfugiés est certes importante pour des raisons humanitaires, mais elle profitera également aux pays d'accueil. En effet, les réfugiés possèdent de nombreuses compétences pouvant favoriser le développement durable et la croissance économique.

M. O.O. Lawiri (Soudan du Sud) remercie les pays voisins d'avoir accueilli des réfugiés de son pays au cours des quatre dernières décennies. Le Soudan du Sud a maintenant atteint un certain niveau de paix et accueille lui-même des réfugiés, notamment ceux de la République démocratique du Congo et du Soudan. Il demandera bientôt à ses propres réfugiés de rentrer chez eux. Le pays ne dispose pas d'une législation suffisante pour soutenir les réfugiés, mais il va en élaborer prochainement. Il existe toutefois une nouvelle commission des affaires des réfugiés et une commission de secours et de réhabilitation des réfugiés.

Le Président rappelle que le Rwanda et le Soudan du Sud sont des exemples de pays qui sont passés du statut de pays d'origine des réfugiés à celui de pays d'accueil de réfugiés. Il invite les intervenants à formuler leurs observations finales.

M. E. Uwizeyimana (Rwanda), intervenant, rappelle que les coopérations internationale et multilatérale sont nécessaires pour résoudre la crise des réfugiés. Il s'agit d'un problème mondial que les pays ne peuvent pas résoudre seuls. Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans la recherche de solutions durables.

M. H. Omar Mohamed (Djibouti), intervenant, dit que son pays continuera d'accueillir des réfugiés des pays voisins en les traitant avec dignité et en leur permettant de s'épanouir. Il espère qu'il en sera de même pour d'autres pays. Il est important de se rappeler que tout le monde est humain, quelle que soit sa religion ou la couleur de sa peau. Il est d'accord avec M. Omer quant à la nécessité de trouver des solutions aux causes profondes des déplacements tout en envisageant la réinstallation.

Mme R. Kavakci Kan (Türkiye), intervenante, attire l'attention sur les réfugiés rohingyas accueillis au Bangladesh. Elle dit avoir été témoin des difficultés qu'ils endurent lorsqu'elle a visité les camps. Tous les êtres humains sont égaux, quelle que soit leur couleur de peau ou leur nationalité, et méritent d'être traités avec respect et dignité. Les réfugiés ne sont pas des chiffres, mais des personnes réelles.

Le Président demande aux parlementaires de toujours se rappeler que les chiffres sur les réfugiés représentent des vies humaines. Il est important de faire avancer le débat et d'assurer le suivi des engagements pris.

La séance est levée à 13 h 15.

Appel du Sahel : une réponse mondiale
Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme

Lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme

JEUDI 13 OCTOBRE 2022

(après-midi)

La réunion-débat est ouverte à 15 h 15, sous la conduite de M. M. Omar, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de l'UIP, en qualité de modérateur.

Le modérateur déclare que l'UIP a multiplié les efforts de sensibilisation aux victimes du terrorisme en Afrique depuis 2016. Plusieurs centaines de réunions sur le thème du terrorisme dans la région du Sahel ont eu lieu au niveau international. Un nombre aussi élevé de réunions soulève des questions quant à leur impact sur l'amélioration concrète de la situation dans la région. Au cours des dernières années, l'UIP a rencontré des difficultés pour faire face aux principales questions concernant le Sahel et il est tragique que les besoins des populations de la région n'aient pas encore été suffisamment satisfaits.

De nombreuses personnes, notamment la plupart des organisations internationales, considèrent le Sahel comme une région en proie au terrorisme, aux coups d'État et réduite à l'absence de gouvernance. La question de la gouvernance a servi de prétexte pour ne pas apporter de l'aide. Des malentendus ont conduit à proposer des solutions pour des problèmes qui n'existent pas réellement. La gouvernance n'est qu'une des nombreuses raisons de la prolifération du terrorisme dans la région. Le développement, l'éducation, la sécurité et la dégradation de l'environnement font partie des autres aspects. Il est difficile de déterminer quelle question doit être le point de départ de l'action. Une approche scientifique fondée sur des faits facilitera la compréhension et conduira à des actions concrètes. Des travaux sont en cours pour étudier les facteurs d'union ou de division au sein de la région comme base d'action.

L'attention s'est détournée du Sahel en raison de la guerre en Ukraine. Il convient de noter que les médias ont qualifié la situation en Ukraine de "guerre". Il y a une dizaine d'années, la terminologie utilisée pour décrire la mort de milliers de personnes et le déplacement de millions de personnes dans le monde arabe était qualifiée de "printemps arabe". Pour le Sahel, l'expression "conflit interne" est la plus fréquente. La présente rencontre est donc l'occasion d'attirer l'attention sur les enjeux qui touchent la région et de dissiper certains malentendus. Il est important de changer les perspectives et de présenter de vraies solutions basées sur des perspectives africaines. La contribution et l'expérience locales sont les points de départ de l'action. Le modérateur appelle les délégués à partager leurs réflexions sur l'orientation à prendre pour s'assurer qu'il y aura un impact efficace.

M. B.N Tankoano (Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire G5-Sahel) déclare que, lors du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme tenu en septembre 2021, l'UIP a pris l'initiative de coordonner et d'orienter l'action parlementaire là où elle est le plus nécessaire. Les pays de la région du Sahel se sont unis dans l'action et l'UIP peut compter sur une telle unité régionale. Il salue l'approche inclusive et holistique adoptée par l'UIP, d'autant plus que les répercussions du terrorisme vont bien au-delà de la région du Sahel. L'Appel du Sahel concerne tout le monde et constitue une occasion pour une action collective. Le plan ne se concentre pas seulement sur la fourniture d'armes ou sur un appui militaire pour lutter contre le terrorisme, mais aussi sur la résolution des causes profondes, notamment l'éducation, les questions environnementales, les problèmes communautaires, le développement et les infrastructures sanitaires.

Les organes de presse et les réseaux sociaux décrivent le Sahel comme l'épicentre mondial du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les actes de terrorisme se sont considérablement multipliés au Sahel. Des milliers de personnes sont mortes et des millions ont été déplacées à l'intérieur du pays. Mais depuis le début de la guerre en Ukraine, les gens ont tourné le dos au Sahel. L'ampleur de la mobilisation de l'Occident en Ukraine rappelle la Seconde Guerre mondiale, mais les pays sont restés silencieux sur la situation au Sahel.

Au cours de ces dernières années, de nombreuses réunions de haut niveau ont eu lieu, aboutissant à des propositions fortes sur la démocratie, la bonne gouvernance et le développement socio-économique. La présente réunion examine la question de la dégradation de l'environnement et de ses effets sur la prolifération du terrorisme. La dégradation de l'environnement entraîne clairement une hausse du nombre de conflits armés. Il appelle les parlementaires africains à s'impliquer pour faire en sorte que le plan d'action de l'Appel du Sahel soit un succès.

Mme S. Markiewicz (Consultante pour le dialogue interconfessionnel et interculturel/Prévention de l'extrémisme violent à l'UIP) affirme que l'UIP étudie les défis auxquels sont confrontés les pays de la région du Sahel de manière globale en vue d'élaborer une approche durable pour y faire face. Son rôle est de fournir un soutien et d'étudier les moyens d'impliquer les populations, telles que les chefs religieux et locaux. Elle espère qu'elle sera considérée comme le point focal pour le partage d'informations et de connaissances

Des travaux sont en cours pour étudier les facteurs d'union ou de division au sein de la région comme base d'action. Le processus de l'élaboration de l'analyse a commencé par une recherche de fond dans chaque pays. Les facteurs d'union ou de division ont ensuite été examinés à travers le prisme des systèmes, des institutions, des attitudes, des actions, des valeurs et des expériences de chaque pays. L'objectif est de mettre à la disposition des parlementaires une évaluation condensée du contexte de la région et des différents facteurs de conflit. Une telle analyse concise réduira la quantité d'informations contextuelles à des niveaux plus gérables. L'analyse instantanée aidera donc à identifier les domaines de travail, en mettant l'accent sur l'éducation, le développement, la sécurité, la population et l'environnement. Des actions pourront ensuite être menées pour aider les populations du Sahel.

Actuellement, l'UIP a une compréhension globale de ce qui se passe dans la région, mais il faut des experts locaux et des groupes d'intérêt pour apporter leur contribution à mieux adapter l'analyse aux réalités du terrain. Elle invite les délégués à partager leurs connaissances, notamment sur l'organisation des populations, l'utilisation des ressources pour répondre aux besoins des populations et pour confirmer si la compréhension des facteurs d'union ou de division est correctement représentée. Ces données seront ensuite intégrées à l'analyse.

M. M. Bouden (Algérie) soutient l'initiative Appel du Sahel. Il affirme qu'il y a un manque quasi total de soutien à la région de la part d'autres pays, malgré la propagation du terrorisme. La région est toujours en crise et les activités terroristes semblent actuellement se déplacer de manière linéaire, du nord vers l'Afrique centrale. La Libye est devenue une importante source de ravitaillement d'armes pour le continent.

La prolifération du terrorisme dans la région est directement liée au développement et aux changements climatiques. La désertification a compromis la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau. En conséquence, les groupes terroristes se sont transformés en structures étatiques alternatives et les pays n'ont pas les capacités nécessaires pour lutter contre leur expansion.

Il est important de reconnaître que les solutions à préconiser pour la région doivent être multidimensionnelles et doivent tenir compte de la sécurité, de l'éducation, de la religion, de la culture et du développement. Du point de vue de la sécurité, un soutien et une formation militaires sont nécessaires. L'Algérie a une riche expérience en matière de lutte contre le terrorisme qu'elle peut partager avec d'autres armées de la région. De même, l'Égypte peut jouer un rôle vital, car elle a l'une des armées les plus puissantes. Il faut également examiner la situation en Libye, qui représente un gros marché de fourniture d'armes et qui réunit les conditions idéales pour propager le terrorisme.

Les peuples d'Afrique doivent être le point de départ des actions à mener dans la région. Les pays occidentaux peuvent par la suite soutenir de telles solutions. Il espère que la présente réunion pourra ouvrir la voie à des solutions concrètes aux multiples crises qui affectent le Sahel.

Le modérateur précise que les problèmes de corruption et de gouvernance ne sont pas les seules causes profondes de la prolifération du terrorisme dans la région. La dégradation de l'environnement en est également l'une des causes.

M. S. Stroobants (Directeur pour la région Europe et MENA de l'Institut pour l'économie et la paix (IEP)), intervenant, accompagne son propos d'une série de diapositives et déclare que 48 % des attentats terroristes dans le monde en 2021 ont eu lieu en Afrique subsaharienne, avec le Burkina Faso, le Mali et le Niger représentant collectivement 35 %. Les groupes terroristes les

plus meurtriers et dont l'expansion est la plus rapide dans la région du Sahel sont Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique. Le nombre d'attentats terroristes perpétrés en Afrique subsaharienne a augmenté d'environ 600 % entre 2000 et 2010.

En 2021, l'IEP a publié son rapport sur les menaces écologiques (*Ecological Threat Report*), une étude sur les niveaux de résilience des États face à la dégradation écologique et leurs capacités à faire face à ses effets. L'une des principales conclusions du rapport est que la dégradation écologique et les niveaux de conflit sont intimement liés. Les préjudices écologiques sont l'un des principaux moteurs des conflits, qui à leur tour causent d'autres préjudices à l'environnement et la situation ne fait qu'empirer. Parmi les 15 pays les plus mal placés dans le rapport, 11 font l'objet d'un conflit. Sur les 30 pays les moins bien classés, 28 figurent dans la deuxième moitié du *Global Peace Index* (l'indice mondial de la paix). L'Afrique subsaharienne est la plus menacée. Plus de 1,26 milliard de personnes vivent dans les 30 pays dont les niveaux de résilience sont les plus bas et ayant les pires scores de menace écologique. Ces 30 pays sont répartis sur trois zones géographiques, dont deux en Afrique subsaharienne.

Les problèmes rencontrés dans ces zones sensibles sont systémiques, avec des facteurs d'influence allant au-delà du simple problème de gouvernance et de corruption. L'IEP s'emploie à relever ces défis afin que des solutions pratiques puissent être trouvées.

Les acteurs internationaux et multilatéraux semblent opérer dans des cadres séparés et sont donc incapables de proposer des solutions adéquates aux problèmes systémiques que rencontre la région. L'IEP est disposé à faciliter la synergie entre les actions stratégiques des organisations internationales et les initiatives locales, qui obtiennent des résultats extraordinaires. Il ne peut y avoir de solutions au problème de l'interaction entre la dégradation écologique et les conflits sans le soutien des communautés locales. Il manque un lien entre les initiatives régionales de plusieurs milliards de dollars et les initiatives locales microfinancées. Il n'y a pratiquement aucune solution dont le coût se situe entre 0,5 et 1 million d'USD. Il est important d'établir un lien entre des solutions politiques très stratégiques et des solutions locales.

Ces dernières années, l'IEP a renforcé sa capacité à collecter et à accéder à des données au niveau des provinces des pays. Il est désormais possible d'établir des comparaisons entre différentes provinces et villes en fonction de leurs réponses à des problèmes spécifiques. Ces données détaillées peuvent être corrélées à des événements d'une plus grande surface géographique afin que des solutions locales et nationales appropriées puissent être proposées. Dans le cas spécifique de la région du Sahel, la dégradation écologique et l'activité terroriste sont transnationales et se recoupent aux frontières des pays et dans les zones de friction.

Quelque 47 pays sont confrontés à des menaces écologiques élevées ou extrêmement élevées en 2021. Plus de 3 milliards de personnes vivent actuellement dans ces pays et, d'ici 2050, ce chiffre devrait passer à 4,7 milliards. Selon les projections, les régions où les niveaux de paix sont les plus bas pourraient subir les augmentations de populations les plus fortes. Quelque 1,4 milliard de personnes devraient naître dans les 40 pays les moins pacifiques, avec une concentration importante en Afrique subsaharienne. Sur les 11 pays dont la population devrait doubler d'ici 2050, tous sont situés en Afrique subsaharienne. La dégradation écologique est la conséquence d'une population croissante. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire devrait atteindre 3,4 milliards d'ici 2050. Les chiffres augmentent depuis de nombreuses années, mais la guerre en Ukraine et la pandémie de COVID-19 ont aggravé la situation. En 2021, 82,4 millions de personnes ont été déplacées de force à la suite de conflits ou de catastrophes naturelles et ce nombre a doublé au cours des 10 dernières années. Depuis la guerre en Ukraine, ce chiffre s'élève probablement à plus de 100 millions.

Les tendances sur la perception de l'impact de la dégradation écologique et des changements climatiques sont préoccupantes. Moins de 50 % de la population s'inquiètent des effets de ces changements. Il convient d'observer en particulier les très faibles niveaux d'inquiétude en Chine, en Fédération de Russie et en Inde. Il est clair que les plus grands pollueurs du monde ont le plus grand impact sur l'évolution de la dégradation écologique.

M. K. Darwish (Égypte) demande à M. Stroobants s'il peut fournir des informations sur la migration illégale et en particulier fournir des chiffres.

M. S. Stroobants (Directeur pour la région Europe et MENA de l'IEP), intervenant, répond qu'il est important de comprendre les nombreuses raisons qui poussent les populations à quitter certaines régions. Une combinaison de facteurs, tels que les conflits et la dégradation écologique, ont renforcé de manière permanente le processus de déplacement forcé. Les ressources s'épuisent plus rapidement dans certaines régions en raison de la migration. Les inondations au

Pakistan, aggravées par les changements climatiques et la dégradation écologique, ont entraîné des déplacements massifs. Il est important de comprendre le lien entre la résilience et les effets des changements climatiques. À titre d'exemple, Haïti et le Japon ont subi des catastrophes naturelles similaires, mais les populations pouvaient rentrer chez eux plus rapidement au Japon. Il est peu probable que les gens puissent un jour rentrer chez eux en Haïti.

La légalité des migrations est une question à part, qui ne fait pas partie des discussions de la présente réunion. Le niveau de résilience des pays est l'une des causes majeures des migrations. De nombreux pays des zones sensibles n'ont pas la capacité d'organiser ou de gérer le flux de réfugiés. Il est donc important de se concentrer sur la résilience des pays dans l'organisation et la gestion des migrations forcées.

M. Y. Nassef (Directeur de la Division de l'atténuation au Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), intervenant, cite M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, qui a souligné que les changements climatiques ont un effet multiplicateur et constituent un facteur aggravant pour l'instabilité, les conflits et le terrorisme. Les défis associés doivent être abordés de manière intégrée afin de créer un cercle vertueux de paix, de résilience et de développement durable. Les impacts climatiques aggravent les conflits et exacerbent la fragilité. Lorsque la perte des moyens de subsistance plonge les populations dans le désespoir, les promesses de protection, de revenus et de justice deviennent plus séduisantes.

Dans leur utilisation des terres et de l'énergie, certaines activités économiques produisent des gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. L'augmentation des concentrations de ces gaz dans l'atmosphère entraîne des changements des températures mondiales moyennes, perturbant ainsi la pression atmosphérique et la configuration des vents. Ces perturbations provoquent des inondations, des sécheresses et des ouragans plus intenses et extrêmes. Les effets négatifs des événements climatiques ne sont pas répartis dans le monde de manière uniforme. Les populations les plus pauvres et les plus vulnérables sont touchées de manière disproportionnée, non seulement en raison de leur exposition géographique, mais aussi en raison de leurs capacités d'adaptation limitées. Les facteurs qui exacerbent ces vulnérabilités sont très similaires et rendent les populations plus vulnérables aux conflits et au terrorisme.

Les changements climatiques accentuent les menaces, ce qui alimente l'escalade des conflits et la radicalisation, et renforce la concurrence sur les ressources. Il existe une corrélation évidente entre les changements climatiques et les conflits. Selon le Comité international de la Croix-Rouge, 14 des 25 pays les plus vulnérables aux changements climatiques sont en proie à de violents conflits, qui entravent la capacité d'adaptation des populations. Les changements climatiques rendent également les populations plus vulnérables aux conflits, avec des cas de groupes terroristes qui exploitent les pénuries d'eau pour imposer leur domination. En outre, la pénurie d'eau est elle-même une manifestation des changements climatiques.

Des solutions et des actions communes sont nécessaires pour atténuer les changements climatiques et améliorer la résilience. La réduction des émissions de gaz à effet de serre est à saluer, mais les méthodes avancées de réduction des risques appliquées avant la survenance d'un choc ou d'une catastrophe externe sont importantes pour atténuer les pertes liées aux changements climatiques. Des solutions clés, telles que la réduction de la pauvreté et des inégalités, ou encore l'amélioration du développement humain, sont déjà inscrites dans les Objectifs de développement durable. Les changements climatiques sont anthropiques, une responsabilité mondiale de soutenir les plus vulnérables s'impose donc. Les pays devraient reconnaître leur responsabilité par des financements, des appuis techniques solides et la mise en place d'infrastructures aux niveaux régional, national et mondial. L'engagement financier annuel de 100 milliards d'USD en faveur des pays en développement est insuffisant. Il est également essentiel d'envisager des actions de réduction des risques après un choc ou une catastrophe externe. Après certaines catastrophes météorologiques, les actifs de nombreux pays sont complètement détruits. Le système d'appui actuel ne peut pas intervenir après coup et fournir des ressources pour la réhabilitation et la reconstruction. Des discussions sont en cours pour envisager des ressources financières pour les pertes et préjudices.

Les perspectives à long terme sur les changements climatiques évoluent progressivement. Il y a eu le passage d'un état d'esprit problème-solution vers un état d'esprit de conceptions créatives pour l'avenir. Aujourd'hui, la perspective consiste généralement à se concentrer sur des solutions à court terme à des problèmes immédiats. Les implications importantes de la révolution technologique et économique en cours et ses effets sur la technologie satellitaire, les mégadonnées et l'Internet des objets ont suscité peu d'attention. Imaginer un monde différent

fondé sur la paix, la prospérité, l'équité, le bien-être humain et la durabilité à la lumière des vulnérabilités actuelles est une manière de penser nettement différente par rapport à la perspective actuelle problème-solution. Une agrégation d'actions à court terme ne constitue pas un plan à long terme.

Il existe au niveau international un désir important d'adopter des normes minimales de résilience au niveau mondial par le biais de projets concrets et réalisables. Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a récemment lancé une initiative pour la couverture universelle des systèmes d'alerte précoce dans les cinq prochaines années. La mise en œuvre de telles mesures est logique pour tous les pays, quelle que soit leur exposition aux risques ou leur vulnérabilité. Des parallèles peuvent également être établis en ce qui concerne les conflits. Il espère que de nouvelles mesures seront prises dans d'autres domaines lors de la prochaine session de la Conférence des Parties en Égypte.

De nombreux pays de la région du Sahel ont souligné que les changements climatiques exacerbent certaines vulnérabilités liées aux conflits. Par exemple, au Soudan du Sud, les effets des changements climatiques sont susceptibles d'annuler les bénéfices durement acquis que le pays avait obtenus dans le cadre de la consolidation de la paix et de l'unité. Au Togo, il existe un plus grand potentiel de conflits au sujet des terres et des ressources en eau entre éleveurs et agriculteurs. Certains pays ont tenu compte des vulnérabilités liées aux conflits et au terrorisme et ont pris les mesures appropriées. Premièrement, le Burkina Faso a mis en œuvre un projet visant à créer un observatoire national du pastoralisme visant à concevoir et mettre en œuvre des actions d'adaptation ciblant spécifiquement la réduction des tensions liées à la concurrence pour les ressources. Deuxièmement, le Soudan a lancé un plan national d'éducation qui a réuni des groupes opposés en vue de voir comment gérer durablement les ressources en eau et en terres partagées, et comment atténuer les conflits qui en découlent. Troisièmement, des propositions ont été faites au Cameroun pour améliorer le système foncier de l'État en raison de la dégradation des terres et des ressources.

Des parallèles peuvent être établis entre les vulnérabilités dues aux changements climatiques et celles liées aux conflits et au terrorisme. En travaillant ensemble et en s'attaquant aux deux problèmes, les pays peuvent gérer leurs vulnérabilités de concert et optimiser leurs ressources.

Mme S.J. Marri (Pakistan), rappelant que son pays a récemment été victime d'inondations sans précédent, déclare que de nombreux autres pays dans le monde ont connu des catastrophes naturelles. Les changements climatiques sont une réalité. Il n'est pas certain que les pays soient prêts à accepter cette réalité et à donner la priorité aux changements climatiques. Des événements tels que la présente réunion ont beau être cruciaux, il est tout de même temps d'agir. Les pays doivent joindre le geste à la parole. Les changements climatiques ne vont pas s'arrêter et de nombreux autres pays en ressentiront les effets. Il est important de parler à la fois d'adaptation et de réduction des risques. Un soutien et des ressources sont nécessaires. La dégradation de l'environnement affecte le statut socio-économique des personnes vivant dans un pays donné, entraînant ainsi une vulnérabilité accrue et attirant des groupes indésirables.

L'intervenante se dit heureuse de constater que la présente réunion se concentre sur la région du Sahel. Elle espère qu'elle débouchera sur des actions qui permettront de trouver des solutions et, en définitive, de trouver des solutions au problème du terrorisme et de l'extrémisme.

M. M. Karimipour (Service de la prévention du terrorisme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)), intervenant par vidéo, déclare qu'il est important d'examiner les liens entre la prolifération du terrorisme et la manière dont la dégradation de l'environnement affecte le Sahel et la Corne de l'Afrique. Le recrutement et la violence terroristes sont plus fréquents dans les pays les plus vulnérables aux changements climatiques, notamment en Afrique. Même lorsque l'interaction entre la dégradation de l'environnement et le terrorisme est indirecte, les conflits violents au Sahel sont le résultat d'une concurrence accrue pour des ressources en terres, en eau et en pâturages qui sont en diminution, ainsi que de la migration humaine. Les changements climatiques ont rendu les zones écologiquement vulnérables plus fragiles, mettant en péril les moyens de subsistance des populations locales. Les changements climatiques ont également le potentiel d'exacerber la concurrence pour les ressources, alimentant ainsi l'escalade des conflits et la radicalisation. Les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad sont la parfaite illustration de ces problèmes. Dans cette optique, les changements climatiques ont été reconnus comme un risque pour la sécurité au niveau international.

La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU a lancé son alerte sur les tendances pour 2022, qui met l'accent sur les préoccupations liées à l'utilisation des produits de l'exploitation, du commerce et du trafic des ressources naturelles pour le financement du terrorisme. Parmi les défis reconnus dans l'alerte sur les tendances, il y a lieu de noter une coopération insuffisante entre les agences environnementales concernées, des lacunes dans la réglementation et l'octroi de licences pour le commerce des ressources naturelles, et un manque d'information sur la portée et l'ampleur de l'utilisation des produits. Les liens entre la dégradation de l'environnement et le terrorisme restant flous, les agences de l'ONU doivent se concentrer sur les conséquences tangibles indirectes, telles que celles mentionnées dans l'alerte aux tendances.

L'approche de l'ONUDC consistant à réagir rapidement aux nouvelles dynamiques et à fournir une assistance aux parlementaires peut être bénéfique aux pays les plus touchés. L'ONUDC peut aider les États membres de l'ONU à élaborer et à réviser la législation nationale pour se conformer aux cadres juridiques internationaux en matière de lutte contre le terrorisme, à concevoir des stratégies nationales de lutte contre le terrorisme et à encourager les réponses de l'ensemble de la société. M. Karimipour se félicite de l'opportunité d'établir des partenariats afin d'accroître le soutien offert par l'ONUDC sur les questions environnementales et les effets connexes sur le terrorisme et l'extrémisme violent.

M. K. Darwish (Égypte) indique que la Chambre des représentants de l'Égypte a accepté d'accueillir au Caire un bureau régional de lutte contre le terrorisme pour faciliter l'interaction entre l'Égypte et les pays du Sahel. L'objectif de cet accord est de réunir les pays du Sahel pour qu'ils échangent des informations, renforcent leurs capacités de lutte contre le terrorisme et instaurent la paix et la sécurité dans la région. Les aspects environnementaux constituent une partie essentielle du travail du bureau régional.

Les informations fournies au cours de la présente réunion seront utiles aux parlementaires dans leurs efforts d'élaboration d'une législation applicable. Le terrorisme touche toutes les régions, il est donc important de proposer des actions et de les traduire en lois. Les parlementaires doivent s'assurer que leurs gouvernements les écoutent. Ses pensées et ses prières vont au peuple du Pakistan.

Le modérateur dit que la création d'un bureau régional pour faciliter l'interaction entre les pays du Sahel et le Gouvernement égyptien est une initiative encourageante. Il espère qu'il y aura des discussions et une coopération entre le bureau régional et l'UIP.

M. G. Migliore (Italie) signale que la situation au Sahel change tous les jours. Les changements climatiques menacent de provoquer davantage l'instabilité et de compromettre la sécurité dans la région, et il faut agir immédiatement. L'Appel du Sahel représente un défi crucial pour l'UIP, en particulier parce qu'il ne s'agit pas simplement d'un problème régional, mais d'un problème mondial. Il est important de débattre des actions à entreprendre pour éviter les malentendus concernant les multiples dimensions et aspects concernés. L'éducation est un mécanisme clé pour faire évoluer la situation dans la région. Les parlements du monde entier doivent faire preuve d'un réel engagement envers l'Appel du Sahel.

M. N. Hounkonnou (Président du Réseau des académies africaines des sciences) affirme que les défis identifiés nécessitent une approche mondiale, avec la contribution de tous les acteurs concernés. Aucune solution ne peut être proposée sans une coopération entre toutes les parties. L'enseignement des sciences est nécessaire dans le cadre d'une approche globale, holistique et multidisciplinaire pour faciliter un développement inclusif et équilibré. La démocratie, l'environnement, le développement mondial et l'inclusion sont étroitement liés au niveau de l'enseignement scientifique. L'absence d'un enseignement scientifique exacerbe le problème du terrorisme.

Dans la région du Sahel, les taux d'alphabétisation des adultes sont inégaux, allant d'environ 82 % en Algérie à environ 30 % au Niger et au Mali. Ces taux variables ont exacerbé les crises économiques, politiques et sociales. La pandémie de COVID-19 a aggravé ces problèmes. En conséquence, les populations de ces régions sont marginalisées, avec un manque cruel d'infrastructures et de services de base offerts. Elles sont particulièrement sensibles au discours de certains groupes qui prétendent fournir des services de base, ces groupes jouant apparemment le rôle dévolu à l'État. La région souffre de l'impact des changements climatiques, mais la lutte contre ces changements nécessite que la population soit éduquée. La prolifération du terrorisme et des

groupes terroristes est due au manque d'éducation, la région étant un terrain fertile pour l'expansion de certains dogmes. De nombreux enfants ne vont pas à l'école ou apprennent beaucoup moins qu'ils ne le devraient. Les écoliers sont donc des cibles faciles et précieuses pour les abus, l'exploitation et l'enrôlement. Le taux d'analphabétisme est également élevé chez les femmes adultes en Afrique subsaharienne. Sans éducation, les gens ont des choix de carrière limités, ce qui entraîne des taux de chômage élevés et renforce la pauvreté et l'inégalité entre les sexes. L'analphabétisme affecte la capacité d'une personne à discerner le bien du mal et à faire des choix judicieux, ce que les groupes terroristes peuvent exploiter. Sans une population éduquée, une cohésion sociale et la tolérance, l'engagement civique et la paix ne peuvent être atteints. La science est le seul langage commun parlé par tous, indépendamment de la culture, de la religion et de la race.

M. D. Naughten (Irlande) souhaite adresser ses pensées au peuple pakistanais. Il dit que la communauté internationale peut aider à réaliser l'initiative de la Grande Muraille verte. Il exhorte les pays de la région du Sahel à s'engager en faveur de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans la mise en œuvre des projets transformateurs le long de la Grande Muraille verte.

L'Irlande a montré que les populations locales, les femmes et les jeunes, qui sont les principaux moteurs du changement, doivent être activement impliqués dans les mécanismes de résolution des conflits afin de bâtir la paix entre les populations qui appartiennent à des religions et traditions différentes. En abordant les questions liées aux changements climatiques, les gens peuvent se rassembler, indépendamment de leur appartenance ethnique et de leur religion, pour se concentrer sur des objectifs communs.

Mme Á. Vadai (Hongrie) dit qu'il y a une tendance à considérer les problèmes de la région comme une question qui ne concerne que les pays du Sahel. Une telle croyance est fausse. Tout problème survenant dans la région peut également avoir des répercussions sur d'autres pays dans le monde.

Le concept de sécurité ne se limite plus à l'action militaire, mais concerne également l'environnement, l'accès à la nourriture et le niveau de vie. Tous les groupes travaillant sur la question finiront par discuter d'un ou plusieurs aspects de cette définition actualisée et leurs travaux seront probablement interconnectés.

Les parlementaires doivent prendre les devants en fournissant des exemples et des solutions pratiques qui comprennent les contributions des différentes parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes. Le Forum des femmes parlementaires et le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP peuvent contribuer à accroître la sensibilisation à l'Appel du Sahel pour trouver des solutions. Les jeunes ont l'esprit ouvert en termes d'idées sur l'avenir. Les besoins et les désirs des populations locales doivent également être pris en considération.

Il est important de se rappeler qu'un financement adéquat est nécessaire. La sensibilisation des pays permettra d'assurer le financement à long terme des projets dans la région. Il sera plus facile de lancer des programmes et d'obtenir des financements si l'on se concentre sur les besoins des populations des pays du Sahel.

M. R. Shambash (Libye) dit que son pays est une porte d'entrée en Afrique par le nord et un pays voisin de la région du Sahel. La Libye a connu l'extrémisme, notamment après la révolution de 2011, et l'effondrement consécutif de ses institutions. Il s'inscrit en faux contre les remarques précédentes selon lesquelles la Libye réunit les conditions nécessaires au développement de l'extrémisme. La Libye a pris des mesures sans précédent en matière de lutte contre le terrorisme depuis 2017 et coopère avec les pays voisins et le monde entier pour faire face à ce fléau. Les pays du Sahel, et plus généralement de l'Afrique, font face au terrorisme en raison d'un sous-développement et d'une marginalisation importants. La Libye continuera à soutenir la stabilité et le développement en Afrique.

M. M. Bouden (Algérie) admet que la Libye va dans la bonne direction. Le pays n'est pas un siège du terrorisme, mais la question de la fourniture d'armes et d'armements n'a pas encore été suffisamment traitée. La situation sécuritaire en Libye affecte l'Algérie.

Mme M. Eza (Conseillère principale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie) affirme que le terrorisme touche tout le monde. Elle rappelle que l'APF n'est pas une initiative émanant de la France, mais plutôt un forum utilisant la langue française comme moyen de

communication. L'APF est composée de 91 assemblées parlementaires réparties sur quatre continents. De nombreux membres ont été touchés par des attaques terroristes, comme celles qui ont eu lieu récemment au Niger et au Sénégal. Le terrorisme revêt une importance directe pour tous les pays membres de l'APF. C'est pour cette raison que l'APF s'était associée à l'Appel du Sahel depuis qu'il a été créé.

De nombreuses réunions sur la lutte contre le terrorisme ont eu lieu. Il est maintenant temps de mener des actions mesurables et concrètes. Il est important de s'assurer que les mêmes idées sur la vision et la direction à prendre soient réparties de manière égale. L'action ne peut être menée qu'autour d'une vision unique et endogène, avec des idées proposées par des pays qui subissent des attaques terroristes à l'intérieur et sur leurs frontières.

L'APF est disposée à partager ses ressources et se tient prête à établir une forte convergence d'idées.

M. N. Bako Arifari (Bénin) souligne que l'Appel du Sahel arrive à point nommé. Depuis le début de la guerre en Ukraine, des milliards de dollars ont été alloués et distribués pour aider le pays. Ces efforts contrastent avec le manque de ressources financières mobilisées pour faire face à certaines vulnérabilités et à la question du terrorisme au Sahel. Même si cette région n'est pas actuellement au centre de l'attention internationale, elle connaît le plus grand nombre d'attaques terroristes.

Une étude récente montre que la plupart des actes terroristes ont pour origine une forme d'agression externe qui, combinée à des groupes internes ou à des phénomènes endogènes, provoque une plus grande instabilité. L'accès aux ressources, telles que les prairies et les pâturages, est également à l'origine de conflits plus étendus. Il est important d'intégrer les droits de l'homme et l'accès aux ressources dans toute solution potentielle. Les parlementaires doivent considérer la question de la dégradation de l'environnement comme étant une cause d'instabilité supplémentaire.

M. A. Kharchi (Algérie) rappelle que les changements climatiques constituent un risque multidimensionnel qui affecte les capacités des États à faire face aux problèmes de sécurité, de santé et d'environnement. Les changements climatiques représentent une question clé dans la recherche de solutions aux multiples crises régionales et internationales. L'impact des changements climatiques a été ressenti de manière plus accrue en Afrique. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Accord de Paris et le Programme de développement à l'horizon 2030 constituent les cadres d'action de la communauté internationale pour faire face à la crise climatique. Les changements climatiques ont également eu des répercussions significatives sur la paix et la sécurité au niveau international, engendrant des défis importants sur les plans politique et opérationnel. Les stratégies politiques et les efforts de paix en Afrique doivent tenir compte des défis liés au climat. Il reste encore beaucoup à faire pour élaborer une stratégie claire qui permette d'aborder les multiples questions en jeu. Les changements climatiques entraînent également une dégradation extrême de l'environnement, la désertification, la déforestation, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire. Le financement, le partage des technologies et le renforcement des capacités font cruellement défaut. L'Afrique ne reçoit qu'environ 4 % des ressources destinées au climat dans le monde, un taux bien en deçà des besoins. Les différentes parties prenantes doivent tenir leurs engagements et créer de nouveaux mécanismes susceptibles de garantir une version à long terme de l'adaptation pour les populations africaines, avec des initiatives axées sur les changements climatiques et le développement.

Les causes profondes des conflits et les facteurs aggravants doivent être traités de manière adéquate. Il est essentiel d'inclure les risques climatiques dans les débats sur la situation sécuritaire et les mécanismes applicables. Dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires régionaux, l'Algérie a pu intégrer les changements climatiques à la fois dans ses propres plans de développement et dans les stratégies régionales. Les besoins des pays de la région doivent être le fondement d'une action internationale et multilatérale. Les investissements doivent se concentrer sur le développement, la paix et la sécurité, et sur la croissance économique.

Le modérateur remercie tous ceux qui ont contribué aux échanges.

La séance est levée à 18 h 15.

Réunion-débat

Vers l'égalité des sexes : célébrer et comprendre les accomplissements des forums de femmes parlementaires

SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE

(Matin)

La réunion-débat est ouverte à 11 h 40 par Mme H. Fayez, membre du Conseil consultatif de Bahreïn et première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP, en qualité de modératrice.

La modératrice déclare que le débat servira à renforcer et orienter les forums de femmes parlementaires en vue de rendre les parlements plus sensibles au genre. Le but des présentations et des contributions sera de partager les pratiques parlementaires et d'améliorer la création, le fonctionnement et le rôle des forums.

Mme Z. Hilal (responsable du Programme du partenariat entre hommes et femmes et du Programme de participation des jeunes de l'UIP), illustrant ses remarques de diapositives, explique que l'importance des forums de femmes parlementaires est largement reconnue. Ils permettent aux femmes parlementaires de faire front commun au-delà des clivages partisans, d'améliorer ainsi leur action, de renforcer leur coopération et de montrer comment agit la démocratie au sein des parlements. Les forums compensent le faible nombre de femmes dans certains parlements, car ils les unissent et leur donnent l'occasion de parler d'une seule voix. Cela permet de remettre en question et de corriger les déséquilibres de genre dans les espaces parlementaires, et d'œuvrer en faveur de l'autonomisation des femmes.

Par la collaboration, les femmes peuvent partager leurs compétences et travailler à des objectifs communs en matière d'autonomisation des femmes et des filles, et d'égalité des sexes. Il est particulièrement utile de disposer d'une structure au sein des parlements pour faciliter la collaboration avec la société civile et les mouvements féministes hors des parlements nationaux.

De toute évidence, les forums de femmes et les commissions chargées des droits des femmes peuvent œuvrer de concert, en dépit des différences découlant de leurs spécificités. Ces commissions sont étroitement régulées par les parlements et elles détiennent un pouvoir législatif supérieur, alors que les forums sont plus informels et peuvent mener des activités de sensibilisation hors des parlements. Leur association est idéale pour faire progresser l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes. Les règles de procédure du parlement conditionnent souvent le choix entre un forum ou une commission et, dans certains parlements, il n'est pas possible de créer une nouvelle commission. Pour ces cas, un forum de femmes parlementaires s'avère essentiel.

Dans les parlements sensibles au genre, la promotion de l'égalité des sexes est de la responsabilité des hommes et des femmes. Ces parlements ont pris en charge la promotion et la protection de l'égalité des sexes, domaine dans lequel ils peuvent se poser en champion par rapport à d'autres institutions publiques et au sein de la société. Plus le parlement est sensible au genre, plus le thème de l'égalité des sexes est présent dans ses communications et ses plans d'action, montrant ainsi à la société, par l'exemple, comment promouvoir l'égalité et confirmant l'importance sur le plan national de l'égalité des sexes. En 2012, le *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* a été adopté à l'unanimité lors de la 127e Assemblée de l'UIP, et chaque parlement représenté à l'Assemblée actuelle doit donc maintenant l'avoir mis en œuvre. Les parlements sensibles au genre garantissent une représentation égale entre les parlementaires hommes et femmes, et au sein de leurs commissions, notamment celles chargées des finances, de la défense et de l'égalité des sexes. Ces parlements éliminent les obstacles à la présence et au pouvoir des femmes, et s'opposent au harcèlement et à la violence sexistes. Ils adoptent des mesures permettant de traiter efficacement les questions d'égalité des sexes et de mettre en place des lois, des politiques et des budgets en faveur de l'égalité hommes-femmes. Ils disposent des compétences, des ressources et de la volonté pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs travaux et l'encourager dans la société. Ils répondent aux divers besoins et centres d'intérêt des hommes et des femmes dans leurs propres structures, activités et méthodes de travail.

De nombreux forums de femmes parlementaires ont fait, ou ont contribué à faire, du devoir de protéger les droits des femmes et de promouvoir leur autonomisation une cause commune. Outre les initiatives entreprises par les parlements représentés ici, le Forum des parlementaires soudanaises a amélioré les relations professionnelles en rassemblant, après le conflit, des femmes de différents partis politiques. En Estonie, Indonésie et Pologne, les forums de femmes ont pris position en faveur d'une législation permettant un accroissement de la participation des femmes à la vie politique et l'arrêt de la violence à leur encontre. En Équateur et Mongolie, ces forums ont permis la mise en place d'une législation en matière d'éducation et de santé, notamment pour la santé des mères et des filles. Les forums de femmes ont entraîné un renforcement des capacités pour les femmes parlementaires du Kenya, du Laos et du Maroc, où des séminaires et une formation des nouveaux membres ont été organisés. Certains forums ont également travaillé sur les questions de leadership et de résolution des conflits.

La modératrice précise que des représentantes des parlements de Djibouti, d'Irlande et du Rwanda ont été invitées à expliquer comment les forums de femmes ont influé sur les parlements et créé des partenariats avec certains acteurs. En partageant leurs accomplissements et les défis qu'elles ont relevés, ces représentantes vont planter le décor d'un débat permettant de mieux comprendre les facteurs contribuant à l'influence politique des femmes.

Mme F. Mohamed Hamadou (Djibouti), intervenante, déclare que le Forum des parlementaires djiboutiennes a œuvré pour l'adoption d'une loi garantissant qu'au moins 25 % des parlementaires de l'Assemblée nationale sont des femmes. Le Président de Djibouti, M. Ismaïl Omar Guelleh, a piloté cette initiative et a aidé les femmes à rallier les plus hautes sphères politiques et décisionnaires du pays. Il a également permis la création du Forum des parlementaires djiboutiennes, ce qui représente une étape importante, et a fait en sorte que les femmes occupent 25 % des postes au gouvernement et dans les institutions publiques. Grâce à ces initiatives, de nombreuses femmes cultivées et instruites ont pu profiter de l'opportunité et de l'honneur de servir leur pays en tant que représentantes élues. Les femmes jouent un rôle actif dans le développement socio-économique de Djibouti et elles sont présentes au gouvernement, au parlement et dans les processus de prise de décision.

Le Forum des parlementaires djiboutiennes réunit toutes les femmes parlementaires, quels que soient les clivages partisans, les différences de communautés ou de générations, en vue de promouvoir le rôle des femmes au sein et en dehors du parlement. Ce Forum aide les femmes parlementaires à créer un environnement de travail dans lequel elles peuvent trouver leur place et exercer pleinement leurs fonctions parlementaires.

Un plan d'action soulignant l'importance d'améliorer la santé des femmes et des enfants a été adopté. En 2020, le parlement a voté une loi pour éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles. Au cours du vote, l'élan de solidarité entre les femmes a incité d'autres parlementaires à voter en faveur de cette loi. Des travaux similaires ont été encouragés pour montrer l'exemple au sein des parlements.

Mme L. Clifford-Lee (Irlande), intervenante, explique que la vision du Forum des parlementaires irlandaises porte sur l'égalité des sexes dans la représentation au parlement et dans les conseils municipaux et des comtés. Ce forum réunit les femmes parlementaires au Parlement irlandais et au Parlement européen, quelle que soit leur appartenance politique, en vue de promouvoir et d'encourager la participation des femmes à la vie politique. Il œuvre en faveur de la législation, des politiques et d'autres initiatives concernant la condition féminine et la société.

Le Forum des parlementaires irlandaises a débattu de la précarité menstruelle dans les deux chambres du parlement, ce qui a porté cette question à l'ordre du jour politique national. En 2020, le programme du gouvernement comportait des engagements en matière de précarité menstruelle, ce qui a abouti à une législation et à la mise en place de projets pilotes pour proposer des protections périodiques gratuites dans certaines écoles et communautés vulnérables, avant un déploiement à l'échelle nationale. Le Forum des parlementaires irlandaises a également fait campagne en faveur du congé de maternité pour les femmes politiques du parlement et des autorités locales. Les travaux du Forum ont permis de sortir cette question de son statut de tabou et, bien qu'il n'y ait pas de structure formelle pour que les femmes politiques bénéficient d'un congé de maternité, des dispositions informelles ont pu être prises, ce qui démontre une évolution culturelle importante. Il faut espérer que les actes et le soutien du Forum vont encourager d'autres femmes à se présenter aux élections législatives nationales. Le Président de la chambre basse a créé un forum chargé de faire des propositions pour rendre le parlement plus inclusif, adapté aux familles et sensible au genre. Ce forum s'est montré actif à cet égard et a présenté une feuille de route précisant comment le parlement pouvait atteindre ses objectifs.

En 2018, l'Irlande a organisé le premier Congrès international des forums de femmes parlementaires (*International Congress of Women's Parliamentary Caucuses*), et a ainsi réuni plus de 200 déléguées à Dublin pour débattre de leurs travaux et tisser des liens. L'Irlande dispose de 31 autorités locales, dont certaines ont créé des forums de femmes, ce qui représente un pas important vers une plus grande participation des femmes à la vie politique. De nombreuses parlementaires irlandaises ayant commencé leur carrière au sein d'une institution locale, il faut accroître le nombre de femmes élues dans une autorité locale pour que plus de femmes siègent au parlement national. Seuls 25 % des responsables politiques locaux irlandais sont des femmes et la représentation varie entre les zones urbaines et rurales. Eu égard à ce déséquilibre des genres dans le monde politique irlandais, les forums régionaux et locaux peuvent représenter un espace pour les femmes, quelles que soient leurs opinions politiques ou idéologiques, en vue de débattre de questions clés et de proposer un accompagnement, un mentorat informel et des informations. Un tel espace est particulièrement utile aux nouvelles venues. Il est essentiel que, une fois élues, les femmes restent en politique et se fassent réélire.

Le Forum des femmes de l'Assemblée de l'Irlande du Nord, en tant que forum transpartisan de femmes parlementaires, est encore plus important dans une société sortant d'un conflit et devant gérer ses traumatismes. Ses travaux sont d'autant plus louables que la réconciliation et la collaboration en vue du maintien de la paix sont d'une importance capitale.

La modératrice estime qu'il est essentiel de resserrer les liens entre les forums de femmes dans le monde et avec d'autres acteurs.

Mme H. Murangwa (Rwanda), intervenante, explique que le Forum des parlementaires rwandaises a été créé après le génocide rwandais. Le tissu de la société rwandaise a été détruit, chaque pan de la société a dû être reconstruit et la violence sexuelle a servi d'arme de guerre contre les femmes. Dans ce contexte, les 12 fondatrices du Forum ont mis de côté leurs différences politiques, ont affirmé leur solidarité avec les femmes et se sont fermement exprimées pour traiter les questions relatives à la condition féminine et les conséquences du génocide, tout en œuvrant pour l'autonomisation des femmes. Leur vision est une société unie, pacifique, prospère et sensible au genre, dans laquelle les citoyens sont égaux devant la loi, bénéficient de chances et de droits égaux, et où l'autonomisation des femmes est assurée. Cette vision n'a pas cessé de guider les travaux du Forum.

La volonté politique est à la base de l'impact positif du Forum sur la transformation socio-économique. Sympathisant du mouvement *HeForShe*, le Président Paul Kagame a défendu l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au Rwanda. L'inclusion des hommes dans le Forum a renforcé l'action sur le genre, car ceux-ci ont milité pour une remise en cause des stéréotypes, des mentalités patriarcales et des aspects négatifs de la masculinité. Les partenariats stratégiques avec des institutions nationales et des interlocuteurs publics ou privés, notamment des acteurs nationaux et internationaux, continuent de faire du Forum un agent de changement efficace et pertinent. Les femmes ont contribué à la reconstruction du Rwanda et à la négociation de la paix, et les partenaires en matière de développement ont constitué autant d'atouts dans tous les aspects du renforcement des capacités.

Le Forum occupe une place stratégique au Parlement rwandais et son action est déterminante en matière de changements législatifs. Un quota constitutionnel de 30 % de femmes a été mis en place et a permis d'accroître le nombre de femmes au gouvernement, au Sénat, à la Chambre des députés et dans les institutions locales. Grâce à la loi *gacaca*, les affaires de viol et de violence sexuelle à l'encontre des femmes, ayant eu lieu pendant le génocide, peuvent être considérées comme des meurtres commis avec préméditation et de propos délibéré. La loi sur la prévention et la sanction de la violence sexiste a été votée. Elle érige cette dernière en infraction pénale et remet en cause l'idée qu'il s'agit d'une question familiale. Les révélations s'accroissent et le Forum peut faciliter l'accès des victimes à la justice. La loi sur les droits des enfants, qui garantit le droit à l'égalité des chances pour les filles, les garçons et les enfants handicapés, a été votée. La loi organique instituant une budgétisation sensible au genre a rendu obligatoire, pour toutes les agences budgétaires, la présentation d'un budget sensible au genre, ce qui œuvre en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Des résultats concrets ont été obtenus pour certains indicateurs de développement socio-économique, avec plus de 80 % d'hommes et de femmes qui peuvent accéder aux services médicaux de leur communauté. Des centres de développement de la petite enfance sont disponibles sur les lieux de travail pour traiter la question des ressources humaines. Soixante-quatre % des femmes entre 15 et 49 ans peuvent accéder aux services de planning familial et 98 % d'entre elles peuvent bénéficier de soins prénatals de la part

d'un prestataire qualifié. Les droits de succession des filles ont été rendus égaux à ceux des garçons. La loi sur la famille encourage l'égalité des sexes et elle a été révisée pour assurer l'enregistrement des nouveau-nés à la naissance et dans les centres médicaux. Cette révision a facilité l'accès des femmes aux démarches administratives et a optimisé l'entrée de leurs enfants dans le système de santé. La législation sur le travail a été améliorée pour garantir un salaire égal entre hommes et femmes, et pour éliminer la violence sur le lieu de travail. La législation foncière assure des droits égaux en matière de propriété des terres. Étant donné les pertes en hommes pendant le conflit, les femmes ont accédé plus facilement à la propriété foncière et, par voie de conséquence, aux ressources productives, aux prêts bancaires et à d'autres possibilités connexes.

Les travaux doivent se poursuivre eu égard à la quantité disproportionnée de tâches ménagères effectuées par les femmes, à la persistance des mentalités patriarcales conditionnant les relations de pouvoir entre hommes et femmes, au manque de femmes dans les postes dirigeants et au nombre important de femmes dans les emplois non structurés. Le Forum continuera d'agir en tant que groupe de réflexion, d'œuvrer en faveur d'un parlement sensible au genre et d'exercer une influence pour entraîner une transformation sociale ne laissant personne de côté.

La modératrice invite les participantes à débattre des facteurs contribuant à une intégration réussie des forums dans les travaux des parlements, à l'influence des groupes de femmes parlementaires sur la transformation des parlements en institutions plus sensibles au genre, aux obstacles à la mise en place de ces groupes, aux exemples de réussites et au rôle que jouent les partenariats dans la création et l'efficacité de ces groupes.

Mme W. Qamar (Pakistan) estime que l'engagement du Pakistan en faveur des droits de l'homme découle de sa Constitution et de ses devoirs envers son peuple. Chaque citoyen pakistanais doit vivre dans l'égalité, la dignité et la liberté. Le parlement accorde une grande importance aux objectifs interdépendants de développement, de droits de l'homme et de démocratie. L'engagement politique à cet égard est fort et sans équivoque.

Les femmes contribuent au développement du Pakistan et participent toujours aux assemblées législatives. Elles peuvent être directement élues et la Constitution pakistanaise garantit des quotas de 17 % et 16 % à l'Assemblée nationale et au Sénat, respectivement. Depuis sa création en 2008, le Forum des femmes parlementaires s'est progressivement imposé sur diverses questions au sein d'un parlement dominé par les hommes. Ce Forum est axé sur la mise en place d'une législation sensible au genre, l'orientation de la politique et la sensibilisation au genre des deux chambres du parlement. Les travaux ont porté sur la législation dans des secteurs clés, notamment le harcèlement sur le lieu de travail, les poursuites judiciaires concernant les biens et la protection des femmes. Le Forum a examiné certains enjeux et certaines questions en matière de mise en œuvre des programmes et des lois, et il a proposé des solutions. Parmi les accomplissements clés, on peut citer les travaux sur la protection des droits des handicapés, l'accroissement du nombre de femmes officiers de police et la mise en place de réformes électorales ayant une perspective de genre. Actuellement, le Forum examine la législation et les programmes existants, s'assure d'une budgétisation sensible au genre et aide les victimes, en particulier les femmes, après les récentes inondations. Grâce aux efforts du Forum, 60 % des diplômés de l'université de médecine sont des femmes. Une équipe de plus de 100 000 professionnelles de santé apportent à domicile des soins de base, ce qui a joué un rôle essentiel dans le redressement du programme de vaccination du Pakistan. Les attaques à l'acide continuent de régresser et on espère les éliminer d'ici à l'année prochaine.

Les femmes représentent un quart de la main-d'œuvre pakistanaise et 5 % occupent des postes clés. Ce chiffre est en augmentation et le Forum s'est engagé à le porter à 50 %. La Banque d'État du Pakistan est résolue à ce que les femmes représentent au moins 20 % de son personnel d'ici à 2023 et il existe une banque distincte pour les femmes uniquement. Au cours de la dernière décennie, on a assisté à un accroissement de 20 % du nombre de femmes travaillant dans l'administration fédérale et provinciale, dont un grand nombre qui occupe des postes importants. Dix-sept pour cent des juges sont des femmes.

Mme N. Lesuuda (Kenya) fait valoir que les femmes sont indispensables en matière de gouvernance et qu'elles ne doivent pas être laissées de côté. La réalisation de l'égalité des sexes sur les plans national et mondial est donc essentielle.

Bien que la première femme ait été élue au Parlement kényan en 1969, les hommes continuent de dominer la vie politique. Des initiatives ont porté sur l'égalité des chances pour les femmes, notamment dans la sphère politique. À cet égard, le Kenya a adopté une robuste

Constitution en 2010 prévoyant d'éliminer tous les obstacles formels empêchant les femmes de participer à la vie politique. Des groupes continuent de travailler pour accroître le quota de femmes élues ou nommées.

En 2002, après la formation de l'Association parlementaire des femmes du Kenya (KEWOPA), qui transcende les clivages partisans et couvre les deux chambres du parlement, la campagne pour l'autonomisation des femmes en politique s'est invitée au parlement. Cette Association promeut et protège la démocratie, elle défend les droits des femmes et œuvre en faveur d'une société dans laquelle hommes et femmes sont représentés à parts égales au parlement et dans les processus décisionnels, que ce soit dans les sphères publiques ou privées. La KEWOPA a joué un rôle déterminant dans les débats parlementaires, en particulier pour les questions concernant les femmes, les enfants, les handicapés et d'autres groupes marginalisés. Grâce à l'Association, les femmes parlementaires ont bénéficié d'opportunités pour participer aux travaux législatifs et, dans ce contexte, une crèche a été mise à disposition dans les nouveaux locaux parlementaires. L'Association a enrichi les débats et assuré le respect de l'exigence constitutionnelle selon laquelle pas plus des deux tiers des membres des organismes élus ou nommés ne doivent être du même sexe. Plus de 700 femmes leaders et membres des assemblées des comtés ont bénéficié d'un mentorat.

Après l'évaluation de genre de 2016 effectuée en collaboration avec l'UIP, un bureau pour les femmes a été créé afin de coordonner les programmes destinés aux femmes parlementaires. Au cours du 12e parlement, ce bureau a effectué des activités d'initiation et de renforcement des capacités afin d'accroître la participation des femmes aux débats en séance plénière. Il a soutenu les activités législatives. L'engagement de la KEWOPA envers le bureau se poursuivra pendant le 13e parlement.

Le Parlement du Kenya continue d'accompagner la KEWOPA et l'Association des sénatrices kényanes (*Kenya Women Senators Association*). L'inclusion des genres fixe un cap positif en encourageant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, nationalement et internationalement.

Mme A. Larouche (Canada) déclare que la pandémie de COVID-19 a interrompu les activités des forums. L'organisme *Femmes et égalité des genres Canada* a étudié comment les femmes ont été impactées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19 et il a analysé les mesures gouvernementales. D'autres questions, comme la sécurité alimentaire, continuent d'avoir un impact important sur les femmes et ces sujets peuvent être mis en avant par des organismes parlementaires officiels.

Des institutions locales, comme l'Assemblée nationale du Québec, disposent de forums de femmes parlementaires. Il existe également des groupes de travail pilotés par des femmes, qui réunissent des hommes et des femmes issus de tout le spectre politique afin de débattre de questions sensibles, notamment de la violence à l'encontre des femmes. Plus d'une centaine de propositions ont été faites dans *Rebâtir la confiance*, rapport sur la stratégie gouvernementale de lutte contre les violences sexuelles et familiales. Ces initiatives résultent des efforts concertés des femmes par-delà les clivages partisans et des espaces dont elles disposent. Le massacre de 14 étudiantes en ingénierie, à Polytechnique Montréal en 1989, a mis en évidence le problème de la violence contre les femmes et la nécessité d'espaces non partisans pour travailler sur les questions spécifiques aux femmes.

Mme A. Sarangi (Inde) estime que, étant donné la diversité en Inde, traiter les inégalités est de la plus haute importance. Le premier objectif politique du gouvernement est de faire évoluer toutes les couches de la population, y compris les femmes. Narendra Modi, Premier Ministre, a piloté un changement de paradigme qui consiste à passer du développement en faveur des femmes au développement dirigé par les femmes. On espère que les femmes seront à égalité avec les hommes dans le développement rapide et durable que connaît l'Inde, et que ce pays deviendra autosuffisant. La Constitution indienne a été amendée pour faire en sorte qu'au moins 33 % des personnes employées par des mouvements citoyens soient des femmes. Actuellement, les femmes représentent 46 % et sont présentes à l'Assemblée législative d'État, aux assemblées législatives dans les territoires et au parlement.

Le gouvernement indien lance des initiatives de renforcement des capacités afin d'aider les femmes élues à jouer un rôle de catalyseur du changement social sur le terrain. Depuis 2005, la budgétisation sensible au genre a été institutionnalisée et de nombreux gouvernements d'État ont emboîté le pas pour mettre sur pied des programmes et des schémas sensibles au genre. Le mandat de la Commission nationale des femmes couvre presque tous les aspects du développement en faveur des femmes. Il prévoit des conseils sur le développement

socio-économique des femmes, leur représentation dans tous les domaines, et l'identification et l'élimination des pratiques discriminatoires. Cette Commission développe des programmes en faveur de l'autonomisation des femmes, elle facilite l'accès à certaines opportunités et aide les femmes à prendre leurs propres décisions.

Un langage neutre du point de vue du genre a été adopté dans les règles de procédure du parlement et pour les activités quotidiennes. Les femmes ont accès à des installations sensibles au genre, par exemple une crèche et un salon pour les femmes. Un comité a été créé pour traiter les plaintes concernant le harcèlement sexuel. La chambre basse du parlement a pris des mesures pour que les femmes puissent participer aux délibérations.

Mme V.K. Bhatnagar (Fidji) déclare que les Rwandaises sont une source d'inspiration. Leurs efforts après les horreurs du génocide et leurs accomplissements, le Rwanda ayant le nombre de femmes le plus important des parlements dans le monde, sont louables.

La Constitution de la République des Fidji (2013), le Plan de développement national sur 5 et 20 ans (*Five-year and 20-year National Development Plan*) et la Politique nationale sur le genre (*National Gender Policy*) attestent de l'engagement des Fidji envers la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Ces éléments guident l'action du gouvernement et respectent les cadres de travail et les engagements internationaux, notamment les Objectifs de développement durable, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Les stratégies et les politiques des ministères font progresser l'égalité des sexes et intègrent des opportunités pour les femmes et les filles. Selon la première partie de la CEDEF, les États doivent mettre en place des politiques et une législation condamnant toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les Fidji se sont mis en conformité en élaborant une charte des droits, au sein même de la Constitution, qui rend obligatoire la liberté de toutes les personnes morales. Les Fidji ont inscrit dans la législation et les politiques leur engagement envers l'égalité des sexes, avec notamment la Loi sur la violence familiale (*Domestic Violence Act*) en 2009, la Loi sur la protection de l'enfance (*Child Welfare Act*) en 2010, la Loi sur la criminalité (*Crimes Act*) en 2009, la Loi sur le droit familial (*Family Law Act*) en 2003 (amendée en 2005), la Loi (amendement) sur les relations professionnelles (*Employment Relations (Amendment) Act*) en 2018, la Loi sur les droits des handicapés (*Rights of Persons with Disabilities Act*) en 2018, la Loi sur la cybersécurité (*Online Safety Act*) en 2018, la Loi sur les changements climatiques (*Climate Change Act*) en 2021 et la Politique nationale sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail (*National Policy on Sexual Harassment in the Workplace*) en 2007. Les processus parlementaires et les commissions permanentes ont pour mission de prendre pleinement en considération l'égalité des sexes et de tenir compte de l'impact sur les hommes et les femmes.

Le Groupe des parlementaires fidjiennes du Commonwealth a été créé pour traiter des questions concernant les femmes parlementaires et pour mettre en œuvre l'égalité des sexes dans les parlements et les commissions parlementaires. Les Fidji ont effectué une évaluation du genre pour le gouvernement dans son ensemble, première initiative de ce type dans la région Pacifique, celle-ci démontrant la volonté des Fidji de ne laisser personne de côté. Des données et des statistiques améliorées sont censées permettre une représentation plus précise des vies des femmes et des filles aux Fidji, ce qui facilitera le développement de politiques fondées sur des faits.

Les Fidji sont le premier pays insulaire du Pacifique, le seul avec l'Australie, à mettre en place une approche gouvernementale globale basée sur des preuves, destinée à éliminer la violence à l'encontre des femmes et des filles. Depuis 2021, elle a notamment donné lieu à des consultations dans tout le gouvernement et toutes les communautés, pour 13 contextes clés. Elle a identifié les causes et les conséquences de la violence contre les femmes et les filles aux Fidji, et a étudié la manière de prévenir la violence.

Le Groupe des parlementaires fidjiennes du Commonwealth a tenu une réunion hybride avec des femmes de toutes les Fidji, ce qui a représenté une occasion de poser des questions aux parlementaires.

L'éducation est la clé de la réussite et tous les enfants, quel que soit leur genre, ont droit à une éducation aux Fidji. L'enseignement est gratuit jusqu'au niveau universitaire et des mécanismes de prêts sont disponibles pour aller plus loin.

Mme P. Appiagyei (Ghana) estime que la création de forums de femmes parlementaires est vitale pour unir les législatrices des différents partis politiques. Ces forums ont amélioré le statut des femmes au parlement, ils ont accru leur influence sur les décisions politiques et ont accompagné les législatrices. Les forums de femmes offrent des opportunités de mentorat pour les

nouvelles parlementaires, ce qui leur permet d'étendre leurs réseaux professionnels. Ils assurent également des travaux dans les domaines parlementaires du plaidoyer, de la formation et de la sensibilisation.

L'accompagnement assuré par l'UIP en matière de renforcement des capacités des forums de femmes parlementaires a été apprécié. Le Forum a été créé pour accroître la présence des femmes au Parlement ghanéen. L'ensemble des 40 femmes parlementaires a suivi une formation visant à accroître leur participation au secteur public et à les préparer aux missions. Le Forum a joué un rôle déterminant pour défendre des lois, par exemple la loi successorale sans testament, qui aide les femmes et les personnes vulnérables dans les ménages. Il défend actuellement un projet de loi pour la discrimination positive et un autre sur les conjoints. Le Forum a accompagné financièrement les étudiants et les personnes âgées. Les jeunes et les personnes vulnérables reçoivent également un soutien financier et une formation pour acquérir des compétences et devenir financièrement indépendants.

Les membres du Forum des femmes parlementaires promeuvent les intérêts des femmes dans leur parti politique et leur circonscription. Le Forum a joué un rôle clé pour prévenir les pratiques culturelles néfastes, notamment les mutilations génitales féminines, la violence familiale, le viol, le mariage des enfants et les rites de veuvage. Il mène des efforts pour garantir que les filles reçoivent une éducation au Ghana et demande instamment au Gouvernement du Ghana de signer la CEDEF.

Le Forum des femmes parlementaires analyse les implications en matière de genre des projets de loi parlementaires et des politiques nationales. En dépit des réussites concernant la législation sensible au genre, la nécessité de travailler par-delà les clivages partisans rend le travail des membres difficile quand il s'agit de trouver un terrain d'entente. Les forums demandent un travail acharné et un certain dévouement, et le faible nombre de femmes dans les parlements influe sur la capacité des forums à traiter les questions d'inégalité des sexes. Outre la gestion des questions quotidiennes, les membres doivent lever des fonds, ce qui peut réduire l'efficacité des forums et mécontenter les concitoyens. Une solution consiste à inclure les hommes dans ces forums pour parvenir à la parité hommes-femmes.

Mme Z.D. Mohamud (Somalie) déclare qu'un forum de femmes existe dans les chambres haute et basse du parlement. Les femmes sont sous-représentées dans les deux chambres et les forums ont œuvré pour faire passer une loi, en attente d'approbation, en vue de définir un quota de femmes et d'entériner leurs droits en matière d'éducation, de santé et de travail. L'égalité des chances pour les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les secteurs.

Les Somaliennes hésitent à s'impliquer en politique et les forums ont travaillé à inverser cette tendance pour changer le pays. La Somalie subit une instabilité politique, des problèmes économiques et un conflit. On espère que la participation des femmes en politique créera des solutions, comme cela a été le cas au Rwanda.

Mme E. Jailosi Jolobala (Malawi) explique que le Forum des femmes parlementaires a été constitué pour encourager les femmes à participer à la vie politique. En l'absence de financement des forums au Malawi, ce Forum a été assimilé à une commission parlementaire, ce qui lui a permis de trouver un lieu de réunion. Il a contribué au vote des lois, comme la Loi sur l'égalité des genres (*Gender Equality Act*) et la Loi sur le mariage, le divorce et les relations familiales (*Marriage Divorce and Family Relations Act*). L'Assemblée nationale a élu sa première Présidente. Le Forum des femmes parlementaires a lancé une étude pour aider les victimes de viol à obtenir justice et il a effectué des campagnes de sensibilisation visant à promouvoir les avantages liés à l'élection de représentantes des circonscriptions. Des visites ont été organisées dans des écoles primaires pour montrer comment, par l'éducation et le travail, les élèves peuvent également devenir des parlementaires. Le Forum a collaboré avec la société civile et le Ministère chargé de l'égalité hommes-femmes. Un consultant a été embauché pour analyser le budget parlementaire afin de savoir s'il est sensible au genre. Des travaux sont en cours pour inclure des hommes dans le Forum et définir un quota de femmes au parlement.

Mme F. Cham (Gambie) constate que la Gambie a la chance d'avoir un ministère et une commission chargés du genre, des enfants et de la protection sociale. Ce ministère et cette commission collaborent à des questions touchant les femmes et les enfants, par exemple le viol, les mutilations génitales féminines, la violence sexuelle et sexiste, et la traite et l'exploitation des enfants. Le ministère propose aux femmes une formation à l'agriculture et à l'entreprise. Cette mobilisation aide les femmes à gagner des élections au parlement ou dans les institutions locales.

Le Forum s'est réuni avec des partenaires qui soutiennent les Gambiennes. Le Gouvernement gambien est composé de femmes à hauteur de 20 % et on espère voir ce chiffre monter à 30 %. Un travail de sensibilisation est en cours pour que les écoles et les cursus présentent aux enfants des femmes à des postes politiques à responsabilité. Les normes sociales, qui veulent que les femmes assurent les tâches ménagères et ne prennent pas de décisions au sein du ménage, entravent la participation des femmes en politique et certaines Gambiennes ne se montrent pas solidaires des autres femmes. En réaction à cela, le Forum sensibilise à la possibilité que les femmes participent à la vie politique.

Mme M. Saleh (République arabe syrienne) déplore que les disparités de genre réduisent le rôle des femmes dans les espaces publics. En 2019, l'Assemblée du peuple de la République arabe syrienne a mis en œuvre des politiques sensibles au genre et a amendé la Loi sur l'état civil (*Personal Status Law*) afin d'établir un nouvel âge auquel une personne a le droit de se marier et pour confier aux femmes l'autorité parentale sur leurs enfants. Prenant en compte les changements survenus au cours de la précédente décennie, ces amendements ont également permis d'établir l'égalité des deux époux devant la loi. Il est important que la législation soit sensible au genre, qu'elle représente un tremplin pour d'autres évolutions. La législation syrienne protège les femmes de la violence sexiste, mais pas de la violence familiale et les femmes ne peuvent toujours pas transmettre à leurs enfants leur nationalité. Les femmes doivent faire partie des processus législatifs et parlementaires, et le Gouvernement syrien s'engage à mettre en œuvre les lois et conventions internationales eu égard aux droits des femmes.

Mme E.N. Matiko (République-Unie de Tanzanie) fait valoir que, 10 ans après la mise en application du *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre*, la République-Unie de Tanzanie a fait des progrès en matière d'égalité des sexes. Elle a élu sa première Présidente, qui a rapidement fait de la question du genre une priorité. Avant son élection, les questions de genre relevaient du Ministère de la santé, mais la Présidente a créé un ministère spécifique, et une commission permanente sur ces questions est sur le point d'être constituée au parlement.

L'éducation est devenue une priorité et une parlementaire a été nommée pour superviser l'éducation des filles. Le gouvernement fait construire dans chaque région une école secondaire de filles afin qu'elles étudient les sciences. Grâce à ces efforts, 12 % des ingénieurs en République-Unie de Tanzanie sont des femmes. La proportion de femmes dans les professions juridiques et administratives s'est également accrue depuis l'entrée en fonction de la Présidente.

Le forum de femmes qui existe au parlement sert de groupe de réflexion pour analyser certaines questions avant de prendre des mesures sur le renforcement des capacités des parlementaires. Ce forum collabore étroitement avec des hommes parlementaires. Le gouvernement propose aux filles des produits d'hygiène afin qu'elles aient le même taux de présence que les garçons.

La modératrice invite les intervenantes à présenter leurs observations finales.

Mme L. Clifford-Lee (Irlande) estime que les diverses contributions ont été riches d'enseignements. Les réunions de sensibilisation ayant lieu au Malawi sont particulièrement intéressantes. Les réussites obtenues par les Rwandaises dans le développement de leur pays sont louables.

Mme F. Mohamed Hamadou (Djibouti) explique que les discussions fructueuses qui ont eu lieu représentent une source d'inspiration.

Mme H. Murangwa (Rwanda) précise qu'il ne suffit pas de leaders et d'une législation. Une orientation stratégique doit être donnée à toutes les actions. À tous les niveaux d'autorité, une cohérence doit exister pour que l'action sur le genre soit mise en œuvre dans le respect de la loi et de la volonté des dirigeants.

Mme Z. Hilal estime que la participation des hommes aux forums et le rôle des présidentes sont des thèmes que l'UIP doit explorer plus avant. L'UIP propose son accompagnement pour créer des forums de femmes. Elle peut également faciliter l'accès à des ressources et au partage des compétences, des connaissances et de l'expérience.

L'événement prend fin à 13 h 15.

Atelier sur les changements climatiques

VENDREDI 14 OCTOBRE

(après-midi)

L'atelier est ouvert à 15 h 05, par Mme A. Mulder, Présidente de la Commission permanente du développement durable, en qualité de modératrice.

La modératrice déclare que les parlementaires doivent absolument se mobiliser sur le thème des changements climatiques, l'un des problèmes mondiaux les plus graves, car ils peuvent faire bouger les lignes.

M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, constate que, outre l'action des organisations multilatérales, il est essentiel d'avoir un débat libre et ouvert sur la lutte contre les changements climatiques. Il demande aux participants ce qui les préoccupe le plus en la matière et ce que doivent faire l'UIP et ses Membres.

La modératrice, s'exprimant en tant que parlementaire néerlandaise, s'inquiète particulièrement de la sécurité de l'emploi pour les jeunes générations et estime que l'économie circulaire peut représenter une solution à cet égard. On espère qu'une économie intégralement circulaire existera en Europe d'ici à 2050, mais une collaboration sera nécessaire. En tant que parlementaire, elle peut faire pression sur son gouvernement afin de créer un nouveau projet économique tourné vers la création d'emplois et bénéficiant à toute la société.

M. A. Gajadien (Suriname) déclare que les êtres humains dépendent les uns des autres et de la nature. L'impact de l'humanité sur la nature a des conséquences en matière de logement, de conditions de vie et, en particulier, de sécurité alimentaire. La faim est le signe d'un impact sur la nature. On prévoit d'énormes pénuries alimentaires dans les années qui viennent et une action immédiate est donc nécessaire.

Le Parlement du Suriname doit agir dans l'intérêt national, mais également œuvrer pour une meilleure prise de conscience dans le monde, car une action mondiale est nécessaire. Le Suriname est l'un des trois pays au monde seulement à avoir un bilan carbone négatif, mais les changements climatiques ont intensifié les inondations dans le pays et la sécurité alimentaire est menacée.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) constate que les changements climatiques ont affecté les populations et les conditions de vie dans le monde, qu'il s'agisse de sécurité alimentaire ou de maladies. Il faut comprendre les aspects relatifs aux coûts, aux mesures d'atténuation et à l'accompagnement. D'après le Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, la coopération d'environ 100 grandes entreprises sera nécessaire pour réduire les émissions des secteurs de l'énergie, du logement et de l'agriculture. L'action au niveau du terrain mobilisera la population et les communautés. Les forêts, les mangroves et les prairies marines peuvent absorber le dioxyde de carbone et donner aux populations un moyen de subsistance. La possibilité de vivre dans la forêt peut créer une économie.

M. V.D. Ram (Inde) estime que les changements climatiques représentent l'une des plus grandes menaces pour l'humanité. Ils influent sur l'environnement, le tissu social et la santé humaine. À cet égard, l'Inde a développé un programme national sur les changements climatiques et la santé humaine en vue de réduire la morbidité et la mortalité, et d'améliorer les infrastructures médicales.

L'Inde a connu de graves pénuries alimentaires, mais la révolution verte a généré des surplus. Environ 800 millions de personnes ont reçu des vivres gratuits pendant 18 mois dans le cadre de la reprise après la pandémie de COVID-19.

Mme E. Jailosi Jolobala (Malawi) déplore que les catastrophes naturelles touchent souvent les femmes de manière disproportionnée. Le Parlement du Malawi débat actuellement d'un projet de loi de gestion des catastrophes et, comme on l'espère, une meilleure gestion de la population améliorera la réponse aux catastrophes.

La signature de l'Accord de Paris a engendré des discussions entre les États, mais peu d'actes. Le Parlement du Malawi a mis en œuvre une politique de plantation d'arbres coordonnée par le Ministère des forêts et des ressources naturelles.

La modératrice convient de l'importance de la question des femmes en lien avec les changements climatiques.

M. D. Naughten (Irlande), membre du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, précise qu'il a occupé le premier poste en Irlande de Ministre chargé du climat. Le Gouvernement irlandais a directement traité avec les communautés touchées par les changements climatiques afin d'éviter les problèmes mentionnés par Mme Jailosi Jolobala.

Beaucoup de gens sont démoralisés par les preuves scientifiques des changements climatiques et ne voient pas comment ils peuvent prendre des mesures concrètes. Des efforts sont faits pour entrer en contact avec ceux qui vivent dans des zones agricoles rurales, en particulier les femmes et les jeunes, dont les conditions de vie sont menacées et dont la mentalité doit évoluer. Ces milieux sont les plus réfractaires à l'adaptation, bien qu'ils soient les plus vulnérables aux fréquentes inondations. En effet, ils ne voient pas de lien entre une action concrète et les changements climatiques. Les aider à s'adapter par eux-mêmes, à comprendre comment la science influe sur leur vie et à se mobiliser avec les responsables politiques et les parlementaires permettra le changement.

En Irlande, lors de la précédente campagne électorale, on a bien vu que la mobilisation sur le terrain avait permis une meilleure prise de conscience des changements climatiques. On espère que ce modèle sera appliqué dans d'autres zones.

Mme R. Abunayyan (Arabie saoudite) reconnaît que les pays producteurs de pétrole, comme l'Arabie saoudite, ont provoqué une augmentation des émissions mondiales et que ces pays doivent agir davantage pour protéger l'environnement. L'Arabie saoudite met en œuvre des initiatives environnementales, elle organise une économie circulaire, applique les toutes dernières technologies d'hydrogène et de captage du carbone, produit de l'ammoniac vert, divise par deux la consommation de combustibles fossiles dans le secteur de l'énergie et diversifie le mix énergétique en accroissant à 50 % la part des énergies renouvelables. Le Conseil consultatif possède une commission environnementale qui assure le suivi des engagements pris par le gouvernement en la matière, et il amende et vote une législation sur l'environnement. L'environnement fait partie du cursus enseigné aux enfants dans les écoles. Une coopération et des partenariats mondiaux sont nécessaires en matière de recherche et de développement pour les nouvelles technologies.

Mme A.D. Gomashie (Ghana) précise qu'elle est parlementaire et représente une population côtière. Les changements climatiques ont provoqué une grande érosion dans les villes et les villages côtiers, ce qui affecte en particulier les femmes. La principale source de revenus dans ces zones est la pêche et le fumage du poisson et si les hommes ne peuvent pas pêcher, les femmes n'ont plus de travail. Elle espère que des discussions permettront de trouver des solutions pour ces populations.

Mme P. Appiagyei (Ghana) estime que le débat sur les changements climatiques est crucial, surtout en ce qui concerne les pertes des moyens de subsistance. Au Ghana, de graves inondations ont eu lieu, dont l'une a été provoquée par une crue dans un pays voisin. Le barrage de Bagré n'a pas pu éviter l'inondation et les agriculteurs ont perdu leur récolte. Les parlementaires doivent prendre conscience de ces groupes vulnérables et les prendre en compte dans les programmes nationaux de sécurité alimentaire.

M. S. Tsang (Suriname) déplore l'injustice des changements climatiques. La forêt amazonienne, qui représente un énorme puits de carbone, couvre 93 % du Suriname et elle a été protégée de l'exploitation forestière et minière.

Les changements climatiques ne respectent pas les frontières nationales et la déforestation d'une zone a un impact mondial. En 2019, le Suriname a organisé la Conférence des pays à forte couverture forestière et à faible déforestation sur le thème de la mobilisation du financement de l'action climatique (*High Forest Low Deforestation (HFLD) Conference on Climate Finance Mobilization*) et, comme on l'espère, l'attention se portera à nouveau sur cette Conférence lors de la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). La Conférence HFLD a permis l'adoption de la Déclaration commune *Krutu* de Paramaribo, laquelle permet au Suriname et à d'autres pays disposant d'une forte couverture forestière de réclamer leur dû dans le cadre du financement de l'action climatique.

Les parlementaires doivent réfléchir aux moyens permettant de préserver les forêts de leur pays, mais également des pays en développement dont la seule source de revenus est la déforestation et l'exploitation minière.

Mme G. Katuta Mwelwa (Zambie) estime que les conventions et les conférences sur le climat doivent déboucher sur des actes. L'agriculture dans toute l'Afrique et la production de charbon de bois en Zambie, qui est une source essentielle de revenus du pays, nécessitent une déforestation. Peu d'efforts ont été faits pour mieux sensibiliser aux effets des coupes d'arbres sans replantation. Le gouvernement n'a donc pas réussi à préparer le pays aux inondations de la saison des pluies et de nombreux agriculteurs ont perdu leur récolte, ce qui a entraîné une insécurité alimentaire.

Les gouvernements doivent s'assurer que leurs discussions aident les gens sur le terrain. De nouveaux modes de culture doivent être étudiés et la technologie doit être partagée pour faciliter l'agriculture dans les environnements dépourvus d'eau. Les débats sur les changements climatiques doivent être axés sur les techniques agricoles permettant d'assurer la sécurité alimentaire.

Mme H. Alhelaissi (Arabie saoudite) déclare que 38 % de l'Arabie saoudite sont désertiques et que la sécurité des ressources en eau est un problème. L'Arabie saoudite dépend énormément de la désalinisation et elle manque d'eaux souterraines. Avec les changements climatiques, les températures en été dépassent 50 °C, ce qui accroît le recours au conditionnement d'air et donc contribue aux changements climatiques. Un demi-million d'arbres seront plantés grâce à l'Initiative verte saoudienne (*Saudi Green Initiative*), ce qui représente une contribution en faveur de l'environnement, de la création d'opportunités dans le secteur privé et pour les jeunes scientifiques innovants.

M. R. Lozano (Uruguay) explique que le parlement a fait de la Direction nationale de l’environnement un Ministère afin de souligner l'importance de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques. L'Uruguay n'a généré que 0,04 % des gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, mais il a changé sa matrice énergétique. Depuis 2010, l'énergie hydraulique et les combustibles fossiles ont été remplacés par les énergies éoliennes, solaires et par la biomasse, rendant ainsi le secteur de l'énergie presque entièrement durable. La quantité d'énergie disponible est considérable et des exportations sont réalisées vers l'Argentine et le Brésil.

Les efforts portent actuellement sur l'hydrogène vert et le reboisement. En 1987, des lois ont été votées pour promouvoir les investissements et le reboisement, notamment des essences locales, ce qui a permis de replanter 982 000 hectares. On espère qu'une économie circulaire pourra être mise en place et, à cet égard, on étudie la question de la gestion des déchets.

M. R. Mancienne (Seychelles) estime devoir faire connaître la perspective des petits États insulaires. Si les prévisions en matière de hausse du niveau des mers sont correctes, les Seychelles seront totalement détruites par les changements climatiques.

Nous sommes tous responsables des changements climatiques, car la consommation induit l'utilisation de l'énergie. Il faut espérer que l'humanité puisse réduire l'excès de consommation. Aux Seychelles, on suit les conseils pour passer à une énergie verte et éviter la consommation énergétique, soit une petite contribution à la limitation des changements climatiques.

M. K. Ballah (Tchad) explique que le Tchad est principalement un désert et que les prairies régressent. La sécurité alimentaire et la cohabitation pacifique entre les agriculteurs sont des préoccupations, car ces derniers sont en concurrence pour l'accès à l'eau et aux terres fertiles, pour faire pousser des cultures et paître du bétail. Le manque d'eau aggrave les difficultés des élevages bovins. De plus en plus de jeunes chômeurs, qui ne peuvent pas travailler dans le secteur agricole, se tournent vers les migrations, les délits ou le terrorisme.

Des efforts de lutte contre les changements climatiques sont réalisés par des spécialistes et des personnes alphabétisées, mais peu a été fait pour une meilleure compréhension des changements climatiques par la population dans son ensemble. Le parlement a créé une commission chargée du développement durable et de l'environnement afin d'œuvrer en faveur d'une intervention du gouvernement.

Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin) déplore que les changements climatiques impactent l'approvisionnement en eau, l'agriculture et la transformation des produits alimentaires. Ils constituent des défis en matière d'égalité des sexes et d'élimination de la pauvreté, qui touchent particulièrement les filles, les femmes seules et les personnes âgées. Toutefois, les femmes jouent un rôle important dans la sensibilisation aux changements climatiques et, avec l'accompagnement et le financement du gouvernement, elles travaillent à des projets sur ce thème et gèrent les ressources naturelles.

Le parlement dispose d'une commission chargée de l'environnement et les parlementaires, surtout ceux venant de zones désertifiées, attirent l'attention et proposent des conseils sur les effets des changements climatiques. Ils expliquent le lien entre les maladies et les inondations ainsi que l'importance de la gestion des ressources naturelles. Le Ministère de l'agriculture a lancé un projet destiné à promouvoir le recours à des cultures résistantes à la sécheresse, à des semences spécifiques et à l'agriculture intensive pour accroître les revenus. Les agriculteurs ne sont pas autorisés à déboiser et le Bénin a instauré la Journée nationale de l'arbre.

M. R. Cutajar (Malte) constate que, plus petit membre de l'Union européenne et État insulaire, Malte est très vulnérable aux changements climatiques et, à cet égard, le Plan d'action national en faveur des énergies renouvelables a été mis en œuvre.

À Malte, trois principaux secteurs contribuent aux changements climatiques : la construction, les transports et la gestion des déchets. En 1988, la délégation maltaise a attiré l'attention sur la question des changements climatiques lors de la 43e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais ces débats n'ont toujours pas trouvé de traduction concrète. Il est à espérer que des enseignements soient tirés de ces erreurs afin que les générations futures prennent les bonnes décisions et n'aient pas à payer le prix de l'actuel manque d'engagement politique.

M. K. Wongtrangan (Thaïlande), membre du Groupe de travail sur la science et la technologie de l'UIP, convient avec le représentant du Bénin que ce sont les concitoyens pauvres et vulnérables qui sont les plus touchés par les changements climatiques. Différentes solutions doivent être mises en œuvre pour les aspects nationaux et mondiaux des changements climatiques. Des pratiques et des politiques nationales sont nécessaires pour faire face aux problèmes spécifiques à chaque pays. Le partage des meilleures pratiques en vue d'élaborer rapidement des solutions est essentiel et un document doit être rédigé afin de rassembler les meilleures pratiques des membres du Bureau de la Commission permanente du développement durable. Le Groupe de travail sur la science et la technologie a étudié la responsabilité éthique des pays et a examiné celle des gouvernements eu égard aux changements climatiques. La Commission permanente du développement durable et le Groupe de travail sur la science et la technologie peuvent tenir une séance commune, lors de la 146e Assemblée de l'UIP, afin de partager les meilleures pratiques.

M. C. Hoffmann (Allemagne) constate que la température mondiale s'est accrue de 1,3 °C et que nous sommes sur la trajectoire d'un réchauffement de 4 °C, qui serait fatal pour l'humanité. Les marchés influent sur la consommation de combustibles fossiles et l'absence de livraisons de pétrole russe à l'Allemagne a entraîné une augmentation des prix et une réduction de la consommation. Dans ce contexte, le marché de production et de vente de l'électricité a été ouvert et les obstacles bureaucratiques à l'utilisation des panneaux solaires ont été levés. Le défi de l'avenir consistera à garantir que l'Europe et l'Afrique peuvent produire leurs propres panneaux solaires.

M. C. Law (Royaume-Uni) estime que l'organisation de la COP26 à Glasgow a été un honneur pour son pays. Lors de la COP22, il apparaissait clairement qu'il pouvait y avoir jusqu'à un milliard de migrants climatiques d'ici à 2050. Si chaque pays dans le monde ne prend pas une décision unilatérale dans les cinq prochaines années pour atteindre la neutralité d'ici à 2050, la vie des êtres humains sera très difficile pendant des milliers d'années. La COP27 sera l'occasion de faire entendre la voix des Membres de l'UIP et de faire pression sur les gouvernements pour atteindre la neutralité carbone.

En Écosse, 97 % de l'électricité est produite à partir de sources renouvelables et, bien que ce pays soit producteur de pétrole, des centaines de milliers d'emplois sont créés dans le secteur des énergies renouvelables, car les grandes entreprises n'investissent plus dans les énergies fossiles.

Mme S. Attia (Égypte) déplore que, en dépit des efforts de tous les pays, aucun véritable progrès n'a été fait en ce qui concerne les changements climatiques, dont les effets sont sans cesse plus graves. Au lieu de se concentrer sur les réponses dans des secteurs spécifiques, il est essentiel de disposer d'une stratégie globale.

En 2015, le Conseil national pour le changement climatique a été créé et il a promu l'utilisation des énergies renouvelables. Dans les zones désertiques et côtières, ce sont environ 20 nouvelles villes durables qui ont été construites. Celles-ci utiliseront de l'eau désalinisée et des énergies renouvelables dans le cadre d'une économie verte. La Stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2050 de l'Égypte encourage l'utilisation par les petites entreprises de l'hydrogène vert et des panneaux solaires.

Les institutions financières internationales accompagnent les projets et les solutions de lutte contre les changements climatiques, et plus de 200 milliards d'USD sont disponibles sur les 28 prochaines années pour l'adaptation aux changements climatiques et leur limitation. De petites voitures électriques ont commencé à être fabriquées en Égypte, alors que la protection des côtes et la désalinisation de l'eau restent des priorités.

M. E. Marfo (Ghana), s'exprimant pour le compte du Forum des pays vulnérables aux changements climatiques (*Climate Vulnerable Forum*), groupe de 58 pays particulièrement concernés, précise que les interventions nécessaires sur le climat sont de nature à être intégrées dans les projets et programmes nationaux ainsi que les contributions définies nationalement, mais que le financement représente un problème. Il n'est plus temps de débattre des effets des changements climatiques et la COP27 permettra de réfléchir à la manière dont le monde peut négocier un plan autonome de financement en vue de limiter les changements climatiques. L'UIP doit prendre position, unir les pays à la COP27 sous une seule bannière, et souligner le fait que les pays développés doivent assumer leur responsabilité et accroître le financement pour le climat.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe), s'alignant sur la position de M. Marfo, déplore que les sécheresses aient réduit les chutes Victoria à un filet d'eau et que des sites naturels du patrimoine mondial, comme la Grande barrière de corail, se trouvent en danger. Les pays doivent faire pression sur les gouvernements pour qu'ils prennent les changements climatiques au sérieux, en particulier à la COP27.

Il est regrettable que les États-Unis d'Amérique et la Chine, plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, ne soient pas présents, car il est urgent qu'ils arrêtent de polluer et mettent en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques. On espère que l'UIP ira plus loin pour les mobiliser.

Mme A. Camara (Guinée) déclare que cet atelier est une opportunité importante pour témoigner des effets des changements climatiques dans les divers pays. La Guinée est connue pour ses vastes ressources en eau, mais une grande partie est maintenant tarie. Soixante-dix pour cent de la population vit grâce à l'agriculture de subsistance, mais les sécheresses ont rendu le secteur de l'agriculture peu attrayant. En matière d'énergie renouvelable, le développement a porté sur les panneaux solaires et les barrages hydro-électriques, mais les quantités d'eau sont faibles.

Ces défis ne doivent pas nous rendre fatalistes. Il faut mettre en œuvre une stratégie d'adaptation aux changements climatiques en Afrique et créer des financements à cet égard. Chaque COP propose des recommandations, mais elles ne sont jamais mises en pratique au niveau national et certaines sont répétées à chaque Conférence. Les jeunes Guinéens sont contraints à migrer dans le pays et à faire de dangereux voyages dans le désert ou sur la Méditerranée, ce qui entraîne une perte irremplaçable en capital humain. Il est essentiel de trouver une solution collective, durable et à long terme aux changements climatiques.

M. A. Gryffroy (Belgique) précise que de nombreux facteurs influent sur les changements climatiques, en particulier l'énergie. En dépit des plans et des objectifs, l'efficacité énergétique du logement en Europe n'est pas meilleure qu'il y a 10 ans. Les catégories à faibles revenus n'ont pas les moyens de la transition énergétique, alors que celles à revenus élevés adaptent leur logement pour éviter l'augmentation des coûts de l'énergie. Le Gouvernement belge a lancé des prêts à 0 %, remboursables en 25 ans, et des subventions permettant aux catégories à faibles revenus de mettre en œuvre la transition énergétique. Utiliser moins d'énergie représente le moyen le plus économe, propre et vert de protéger le climat.

Des efforts sont faits pour partager l'énergie solaire de manière non filaire afin que ceux qui résident dans des appartements, et ne possèdent donc pas le toit de leur immeuble, puissent accéder à une énergie verte. Même dans les régions du monde les plus riches, les catégories à faibles revenus sont difficiles à rallier.

M. G. Nouri Ghezeljeh (République islamique d'Iran) constate que les changements climatiques ont entraîné des tempêtes de sable, des sécheresses et la désertification en Iran. Les sanctions et le manque de coopération internationale sont les principaux obstacles au traitement de ces problèmes.

Mme F. Ilimi (Algérie) estime que les changements climatiques doivent être traités sur le plan international et que les parlementaires doivent contribuer à élaborer des politiques internationales et à les intégrer dans la législation nationale. Le climat évolue rapidement et, avec l'augmentation des températures du fait des interactions humaines avec la nature, les catastrophes naturelles empirent. L'Algérie est maintenant plus sujette à la désertification, aux sécheresses et aux inondations.

Elle a ratifié toutes les conventions internationales sur le climat et elle pollue peu. Elle participe aux discussions sur le climat depuis 1992, notamment celles qui ont conduit à l'Accord de Paris, qu'elle a ratifié. Avec le soutien des pays développés, les émissions de gaz à effet de serre en Algérie seront réduites de 7 % d'ici à 2030.

Les pays développés sont instamment priés d'assumer leur responsabilité en matière de changements climatiques et de créer un fonds d'aide aux pays en développement dans leur lutte contre les changements climatiques et pour réaliser leur développement économique. Les parlementaires doivent élaborer des politiques pour limiter les effets des changements climatiques et s'y adapter. Il faut sensibiliser davantage toutes les populations afin qu'elles contribuent à l'action pour le climat. Un réseau parlementaire sur la nature, l'environnement et le climat a été créé pour faire face aux défis climatiques.

M. F. Notari (Monaco) explique que les efforts de conservation de Monaco sont axés sur la mer et que la circulation, le chauffage et la gestion des déchets représentent des problèmes.

Les changements climatiques, avec les inondations, les tempêtes et les incendies, touchent tout le monde. Il est essentiel de réfléchir à la manière dont les infrastructures seront reconstruites après les catastrophes naturelles, car les gouvernements et les compagnies d'assurance ne peuvent pas actuellement couvrir les coûts de reconstruction des ponts, des routes, des écoles ou des infrastructures énergétiques.

M. T. Sokun (Cambodge) constate que le Cambodge est particulièrement vulnérable aux changements climatiques étant donné son économie agraire. Bien que ses émissions de carbone soient faibles, et que l'agriculture en génère presque la moitié, le Cambodge s'est engagé en faveur du développement d'une société équitable, fondée sur la connaissance, qui soit verte, résiliente aux changements climatiques et durable. La crise climatique est l'occasion de développer une agriculture intelligente, produisant davantage d'aliments, réduisant l'utilisation de l'eau et des surfaces, et émettant moins de carbone. Le thème de l'agriculture doit être débattu à la COP27 en vue de limiter l'augmentation mondiale des températures à moins de 2 °C. Les changements climatiques sont une crise mondiale qui nécessite une réponse mondiale, mais celle-ci doit commencer localement. On espère que le gouvernement cambodgien appliquera les mesures REDD+ au cours de son actuel mandat.

Mme A. Larouche (Canada) apprécie la remarque de M. Sokun sur la nécessité d'une réponse mondiale accompagnée d'une action locale. La prise de conscience de l'impact des changements climatiques dans le monde n'est qu'une question de temps. Des efforts sont faits au Canada pour développer des infrastructures vertes par une meilleure utilisation des transports publics, du covoiturage et des véhicules électriques. Des programmes sont mis en œuvre pour adapter les infrastructures à des températures plus élevées et des vents plus forts.

Le Québec joue un rôle pionnier en matière d'énergie hydro-électrique et de véhicules électriques. La COP27 sera cruciale pour fixer des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de maintien des températures mondiales à moins de 2 °C par rapport aux niveaux pré-industriels. Les gouvernements doivent agir rapidement et répondre de leurs engagements. Il est préoccupant de constater que des doutes subsistent encore sur la réalité des changements climatiques.

M. A. Gajadien (Suriname) estime qu'il est essentiel de savoir quelles mesures les pays mettent en œuvre pour faire face aux changements climatiques. Le climat se dérègle et, une fois de plus, tous les espoirs sont tournés vers la COP27. Les débats doivent se traduire en actes et le Président de l'UIP a clairement affirmé que ces actes devaient être immédiats. Il faut garantir la sécurité des êtres humains, réaliser les Objectifs de développement durable et protéger les droits de l'homme.

La modératrice fait valoir que le partage des exemples, même si ces derniers concernent différentes régions ou sociétés, peut représenter une source d'inspiration et que de nouvelles opportunités de partage des meilleures pratiques doivent être étudiées. La pression sur les gouvernements s'est accrue depuis la signature de l'Accord de Paris. En Europe, l'obligation légale de réduire les émissions de carbone de 40 % passe à 55 % d'ici à 2030, ce qui implique des investissements. Les mesures relatives aux dommages, aux pertes et à l'adaptation peuvent être mises en adéquation. Il est essentiel de faire pression sur les gouvernements et de prendre en compte l'impact du climat sur les droits des femmes, l'agriculture et l'emploi.

L'atelier prend fin à 16 h 30.

Atelier sur la nutrition

Comment l'action parlementaire peut-elle contribuer à préserver les progrès réalisés en matière de nutrition ?

(Organisé conjointement par l'UIP, le Mouvement SUN et l'AUDA/NEPAD)

VENDREDI 14 OCTOBRE

(matin)

L'atelier est ouvert à 9 h 15, sous la conduite de Mme S. Mbaya (Chef d'équipe, Campagnes et Partenariats, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant) en qualité de modératrice.

La modératrice indique qu'une personne sur trois dans le monde souffre d'au moins une forme de maladie non transmissible liée à la malnutrition ou à l'alimentation. Les femmes, les enfants et les adolescents sont particulièrement touchés. De nombreuses initiatives régionales et mondiales ont aidé à sensibiliser à l'importance de la nutrition pour le développement. Cependant, la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les conflits actuels ont exacerbé les conséquences d'une mauvaise nutrition. Dans ce contexte, il est important que les parlements continuent à se focaliser sur la nutrition et sur des mesures respectant les engagements nationaux et mondiaux en la matière.

M. M. Chungong (Secrétaire général de l'UIP), rappelant sa récente nomination en tant que membre du Groupe de direction de l'initiative *Renforcer la nutrition* (Mouvement SUN), déclare vouloir mobiliser les parlements afin qu'ils soient en mesure de prendre l'engagement politique nécessaire au renforcement des normes nutritionnelles. La nutrition représente aujourd'hui un défi sanitaire majeur à l'échelle mondiale. Cet atelier est l'occasion d'évoquer comment les parlements peuvent améliorer les normes nutritionnelles au regard des Objectifs de développement durable (ODD). Les partenariats revêtent une importance particulière, étant entendu qu'aucune partie prenante n'est en mesure de tout faire. Chaque partenaire apporte l'expérience et l'expertise qui lui sont propres.

L'UIP a récemment publié, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le *Guide à l'usage des parlementaires sur la nutrition et les systèmes alimentaires*. Le Secrétaire général appelle les délégués à utiliser ce guide pour favoriser l'action parlementaire à l'échelle nationale. Les débats mondiaux sont importants, mais l'action n'a pas encore eu de retombées à l'échelle des pays. Les délégués doivent réfléchir collectivement à la manière de mobiliser le potentiel des parlements. Il est essentiel que les parlementaires mettent en place des cadres législatifs et allouent les ressources nécessaires pour améliorer les normes nutritionnelles. Cet atelier a vocation à aider à mettre en lumière les mesures susceptibles d'être prises à l'échelle nationale en vue de tenir les engagements pris lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

Mme G. Verburg (Coordonnatrice, Mouvement SUN), prenant la parole par visioconférence, fait savoir que le Mouvement SUN se réjouit de compter le Secrétaire général de l'UIP parmi les membres de son Groupe de direction. Les ODD sont importants en ce qu'ils permettent d'atténuer les conséquences des changements climatiques et d'améliorer le développement, l'égalité et l'éducation. Néanmoins, sans la nutrition, une personne ne peut pas nourrir son corps. Il convient de se rappeler que la nutrition soutient le développement cognitif. Les 1 000 premiers jours de la vie représentent la période la plus importante pour le développement de l'infrastructure cognitive et du potentiel de l'enfant. Le meilleur cadeau que l'on puisse faire à un enfant – et l'impératif premier pour les parents – est de s'assurer qu'il est bien nourri. Compte tenu des événements climatiques et des augmentations de prix intervenus récemment, fournir une alimentation saine aux enfants et aux familles n'est pas chose aisée. Elle appelle les délégués à continuer à se concentrer sur les enfants au cours de leurs 1 000 premiers jours de vie. Il est impératif que les parlements mettent leur pouvoir institutionnel de rédaction des lois au profit d'une meilleure nutrition.

De nombreux pays disposent de systèmes de protection sociale au profit des groupes vulnérables. Il convient de garantir que des services nutritionnels s'intègrent pleinement dans ces systèmes. Les dispositifs de protection sociale ne doivent pas se focaliser sur l'aide apportée au cours d'une crise donnée, mais doivent, au contraire, conférer aux individus la résilience nécessaire afin qu'ils soient moins vulnérables face aux crises ultérieures. Les investissements à cet égard aident des individus à reconquérir leur dignité et à construire leur propre prospérité. Ces mesures traduisent l'action humanitaire des gouvernements et des partenaires.

La transformation des systèmes alimentaires sera, pour la première fois, au cœur de l'ordre du jour de la COP27 en novembre. Compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19, des changements climatiques et des crises actuelles, personne ne peut douter de l'importance de la nécessité de produire localement des denrées alimentaires de bonne qualité nutritionnelle. L'UIP et les parlements peuvent jouer un rôle significatif en mettant en place des systèmes alimentaires centrés sur trois éléments : 1) produire des aliments sûrs, sains et nutritifs, 2) recourir à des techniques respectueuses de la biodiversité et adaptées aux changements climatiques et 3) veiller à ce que l'industrie de la production alimentaire assure des revenus et des emplois décents, incitant les individus à rester et à créer de la prospérité au sein des communautés locales.

Nutrition et pauvreté sont étroitement liées. D'après les Directives de la Banque mondiale, l'actuel seuil de pauvreté est fixé à 1,90 USD par jour. Considérant que le dollar prend de la valeur, il est fort probable que ce montant évolue pour atteindre 2,15 USD. Contre toute attente, les mécanismes utilisés par la Banque mondiale se concentrent sur les calories, plutôt que sur la nutrition. L'attention donnée aux calories permet de résoudre les problèmes à court terme, mais génère des défis sur le long terne, dans la mesure où les individus souffriront de malnutrition. Cela entrave également le développement social et économique et limite les possibilités pour les individus d'échapper à la pauvreté. La Banque mondiale réfléchit actuellement à un seuil de pauvreté tenant compte de la nutrition. Elle invite les parlements à appeler la Banque mondiale à parachever ses efforts en la matière et à diffuser toutes les informations pertinentes le plus rapidement possible. Les mesures prises eu égard à ce nouveau seuil de pauvreté seront plus coûteuses, mais permettront, à long terme, de générer de la prospérité.

M. K. Tontisirin (Thaïlande), accompagnant ses remarques d'une présentation de diapositives, déclare que la nutrition est fondamentale pour la santé et le bien-être. Elle fait le lien entre alimentation et santé. Un tiers de la population mondiale souffre d'une forme de dénutrition. Aujourd'hui, dans le monde, la surnutrition et les maladies liées à l'alimentation sont problématiques. Des normes de sécurité alimentaires dérisoires et une mauvaise qualité de l'alimentation posent également des difficultés significatives.

Les parlementaires doivent avoir conscience des stratégies et des mesures nécessaires permettant de promouvoir une nutrition optimale. Il n'existe pas de solution miracle. Il recommande plusieurs mesures. Premièrement, il convient d'impliquer diverses parties prenantes. Deuxièmement, les systèmes alimentaires doivent être améliorés pour garantir la sécurité alimentaire, l'accès à l'alimentation et la durabilité de la production alimentaire. L'enrichissement des aliments et l'apport de compléments alimentaires aux groupes particulièrement vulnérables peuvent aider à cet égard. Troisièmement, les systèmes de santé, l'assainissement et l'approvisionnement public en eau doivent être améliorés pour éliminer la charge de morbidité. Quatrièmement, il est également nécessaire de procéder, de manière constante, à un suivi, à une évaluation, au développement et au renforcement des capacités.

Les démarches communautaires sont vitales, les stratégies et les objectifs nationaux d'améliorations de la nutrition fixant les grandes orientations de ces dernières. Les programmes communautaires ne pourront porter leurs fruits qu'à condition de se concentrer sur la fourniture de services de base grâce à une mobilisation massive, de faire participer activement les chefs des communautés, de fixer des objectifs communautaires et de prendre des mesures correctives visant à limiter les problèmes. Une logique étape par étape est indispensable.

La Thaïlande s'est focalisée sur l'amélioration des soins prénataux, avant de s'attaquer à l'apport de compléments alimentaires. Les retards de croissance ont été utilisés comme outil de suivi permettant d'évaluer les progrès réalisés à cet égard. Une baisse des retards de croissance a été constatée, mais la surnutrition est en train de devenir un problème chez les enfants de moins de cinq ans.

Les écoles constituent également un axe thématique essentiel pour promouvoir une nutrition optimale. Elles peuvent suivre la croissance des enfants, fournir des déjeuners, promouvoir l'activité et les exercices physiques et instruire les enfants à l'agriculture et aux systèmes

alimentaires. Les jardins, dans les foyers et dans les écoles, permettent aux enfants d'en apprendre davantage sur l'alimentation et de s'impliquer dans la production alimentaire. En Thaïlande, des initiatives récentes ont permis de promouvoir la production alimentaire locale.

Les parlements doivent d'abord et avant tout comprendre leur contexte national pour concevoir des stratégies appropriées à tous les niveaux, avant de mettre en œuvre des lois et d'allouer les budgets appropriés. Il convient d'insister tout particulièrement sur les groupes vulnérables, tels que les enfants et les personnes âgées. Les parlementaires doivent superviser ces politiques et projets et établir des partenariats avec des parties prenantes, de sorte à promouvoir des filets de protection sociale et les économies locales par le prisme de la nutrition.

Une représentante du Malawi affirme que son pays est l'un des pays en développement qui connaissent une forte prévalence aussi bien de dénutrition que d'obésité. Les parlements ont trois rôles principaux à jouer pour ce qui est de s'attaquer au problème de la nutrition : représentation, adoption des lois et contrôle. Au Malawi, les parlementaires utilisent ces trois fonctions pour représenter les personnes les plus touchées par les problèmes liés à la nutrition. Si la santé d'une population est atteinte, les mesures en faveur du développement ne peuvent pas aller de l'avant.

Au Malawi, il existe un large soutien en faveur d'une législation de lutte contre les problèmes liés à la nutrition. Une proposition de loi sur la nutrition et la sécurité alimentaire est en préparation depuis 2004. Les parlementaires ont travaillé avec des organisations de la société civile et d'autres partenaires pour veiller à ce que le Gouvernement du Malawi présente cette proposition de loi à l'Assemblée nationale. La Présidente de l'Assemblée nationale défend vigoureusement la cause de la nutrition. Elle s'attend à ce que la proposition de loi soit présentée lors de la prochaine session de l'Assemblée nationale en novembre. Les parlementaires devront s'assurer de l'allocation de ressources financières suffisantes. Il y a néanmoins plusieurs difficultés à surmonter à cet égard, dans la mesure où le Malawi a connu plusieurs catastrophes et que le taux de pauvreté et le coût de la vie y sont très élevés.

La modératrice se réjouit d'apprendre que la Présidente de l'Assemblée nationale du Malawi est une fervente partisane de la nutrition et qu'elle a joué un rôle de catalyseur pour les parlementaires dans son pays.

Un représentant de l'Inde déclare que la malnutrition n'est pas seulement une question de dénutrition. L'Organisation mondiale de la Santé définit la "malnutrition" comme les carences, les excès ou les déséquilibres dans l'apport énergétique et/ou nutritionnel d'une personne. Il est tout aussi dangereux d'être en surpoids, obèse ou de souffrir de maladies non transmissibles liées à l'alimentation que de carences en micronutriments.

La principale force de tout pays réside dans sa population. Il est donc impératif de satisfaire ses besoins nutritionnels afin de garantir son bien-être global. La nutrition est l'un des 41 axes thématiques recensés dans la *Strategy for New India@75* (Stratégie pour une nouvelle Inde @75). La loi sur la sécurité alimentaire adoptée en 2013 a fait évoluer la conception de la sécurité alimentaire, passant d'une question de protection sociale à une question de droits. La loi garantit que jusqu'à 75 % des foyers dans les zones rurales et 50 % dans les zones urbaines reçoivent des aliments de qualité en quantités suffisantes. En 2018, la *National Nutrition Mission* (Mission nationale chargée de la nutrition) s'est concentrée sur des interventions à forte incidence au cours des 1 000 premiers jours de vie d'un enfant. Au vu de la situation débilitante de la sécurité alimentaire provoquée par la pandémie de COVID-19, le Gouvernement offre tous les mois à 800 millions de personnes 5 kg de céréales alimentaires et 1 kg de légumineuses de leur choix, depuis avril 2020. Le Gouvernement œuvre également à l'amélioration des niveaux nutritionnels dans la production en rendant les ressources agricoles et hydriques plus productives, plus inclusives et plus durables. Des efforts concertés, des politiques ciblées et une mise en œuvre robuste sont la promesse d'un monde meilleur et en meilleure santé. Le fait d'atteindre les cibles internationalement convenues en matière de retards de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de cinq ans d'ici à 2025, ce qui correspond à la cible 2.2 des ODD, doit être une source d'inspiration.

Un représentant de la République islamique d'Iran indique que son pays connaît de faibles taux de dénutrition, de carences en micronutriments et de surnutrition, mais qu'un tiers des enfants et des adolescents sont en surpoids ou obèses. Le pays a renforcé les capacités du Ministère de la santé et de l'organisation chargée de la protection sociale, dans l'optique d'adopter

et de mettre en œuvre une logique de nutrition des mères et des enfants fondée sur des éléments factuels. L'objectif est de promouvoir des interventions essentielles liées à la nutrition et des programmes d'enrichissement des aliments. L'adoption d'une démarche effective aidera à améliorer le développement cérébral, à réduire les disparités de santé et d'éducation et à réduire les risques de maladies chroniques chez les enfants.

La modératrice demande à M. Tontisirin quelles interventions auront le plus d'incidence sur les parlementaires en termes de réalisation.

M. K. Tontisirin (Thaïlande) dit que les interventions sont tributaires des circonstances dans lesquelles vivent les citoyens et du lieu des activités. Il recommande que les mesures commencent par s'attaquer à un seul problème, à l'instar des carences en fer ou des retards de croissance, dans une zone donnée, avant de s'atteler progressivement à des problèmes plus importants. Les mesures étape par étape permettront en fin de compte d'intégrer ces actions et ces problématiques dans les politiques publiques.

La modératrice rappelle que le thème majeur de la 145e Assemblée de l'UIP porte sur l'égalité des sexes et des parlements sensibles au genre. Elle demande à Mme Verburg comment des progrès peuvent être réalisés en matière d'égalité des sexes, à travers le prisme de la nutrition.

Mme G. Verburg (Coordonnatrice, Mouvement SUN) estime que les parlements doivent concentrer leurs efforts sur la promotion de l'allaitement. L'allaitement est ce qu'il y a de meilleur pendant les six premiers mois de vie d'un enfant. Ils doivent également être de fervents défenseurs de l'égalité. Les femmes sont de formidables agents du changement mais, bien trop souvent, la charge de trouver des solutions leur revient. Elle partage l'avis de M. Tontisirin quant à l'importance de se focaliser sur des mesures menées à l'échelle des communautés. Il existe encore dans de nombreuses communautés une culture selon laquelle les femmes se nourrissent en dernier, même lorsqu'elles sont enceintes. Des progrès peuvent être réalisés en travaillant avec les familles, en particulier les pères et en menant des actions de sensibilisation au moyen d'initiatives éducatives. Toutefois, il est important que les parlements utilisent leurs pouvoirs institutionnels et allouent des budgets appropriés.

La modératrice, rappelant que les personnes âgées sont souvent exclues des discussions sur la nutrition et compte tenu de la remarque sur les femmes qui se nourrissent en dernier, juge que les deux sujets peuvent se recouper. De plus en plus de femmes travaillent plus longtemps. Les femmes connaissent également la ménopause, qui a des répercussions nutritionnelles spécifiques. Elle demande ce que les parlementaires doivent savoir et faire en matière de besoins nutritionnels des femmes âgées.

M. K. Tontisirin (Thaïlande), répondant à la modératrice, affirme que la nutrition est fondamentale pour la santé et le bien-être. Aucun groupe de population ne doit être laissé de côté. Les personnes âgées ont également besoin de conseils nutritionnels, à la fois au sein des foyers et dans les communautés. Divers groupes d'âge peuvent être au cœur de mesures supplémentaires étape par étape. Un programme de santé cohérent et efficace permettra de promouvoir la longévité et la qualité de vie.

Mme G. Verburg (Coordonnatrice, Mouvement SUN) déclare que les femmes âgées sont généreuses car, si on leur demande, elles préfèrent que les investissements se concentrent sur les jeunes femmes, puisqu'elles sont convaincues que celles-ci sont encore capables de porter la vie.

La nutrition sur le lieu de travail doit être un point essentiel. Les employeurs doivent investir dans des repas nutritifs pour leurs employés et veiller à ce que les femmes enceintes disposent d'endroits adaptés pour allaiter leurs enfants. Les entreprises qui nourrissent leurs salariés estiment qu'il s'agit d'un investissement, qui permet de réduire les arrêts maladie et facilite le recrutement. Il n'y a rien de plus beau que de pouvoir produire pour des personnes heureuses et bien nourries.

La modératrice encourage les participants à partager leurs expériences pour ce qui est de tirer parti des partenariats ou de renforcer les rôles des parlementaires et des parlements.

Mme G. Verburg (Coordonnatrice, Mouvement SUN) affirme que la prévention de la faim et de la malnutrition est une question de volonté politique, dont les points de départ sont la redevabilité des gouvernements et le pouvoir institutionnel des parlements. Les gouvernements et les parlements ne peuvent pas agir seuls. Il y a un besoin d'initiatives intersectorielles et interministérielles. Le Mouvement SUN a aidé à renforcer les capacités de divers groupes de parties prenantes dans 65 pays et a facilité leur coopération.

Elle présente plusieurs propositions visant à tirer encore davantage parti des partenariats. Premièrement, les parties prenantes et les organisations de la société civile doivent collaborer en vue de faire campagne auprès des gouvernements et de mener des activités de sensibilisation. Deuxièmement, des actions du secteur privé sont requises pour veiller à ce que la nourriture soit plus nutritive et présente des taux de gras et de sucre moins élevés. L'obésité est en train de devenir un problème dévastateur dans le monde entier. Troisièmement, les donateurs, les investisseurs et les Nations Unies doivent travailler main dans la main. Les partenariats sont cruciaux. Lorsque des progrès sont réalisés, il est important de vanter les contributions de toutes les parties prenantes afin d'instaurer un climat de confiance.

M. M.H. Syed (Pakistan) fait savoir que son pays est touché par des inondations extrêmes et dévastatrices. Des millions d'enfants souffrent de faim et de malnutrition chroniques. Le Pakistan a mis en place une troïka informelle composée du Gouvernement, d'organisations nationales de la société civile et d'organisations internationales non gouvernementales. Les soupes populaires sont très courantes dans son pays. De nouvelles ont été mises en place afin de garantir que personne ne meurt de faim. La troïka a donné de très bons résultats, mais reste néanmoins une œuvre inachevée. Il remercie la communauté internationale pour sa solidarité et son soutien en ces temps difficiles pour son pays.

La modératrice demande comment les parlementaires peuvent, à titre individuel, plaider en faveur de la nutrition.

M. K. Tontisirin (Thaïlande), répondant à la modératrice, estime que la compassion et l'empathie sont les points de départ permettant de comprendre la problématique complexe que représente la nutrition. Des mesures correctives doivent ensuite être adoptées, suivies par des partenariats locaux, nationaux et mondiaux. Outre les partenariats public-privé, le soutien des professionnels et de la société civile est nécessaire. Il incite les délégués à se concentrer sur la qualité de vie des populations. Il est facile de parler de nutrition, mais des actes sont nécessaires.

Mme G. Verburg (Coordonnatrice, Mouvement SUN) dit que la nutrition est une question extrêmement complexe. Elle souhaite que tous les parlements envisagent la nutrition comme le moteur de la vie. Elle encourage les participants à relancer M. Tontisirin à propos des éléments constitutifs d'un programme communautaire fructueux et de la manière de trouver des défenseurs à l'échelle des communautés dans leur propre pays. D'autres mesures pragmatiques et tournées vers l'action figurent dans le *Guide à l'usage des parlementaires sur la nutrition et les systèmes alimentaires.*

La modératrice remercie tous les participants pour leurs contributions.

L'atelier prend fin à 10 h 30.

Atelier sur les droits de l'enfant

Renforcer l'action parlementaire en faveur des droits de l'enfant par le biais de parlements adaptés aux enfants

VENDREDI 14 OCTOBRE 2022

(après-midi)

L'atelier est ouvert à 14 h 35, par Mme S. Kiladze (Géorgie), membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, en qualité de modératrice.

La modératrice souhaite la bienvenue aux participants et félicite l'UIP pour les efforts qu'elle déploie en vue de placer les droits de l'enfant au cœur de ses activités. Les parlements peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Elle attire l'attention sur quatre domaines importants à cet égard. Premièrement, les parlements élaborent et modifient les lois. Il leur est donc tout à fait possible de mettre au point une approche holistique en matière de droits de l'enfant et d'intégrer cette question à leurs travaux. Deuxièmement, les parlements contrôlent les activités des pouvoirs exécutif et judiciaire, ce qui permet d'identifier toutes les lacunes et de les corriger afin de mieux protéger les enfants. Troisièmement, grâce à la fonction budgétaire des parlements, la thématique des droits de l'enfant se voit accorder les ressources nécessaires. Enfin, les parlements contribuent à mieux faire connaître et comprendre les droits de l'enfant aux électeurs. Elle encourage les participants à échanger les bonnes pratiques adoptées par leur pays pour renforcer les parlements en tant qu'institutions en vue d'intégrer toutes les questions relatives à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant dans leurs travaux – l'objectif étant de ne pas dépendre de la bonne volonté de parlementaires à titre individuel.

M. P.H. Katjavivi (Namibie) déclare que faire entendre la voix des jeunes n'est pas une idée nouvelle. Toutes les institutions onusiennes ont déjà fait porter leurs efforts sur les besoins et les aspirations des jeunes ainsi que sur des moyens de leur donner la parole. Les jeunes doivent être entendus. Les parlements ne pourront être considérés comme adaptés aux enfants que s'ils permettent aux jeunes de s'exprimer par eux-mêmes. Les enfants devraient avoir des moyens et des possibilités de faire entendre leur point de vue. En outre, le pouvoir exécutif et les ministères doivent avoir connaissance des opinions des jeunes afin qu'elles puissent peser sur les processus décisionnels. Les enfants représentent l'avenir du monde, c'est pourquoi les décisions doivent être prises dans leur meilleur intérêt. Les parlements devraient être plus accessibles aux jeunes et traiter davantage de sujets qui les concernent.

Le programme du Parlement des enfants de l'Assemblée nationale de Namibie, soutenu par des organisations non gouvernementales, constitue une plateforme répondant à cet objectif. Des enfants de toute la Namibie se réunissent chaque année pour débattre de questions qui les concernent. Ils peuvent parler des difficultés qu'ils rencontrent et obliger le Gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent. Grâce à ce programme, de nombreux jeunes ont plus confiance en eux et se mobilisent davantage pour défendre certaines causes. Des jeunes ayant participé au programme par le passé occupent aujourd'hui des postes clés au Gouvernement ou dans le secteur privé. La participation des enfants permet de mieux cerner les problèmes et apporte une valeur ajoutée aux décisions. Le programme joue un rôle de premier plan consistant, d'une part, à permettre aux enfants d'avaliser les questions importantes pour la promotion du bien-être des jeunes et, d'autre part, à renforcer les conventions internationales clés, telles que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Les lois ne sauraient être créées de manière abstraite. La participation et l'expérience des jeunes apportent une valeur ajoutée au processus d'élaboration de la législation. Au fil des ans, divers programmes de l'UIP ont permis aux jeunes d'interagir avec des pairs du monde entier, d'enrichir mutuellement leurs connaissances et de comparer différentes expériences.

Les parlements adaptés aux enfants ont offert à des jeunes la possibilité d'exprimer leur point de vue en fournissant un cadre permettant de régler des problèmes de société et de promouvoir les droits de l'enfant et la protection de l'enfance. La Namibie a tiré des bénéfices de son parlement adapté aux enfants, un programme qui pourrait être reproduit par d'autres pays. Les parlements constituent un instrument important pour mobiliser les jeunes et susciter un sens des responsabilités.

La modératrice précise que l'article 12 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant porte sur la participation des jeunes et la prise en considération de leurs opinions. Ces deux aspects sont très souvent sous-estimés.

M. L. Dushimimana (Président de la Commission des questions politiques et de gouvernance du Parlement du Rwanda) estime qu'en tant que principale institution représentant le peuple, le parlement est tenu de représenter les intérêts de toutes les couches de la société. Une telle représentation doit donner lieu à des politiques pertinentes pleinement appliquées. Les parlementaires doivent être les premiers défenseurs de la protection de l'enfance – les droits de l'enfant étant un élément clé des politiques de tous les pays. Le rôle des parlementaires consiste à peser sur les actions et les décisions des gouvernements, à adopter des lois et à faire évoluer l'opinion publique. Le parlement doit également prévoir d'attribuer des ressources financières suffisantes à l'application effective des politiques et des mesures.

Le Gouvernement rwandais a adopté de nombreuses politiques axées sur l'éducation, l'alimentation et la nutrition et le droit d'être enregistré à la naissance. Ces politiques visent à protéger les enfants et à renforcer le rôle prépondérant de la famille. Le Parlement rwandais a établi un réseau de parlementaires pour veiller à ce que les mères et les enfants bénéficient de soins appropriés ainsi que pour diffuser des informations sur l'enregistrement des nouveau-nés et l'importance de cette démarche. Des évaluations sont réalisées à mi-parcours pour contrôler les mesures prises.

Le Rwanda adhère à plusieurs instruments internationaux relatifs aux droits de l'enfant et les a ratifiés. Il est important que les parlements et les législations nationales offrent une protection optimale aux enfants. La Constitution du Rwanda garantit les droits de l'enfant. Dans ce contexte, plusieurs instruments législatifs ont été adoptés pour faire appliquer ces droits constitutionnels. Un organisme national a également été créé pour coordonner les actions qui contribuent à la protection de l'enfance et au bien-être des enfants.

Le parlement ne doit pas hésiter à collaborer avec des organisations de la société civile, en particulier sur la question de la protection de l'enfance. Une telle collaboration permet d'obtenir d'importantes quantités de données théoriques et pratiques. Le parlement doit assurer la participation active des enfants et des jeunes à ses travaux.

Il souhaiterait citer l'ancienne Directrice générale de l'UNICEF, Carol Bellamy, qui a dit : "L'histoire nous jugera avec sévérité si nous nous refusons à faire usage de nos connaissances, de nos ressources et de notre volonté pour garantir que chaque nouveau membre de la famille humaine arrive dans un monde qui respecte et protège les années précieuses et irremplaçables de l'enfance." Le jugement sera encore plus sévère si les parlements ne prennent pas de décisions favorables aux enfants.

Mme E. Jailosi Jolobala (Malawi) rappelle que le Malawi est partie à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et que son pays a mis en place des parlements de jeunes, en coordination avec des partenaires du développement, pour traiter les difficultés que rencontrent les enfants. À l'issue des séances, les enfants peuvent présenter leurs propres résolutions pour examen à l'Assemblée nationale. Le Malawi collabore également avec des organisations de la société civile, notamment dans le cadre d'un conseil d'administration sur l'enfance. Comme ce conseil est constitué au nom des enfants, ces derniers doivent être représentés. Des jeunes peuvent également l'intégrer.

Il convient de déployer davantage d'efforts au sein des communautés et des circonscriptions pour faire connaître les droits de l'enfant. Des enfants se voient refuser l'accès à certaines écoles pour des motifs religieux. L'Assemblée nationale doit être en mesure de dialoguer avec la direction de ces établissements et d'autres intervenants afin de garantir le libre accès à l'éducation. À cette fin, des parlementaires du Malawi constituent actuellement un forum pour aborder des questions et des traditions communautaires.

La modératrice indique que l'inclusion des enfants dans les parlements nationaux est très importante. La question des droits de l'enfant par rapport à la religion est cruciale dans de nombreux pays.

Mme E. Azad (République islamique d'Iran) rappelle que l'Iran a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et déclare que son pays a adhéré au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Pour garantir le respect de la dignité humaine, les enfants doivent être considérés comme des êtres humains à part entière.

Son pays est profondément préoccupé par la situation des enfants vivant dans un contexte de conflit armé ou de troubles intérieurs en divers endroits du monde. Les exhortations à la guerre adressées par certains pays et les efforts qu'ils déploient pour vendre des armes aux gouvernements concernés ont privé des enfants d'infrastructures financières, éducatives, de développement, de santé et de sécurité. Les mesures coercitives unilatérales et la guerre économique sont d'autres exemples de violations des droits économiques, sociaux et éducatifs des enfants et de leurs droits en matière de développement. Les parlementaires doivent prendre des mesures face aux violations flagrantes et faire en sorte qu'aucun crime ne soit commis par des dictateurs ayant bafoué les droits de l'homme et de l'enfant.

En Iran, plus de 22 millions de personnes, soit près de 30 % de la population, ont moins de 18 ans. Ces dernières années, le Parlement iranien a pris des mesures législatives pour reconnaître les droits des jeunes et les prendre en considération.

Mme M. Baba Moussa Soumanou (Bénin) explique que les enfants du Bénin n'ont jamais bénéficié de droits en tant que tels. Dans certaines régions, des enfants sont donnés à des amis ou à des parents éloignés contre la promesse d'une bonne éducation. Dans certains cas, les enfants doivent contribuer aux revenus du foyer et sont contraints de travailler, ce qui les prive de leurs droits. La pauvreté est la cause première de cette situation. En collaboration avec de nombreuses organisations non gouvernementales, le Gouvernement béninois s'emploie à éradiquer ces pratiques et à sensibiliser les parents.

Le Bénin a ratifié plusieurs conventions internationales, dont la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. D'autres mesures législatives visant à fixer un âge minimum légal pour travailler devraient également être adoptées afin d'empêcher le travail des enfants. De nombreux projets liés à la pauvreté ont été mis en place en collaboration avec des femmes et des enfants notamment. Le travail des enfants est une forme de mauvais traitement et d'abus. Il est important de lutter contre ce fléau pour assurer le plein respect de leurs droits. L'intervention du Gouvernement, associée à des actions menées par des organisations non gouvernementales, aura des répercussions sur le long terme, car elle permettra de faire en sorte que les générations futures ne grandissent plus dans l'idée que de telles pratiques sont tolérables. Il est important que les parents pourvoient aux besoins de leurs enfants.

La modératrice déclare que le travail des enfants et les mauvais traitements infligés aux enfants ont des effets préjudiciables sur les droits de l'enfant et constituent de graves problèmes pour de nombreuses sociétés. Elle espère que l'Assemblée nationale du Bénin prendra des mesures pour réduire le nombre élevé de ces cas.

M. K. Sharma (Inde) rappelle que 39 % de la population indienne a moins de 18 ans et que les enfants représentent le bien le plus précieux d'un pays. La Constitution de l'Inde impose au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour promouvoir les droits et le bien-être des enfants. La politique nationale de l'enfance reconnaît la nécessité de mieux prendre en compte les besoins des enfants. Il est essentiel de porter une attention particulière aux enfants vulnérables et au travail des enfants. La COVID-19 a renforcé les risques auxquels ils sont exposés ainsi que leur vulnérabilité. Dans ce contexte, il convient de prendre des mesures de protection et de dégager les ressources financières supplémentaires nécessaires.

L'Inde met en œuvre une série d'instruments et de décisions internationaux dans le domaine des droits de l'enfant, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention sur les pires formes de travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail. Des mesures supplémentaires ont été prises pour éliminer les pires formes de travail des enfants et respecter les droits fondamentaux de ces derniers.

Il est largement admis que les investissements en faveur des enfants contribuent fortement à un développement humain inclusif et durable. La réalisation progressive des Objectifs de développement durable (ODD) nécessite la participation des enfants. Le Parlement de l'Inde a adopté une loi sur le bien-être, le développement et les intérêts de l'enfant. Les problèmes que rencontrent les enfants, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection contre l'exploitation et les abus, ont été portés à l'attention du Gouvernement par des parlementaires.

Le parlement est l'une des principales instances politiques permettant de plaider pour une répartition plus importante et plus équitable des ressources, en vue de faire progresser les droits de l'enfant. Il joue un rôle prépondérant pour établir des cadres juridiques et fiscaux et intégrer les besoins des enfants dans les politiques gouvernementales. Les parlementaires à tous les niveaux doivent conjuguer leurs efforts pour créer un environnement pacifique et plus productif, propice au développement des enfants.

Mme A.D. Gomashie (Ghana) affirme que bon nombre de pays ont ratifié des conventions sur des questions qui les concernent. Le Ghana ne fait pas exception. En tant que parlementaire, elle ne se concentre pas uniquement sur les efforts déployés par le Ghana en faveur des enfants, mais elle s'intéresse aussi à ce que la communauté internationale fait pour eux dans le contexte actuel. Le monde a changé, et il est devenu plus performant sur le plan technologique. Les enfants sont exposés à Internet et aux réseaux sociaux. En dépit de tous leurs avantages, ces outils ont également des conséquences sur la santé mentale. Elle est curieuse de voir quelles actions le Comité des droits de l'enfant mènera en la matière. Elle demande si les contenus en ligne auxquels les enfants sont exposés feront vraiment d'eux des adultes responsables et ne leur portent pas plutôt préjudice.

Tous les petits Ghanéens ont droit à une éducation. Pourtant, tous ne peuvent y avoir accès. Son pays s'emploie à lutter d'arrache-pied contre cette situation. Il ne faut également pas oublier que l'éducation ne consiste pas uniquement en des apprentissages acquis à l'école, mais également en des savoirs transmis par les parents. Certains parents apprennent à leurs enfants comment faire du commerce et des affaires. Est-ce qu'un tel enseignement serait considéré comme du travail d'enfants au Ghana ? Cataloguer certaines actions éducatives menées dans les pays en développement comme du travail d'enfants a quelque chose de déshumanisant. Il est important de corréler cette question avec les discussions sur les droits de l'enfant. Les enfants ont besoin de mieux connaître leurs responsabilités, pas uniquement leurs droits.

Ces derniers temps, ses électeurs subissent les effets des changements climatiques et du réchauffement de la planète, qui entravent les moyens de subsistance des parents. Si un État n'est pas en mesure de venir en aide à la population en pareilles circonstances, alors les parents ne pourront plus prendre en charge leurs propres enfants. La communauté internationale doit réfléchir à des moyens de mobiliser les parents et de leur offrir davantage de possibilités de travail décent, afin qu'ils soient en mesure de pourvoir aux besoins de leurs enfants.

Mme W. Aljumaily (Iraq) déclare que les enfants sont l'avenir de toutes les nations. L'Iraq a signé la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant mais il a déjà exprimé des réserves à l'égard de l'article 14, car il contrevient aux enseignements islamiques s'agissant de la liberté de l'enfant de choisir une religion autre que celle de ses parents.

Les petits Iraquiens souffrent des attentats perpétrés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), en particulier dans les zones qu'il occupe. Des enfants sont recrutés et utilisés pour participer à ces attaques. Des tentatives ont été faites pour adopter des lois sur la violence domestique au vu des mauvais traitements subis par certains enfants. Il appelle de ses vœux une coordination des efforts déployés par les parlements, afin de pouvoir échanger des informations sur les législations et des vues sur la protection de l'enfance à l'échelle mondiale.

Mme L. Witbooi (Namibie) informe que les besoins et les intérêts des enfants sont toujours prioritaires en Namibie. Une nouvelle législation a récemment été introduite sur des questions qui touchent les enfants. Des ateliers visant à apporter des améliorations à d'autres lois ont été organisés. Elle rappelle plusieurs mesures que la Namibie a prises dans le domaine des droits de l'enfant. Premièrement, la Namibie est partie à des instruments internationaux, tels que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Deuxièmement, la Namibie met sur pied des parlements d'enfants. Troisièmement, le Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance s'attache à résoudre spécifiquement les différentes difficultés que rencontrent les enfants, en coordination avec d'autres intervenants et ministères. Quatrièmement, des foyers publics et privés ont été mis en place pour prendre en charge les enfants livrés à eux-mêmes. Cinquièmement, son Gouvernement collabore avec diverses organisations non gouvernementales afin d'aider les femmes et les enfants vivant dans un contexte de violence. Sixièmement, le pays célèbre chaque année la Journée mondiale de l'enfant africain, le 16 juin, et la Journée de l'enfant namibien, le 28 septembre. Septièmement, les mariages précoces sont fortement découragés. Un rapport sur ce phénomène et son impact sur les enfants sera publié prochainement. Huitièmement, de multiples subventions sont attribuées pour répondre à des besoins spécifiques comme le handicap et la subsistance. Des travaux ont été réalisés récemment pour examiner des moyens de relever spécifiquement les défis liés à la traite des enfants.

M. D. Nzeyimana (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) considère que chacun doit avoir une existence légale. En théorie, un enfant commence à jouir de ses droits dès sa naissance. Les nouveau-nés doivent être inscrits aux registres nationaux afin de bénéficier

d'une visibilité et d'être reconnus et comptabilisés. Être reconnu et comptabilisé constitue un droit fondamental. Seuls 50 % des enfants bénéficient d'une visibilité en Afrique, et 30 % à l'échelle mondiale. En cause principalement, le fait que les cadres juridiques ne reflètent pas les situations contemporaines. Certaines législations nationales empêchent les femmes d'enregistrer une naissance auprès d'une autorité de l'état civil en l'absence de leur mari. Par ailleurs, la volonté politique est faible. Les systèmes pouvant fournir des données en temps réel ne bénéficient pas de ressources suffisantes. Les gouvernements doivent mobiliser des ressources afin de veiller à ce que les personnes soient enregistrées sans erreur. Les registres pourraient également être utilisés pendant les élections, à des fins de planification ou dans le cadre des programmes de soins de santé. Les phénomènes des mariages précoces et du travail des enfants ne pourront être éliminés tant que l'âge de certains enfants reste inconnu. Il est indispensable de mobiliser des ressources pour lutter contre ces phénomènes.

La modératrice estime que les organisations de la société civile jouent un rôle important pour recenser les problèmes. La coopération pourra produire des résultats très concrets. Il arrive que les points de vue divergent, mais cela fait partie du processus démocratique.

Mme O. Aymadji (Tchad) informe que le Tchad fait face à de nombreux problèmes en matière de droits de l'enfant. Premièrement, les enfants sont souvent exposés au risque de mourir à la naissance. La mortalité infantile est un problème important, avec environ 80 décès pour 1 000 naissances vivantes. Bon nombre d'hommes dans différentes couches de la société refusent que leur épouse soit prise en charge par un professionnel de santé de sexe masculin. Deuxièmement, la scolarisation est quasiment inexistante puisque bien souvent, les enfants contribuent à subvenir aux besoins de leur famille ou du ménage. Troisièmement, de nombreux enfants plus âgés finissent par être exploités ou contraints de travailler s'ils quittent les zones rurales pour les centres urbains en quête d'une vie meilleure. Quatrièmement, les filles, en particulier, sont mariées de force ou subissent des mutilations génitales – une tradition encore largement respectée en zone rurale. Cinquièmement, environ la moitié des petits Tchadiens n'ont pas de certificat de naissance et donc aucune existence légale. Il n'existe pas de loi imposant d'enregistrer les enfants à la naissance.

Pour autant, les progrès sont là. Le Tchad a signé de nombreuses conventions et accords internationaux. Leur mise en œuvre n'est toutefois pas aisée en raison de traditions qui contreviennent à la législation. S'agissant de l'éducation, une attention particulière est accordée aux filles, qui bénéficient d'espaces dédiés. Les garçons sont également encouragés à participer aux tâches ménagères. Une loi contre le mariage précoce a également été adoptée, imposant l'âge minimum légal du mariage à 18 ans pour les filles. Des mariages précoces peuvent cependant toujours être contractés si l'âge figurant sur les documents officiels est falsifié. Un projet de loi a également été présenté pour protéger les enfants vivant dans les familles polygames. Dans certaines religions, les enfants ne sont pas reconnus s'ils sont nés hors mariage ou si les familles rejettent certaines unions.

Mme L.T. Kandetu (Namibie) explique que le programme national du Parlement des enfants offre à ces derniers la possibilité d'expliquer quelles mesures doivent être conservées et lesquelles doivent être modifiées, en particulier dans des domaines tels que l'avortement, le mariage précoce et les grossesses d'adolescentes. La question des ressources, comme mentionné précédemment, a également été abordée dans le cadre du programme. Le programme du Parlement des enfants s'est donc révélé extrêmement fructueux en Namibie. Son pays est disposé à faire part de son expérience et de toute information pouvant intéresser d'autres délégations.

La modératrice remercie tous les participants pour leurs contributions. Les parlementaires et les parlements ont présenté de nombreux exemples d'initiatives fructueuses visant à protéger les enfants et à promouvoir leurs droits. Des défis doivent encore être relevés pour produire des résultats tangibles dans le domaine de la protection de l'enfance.

L'atelier prend fin à 16 h 05.

Atelier organisé conjointement par l'UIP et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements

Indicateurs pour des parlements démocratiques Indicateur 1.1 – Autonomie des parlements

SAMEDI 15 OCTOBRE

(matin)

L'atelier est ouvert à 11 h 20 sous la conduite de M. A. Richardson (Secrétariat de l'UIP).

M. J.P. Montero (Uruguay), Vice-Président de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), souhaite la bienvenue aux participants à l'atelier consacré à la question de l'autonomie parlementaire. Cet atelier sera l'occasion pour les participants de débattre du degré d'autonomie parlementaire dans leur parlement respectif en se référant à l'ébauche des nouveaux *Indicateurs pour des parlements démocratiques basés sur les cibles 16.6 et 16.7 des ODD*.

Le Président, en illustrant son propos d'un diaporama numérique, rappelle que l'UIP travaille avec un certain nombre d'organisations internationales et de la société civile à l'élaboration d'un cadre d'indicateurs pour des parlements démocratiques. Ces indicateurs émanent des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier de la cible 16.6, qui vise à établir des institutions efficaces, responsables et transparentes, et de la cible 16.7, qui vise à garantir une prise de décisions réactives, inclusives, participatives et représentatives à tous les niveaux – cibles particulièrement pertinentes pour les parlements. De tels indicateurs ont pour but d'aider les parlements à évaluer leurs capacités et leur efficacité dans les domaines de l'action parlementaire visés par les deux cibles des ODD. Les parlements eux-mêmes prendront en charge le processus d'évaluation. Il ne s'agit pas de porter un jugement extérieur ni de classer les parlements. Le cadre d'indicateurs a été subdivisé en plusieurs niveaux (cibles des ODD, sous-cibles, indicateurs, aspects et critères d'évaluation) et sera valable pour tous les parlements, ainsi que pour les parlementaires du monde entier.

L'atelier vise essentiellement à tester l'indicateur 1.1 sur l'autonomie parlementaire. L'indicateur 1.1 relève de la sous-cible 1 sur des parlements efficaces qui relève elle-même de la cible 16.6 des ODD. Cet indicateur comporte quatre aspects : autonomie institutionnelle, autonomie procédurale, autonomie budgétaire et autonomie administrative. L'atelier sera l'occasion d'un exercice pratique au cours duquel les participants évalueront en petits groupes leur propre parlement relativement aux différents aspects de l'indicateur. En outre, ils commenteront la pertinence de l'indicateur même et en évalueront l'utilité pour les parlements.

Un projet du cadre d'indicateurs est dans le domaine public. L'UIP a recueilli de l'information en retour en organisant des tests et des groupes de discussion en ligne. Le Président invite M. Laurence Smyth (Royaume-Uni), qui a participé à l'un de ces groupes de discussion en ligne, à donner un aperçu du déroulement de ces tests.

M. L. Laurence Smyth (Royaume-Uni) indique qu'il a participé à un groupe de discussion en ligne concernant l'indicateur 3.3 sur l'accès aux parlements. Les participants ont pu constater quels étaient les points forts et les points faibles de leur parlement respectif. Un certain nombre de préoccupations ont été exprimées, dont la nécessité de définir des limites en matière de protestation démocratique. Les parlements doivent être à l'écoute de tout le monde, mais en toute sécurité.

Il n'est rien de plus précieux qu'un indice de référence vers lequel tendre. L'UIP souhaite mettre à la disposition des parlements une structure suffisamment souple pour s'adapter à leurs réalités propres. En tant que tels, les indicateurs sont à la fois descriptifs et prescriptifs.

Le Président précise que le Sénat du Pakistan est le premier à effectuer une évaluation de ses propres institutions basée sur les indicateurs provisoires. Il invite M. Salman (Pakistan) à formuler quelques observations au sujet de cette démarche.

M. M. Salman (Pakistan) confirme que le Sénat du Pakistan est la première institution parlementaire à expérimenter les indicateurs provisoires en Asie. Il a créé un comité directeur composé de trois sénateurs qui assure la supervision de cet exercice et il a chargé une unité de développement parlementaire spécialisée de mener l'évaluation. Cette unité a récemment classé les cibles, sous-cibles, indicateurs, aspects et critères d'évaluation en fonction des directions du Sénat. Elle distribuera tous les documents d'évaluation aux directions d'ici la mi-octobre 2022 en vue de recueillir leurs commentaires et suggestions. Une consultation de suivi aura lieu avec les directions une fois reçus leurs commentaires et suggestions. Le rapport final devrait être prêt à la mi-novembre 2022.

Mme T. Chugoshvili (Secrétariat de l'UIP) indique vouloir passer à la partie pratique de l'atelier. Elle attire l'attention des participants sur le document intitulé *Indicateur 1.1 – Autonomie des parlements*. Quatre aspects relèvent de l'indicateur 1.1 : autonomie institutionnelle, autonomie procédurale, autonomie budgétaire et autonomie administrative. Les participants testeront l'aspect relatif à l'autonomie institutionnelle.

La section intitulée *Aspect 1.1.1 Autonomie institutionnelle* est divisée en trois parties : "À propos de l'aspect", "Évaluation" et "Recommandations de changement". Les participants sont invités à lire la partie intitulée "À propos de l'aspect", et à formuler leurs observations quant au fond et à la forme du document. Ils sont invités à indiquer 1) si les paragraphes et l'encadré sur les objectifs visés sont clairs, et 2) si une partie quelconque du texte ne s'applique pas à leur parlement.

M. L. Laurence Smyth (Royaume-Uni) affirme que l'objectif concernant une séparation claire des pouvoirs se rapporte au Congrès des États-Unis d'Amérique et ne reflète pas les réalités propres à de nombreux pays. En effet, le Royaume-Uni et bon nombre de pays du Commonwealth ont adopté un modèle mixte dans lequel les fonctions du Gouvernement et du Parlement se chevauchent. Dans ce modèle, les ministres, par exemple, sont tous parlementaires ayant plein droit de vote.

M. A. Thimbo (Sénégal) est parfaitement d'accord avec ce qui a été dit sur l'autonomie administrative et financière. Au Sénégal, les sessions parlementaires, y compris les séances inaugurales, sont convoquées à l'initiative du Bureau de l'Assemblée nationale.

Un représentant de l'Inde est d'accord avec M. Laurence Smyth pour dire que le principe de la séparation des pouvoirs n'est pas strictement appliqué dans de nombreuses démocraties. En Inde, la séparation entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est inscrite dans la Constitution. Toutefois, les ministres sont aussi des parlementaires élus.

M. C. Robert (Canada) constate que l'exécutif et le législatif ont des responsabilités distinctes, mais qui se confondent dans le système de Westminster. Le principe de la séparation des pouvoirs n'est appliqué clairement que pour le judiciaire.

M. B.R. Gautam (Népal) ajoute que, dans le système de Westminster, les partis politiques font passer des consignes de vote obligeant leurs parlementaires à suivre la ligne du parti ou, à défaut, les exposant à des sanctions. L'autonomie parlementaire est un objectif très difficile à atteindre dans cette situation.

Mme M.J. Costa (Portugal) explique que le principe de la séparation des pouvoirs impose une distinction claire entre l'exécutif et le législatif. Cela signifie que personne ne peut être à la fois un membre du Parlement et un membre du Gouvernement. La Cour constitutionnelle garantit la séparation des pouvoirs et devrait être chargée de rétablir l'équilibre en cas de chevauchement des compétences.

Mme T. Chugoshvili (Secrétariat de l'UIP) rappelle l'existence d'un autre aspect relevant d'un indicateur différent qui vise à évaluer le rôle du judiciaire.

La partie suivante de la section sur l'autonomie institutionnelle s'intitule "Évaluation". Trois critères d'évaluation y sont énoncés : autorité de la Constitution, cadre législatif et pratique du législateur. Chaque critère d'évaluation est complété d'une échelle d'appréciation qui va de "inexistant" à "excellent". On peut également justifier la notation à l'aide d'une liste de données probantes. Les participants devraient lire la partie intitulée "Évaluation" et indiquer 1) si le système d'appréciation est clair et facile à utiliser pour évaluer leur parlement et 2) si les données probantes suggérés sont faciles à rassembler.

M. M.I. Etman (Égypte) précise qu'en Égypte, en vertu de la Constitution, le pouvoir législatif est complètement séparé du pouvoir exécutif. Le pouvoir exécutif n'intervient pas dans les travaux du Parlement, sauf lorsque le Président convoque les séances inaugurales.

M. A. Manaa (Égypte) ajoute que le principe de la séparation des pouvoirs est inscrit dans la Constitution de l'Égypte qui reconnaît expressément l'autonomie de l'institution législative. En tant que tel, il est interdit à tout parlementaire de faire partie du Gouvernement. La séparation des pouvoirs peut également être observée dans la pratique.

Un représentant de l'Inde indique que l'autonomie législative est inscrite dans la Constitution de l'Inde. L'Assemblée du peuple et le Conseil des États sont des entités séparées dotées de secrétariats autonomes qui sont habilitées à réguler leurs propres fonctions. Il n'y a pas d'ingérence dans le processus d'adoption des lois ou de préparation du budget. Cela dit, le Président est en droit de promulguer des ordonnances, le cas échéant, lorsque l'Assemblée ne siège pas.

Mme M.J. Costa (Portugal) constate que les critères d'évaluation nº 1 et 2 sont relativement faciles à appliquer parce qu'ils concernent des mesures concrètes, telles que les lois. En revanche, le critère d'évaluation nº 3 est plus abstrait, ce qui ne facilite pas la collecte de données probantes. Des éclaircissements s'imposent, illustrés par des exemples concrets.

Mme P. Tyawa (Afrique du Sud) estime qu'une description de chaque niveau d'appréciation devrait être fournie pour que les participants aient une idée claire de leur signification respective. Elle pense également que le critère d'évaluation nº 3 peut s'avérer problématique.

M. B.R. Gautam (Népal) affirme que l'échelle d'appréciation serait plus facile à comprendre si elle était complétée d'un système numérique. Les participants devraient pouvoir noter leur parlement respectif de 0 à 10. L'UIP pourrait faire correspondre "0", "1 à 2", "3 à 4", "5 à 6", "7 à 8", "9 à 10" avec "Inexistant", "Médiocre", "Sommaire", "Satisfaisant", "Très satisfaisant" et "Excellent" respectivement.

Mme T. Chugoshvili (Secrétariat de l'UIP) précise que la dernière partie de la section sur l'autonomie institutionnelle, intitulée "Recommandations de changement"", vise à inciter les parlements à réfléchir aux améliorations à apporter. Le temps manque pour discuter de la dernière partie à la présente réunion. Cependant, on demande habituellement aux participants si cet exercice d'évaluation les a aidés à recenser les améliorations qui profiteraient à leur parlement respectif.

Le Président indique que les participants vont être divisés en petits groupes pour débattre des trois aspects restants relevant de l'indicateur 1.1 sur l'autonomie des parlements : *Aspect 1.1.2 – Autonomie procédurale*, *Aspect 1.1.3 – Autonomie budgétaire* et *Aspect 1.1.4 – Autonomie administrative*. L'expérimentation se déroulera exactement comme la précédente. Il invite les participants à faire preuve de rigueur en examinant en profondeur les critères d'évaluation et les données probantes proposés, plutôt qu'en répétant simplement ce qui est énoncé dans leur Constitution respective.

Les participants sont divisés en groupes pour discuter des indicateurs restants.

Le Président invite les participants à faire part de leurs observations.

Mme B.N. Dithapo (Botswana), dans ses remarques concernant l'autonomie procédurale, juge que la partie intitulée "À propos de l'aspect"" couvre presque tous les aspects de la procédure parlementaire. En revanche, la mention des "conséquences de la législation" est plutôt ambiguë et devrait être explicitée.

Les critères d'évaluation nº 1 et 2 sont satisfaisants. Les données probantes correspondant à ces critères, tels que les dispositions constitutionnelles ou légales, sont faciles à déterminer.

Dans l'ensemble, l'échelle d'appréciation devrait être améliorée. Une solution possible serait de mettre en adéquation les niveaux d'appréciation et les données probantes. Il faudrait définir précisément la signification de chaque niveau d'appréciation pour que tous les participants soient sur la même longueur d'onde.

M. J. Nyegenye (Kenya) indique que des préoccupations ont été exprimées concernant le critère d'évaluation nº 4 de l'aspect sur l'autonomie procédurale, en particulier concernant le terme "cohérence". Un parlement n'a pas besoin d'être cohérent dans sa procédure pour être considéré comme étant autonome. Tant que le parlement lui-même décide de la procédure et la met en application, le principe de l'autonomie procédurale est respecté.

Le Président constate que M. Nyegenye a mis en évidence une nuance importante. Du point de vue des rédacteurs, la cohérence est synonyme de prévisibilité, en ce sens que l'on s'attend à ce que la procédure soit respectée.

M. S. Touré (Guinée) indique que son groupe se compose de délégués du Canada, de Guinée, de Madagascar, du Rwanda, du Sénégal et du Tchad. Dans tous ces pays, le principe de la séparation des pouvoirs est inscrit dans la Constitution et celui de l'autonomie budgétaire est également reconnu. Dans tous ces pays, à l'exception du Rwanda, les fonctionnaires sont autonomes.

Le Canada a un régime semblable au système britannique, mais compte introduire des réformes électorales qui permettront de renforcer la séparation des pouvoirs.

À Madagascar, un écart existe entre ce qui est consacré par la loi et ce qui est fait dans la pratique. Par exemple, le principe de la séparation des pouvoirs est garanti par la loi, mais est exercé à la discrétion du pouvoir exécutif.

Le Tchad a un budget autonome, mais dépend financièrement de l'industrie pétrolière. Une commission parlementaire est chargée du contrôle budgétaire. Les ministres du Gouvernement échappent parfois au contrôle parlementaire, mais fournissent les documents demandés pour examen.

Au Sénégal, le pouvoir exécutif n'intervient pas dans la nomination du Secrétaire général qui relève du Bureau de l'Assemblée nationale. Les ministres peuvent se présenter aux élections, mais doivent pour ce faire démissionner de leur poste ministériel.

La Guinée traverse actuellement une phase de transition et sa charte transitoire prévoit la séparation des pouvoirs. Le Conseil national de la transition est donc indépendant. L'autonomie administrative est une réalité en Guinée. Cependant, le processus budgétaire se déroule sous la surveillance du Président du Conseil national de la transition.

Au Rwanda, l'exécutif n'intervient pas dans les travaux du Parlement, comme il est énoncé dans les règles de procédure. La gestion du personnel relève de la fonction de l'administration publique.

Le Président note que M. Touré a attiré l'attention des participants sur la possibilité d'un écart entre le droit et la pratique. Il importe de réfléchir aux moyens de combler cet écart.

Un représentant de l'Algérie indique que son groupe réunit des délégués d'Égypte et d'Algérie qui ont étudié la question de l'autonomie budgétaire. Concernant le critère d'évaluation nº 1, le principe de la séparation des pouvoirs est inscrit dans la Constitutions des deux pays. L'autonomie budgétaire n'est pas mentionnée expressément dans la Constitution de l'Égypte, mais elle apparaît effectivement dans une loi organique de l'Algérie régissant la relation entre le Gouvernement et le Parlement. Le critère d'évaluation nº 2 n'est pas parfaitement clair. Aucun des deux pays n'a un cadre précis qui définisse la mesure dans laquelle le parlement exerce un contrôle sur ses propres finances et ressources. Concernant le critère d'évaluation nº 3, le Parlement de l'Égypte procède à l'interne à tous les contrôles budgétaires. Aucun organisme externe n'est habilité pour ce faire. Au sein du Parlement de l'Algérie, des entités internes procèdent aux contrôles ainsi qu'un organisme externe, le conseil pour la responsabilité. Concernant le critère d'évaluation nº 4, le Parlement est l'entité responsable des dépenses dans le cas de l'Égypte et de l'Algérie.

M. A. Manaa (Égypte)**,** à propos des critères d'évaluation nº 1 et 2 relevant de l'autonomie institutionnelle, demande s'il existe des pays dont le cadre législatif puisse être qualifié de "inexistant" : à sa connaissance, il n'y en a aucun.

Le Président déclare que les participants ont formulé des observations très intéressantes, en particulier concernant l'échelle d'appréciation. L'échelle était initialement de type numérique, mais on a finalement opté pour des appréciations descriptives. Il est difficile de concevoir une échelle qui soit claire et facile à utiliser pour tout le monde. Les participants qui ont d'autres remarques à faire devraient s'adresser au Secrétariat de l'UIP après la réunion. Pour conclure, il demande aux participants d'indiquer comment ils comptent s'y prendre pour tester les indicateurs dans leur parlement respectif.

M. C. Robert (Canada) note qu'il serait extrêmement utile que chaque parlement commence par évaluer sa propre efficacité en fonction des indicateurs. Différentes composantes de l'administration pourraient examiner les indicateurs et se prononcer. Les indicateurs sont très complets, quand bien même ils ne reflètent pas fidèlement les réalités de chaque pays. Il serait tout disposé à proposer aux parlements provinciaux et territoriaux du Canada de procéder à une telle vérification.

Mme P. Tyawa (Afrique du Sud) indique que, aux fins de vérification, son Parlement a une stratégie motivée par des considérations administratives concernant les indicateurs. Toutefois, les indicateurs de l'UIP sur des aspects tels que les fonctions législative et de contrôle devraient relever de la compétence des parlementaires. Son Parlement travaille à l'élaboration d'une stratégie pour les Membres, mais doit progresser à petits pas en la matière. Cela exigerait d'évaluer les travaux de comités, de mesurer la participation du public et d'en évaluer les effets sur la collectivité.

Le Président rappelle que les indicateurs concernent les parlements dans toutes leurs composantes, tant administratives que législatives, et requièrent donc la contribution des Membres.

L'UIP organisera d'autres groupes de discussion en ligne dans les semaines à venir et encouragent les Secrétaires généraux à y participer. Tout parlement qui souhaite mener une évaluation de ses institutions devrait prendre contact. L'UIP apportera volontiers son appui à cette entreprise.

L'atelier prend fin à 13 h 00.

Adoption des résolutions, documents finaux et rapports

SÉANCE DU SAMEDI 15 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte à 16 h 35 sous la conduite de Mme D. Mukabalisa, Présidente de l'Assemblée.

Présentation du Prix Cremer-Passy de l'UIP

Le Président de l'UIP annonce la première remise par l'UIP du Prix Cremer-Passy. Il rappelle que le prix, dont le nom fait référence aux deux fondateurs de l'UIP, sera décerné à des parlementaires ayant apporté une contribution exceptionnelle à la promotion de valeurs de l'UIP, telles que la paix et la diplomatie. Un comité de sélection a été mis en place, composé d'anciens présidents de l'UIP. Il remarque qu'en règle générale, le prix sera attribué à un seul ou une seule parlementaire mais que, pour cette première édition, le comité de sélection a décidé qu'il y aurait exceptionnellement deux lauréats, une femme et un homme. Les lauréats sont :
Mme Cynthia Iliana López Castro (Mexique) et M. Ruslan Stefanchuk (Ukraine).

Mme López Castro est membre de la Chambre des députés du Mexique depuis 2018. Elle est fermement convaincue du pouvoir qu'a la jeunesse d'apporter un changement positif. En 2017, âgée d'à peine 30 ans, elle a participé à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour Mexico. Elle a aussi joué un rôle de premier plan parmi les défenseurs de l'inclusion d'un quota de jeunes dans la loi électorale de la ville. Elle est membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP, où elle œuvre activement en faveur de l'engagement des jeunes en politique. Mme López Castro, qui est également membre de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP et travaille diligemment à ses travaux, a représenté l'UIP à plusieurs réunions de haut niveau à l'ONU. C'est une ardente militante de la participation des jeunes en politique.

M. Stefanchuk, Président de la Verkhovna Rada ukrainienne, reçoit le prix au nom de tous les parlementaires ukrainiens. Cette distinction est une marque de reconnaissance de l'engagement de ces parlementaires qui, malgré la guerre, ont poursuivi leurs travaux. Dans des circonstances particulièrement difficiles, ils ont continué à représenter leurs électeurs, à délibérer et à élaborer des lois. Le Président précise qu'une mention spéciale est due aux parlementaires ukrainiens qui siègent dans les organes de l'UIP, notamment à Mme Vasylenko qui est Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Mme C.I. López Castro (Mexique) explique qu'elle avait huit ans quand elle est entrée pour la première fois au Congrès du Mexique pour le visiter et que ce jour-là elle a su qu'elle y reviendrait un jour en tant que députée. Elle précise qu'elle accomplit actuellement son quatrième mandat, ayant été élue au niveau local et au niveau fédéral, et que son travail a beaucoup porté sur la promotion de quotas de jeunes aux élections. Les jeunes parlementaires ont parfois du mal à se faire entendre, mais en unissant leurs efforts, ils réussissent à se faire une place en politique. Elle appelle les jeunes parlementaires à poursuivre sur cette lancée et observe que les parlements ont besoin d'esprits jeunes et d'idées nouvelles.

Elle exprime sa fierté de recevoir le Prix Cremer-Passy en reconnaissance de son combat en faveur de la représentation politique des jeunes. Elle remercie l'UIP, en particulier son Président et son Secrétaire général, de favoriser l'expression des jeunes parlementaires. Elle dédie son prix aux jeunes parlementaires de par le monde, en particulier celles et ceux avec qui elle a travaillé à l'UIP.

M. A. Gerasymov (Ukraine), qui s'exprime au nom de M. Stefanchuk, exprime sa sincère gratitude à l'UIP pour cette marque de reconnaissance des extraordinaires efforts des parlementaires ukrainiens. Il rapporte que le 24 février 2022, premier jour de l'invasion générale, les parlementaires ukrainiens se sont réunis dans le bâtiment du parlement, afin de prendre toutes les décisions nécessaires, malgré les risques d'attaque de missiles, et qu'ils ont continué à le faire par la suite, tout au long de l'invasion. Cela étant, il déclare dédier ce prix, en tout premier lieu, au peuple ukrainien qui a fait preuve d'une résistance et d'un courage hors pair dans le combat pour la paix et la sécurité. Il insiste sur le fait que les Ukrainiens ne se battent pas seulement pour l'Ukraine, mais pour le monde entier.

Point d'urgence

La Présidente dit que, pendant l'Assemblée, les délégués ont adopté une résolution sur un point d'urgence intitulée *Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État*. Elle souligne qu'il faut en effet mettre fin d'urgence aux souffrances et aux destructions que subit l'Ukraine et revenir à un ordre régi par les règles définies par la Charte des Nations Unies. Elle qualifie la situation de très sérieuse, précisant qu'elle a des implications mondiales d'ordre financier, environnemental et humanitaire, ainsi que du point de vue de la paix et de la sécurité. Elle appelle les parlementaires à redoubler d'efforts pour surmonter cette crise sans précédent, notamment en recourant à toutes les possibilités de diplomatie parlementaire. Elle encourage le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine à poursuivre ses efforts dans l'exercice de son important mandat.

Point 3 de l'ordre du jour

Déclaration de Kigali sur le thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*
(A/145/3-DR)

La Présidente déclare que le débat général a donné lieu à des discussions intéressantes et substantielles, auxquelles ont participé près de 120 parlements nationaux et organisations partenaires, pour quelque 150 interventions. Elle invite Mme Nyirasafari (Rwanda) et M. Flores (Chili) à présenter le document final ou Déclaration de Kigali intitulé *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique.*

Mme E. Nyirasafari (Rwanda) et **M. I. Flores** (Chili) expliquent que la Déclaration de Kigali est le produit du débat général, riche, éclairant et inspirant qui s'est déroulé dans le cadre de la 145e Assemblée de l'UIP. Ils ajoutent qu'il est urgent de s'occuper du sujet de l'égalité des sexes et de la sensibilité des parlements à la question du genre. Le monde traverse en effet diverses crises et aucune d'entre elles n'est neutre du point de vue du genre. Ils ajoutent que l'égalité des sexes est un aspect essentiel de la résolution des crises, qu'il s'agisse d'une pandémie, d'un conflit ou d'une récession économique.

Les parlements se doivent de prendre cinq mesures en matière d'égalité des sexes pour promouvoir la paix et la résilience : 1) atteindre la parité entre les sexes dans la prise de décision politique, notamment en instaurant des quotas paritaires (50/50) ; 2) veiller à la prise en compte de la dimension de genre dans le processus législatif, l'application des lois et l'établissement des budgets pour tous les domaines d'action politique ; 3) placer les populations vulnérables au centre du travail parlementaire ; 4) mettre fin à la discrimination, aux actes de violence et à toutes les pratiques préjudiciables fondés sur le sexe et garantir la santé sexuelle et génésique de toutes les femmes et les filles, leurs droits et leur accès à la justice ; 5) promouvoir l'égalité dans la responsabilité des tâches au sein du foyer des parlementaires et montrer l'exemple par la prise en charge de la moitié des tâches domestiques quotidiennes, indépendamment du sexe.

Les deux intervenants indiquent que le 10e anniversaire du *Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre* est une bonne occasion de réitérer l'engagement des parlements à cette cause, et que les parlementaires se doivent d'être plus ambitieux en la matière qu'il y a 10 ans. Il faut, par exemple, que les parlements sensibles au genre soient désormais également férus de technologie et respectueux de l'environnement. Les Parlements membres de l'UIP se sont engagés à prendre 10 mesures pour une meilleure prise en compte des besoins des deux sexes dans les parlements au cours des 10 prochaines années : 1) évaluer le niveau de sensibilité au genre des parlements ; 2) créer un comité de pilotage pour mener des réformes en matière de sensibilité au genre ; 3) tenir compte des femmes de tous les groupes socio-économiques ; 4) conférer des compétences à des commissions de l'égalité des sexes et des groupes de femmes ; 5) établir un équilibre entre les sexes dans toutes les structures parlementaires ; 6) inciter les hommes à devenir des alliés dans la défense de l'égalité des sexes ; 7) inclure la prise en compte de la dimension de genre dans tous les travaux parlementaires ; 8) réaliser des évaluations de la dimension de genre dans les législations, les politiques et les budgets ; 9) rendre les parlements soucieux du bien-être et leur conférer un rôle de modèle pour la société en répondant aux besoins des hommes et des femmes, parmi les parlementaires comme parmi les personnels ; 10) éliminer du parlement tout acte de sexisme, harcèlement et violence envers les femmes. Les parlementaires sont encouragés à faire preuve de dynamisme et de détermination en la matière.

La Présidente considère que l'Assemblée est disposée à faire sienne la Déclaration de Kigali.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États

(Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme)
(A/145/4-DR)

M. A. Gajadien (Suriname), Président de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, indique que le projet de résolution intitulé *L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États,* a été préparé par trois co-rapporteurs représentant l'Allemagne, l'Indonésie et l'Uruguay. Il dit que le 11 octobre, la Commission a tenu un débat sur la résolution puis a discuté des amendements. Au total, 91 amendements ont été reçus de 19 délégations, et 2 du Forum des femmes parlementaires. La question de l'inclusion ou non de références à des pays précis a fait l'objet d'une discussion animée, avant d'être tranchée par un vote.

Le 14 octobre, la résolution révisée a été adoptée par la Commission par consensus sans objection. Un certain nombre de délégations ont néanmoins exprimé des réserves. La République tchèque a exprimé une réserve sur le paragraphe 3. L'Inde a exprimé une réserve sur l'alinéa 21. Le Kazakhstan a exprimé une réserve sur les alinéas 9 et 10 ainsi que sur le paragraphe 9. Le Qatar a exprimé une réserve sur la référence à la mobilité de la main-d'œuvre du paragraphe 5. La République arabe syrienne a exprimé une réserve sur l'alinéa 9. La Türkiye a exprimé une réserve sur l'alinéa 19. La Hongrie et l'Indonésie ont exprimé leur réserve sur l'ensemble du texte tandis que la Fédération de Russie a exprimé son opposition à l'ensemble de la résolution. Le Président déclare que cette résolution marque un pas important dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Il ajoute que la Commission s'est accordée sur le thème de la résolution suivante qui portera sur *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats*, selon la proposition de l'Australie et donnera lieu à un débat à l'Assemblée suivante. Le thème de la désinformation et du cyberharcèlement sera également débattu sans donner lieu à une résolution. Enfin, le Président de la Commission indique qu'un document sur la contribution de la Commission à la Stratégie de l'UIP 2022-2026 a été transmis aux Membres qui sont encouragés à formuler des commentaires à ce sujet.

La Présidente considère que l'Assemblée souhaite adopter la résolution.

La résolution est adoptée par consensus.

La Présidente, en référence à l'article 32.2 du Règlement de l'Assemblée, demande si une délégation souhaite expliquer sa position.

Un délégué de l'Inde réitère la réserve de ce pays sur l'alinéa 21 de la résolution.

Point 5 de l'ordre du jour

Rapports des commissions permanentes

M. M.M.A. Al-Ahbabi (Qatar), Président de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale, indique que cette commission s'est réunie le 13 octobre et a mené deux activités. Elle a d'abord tenu une réunion-débat sur le thème *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles.* Il s'agissait de souligner le fait que la guerre ne concerne pas

uniquement les soldats mais affecte aussi les civils, en particulier les femmes et les jeunes. Une table ronde animée par un modérateur a permis l'expression de trois spécialistes qui ont abordé le sujet sous trois angles, celui des femmes, des enfants soldats et du droit international humanitaire. La table ronde a été suivie d'un débat avec les parlementaires.

Une deuxième réunion-débat a eu lieu plus tard le même jour sur le thème *La guerre et les changements climatiques comme éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire mondiale.* De la même façon, dans un premier temps une table ronde animée par un modérateur a donné la parole à des spécialistes puis un débat a suivi. Les experts ont formulé des recommandations sur la façon dont les parlements peuvent favoriser la résilience.

Le 14 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème de la résolution suivante, *Cyberattaques et cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. Les co-rapporteurs, M. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. Cepeda (Espagne) ont informé la Commission de l'avancée de leurs travaux. Ils ont notamment participé à des réunions des Nations Unies, effectué une étude de documents et réalisé des visites dans différents pays. Trois experts, à distance, ont ensuite donné un aperçu de la situation mondiale en matière de cybersécurité. Enfin, la parole a été donnée à la salle et les participants ont fait part de leurs avis et expériences.

Le Président de la Commission indique aussi que le Bureau s'est réuni le 13 octobre et a assisté à la présentation d'un document de travail sur la contribution de la Commission à la nouvelle Stratégie de l'UIP. Les membres présents se sont engagés à transmettre leurs commentaires dans les plus brefs délais. Le Bureau a confirmé que lors de la 146e Assemblée de l'UIP, il consacrerait tout son temps à la négociation de la résolution suivante. Deux nouveaux membres, un délégué français et un délégué chilien, ont été élus au Bureau.

L'Assemblée prend acte du rapport.

Mme A. Mulder (Pays-Bas), Présidente de la Commission permanente du développement durable, indique que cette Commission s'est réunie les 12 et 14 octobre. Lors de la première séance, un débat a porté sur le thème de la résolution suivante, à savoir *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts.* Le thème a été introduit par des universitaires renommés et par le co-rapporteur allemand. Au total, 29 parlementaires ont pris part aux débats. Les participants ont souligné l'importance de garantir des budgets pour financer la protection des forêts et revitaliser les forêts en prévoyant des cycles de plantation. Compte tenu de l'importance des forêts pour assurer un développement vert et réduire les risques de catastrophes, l'accent a été mis sur la nécessité de mener des actions de sensibilisation à cette question et d'associer les populations à la prise de décision en matière de protection des forêts. Les principes de responsabilité commune mais différenciée et de justice climatique ont été évoqués.

Au cours de la même séance, la Commission a débattu de la préparation de la réunion parlementaire en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en Égypte. Les membres de la Commission ont été informés des principaux points du document final et ont pu apporter leurs propres commentaires, les pertes et dommages et le financement de la lutte contre les changements climatiques étant les thèmes les plus commentés.

La Présidente explique ensuite que la deuxième séance a donné lieu à une réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8.* Un expert de l'Organisation internationale du Travail a exposé ses avis et souligné la nécessité de favoriser l'autonomisation des micro-, petites et moyennes entreprises. Les questions suivantes ont été envisagées : 1) comment traduire la croissance économique en emplois pour les populations locales ; 2) comment reconnaître l'importance des communautés locales pour les économies nationales ; 3) comment cibler les populations vulnérables telles que les femmes, les jeunes et les personnes à faible revenu.

En plus de ses séances régulières, la Commission a organisé un atelier sur les changements climatiques en collaboration avec la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. L'événement a servi de plateforme d'échange entre délégués sur leurs préoccupations en amont de la COP27. La coopération régionale et mondiale, la participation du public et la solidarité ont été citées comme des solutions pratiques à de nombreux problèmes liés au climat.

Enfin, la Commission a procédé à des élections pour pourvoir un poste vacant au Bureau et adopter un plan de travail pour l'Assemblée suivante, s'accordant sur l'idée de consacrer toutes les séances à la rédaction de la résolution. La Présidente termine en déclarant que les membres de la Commission ont souligné le besoin d'aligner leurs travaux sur la Stratégie de l'UIP et de coopérer avec l'ONU.

L'Assemblée prend acte du rapport.

M. M.T. Bani Yassin (Jordanie), membre de la Commission des Affaires des Nations Unies, indique que plusieurs membres du Bureau de cette Commission ont participé à une visite organisée par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans une coopérative agricole rwandaise et une école faisant partie du programme gouvernemental d'alimentation scolaire. Ce programme vise à améliorer la nutrition dans les écoles tout en soutenant les agriculteurs locaux par un approvisionnement local en denrées alimentaires et un investissement dans le marché local.

La Commission s'est réunie le 14 octobre et a tenu deux réunions-débat en présence de hauts responsables de l'ONU. La première réunion-débat portait sur l'action de l'ONU face à l'aggravation de la faim et de la famine dans le monde. Des représentants du PAM et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont présenté un bilan actualisé du *Rapport mondial 2022 sur les crises alimentaires*, en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et leur travail au Rwanda. Ils ont déclaré qu'une crise alimentaire était manifestement en cours et ont donné les précisions qui suivent. Plus de deux milliards de personnes, vivant dans 45 pays différents, sont actuellement confrontés à l'insécurité alimentaire, soit 30 millions de plus qu'en 2020. L'insécurité alimentaire est due à plusieurs facteurs, en particulier des conflits, des chocs alimentaires et des phénomènes météorologiques extrêmes. La situation a encore été aggravée par certains événements récents tels que la forte hausse des prix alimentaires mondiaux, l'impact de la pandémie de COVID-19 et le conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

Au cours de la deuxième réunion-débat, le nouveau Coordonnateur résident de l'ONU au Rwanda a mis l'accent sur une bonne pratique mise en œuvre dans le pays, à savoir un important travail de collaboration entre différents organismes de l'ONU, observant que le manque de mécanismes intégrés constituait le principal frein à un développement efficace. Il a aussi souligné que le partage des bonnes pratiques entre pays pouvait éviter à certains de répéter les erreurs déjà commises par d'autres, et a indiqué que l'ONU était toute disposée à donner aux gouvernements des conseils de haut niveau en matière de politique stratégique et technique et d'éclairer les pratiques mises en œuvre au Rwanda ou ailleurs. Cette réunion-débat a été suivie par 30 délégations parlementaires, dont 20 ont pris la parole. Les membres présents ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et souligné l'importance d'une production locale de denrées alimentaires reposant sur des méthodes durables. Il a également été question de la nécessité d'investir dans la résilience des ménages, de soutenir les agriculteurs locaux et de promouvoir des mesures d'adaptation au climat.

Pour finir, la Commission a décidé que M. Wehrli (Suisse) continuerait d'assurer la fonction de président par intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau président à l'Assemblée suivante.

L'Assemblée prend acte du rapport.

Point 6 de l'ordre du jour

Approbation du thème d'étude de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour la 147e Assemblée de l'UIP et nomination des rapporteurs

La Présidente énonce le thème proposé par la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme pour sa résolution suivante : *Le rôle des parlements dans la lutte contre la traite d'enfants dans les orphelinats.* Elle ajoute que Mme Reynolds, déléguée australienne, a été désignée co-rapporteure, et que des consultations seront menées pour choisir deux autres co-rapporteurs. La Présidente dit qu'elle considère que l'Assemblée souhaite approuver ce thème d'étude.

Il en est ainsi décidé.

146e Assemblée de l'UIP à Bahreïn (mars 2023)

M. J. Fakhro (Bahreïn) invite les Parlements membres de l'UIP à participer à la 146e Assemblée de l'UIP qui se tiendra du 11 au 15 mars 2023 à Bahreïn. Il déclare que le Bahreïn est heureux d'avoir ainsi l'occasion de contribuer à la longue et riche histoire de l'UIP et précise que le thème retenu pour le débat général est en parfaite adéquation avec les valeurs nationales de Bahreïn telles que la tolérance, la civilisation, la co-existence, le dialogue, le respect et la paix. Il précise que le Parlement a déjà commencé à préparer l'Assemblée et fera de son mieux pour en faire un événement mémorable. Il remercie l'UIP de la confiance qu'elle fait à son pays.

Clôture de l'Assemblée

Mme T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), s'exprimant au nom du Groupe africain, déclare que durant l'Assemblée ce groupe a désigné des candidats pour pourvoir aux postes vacants au Bureau des femmes parlementaires, au Bureau de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies ainsi qu'au Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il a également désigné des délégués pour participer au comité de rédaction du point d'urgence.

Elle ajoute que le Groupe africain souhaite soulever certaines questions en rapport avec les travaux de l'UIP. Premièrement, le Groupe africain estime qu'il est important de réviser un certain nombre de points des Statuts et Règlements de l'UIP. Il propose de tenir l'élection de la Présidente ou du Président de l'Assemblée à la fin de l'Assemblée précédente, de manière à assurer sa participation à la phase de préparation, et recommande que les Présidentes et Présidents des Commissions permanentes fassent partie du Bureau restreint des Assemblées. Il préconise de fixer des dates limites claires pour la soumission des points d'urgence, de sorte que les groupes géopolitiques disposent du temps nécessaire pour les étudier.

Par ailleurs, certains pays n'ayant pas reçu à temps le détail des réunions, le Groupe africain estime qu'il faut améliorer les canaux de diffusion des informations au sein de l'UIP.

Enfin, il souhaite que des directives et des critères soient établis en amont de l'étape d'expérimentation de bureaux régionaux. En effet, le Groupe africain s'inquiète de la possibilité d'établissement d'un bureau régional dans des pays faisant partie de plus d'un groupe géopolitique et juge important de décider s'il convient de considérer la situation géographique d'un pays ou son appartenance politique. Il ne faudrait pas que l'UIP ait deux bureaux régionaux, voire plus, dans un même lieu géographique.

Mme Pham Thi Hong Yen (Viet Nam), s'exprimant au nom du Groupe Asie-Pacifique, remercie le Parlement rwandais pour son hospitalité et le Secrétariat de l'UIP pour la diligence dont il a fait preuve dans l'organisation de l'Assemblée. Elle salue les accomplissements du Rwanda en matière d'égalité des sexes et de protection de l'environnement.

M. E. Bustamante (Pérou), qui s'exprime au nom du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), remercie le Gouvernement et le Parlement du Rwanda pour leur hospitalité.

Il salue les efforts de l'UIP, en particulier de son Président, pour renforcer la présence de l'Organisation dans la région du GRULAC, rappelant que le Président de l'UIP s'est rendu dans plusieurs pays de la région et a approuvé le projet pilote d'implantation d'un bureau régional de l'UIP en Uruguay. Avec l'aide du Guyana, il indique que le GRULAC se propose de continuer à œuvrer à rapprocher les îles des Caraïbes de l'UIP.

Il félicite Mme López-Castro (Mexique) d'avoir remporté le Prix Cremer-Passy et dit que M. Edwards (Chili) mérite aussi une mention spéciale pour son engagement de jeune parlementaire, en particulier dans la défense de la cause ukrainienne.

Il évoque la fierté qui a été la sienne lors de la célébration de la Journée internationale du parlementarisme en Amérique du Sud et se déclare convaincu que l'UIP gagnera en visibilité dans les années qui viennent. Il conclut en déclarant que les parlements ont la responsabilité d'exercer un contrôle politique sur les gouvernements et que l'UIP doit faire de même.

Mme A. Gerkens (Pays-Bas), s'exprimant au nom du Groupe des Douze Plus, déclare que le Groupe a tenu une longue réunion le 10 octobre, au cours de laquelle il a discuté de la guerre en Ukraine, et qu'il s'est réuni chaque matin du 11 au 14 octobre. Il a également organisé un certain nombre d'événements connexes, notamment une réunion sur les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées. Mme Gerkens salue les parlementaires du Kenya et de l'Eswatini qui ont eu le courage d'apporter leur soutien à cette cause. Un événement connexe sur le génocide a également été organisé par l'Ukraine. Elle précise que les membres du Groupe des Douze Plus ont activement participé aux travaux de plusieurs comités et commissions, notamment la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme qui a accepté la proposition de l'Australie comme sujet de sa résolution suivante. Enfin, elle annonce que le Groupe des Douze Plus a élu son nouveau président qui est délégué de la Belgique.

Elle condamne la Fédération de Russie pour avoir lancé une guerre d'agression insensée en Ukraine et fait référence aux récentes attaques sur Kyïv, au meurtre de citoyens innocents, à

l'enlèvement d'enfants et au viol organisé de femmes, d'hommes, de filles et de garçons, et déclare que la Fédération de Russie doit mettre fin à la guerre et rétablir les frontières ukrainiennes d'avant 2014.

M. J. Fakhro (Bahreïn), s'exprimant au nom du Groupe arabe, félicite l'UIP pour son rôle dans le traitement de questions qui concernent le monde entier. Il constate un urgent besoin de dialogue pour résoudre les problèmes en ne laissant personne de côté et exprime le souhait que les différentes résolutions adoptées par l'Assemblée servent de feuille de route pour les travaux à venir. Il remercie le Rwanda pour son hospitalité, le Président et le Secrétaire général de l'UIP pour leur action de coordination de l'Assemblée.

Le Président de l'UIP remercie le Parlement du Rwanda pour l'excellent accueil réservé à l'Assemblée. Il remercie également le Secrétariat pour sa collaboration ainsi que l'ensemble des délégations pour leur participation.

Il observe que les participants peuvent se réjouir des résultats de l'Assemblée. Il attire en particulier l'attention sur la Déclaration de Kigali qui ne contient pas seulement des mots, mais aussi des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité des sexes et la prise en compte de la question du genre dans les parlements. Il souligne en outre l'importance de la résolution sur le point d'urgence qui condamne sans équivoque l'invasion de l'Ukraine et l'annexion de territoires ukrainiens par la Fédération de Russie et ajoute que l'UIP doit réitérer encore et encore son rejet du comportement de la Fédération de Russie, dans l'espoir de décourager les velléités d'autres pays. Il est en effet vital de défendre l'état de droit, de protéger les frontières internationalement reconnues et de promouvoir le dialogue – et non la guerre – comme solution aux conflits.

Il remarque qu'en plus du programme officiel, l'Assemblée a donné lieu à plus de 200 réunions bilatérales. Le Prix Cremer-Passy a été remis pour la première fois. Les Parlements membres ont discuté des moyens de renforcer l'Organisation et décidé de créer des bureaux régionaux qui travailleront en étroite collaboration avec les groupes géopolitiques. Il a également été question de réviser les Statuts et Règlements de l'UIP. Il estime, quant à lui, que les Statuts et Règlements doivent permettre aux délégués de voter sur les propositions de point d'urgence en plus de l'adoption de la résolution. Les délégués devraient, par exemple, avoir la possibilité d'exprimer un vote de solidarité ou de condamnation.

Il déclare que le travail des parlementaires est un travail permanent, et qu'ils auront de nombreuses occasions d'unir leurs efforts au cours des mois suivants. La réunion parlementaire en marge de la COP27 sera l'occasion d'exhorter les gouvernements à agir contre les changements climatiques, et la Coupe du monde 2022 de la FIFA au Qatar fournira aussi une occasion de dialogue entre différentes civilisations.

Il termine en affirmant que l'UIP continuera à œuvrer pour la paix, le développement et la démocratie pour tous et qu'il se réjouit à la perspective de la 146e Assemblée de l'UIP.

La Présidente déclare que ce fut un grand plaisir, et un honneur pour son pays d'accueillir la 145e Assemblée de l'UIP. Elle souligne la multiplicité des sujets abordés et le fait que chacun a eu la possibilité de faire entendre sa voix, ce qui constitue un bel exemple de démocratie en action. Elle dit que le débat général sur l'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre, qui a abouti à la Déclaration de Kigali, est un résultat particulièrement notable de l'Assemblée. Parmi les résultats importants, elle cite encore la résolution sur le point d'urgence à propos de la guerre en Ukraine et la résolution de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme. Il incombe désormais à tous les parlementaires de mettre en œuvre les résultats de l'Assemblée dans leurs pays respectifs en fonction des spécificités nationales.

Elle exprime sa sincère gratitude à la direction de l'UIP ainsi qu'aux Parlements membres qui ont accepté l'offre du Rwanda d'accueillir cette Assemblée. Elle remercie aussi les participants, sans lesquels aucune réunion n'aurait été possible, et souligne le fort investissement dont ils ont fait preuve au cours des débats, leurs contributions animées et l'aspect particulièrement productif des réunions. Elle salue l'esprit de respect mutuel qui a caractérisé les réunions. Enfin, elle exprime sa gratitude au Secrétariat de l'UIP qui a travaillé en parfaite harmonie avec le Parlement du Rwanda pour assurer une coordination sans faille de l'Assemblée, et déclare que l'organisation de l'Assemblée a été une expérience mémorable, dont le Rwanda sort enrichie de connaissances, d'échanges et de culture.

Après un échange de politesses, elle déclare l'Assemblée close.

La séance est levée à 18 h 35.

Déclaration de Kigali

Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique

que la 145e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Kigali, 15 octobre 2022)

Nous, parlementaires du monde entier, nous sommes réunis à l'occasion de la 145e Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda) pour débattre du thème *Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique*, célébrer le dixième anniversaire du Plan d'action de l'UIP pour des parlements sensibles au genre et réaffirmer notre engagement à faire progresser l'égalité des sexes dans nos institutions et au sein de la société.

Nous sommes conscients du fait que nous vivons une époque singulière, marquée par plusieurs défis mondiaux. Après deux ans de lutte contre la pandémie de COVID-19, nous savons que les crises n'ont jamais les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes. Au contraire, les crises accentuent les inégalités entre les sexes, en créent de nouvelles et précarisent encore plus les populations vulnérables. Lors des situations de crise, les femmes et les filles paient un lourd tribut, car ces situations accroissent les discriminations et les violences sexistes, ce qui entrave les progrès vers l'égalité des sexes et les progrès au sein de la société en général.

Nous demeurons néanmoins optimistes en constatant que notre engagement collectif en faveur de l'Objectif de développement durable relatif à l'égalité des sexes a permis d'attirer davantage l'attention sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes et de mieux la faire respecter, et d'attirer aussi davantage l'attention sur la question de l'autonomisation des femmes et des filles. Nous pensons également que l'actuelle génération de parlementaires, aux profils plus diversifiés, œuvre encore plus en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion.

Nous affirmons que l'égalité des sexes est essentielle pour trouver des solutions aux pandémies, aux conflits, aux récessions économiques et aux changements climatiques. Du point de vue économique, l'égalité des sexes se traduit par l'égalité de rémunération, l'inclusion financière, la protection sociale universelle, la valorisation des tâches exercées au sein du foyer et la protection contre les discriminations et la violence. L'égalité économique implique également un accroissement du nombre de femmes sur le marché du travail, avec à la clé une plus grande prospérité et une meilleure productivité. L'égalité des sexes en politique nous permet de mieux répondre aux crises en tenant compte de la diversité des besoins de chacun et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats. Le leadership des femmes constitue un élément moteur en matière de consolidation de la paix et de diplomatie, car les accords de paix signés par des femmes déléguées débouchent sur une paix plus durable. Pour ce qui est de la prise de décisions politiques, l'expérience montre que les mesures prises dans le domaine climatique sont plus rigoureuses lorsqu'elles sont prises par des femmes. Autrement dit, lorsqu'il s'agit de relever des défis mondiaux, il est moins probable de laisser des personnes de côté lorsque les femmes participent aux processus et sont aux commandes.

Comme nous l'avons constaté lors de notre débat général, plusieurs parlements à travers le monde ont réalisé des progrès dont nous pouvons nous inspirer. À l'occasion de cette 145e Assemblée, à Kigali, nous avons reconnu que l'égalité des sexes est un droit universel en tous points du monde, et nous sommes convenus de procéder à des changements progressifs pour l'instaurer et de rendre nos parlements sensibles au genre afin de bâtir un monde plus résilient et pacifique.

Si nous voulons renforcer notre action en faveur de l'égalité des sexes, nous devons nous attaquer aux causes structurelles des inégalités entre les sexes, qui créent des vulnérabilités au lieu de renforcer la résilience. Pour ce faire, nous nous engageons à prendre les cinq mesures clés suivantes :

1. Atteindre la parité dans la prise de décision politique, notamment en appliquant des quotas par sexe lors des élections et en veillant à ce que les autres quotas électoraux soient définis en vue d'assurer la parité.

2. Veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois ainsi que l'établissement des budgets tiennent compte de la dimension de genre dans tous les domaines.

3. Placer les populations vulnérables au centre de nos fonctions parlementaires : législation, contrôle, allocation des ressources et représentation.

4. Mettre fin aux discriminations, à la violence et aux autres pratiques néfastes sexistes, et garantir l'accès à la santé sexuelle et génésique ainsi qu'aux droits et à la justice pour toutes les femmes et les filles.

5. Promouvoir l'égalité des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes et donner l'exemple dans nos sociétés en exerçant la moitié des tâches au sein du foyer, et ce indépendamment de notre sexe.

Les transformations structurelles nécessaires pour parvenir à l'égalité des sexes ne pourront avoir lieu que si nous poursuivons et renforçons les efforts que nous déployons déjà pour bâtir des parlements sensibles au genre. Ce n'est qu'ainsi que nos parlements pourront répondre aux besoins du monde contemporain, affronter les crises et demeurer résilients. Les parlements n'intégrant pas la question du genre ne peuvent pas remédier aux inégalités et aux vulnérabilités. En revanche, les parlements sensibles au genre, qui, par définition, sont plus représentatifs et possèdent les compétences, les structures et les capacités nécessaires pour promouvoir l'égalité des sexes, sont plus à même de corriger les inégalités entre les sexes et les vulnérabilités.

Ces 10 dernières années, nous avons constaté des progrès en matière d'égalité des sexes dans les parlements, dans le sillage de la feuille de route fixée par le *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* :

- La proportion de femmes participant aux activités parlementaires et occupant des postes de direction a augmenté pour passer de 20 % à 26 %. Plusieurs parlements ont mis en place des quotas en interne, afin de veiller à ce que les postes de direction soient occupés à parts égales entre des hommes et des femmes et que la composition des commissions reflète cette parité. Aujourd'hui, 23 % des personnes occupant la fonction de président de parlement sont des femmes.
- S'agissant des infrastructures parlementaires, 50 % de l'ensemble des parlements ont mis en place un forum des femmes et 68 % une commission consacrée aux femmes ou à l'égalité des sexes.
- En termes de politiques internes intégrant une dimension de genre, 23 % de l'ensemble des parlements possèdent désormais une politique en faveur de l'égalité des sexes au sein de leur administration.
- Il existe davantage de dispositions et de mesures favorables à la vie de famille pour faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, comme la possibilité de voter à distance ou par procuration ou des dispositifs de garde d'enfants.
- L'existence même de la violence à l'égard des femmes dans les parlements, ses différentes formes et sa prévalence sont aujourd'hui largement reconnues, et certains parlements ont commencé à prendre des mesures pour y mettre un terme, notamment en appliquant les *Lignes directrices pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements* de l'UIP.

Dans un contexte de crises politiques, économiques, sociales et écologiques de plus en plus urgentes et elles-mêmes liées aux inégalités entre les femmes et les hommes, la nécessité de bâtir des parlements sensibles au genre ne s'est jamais autant fait sentir. Par ailleurs, la crise climatique actuelle exige que les parlements sensibles au genre deviennent également soucieux de l'environnement, non seulement dans leurs méthodes de travail au quotidien mais aussi dans leurs résultats. De même, l'essor et l'évolution rapide des nouvelles technologies ont ouvert de nouvelles perspectives qui doivent être exploitées lorsqu'elles sont favorables, et non pas préjudiciables, à l'égalité des sexes.

Il ne suffit pas de procéder à un changement institutionnel profond pour bâtir un parlement sensible au genre. Il faut, en plus, témoigner d'une volonté politique, faire preuve de leadership, procéder à des remises en question, établir des planifications stratégiques, faire des réformes, disposer de ressources et rendre des comptes.

L'engagement que nous prenons aujourd'hui en faveur des parlements sensibles au genre doit être plus ambitieux qu'il y a 10 ans. Dans une perspective d'avenir, nous nous engageons à prendre les 10 mesures suivantes pour renforcer la dimension de genre dans les parlements au cours des 10 prochaines années :

1. Évaluer le niveau de sensibilité au genre de nos parlements entre deux grandes étapes pour suivre les progrès accomplis.
2. Créer un comité de pilotage respectant la parité et possédant les capacités, les ressources et les attributions nécessaires pour mener des réformes, afin d'assurer le suivi des conclusions et des recommandations des évaluations du niveau de sensibilité au genre.
3. Prendre en compte les différences entre les femmes et accorder la priorité à l'inclusion de groupes sous-représentés, tels que les jeunes femmes, les femmes autochtones et les femmes porteuses d'un handicap.
4. Créer une commission de l'égalité des sexes, ou un organe similaire, ayant compétence pour demander des comptes au gouvernement et au parlement et un forum des femmes visant à soutenir concrètement les femmes parlementaires dans le cadre de leurs travaux parlementaires, ou, le cas échéant, doter ces organes de ressources et de capacités.
5. Adopter des règles formelles visant à établir un équilibre entre les sexes à tous les postes de direction dans les parlements, à instaurer la parité en matière de participation des femmes et des hommes à toutes les activités parlementaires, et à interdire les commissions et les groupes non mixtes.
6. Mobiliser des parlementaires hommes et d'autres hommes actifs dans l'écosystème parlementaire, afin qu'ils deviennent des défenseurs de l'égalité des sexes, notamment en élaborant des projets de loi, des initiatives et des actions en collaboration avec des parlementaires femmes, dans les domaines législatif, du contrôle et de la représentation.
7. Veiller à ce que la sensibilité au genre, l'égalité des sexes et l'intégration de la dimension de genre, notamment dans les budgets, orientent l'ensemble des travaux des parlements en toutes circonstances.
8. Réaliser des évaluations de la dimension de genre dans les actions relevant des fonctions législative, budgétaire et de contrôle, mais aussi dans les initiatives visant à introduire ou à réformer, entre autres, les technologies parlementaires, les mesures prises pour rendre les parlements plus soucieux de l'environnement et les initiatives associant les citoyens aux travaux parlementaires, et mettre en œuvre les recommandations découlant de ces évaluations.
9. Devenir des parlements soucieux du bien-être des parlementaires et des membres du personnel parlementaire, hommes et femmes, en s'efforçant de répondre pleinement à leurs besoins dans l'exercice de leurs fonctions.
10. Introduire des politiques strictes de tolérance zéro vis-à-vis de la violence à l'égard des femmes, du harcèlement sexuel et de l'intimidation dans les parlements, et instaurer des procédures de règlement des griefs indépendantes et efficaces pouvant donner lieu à de lourdes sanctions.

L'impulsion parlementaire en faveur du développement local et régional des pays à taux de migration internationale élevé et de la cessation de toutes les formes de traite des êtres humains et de violation des droits de l'homme, y compris celles commanditées par les États

Résolution adoptée par consensus* par la 145e Assemblée de l'UIP
(Kigali, 15 octobre 2022)

La 145e Assemblée de l'Union interparlementaire,

constatant que le terme "migration" renvoie généralement à divers moyens par lesquels des personnes sont déplacées au-delà des frontières internationales, volontairement ou involontairement, et que les termes "réfugié" et "demandeur d'asile" constituent des sous-catégories de la migration assorties de cadres politiques et juridiques particuliers,

exprimant sa vive inquiétude face à l'essor des réseaux de passeurs et du trafic des êtres humains en tant que moyen de migration touchant des personnes en situation de vulnérabilité,

réaffirmant les objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des Conventions de Genève, ainsi que les valeurs et principes de l'Union interparlementaire,

rappelant le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial sur les réfugiés, approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies,

rappelant également les résolutions de l'UIP intitulées *Les travailleurs migrants, la traite des êtres humains, la xénophobie et les droits de l'homme* (adoptée à la 118e Assemblée, Le Cap, avril 2008) et *Renforcer la coopération interparlementaire et la gouvernance en matière migratoire dans la perspective de l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières* (adoptée à la 139e Assemblée, Genève, octobre 2018),

réaffirmant le droit souverain des États de déterminer, en conformité avec le droit international, leur politique migratoire nationale et leur prérogative de régir les migrations relevant de leur juridiction,

réaffirmant également que tout État doit veiller à la protection des droits de l'homme de tous les migrants, en particulier des enfants migrants non accompagnés se trouvant sur son territoire et relevant de sa juridiction, sans discrimination d'aucune sorte et tout particulièrement sans distinction d'origine nationale,

reconnaissant que les violations du droit humanitaire par les belligérants, qui se traduisent par des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, ainsi que par le crime de génocide, sont une cause majeure des déplacements forcés et des flux de réfugiés,

soulignant que la guerre et la violence comptent parmi les principaux facteurs des migrations et des déplacements, comme il a été récemment observé à la suite de la guerre d'agression lancée par la Fédération de Russie sans justification et sans provocation en 2014 et radicalement intensifiée par l'attaque militaire de grande envergure le 24 février 2022 contre la nation souveraine de l'Ukraine et son peuple, et *rappelant* la résolution de l'UIP intitulée *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale* (adoptée à la 144e Assemblée, Nusa Dua, mars 2022), qui traite des migrations et des déplacements résultant de cette guerre,

regrettant que, outre les pertes massives en vies humaines, l'agression perpétrée actuellement par la Fédération de Russie contre l'Ukraine ait déclenché l'une des plus grandes crises mondiales en matière de déplacement, comptant déjà plus de 7 millions de réfugiés ukrainiens et plus de 6,9 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays,

soulignant que les migrations sont liées à la pauvreté, aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles, à l'iniquité des structures socio-économiques, aux persécutions, aux conflits armés, aux violations des droits de l'homme et aux facteurs d'identité comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge, le sexe et le genre ; et que la paix, la sécurité et le développement sont étroitement liés, et que les personnes en déplacement, quel que soit leur statut juridique, ont le droit d'avoir pleinement accès à leurs droits fondamentaux, tels qu'ils sont énoncés dans les traités et pactes internationaux pertinents,

prenant acte du climat d'insécurité ainsi que de l'instabilité et de la violence politiques, économiques et sociales qui règnent actuellement dans diverses régions du monde et qui contraignent les populations à fuir et à chercher refuge dans d'autres pays,

affirmant que la coopération internationale renforcée est indispensable pour remédier à ces causes structurelles et transnationales qui engendrent les migrations, en gardant à l'esprit que les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables dans les situations de crise migratoire et que ces groupes ont besoin d'une protection et d'une assistance supplémentaires,

constatant l'aspect particulièrement sexospécifique des migrations, selon lequel l'expérience des migrations est différente pour les femmes et les hommes, que ce soit les raisons pour lesquelles ils quittent leur pays d'origine et le transit, et les défis, notamment l'accès à la protection juridique et sociale et à des services de santé,

constatant également la forte proportion de jeunes migrants, qui augmente de manière inversement proportionnelle au niveau de développement économique du pays d'origine, et le fait que les raisons pour lesquelles les jeunes migrent sont très diverses, notamment l'éducation et les possibilités d'emploi,

constatant en outre que les jeunes migrants sont fortement représentés en tant que réfugiés et mineurs non accompagnés et qu'ils sont donc confrontés à des défis et à des risques particuliers, ce qui accroît leur vulnérabilité comparativement aux migrants d'âge adulte,

condamnant avec la plus grande fermeté les trafiquants d'êtres humains et les passeurs criminels à travers le monde qui exploitent la vulnérabilité des migrants et des réfugiés, en particulier les femmes et les enfants, dans leur propre intérêt,

condamnant également les graves abus commis à l'encontre des femmes et des filles migrantes, notamment toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le genre, le travail forcé, l'exploitation et la traite,

constatant avec vive préoccupation une tendance à l'exploitation des migrants vulnérables et aux violations de leurs droits de l'homme à des fins politiques et économiques partout dans le monde, notamment pour inciter à la xénophobie et répandre de fausses informations,

regrettant et condamnant les décès tragiques et les disparitions de réfugiés et de migrants le long de différentes voies de migration,

soucieuse de garantir les droits des réfugiés énoncés dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et dans son Protocole de 1967,

rappelant le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui fournissent un cadre pour prévenir et combattre effectivement la traite et le trafic des êtres humains,

réaffirmant le rôle de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, tel qu'établi par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (décision 2004/110) et *demandant* aux États de coopérer avec la titulaire du mandat,

rappelant les diverses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui condamnent dans les termes les plus énergiques toute forme de traite et le trafic illicite d'êtres humains, et *saluant* le travail effectué conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le cadre de l'initiative financée par l'Union européenne intitulée *Action mondiale contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants* en Asie et au Moyen-Orient,

1. *demande* que l'ONU inscrive la question de la traite des êtres humains, du trafic illicite de migrants et de l'esclavage moderne à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale des Nations Unies ;

2. *invite* les États et leur parlement respectif à envisager de ratifier la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, ou d'y adhérer, et *exhorte* les États parties à ces instruments à les appliquer pleinement et efficacement ;

3. *exhorte* les États et leur parlement respectif à adhérer, s'ils ne l'ont pas déjà fait, au Pacte mondial sur les migrations et au Pacte mondial sur les réfugiés et à les mettre pleinement à profit en les utilisant comme feuille de route en vue d'améliorer la coopération internationale et la gouvernance des migrations ;

4. *invite* les parlements, en coopération avec leur gouvernement, les groupes de la société civile et diverses parties prenantes, notamment les femmes et les jeunes, à promouvoir l'accès des citoyens à des informations complètes et actualisées à propos des possibilités, des limites, des risques et des droits en cas de migration, afin de permettre aux migrants potentiels de faire des choix en connaissance de cause qui sont fondés sur des attentes réalistes ;

5. *prie instamment* les parlements, en coopération avec leur gouvernement, de garantir et d'accroître la disponibilité et la flexibilité des voies légales et des possibilités de régularisation pour des migrations régulières afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et la formation professionnelle, le regroupement familial ainsi que la migration pour des motifs tels que les conflits armés, la violence sexiste, les catastrophes naturelles et les changements climatiques, en fragilisant ainsi les réseaux de passeurs et de trafiquants, et d'éliminer les politiques discriminatoires qui privent les enfants migrants de l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation et les soins de santé ; et de protéger et respecter les droits fondamentaux des migrants ;

6. *appelle* les parlements et les organisations interparlementaires régionales et sous-régionales à contribuer activement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin d'optimiser la gouvernance des migrations et de s'attaquer aux principales causes des migrations forcées et irrégulières, qui attisent intrinsèquement la traite des êtres humains – notamment les guerres, l'extrême pauvreté, les inégalités profondes entre les pays et au sein de ceux-ci, les changements climatiques et les catastrophes naturelles – et à promouvoir des mesures visant à sensibiliser aux avantages que procure une migration sûre et régulière en termes de développement et à optimiser ces avantages ;

7. *exhorte* les États de la bande sahélo-saharienne, spécifiquement les États du G5-Sahel, à un sursaut de solidarité internationale et de synergie d'action en vue de réduire le nombre de migrants irréguliers ;

8. *exhorte* les parlements à veiller à ce que le gouvernement de leur pays respecte et applique les normes pertinentes du droit international et les résolutions pertinentes adoptées par la communauté internationale et par le Conseil de sécurité de l'ONU, et à contribuer à la réalisation des droits de l'homme fondamentaux dans le monde entier par des mesures et des activités de plaidoyer dynamiques ;

9. *réaffirme* le droit de tout être humain de ne pas faire l'objet d'une déportation arbitraire par une puissance étrangère, telle que le déplacement forcé par la Fédération de Russie de civils ukrainiens, dont des milliers d'enfants, des territoires temporairement occupés vers la Fédération de Russie ;

10. *demande* à ce que soit renforcée la solidarité internationale avec les pays où la situation sociale, économique et sécuritaire pousse les populations à migrer et aussi avec les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés ;

11. *invite* tous les parlements et gouvernements à établir et mettre en œuvre des programmes de développement qui contribuent à éliminer les inégalités et la pauvreté, à remédier au manque d'opportunités et à éradiquer la violence, y compris la violence sexiste, dans les pays à taux de migration internationale élevé ainsi que dans les pays de transit, de manière à créer des opportunités dans les pays d'origine afin de réduire les raisons qui peuvent pousser les personnes à migrer et veiller à ce que de tels programmes répondent aux besoins particuliers des groupes vulnérables, y compris les femmes vulnérables, car ce n'est qu'en combattant les causes profondes des migrations forcées que celles-ci pourront être prévenues ;

12. *demande* aux États et à leur parlement respectif de prendre des mesures pour prévenir les disparitions et les décès sur les voies de migration mondiales, d'adopter les lois et les politiques nécessaires permettant de rechercher les disparus, d'identifier les défunts et de rétablir les liens familiaux, et de renforcer la coopération internationale en la matière ;

13. *exhorte* les parlements à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de programmes spécifiques protégeant les droits des réfugiés, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants, en facilitant l'emploi et en assurant une éducation ;

14. *invite* tous les gouvernements du monde à investir davantage et à promouvoir la coopération internationale en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes, de l'autonomisation et de programmes de protection sociale, y compris la formation professionnelle et le développement de l'esprit d'entreprise, l'éducation de qualité et la santé, afin de répondre à leurs besoins particuliers et de leur offrir de meilleures possibilités tant dans les pays d'origine que dans les États d'accueil et de mener des campagnes de sensibilisation sur des migrations sûres ; ainsi qu'à investir dans la collecte, la gestion et l'analyse systématiques des données afin de garantir la disponibilité de données fiables, précises et ventilées sur les migrations et la traite des êtres humains, et à élaborer des programmes pertinents vis-à-vis du genre et des groupes d'âge ;

15. *demande* à tous les gouvernements et à tous les parlements de veiller à ce qu'aucun obstacle, y compris la législation sur les immunités ou le droit procédural national, n'empêche les personnes déplacées de force qui sont victimes d'agressions, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'autres violations graves des droits de l'homme de demander justice devant les tribunaux nationaux ou d'être dûment dédommagées ;

16. *demande également* à tous les gouvernements et à tous les parlements de prendre des mesures globales, concrètes et coordonnées – notamment la promulgation et l'application de lois qui criminalisent la traite et le trafic illicite, la sensibilisation par l'intermédiaire des médias, dont les réseaux sociaux, et le renforcement des capacités nationales en matière d'application des lois – en vue de démanteler les organisations et réseaux mondiaux de passeurs et de trafiquants et de renforcer les efforts de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, conformément à l'engagement pris dans le cadre de l'objectif 10 du Pacte mondial sur les migrations ; de veiller à la mise en œuvre effective des conventions et traités internationaux pertinents ; et d'empêcher l'utilisation de faux passeports et de faux permis d'entrée ;

17. *encourage* les gouvernements à fournir une aide adéquate aux victimes de la traite et du trafic illicite d'êtres humains, à élaborer et mettre en œuvre des programmes visant à leur fournir des soins physiques, une assistance psychologique, un hébergement et des services de réinsertion dans la société, y compris, mais sans s'y limiter, en facilitant l'accès à la justice, en protégeant les victimes, en leur apportant un soutien psychologique, notamment en leur donnant accès à des dispositifs sensibles au genre et adaptés aux enfants, et en prolongeant leur permis de séjour pendant qu'elles se remettent des effets de leurs expériences ;

18. *invite* les parlements à garantir un appui financier adéquat aux principales agences et unités publiques qui jouent un rôle fondamental dans la lutte contre le fléau de la traite des êtres humains, et à mener des campagnes de sensibilisation sur la traite et le trafic illicite d'êtres humains auprès de leur population ;

19. *exhorte* les gouvernements et les parlements à s'attaquer à l'aspect de la demande de la traite, notamment de la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle, au moyen de mesures législatives, répressives et éducatives ;

20. *encourage* les gouvernements à renforcer la coopération internationale ainsi que les capacités nationales et internationales qui permettront de doter les représentants des forces de l'ordre, du pouvoir judiciaire et d'autres organismes concernés de l'ensemble des aptitudes et compétences nécessaires pour prévenir les actes de traite et de trafic, enquêter sur ces faits, poursuivre leurs auteurs et lutter contre ces phénomènes de manière efficace, notamment la pratique de l'instrumentalisation de la traite des êtres humains par des États, et à repérer et perturber les flux financiers liés à ces activités et toutes les formes de blanchiment d'argent associées ;

21. *invite* les organisations internationales à jouer un rôle plus actif et plus audacieux pour soulager les souffrances des personnes déplacées de force ainsi que pour prévenir et résoudre les causes profondes de ces déplacements ;

22. *exhorte* tous les gouvernements et tous les parlements à évaluer de manière critique les mandats des organisations internationales et à lancer un débat ouvert sur la manière dont les organisations internationales, y compris l'ONU, son Conseil de sécurité et son Assemblée générale, peuvent être réformées afin de devenir plus efficaces et plus inclusives et de pouvoir lutter contre les causes profondes des déplacements forcés ;

23. *demande* aux pays d'origine et de transit de mener des enquêtes approfondies sur les itinéraires de la traite, de coopérer pleinement avec les États limitrophes et de contribuer à l'élimination de la traite organisée des êtres humains vers des pays tiers, ainsi que de surveiller les réseaux sociaux et les plateformes en ligne, qui facilitent désormais les activités de traite transnationale, et de partager des renseignements sur la traite avec les pays concernés par les flux migratoires au moyen de canaux de communication sécurisés et en respectant pleinement les lois nationales en vigueur ;

24. *rappelle* aux gouvernements que, conformément au principe de non-criminalisation des victimes, les migrants introduits clandestinement ne doivent pas être traduits en justice pour avoir été introduits clandestinement ;

25. *exhorte* les parlements à renforcer la législation afin de garantir une protection et une assistance aux victimes de la traite dans le cadre des flux migratoires, qui tienne compte des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des besoins des enfants, en créant des cadres juridiques et politiques propices à la protection des victimes et des survivants de ce crime contre des sanctions pour conduite illégale résultant du fait d'avoir été introduits clandestinement, ainsi que contre la stigmatisation, le racisme et la xénophobie, et contre le risque que ces personnes ne redeviennent victimes et fassent à nouveau l'objet d'un trafic ;

26. *proclame* sa pleine solidarité avec les migrants et les réfugiés que les conflits et les situations liées à la sécurité contraignent à fuir et à chercher refuge dans d'autres pays, *affirme* son soutien aux victimes de la traite des êtres humains et *s'engage* à les aider et à les assister, ainsi qu'à prendre des mesures efficaces pour prévenir et combattre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, en période de conflit et conformément au Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants et à d'autres pactes et instruments internationaux pertinents ;

27. *reconnaît* l'importance de la coopération, de la solidarité, de l'échange d'expériences et des partenariats au niveau international entre les différentes autorités compétentes, ainsi que du renforcement de la gouvernance à tous les niveaux, de manière à atteindre les objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ;

28. *demande instamment* aux parlements d'assumer leurs responsabilités et leurs rôles en matière de législation et de contrôle pour lutter contre l'immigration clandestine, renforcer les droits et les mécanismes des relations contractuelles et atteindre les Objectifs de développement durable ;

29. *demande* à tous les parlements et tous les gouvernements de prendre des mesures ciblées pour renforcer la sécurité et la stabilité, et de résoudre les différends par des moyens pacifiques ;

30. *demande* au Secrétaire général de l'UIP de transmettre la présente résolution aux Parlements membres de l'UIP, au Secrétaire général de l'ONU et à toutes les institutions concernées ;

31. *invite* les Parlements membres de l'UIP à communiquer au Secrétariat de l'UIP, d'ici la 149e Assemblée, les mesures prises pour mettre en œuvre la présente résolution.

---

[i] Plusieurs délégations ont pris la parole pour exprimer des réserves :

- L'**Inde** sur l'alinéa 21, le **Kazakhstan** sur les alinéas 9 et 10, et le paragraphe 9, le **Qatar** sur la référence à la mobilité de la main-d'œuvre dans le paragraphe 5, la **République arabe syrienne** sur l'alinéa 9, la **République tchèque** sur le paragraphe 3 et la **Türkiye** sur l'alinéa 19.
- La **Hongrie** et l'**Indonésie** sur l'ensemble de la résolution.

La **Fédération de Russie** a exprimé son opposition à la résolution.

Rapport de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale

dont la 145e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Kigali, 15 octobre 2022)

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a tenu deux séances, respectivement les 13 et 14 octobre 2022, sous la conduite de son Président, M. M. Al-Ahbabi (Qatar).

Le 13 octobre, après avoir passé en revue les questions de procédure et les communications officielles, la Commission a tenu une première réunion-débat sur le thème *L'impact de la guerre et des atrocités sur les populations civiles*. Trois experts ont abordé le thème sous des angles différents dans le cadre d'une table ronde animée par un modérateur. Mme M. Kiener Nellen, membre du Conseil international de l'ONG Femmes de paix autour du monde et ancienne parlementaire suisse, a concentré son intervention sur l'impact de la guerre sur les femmes, qui supportent toutes les conséquences des conflits, à savoir une charge disproportionnée en matière de soins, le deuil des proches perdus et la violence sexuelle et sexiste. Elle s'est également arrêtée sur le rôle central des femmes dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, tel que le reconnaît expressément la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité. M. F. Safari, Directeur du Centre d'excellence africain pour les enfants, la paix et la sécurité de l'Institut Romeo Dallaire, a abordé la question du recrutement par la force d'un grand nombre d'enfants en tant que soldats, qui sont amenés à commettre des actes de violence. Un mécanisme a été créé pour prévenir ce type de violations, à savoir les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants-soldats. Il a exhorté les parlementaires à envisager d'adhérer à ces principes et à les mettre en œuvre. Mme J. Arman, Conseillère juridique régionale pour l'Afrique de l'Est au Comité international de la Croix-Rouge, a évoqué les enjeux liés aux conflits urbains, et en particulier à l'utilisation d'armes explosives dans les zones fortement peuplées et à l'impact de ce phénomène sur les civils. Lorsque les villes deviennent le théâtre de conflits, les populations civiles paient un lourd tribut en raison de la destruction des infrastructures, et les pertes civiles augmentent. Dans de telles circonstances, de nombreux défis se posent quant au respect du droit international humanitaire, en particulier l'interdiction des attaques sans discrimination et l'évaluation de la proportionnalité des attaques.

Lors du débat qui a suivi, encadré par le Président de la Commission, les participants ont abordé la situation actuelle dans le monde en mettant en avant la protection des plus vulnérables. Les 17 délégués qui ont pris la parole ont rappelé les conflits en Ukraine, en Palestine, au Sahel et au Yémen, mais aussi ce qui s'est passé dans les années 90 au Rwanda, pays hôte de l'Assemblée. Ils ont reconnu que la guerre dévaste les populations civiles et que le meilleur moyen de protéger les civils est de prévenir la violence armée et de veiller au règlement pacifique des conflits. Les intervenants ont ainsi appelé tous les pays à mettre en place un cadre pour la défense des droits de l'homme qui contribuera à l'élimination de toutes les formes de conflit. Ils ont également exhorté les parlementaires à créer des environnements prévoyant des systèmes de protection et de sécurité sociale au profit des groupes vulnérables. Enfin, afin de contribuer concrètement à la prévention des violations du droit international dont sont victimes les personnes les plus vulnérables dans le cadre des conflits, les parlementaires doivent veiller à ce que les normes et traités internationaux soient appliqués, les promouvoir énergiquement et faire en sorte qu'ils soient signés, ratifiés et mis en œuvre. À cet égard, les délégués ont salué les travaux menés par l'UIP pour promouvoir les traités susceptibles de sauver des vies et de protéger les gens.

La deuxième réunion-débat, intitulée *La guerre et les changements climatiques comme éléments déclencheurs de l'insécurité alimentaire mondiale*, a également pris la forme d'une table ronde en présence d'un modérateur et de trois experts. Mme E. Heines, Directrice de pays du Programme alimentaire mondial (PAM) au Rwanda, a dressé le bilan de la crise alimentaire mondiale, qui a pris des proportions sans précédent au cours des trois dernières années. Trois facteurs sont à l'origine de la crise actuelle, à savoir les conflits et leurs répercussions aux niveaux régional et mondial, les chocs climatiques, et la menace d'une récession mondiale. L'un des moyens d'y remédier consiste à renforcer la résilience des populations et à prévenir le cercle vicieux des conflits, qui entraînent la pauvreté et une lutte autour des maigres ressources disponibles. L'intervenante s'est arrêtée sur le contexte fragile du Rwanda et la vulnérabilité de ce pays aux chocs climatiques.
M. W. von Trott zu Solz, Ambassadeur de l'Ordre souverain de Malte au Kenya et au Soudan du Sud, a fait allusion à l'indice de la faim dans le monde et a souligné l'importance de la sécurité alimentaire

pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale. La guerre, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire sont les principales causes du déplacement des populations. L'intervenant a donné des exemples d'activités menées par son organisation dans la région et de mesures que les parlementaires peuvent prendre, comme de veiller à adapter les politiques aux contextes spécifiques et de mettre à disposition non seulement des fonds, mais aussi leur savoir-faire pour soutenir l'aide internationale. M. M. Kapila, Professeur en santé mondiale et affaires humanitaires à l'Université de Manchester et Conseiller principal à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), a expliqué qu'au vu de l'intensification, et non de la disparition, des guerres et des changements climatiques, les pays devaient accélérer leurs efforts pour atténuer les problèmes et donner aux communautés les moyens d'agir. La planète peut produire assez pour nourrir tous ses habitants, mais le problème réside dans l'accès à ces ressources et leur qualité, deux facteurs qui ont un retentissement sur la santé et le taux de mortalité. L'intervenant a exhorté les parlementaires à élaborer des politiques agro-alimentaires basées sur des ressources et des critères nationaux plutôt que sur des normes mondiales, et à faire figurer le droit à l'alimentation dans les politiques nationales afin de permettre aux pays de devenir résilients par leurs propres moyens et plus autonomes et de ne pas avoir à se battre pour bénéficier de l'aide humanitaire, qui les rend dépendants.

Les huit délégués ayant pris la parole ont souligné l'impact des guerres et des changements climatiques sur la sécurité alimentaire, lequel s'est traduit par une flambée des prix des denrées alimentaires dans le monde entier : la production agricole a diminué en raison des sécheresses et des inondations, et plusieurs routes d'approvisionnement sont devenues inaccessibles à cause des combats. L'insécurité alimentaire a un impact majeur sur les pays pauvres et vulnérables. Le monde doit absolument redoubler d'efforts pour trouver des solutions. Les parlementaires doivent agir à la source et axer leur action en priorité sur le renforcement de la résilience des populations et la prévention des catastrophes humanitaires. Les intervenants ont réaffirmé que la paix, la sécurité et le développement étaient indissociables. Plusieurs recommandations ont été formulées au cours du débat, notamment l'examen des structures qui permettront l'avènement d'une économie verte, la protection des réseaux alimentaires, la mise en œuvre de l'Accord de Paris et le renforcement des dialogues de paix et de la diplomatie pour désamorcer les tensions et mettre un terme aux conflits. Les participants ont également appelé de leurs vœux un plus grand échange de pratiques législatives et de contrôle s'agissant de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) et des mesures prises pour prévenir les conflits.

Le 14 octobre, la Commission a tenu une audition d'experts sur le thème *Cyberattaques et cybercrimes : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale*. L'audition a été ouverte et close par les co-rapporteurs de la résolution portant le même titre, Mme S. Falaknaz (Émirats arabes unis) et M. J. Cepeda (Espagne), qui ont présenté leurs positions sur la question ainsi que les travaux qu'ils ont menés. Trois experts sont intervenus pendant l'audition – tous à distance – afin de faire part de leurs points de vue sur la nature, le caractère actuel et l'importance de la criminalité dans le cyberespace, ainsi que des perspectives nationales sur les mesures concrètes que les parlementaires peuvent prendre pour faire face à ces nouvelles menaces. Mme A.-M. Buzatu, Vice-Présidente et Cheffe des opérations à la *ICT4Peace Foundation*, dans ses remarques liminaires, a exposé une base conceptuelle du cyberespace et de la nature humaine des interactions dans le cyberespace, faisant valoir que le fait d'appliquer la sécurité humaine au cyberespace pourrait aider les parlementaires à lutter contre la cybercriminalité et les cyberattaques. Elle a expliqué en détail la vulnérabilité des infrastructures essentielles et la menace qui en découle pour la sécurité des citoyens, qui dépendent tous des services de base tels que l'électricité, l'eau, les communications et les services bancaires. M. J. Candau, Chef du Département de la cybersécurité du Centre national de cryptologie en Espagne, s'est félicité du caractère actuel du sujet, dans le contexte de l'augmentation alarmante du nombre de cyberattaques au cours des dix dernières années et en particulier pendant la pandémie de COVID-19. L'Espagne a mis en place des systèmes de réponse qui anticipent et combattent les vulnérabilités et les risques, et y remédient. Les parlementaires ont un rôle important à jouer en faisant connaître la problématique, en promulguant des lois et en assurant leur application, et en allouant des fonds adéquats à la cyber-résilience des pays. M. M. Al-Kuwaiti, Directeur général du Centre national de données sous l'autorité du Conseil suprême de sécurité nationale des Émirats arabes unis, a présenté brièvement la révolution technologique et la dématérialisation de tous les aspects de la société. Aux Émirats arabes unis, le Cadre de gouvernance de la cybersécurité mise sur la résilience, la protection, la sensibilisation et la recherche tout en tenant compte des perspectives humaines et en prévoyant des partenariats et une collaboration internationale.

La discussion qui a suivi, encadrée par le Président de la Commission, s'est penchée sur l'importance cruciale du cyberespace en tant qu'espace vulnérable dans lequel nous communiquons quotidiennement. Six délégués ont pris la parole sur des sujets aussi variés que les nouvelles menaces qui apparaissent, l'importance de l'application du droit international dans le cyberespace, l'augmentation des cyberattaques pendant la pandémie, les manières dont des acteurs malveillants parviennent à sévir en ligne en toute impunité et le caractère inévitable des crimes dans un domaine aussi fortement exploité. La discussion a mis en lumière d'une part de nombreux exemples de travaux et efforts réalisés par différents parlements pour lutter contre la cybercriminalité et les cyberattaques, notamment par le biais de partenariats public-privé et de la coopération internationale, et, d'autre part, les mesures nécessaires pour améliorer la résilience, en particulier s'agissant des infrastructures essentielles.

Le rapport sur les travaux de la Commission a été présenté à l'Assemblée à sa dernière séance, le 15 octobre, par le Président de la Commission permanente, M. M. Al-Ahbabi (Qatar).

Le Bureau de la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale s'est réuni le 13 octobre 2022, en présence de 13 de ses 20 membres, ainsi que de la représentante de la Présidente du Bureau des femmes parlementaires.

Au cours de la réunion, le Bureau a débattu de son plan de travail. Il a été décidé de consacrer tout le temps à sa disposition lors de la 146e Assemblée à la négociation de la résolution. Cette proposition a par la suite été approuvée par la Commission à la fin de sa dernière séance plénière, qui s'est tenue le 14 octobre.

Rapport de la Commission permanente du développement durable

dont la 145e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Kigali, 15 octobre 2022)

La Commission permanente du développement durable a tenu ses séances les 12 et 14 octobre, sous la conduite de la Présidente de la Commission, Mme A. Mulder (Pays-Bas).

Débat sur le thème de la prochaine résolution intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*

Le débat était organisé autour du thème de la prochaine résolution de la Commission intitulée *L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts*. Le débat a fourni au co-rapporteur des informations préliminaires sur la manière dont les Parlements membres de l'UIP abordent cette question et des avis d'experts sur le sujet de la résolution. Le thème et les principales questions à traiter et à examiner ont été présentés par M. B. Kaiser, recteur et professeur d'économie appliquée à l'Université des sciences forestières appliquées de Rottenburg (Allemagne), et M. P. Boeckx, directeur du laboratoire de bioscience isotopique et professeur au Département de chimie verte et de technologie de la Faculté d'ingénierie des biosciences de l'Université de Gand (Belgique).
M. C. Hoffman (Allemagne), co-rapporteur de la résolution, a également participé à la discussion.

M. C. Hoffman a présenté le sujet en faisant observer qu'en 2019, le Secrétaire général de l'ONU, M. A. Guterres, avait appelé à agir pour inverser le cours de la déforestation. Même avec une réduction ambitieuse des émissions, il est peu probable, voire impossible, que les objectifs internationaux énoncés dans l'Accord de Paris en 2015 tendant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C soient atteints. C'est pourquoi il est impératif que les émissions en termes de séquestration du carbone soient négatives. Les objectifs climatiques ne pourront pas être réalisés si l'on ne réduit pas les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Les arbres – ces "moteurs" à énergie solaire qui capturent le gaz carbonique de l'atmosphère et le stockent dans la biomasse – jouent un rôle important dans la réalisation de cet objectif. Les forêts mondiales ont non seulement la capacité d'atténuer les changements climatiques, mais contribuent aussi de façon très importante à la préservation de la biodiversité. Ce potentiel ne pourra être libéré que si les mesures sont intensifiées à l'échelle mondiale. Les parlementaires doivent accélérer leurs procédures législatives pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et redoubler d'efforts en matière de préservation, de boisement et de gestion durable des forêts.

Selon les intervenants, la foresterie pourrait devenir une source de revenus à condition que ces revenus soient, premièrement, aussi planifiables que possible aux niveaux environnemental, économique, politique et juridique ; deuxièmement, réglementés sur une base annuelle au moins ; troisièmement, suffisamment importants pour que les exploitants puissent en vivre et soient avantageux par rapport aux autres utilisations des terres ; et enfin, garantir l'approvisionnement des stades ultérieurs de la chaîne de valeur. L'utilisation durable du bois et la disponibilité des capacités de transformation ultérieures pour l'utilisation industrielle ou énergétique du bois doivent également être assurées. Pour protéger les forêts, les parlementaires doivent veiller à ce qui suit: 1) qu'il existe un droit de propriété clair sur les forêts ; 2) que les propriétaires bénéficient de droits d'utilisation à long terme ; 3) que les personnes souhaitant exploiter les forêts pour une courte durée seulement ne soient pas retenues, si cela est possible ; 4) que la fonction des forêts en tant que pourvoyeuses de revenus ait un lien direct avec les populations locales; et 5) que les capacités de transformation ultérieure (industrielle) du bois soient encouragées.

Au total, 29 délégués ont pris la parole pour faire part des bonnes pratiques établies par leur pays pour pérenniser la couverture forestière et se conformer ainsi aux engagements de l'Accord de Paris, ainsi que des défis et des préoccupations rencontrés dans la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de climat.

On a fait observer que les moyens les plus acceptables d'augmenter l'absorption de carbone étaient le boisement, la gestion durable des forêts et la réduction de la déforestation. Les gouvernements et les organisations internationales doivent renforcer leur coopération et nouer davantage de partenariats. Il

est également important de revitaliser les zones boisées en les défrichant et en définissant des cycles de plantation et de s'assurer que les autorités publiques budgétisent ces mesures environnementales. On a également mis l'accent sur la sensibilisation à l'importance des forêts pour le développement vert et la prévention des catastrophes. Plusieurs parlementaires ont indiqué qu'une action en ce sens était menée dans leur pays auprès des communautés locales et au niveau infranational afin de garantir que tous soient suffisamment informés pour contribuer de manière efficace à un processus décisionnel plus solide tenant compte de leurs besoins et de leurs points de vue.

S'agissant des fonctions parlementaires, les intervenants ont mis l'accent sur le contrôle des engagements souscrits dans le cadre de l'Accord de Paris, l'allocation de budgets pour financer les initiatives vertes et la promulgation de lois en faveur de forêts à bilan carbone négatif. Des questions telles que la création de puits de carbone, l'amélioration de la qualité des forêts et la restauration des mangroves ont également été évoquées.

Préparatifs pour la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) en Égypte

La Présidente a rappelé que l'UIP encourageait les parlements à agir dans le domaine des changements climatiques depuis plus de dix ans et a indiqué que c'est dans cette logique que l'UIP organiserait, conjointement avec le Parlement égyptien, une réunion parlementaire lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), le but étant de donner aux parlementaires l'occasion d'obtenir des informations de première main sur les principales questions à examiner dans le cadre de la Conférence. Cette réunion aura lieu le 13 novembre, à Charm el-Cheik (Égypte). M. K. Darwish, désigné rapporteur pour cette réunion par la Chambre des Représentants égyptienne, a évoqué les modalités pratiques de la rencontre et présenté les principaux éléments du projet de résolution devant être adopté durant celle-ci. La Commission permanente a été invitée à formuler des observations et des suggestions en vue de peaufiner le texte avant sa présentation à la réunion parlementaire.

Le projet de résolution s'articulera autour des points suivants : 1) renforcement du principe de responsabilité humaine dans les aspects non humains de l'environnement, comme la biodiversité des écosystèmes ; 2) affirmation du fait que la connaissance et la science sont des droits de l'humanité ; 3) reconnaissance de l'importance de la consolidation du droit d'accès à des écosystèmes durables ; 4) utilisation accrue d'outils tels que les budgets verts ; 5) prise de décisions fondées sur des preuves scientifiques tout en reconnaissant l'importance des politiques générales et leurs liens avec les mesures de lutte contre les changements climatiques ; 6) renforcement des capacités des différentes institutions spécialisées dans le domaine de l'analyse des risques et en particulier des risques liés aux changements climatiques ; 7) accroissement du soutien aux pays et aux communautés qui en ont le plus besoin, notamment en comblant le déficit de financement de l'action climatique et en consolidant la coopération entre pays voisins pour répondre aux défis inhérents aux changements climatiques grâce à une coordination accrue.

Au total, neuf délégués ont pris la parole pour exposer leur point de vue sur le projet de document. Il est ressorti des échanges que les changements climatiques sont un phénomène sans frontières et que l'accent doit donc être mis sur les efforts d'atténuation des changements climatiques, la justice climatique et le financement de l'action climatique. Il faut également que de bonnes pratiques telles que les lois relatives à la neutralité carbone, qui doivent être réexaminées tous les cinq ans, soient établies. Les répercussions des changements climatiques sur les produits agricoles, le secteur de l'élevage et les migrations sont au nombre des autres questions essentielles soulevées au cours du débat. On a fait observer que c'étaient les pays pauvres qui pâtissaient le plus des effets des changements climatiques et que les engagements pris lors des précédentes COP n'étaient pas respectés. En ce qui concerne les fonctions parlementaires, les parlementaires ont été invités à faire des mesures de lutte contre les changements climatiques une priorité, à veiller à ce qu'un crédit budgétaire approprié soit alloué à celles-ci, et à effectuer un fort contrôle des activités menées par les autorités dans le domaine des changements climatiques. On a également souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités des parlementaires à mieux comprendre les changements climatiques.

Réunion-débat sur le thème *Rétablir le lien entre les populations locales et l'économie locale durable et inclusive afin d'atteindre les cibles de l'ODD 8*

Les principales questions à examiner ont été présentées par M. A. Gryffroy (Belgique) et M. J. Chirove, spécialiste de l'emploi à l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui ont également ouvert le débat.

Pour assurer la prospérité et soutenir les systèmes économiques locaux, il est important que l'économie locale soit durable et inclusive. M. Gryffoy a rappelé que la pandémie de COVID-19 a provoqué la perte de 255 millions d'emplois à plein temps et qu'elle a particulièrement touché les jeunes et les femmes dont le niveau d'instruction était faible, qui travaillaient dans l'économie informelle et qui ne disposaient pas de dispositif de protection sociale. De nombreuses micro et petites entreprises ont dû cesser leurs activités pendant la pandémie. On s'attendait à ce qu'une fois celle-ci passée, de nombreux pays retrouveraient leur niveau d'avant la pandémie, lorsque les entreprises opéreraient dans des conditions normales. Certains segments de la population et les petites entreprises locales ont cependant continué à avoir du mal à se maintenir à flot. Les petites entreprises ont dû également entrer en concurrence avec de grandes entreprises, ce qui a rendu les choses encore plus difficiles.

M. Chirove a indiqué que pour stimuler la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité dans les économies locales, les autorités publiques doivent appliquer une approche coordonnée et globale pour planifier la création d'emplois, établir des cadres de politique macro-économique qui tiennent compte des possibilités ouvertes par la création d'emplois, allouer des budgets à la création d'emplois, créer un environnement propice à la croissance du secteur privé, et associer les organisations d'employeurs et de travailleurs à l'élaboration des politiques socio-économiques par le biais du dialogue social. L'OIT peut apporter une aide aux parlementaires en encourageant des discussions plus approfondies avec les commissions parlementaires, en renforçant les capacités en matière de cadres macro-économiques et de budgétisation favorables à l'emploi, en fournissant des outils de mesure de l'emploi pour évaluer l'incidence des programmes d'investissement public sur l'emploi, et en fournissant un appui aux parlements lors de l'élaboration de stratégies et de politiques nationales pour l'emploi, ainsi que de plans ou de stratégies pour l'emploi ciblant les jeunes et d'autres groupes marginalisés.

Au total, 18 délégués ont pris la parole pour échanger leurs expériences au sujet des mesures prises pour recréer des liens entre les populations et une économie durable et inclusive à l'échelle locale. La nécessité de mettre en place des politiques favorables aux pays en développement, mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises et les personnes à faible revenu, a été évoquée et considérée comme un exemple de stratégie efficace de lutte contre la crise économique provoquée par la pandémie. Un mécanisme de dialogue régulier et effectif entre les communautés locales et les autorités centrales devrait être établi afin de promouvoir un développement économique durable à l'échelle locale. Pour ce faire et pour veiller à ce que les communautés locales tirent parti de la croissance économique, il faut que les systèmes de gouvernement et les structures soient décentralisés et que soit reconnue l'importance pour l'économie nationale d'une croissance économique durable et inclusive à l'échelle locale. À cet égard, les municipalités et les administrations locales devraient jouir d'une plus grande indépendance dans les processus décisionnels liés à l'emploi et être dotées des ressources financières et humaines appropriées pour soutenir leurs communautés. On a également noté des différences fondées sur le sexe en ce qui concerne les emplois non déclarés et le travail décent.

La Commission a tenu des élections au Bureau et a approuvé la proposition du Bureau de consacrer ses séances lors de la 146e Assemblée de l'UIP à la préparation de la résolution.

Rapport de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies

dont la 145e Assemblée de l'UIP a pris acte
(Kigali, 15 octobre 2022)

La Commission permanente des Affaires des Nations Unies s'est réunie en plénière le 14 octobre, sous la conduite de son Vice-Président, M. L. Wehrli (Suisse), Mme S.A. Noor (Kenya) n'ayant récemment pas été réélue. En raison du débat sur la guerre en Ukraine, qui se tenait en parallèle dans le cadre de l'Assemblée, seules 30 délégations parlementaires étaient présentes. La séance a consisté en deux réunions-débat auxquelles ont participé de hauts responsables des Nations Unies.

La première réunion-débat a porté sur les mesures prises par les Nations Unies face à l'aggravation de la faim et de la famine. M. S. Krishnaswamy, Responsable de la recherche, de l'analyse et de la surveillance pour la Région de l'Afrique de l'Est du Programme alimentaire mondial (PAM) et Mme B. Lazarus du Bureau régional de Nairobi de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont présenté l'édition 2022 du Rapport mondial sur les crises alimentaires. Ils ont été rejoints par Mme E. Heines, la Représentante et Directrice de pays du PPAM au Rwanda, et Mme C. Sow, la Représentante de la FAO au Rwanda.

Le PAM est en première ligne de l'action humanitaire menée pour répondre aux besoins alimentaires urgents. La FAO aide les gouvernements et les organismes de développement à coordonner leur action afin d'améliorer et de développer l'agriculture ainsi que les sols et les ressources en eau.

L'édition 2022 du Rapport mondial sur les crises alimentaires a été l'occasion pour les parlementaires de mieux comprendre l'aggravation de la faim et de la famine dans le monde. Le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire comprend cinq phases, dont la 3e, la 4e et la 5e correspondent respectivement à un état de crise, d'urgence et de catastrophe/famine ou famine probable. Le rapport montre qu'il y a actuellement dans le monde un nombre record de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë en phase 3 ou pire, sachant que 205 millions de personnes dans 45 pays se situaient dans ces trois phases au milieu de l'année 2022. Sur l'ensemble des personnes touchées, 52 % se trouvent dans cinq pays : l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Nigéria, la République démocratique du Congo et le Yémen. L'insécurité alimentaire aiguë s'est aggravée dans 23 pays, dont 19 ont enregistré une hausse à deux chiffres.

La présentation comportait des données sur des zones particulièrement préoccupantes, notamment des références aux conflits dans la région. D'après le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, près de 38,6 millions de personnes dans 34 pays se trouvent en phase d'urgence et au moins un million d'entre elles vivent dans 10 pays. Depuis 2016, trois pays se retrouvent systématiquement parmi les dix premiers : l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Yémen. Près d'un demi-million de personnes se trouvent en phase 5, dite phase de catastrophe, avec 400 000 personnes dans la seule région du Tigré, en Éthiopie.

Le conflit est bien trop souvent à l'origine de l'insécurité alimentaire, tous les pays en phase 5 étant en proie à un conflit prolongé, à l'instar de nombreux pays en phase 4.

Les chocs économiques, notamment la forte hausse des prix des denrées alimentaires au niveau mondial ces deux dernières années, sont visibles à l'échelle internationale et nationale. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont également eu de lourdes conséquences. L'une des pires sécheresses que la région ait connues depuis 40 ans a des effets dévastateurs en Afrique de l'Est.

Malheureusement, des données plus récentes de l'UNICEF montrent que 7,5 millions d'enfants (contre 6,1 millions) devraient être touchés.

Les intervenants ont encouragé les parlementaires à faire pression pour intensifier de toute urgence l'aide humanitaire. Ils ont souligné la nécessité de travailler sur la prévention des conflits et de renforcer la résilience aux changements climatiques.

Mme Heines a noté que 20 % des Rwandais vivaient dans l'insécurité alimentaire, les populations les plus vulnérables consacrant 65 % de leur revenu tous les mois à l'alimentation. Si la malnutrition chronique a diminué au fil des ans, elle touche encore près de 32,4 % de la population. Si le PAM est plus particulièrement connu comme le dispositif d'intervention d'urgence des Nations Unies, son mandat est double : il travaille avec les Rwandais afin de renforcer la résilience et de développer le capital humain. Le programme de distribution de repas scolaires, que plusieurs membres de la Commission ont pu voir à l'œuvre le 13 octobre, est un bon exemple du travail réalisé pour favoriser la réussite des agriculteurs et améliorer la qualité des aliments consommés par les écoliers. Un engagement pluriannuel est nécessaire et l'intervenante encourage les parlementaires à lancer un appel à l'action, en incitant leurs propres gouvernements à soutenir les efforts d'assistance, en particulier lors des catastrophes, mais aussi en attirant l'attention sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans leurs propres pays. Le PAM renforce la résilience et construit des structures durables.

Mme Sow a fait remarquer que la FAO travaillait sur les urgences tout en aidant les gouvernements à mettre en place un cadre adéquat en matière de politique alimentaire. Au Rwanda, 70 % de l'ensemble des aliments consommés sont disponibles sur les marchés locaux et près de 72 % de la population travaille dans le secteur agricole. Environ 12 millions de jeunes Africains entrent sur le marché du travail tous les ans et le secteur agricole est le seul à pouvoir absorber cette main-d'œuvre. Les jeunes souhaitent élaborer des produits à haute valeur ajoutée et bénéficier de la zone de libre-échange en Afrique avec des produits comme le café, le thé, les fèves, le riz et les pommes de terre. La FAO œuvre pour faire en sorte qu'ils puissent répondre aux normes strictes en matière d'exportation.

La FAO et le PAM travaillent conjointement afin de garantir une approche cohérente vis-à-vis du gouvernement. Dans 30 districts, ils tentent notamment de s'attaquer aux retards de croissance. Ils mettent à contribution l'Alliance parlementaire nationale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle que le Président du parlement rwandais soutient.

Quinze délégués ont formulé des commentaires et posé des questions. Ils ont souligné la nécessité de prévenir les conflits, d'adopter des mesures renforcées pour lutter contre les changements climatiques, d'instaurer une coopération Sud-Sud et de donner suite à la Déclaration de Maputo, et ils ont ajouté que le personnel de la FAO et du PAM était souvent en danger. Un délégué kényan a fait remarquer que "lorsqu'un enfant mourait de faim quelque part dans le monde, c'était un échec cuisant pour les dirigeants politiques de tous les pays".

La deuxième réunion-débat a porté sur la présence de l'ONU sur le terrain à l'appui du développement national : le cas du Rwanda. Le nouveau coordonnateur résident pour le Rwanda, M. O. Ojielo, en poste dans le pays depuis seulement trois mois, mais fort de plusieurs autres expériences professionnelles aux Nations Unies, a exhorté les parlements à collaborer davantage avec les Nations Unies par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents. Le rôle des Nations Unies est de fournir des conseils stratégiques de pointe et d'encourager les responsables à mieux rendre compte de leur action. Il a fait remarquer que le contrôle budgétaire, le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la politique Vision 2050 du Rwanda et la lutte contre la corruption étaient les principales thématiques de leurs réunions avec le Parlement. Il a encouragé les parlementaires à participer aux examens nationaux volontaires. Cinq délégués ont parlé de leur coopération avec les coordonnateurs résidents et se sont engagés à travailler afin d'améliorer la coordination et les échanges dès leur retour.

Dans sa réponse à l'un des délégués, le coordonnateur résident a précisé que l'ONU était tenue de justifier son action auprès des autorités nationales, y compris des parlements. Il a encouragé le délégué à demander aux organismes des Nations Unies de son pays de venir au parlement pour se présenter et expliquer leur travail. Les Nations Unies doivent soutenir le programme national de développement défini par le pays et constituent une importante source de données factuelles. Le coordonnateur résident a indiqué que le développement devait inclure l'ensemble de la population et que les parlementaires avaient un rôle à jouer pour permettre à toutes les personnes qui sont d'habitude privées de parole de se faire entendre.

À l'issue des présentations, deux nouveaux membres ont été élus au Bureau : Mme R. Tonkei (Kenya) et M. E. Bustamante (Pérou). La Commission a remercié Mme A. Noor du Kenya qui a présidé jusqu'à sa récente défaite à l'élection et a décidé de confier la présidence par intérim à M. Wehrli (Suisse) jusqu'à la 146e Assemblée à Bahreïn.

Création d'un fonds ou mécanisme de financement mondial pour aider les pays vulnérables au climat à faire face aux pertes et préjudices liés aux changements climatiques

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Pakistan pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives	645	Total des voix positives et négatives	1 078
Voix négatives	433	Majorité des deux tiers	719
Abstentions	120		

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	14		3
Albanie	*Absent*		
Algérie	*Absent*		
Allemagne		19	
Andorre		10	
Angola	14		
Arabie saoudite	14		
Argentine			16
Arménie	*Absent*		
Australie		14	
Autriche		12	
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahreïn	11		
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus	8		
Belgique		13	
Bénin	*Absent*		
Bolivie (État plurinational de)	11		1
Botswana			11
Brésil	*Absent*		
Burundi	*Absent*		
Cambodge	13		
Cameroun	13		
Canada		15	
Chili	3		10
Côte d'Ivoire	13		
Croatie		11	
Danemark		12	
Djibouti	*Absent*		
Égypte	*Absent*		
Émirats arabes unis	11		
Équateur	*Absent*		
Espagne		16	
Estonie		11	
Eswatini	11		
Fédération de Russie	20		
Fidji	10		
Finlande		12	
France		18	

Pays	Oui	Non	Abst.
Gabon	*Absent*		
Gambie	11		
Géorgie		11	
Ghana	4		10
Grèce	5	8	
Guinée	13		
Guinée équatoriale	11		
Guyana	*Absent*		
Hongrie		13	
Inde	23		
Indonésie	22		
Iran (Rép. islam. d')	19		
Iraq	15		
Irlande		11	
Islande		8	
Israël		12	
Italie		8	
Japon			20
Jordanie	12		
Kazakhstan	10		
Kenya	15		
Liechtenstein		10	
Madagascar	12		
Malaisie	10		
Malawi			13
Maldives	10		
Mali	10		
Malte		8	
Maroc	*Absent*		
Maurice	*Absent*		
Mexique	*Absent*		
Monaco		10	
Mozambique			13
Namibie	11		
Népal	*Absent*		
Niger	*Absent*		
Nigéria	20		
Norvège		12	
Nouvelle-Zélande		12	
Oman	11		
Ouganda	15		
Ouzbékistan	*Absent*		

Pays	Oui	Non	Abst.
Pakistan	21		
Palestine	*Absent*		
Paraguay	*Absent*		
Pays-Bas		13	
Pérou	14		
Pologne		15	
Portugal		13	
Qatar	11		
République arabe syrienne	*Absent*		
République de Corée	*Absent*		
République tchèque		13	
République-Unie de Tanzanie	17		
Roumanie		14	
Royaume-Uni		18	
Rwanda			12
Serbie	12		
Seychelles	10		
Sierra Leone			11
Slovénie		11	
Somalie	13		
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède		10	
Suisse		12	
Suriname	10		
Tchad	13		
Thaïlande	18		
Timor-Leste		11	
Togo	*Absent*		
Türkiye	19		
Ukraine		17	
Uruguay	9		
Viet Nam	19		
Yémen	11		
Zambie	13		
Zimbabwe	10		

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts.

Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État

Résultats du vote par appel nominal sur la demande de la délégation du Chili et les membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) pour l'inscription d'un point d'urgence

Résultats

Voix positives 706
Voix négatives 130
Abstentions 362

Total des voix positives et négatives 836
Majorité des deux tiers..... 557

Pays	Oui	Non	Abst.
Afrique du Sud	3	10	4
Albanie	*Absent*		
Algérie	*Absent*		
Allemagne	19		
Andorre	10		
Angola	7		7
Arabie saoudite			14
Argentine	16		
Arménie	*Absent*		
Australie	14		
Autriche	12		
Azerbaïdjan	*Absent*		
Bahreïn			11
Bangladesh	*Absent*		
Bélarus		8	
Belgique	13		
Bénin	*Absent*		
Bolivie (État plurinational de)	1		11
Botswana	11		
Brésil	*Absent*		
Burundi	*Absent*		
Cambodge	8		5
Cameroun			13
Canada	15		
Chili	10		3
Côte d'Ivoire			13
Croatie	11		
Danemark	12		
Djibouti	*Absent*		
Égypte	*Absent*		
Émirats arabes unis			11
Équateur	*Absent*		
Espagne	16		
Estonie	11		
Eswatini			11
Fédération de Russie		20	
Fidji	10		
Finlande	12		
France	18		

Pays	Oui	Non	Abst.
Gabon	*Absent*		
Gambie	11		
Géorgie	11		
Ghana	14		
Grèce	13		
Guinée			13
Guinée équatoriale			11
Guyana	*Absent*		
Hongrie	13		
Inde	23		
Indonésie		22	
Iran (Rép. islam. d')		19	
Iraq	1	14	
Irlande	11		
Islande	8		
Israël	12		
Italie	8		
Japon	20		
Jordanie			12
Kazakhstan			10
Kenya			15
Liechtenstein	10		
Madagascar			12
Malaisie			10
Malawi	13		
Maldives	10		
Mali			10
Malte	8		
Maroc	*Absent*		
Maurice	*Absent*		
Mexique	*Absent*		
Monaco	10		
Mozambique			13
Namibie			11
Népal	*Absent*		
Niger	*Absent*		
Nigéria	15	5	
Norvège	12		
Nouvelle-Zélande	12		
Oman			11
Ouganda			15
Ouzbékistan	*Absent*		

Pays	Oui	Non	Abst.
Pakistan		21	
Palestine	*Absent*		
Paraguay	*Absent*		
Pays-Bas	13		
Pérou	14		
Pologne	15		
Portugal	13		
Qatar	3		8
République arabe syrienne	*Absent*		
République de Corée	*Absent*		
République tchèque	13		
République-Unie de Tanzanie			17
Roumanie	14		
Royaume-Uni	18		
Rwanda	12		
Serbie			12
Seychelles	10		
Sierra Leone	11		
Slovénie	11		
Somalie	13		
Soudan du Sud	*Absent*		
Sri Lanka	*Absent*		
Suède	10		
Suisse	12		
Suriname	4		6
Tchad			13
Thaïlande			18
Timor-Leste	11		
Togo	*Absent*		
Türkiye	19		
Ukraine	17		
Uruguay	9		
Viet Nam			19
Yémen		11	
Zambie			13
Zimbabwe			10

N.B. Cette liste ne comprend pas les délégations qui ne pouvaient pas participer aux votes en vertu des dispositions des Articles 5.2 et 5.3 des Statuts. Le 15 octobre 2022, la délégation yéménite a informé le Conseil directeur que ses votes n'avaient pas été enregistrés correctement. Le Président de l'UIP s'est engagé à refléter fidèlement leurs votes dans les comptes rendus. Après avoir vérifié l'enregistrement, le Secrétariat de l'UIP a corrigé les résultats tels qu'ils apparaissent sur cette page. Le nombre total de votes positifs pour la proposition 2 a diminué de 717 à 706 tandis que le nombre de votes négatifs a augmenté de 119 à 130. Cependant, ces changements n'ont pas affecté le résultat global du vote.

Condamnation de l'invasion de l'Ukraine et de l'annexion ultérieure de territoires, au nom de la défense de l'intégrité territoriale de tout État

Résolution adoptée par consensus* par la 145e Assemblée de l'UIP (Kigali, 14 octobre 2022)

La 145e Assemblée de l'Union interparlementaire,

rappelant que l'invasion de l'État souverain d'Ukraine a provoqué la mort et la mutilation de milliers de civils et de militaires, la destruction de villes et d'infrastructures, et le déplacement de millions de personnes en tant que réfugiés de guerre,

considérant que l'Union interparlementaire (UIP) œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de la défense et de la promotion des droits de l'homme, qui sont universels par nature et dont le respect absolu est un facteur essentiel de démocratie et de développement pour toutes les nations,

notant la résolution adoptée par la 144e Assemblée de l'UIP le 23 mars 2022 à Nusa Dua (Indonésie) en faveur d'une *Résolution pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'intégrité territoriale*,

ayant à l'esprit que la Charte des Nations Unies dispose que "[l]es Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force […] contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État",

prenant en considération la résolution ES-11/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative aux conséquences humanitaires de l'agression contre l'Ukraine, qui exige la cessation immédiate des hostilités, en particulier de toute attaque contre les civils et les biens de caractère civil,

notant la résolution 49/1 sur la situation des droits de l'homme en Ukraine à la suite de l'agression russe, adoptée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies le 4 mars 2022, ainsi que la résolution S-34/1 que le Conseil a adoptée le 12 mai 2022, appelant à mener des enquêtes sur les crimes de guerre commis sur le territoire ukrainien,

attentive à la teneur des Conventions de Genève de 1949, en particulier de la Quatrième Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et de leurs Protocoles additionnels,

consciente que l'agression militaire contre l'Ukraine dure depuis déjà huit mois malgré les nombreux appels de la communauté internationale à mettre fin au conflit et aux souffrances qui en découlent pour la population civile,

alarmée par les conséquences désastreuses de l'invasion du territoire ukrainien par la Fédération de Russie, qui mettent au jour une crise humanitaire, migratoire et des réfugiés touchant toutes les populations, et en particulier : la dégradation brutale de l'économie mondiale, qui suscite des préoccupations importantes, la situation particulièrement inquiétante dans la Corne de l'Afrique, où, rien qu'en Somalie, 92 % du blé importé vient de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, l'envolée des prix des denrées alimentaires et des carburants, qui menace de plonger la population africaine dans une crise alimentaire dont les conséquences pourraient être catastrophiques, et la situation en Europe, qui se prépare à affronter un hiver rigoureux avec des réserves de gaz réduites, sachant que près de 41 % de cette source d'énergie vitale provient du territoire russe,

1. *réitère* son appel à mettre fin immédiatement à l'occupation militaire russe sur le territoire souverain d'Ukraine, en rétablissant son intégrité territoriale afin qu'elle retrouve ses frontières internationalement reconnues, qui s'étendent à ses eaux territoriales, et la primauté du droit international qui en découle ;

2. *condamne avec la plus grande fermeté* les graves atteintes à la dignité humaine et les violations flagrantes des droits de l'homme perpétrées dans les régions de Kyïv, Kharkiv, Soumy, Tchernihiv, entre autres ;

3. *condamne également* le recours aux exécutions extrajudiciaires, aux violences sexuelles et sexistes, ainsi qu'aux traitements inhumains ou dégradants comme arme de guerre, en violation flagrante des Conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers de guerre, à l'amélioration du sort des blessés et des malades, et à la protection des personnes civiles ;

4. *réaffirme* l'importance du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États, en ce qui concerne l'annexion territoriale pratiquée par la Fédération de Russie ;

5. *soutient* les résolutions des différentes instances internationales qui appellent à mener des enquêtes et à poursuivre les auteurs de possibles crimes de guerre commis en Ukraine, particulièrement en ce qui concerne le massacre de Marioupol, les fosses communes découvertes à Izium, les événements tragiques de Boutcha, les centaines d'attaques contre les infrastructures médicales du pays, l'utilisation de bombes non guidées et de munitions à fragmentation contre la population civile à Tchernihiv et à Okhtyrka, entre autres ;

6. *soutient également* la création de tribunaux spéciaux pour mener des enquêtes sur les possibles crimes perpétrés lors des guerres d'agression, afin de juger les crimes de guerre et les violations des droits de l'homme commis sur le territoire ukrainien ;

7. *lance un appel urgent* à la communauté internationale pour qu'elle soutienne l'action de l'UNICEF et d'autres organismes d'aide, afin de remédier aux privations généralisées dont souffrent trois millions d'enfants en Ukraine et deux autres millions d'enfants réfugiés, qui ont besoin d'une aide immédiate et vitale ;

8. *appelle* les parlements du monde entier à :

   - sensibiliser, le cas échéant, les autorités nationales compétentes dans leur pays, ainsi que la société civile, afin qu'elles contribuent, dans la mesure de leurs possibilités, à résoudre la crise humanitaire caractérisée par la migration de six millions de citoyens ukrainiens devenus réfugiés,
   - encourager le soutien et la coopération de la communauté internationale dans le processus de reconstruction de l'Ukraine, en solidarité avec sa population et en respectant les principes, les valeurs et les normes du droit international humanitaire,
   - poursuivre leur engagement en faveur des objectifs de réduction des changements climatiques, en reconnaissant que la guerre d'agression a un impact sur l'approvisionnement énergétique ;

9. *demande* aux institutions compétentes du système de l'ONU, aux gouvernements et aux parlements du monde entier, ainsi qu'aux institutions financières multilatérales, d'adopter et de soutenir des politiques sociales efficaces et ciblées, afin de lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire mondiale résultant de la guerre, à savoir la hausse des prix des denrées alimentaires, des carburants et des engrais, dont l'approvisionnement est fortement perturbé ou interrompu ;

10. *exprime sa solidarité* avec toutes les victimes du conflit armé en Ukraine et *condamne* tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité, ainsi que toute autre violation des droits de l'homme ;

11. *exhorte* tous les États à prendre en compte la dimension humanitaire du conflit, à coopérer pour apaiser les tensions et à utiliser tous les moyens pacifiques disponibles prévus par les mécanismes de résolution pacifique des conflits ;

12. *réaffirme* son soutien aux travaux en cours du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine; *encourage* le Groupe de travail à poursuivre ses efforts pour inciter les parties concernées à participer au dialogue politique en vue d'un règlement pacifique de la guerre, dans le respect de la Charte des Nations Unies, de l'intégrité territoriale et du droit international; et *encourage* les deux parlements à faciliter les efforts du Groupe de travail pour lui permettre d'accomplir sa mission.

---

* À la suite de l'adoption de la résolution, les délégations suivantes ont pris la parole pour s'abstenir de soutenir la résolution :

- Afrique du Sud, Inde, Mozambique, Soudan du Sud et Yémen.

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

Mr./M. Duarte Pacheco

President of the Inter-Parliamentary Union
Président de l'Union interparlementaire

Ms./Mme Donatille Mukabalisa

Speaker of the Chamber of Deputies of Rwanda
Présidente de la Chambre des Députés de Rwanda

Mr./M. Martin Chungong

Secretary General of the Inter-Parliamentary Union
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

I. MEMBERS - MEMBRES

ALBANIA - ALBANIE

Mr. PALOKA, Edi President of the IPU Group Leader of the delegation	Member of Parliament (PD)
Ms. KRYEMADH, Monika	Member of Parliament (PL)
Mr. SAPHO, Florenc	Member of Parliament (PS)
Mr. SALIANJI, Ervin	Member of Parliament (PD)
Mr. GOLI, Genci Secretary of the Group Secretary of the delegation	Official, Foreign Relation Service

(PS: Socialist Party / Parti socialiste d'Albanie
(PL: Freedom Party / Parti de la Liberté)
(PD: Democratic Party / Parti Démocratique)

ALGERIA - ALGÉRIE

M. CHIBANE Boumediene Lotf, Chef de la délégation	Vice-Président du Conseil de la Nation
M. BOUDEN, Monder, Membre, Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Vice-Président de l'Assemblée populaire nationale (RND)
Ms. BENBADIS, Fawzia, Membre, Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil de la Nation, Commission des affaires juridique, administratif et des droits de l'homme (FLN),
Mr. BOUCHOUIT, Mohamed Anouar, Membre, Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale	Membre de l'Assemblée populaire nationale
Ms. ILIMI HADDOUCHE, Farida	Membre de l'Assemblée populaire nationale (FLN)
Mr. KHARCHI, Ahmed Membre, Comité exécutif	Membre du Conseil de la Nation (FLN), Membre, Commission des affaires juridiques, administratifs et des droits de l'homme
Mr. TALBI, Ali	Membre du Conseil de la Nation (RND)
Mr. SAHLI, Abdelkader	Membre du Conseil de la Nation, Président, Commission des affaires juridiques, administratifs et des droits de l'Homme
Ms. BENZIADA, Mounia Secrétaire de la délégation	Cadre administratif, Conseil de la Nation
Mr. DJOUAHRA, Ahcene	Conseiller

(RND: National Democratic Rally / Rassemblement national démocratique)
(FLN: National Libération Front / Front de libération nationale)
(I : Independent / Indépendant)

ANDORRA - ANDORRE

Mme COMA, Berna, Leader of the delegation	Membre du Conseil général (DA) Vice-Présidente de la Commission des affaires étrangères Commission de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'environnement Commission de la santé
M COSTA, Ferran	Membre du Conseil général (L'A) Président de la Commission de l'éducation, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports Commission des finances et du budget
Mme RODRIGUEZ, Arantxa Secrétaire du groupe et de la délégation	

(DA: Democrats for Andorra / Démocrates pour Andorre)
(L'A: Liberal Party / Parti Libéral)

ANGOLA

Ms. VALENTE, Maria Leader of the delegation	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. VAN-DÚNEM, Kilamba	Member of the National Assembly (MPLA)
Mr. DINIS, Fernando	Member of the National Assembly (PHA)
Ms. BARRICA, Nildeice Secretary of the delegation	Adviser

(MPLA: Movement for the Liberation of Angola / Movement pour la liberation de l'Angola
(PHA: Partido Humanista de Angola / Parti humaniste de Angola)

ARGENTINA - ARGENTINE

Ms. BRAWER, Mara	Member of the Chamber of Deputies, First Vice-President, Science, Technology and Innovation, Member, Education, Member, Women and Diversity (PJ)
Ms. STOLBIZER, Margarita,	Member of the Chamber of Deputies, Constitutional Affairs, Member, Foreign Affairs (GEN)
Mr. CHEPPU, Juan Manuel	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. TARASEWIEZ, Germán	General Director of Innovation, Chamber of Deputies
Mr. CINCUNEGI, Juan de Dios	Advisor, Senate

(PJ: Partido Justicialista / Parti justicialiste)
(GEN: Partido GEN)

ARMENIA - ARMENIE

Ms. VARDANYAN, Tsovinar Leader of the delegation	Member of the National Assembly (CC) Member, Standing Committee on Economic Affairs
Ms. HAKOBYAN, Hasmik Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the National Assembly (CC) Member, Standing Committee on Science, Education, Culture, Diaspora, Youth and Sport
Ms. TIGRANYAN, Heriknaz Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the National Assembly (CC) Chairperson, Standing Committee on Labour and Social Affairs
Mr. NARIBEKYAN, Vahan	Secretary General
Mr. KHANZRADYAN, Eduard	Deputy Secretary General
Ms. GHAZARYAN, Zabela Secretary of the delegation	

(CC: Civil Contract Party / Parti du contrat social)

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Mr. DICK, Milton, Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives (ALP)
Mr. ENTSCH, Warren	Member of the House of Representatives, Deputy Chair, Joint Select Committee on Northern Australia (LNP)
Mr. REID, Gordon	Member of the House of Representatives, Committee Member, Joint Standing: Aboriginal and Torres Strait Islander Affairs, Committee Member, House of Representatives Standing: Health, Aged Care and Sport (ALP)
Ms. PAYMAN, Fatima	Senator, Chair, Senate Standing Committee on Publications, Deputy Chair Joint Standing Committee on Publications (ALP)
Ms. REYNOLDS, Linda	Senator, Committee Member, Joint Standing Committee on Foreign Affairs, Defence and Trade, Committee Member, Joint Statutory Committee on Public Works, Deputy Chair, Joint Statutory Committee on Public Accounts and Audit (LP)
Mr. HIGGINS, Charlie	Chief of Staff to the Speaker of the House of Representatives
Ms. MATULICK, Toni Secretary of the delegation	Clerk Assistant (Committees)

THOMSON, Jane Secretary of the delegation	Committee Secretary
VIGIE, Dominique Diplomatic Staff	

(LP: Liberal Party of Australia / Parti libéral australien)
(ALP: Australian Labor Party / Parti travailliste australien)
(LNP: Liberal National Party of Queensland / Parti libéral national du Queensland)

AUSTRIA - AUTRICHE

Mr. LOPATKA, Reinhold Leader of the delegation Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Council (ÖVP)
Ms. BAYR, Petra	Member of the National Council (SPÖ)
Mr. DEIMEK, Gerhard	Member of the National Council (FPÖ)
Ms. ERNST-DZIEDZIC, Ewa	Member of the National Council (GRÜNE)
Mr. SCHERAK, Nikolaus	Member of the National Council (NEOS)
Ms. RUND, Petra	Head of International Affairs division
Mr. MATUSCHEK, Matthias Secretary of the delegation	Adviser
Ms. GABRON, Nadine	Adviser
Mr. FELLNER, Christian Ambassador	

(ÖVP: Austrian People's Party / Parti populaire)
(SPÖ: Austrian Social Democratic Party / Parti social-démocrate autrichien)
(FPÖ: Austrian Freedom Party / Parti de la liberté)
(Grüne: The Greens / Les verts)
(NEOS: Austrian Liberal Party / Parti libéral autrichien)

AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN

Mr. MAMMADOV, Ramin, Leader of the delegation	Member of the National Assembly, Member, Committee on Family, Woman and Child Affairs, Member, Committee on International relations and Foreign affairs (YAP (NAP))

(YAP (NAP): New Azerbaijan Party / Parti du Nouvel Azerbaïdjan)

BAHRAIN - BAHREÏN

Mr. FAKHRO, Jamal, Head of Delegation	Vice President of the Shura Council
Mr. ALABBASI, Mohammed,	Member of the Council of Representatives, Member, Youth Committee, member, Legislative and Legal Affairs
Ms. FAYEZ, Hala, First Vice-President of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Shura Council
Ms. SALMAN, Jameela, Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Member of the Shura Council
Ms. ALENEZI, Hanadi Secretary of the delegation	Senior Parliamentary Relations Development Specialist
Ms. ALJEEB, Fawzia	Adviser
Mr. HAMDI, Saleh Secretary of the delegation	Public Relations
Mr. MOHAMMED, Sayed Ali Media specialist	
Mr. SAEED, Hussain	

BANGLADESH

Mr. TUKU, Shamsul Hoque, Leader of the delegation	Deputy Speaker of Parliament (BAL), Chairman, Library Committee, Member, Standing Committee on Rules of Procedure Member, Standing Committee of Privileges
Mr. HAQUE, Md Mujibul	Member of Parliament (JP), Chairman, Standing Committee on Ministry of Labor and Employment, Member, Committee on Private Member's Bills and Resolutions
Ms. NAHAR, Shamsun	Member of Parliament (BAL), Member, Standing Committee on Ministry of Labor and Employment
Mr. BABU, Md Akhteruzzaman	Member of Parliament (BAL) Member, Standing Committee on Ministry of Science and Technology
Mr. SHAHANDARA, Mannan	Member of Parliament
Mr. HOSSAIN, Md Amzad	Secretary General
Mr. HOSSAIN, Md Mamun	Secretary General
Mr. MAHMUD, Md Sabbir	Secretary General
Mr. MALEKA, Md Abdul	Secretary General
Ms. MUNIRA, Sirazoom	

(BAL: Bangladesh Awami League / Ligue Awami du Bangladesh)
(JP: Jatiya Party / Parti Jatiya)

BELARUS - BÉLARUS

Mr. RACHKOV, Sergei, Leader of the delegation, Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security, Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Council of the Republic Chairman of the Standing Committee of the Council of the Republic of the National Assembly of the Republic of Belarus for Foreign Affairs and National Security

BELGIUM - BELGIQUE

Mr. COGOLATI, Samuel, President of Group, Leader of the delegation, Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the House of Representatives, Vice-President, Foreign Relations, Member, European Matters
Mr. GRYFFROY, Andries, Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Vice-President of the Senate Member, Democratic Innovation, Citizenship and International Affairs
Ms. LANJRI, Nahima	Member of the House of Representatives Member, Social Matters, Labour and Pensions, Member, Naturalisations, Member, Petitions
Mr. ANCIAUX, Bert	Member of the Senate Member, Institutional Matters
Mr. VERCAMMEN, Peter Secretary of the IPU Group	Deputy Director, Senate
Mr. DANG-DUY, Liêm Deputy Secretary of the IPU Group	Deputy Director, House of Representatives
Mr. DE GHELLINCK, Thierry	Advisor, Senate

(Ecolo: Green Party / Les Verts)
(N-VA: New Flemish Alliance / Nouvelle alliance flamande)
(CD&V: Christian Democratic and Flemish / chrétien-démocrate et flamand)

BENIN - BÉNIN

Mr. SOSSOU, Dakpè, Leader of the delegation,	Vice-President of the National Assembly (UP - R)
Ms. BABA MOUSSA SOUMANOU, Mariama, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the National Assembly (BR), Rapporteur, Commission des finances et des échanges
Mr. BAKO ARIFARI, Nassirou, Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Member of the National Assembly Membre, Commission des relations extérieures, de la coopération au développement, de la défense et de la sécurité
Mr. HOUNKONNOU, Mahout Nabout,	President of NASAC
Mr. TCHAOU Florentin	Member of the National Assembly
Ms. NAGO Epse BOGNON, Ablavi Florine H. Christelle	Secretary of the delegation

(UP: Progressive Union / Union Progressiste)
(BR: Bloc républicain)

BOLIVIA (PLURINATIONAL REPUBLIC OF) - BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Mr. ARRIEN CRONEMBOLD, Carlos Hernán Leader of the delegation	Member of the Chamber of Deputies (CREEMOS)
Ms. CAVALOTTY FORTÚN, Olga	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Ms. MERELIS GENARO, Ana	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Ms. RODRÍGUEZ MONTERO, Aleiza Alcira	Member of the Chamber of Deputies (CC)
Ms. RUIZ FLORES, Martha	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)
Ms. TICONA QUISPE, Alicia Lisseth	Member of the Chamber of Deputies (MAS-IPSP)

(CREEMOS: Movement for Socialism / Mouvement pour le socialisme)
(MAS-IPSP: Movimiento al Socialismo)
(CC: Comunidad Ciudadana)

BOTSWANA

Mr. SKELEMANI, Phandu Tombola Chaha, President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly Committee of Chairpersons of Committees, Business Advisory, Committee of Selection,
Ms. MAKWINJA, Wilhemina Tebogo	Member of the National Assembly (BDP), Parliamentary Caucus on Women
Mr. MOTAOSANE, Palelo K.	Member of the National Assembly (BDP) Member, Agriculture, Lands and Housing Member, Local Governance and Social Welfare Member, Youth, Sports, Arts and Culture
Mr. TSHABANG, Never	Member of the National Assembly (UDC), Chairperson, Statutory Bodies And State Owned Enterprises, Member, Health,HIV&Aids, Member, Communication, Works, Transport and Technology
Ms. DITHAPO, Barbara Ntheeleng	Secretary General National Assembly
Mr. KEEKAE, Lesedi Secretary of the delegation	

(BDP: Botswana Democratic Party / Parti démocratique botswanais)
(UDC : Umbrella for Democratic Change / Parapluie pour le changement démocratique)

BRAZIL - BRÉSIL

Mr. SILVESTRE, Iraja	Member of the Federal Senate (PSD)

(PSD: Social Democratic Party / Parti démocratique social)

BURUNDI

M. NSHIMIRIMANA, Cyriaque, Chef de la délégation,	Vice-Président du Sénat (CNDD-FDD)
M. NIYUKURI, Gad,	Senateur (CNDD-FDD)
Mme NZIGAMIYE, Jacqueline	Senateur (CNDD-FDD)
Mme BARARWANDIKA, Imelde	Conseillère

(CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Force de Défense de la Démocratie)

CAMBODIA - CAMBODGE

Mr. SUOS, Yara, Leader of the delegation	Member of the National Assembly (CPP), Chairperson, Commission of Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media of the National Assembly
Mr. SOKUN, Ty	Member of the National Assembly (CPP), Secretary, Commission of Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media
Ms. KHUN DY, Khoun	Member of the Senate (CPP), Member, Commission of Foreign Affairs, International Cooperation, Information and Media
Mr. CHANDARA, Khut	Member of the National Assembly (CPP), Member, Commission on Planning, Investment, Agriculture, Rural Development, Environment and Water Resources of the National Assembly
Mr. DARA, Srun	Deputy Secretary General Adviser, National Assembly
Mr. THUL, Heang	Director, National Assembly
Ms. LEAKHENA, Sok	Adviser, Senate
Mr. HOK, Bunly	Adviser, National Assembly
Mr. KIMLONG, Chheng	Adviser, National Assembly
Mr. SAMBAT, Kheav	Adviser, National Assembly
Mr. THY, Seng Secretary of the delegation	Chief of the Multilateral Office of the International Relations Department of the National Assembly
Ms. YOUSIM, Pov Secretary of the delegation	Adviser
Ms. CHANMATIN, Phav Secretary of the delegation	Officer of the Multilateral Office of the International Relations of the National Assembly

(CPP: Cambodian People's Party / Parti du peuple cambodgien)

CAMEROON - CAMEROUN

M. NIAT NJIFENJI, Marcel, Chef de la délégation	Président du Sénat, (RDPC)
Mme HANGLOG EPOUSE TJOUES, Genevieve	Vice-Présidente du Sénat (RDPC), Commission des Lois Constitutionnelles, des Droits de l'Homme et des Libertés
Mme EBANGHA épse AGBOR, Johanna	Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
M. EMAH ETOUNDI, Vincent de Paul	Membre de l'Assemblée nationale (RDPC)
Mme NKEZE, Emilia Kalebong	Membre du Sénat (SDF), Commission des Résolutions et des Pétitions
Mme OUMMOUL épse AHIDJO, Koultchoumi	Membre de l'Assemblée nationale (UNDP)
M. ZANG OYONO, CALVIN	Membre du Sénat (RDPC)
M. WONGOLO, Bernard	Secrétaire général, Sénat
Mme MEDOUANE AWOLE EPOUSE ETOGA,	Sénat
Mme EDWIGE, Ursule	Secrétaire du Groupe
M. MVONDO, Médard Secrétaire de la délégation	Directeur, Assemblée nationale
M. NGANE, Gustave Leopold	Conseiller technique du Président du Sénat, Senate
M. Essissima, Ndi	

(RDPC : Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais)
(SDF : Social Democratic Front)
(UNDP: Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès)

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC – REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

M. NGAMANA Evariste Chef de la délégation	Vice-Président de l'Assemblée nationale (MCU)
Mme PATASSE, Marie Christiane	Députée (CAN) 3ème Membre de Bureau de l'Assemblée Nationale
M. NABIA, Abitel Karim	Député (MCU)
M. MORDJIM Guislain Junior Membre de l'ASGP	Secrétaire Général de l'Assemblée nationale
M. LETOKOUZOU Alain Brice Secrétaire de la Délégation	Cadre Administratif, Point Focal IUP

(MCU : Mouvement des Cœurs Unis)
(CAN : Centrafrique Nouvel Elan)

CANADA

Mr. MCGUINTY, David President of the Group, Leader of the delegation	Member of the House of Commons (LPC), Chair, National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians, Member, Joint Interparliamentary Council
Ms. ATAULLAHJAN, Salma	Senator (CPC), Member, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Chair, Standing Committee on Human Rights
Ms. LAROUCHE, Andréanne	Member of the House of Commons (BQ), Vice-Chair, Standing Committee on the Status of Women, Member, Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on the Status of Women
Mr. RAVALIA, Mohamed-Iqbal	Senator Member, Standing Committee on Foreign Affairs and International Trade, Member, Standing Committee on Fisheries and Oceans, Member, Joint Committee on Library of Parliament
Ms. REMPEL GARNER, Michelle	Member of the House of Commons (CPC)
Mr. ROBERT, Charles	Secretary General, House of Commons
Mr. LEBLANC-LAURENDEAU, Olivier	Adviser, House of Commons
Ms. MYCHAJLYSZYN, Natalie	Adviser, House of Commons
Ms. PETRY, Shannon Secretary of the Group	Senate

(LPC: Liberal Party of Canada / Parti libéral du Canada)
(CPC: Conservative Party of Canada /
(BQ: Bloc Québécois / Parti conservateur du Canada)

CHAD - TCHAD

M. MAKKI, Mahamat Saleh Leader of the delegation	Vice-Président de l'Assemblée nationale
Mme AYMADJI, Opportune	Membre de l'Assemblée nationale Rapporteur générale, Comité d'Evaluation des Politiques publiques Membre, Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires
M. BALLAH, Keda	Membre de l'Assemblée nationale Rapporteur Général, Commission de Développement Rural, Environnement, Urbaniste
Mme DJENOM MICHELINE, Moguena	Membre de l'Assemblée nationale
M. ALGHASSIM, Khamis Membre de l'ASGP	Secrétaire général de l'Assemblée nationale
M. BEYOM, Malo Adrien	Secrétaire général du Conseil National de Transition

CHILE - CHILI

Ms. MIX, Claudia, President of the Group, Leader of the delegation, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Second Vice-President of the Chamber of Deputies, (AD), Integrante de la Comisión, Cultura, Artes y Comunicaciones, Integrante de la Comisión, Desarrollo Social, Superación de la Pobreza y Planificación
Ms. ASTUDILLO, Danisa	Member of the Chamber of Deputies (PS), Integrante de la Comisión, Salud, Integrante de la Comisión, Gobierno Interior, Nacionalidad, Ciudadanía y Regionalización, Integrante de la Comisión, Vivienda, Desarrollo Urbano y Bienes Nacionales
Mr. CUELLO, Luis Alberto	Member of the Chamber of Deputies (PC), Integrante de la Comisión, Trabajo y Seguridad Social, Integrante de la Comisión, Vivienda, Desarrollo Urbano y Bienes Nacionales, Integrante de la Comisión, Zonas Extremas y Antártica Chilena
Mr. EDWARDS, José Manuel Rojo	Senator (Partido Republicano), Integrante de la Comisión, Gobierno, Descentralización y Regionalización
Mr. FLORES, Iván, Member of the Executive Committee	Senator (DC), Integrante de la Comisión, Agricultura, Integrante de la Comisión, Transporte y Telecomunicaciones, Integrante de la Comisión, Salud
Ms. LORETO, Carvajal	Senator
Ms. PEREZ, Marlene	Member of the Chamber of Deputies (UDI), Integrante de la Comisión, Desarrollo Social, Superación de la Pobreza y Planificación, Integrante de la Comisión, Personas Mayores y Discapacidad
Mr. RATHGEB, Jorge	Member of the Chamber of Deputies (RN), Integrante de la Comisión, Agricultura, Silvicultura y Desarrollo Rural, Integrante de la Comisión, Emergencia, Desastres y Bomberos
Ms. PEILLARD, Jacqueline Secretary of the delegation Secretary of the IPU Group	Secretary General, Chamber of Deputies
Mr. GUARDO, Flores	Adviser

(AD : Apruebo Dignidad)
(PS : Socialist Party / Parti socialiste)
(PC : Communist Party / Parti communiste)
(UDI :Independent Democratic Union / Union démocratique indépendante)
(RN : Renovación Nacional)

CONGO

M. KIGNOUMBI KIA MBOUNGOU, Joseph Chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (LCH)
Mme BOBRO née KOUMBA, Yacine Mfouma	Membre de l'Assemblée nationale (PCT)
M. MOUGAMA NGOLALY, Urcelin Loïc Bruno	Conseiller aux Affaires Administratives et Juridiques du Président de l'Assemblée nationale
M. ITOUA, Guy Nestor	Ambassadeur

(PCT : Parti Congolais du Travail)
(LCH : La Chaine)

CÔTE D'IVOIRE

M. BICTOGO, Adama Président du Groupe, Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (RHDP)
Mme DAO NÉE MACOURA, Coulibaly	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Membre Commission des relations extérieurs
M. KOUASSI, Koffi Kra Paulin	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP)
M. MERHY, Samy	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP) Membre, Commission des affaires économiques et financières
M. YOUTE, Wonsebeo Innocent	Membre de l'Assemblée nationale (PPACI)

M. DAGO, Auguste	Membre de l'Assemblée nationale (RHDP)
M. MEITE, Ben Abdoulaye	Député, Président de la Commission des Affaires générales et institutionnelles
M. EHOUO, Jacques	Député, Groupe Parlementaire (PDCI – RDA)
M. DIARRASSOUBA, Yassiriki	Chef de cabinet du Président
M. ADAMA, Diabate	Directeur du protocole
Mme CARMEN, Merheb	Directrice de communication
Mme DIABY NEE BARRY, Mouminatou	Directrice de la coopëration
M. KOUASSI, Amani Sebastien	Chef de Service
Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	
M. DIOMANDE, Aboubacar Sidiki	Secrétaire général de l'Assemblëe nationale

(RHDP : Rassemblement des houphouetiste pour la paix et la démocratie)
(PPA CI : Parti des Peuples Africains Côte d'Ivoire)

CROATIA - CROATIE

Mr. ĆELIĆ, Ivan, Leader of the delegation, Member of the Health Advisory Group	Member of Parliament, (HDZ) Member, Health and Social Policy Committee, Member, Foreign Affairs Committee, Member, European Affairs Committee
Ms. MARTINČEVIĆ, Natalija	Member of Parliament (NS), Chairperson, Committee on Information, Computerisation and the Media, Member, Interparliamentary Co-operation Committee
Ms. RAUKAR GAMULIN, Urša	Member of Parliament (Možemo!), Member, Physical Planning and Construction Committee, Member, Interparliamentary Co-operation Committee

(HDZ : Croatian Democratic Union / Parti démocratique croate)
(NS: People's Party – Reformists / Parti populaire – Réformistes)
(Možemo!: We Can! – Political Platform / Nous pouvons ! - Programme politique)

CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Mr. VOJTKO, Viktor, President of Group	Member of the Chamber of Deputies (STAN) Member, Committee on Social Policy, Member, Committee on Public Administration and Regional Development
Mr. FIFKA, Petr	Member of the Chamber of Deputies (ODS) Vice-chair, Committee on European Affairs, Member, Committee on Health Care
Ms. HORSKÁ, Miluše	Senator President, Committee on Social Policy
Mr. VÁCLAVEC, Ladislav	Senator Member, Committee on Foreign Affairs, Defence and Security
Ms. VOHRALÍKOVÁ, Jana Membre de l'ASGP	Secretary General of the Senate
Ms. TUCKOVA, Alena Secretary of the Group	Adviser, Chamber of Deputies
Ms. KOŠAŘÍKOVÁ, Kateřina	Adviser, Senate

(STAN : Mayors and Independents / Maires et indépendants)
(ODS: Civic Democratic Party / Parti démocrate civique)

DENMARK - DANEMARK

Ms. BLIXT, Liselott	Member of Parliament Vice Chairman, Supervisory Board in accordance with Section 71 of the Constitutional Act Member, Health Committee Member, Gender Equality Committee
Ms. OETKEM, Fatma	Member of Parliament (V) Member, Foreign Affairs Committee Member, Gender Equality Committee Member, Cultural Affairs Committee

Mr. RIIS, Peter Secretary of the Group	
Mr. LARSON, Claudius Assistant Secretary of the Group	Higher Executive Officer

(V : Liberal Party / Parti libéral
(EL : The Red-Green Alliance / L'alliance rouge-verte

DJIBOUTI

M. ALI HOUMED, Mohamed, Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale (FRUD)
Mme AHMED, Roda, Membre du bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre de l'Assemblée nationale (RPP), Membre, Commission pour le développement social et la protection de l'environnement
Mme BOULHAN HOUSSEIN, Nima	Membre de l'Assemblée nationale (RPP)
Mme MOHAMED HAMADOU, Fatouma	Membre de l'Assemblée nationale (FRUD)
M. OMAR MOHAMED, Hassan	Membre de l'Assemblée nationale (UMP)
Mme KAMIL ALEO, Hasna Secretary of the delegation	Chargée du protocol du Président
M. MOHAMED AHMED, Idriss	Directeur adjoint

(FRUD: Front for the Restoration of Unity and Peace / Front pour la restauration de l'unité et de la paix)
(RPP : People's Rally for Progress / Rallye du peuple pour le progress)
(UMP: Union for the Presidential Majority / Union pour la Majorité Présidentielle)

EGYPT – ÉGYPTE

Dr. GEBALY, Hanafy, Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives
Ms. ALBAZZAR, Sahar, Ex officio Member of the Executive Committee, President of the Board of Young Parliamentarians	Member of the House of Representatives (Liberal), Deputy - Chair of the Foreign Relations Committee, The Foreign Relations Committee
Ms. ATTIA, Sahar, Vice-President of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives, Member, Committee of Education and Scientific research
Mr. ASAR, Abdallah	Member of the House of Representatives Member, Constitutional and Legislative affairs committee Chairman of Constitutional and Legislative affairs committee
Mr. DARWISH, Karim	Member of the House of Representatives Chairman of the Foreign Relations Committee
Ms. NASSIF AYYOUB, Aida, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Senator (Liberal), Secretary of the Committee, Foreign, Arab and African Affairs Committee
Mr. MANAA, Ahmed	Secretary General, House of Representatives
Mr. ETMAN, Mahmoud Ismail	Secretary General, Senate
Mr. NOUR EL-DEEN, Haytham	Director of the Office of the Speaker, House of Representatives
Mr. AHMED, Abdel Latif Farouk	Political Researcher in the Technical Office of Inter-Parliamentary Conferences, House of Representatives
Mr. SHAALAN, Sherif Elwy Abdel Hamid	Protocol official, House of Representatives
Ms. EL BANNA, Rania Ambassador	

(Liberal: Nation's Future Party / Parti de l'avenir de la nation)

EQUATORIAL GUINEA – GUINÉE EQUATORIALE

Mr. NTUGU NSA, Atanasio Ela	Membre du Sénat
Ms. OBONO EDJANG, Silvia Paloma	Membre du Sénat
Mr. ESONO ABE, Bienvenido Ekua	Secrétaire général, Chambre des Députés

(PDGE : Partie Démocratique de GEq)

ESTONIA - ESTONIE

Mr. KIVIMÄGI, Toomas, President of Group, Leader of the delegation	Member of Parliament (REF) Member, Constitutional Committee

	Chairman, Security Authorities Surveillance Select Committee
Ms. HELME, Helle-Moonika	Member of Parliament (EKRE), Member, Cultural Affairs Committee
Ms. KÜTT, Helmen	Member of Parliament (SOC), Chairman, Social Affairs Committee, Member, European Union Affairs Committee
Ms. TUUS-LAUL, Marika	Member of Parliament (KESK), Member, Social Affairs Committee
Mr. HABICHT, Antero	Secretary General
Ms. OTSTAVEL, Enel Secretary of the IPU Group	

(REF:Estonian Reform Party / Parti de la réforme)
(SOC: Estonian Social Democratic Party / Parti social-démocrate estonien)
(KESK: Estonian Centre Party / Parti estonien du centre)

ESWATINI

Mr. MAVIMBELA, Petros Vusi	Speaker of the House of Assembly
Mr. MDLULI, Ndumiso Mfanukhona	Vice-President of the Senate Member, Health Committee Member, Foreign Affairs Committee Member, Finance
Mr. DLAMINI, Mkhululi Sibusiso	Member of the Senate
Mr. MAGAGULA, Wilfred Sifiso	Member of the House of Assembly Member, Public Works and Transport Vice Chairman of Tinkhundla Administration and Development Committee Member, Justice and Constitutional Affairs
Ms. BUJELA, Nokunceda	Member of the House of Assembly
Mr. SHABANGU, Treasure Sabelo Secretary of the delegation	Committee Clerk, House of Assembly
Mr. SHAHIN, Mostafa	Adviser
Mr. ABD EL HAEL, Ahmed	Adviser

FIJI - FIDJI

Mr. NAILATIKAU, Ratu Epeli, Leader of the delegation	Speaker of Parliament
Ms. BHATNAGAR, Veena Kumar	Deputy Speaker of Parliament Deputy Chair & Member, Standing Committee on Economic Affairs
Mr. LEAWERE, Mikaele Rokosova	Member of Parliament
Ms. EMBERSON, Jeanette Tanari	Secretary General
Mr. NAMOCE, Josua	Adviser

FINLAND - FINLANDE

Ms. JÄRVINEN, Heli, President of Group, Leader of the delegation	Member of Parliament (Vihr.)
Ms. FILATOV, Tarja	Member of Parliament (Sd.)
Ms. KYLLÖNEN, Merja	Member of Parliament (Vas)
Ms. TANUS, Sari	Member of Parliament (Kd)
Mr. TYNKKYNEN, Sebastian	Member of Parliament (PS)
Ms. PAAVOLA, Maija-Leena	Secretary General
Ms. LEHTIMÄKI, Outi Secretary of the delegation	Assistant for International Affairs
Mr. VUOSIO, Teemu Secretary of the Group	Adviser

(Vihr: The Green League / Ligue Vert)
(Sd: Social Democracy party / Parti social démocrate)
(PS: The Finns Party / Parti des Finlandais)
(VAS:Left Alliance / l'Alliance de gauche)
(Kd: Christian Democratic Party / Parti démocrate-chrétien)

(Kok: National Coalition Party / Parti de la coalition nationale)

FRANCE

M. JULIEN-LAFERRIERE, Hubert Président du Groupe, chef de la délégation	Membre de l'Assemblée nationale (NUPES) Membre, Commission des affaires étrangères
M. BLANC, Etienne Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre du Sénat (LR) Membre, Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
M. MARCHAND, Frédéric	Membre du Sénat (RDPI) Membre, Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
M. MARIE, Didier	Membre du Sénat (SER) Membre, Commission des affaires européennes Membre Commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale
Mme RIOTTON, Véronique	Membre de l'Assemblée nationale (Renaissance) Membre, Commission des affaires culturelles et de l'éducation
Mme SAINT PAUL, Laetitia	Membre de l'Assemblée nationale (Renaissance) Membre, Commission des affaires étrangères
M. TAVERNIER, Éric	Secrétaire général, Sénat
Mme DOURNOVO, Nathalie	Directrice de l'administration générale et de la sécurité à l'Assemblée nationale
M. GUESDON, Pierre-Nicolas	Administrateur, Assemblée nationale
Mme LAMBRECQ, Cécile	Conseillère
Mme CAPON, Capucine Co-Secrétaire ASGP	Conseillère
Mme VELASCO, Karine Assistante, ASGP	Assistante de direction et de gestion à l'Assemblée nationale

(NUPES : La Nouvelle Union populaire écologique et sociale (Parti Écologiste)
(RDPI : Groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants
(LR : Les Républicains
(SER : Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain
Renaissance

GABON

Mr. BOUKOUBI, Faustin, President of Group, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (PDG)
M. NDOUMA-MBADINGA, Jean Victor	Sénateur (PDG) Quatrième Secrétaire du Bureau du Sénat
M. NWEKAYENDJOGA, Jean Bernard	Chef de service

(PDG: Gabonese Demoncratic Party / Parti démocratique Gabonais)

GAMBIA (THE) - GAMBIE

Mr. NJIE, Hon. Seedy SK, President of Group, Leader of the delegation	Deputy Speaker of the National Assembly, (NPP), Human Rights and Constitutional Matters, Defense and Security Committee, Tourism, Youths and Sports Committee,
Ms. CHAM, Fatou	Member of the National Assembly, (UDP), Finance and Public Accounts Committee, Public Appointments Standing Committee, Gender, Children and Social Welfare Committee,

Mr. CHAM, Musa	Member of the National Assembly (PDOIS), Privileges and Ethics Standing Committee, Finance and Public Accounts Committee, Monitoring the Implementation of Government Projects Committee,
Mr. JALLOW, Kebba	Member of the National Assembly (NPP), Education,Training and ICT Committee, Assembly Business Committee, Regional Government and Land, Ombudsman and IEC,
Mr. TOURAY, Assan	Member of the National Assembly, (UDP) Member, Tourism, Arts,Youths and Culture Committee, Member, Agriculture and Rural Development Committee, Subsidiary Legislation Committee
Mr. MBOWE, Mamat	Adviser

(NPP: National People's Party/Parti National du Peuple)
(UDP: United Democratic Party/Parti de l'Union Democratique
(PDOIS: People's Democratic Organization for Independence and Socialism/L'Organisation démocratique du peuple pour l'indépendance et le socialisme

GEORGIA - GÉORGIE

Mr. PAPUASHVILI, Shalva Leader of the delegation, President of the Group?	Chairman of Parliament (GD)
Mr. SAMKHARADZE, Nikoloz	Member of Parliament (GD) Chairman, Foreign Relations Committee Member, Committee on European Integration
Ms. TSILOSANI, Khatia	Member of Parliament (GD) First Deputy Chairperson, Environmental Protection and Natural Resources Committee Member, Committee on European Integration
Mr. RAKVIASHVILI, Alexander	Member of Parliament (Girchi)
Mr. MDINARADZE, Mamuka	Member of Parliament (GD) Member, Sector Economy and Economic Policy Committee Member, Budget and Finance Committee
Mr. MAKHASHVILI, Levan	Head of the Chairman's Cabinet
Ms. KOLBAIA, Tamar	Head of the Department for International Relations
Mr. PEIKRISHVILI, Mikheil	Head of PR and Information Department
Mr. BROKISHVILI, Irakli Secretary to the delegation	

(GD : The Georgian Dream-Democratic Georgia / Le rêve géorgien - la Géorgie démocratique
(Girchi : Girchi)

GERMANY - ALLEMAGNE

Mr. BEYER, Peter Leader of the delegation	Member of the Bundestag (CDU/CSU) Member, Foreign Affairs Committee Group coordinator, Study Commission Afghanistan Member, Committee on Education, Research and Technology Assessment
Ms. RHIE, Ye-One	Member of the Bundestag (SPD) Member, Committee on Education, Research and Technology Assessment
Ms. WALTER-ROSENHEIMER, Beate	Member of the Bundestag (Bündnis90/Die Grünen) Member, Petitions Committee Member, Committee on Human Rights and Humanitarian Aid
Mr. HOFFMANN, Christoph	Member of the Bundestag (FDP) Member and Deputy Chairperson, Committee on Economic Cooperation and Development
Mr. LECHTE, Ulrich, Member of the Board of Young Parliamentarians	Member of the Bundestag (FDP) Member, Foreign Affairs Committee
Mr. BYSTRON, Petr	Member of the Bundestag (AfD) Group coordinator, Foreign Affairs Committee

Ms. ALBIN, Silke Member of the ASGP	Deputy Secretary General for International Affairs and Director-General for Research and External Relations, German Bundestag
Ms. ZÁDOR, Katalin Secretary to the delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
Ms. BRAMMER, Claudia Assistant to the delegation	International Parliamentary Assemblies Department, German Bundestag
Mr. KURZ, Thomas Ambassador	
Mr. KETTNER, Lars-Uwe Diplomat	

(CDU/CSU: Christian Democratic Union/Christian Social Union / Union chrétienne démocrate/Union chrétienne sociale)
(SPD: Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(Bündnis90/Die Grünen: Green Party / Les Verts)
(FDP: Free Democratic Party / Parti libéral démocrate)
(AfD: Alternative for Germany / Alternative pour l'Allemagne

GHANA

Mr. BAGBIN, Alban Sumana Kingsford, Leader of the delegation	Speaker of Parliament (NDC) Chairperson, Committee on Selection, Chairperson, Standing Orders Committee
Ms. APPIAGYEI, Patricia	Member of Parliament (NPP) Member, Land And Forestry Committee Member, Appointment Committee
Ms. GOMASHIE, Abla Dzifa	Member of Parliament (NDC) Member, Trade, Industry And Tourism Committee Member, Poverty Reduction Strategy Committee
Mr. IBRAHIM, Ahmed	Member of Parliament (NDC), Member, Special Budget Committee, Member, Committee On Communication, Member, Business Committee
Mr. IDDRISU, Habib	Member of Parliament (NPP), Chairperson, Committee Of Selection Committee, Member, Food, Agriculture And Cocoa Affairs Committee, Member, Business Committee
Mr. IDDRISU, Haruna	Member of Parliament (NDC), Ranking Member, Special Budget Committee, Ranking Member, House Committee, Ranking Member, Business Committee
Mr. KYEI-MENSAH-BONSU, Osei	Member of Parliament (NPP), Chairperson, Special Budget Committee, Chairperson, House Committee, Chairperson, Business Committee
Ms. LARTEY, Agnes Naa Momo	Member of Parliament (NDC) Member, Committee on Gender And Children Member, Local Government And Rural Development Committee
Ms. MENSAH, Ophelia	Member of Parliament (NPP) Vice Chairperson, Defence And Interior Committee Member, House Committee
Mr. ACHEAMPONG, Richard Kwame	PAC, Speaker's Secretariat
Mr. NSIAH, Cyril Kwabena Oteng	Secretary General
Ms. OSEI, Sheba Nana Afriyie	Director, Parliamentary Relations and Protocol
Ms. EFA-QUAYSON, Claris	Adviser

(NPP: New Patriotic Party / Nouveau parti patriotique)
(NDC: National Democratic Congress / Congrès démocratique national)

GREECE - GRÈCE

Mr. GKIKAS, Stefanos Leader of the delegation	Member of the Hellenic Parliament Member of Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs Member of Special Standing Committee on Armament Programs and Contracts Member of Committee on Parliament's Finances
Mr. GIOGIAKAS, Vasileios	Member of the Hellenic Parliament Member, Standing Committee on Social Affairs Member, Standing Committee on Production Trade Member, Parliamentary Special Commitee on Regional Policies
Ms. KAFANTARI, Charoula	Member of the Hellenic Parliament Vice Chairwoman of the Special Permanent Committee on Environmental Protection Member of Standing Committee on Production and Trade
Mr. MOUZALAS, Ioannis	Member of the Hellenic Parliament Member of Standing Committee on National Defense and Foreign Affairs Member of the Special Permanent Committee on Equipment Programs and Contracts
Ms. KARTSAKLI, Aikaterini Secretary of the delegation	Advisor
Ms. MICHA, Panagiota	Advisor
Ms. SOTIRIOU, Athanasia	Advisor

GUINEA / GUINÉE

Mr. KOUROUMA, Dansa	Président du Conseil national de transition
Mr. TOURÉ, Souleymane	Secrétaire général du Conseil national de transition
Ms. CAMARA, Aissata	Conseillère
Ms. CAMARA, Fingui	Conseillère
Mr. SYLLA, Sény Facinet	Conseiller
Mr. KOUROUMA, Abdourahmane	Conseiller
Mr. DIALLO, Abdoulaye	Conseiller
Mme DE BOIS FLEURY, Potiron	Conseillère
Mme BIRO DIALLO, Kadiatou	Conseillère

GUYANA

Mr. NADIR, Manzoor, President of the Group, Leader of the delegation	Speaker of Parliament Chairman, Parliamentary Management Committee Chairman, Committee of Privileges Chairman, Committee of Selection
Ms. HASTINGS-WILLIAMS, Dawn	Member of Parliament (APNU/AFC) Member, Parliamentary Sectoral Committee on Natural Resources Member, Assembly Committee
Mr. NANDLALL, Mohabir	Member of Parliament (PPP/C) Member, Parliamentary Management Committee, Chairman, Parliamentary Standing Committee for Constitutional Reform, Member, Special Select Committee on Hire Purchase Bill
Ms. PERSAUD, Vindhya, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of Parliament (PPP/C) Member, Committee on Appointments Vice-Chairperson, Parliamentary Sectoral Committee on Social Services Member, Special Select Committee on Radiation Bill
Mr. ISAACS, Sherlock	Clerk of the Parliament of the Co-operative Republic of Guyana

Ms. CHARLES, Carlleta Secretary of the delegation Secretary of the IPU Group	Parliamentary Executive Officer
Mr. CAMPBELL, Kurt	Adviser
Mr. KIANE, Benjamin	Adviser

(PPP/C: People's Progressive Party/Civic)
(PNCR: Peoples National Congress Reform / Réforme du Congrès national du people)
(APNU/AFC: A Partnership for National Unity and Alliance for Change / Un partenariat pour l'unité nationale et une alliance pour le changement)

HUNGARY - HONGRIE

Ms. BARTOS, Mónika	Member of the National Assembly (Fidesz), Member, Committee for Foreign Affaires, Member, Committee on Public Welfare
Ms. VADAI, Ágnes, Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law, Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly, (DK), Member, Committee for Foreign Affairs
Ms. SOMFAINÉ ÁDÁM, Katalin Secretary of the IPU Group	Head of Hungarian IPU Office

(Fidesz:
(KDNP: Christian-Democratic People's' Party / Parti populaire chrétien-démocrate)
(DK: Democratic Coalition / Coalition démocratique)

ICELAND - ISLANDE

Mr. GUNNLAUGSSON, Sigmundur Leader of the delegation	Member of the Althingi (Center Party) Member, Future Committee Member, Foreign Affairs Committee
Mr. FRIÐRIKSSON, Jóhann	Member of the Althingi (Progressive Party) Member, Credentials Committee, Member, Foreign Affairs Committee, 2nd Deputy Chair, Judicial Affairs and Education Committee
Ms. ÁRNADÓTTIR, Ragna	Secretary General
Ms. BANG, Arna Gerður Secretary of the Group	Adviser

(CP : Centre Party / Parti du Centre)
(PP: Progressive Party / Parti progressiste)

INDIA - INDE

Mr. HARIVANSH President of the Group Leader of the delegation	Deputy Chairman of the Rajya Sabha Chairman, Rajbhasha, Kshetriya Bhasha Shabdawali Samiti (Committee) Member, General Purposes Committee, Rajya Sabha Member of Business Advisory Committee
Mr. RAM, Vishnu Dayal Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Lok Sabha Member of Parliamentary Standing Committee on Home Affairs Member of Parliamentary Committee on Public Accounts Member of the Rules Committee
Dr. PATRA, Sasmit Member of the Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law	Member of the Rajya Sabha
Ms. KUMARI, Diya Standing Committee on United Nations Affairs	Member of the Lok Sabha Member of Parliamentary Standing Committee on Railways Member of Parliamentary Consultative Committee on Ministry of Culture and Tourism
Ms. SARANGI, Aparajita	Member of the Lok Sabha
Mr. SHARMA, Kartikeya	Member of the Rajya Sabha
Mr. MODY, Pramod Chandra Gyandeo	Secretary General, Rajya Sabha
Mr. TIWARI, Mahesh Chandra	Joint Secretary, Rajya Sabha
Mr. LINGALA, Venkata Ramana	Director and Secretary to the Delegation

Secretary of the delegation	
Mr. ANAND, Rakesh	Director, Lok Sabha
Mr. SINGH, Yogendra	Deputy Secretary, Lok Sabha
Ms. RAJARAJAN Archana	Protocol Officer, Lok Sabha

INDONESIA - INDONÉSIE

Ms. MAHARANI, Puan, Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives (PDI-P)
Mr. ACHMAD Dara, Andi	Member of the House of Representatives (Partai Golkar), Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Commission XI: Finance, National Development Planning, Banking and Non-Banking Financial Institutions
Mr. AIDI MAAZAT, Syahrul	Member of the House of Representatives
Mr. ALI SERA, Mardani, Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the House of Representatives (PKS) Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Committee II: Governance, Regional Autonomy, State Apparatus and Agrarian Affairs
Mr. HONORIS Charles	Member of the House of Representatives, (Golkar) Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Committee XI: Finance, National Development Planning, Banking and Non-Banking Financial Institutions
Mr. DHIELAFARAREZ, Gilang	Member of the House of Representatives (PDI-P) Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Committee III: Laws, Human Rights and Security Affairs
Mr. HAFISZ TOHIR, Achmad	Member of the House of Representatives (PAN) Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Committee XI: Finance, National Development Planning, Banking and Non-Banking Financial Institutions
Mr. SUPADMA RUDANA, Putu	(Demokrat), Vice-Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Committee VI: Trade, Investments, Cooperative, SMEs, and State-Owned Enterprises
Ms. YUSIANA ROBA Putri, Irine, Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the House of Representatives (PDI-P) Member, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation, Member, Comittee I: Defense, Foreign Affairs, Communication and Information, Intelligence
Mr. ZON, Fadli, Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the House of Representatives (Partai Gerindra), Chair, Committee for Inter-Parliamentary Cooperation Member, Committee I: Defense, Foreign Affairs, Communication and Information, Intelligence
Mr. ISKANDAR, Indra	Secretary General
Ms. TJAHJANI DWIRINI RETNOASTUTI, Endah	
Ms. -, HARYANTI Secretary of the IPU Group	
Ms. DIANTI AMRIS, Elvira Secretary of the IPU Group Secretary of the delegation	
Mr. NAUFAL, Fakhri Erlangga Secretary of the IPU Group Secretary of the delegation	

Mr. RAHBANDIYOSA SABRI, Beny
Secretary of the IPU Group
Ms. TANSIL, Yuliana
Secretary of the IPU Group
Mr. ILYAS, Mochamad — Adviser
Mr. JATMIKO, Triyogo
Ambassador
Ms. REPI, Melissa Yuanita
Diplomat

(PDI-P : Indonesian Democratic Party-Struggle / Parti démocrate indonésien en lutte)
(Gerindra : Great Indonesia Movement Party / Mouvement pour une grande Indonésie)
(PKB: National Awakening Party / Parti du réveil national)
(PKS: Justice and Prosperous Party / Parti de la justice et de la prospérité)
(Demokrat: Democratic Party / Parti démocratique)
(PAN: National Mandate Party / Parti du populaire national)
(Golkar Partai Golongan Karya)

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) – IRAN (REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE)

Mr. REZAKHAH, Mojtaba President of the Group, Leader of the Delegation	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Budget Committee
Ms. AZAD, Elham Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Article 90 Committee
Mr. GOLROO, Abbas	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, National Security Committee
Mr. NADERI, Ahmad Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Education Committee
Mr. NOURI GHEZELJEH, Gholamreza	Member of the Islamic Parliament of Iran Member, Agriculture Commission
Mr. GHASSEMPOUR, Amirabbas Secretary to the delegation	
Mr. SHARIFI, Mostafa Secretary of the delegation	
Ms. ABBASI, Fahimeh	Foreign Ministry
Mr. ABOULHASSANI CHIMEH, Jalal	Protocol officer
Ms. AGHAMOHAMMADI, Zahra	Foreign Ministry
Ms. AZARCHEHR, Maryam	Advisor
Mr. MOHSEN, Ghaneie	Foreign Ministry

IRAQ

Mr. SHAKHWAN, Ahmed President of the Group, Leader of the Delegation	Vice-President of the Council of Representatives
Mr. ADNAN, Adnan	Member of the Council of Representatives
Ms. FARHAD, Abdo	Member of the Council of Representatives Member of the Standing Committee on Democracy and Human Rights
Mr. FATH ALLAH, Arshed	Member of the Council of Representatives Member of the Committee to Promote Respect of International
Ms. HAMMOOD, Siham	Member of the Council of Representatives Member of the Committee on Middle East Questions
Ms. MOHAMMED, Najwa	Member of the Council of Representatives
Mr. SALIH, Mudher	Member of the Council of Representatives
Mr. AL-SALIHI, Arshed	Member of the Council of Representatives Member of the Committee to promote respect for IHL
Ms. FAHAD, Wihda Mahmood	Member of the Council of Representatives
Mr. AL-KHSHATI, Sadeq	
Mr. KAMIRAN, Ibrahim	
Mr. AL-JAMMRRAIE, Farqad	
Mr. AL-RUBAYE, Saad	

IRELAND - IRLANDE

Mr. O'REILLY, Joe Leader of the delegation	Deputy Chairperson of the Senate (FG)
Mr. AHEARN, Garret	Senator (FG), Member, Joint Committee on Enterprise Trade and Employment
Ms. CLIFFORD-LEE, Lorraine	Senator (FF), Member, Joint Oireachtas Committee on Health, Member, Irish Language Gaeltacht and the Irish Speaking Community
Mr. HOWLIN, Brendan	Member of the House of Representatives (LAB), Vice-Chair, Joint Oireachtas Committee on European Union Affairs, Chair of the Joint Committee on Social Protection, Community and Rural Development and the Islands Member of the IPU Working Group on Science and Technology Member, Joint Oireachtas Committee on Justice
Mr. NAUGHTEN, Denis	Member of the House of Representatives
Ms. LANGAN, Una Secretary of the delegation	
Mr. CROWLEY, Tom Diplomat	
Mr. HUGHES, Emer Diplomat	

(FF: Fianna Fail – The Republican party/ Fianna Fáil – Parti républicain)
(FG: Fine Gael/)
(LAB: Labour party/ Parti travailliste)

ISRAEL - ISRAËL

Ms. SHPAK, Nira	Member of the Knesset (YA), Member, Foreign Affairs and Defence, Member, Finance, Chair, Home Front Defence
Mr. DICTER, Avi	Member of the Knesset (Likud)
Ms. MARGALIT, Liat Secretary of the Group	
Mr. ADAM, Ron Ambassador	

(Likud: Conservative party / Parti conservateur)
(YA : Yesh Atid)

ITALY - ITALIE

Mr. MIGLIORE, Gennaro President of the Committee on Middle East Questions Member of the High-Level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Chamber of Deputies (IV) Member of the Foreign Affairs Committee
Ms. RADONI, Susanna Secretary of the IPU Group	Adviser Secretary of the delegation

(IV: Italia Viva)

JAPAN - JAPON

Mr. TANAKA, Kazunori Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (LDP) Member, Standing Committee on Budget
Ms. SUZUKI, Takako	Member of the House of Representatives (LDP) Director, Special Committee on Okinawa and Northern Problems Member, Standing Committee on Foreign Affairs Member, Standing Committee on Education, Culture, Sports, Science and Technology
Mr. KONDO, Shoichi	Member of the House of Representatives (CDP) Member, Standing Committee on Environment Member, Commission on the Constitution
Mr. MORISHIMA, Tadashi	Member of the House of Representatives (JIP) Member, Standing Committee on Internal Affairs and Communications Member, Special Committee for Regional Revitalization
Mr. YAMADA, Taro	Member of the House of Councillors (LDP) Member of the Committee on Cabinet Member of the Committee on Audit Member of the Special Committee on Regional Revitalization and Formation of a Digital Society Member of the Special Committee on Consumer Affairs
Mr. KUMAGAI, Hiroto	Member of the House of Councillors (CDP) Member of the Committee on Education, Culture and Science Member of the Special Committee on Political Ethics and Election System Member, Commission on the Constitution
Mr. MIZUTANI, Kazuhiro Secretary of the Group	
Mr. TSUCHIDO, Shu Secretary of the Group	
Ms. NISHIHARA, Narumi Secretary of the Group	
Mr. MATSUMOTO, Akihiro Secretary of the Group	
Ms. AOKI, Moe Secretary of the Group	
Mr. KONDO, Tomoya Secretary of the Group	
Ms. YAZAWA, Akiko Secretary of the Group	
Mr. IMUTA, Ryohei Secretary of the Group	
Mr. IMAI, Masahiro	Ambassador
Ms. OCHI, Yukako	Diplomat
Ms. IKEDA, Yuko	Diplomat

JORDAN - JORDANIE

Mr. ALZIADIN, Haitham, Leader of the delegation,	Deputy Speaker of the House of Representatives
Mr. AL KHDAIR, Abdulsalam,	Member of the House of Representatives Member, Agriculture And Water Committee, Member, Labour, Social Development And Population Committee
Mr. ALABDALLAH, Khaled,	Member of the House of Representatives
Mr. ALBAKKAR, Khaled,	Senator Member, Energy And Mineral Resources Committee,
Ms. ALBASHIR, Amal,	Member of the House of Representatives The Economy And Investment Committee, The Women And Family Affairs Committee
Mr. ALHELALAT, Mohammad	Member of the House of Representatives The Legal Committee,

Mr. ALMASAEID, Dyab,	Member of the House of Representatives The Tourism And Antiquities Committee, The National Guidance And Media Committee
Mr. ALMOMANI, Bilal,	Member of the House of Representatives The Youth And Sports Committee, The Education And Culture Committee
Mr. ALNIMRI, Jamil,	Member Of The Labor And Social Development Committee
Ms. ALRIYATI, Tamam,	Member of the House of Representatives The Labor, Social Development And Population Committee,
Mr. MASADEH, Mohm,	Member of the House of Representatives The Foreign Affairs Committee,
Mr. RABA', Raid,	Member of the House of Representatives The National Guidance And Media Committee
Mr. ALALI, Ammar	
Mr. ALMASHAKBEEH, Adnan	
Mr. AL_ZOUBI, Belal	
Mr. ABU SAILIK, Mohammad	

KAZAKHSTAN

Ms. KUSPAN, Aigul, President of Group, Leader of the delegation	Member of the House of Representatives Chairperson of the Committee, Committee of the Mazhilis of the Parliament of the Republic Kazakhstan on Foreign Affairs, Defense and Security
Mr. TLEGENOV, Rustam	Adviser
Mr. SADYKOV, Barlybay Ambassador	
Mr. KETEBAYEV, Talgat Diplomatic Corps	

(Nur Otan : People's Democratic Party "Nur Otan" / Parti populaire et démocratique " Nur Otan ")
Amanat

KENYA

Mr. KINGI, Amason Jeffah	Speaker of the Senate
President of the Group	Chairperson, Senate Business Committee
Leader of the delegation	Chairperson, Procedure and Rules Committee
Mr. ABOUR, Paul	Member of the National Assembly
Mr. KIARIE, John	Member of the National Assembly
Ms. LESUUDA, Naisula	Member of the National Assembly
Mr. KHAWALE, Boni	Member of the Senate
Mr. RAI, Gonzi	Member of the National Assembly
Ms. TONKEI, Rebecca	Member of the National Assembly
Ms. MUYEKA MUMMA, Catherine	Member of the Senate
Mr. NJATA, Stephen Mburu	Secretary General
Mr. NYEGENYE, Jeremiah	Secretary General
Mr. CHANIA, Daniel Secretary of the group	Adviser
Mr. INZOFU, Benson Secretary to the delegation	
Mr. KRISHNASWAMY, Siddharth	Diplomat

LIECHTENSTEIN

Ms. BÜHLER-NIGSCH, Dagmar	Member of Parliament (VU)
Mr. GASSNER, Sebastian	Member of Parliament (FBP)
Ms. WACHTER, Gabriele Secretary of the delegation	Adviser

(VU: Patriotic Union/ Union patriote)
(FBP: Progressive Peoples Party/ Parti progressiste des citoyens)

MADAGASCAR

Mr. RAKOTOMALALA, Miarintsoa Andriantsitonta, Chef de la délégation, Membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale
Mr. EDIZARD, Edizard	Membre de l'Assemblée nationale (IRD) Membre, Commerce
Mr. RAVONTY, Tam Téon Luc Urbain	Membre de l'Assemblée nationale (IRD)
Mr. RANDRIAMAHAFANJARY, Calvin Adviser	Secrétaire général

(IRD: Isika Rehetra District)

MALAWI

Ms. HARA, Catherine Gomezgani, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (MCP), Member, Women's Caucus
Ms. JAILOSI JOLOBALA, Esther	Member of the National Assembly (UDF), Member, International Relations, Member, Natural Resources And Climate Change, Member, Women's Caucus
Mr. KANDODO, Kenny Edward	Member of the National Assembly (MCP), Member, International Relations, Member, Budget
Mr. KAPICHILA, Misolo Mussa,	Member of the National Assembly (UDF), Member, International Relations, Member, Legal Affairs
Mr. MLOMBWA, Claude Clement	Member of the National Assembly (MCP), Member, International Relations, Member, Legal Affairs
Mr. MUSOWA, Victor Hetherwick	Member of the National Assembly (DPP), Member, International Relations, Member, Public Appointments
Ms. KALEMBA, Fiona	Secretary General
Mr. MWENYEHELI, Jeffrey Secretary of the delegation	Deputy Secretary General
Ms. KOMBO DZIDEKHA, Gloria	Chief of protocol
Ms. CHIKANDIRA, Nancy	Adviser

(MCP : Malawi Congress Party / Parti du Congrès du Malawi)
(UDF : United Democratic Front / Front démocratique unifié)
(DPP : Democratic Progressive Party / Parti démocratique progressiste)

MALAYSIA - MALAISIE

Mr. MD ARIP, Muhammad Zahid	Senator (BERSATU)
Ms. IBHARIM, Nurul Fadhilah Secretary of the delegation	
Ms. HARIS, Fatin Zafirah Diplomat	

(PKR: People's Justice Party / Parti pour la justice du peuple)
(BERSATU : Malaysian United Indigenous Party Parti autochtone uni de Malaisie)
(AMANAH :: National Trust Party Parti du National Trust)
(WARISAN: Sabah Heritage Party / Parti Warisan Sabah)

MALDIVES

Ms. ABDULLA, Eva Leader of the delegation Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Deputy Speaker of the People's Majlis, (MDP), Member, Committee on National Security Services
Mr. DIDI, Hussain Mohamed	Member of the People's Majlis (MDP) Member, Government Oversight Committee, Vice Chairperson, Committee on State Owned Enterprises
Mr. SHAREEF, Adam	Member of the People's Majlis (PNC) Member, Committee on National Security Services, Member, Government Oversight Committee, Member, Committee on Member's Privileges and Ethics
Mr. LATHEEF, Hassan	Member of the People's Majlis Chair, General Purposes Committee
Ms. HUSSAIN, Mariam Marin Secretary of the delegation	Senior Foreign Relations Officer

(MDP : Maldivian Democratic Party / Parti démocratique des Maldives)
(PPM: Progressive Party of Maldives / Parti progressiste des Maldives)
(MNP : Maldives National Party / Parti National des Maldives)

MALI

M. DIAW, Malick Président du Groupe Chef de la délégation	Président de l'Assemblée nationale
M. TRAORE, Hamidou	Vice-Président de l'Assemblée nationale
M. MAIGA, Amadou	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission des Finances
Mme SANOGO, Oumou Membre du Bureau du Forum des Femmes parlementaires	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission Emploi
M. SIDIBE, Modibo	Secrétaire général
M. KEITA, Drissa	Conseiller, Directeur adjoint

MALTA - MALTE

Mr. CUTAJAR, Robert	Member of the House of Representatives Opposition Whip, House Business Committee
Mr. DE BATTISTA, Randolph	Member of the House of Representatives
Mr. BAJADA, Ian Paul Secretary of the delegation	Manager II (Research)

MAURITIUS - MAURICE

Ms. JUTTON, Teenah Member of the Board of the Forum of Young Parliamentarians	Member of the National Assembly (MSM) Gender Caucus, Young Parliamentatians

(MSM: Mouvement Socialist Militant)

MEXICO - MEXIQUE

Ms. REYNOSO SÁNCHEZ, Alejandra Noemi Leader of the delegation Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians	Vice-President of the Senate (PAN) Member of the Committee on the Human Rights of Parliamentarians,
Ms. GUERRA CASTILLO, Marcela	Deputy Speaker of the Chamber of Deputies
Mr. CANTÚ GONZÁLEZ, Mauricio	Member of the Chamber of Deputies (MORENA) Secretary, Committee on Climate Change and Sustainability

	Secretary, Committee on Science, Technology and Innovation Member, Committee on National Defense
Ms. LÓPEZ CASTRO, Cynthia Iliana Member of the Bureau of the Standing Committee on UN Affairs	Member of the Chamber of Deputies (PRI) Member, Committee on Constitutional Issues Member, Committee on Education Member, Committee on the Interior and Population
Ms. FELIPE TORRES, Joanna Alejandra	Member of the Chamber of Deputies (PAN) Secretary, Committee on Constitutional Issues Member, Committee on Mobility Member, Committee on Gender Equality
Ms. BAÑUELOS, Geovanna del Carmen, Member of the Committee to Promote Respect of International Humanitarian Law	Senator, (PT) Member, Committee on Administration, Member, Committee on Foreign Affairs (North America and Europe) Member, Special Committee in charge of monitoring cases of feminicide of girls and adolescents
Ms. RAMÍREZ PADILLA, Julieta Andrea	Member of the Chamber of Deputies (MORENA) Member, Committee on the Interior and Population Secretary, Committee on Human Rights Member, Committee on Political-Electoral Reform

(PT: Labor Party / Parti travailliste)
(PAN: National Action Party / Parti de l'Action nationale)
(PRI : Institutional Revolutionary Party)
(MORENA : Movimiento Regeneración Nacional)

MONACO

M. NOTARI, Fabrice, Président du Groupe, chef de la délégation, Membre du Bureau de la Commission permanente du développement durable	Membre du Conseil national (PRIMO) Président de la Commission pour le suivi de la négociation avec l'Union européenne
Mme GRISOUL, Marine	Membre du Conseil national (PRIMO)

(PRIMO: Monaco as Priority / Priorité Monaco)

MOROCCO – MAROC

M TOUIZI, Ahmed Chef de la délégation Président du Groupe Membre du Bureau de la Commisssion permanente de la paix et la sécurité internationale	Membre de la Chambre des Représentants, (PAM)
M. AIT MIK, Kamal	Membre de la Chambre des Conseillers (RNI), Commission des secteurs productifs, Commission des finances et de la planification
M. CHOUMAIS, Hassan	Membre de la Chambre des Conseillers (PAM), Commission des secteurs productifs, Commission des finances et de la planification
M. REDDAD, Mustapha	Membre de la Chambre des représentants (RNI)
Mme SLASSI, Khaddouj	Membre de la Chambre des représentants (USFP)
M. DRIOUCHE, Abdelwahad Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des Conseillers
M. SATRAOUY, Said Secrétaire du Groupe, Secrétaire de la délégation	Conseiller, Chambre des représentants
M. IMANI, Youssef Ambassador	

(PAM : Authenticity and Modernity Party / Parti Authenticité et Modernité)
(RNI :Rassemblement national des indépendants)
(USFP : Socialist Union of Popular Forces / Union socialiste des forces populaires)

MOZAMBIQUE

Mr. MULEMBWE, Eduardo Leader of the delegation President of Group	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO)
Ms. MALEMA, Lucinda	Member of the Assembly of the Republic (FRELIMO) Member, Standing Committee
Ms. MUSSAGY, Gania	Member of the Assembly of the Republic (RENAMO)

Mr. MADROBA, José	Advisor of the Assembly of the Republic
Secretary of the delegation	Adviser
Mr. MANJATE, Narcisio	Adviser
Secretary of the IPU Group	
Mr. MIQUADARE, Amade	
Ambassador	
Mr. JOÃO, Manuel	
Diplomat	
Mr. NHANTUMBO, Helio	
Diplomat	

(FRELIMO : Mozambique Liberation Front / Front de libération du Mozambique)
(RENAMO : Mozambican National Resistance / Résistance nationale du Mozambique)

NAMIBIA - NAMIBIE

Mr. KATJAVIVI, Peter Hitjitevi	Speaker of the National Assembly
Leader of the delegation	Committee on Privileges
Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Committee on Standing Rules and Orders and Internal Arrangements
Ms. KAUMA, Victoria Mbawo	Deputy Speaker of the National Council
Mr. LIKANDO, John Musialela	Member of the National Council
Mr. KARUPU, Sebastian	Member of the National Assembly
Mr. IIJAMBO, Tangeni C.K.	Member of the National Assembly
Ms. WITBOOI, Lucia	Member of the National Assembly
Mr. JANE, Efraim Gwai	Deputy-Secretary General, National Council
Ms. KANDETU, Lydia Tjihimise	Secretary General, National Assembly
Mr. MWIRA, Bernhard Mbangu	Adviser, National Council
Advisor of the IPU Group	
Ms. PHILEMON, Selma Theresa	
Secretary of the delegation	

(SWAPO: South West Africa People's Organization / Organisation du peuple du Sud-Ouest africain)

NEPAL - NÉPAL

Mr. TIMILSINA, Ganesh Prasad	Speaker of the National Assembly (NCP(MC)
Leader of the delegation	
President of Group	
Ms. CHAPAI, Nanda	Member of the National Assembly (NCP(US))
Mr. PANTHA, Prakash	Member of the National Assembly (NC)
Ms. POKHAREL, Bina (Maoist Centre)	Member of the National Assembly (NCP(MC)
Mr. CHAPAI, Nanda	Member of the National Assembly
Mr. GAUTAM, Bharat Raj	Secretary General, Federal Parliament
Mr. DHAMALA, Dasharath	Undersecretary in the Federal Parliament Secretariat Adviser
Mr. PHUYAL, Rajendra	Secretary of the National Assembly

(NCP(US) : Nepal Communist Party (Unified Socialist) / Parti communiste népalais (socialiste unifié)
(NCP(UML) : Nepal Communist Party (United Marxist Leninist) / Parti communiste népalais (marxiste-léniniste unifié)
(NC : Nepali Congress / Congrès népalais
(NCP(MC) : Nepal Communist Party (Maoist Centre) / Parti communiste népalais (Centre maoïste)

NETHERLANDS - PAYS-BAS

Mr. ATSMA, Joop	Member of the Senate (C)
Leader of the delegation	Vice-Chair, Economic Affairs and Climate / Agriculture Nature and Food Quality Member, Infrastructure Water Management and Environment (IWO) Member, Education Culture and Science (OCW)
Ms. GERKENS, Arda	Member of the Senate (SP)
Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Deputy Speaker
President of the Twelve Plus Group	Member, Economic Affairs and Climate / Agriculture Nature and Food Quality Member, Public Health Welfare and Sport, Member, Kingdom Relations

Ms. MULDER, Agnes Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the House of Representatives (C) Chair, Economic Affairs and Climate Policy Member, Foreign Trade and Development Cooperation Member, Foreign Affairs
Mr. RAVEN, Ton	Member of the Senate (OSF) Member, Foreign Affairs Defense and Development Cooperation Member, Economic Affairs and Climate / Agriculture Nature and Food Quality Member, European Affairs
Mr. VAN ROOIJEN, Martin	Member of the Senate (50PLUS) Member, Foreign Affairs, Defense and Development Cooperation Member, Economic Affairs and Climate / Agriculture, Nature and Food Quality Member, European Affairs
Mr. NEHMELMAN, Remco	Secretary General, Senate
Ms. DE VRIJ, Anna Staff of the delegation	Deputy Clerk of the House of Representatives
Ms. JONG, Femmy Secretary of the delegation	Secretary General, House of Representatives
Mr. FONCK, Tim Staff of the delegation	Advisor, Senate Adviser

(C : Christian Democratic Appeal / Appel chrétien-démocrate)
(SP : Socialist Party / Parti socialiste)
(OSF : Independent Senate Faction)
(50PLUS : 50+ Party/ Parti 50+)

NEW ZEALAND - NOUVELLE ZÉLANDE

Ms. WALTERS, Vanushi Leader of the delegation	Member of the House of Representatives (L) Deputy Chairperson, Justice Member, Regulations Review
Ms. DEAN, Jacqui	Member of the House of Representatives (N) Member, Officers of Parliament Chairperson, Petitions and Assistant Speaker
Mr. OMER, Ibrahim	Member of the House of Representatives (L) Member, Education and Workforce Member, Foreign Affairs, Defence and Trade
Mr. SIMPSON, Scott	Member of the House of Representatives (N) Member, Environment
Ms. WALTERS, Amber Secretary of the delegation	IPR Team Lead of the House of Representatives Adviser

(L : New Zealand Labour Party / Parti du travail néo-zélandais)
(N : National Party / Parti national)

NIGER

M. KARIDIO, Mahamadou Chef de la délégation Membre, Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	Membre de l'Assemblée nationale (PNDS Tarraya)
M. DOGARI MOUMOUNI, Oumarou	Membre de l'Assemblée nationale (MODEN LUMANA FA) Membre Commission des Affaires Economique et du Plan,
Mme HABIBOU, Aminatou	Membre de l'Assemblée nationale (PNDS Tarraya) Membre Commission du développement Rurale et de l'Environnement,
Mme MADOUGOU, Ousseyna	Membre de l'Assemblée nationale (MDN FALALA) Membre Commission des Affaires Etrangères et de la Coopération,
M. MAHAMADOU, Abdallah	Membre de l'Assemblée nationale (MPR JAMAHURYA) Membre Développement Rural et Environnement Membre Affaires institutionnelles, Affaires Économiques et Plan

M. MOUSSA, Ousmane	Membre de l'Assemblée nationale Membre Commission des Finances et du Budget,
M. TOUDJANI IDRISSA, Abdoulaye Secrétaire de la délégation	Conseiller

(PNDS Tarrava : Niger Party for Democracy and Socialism / Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme)
(MODEN Lumana FA : Mouvement Pariotique Nigérien pour une Férération Africaine)
(MDN Fallala : Mouvement Démocratique pour l'Emergence du Niger)
(MPR JAMAHURYA : Mouvement Patriotique Nigérien)
(ANDP Zaman afia : Alliance nigériennne pour la démocratie et le progrès)

NIGERIA - NIGÉRIA

Mr. GBAJA, Femi Leader of the delegation	Speaker of the House of Representatives (APC)
Mr. IDRIS, Ahmed	Deputy Speaker of the House of Representatives (APC)
Ms. APIAFI, Betty	Member of the Senate (PDP) Chairman, Senate Committee on Women Affairs Member, Senate Committee Health Member, Senate Committee on Navy
Mr. BARKIYA, Kabir	Member of the Senate (APC) Chairman, Senate Committee on Inter- Parliamentary Vice chairman, Senate committee on Labour, Employment and Productivity Member, Senate Committee on Airforce
Mr. GALADIMA, Zakariyau Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the House of Representatives (APC) Chairman, House committee on Inter- Parliamentary Member, Federal Capital Territory Judiciary, Member, House Committee on North - Eest Development
Mr. MZONDU, Benjamin	Member of the House of Representatives (PDP) Member, House Committee on Appropriation Member, House Committee on Army Member Basic Education and Services
Ms. ONANUGA, Adewunmi	Member of the House of Representatives (APC) Chairman, House committee on Women Affairs Member, House Committee on Housing and Habitat
Mr. TUKURA, Kabir Member of the Board of Young Parliamentarians	Member of the House of Representatives (APC) Chairman, Young Parliamentarian Vice chairman, House committee on Judiciary Member, House committee on Appropriation
Mr. BEM MZONDU, Benjamin	Member of Parliament
Ms. FOFAH, Florence Secretary of the delegation	IPU Desk Officer Deputy Director of the House of Representatives Adviser
Mr. MALLE, Ibrahim Aminu	Chief of staff to the Deputy Speaker
Mr. IDRIS Musa	Special Adviser
Mr. BADMUS, Oly Funmilola	Special Adviser

(APC : All Progressive Congress / Congrès progressiste)
(PDP : People's Democratic Party / Parti démocratique Populaire)

NORWAY - NORVÈGE

Mr. MØRLAND, Tellef Inge Leader of the delegation	Member of the Parliament (L)
Mr. ERIKSEN, Even	Member of the Parliament (L)
Ms. HJEMDAL, Silje	Member of the Parliament (P)
Mr. KJERSTAD, Birgit Oline	Member of the Parliament (SP)
Ms. MYKJÅLAND, Gro-Anita	Member of the Parliament (CP)
Mr. TRELLEVIK, Ove	Member of the Parliament (C)
Mr. FRASER, Thomas Alexander Gotaas Secretary of the IPU Group	Advisor of the National Parliament Adviser
Ms. STOCK, Lisbeth Merete Secretary of the delegation	Advisor of the National Parliament Adviser

(SP : Socialist Left Party / Parti Socialiste de gauche)
(C : Conservative Party / Parti Conservateur)
(P : Progress Party / Parti du progrès)
(CP : Centre Party / Parti du centre)

(L : Labour Party / Parti travailliste)

OMAN

Mr. AL MAAWALI, Khalid Hilal Nasser Leader of the delegation	Chairman of the Shura Council
Mr. AL AMRI, QASIM Marhoon Mohamed	Member of the Shura Council
Mr. AL GHAITHI, Ali Rashid Sultan Ali	Member of the Shura Council
Ms. AL JAHWARI, Amal Talib Humaid	Member of the Shura Council
Ms. AL LAMKI, Maha Sulaiman Barakat Mohamed	Member of the State Council
Mr. AL SAADI, Ammar Salim Mohammed	Member of the Shura Council
Ms. AL SAADOON, Muna Ahmed Ali	Member of the State Council
Mr. AL NADABI, Ahmed Mohamed Nasser	Secretary General
Mr. AL SAADI, Khalid Ahmed Said	Secretary General
Mr. AL HOSNI, Khalil Khalaf Habib Secretary of the delegation	Adviser
Ms. AL-AMRI, Sumaiya Issa Abdullah	Adviser
Mr. AL-HARTHI, Khalid Hilal Amur Hilal	Adviser
Mr. AL-RASHDI, Said Khalifa	Adviser

PAKISTAN

Mr. NAEK, Farooq Hamid Leader of the delegation	Member of the Senate
Ms. MARRI, Shazia Jannat Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the National Assembly Member, Parliamentary Committee Constituted under the Right of Access to Information Act, 2017
Mr. CHEEMA, Nisar Ahmad	Member of the National Assembly
Ms. QAMAR, Wajeeha	Member of the National Assembly
Mr. SYED, Mushahid Hussain	Member of the Senate
Mr. TARAKAI, Liaqat Khan	Member of the Senate
Mr. HAYAT, Farhat	Section Officer (IPR-I), Senate
Mr. SALMAN, Muhammad,	A.D Research
Mr. ALI, Muhammad Secretary of the delegation	Assistant Director, National Assembly
Mr. ANWAR, Zahid	Assistant Director, Protocol, National Assembly
Mr. KHAN, Mohammad Qasim samad Secretary of the delegation	Adviser, Senate
Mr. ISHAN, Amir Mohammad High Commissioner to Rwanda	

(PPPP : Pakistan People's Party Parliamentarian / Parlementaire du Parti du peuple pakistanais)
(PML-N : Pakistan Muslim League (Nawaz) / Ligue musulmane du Pakistan (Nawaz))
(MQM-P : Muttahida Qomi Movement (Pakistan))

PALESTINE

Mr. HADID, Musa Fateh	Deputy Speaker of the Palestine National Council Member, Political Committee
Mr. SULAIMAN, Bashar Secretary of the IPU Group Secretary of the delegation	Director of Interparliamentary relations Palestinian Legislative Council

PARAGUAY

Mr. LLANO, Blas Leader of the delegation President of Group	Member of the Senate

(PLRA : Partido Liberal Radical Autentico)

PERU - PÉROU

Ms. ALVA PRIETO, Maria del Carmen	Member of the Congress of the Republic President, Foreign Affairs Committee Member, Labour and Social Security Committee

Mr. BUSTAMANTE, Ernesto	Member of the Congress of the Republic Past President, Foreign Relations Member, Foreign Commerce and Tourism Member, Science, Innovation and Technology
Mr. PAREDES, ALEX (AP : Acción Popular) (FP : Fuerza Popular)	Member of the Congress of the Republic

POLAND - POLOGNE

Mr. FOGIEL, Radoslaw Leader of the delegation	Member of the Sejm
Ms. BARTUS, Barbara,	Member of the Sejm
Ms. BUDNER, Margareta,	Member of the Senate Member, Science, Education and Sport Committee, Member, Agriculture Committee
Ms. MORAWSKA-STANECKA, Gabriela	Member of the Senate Deputy Speaker Member, Human Rights, Rule of Law and Petitions Committee Member, Foreign and European Union Affairs Committee Deputy Chair, Special Committee on Climate Affairs
Mr. ZWIEFKA, Tadeusz	Member of the Sejm
Mr. GARGANISZ, Michal	Advisor, Sejm
Ms. KACZMARSKA, Agnieszka	Secretary General, Sejm
Mr. NIEMCZEWSKI, Adam	Secretary General, Senate
Ms. SKORUPA-WULCZYNSKA, Aneta Advisor of the IPU Group	Advisor, Sejm
Ms. WÓJCIK-PAWLICZAK, Agata Secretary of the delegation	Advisor, Senate
Ms. KARWOWSKA-SOKOLOWSKA, Agata	Advisor, Senate
Mr. BUZALSKI, Krzysztof Ambassador	Diplomat

(PPS : Polish Socialist Party / Parti Socialiste Polonais)
(PSL : Polish People's Party / Parti populaire polonaise)
(PO : Civic Platform / Plate-forme civique)
(PiS: Law and Justice / Droit et justice

PORTUGAL

Ms. SOUSA, Carla	Member of the Assembly of the Republic Member, Committee on Education and Science, Party coordinator, Committee on Culture, Communication, Youth and Sport
Mr. SANTOS, Miguel,	Member of the Assembly of the Republic
Ms. GUERREIRO, Isabel	Member of the Assembly of the Republic
Ms. COSTA, Maria João	Deputy Secretary General, Assembly of the Republic

(SDP : Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PS : Socialist Party / Parti socialiste)

QATAR

Ms. AL-SULAITI, Hamda Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. AL-AHBABI, Mohammed Mahdi Ajayan President of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Shura Council
Mr. AL-HEMEIDI, Nasser	Member of the Shura Council
Mr. AL-MANNAI, Mohammed Member of the Board of Young Parliamentarians	Member of the Shura Council

Mr. ALDOSARI, Sultan Member of the Bureau of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the Shura Council
Mr. AL-FADALA, Dr. Ahmed	Secretary General
Mr. AL SHAHWAN, Misfer Faisal Ambassador of Qatar to Rwanda	

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Mr. KIM, Jin-Pyo President of the Group Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly
Ms. JIN, Sun Mee	Member of the National Assembly (DPK) Member of Strategy and Finance Committee
Mr. KIM, Taenyeon	Member of the National Assembly (DPK) Member of Strategy and Finance Committee
Mr. PARK, Yongjin	Member of the National Assembly (DPK) Member of the National Policy Committee
Mr. YU, Eui Dong	Member of the National Assembly (PPP) Member of the National Policy Committee
Mr. CHO, Koo Rae	Advisor
Mr. CHOI, Manyoung	Advisor
Mr. HWANG, Seung Ki	Director-General
Mr. Kim, Yun Choong	Program Officer
Ms. NAH, Ahjeong	Director
Ms. PARK, Seohyeon	Program Officer
Mr. CHO, Koo Rae	Advisor
Mr. CHAE, Jinweon Ambassador	

(DPK: Democratic Party of Korea / Parti démocratique de Corée)
(PPP: People Power Party / Parti du pouvoir populaire)

ROMANIA - ROUMANIE

Mr. MERKA, Adrian-Miroslav Leader of the delegation	Member of Chamber of Deputies (PGNM) Member, Committee for Budget, Finance and Banks
Mr. MACOVEI, Silviu Nicu,	Member of Chamber of Deputies (PSD) Member, Joint Standing Committee of the Chamber of Deputies and the Senate for the exercise of parliamentary control over the activity of the Romanian Intelligence Service SRI Member, Validation Committee
Ms. DINU, Cristina-Elena	Member of Chamber of Deputies (PSD) Vice-Chairperson, Committee for Health and Family Member, Committee for Human Rights, Cults and National Minorities Issues
Ms. POTERASU, Teodora-Elena Secretary of the delegation	Adviser

(PSD : Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(PGNM: Parliamentary Group of the National Minorities / Groupe parlementaire des minorités nationales)

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr. TOLSTOY, Petr Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Deputy Speaker of the State Duma
Mr. KOSACHEV, Konstantin Leader of the delegation,	Deputy Speaker of the Council of the Federation Member of the Federation Council Committee on Foreign Affairs

Ms. BUTINA, Maria	Member of State Duma Member, Committee on International Affairs
Mr. GAVRILOV, Sergey	Member of State Duma Chairman, Committee on Property
Ms. GUMEROVA, Liliia, Member of the Working Group on Science and Technology	Member of Council of the Federation Chair of the Federation Council Committee on Science, Education and Culture
Mr. KLIMOV, Andrei	Member of Council of the Federation Deputy Chair, Federation Council Committee on Foreign Affairs
Mr. SLUTSKY, Leonid	Member of State Duma Chairman, Committee on International Affairs
Mr. VAINBERG, Aleksandr	Member of Council of the Federation Member, Federation Council Committee on Constitutional Legislation and State Building
Mr. KHODYREV, Oleg	Deputy Head of the Secretariat of the Deputy Speaker of the Council of the Federation
Mr. BORZOV, Andrei	Adviser, State Duma
Mr. RESHETNIKOV, Gleb	Adviser, State Duma
Ms. SHMACHKOVA, Olga	Adviser, State Duma
Ms. ZHOLOBOVA, Mariia Advisor / Secretary of Council of the Federation	Adviser, Council of the Federation
Mr. CHALYAN, Karen Ambassador	
Ms. KRYUKOVA, Anna	Diplomat of Council of the Federation
Mr. VOINOV, Aleksandr	Diplomat of Council of the Federation

(UR : United Russia / Russie unie)
(CP : Communist Party / Parti communiste)
(LDP : Liberal Democratic Party / Parti libéral démocratique)

RWANDA

Mr. IYAMUREMYE, Augustin	Speaker
Ms. NYIRASAFARI, Espérance	Vice-President
Mr. DUSHIMIMANA, Lambert	Member of Parliament
Ms MURANGWA, Hadija Ndangiza	Member of Parliament
Ms. MUZANA, Alice	Member of Parliament
Mr. UWIZEYIMANA, Evode	Member of Parliament
Mr. CYITATIRE, Sosthene	Clerk
Mr. T ULIKUMANA, Emmanuel	Deputy Clerk
Ms. KARAKE UWERA, Alice	Secretary of the delegation, Director General of Parliamentary Affairs
Mr. KABANDANA, Maurice	Adviser
Ms. KAYIBANDA, Hope	Secretary of the delegation, Director
Mr. MUSAFIRI, Aimable	Adviser
Mr. MUSHIMIRE, Olivier	Adviser
Ms. NYIRANEZA, Especiose	Secretary of the delegation, Coordinator of Rwanda Women Parliamentary Forum
Mr. RUBIBI, Olivier	Secretary of the Group
Mr. SENGABO MULIGANDE, Charles	Secretary of the delegation, Parliamentary Diplomacy Specialist
Ms. UWONKUNDA, Claudette	Adviser

SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE

Ms. ALAHMADI, Hanan Leader of the delegation	Second Deputy Speaker of the Shura Council
Mr. ALMOFLEH, Ibrahim	Member of the Shura Council
Ms. ALHELAISSI, Hoda Member of the Health Advisory Group	Member of the Shura Council
Mr. ALHARBI, Abdulrahman	Member of the Shura Council
Ms. ABUNAYYAN, Raedah	Member of the Shura Council

Mr. ALANGARI, Saad	Adviser
Mr. ALSHARANI, Ahmed	Adviser
Mr. AL SAUD, Turki	Adviser
Secretary of the delegation	
Mr. BINSHALHOUB, Turki	Adviser
Mr. ALAJLAN, Abdulaziz	Secretary of the Shura Council Adviser
Mr. ALSHADI, Hasam	Adviser
Mr. ALHAMDAN, Salam	Adviser
Ms. AL MUFARRIH, Hanin	Secretary of the Shura Council Adviser
Ms. ALORAIJ, Afnan	Secretary of the Shura Council Adviser

SERBIA - SERBIE

Mr. ORLIC, Vladimir Leader of the delegation President of Group	Speaker of the National Assembly (SNS)
Ms. PAUNOVIC, Snezana, Ivica	Deputy Speaker of the National Assembly (SPS) Member, Committee on the Economy, Regional Development, Trade, Tourism and Energy Deputy Member, Committee on Finance, State Budget and Control of Public Spending Deputy Member, Committee on Kosovo-Metohija
Mr. DRAGICEVIC, Nikola	Member of the National Assembly (Zavetnici) Member, Defence and Internal Affairs Committee Member, Security Services Control Committee Deputy Member, Committee on Kosovo-Metohija
Mr. PAJKIC, Lav-Grigorije	Member of the National Assembly (SNS) Member, Culture and Information Committee, Deputy Member, Committee on Constitutional and Legislative Issues
Ms. RASKOVIC IVIC, Sanda	Member of the National Assembly (NS) Member, Committee on Kosovo-Metohija Member, Health and Family Committee Deputy Member, Foreign Affairs Committee
Mr. SMILJANIC, Srdjan	Secretary General of the National Assembly
Ms. DJURASINOVIC RADOJEVIC, Dragana Secretary of the delegation	Senior Advisor, Foreign Affairs Department
Ms. PETROVIC, Irena	Advisor to the Cabinet of the Speaker of the National Assembly
Ms. STANCIC, Kristina	Advisor to the Cabinet of the Speaker of the National Assembly

(SNS : Aleksandar Vucic Together We Can Do Anything Parliamentary Group)
(Zavetnici : Serbian Party Oathkeepers Parliamentary Group / Groupe parlementaire des gardiens du serment du parti serbe)
(SPS : Socialist Party of Serbia Parliamentary Group / Groupe parlementaire du Parti socialiste de Serbie)
(NS : People's Party Parliamentary Group / Groupe parlementaire du Parti populaire)

SEYCHELLES

Mr. MANCIENNE, Roger Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (LDS) Chairperson, House Committee Chairperson, Assembly Business Committee
Mr. WILLIAM, Waven Vice-President of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the National Assembly (LDS) Chairperson, International Affairs Committee
Ms DIDON, Emma Secretary of the delegation	

(LDS: Linyon Demokratik Seselwa)

SIERRA LEONE

Mr. BUNDU, Chernor Abass Leader of the delegation	Speaker of Parliament

President of the Group

Ms. SIAFA, Hawa Roselyn	Member of Parliament (SLPP) Member, Transparency & Accountability Committee, Member, Health & Sanitation Committee, Member, Public Accounts Committee
Mr. GEORGE, Edward	Member of Parliament (SLPP)
Ms. THOLLEY, Zainab Secretary of the delegation	Parliamentary Relations and Protocol Officer Adviser

(SLPP : Sierra Leone Peoples Party / Parti populaire de la Sierra Leone)

SLOVENIA - SLOVÉNIE

Mr. MOJSKERC, Zoran Leader of the delegation	Member of the National Assembly (CP) Member, Commission for the Rules of Procedure Member, Committee on European Union Affairs Member, Committee on Justice
Ms. PANDEV, Tatjana Secretary of the delegation	Director of the National Assembly Adviser

(SP : Socialist Party / Parti socialiste)
(LP : Liberal Party / Parti Libérale)
(CP : Conservative Party / Parti conservateur)

SOMALIA - SOMALIE

Mr. HAID, Said Mohamed Mohamud Leader of the delegation	Member of the House of the People
Mr. BISHAR, Farah Moalim	Member of the House of the People
Mr. MOHAMED, Ismail Eid	Member of the House of the People
Mr. OLUIOG, Noradin Abdullahi	Member of the House of the People
Ms. MOHAMUD, Zamzam Dahir	Member of the House of the People

SOUTH AFRICA - AFRIQUE DU SUD

Ms. MAPISA-NQAKULA, Nosiviwe Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (ANC)
Ms. LUCAS, Sylvia	Deputy Speaker of the National Assembly (ANC)
Ms. DLAKUDE, Dorries Eunice	Member of the National Assembly (ANC)
Ms. LOTRIET Annelie	Member of the National Assembly (DA)
Mr. NTOMBELA, Madala	Member of the National Assembly (ANC)
Mr. SHIVAMBU, Floyd	Member of the National Assembly (EFF)
Ms. MONNAKGOTLA, Roseline	Adviser
Ms. MONTSHO, Alice	Adviser
Ms. NOJOZI, Nogoli	Adviser
Mr. MABANE, Zuki	Personal Assistant to the Speaker
Mr. MARJORIE, Brant	Personal Assistant to Deputy Chairperson of Provinces
Ms. MVULANE, Sebolelo	
Mr. SITHOLE Dumisani	
Mr. TEMBE, Sthembiso	
Ms. TYAWA, Penelope	
Mr. VAN DEN BERG, Wessel Jan	
Mr. XASO, Masibulele	
Mr. KOLA, Malose Diplomat	

(ANC: African National Congress / Congrès national africain)
(DA : Democratic Alliance / Gauche démocratique)
(EFF : Economic Freedom Fighters / Combattants de la liberté économique)

SOUTH SUDAN – SOUDAN DU SUD

Ms. KUMBA, Jemna Nunu	Speaker
Ms. MASOR, Gatluak Nyank	Deputy Speaker
Mr. ACIEN, Gabriel Guot Guot	Member of Parliament (SPLM)
Mr. ALI MALOU, Daniel Abocha	Member of Parliament (SPLM)

Mr. BENEDICT, Queenta	Member of Parliament (SPLM)
Ms. BONAMALAI, Sandra	Member of Parliament (SPLM)
Mr. GARANG, Isaiah Hakim	Member of Parliament (SPLM)
Mr. NOH, John Gai Nyot	Member of Parliament (SPLM)
Mr. LAWIRI, Okello Odongtoo	Member of Parliament (SPLM)
Mr. CHUOL, Moses Maliek	Member of Parliament (SPLM)
Mr. NGONA, Makuc Makuc	Clerk
Ms. RAMBANG, Nacik Jamea	Protocol
Mr. NILSON, Peter Amos	Protocol
Mr. DABI, Hakim Angelo	Executive Director
Ms. GAMU, Anita	Protocol
Ms. HAIDER, Viola	Personal Assistant to the Speaker

(SPLM: Transitional National Legislative Assembly)

SPAIN - ESPAGNE

Mr. ECHANIZ, Jose Ignacio	Member of the Congress of Deputies (PP)
Leader of the delegation	President, Defence Committee
President of the Group	Member, Foreign Affairs Committee
Member of the Executive Committee	
Vice-President of the Committee on Peace and International Security	
President of the Health Advisory Group	
Mr. CEPEDA, José	Member of the Senate (PSOE) Socialist Spokesperson, Committee on Latin-American Affairs, Deputy Socialist Spokesperson, Committee on Relations with the Ombudsman
Mr. GARCÍA, Joaquín	Member of the Congress of Deputies (PP) Deputy Spokesperson, Member, Foreign Affairs Committee on Agriculture, Fisheries and Food
Mr. HUELVA, Amaro	Member of the Senate (PSOE) First Secretary of the Committee Bureau, Committee on Youth, Spokesman of Socialist Group, Member, Committee on Agriculture, Fisheries and Food
Mr. RAMÍREZ, Arnau	Member of the Congress of Deputies (PSOE) Deputy Spokesperson of Socialist Group Member of the Committee on Foreign Affairs First Vice President, Committee on Coordination and Follow-up of Spanish Strategy to achieve SDOs
Mr. SÁNCHEZ DEL REAL, Víctor	Member of the Congress of Deputies (Vox) Deputy Spokesperson, Foreign Affairs Spokesperson, Committee on International Cooperation for Development
Ms. ÁLVAREZ PABLOS, Ana María	Deputy Secretary General of the Senate
Mr. CASTILLO, Fernando Advisor	
Ms. GÓMEZ-BERNARDO, Teresa Secretary of the delegation	

(PP : Popular Party / Parti populaire)
(PSOE : Spanish Socialist Workers' Party / Parti socialiste ouvrier espagnol)

SRI LANKA

Mr. ABEYWARDANA, Mahinda Yapa,	Speaker of Parliament (SLPP)
Leader of the delegation	Chairman, Committee of Selection
President of Group	Chairman, Committee on Parliamentary Business, Chairman, House Committee
Mr. ALAWATHUWALA, Jayadewa Chandrawansa	Member of Parliament (SJB) Member, Select Committee of Parliament to look into and report to Parliament its recommendations to ensure gender equity and equality with special emphasis on looking into gender-based discriminations and violations of women's rights in Sri Lanka Member, House Committee
Mr. ATHUKORALA, Kapila Nuwan	Member of Parliament (SLPP)

	Member, Backbencher Committee
Mr. MARIKKAR, Saidulla Musthajab	Member of Parliament (SJB) Member, Ministerial Consultative Committee on Mass Media
Ms. NANAYAKKARAGE, Muditha Prishanthi	Member of Parliament (SLPP) Member, House Committee Member, Women Parliamentarian Caucus in Parliament, Member, Select Committee of Parliament to look into and report to Parliament its recommendations to ensure gender equity and equality with special emphasis on looking into gender based discriminations and violations of women's rights in Sri Lanka
Mr. DASANAYAKE, Waruna Bandara Dhammika	Secretary General of Parliament

(SLLP : Sri Lanka Podujana Peramuna)
(SJB : Samagi Jana Balawegaya)

SURINAME

Mr. GAJADIEN, Asiskumar, President of Group, Leader of the delegation President of the Standing Committee on Democracy and Human Rights	Member of the National Assembly (VHP) Chairman, Standing Committee for Foreign affairs, international business and international cooperation, Chairman, Standing Committee for finance and planning Member, Standing Committee for natural resources
Mr. TSANG, Stephen	Member of the National Assembly (NDP) Member, Justice and Police Committee Member, Foreign affairs, international business and international cooperation Committee Member, Economic affairs entrepreneurship and technological innovation Committee

(VHP : Progressive Reform Party / Parti progressiste et réformiste)
(NDP : National Democratic Party / Parti national démocratique)

SWEDEN - SUÈDE

Ms. LINDH, Eva Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on United Nations Affairs	Member of Parliament (SDP)
Mr. HULTBERG, Johan	Member of Parliament (CP) Member, Committee on Social Insurance
Mr. KARLSSON, Mattias	Member of Parliament (CP)
Mr. HERMANSSON, Ralph Secretary of the Group	Adviser
Mr. SONDÉN, Björn Secretary of the Group	Adviser

(CP : Conservative Party / Parti conservateur)
(M : Moderate Party / Parti modéré)
(SDP : Social Democratic Party / Parti social-démocrate)
(SD : Sweden Democrats / Démocrates de Suède)

SWITZERLAND - SUISSE

M. JOSITSCH, Daniel Chef de la délégation Président du Groupe	Membre du Conseil des États (SP/PS) Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des affaires juridiques Membre, Commission de la politique de sécurité Membre, Commission des institutions politiques
M. HURTER, Thomas Vice-président du Groupe Membre du Groupe de travail sur la science et la technologie	Membre du Conseil national (SVP/UDC) Membre, Commission de la politique de sécurité, Membre, Commission des transports et des télécommunications

Mme BADERTSCHER, Christine	Membre du Conseil national (SP/PS) Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des finances Membre, Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
M. CARONI, Andrea Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires	Membre du Conseil des États (FDP/PLR) Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission des affaires juridiques Membre, Commission des institutions politiques
Mme. FEHLMANN RIELLE, Laurence	Membre du Conseil national (SP/PS) Membre, Commission des affaires juridiques Membre, Commission de l'immunitê
M. WEHRLI, Laurent Vice-Président de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	Membre du Conseil national (FDP/PLR) Membre, Commission de politique extérieure Membre, Commission de gestion, Membre, Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
M. SCHWAB, Philippe Membre de l'ASGP	Secrétaire général de l'Assemblée fédérale
M. EQUEY, Jérémie Secrétaire du Groupe et de la délégation	Relations internationales
Mme GNÄGI, Anna-Lea Secrétaire adjointe du Groupe, Secrétariat de la délégation	Relations internationales

(G/V : Green Party / Les Verts)
(SP/PS : Socialist Party / Parti socialiste)
(FDP/PLR : The Liberals / Les Libéraux-Radicaux)
(SVP/UDC :Swiss People's Party / L'Union démocratique du centre)

SYRIAN ARAB REPUBLIC - RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Mr. AL ZAIBAK, Atef	Member of Parliament
Mr. BAKR, Alan	Member of Parliament
Mr. AL AHMAD, Fayez	Member of Parliament
Ms. DURRA, Nour	Member of Parliament
Mr. ALALOU, Nedal	Member of Parliament
Mr. DIAB, Abdul Azim	Director

THAILAND - THAÏLANDE

Mr. TONTISIRIN, Kraisid Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Senate Advisory Chairperson of the Senate Committee on Agriculture and Co-operatives Third Vice-Chairperson of the Senate Committee on Higher Education, Science, Research and Innovation
Mr. WONGTRANGAN, Kanok Member of the Working Group on Science and Technology	Member of the House of Representatives (DP) First Vice-Chairperson, the House Committee on Science, Technology, Research, and Innovation
Mr. SUWANMONGKOL, Anusart Member of the High-level Advisory Group on Countering Terrorism and Violent Extremism	Member of the Senate Second Vice-Spokesperson of the Senate Committee on Foreign Affairs
Ms. SAMREJVANICH, Theerarat	Member of the House of Representatives (PTP) Secretary of the House Committee on Foreign Affairs
Ms. UNNOPPORN, Saratsanan	Member of the House of Representatives (PTP) Spokesperson of the House Committee on Foreign Affairs
Mr. BAMRUNGPON, Tanukom Secretary to the delegation	Director of the IPU Division
Ms. SUNGTO, Neeranan Assistant Secretary to the delegation	Foreign Affairs Officer (Expert Level)
Ms. LICKANAJULE, Somsakul Assistant Secretary to the delegation	Foreign Affairs Officer (Professional Level)
Ms. TANGULRAT, Sasirit Adviser to the delegation	Ambassador / Permanent Representative

Mr. ONGKAMONGKOL, Naravit	Diplomat

(PTP : Pheu Thai Party)
(BJT : Bhumjaithai Party)
(DP: Democrat Party / Parti démocrate)

TIMOR-LESTE

Ms. MARQUES LEMOS MARTINS, Veneranda Eurico Leader of the delegation President of Group	Member of Parliament (CNRT)
Ms. BELO, Helena Martins	Member of Parliament
Mr. DA COSTA, Aderito Hugo	Member of Parliament (CNRT)
Ms. DE CARVALHO	Member of Parliament
Mr. DA SILVA, Luis Roberto	Member of Parliament
Mr. DA COSTA, Paulo	Chief of Protocol
Ms. DA COSTA, Joaninha	Adviser

(CNRT: National Congress for the Reconstruction of Timor-Leste / Congrès national pour la reconstruction du Timor)

TOGO

Mme NOMAGNON, Akossiwa Leader of the delegation	Membre de l'Assemblée nationale Membre, Commission n1 des Lois Constitutionnelles, de la Législation et de l'Administration Générale
M. KAGBARA, Ulija Yebessi Innocent	Membre de l'Assemblée nationale
M. IHOU, Attigbé Yaovi	Membre de l'Assemblée nationale Membre de la Commission de la Défense et de la Sécurité
M. KINI, Efoe Mawunygan	Secrétaire général
M. KABISSA, Sakrala Kouwani	Adviser
M. ZINSOU, Kossi	Adviser

TÜRKIYE

Ms. KAVAKCI KAN, Ravza Leader of the delegation President of the Group Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member, Committee on Digital Channels
Mr. BILGIC, Süreyya Said	Deputy Speaker
Mr. DURMUSOGLU, Mülcahit	Member of Parliament
Mr. KARAKAYA, Mevlut	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member, Committee on Public Enterprises
Mr. OZSOY, Hisyar	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member, Committee on Foreign Affairs
Ms. POLAT DUZGUN, Arife	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Spokeperson, Comittee on Health, Family, Labor and Social Affairs
Ms. YILDIZ, Zernep	Member of the Grand National Assembly of Türkiye Member, Committee on Digital Channels Spokesperson, Committee on Education,Culture, Youth and Sports
Mr. KUMBUZOGLU, Mehmet Ali Member of the ASGP	Secretary General
Mr. GUNER, Mumtaz Secretary of the delegation	Deputy Director
Ms. DENERI, Hande	Adviser
Mr. DUMAZ, Volkan	Adviser
Ms. TÜRKMEN, Elif	Adviser
Mr. YILDIZ, Ali	Adviser

UGANDA - OUGANDA

Mr. RUHUNDA, Alex Leader of the delegation	Member of Parliament (NRM) Member, Public Accounts Committee - Commissions, Statutory Authorities and State Enterprises Member, Committee on Tourism, Trade and Industry

Ms. ACORA ODONGA, Nancy	Member of Parliament (NRM) Member, Public Accounts Committee - Commissions, Statutory Authorities and State Enterprises Member, Committee on Presidential Affairs
Mr. AKAMBA, Paul	Member of Parliament
Ms. AMERO, Susan	Member of Parliament Member, Committee on Climate Change Member, Committee on Tourism, Trade and Industry
Ms. ANYAKUN, Esther Bavinia Member of the Executive Committee of the Inter-Parliamentary Union	Member of Parliament
Mr. ARIKO, Herbert Edmund	Member of Parliament (NRM) Member, Committee on Natural Resources Member, Budget Committee
Mr. KATO, Mohammed	Member of Parliament (NRM) Member, Committee on Tourism, Trade and Industry
Mr. KIRUMIRA, Hassan	Member of Parliament (NUP) Member, National Economy, Member, Trade
Mr. MUTUMBA, Abdul	Member of Parliament (NRM) Member, Public Accounts Committee - Local Governments
Mr. PATRICK, Nsanja	Member of Parliament Member, Committee on Education and Sports
Mr. SEMPA, Bashir Lubega	Member of Parliament (NRM) Member, Committee on Internal Affairs Member, Committee on Equal Opportunities
Mr. KASAIJA, Adolf Mwesige	Clerk to Parliament
Ms. MWANDHA KAGANZI, Martha	Principal Clerk Assistant
Secretary of the Groupe	Adviser
Mr. MPUGA RUKIDI, Mohammed	Adviser
Mr. WABWIRE, Paul	Deputy Clerk Parliamentary Affairs
Ms. CHEROTICH, Sitnah	Senior Administrative Secretary to the Speaker
Mr. BUSINGYE, Fred Police	Personal Assistant
Mr. KABOGOZA, Phillip	

(NRM : National Resistance Movement / Mouvement de la résistance nationale)
(NUP : National Unity Party / Parti de l'unité nationale)

UKRAINE

Mr. KORNIYENKO, Oleksandr Leader of the delegation	Deputy Speaker of Parliament¨
Mr. BELENIUK, Zhan	Member of Parliament First Deputy Chairman of the Committee of the Verkhovna
Mr. GERASYMOV, Artur	Member of Parliament Member of the Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine
Ms. RUDENKO, Olga	Member of Parliament Member of the Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Foreign Policy and Interparliamentary Cooperation
Ms, SHKRUM, Alona Member of the Committee on Peace and International Security	Member of Parliament Member of the Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Finance, Tax and Customs Policy
Ms. VASYLENKO, Lesia President of the Bureau of Women Parliamentarians Ex-officio member of the Executive Committee	Member of Parliament Member of the Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on Environmental Policy and Nature Management Head of the Subcommittee on Climate Change and atmospheric air protection
Mr. ZHMERENETSKYII, Oleksii	Member of Parliament Member of the Committee of the Verkhovna Rada of Ukraine on anti-corruption policy Head of the Subcommittee on adaptation of Ukrainian legislation to the provisions of European Union law (EU acquis), fulfillment of Ukraine's international legal obligations in the field of European integration

Mr. KANIUKA, Andrii	Adviser
Mr. KUCHEZENKO, Erik	Adviser
Mr. RYZHAK, Artem	Adviser

UNITED ARAB EMIRATES - ÉMIRATS ARABES UNIS

Mr. ALNUAIMI, Ali Leader of the delegation President of the Group Member of the Executive Committee	Member of the Federal National Council Head of Defence, interior, and Foreign Affairs Committee
Ms. ALAMERI, Mouza,	Member of the Federal National Council Member of the Social and Human Resources Committee
Mr. ALMHERI, Marwan,	Member of the Federal National Council Vice Head of Defence, interior, and foreign affairs committee
Ms. ALSUWAIDI, Meera Member of the Bureau of Women Parliamentarians	Member of the Federal National Council Member of the Financial, Economic and Industrial committee
Ms. ALTENEIJI, Shaikah Member of the Committee on Middle East Questions	Member of the Federal National Council Member of the Education, Culture, Youth, Sport and Media Committee
Ms. FALAKNAZ, Sara Member of the Bureau of the Standing Committee on Peace and International Security	Member of the Federal National Council Member of the Education, Culture, Youth, Sport and Media Committee
Mr. AL NAJJAR, Abdlrahman	Head of Media Adviser
Mr. ALALI, Belal	Researcher Adviser
Mr. ALAQILI, Ahmed	Adviser
Ms. ALBASTI, Afra	Secretary General of the Federal National Council
Mr. ALMHEIRI, Juma	Head of Protocol Adviser
Mr. ALSAYEGH, Abdulla	Researcher Adviser
Mr. ALSHEHHI, Abdulrahman	Adviser
Ms. ALSHEHHI, Roudha	Adviser
Ms. ALSHEHHI, Salama	Member of Protocol of Federal National Council Adviser
Mr. ALYAFEI, Mubarak	Member of Protocol of Federal National Council Adviser

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI

Ms. BALDWIN, Harriett Leader of the delegation President of the Group	Member of the House of Commons (C) Treasury Committee, Member Finance Committee (Commons), Member Members Estimate Audit Committee
The Rt. Hon. WHITTINGDALE, John, OBE	Member of the House of Commons (C)
The Rt. Hon. Baroness D'SOUZA, CMG	Member of the House of Lords Member, Statutory Instruments (Joint Committee) Member, Consolidation, &c., Bills (Joint Committee)
Mr. CARDEN, Daniel,	Member of the House of Commons
Ms. OSAMOR, Kate	Member of the House of Commons (L) Member, Committees on Arms Export Controls, Member, International Development Sub-Committee on the Work of the Independent Commission for Aid Impact Member, International Development Committee
Mr. LAW, Chris	Member of the House of Commons (SNP) Member, Committees on Arms Export Controls, Member, International Development Sub-Committee on the Work of the Independent Commission for Aid Impact Member, International Development Committee
Mr. NIMMO, Rick	BGIPU Director

Ms. REES, Dominique	BGIPU Deputy Director
Ms. EDWARDS, Rhiannon	BGIPU International Project Manager
Mr. LAURENCE SMYTH, Liam	ASGP representative from the House of Commons

(C : Conservative / Parti conservateur)
(L : Labour / Parti travailliste)
(SNP : Scottish National Party)

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA - RÉPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Ms. (Dr.) ACKSON, Tulia, Leader of the delegation	Speaker of the National Assembly (CCM) Chairperson, Steering Committee
Mr. KINGU, Elibariki Immanuel	Member of the National Assembly (CCM) Member, Infrastructure Development Committee
Ms. MATIKO, Esther Nicholas	Member of the National Assembly (CHADEMA) Member, Budget Committee
Mr. MHAGAMA, Dr Joseph Kizito	Member of the National Assembly (CCM) Chairperson, Constitution and Legal Affairs Committee
Mr. RAMADHAN, Ramadhan Suleiman	Member of the National Assembly (CCM) Member, Constitution and legal affairs committee
Ms. ULENGE, Engr. Mwanaisha	Member of the National Assembly (CCM) Member, Infrastructure Development Committee
Ms. MWIHAMBI ndc, Nenelwa Joyce	Secretary General / Clerk of the National Assembly
Mr. KILEO, Mathew Nionzima Advisor	Director, National Assembly Adviser
Mr. MBOGGO, Emmanuel	Assistant to the Speaker
Ms. KIHANGE, Zainab Issa Secretary of the delegation	Adviser
Ms. LYAFUMILE, Martha	Assistant to the Speaker
Mr. MSOMBE, Michael	Information Officer
Ms. MAKUNGU, Ruth Stanley Advisor	Adviser
Mr. SAPALI, James Nyengwa	Adviser

(CCM : Chama Cha Mapinduzi)
(CHADEMA : Chama Cha Demokrasia Na Maendeleo)

URUGUAY

Mr. LOZANO, Raúl Leader of the delegation Member of the Bureau of the Standing Committee on Sustainable Development	Member of the Senate (CA) Member, Climate Change Vice-President, International Affairs President, Labour and Social Security Affairs
Mr. CERVINI, Walter	Member of the House of Representatives Member, Housing and Land Committee Member, Gender equality Committee Member, Environment Committee
Mr. NIFFOURI, Amin	Member of the Senate (PN) Member, Labour and Social Security Affairs Committee Member, Sport and Youth Committee
Mr. MONTERO, José Pedro Vice-President of the ASGP	Secretary General
Ms. GALVALISI, Carina Secretary of the Group Secretary of the delegation	Head, International Relations Secretariat of GRULAC
Mr. PIQUINELA, Oscar Secretary of GRULAC	Adviser

(CA: Cabildo Abierto)
(PN: Partido Nacional)
(PC: Partido Colorado)

UZBEKISTAN

Mr. SAIDOV, Akmal Leader of the delegation	The first Speaker of the Legislative Chamber
Mr. TILAVOLDIEV, Nordir	Member of the Legislative Chamber

VIET NAM

Mr. VU HAI, Ha	Member of the National Assembly
Leader of the delegation	Chair of the Foreign Affairs Committee
President of the Group	Foreign Affairs Committee
Mr. DON TUAN, Phong	Member of the National Assembly Vice Chair, Foreign Affairs Committee
Mr. NGUYEN, Giang	Deputy Secretary General
Ms. PHAM THI HONG, Yen	Member of the National Assembly Standing Member, Economics Committee
Mr. DO, Duc Hien	Member of the National Assembly Standing Member, Law Committee
Ms. THI QUYNH, Nguyen	Parliamentary Officer
Secretary of the delegation	
Mr. TRAN, Thu Hang	Parliamentary Officer
Secretary of the delegation	

YEMEN - YÉMEN

Mr. BASORAH, Mohsen Ali	Deputy Speaker of the House of Representatives
Leader of the delegation	
Mr. AL-AHMAR, Hamid Abdullah	Member of the House of Representatives
Mr. AL-AMERI, Saleh Salem, N/A	Member of the House of Representatives
Mr. AL-MUZLEM, Ibrahim Ahmed, N/A	Member of the House of Representatives
Mr. AL-NEHARI, Abbas Ahmed, N/A	Member of the House of Representatives
Mr. AL-SHARAFI, Mohamed Yahya, N/A	Member of the House of Representatives
Mr. BA SURRA, Mohammed Gamal	Adviser
Secretary of the delegation	

ZAMBIA - ZAMBIE

Ms. MUTTI, Nelly B K	Speaker of the National Assembly
Leader of the delegation	
President of the Group	
Mr. AMUTIKE, Oliver	Member of the National Assembly (UPND) Member, Media Information and Communication Technologies
Ms. KATUTA MWELWA, Given	Member of the National Assembly (IND)
Member of the Health Advisory Group	Vice - Chairperson, Local Government Accounts, Member, Cabinet Affairs
Mr. KAMBONE, Harry K.	Member of the National Assembly (UPND) Chairperson, Local Government Accounts
Ms. LUNGU, Tasila	Member of the National Assembly (PF) Vice - Chairperson, Legal Affairs, Human Rights, National Guidance, Gender Matters and Governance, Vice - Chairperson, Transport, Works and Supply
Ms. SABAO, Jacqueline	Member of the National Assembly (UPND) Vice Chairperson, Public Accounts
Mr. SIACHISUMO, Kenny	Member of the National Assembly (UPND) Member, Delegated Legislation, Member, Legal Affairs, Human Rights, National Guidance, Gender Matters and Governance
Mr. ROY, Ngulube	Secretary General / Clerk
Mr. BWALYA, Banabas	Director of the National Assembly
Secretary of the Delagation	Adviser
Mr. KAWIMBE, Stephen C.	Director of the National Assembly
Secretary of the Group	Adviser
Ms. MONGA, Pauline	Adviser
Mr. SAGE, Samuwika	Executive Assistant

(PF: Patriotic Front / Front patriotique)
(UPND: United Party for National Development / Parti uni pour le développement national)
(IND) Independant

ZIMBABWE

Mr. MUDENDA, Jacob Francis Nzwidamilimo Leader of the delegation President of the Group Member of the Executive Committee	Speaker of the National Assembly Chairperson, Committee on Standing Rules and Orders
Ms. CHINOMONA, Mabel Memory	President of the Senate (ZANU PF)
Mr. MAVENYENGWA, Robson	Member of the National Assembly (ZANU PF) Member, Portfolio Committee on Environment, Climate and Tourism Member, Standing Committee on Industry and Commerce
Mr. TSVANGIRAI, Vincent	Member of the National Assembly (MDC) Member, Standing Committee on Defence, Home Affairs and Security Services Member, Portfolio Committee on Environment, Climate and Tourism
Mr. MNANGAGWA, Tongai Mafidi	Member of the National Assembly (ZANU PF) Member, Portfolio Committee on Local Government, Public Works and Housing Member, Portfolio Committee on Energy and Power Development
Ms. MUKUNYAIDZE, Spiwe	Member of the National Assembly (ZANU PF) Member, Portfolio Committee on Industry and Commerce Member, Committee on Standing Rules and Orders
Ms. MUZENDA, Tsitsi Veronica	Member of the National Assembly (ZANU PF) Member, Thematic Committee on SDGs Member, Thematic Committee on Human Rights
Mr. MAKUBAZA, Farai Nicholas	Director, National Assembly Adviser
Mr. GUVI, Califinos Kudakwashe	Director, Office of the President of the Senate
Ms. CHISANGO, Rumbidzai Pamela	Adviser, National Assembly
Mr. NYAMAHOWA, Frank Mike	Director, National Assembly Adviser
Ms. MUSHANDINGA, Martha Secretary of the delegation	Principal Executive Assistant to the Hon. Speaker of the National Assembly
Ms. MAPOKOTERA, Chiguta Jessie Secretary of the delegation	Principal Executive Assistant to the President of the Senate

(MDC T :Movement for Democratic Change / Mouvement pour le changement démocratique)
(ZANU PF: Zimbabwe National Union Patriotic Front / Zimbabwe National Union Patriotic Front)

* * * * * * *

AFGHANISTAN

Mr. RAHMANI, Mir Rahman Leader of the delegation President of the Group	Speaker of the House of the People
Mr. ARYUBI, Abdul Qader	Secretary General
Mr. DEHQAN, Ferdous	Secretary General
Mr. HUSSAINI, Abdul Sattar	

TUNISIA – TUNISIE

MAHER, Madhioub (Mr.),	Member of Parliament

II. ASSOCIATE MEMBERS – MEMBRES ASSOCIES

ARAB PARLIAMENT
PARLEMENT ARABE

Mr .AL-ASOOMI, Adel Leader of the delegation	President of Parliament
Mr. AL-NASIRI, Oman	Member of Parliament
Ms. MOHSIN, Hanan	Member of Parliament
Mr. ELMOGHAZY Yousri	Member of Parliament
Mr. SHARWY, Kamel	Secretary-General
Mr. ALSHUROOQI, Nabeel	Assistant Secretary-General
Mr. AL-SEIDY, Ashraf	Adviser
Mr. EL-SAYED, Mais	Adviser
Mr. HASSABALLA Ahmed	Protocol Officer

EAST AFRICAN LEGISLATIVE ASSEMBLY (EALA)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'AFRIQUE DE L'EST

Mr. NGOGA KAROLI, Martin Leader of the delegation	Speaker of Parliament
Ms. NZEYIMANA, Leontine	Member of Parliament
Mr. ODONGO, George Stephen	Member of Parliament
Mr. MUTEGA, John Njoroge	Secretary General
Ms. TUHOYE, Emiliana Changwa	Adviser
Mr. KADONYA, Charles Ngeleja	Adviser
Ms. AMODING, Priscilla Secretary of the group	Adviser

EUROPEAN PARLIAMENT - PARLEMENT EUROPÉEN (EP)

Mr. ZORRINHO, Carlos	Member of Parliament
Mr. KRAFT, Jonas	Member of Parliament

INTER-PARLIAMENTARY COMMITTEE OF THE WEST AFRICAN ECONOMIC AND MONETARY UNION (WAEMU) / COMITÉ INTERPARLEMENTAIRE DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UEMOA)

Mr. HOUNGNIBO, Lucien Kokou, Leader of the delegation	President
Mr. EFANGAL, Adam	Member of Parliament

LATIN AMERICAN AND CARIBBEAN PARLIAMENT (PARLATINO)
PARLEMENT LATINO-AMÉRICAIN ET CARIBÉEN

Ms. GIACOPPO, Silvia Leader of the delegation	President
Mr. GAMITEA, Santiago	Director

PAN-AFRICAN PARLIAMENT
PARLEMENT PANAFRICAIN

Mr. CHARUMBIRA, Fortune Leader of the delegation	President
Mr. NDAMUKA, Marino	Member of Parliament
Mr. ANGO NDOUTOUME, François	Adviser
Mr. MASSA, Harou Gali	Deputy Secretary General
Mr. ONGANGA SENDE, Jeffrey Vladimir	Media Officer
Mr. ESSISSIMA, Ndi	Protocol

PARLIAMENT OF THE ECONOMIC COMMUNITY OF WEST AFRICAN STATES (ECOWAS)
PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEDEAO)

Mr. TUNIS, Sidie Mohamed	Speaker or President
Leader of the delegation	
Ms. AYAMBA, Laadi Ayii	Member of Parliament
Mr. SALAM, Bamidele	Member of Parliament
Mr. SNOWE Jr, Edwin Melvin	Member of Parliament
Ms. SOARES DA COSTA, Isa Filomena Pereira	Member of Parliament
Mr. CARAMO, Carmara	Member of Parliament
Mr. AZUMAH, John	Secretary General
Mr. K. Bertin, Some	Director
Secretary of the delegation	
Mr. FWANDGER, Ezekief Friday	Chief Protocol Officer
Mr. KOMLAN, Gninevi	Protocol Officer
Mr. PABAI, Mohammed	Administrative Assistant

III. OBSERVERS - OBSERVATEURS

UNITED NATIONS
NATIONS UNIES
OJIELO, Ozonnia Matthew (Mr.) UN Resident Coordinator's Office, Rwanda

FOOD AND AGRICULTURAL ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)
SOW, Coumba (Mr.), Country Director
LAZARUS, Brenda (Ms.), FAO-East Africa
Mr. Nakouzi, Serge (Mr.) (FAO), Deputy Regional Representative for the Near East and North Africa

OFFICE OF THE UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)
BUREAU DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)
MIRGHANI, Zahra (Ms.), Delegate UNHCR Rwanda
KALINDA, Jean Damascene Ndabirora (Mr.), UNHCR Rwanda
PAVEY, Safak (Mr.)

PARTNERSHIP FOR MATERNAL, NEW BORN AND CHILD HEALTH
PARTENARIAT POUR LA SANTE DE LA MERE, DU NOUVEAU-NE ET DE L'ENFANT
KARLSSON, Ulrika, (Ms.), Special Adviser on Health to the IPU
MBAYA, Susan (Ms.), Lead, Campaigns and Partner Engagement (Countries and Regions)
PRAMANIK, Mohit (Mr.), Technical Officer

JOINT UNITED NATIONS PROGRAMME ON HIV/AIDS (UNAIDS)
N'DAW, Béchir (Mr.), Senior Adviser, Political Partnerships Director, External and Donor Relations Department

UN WOMEN
FREIZER GUNES, Sabine (Ms.), Regional Advisor for Governance, Peace and Security for Europe and Central Asia
ENGWONWEI, Jennet Kem (Ms.), Country Representative UN Women Rwanda

WORLD HEALTH ORGANIZATION
CHANDRA-MOULI, Venkatraman (Mr.), Scientist
KESSLER, Sarah (Ms.), Technical Officer

WORLD FOOD PROGRAMME
HEINES, Edith (Ms.), Representative and Country Director, Rwanda

ACP-EU JOINT PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE PARITAIRE (ACP-UE)
ZORRINHO, Carlos (Mr.), Member
KRAFT, Jonas (Mr.), Desk Officer, Caribbean

AFRICAN PARLIAMENTARY UNION (APU)
UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE
IDI GADO, Boubacar (Mr.), Secretary General
CHEROUATI, Samir (Mr.), Director

ARAB INTER-PARLIAMENTARY UNION (AIPU)
UNION INTERPARLEMENTAIRE ARABE
AL-SHAWABKEH, Fayez (Mr.), Secretary General
NIHAWI, Samir (Mr.), Director

ASIAN PARLIAMENTARY ASSEMBLY (APA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE ASIATIQUE
MAJIDI, Mohammad Reza (Mr.), Secretary General
GHASHGHAVI, Mehdi (Mr.), Executive Secretary
HASHEMI, Seyed Javid (Mr.), Director

COMMONWEALTH PARLIAMENTARY ASSEMBLY
ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH
MATIYA, Jarvis (Mr.), Deputy Secretary General

FORUM OF PARLIAMENTS OF THE INTERNATIONAL CONFERENCE ON THE GREAT LAKES REGION (FP- ICGLR)
FORUM DES PARLEMENTS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS (FP-CIRGL)
KAKOBA, Onyango (Mr.), Secretary General
KATYA, Violette (Ms.); Protocol

GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION (GOPAC)
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION (GOPAC)
ZON, Fadil (Mr.), Vice-Chair

MAGHREB CONSULTATIVE COUNCIL
CONSEIL CONSULTATIF MAGHRÉBIN
MOKADEM, Said (Mr), Secrétaire général

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE MEDITERRANEAN (PAM)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA MEDITERRANEE
MIGLIORE, Gennaro (Mr.), President

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF TURKIC SPEAKING COUNTRIES (TURKPA)
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DES PAYS DE LANGUE TURCIQUE
ER, Mehmet Süreyya (Mr.), Secretary General

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE UNION OF BELARUS AND RUSSIA
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE L'UNION DU BELARUS ET DE LA RUSSIE
LEYKAUSKAS, Audryus (Mr.), Head of International Relations

PARLIAMENTARY UNION OF THE OIC MEMBER STATES (PUIC)
UNION PARLEMENTAIRE DES ETATS MEMBRES DE L'OCI (UPCI)
NIASS, Mouhamed Khouraichi (Mr.), Secretary General
MOHAMMADI SIJANI, Ali Asghar (Mr.), Deputy Secretary General

SOUTHERN AFRICAN DEVELOPMENT COMMUNITY PARLIAMENTARY FORUM (SADC PF)
FORUM PARLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE (SADC)
SEKGOMA, Boemo Mmandu (Ms.) Secretary General
MUNGANDI, Yapoka (Mr.), Director Finance

GLOBAL FUND TO FIGHT AIDS, TUBERCULOSIS & MALARIA
FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME
BOULE, Scott (Mr.), Senior Specialist, Parliamentary Affairs

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS (ICRC)
COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX ROUGE
ARMAN, Jemma (Ms.), Regional Legal Adviser, Nairobi Regional Delegation, Kenya

INTERNATIONAL IDEA
RODRIGUEZ PEREZ, Andréa (Ms.), Network Facilitator for iKNOW Politics
TRABELSI EP ZAYANI, Meriem (Ms.), Coordinator of iKNOW Politics

SOVEREIGN ORDER OF MALTA
ORDRE SOUVERAIN DE MALTE
VON TROTT zu SOLZ, Dr. Wilhelm, Ambassador to Kenya and South Sudan

IV. ADVISERS AND OTHER PERSONS TAKING PART IN THE WORK OF THE 145th ASSEMBLY-CONSEILLERS ET AUTRES PERSONNES PARTICIPANT AUX TRAVAUX DE LA 145e ASSEMBLEE

SENEGAL

Mr THIMBO, Amadou	Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

Mme EZA, Mireille	Directrice

V. SPECIAL GUESTS TAKING PART IN ACTIVITIES FORESEEN ON THE OCCASION OF THE 145th ASSEMBLY OF THE INTER-PARLIAMENTARY UNION

INVITES SPECIAUX PRENANT PART A DES ACTIVITES PREVUES A L'OCCASION DE LA 145e ASSEMBLEE DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

Assembly
VAN DEN BERG, Wessel Jan (Mr.), Equimundo

Standing Committee on Peace and International Security
DIALLO, Fatoumata Sira (Ms.), Geneva Centre for Security Sector Governance
KIENER NELLEN, Margareta (Ms.), PeaceWomen Across the Globe (PWAG)
MUKARUKBUGA, Cécile (Ms.), Peace Women Across the Globe (PWAG

Standing Committee on United Nations Affairs
KAZI, Jamshed M. (Mr.), Representative and Liaison to ASEAN, UN Women Indonesia
BOONTO, Tina (Ms.), Country Director of UNAIDS
ANGGRENI, Hosianna (Ms.), UN Country Team, Indonesia

Advisor Group of Health
MBONYINTWALI, Jean Marie (Mr.), RPRPD-Parliament, Rwanda

Other Events
KILADZE, Sophie (Ms.), IPU focal point at the Committee on the Rights of the Child

Side event organized by Climate Vulnerable Forum in collaboration the IPU and Global Center on Adaptation
MUNIRA, Sirazoom (Mr.), Climate Vulnerable Forum
MARFO, Emmanuel (Mr.), Climate Vulnerable Forum

GLOSSARY / *GLOSSAIRE*

English	*Français*
Titles/Functions:	***Titres/Fonctions :***
Speaker of Parliament	*Président du Parlement*
President of the Group	*Président(e) du Groupe*
Adviser	*Conseiller*
Chair/Chairman/Chairperson	*Président(e)*
Clerk	*Secrétaire général/Greffier*
Deputy Speaker	*Vice-Président(e)*
Head	*Chef*
Leader of the Delegation	*Chef de la délégation*
Officer	*Fonctionnaire*
Researcher	*Chercheur*
Secretary of the Group/delegation	*Secrétaire du Groupe/ de la délégation*
Spokesman	*Porte-parole*
Parliaments:	***Parlements :***
House of Commons	*Chambre des Communes*
House of Representatives	*Chambre des représentants*
National Assembly	*Assemblée nationale*
People's Representatives	*Représentants du peuple*
Parliamentary Committees:	***Commissions parlementaires :***
Abroad	*A l'étranger*
Agreements	*Approbations*
Broadcasting	*Radiodiffusion*
Building	*Bâtiment*
Citizenship	*Citoyenneté*
Complaint Reception	*Instruction des plaintes*
Computer Science	*Informatique*
Cross-cutting Issues	*Matières transversales*
Directive Board	*Comité directeur*
Elderly	*Aînés*
Fishery	*Pêche*
Food	*Alimentation*
Foreign Affairs	*Affaires étrangères*
Freedoms	*Libertés*
Funding	*Financement*
Gender Equality	*Egalité entre les sexes*
Growth	*Croissance*
Health/Healthcare	*Santé*
Heritage	*Patrimoine*
Home Affairs	*Affaires internes*
Housing	*Logement*
Human Rights	*Droits de l'homme*
Intelligence	*Renseignement*
Investigation/Inquiry	*Enquête*
Joint Committee	*Comité mixte*
Labour/Work	*Travail*
Law	*Lois*
Legal	*Juridique*
Local Self-government	*Autonomie locale*
Missing, Adversely Affected Persons	*Personnes disparues ou lésées*
Oversight	*Surveillance*
People with Disabilities	*Personnes handicapées*
Physical Planning, Land Use Planning, Country Planning	*Aménagement du territoire*
Public Expenditure	*Dépenses publiques*
Public Works	*Travaux publics*
Rehabilitation	*Réinsertion*
Social Welfare	*Protection sociale*
Standing Committee	*Comité permanent*
Standing Orders/Rules	*Règlement*
State Device	*Dispositif étatique*
Sustainable Development	*Développement durable*

Trade	*Commerce*
Training	*Formation*
Truth	*Vérité*
Underprivileged	*Défavorisés*
Ways and Means	*Voies et moyens*
Wildlife	*Faune*
Women, Children and Youth	*Les femmes, les enfants et les jeunes*

IPU Committees:	***Commissions et Comités de l'UIP :***
Advisory Group on Health	*Groupe consultatif sur la santé*
Bureau of Women Parliamentarians	*Bureau des femmes parlementaires*
Committee on the Human Rights of Parliamentarians	*Comité des droits de l'homme des parlementaires*
Committee on Middle East Questions	*Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient*
Committee to Promote Respect for International Humanitarian Law (IHL)	*Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH)*
Executive Committee	*Comité exécutif*
Forum of Young Parliamentarians	*Forum des jeunes parlementaires*
Gender Partnership Group	*Groupe du partenariat entre hommes et femmes*
Group of Facilitators for Cyprus	*Groupe de facilitateurs concernant Chypre*
Standing Committee on Peace and International Security	*Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale*
Standing Committee on Sustainable Development, Finance and Trade	*Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce*
Standing Committee on Democracy and Human Rights	*Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme*
Standing Committee on UN Affairs	*Commission permanente des affaires des Nations Unies*